10
2-8
27

X 93.

Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu

5.7.10.

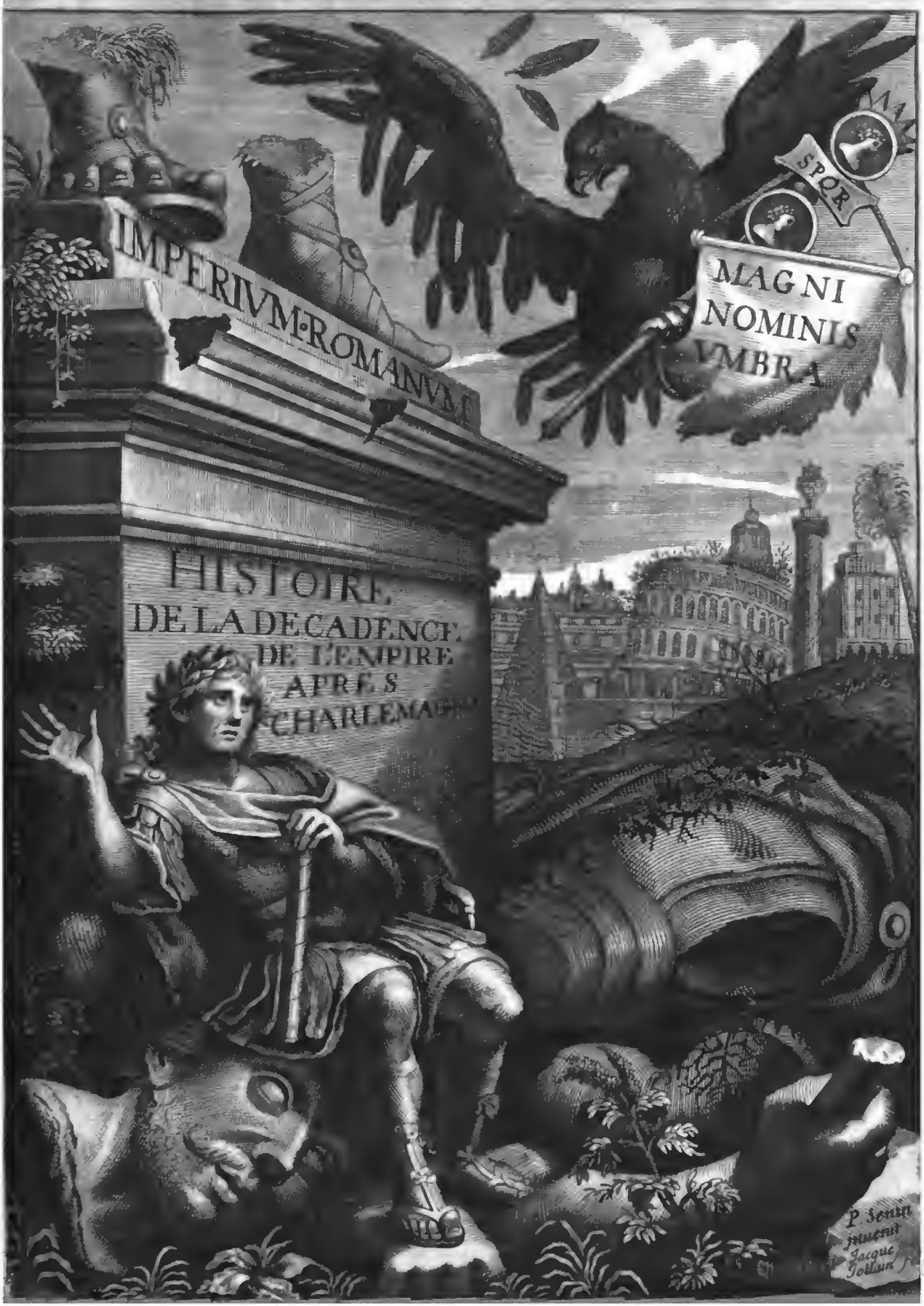
IMPERIVM·ROMANVM
HISTOIRE
DE LA DECADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS
CHARLEMA
SPQR
MAGNI
NOMINIS
VMBRA
P. Jeuin
inuenit
Jacque
Tollain

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS CHARLEMAGNE,

ET

DES DIFFERENDS DES EMPEREURS
avec les Papes au ſujet des Inveſtitures,
& de l'Indépendance.

Par le P. LOUÏS MAIMBOURG, de la Compagnie de JESUS.

A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes.

M. DC. LXXIX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

AU ROY.

SIRE,

Jamais les belles choſes ne ſe font voir avec tant d'éclat, que quand elles

ſont oppoſées à leurs contraires. C'eſt par cette raiſon que je fais paroiſtre l'Hiſtoire de la Décadence de l'Empire, en meſme temps que toute la Terre regarde, avec admiration, ce haut point de grandeur & de puiſſance, où Voſtre Majeſté a porté la Monarchie Françoiſe par ſes armes victorieuſes, & plus encore par la Paix que Vous avez ſi généreuſement donnée à toute l'Europe, au milieu du glorieux cours de Vos Conqueſtes.

C'eſt, SIRE, *ce que pas un des Conquerans ni des Heros n'a jamais ſceû faire avant* LOUÏS LE GRAND, *parce que tous les autres ſe ſont laiſſé entraiſner, comme des eſclaves, par la bonne fortune, à la rapidité de laquelle*

ils n'ont jamais eû la force de réſiſter, & qui les a plus d'une fois emportez dans des précipices. Il n'y a eû juſqu'à maintenant que Vous ſeul qui ayiez pû Vous en rendre le maiſtre, en l'arreſtant, & la fixant dans les bornes qu'il Vous a plû de luy preſcrire, pour le ſalut de Vos Ennemis meſmes, que Vous avez domtez par Voſtre puiſſance, & conſervez par Voſtre généroſité.

Mais, SIRE, *ce qu'il y a de plus admirable en cela, c'eſt que Voſtre Majeſté en voulant bien ceſſer de vaincre a trouvé juſtement le vray moyen de rendre ſes Victoires éternelles. Car tout ce qu'Elle n'a pas voulu prendre, comme Elle le pouvoit par la force invincible de ſes armes, en continuant la guerre, ceux*

à qui Elle l'a laiſſé, en leur donnant cette Paix ſans laquelle ils l'alloient bientoſt perdre, le tiendront deſormais de Voſtre bonté, comme un bienfait du plus aimable & du plus obligeant Vainqueur qui fut jamais. Ainſi ce que Vous avez rendu aux vaincus, & meſme ce que, par une grandeur d'ame vrayment héroïque, Vous avez bien voulu ne pas conquerir, ne feront pas moins éclater dans l'Hiſtoire le nom de LOUÏS LE CONQUERANT, *que ce que le bien de l'Eſtat Vous a fait retenir de Vos Conqueſtes, qui ont élevé de nos jours la France juſques au comble de la gloire.*

Voila, SIRE, *un ſujet bien different de celuy que je traite en cét Ouvrage*

ge que j'ay l'honneur de preſenter à Voſtre Majeſté pour le tribut de cette année. Tandis que j'y montre la pitoyable décadence de l'Empire Romain, ceux qui écrivent Voſtre Hiſtoire ſont agréablement occupez à repreſenter la plus haute élevation de l'Empire François ſous le Regne du plus victorieux de ſes Monarques, qui va maintenant achever par la Paix le bonheur qu'il a procuré par la guerre à ſes peuples.

C'eſt ce qui les oblige à faire continuellement des vœux pour Voſtre Majeſté, comme ils font en luy ſouhaitant toutes les bénedictions du Ciel & de la Terre ; & je puis dire fort ſincérement, que de tous ceux qui s'acquitent le plus parfaitement de ce devoir, il n'y en a

point qui le faſſe avec tant d'ardeur & de zele que celuy qui ſe ſent le plus obligé de tous à un ſi grand Roy, à un ſi bon Maiſtre, & à un ſi généreux Protecteur. C'eſt,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTE,

Le tres-humble, tres-obéïſſant, & tres-fidelle ſujet & ſerviteur, LOUÏS MAIMBOURG, de la Compagnie de JESUS.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

LE plan & l'idée générale de cette Hiſtoire. L'origine des François, & l'établiſſement de leur Monarchie. Les grands progrés qu'ils firent ſous les Rois de la premiére race, ſous Pepin & ſous Charlemagne, & ce que chacun d'eux ajouſta par ſes conqueſtes à la Monarchie, juſqu'à ce qu'elle devint ce qu'on appella l'Empire d'Occident. Le partage que Louïs le Debonnaire fit de la Monarchie Françoiſe entre ſes trois fils, fut la premiére cauſe de la décadence de l'Empire. Le partage que fit Lothaire, le racourcit encore beaucoup plus. Louïs II. Empereur, ſon éloge, & ſes belles actions. L'ambition laſche de Charles le Chauve, qui pour avoir l'Empire, le reçoit par voye d'élection. Carloman fils de Louïs le Germanique, ſe rend maiſtre de l'Italie; Charles le Gros ſon frere devient Empereur; ſa fin déplorable. Le démembrement de la Monarchie de Charlemagne. Hiſtoire de l'oppreſſion de l'Italie par les Tyrans, qui l'uſurperent. L'origine, les commencemens, & les progrés du Grand Othon, & la tranſlation de l'Empire en ſa perſonne aux Allemans. Hiſtoire tragique du Pape Jean XII. Le Concile de Rome ſous le Grand Othon. Election du Pape Leon VIII. & ſon hiſtoire; les raiſons pour & contre ſon élection. La révolte des Romains, & leur défaite. Leon VIII. dépoſé. Création du Pape Benoiſt VI. dépoſé par Othon. Concile de Latran ſous Leon VIII. rétabli par Othon. Le Decret de ce Pape en faveur d'Othon,

& celuy du Pape Adrien en faveur de Charlemagne ſont examinez. Othon ſe met en poſſeſſion des avantages dont joüiſſoient les Empereurs Grecs & les François. Punition des révoltez de Rome. Perfidie de l'Empereur Grec Nicéphore Phocas, punie par la défaite de ſon armée & par ſa mort tragique. Le couronnement, la victoire, & le mariage du jeune Othon, avec la Princeſſe Théophanie. La mort du Grand Othon. Révolte de Cincius à Rome, & l'exécrable parricide commis en la perſonne du Pape Benoiſt VI. par l'Antipape Boniface. Deſcente & progrés de l'armée des Grecs en Italie. Othon II. les va combatre. Hiſtoire tragique de la cruauté qu'il exerça ſur ſon paſſage à Rome. La vengeance qu'en prirent les Italiens, qui luy firent perdre en ſuite la bataille contre les Grecs. La priſe, le rachapt, & la mort de ce Prince. Othon III. ſon fils luy ſuccede. Nouveaux troubles dans Rome excitez par l'Antipape Boniface. L'élection du Pape Jean XV. & la tyrannie de Creſcentius. Hiſtoire du fameux Gerbert Archeveſque de Reims & du Pape Jean XV. qui le fit dépoſer. Les deux Conciles de Reims & celuy de Monzon. Hiſtoire de Hugues Capet, de Charles Duc de Lorraine, & de ſon neveu Arnoul Archeveſque de Reims.

LIVRE SECOND.

Voyage de l'Empereur Othon III. en Italie, où il eſt couronné à Milan & à Rome. Il fait élire Pape Brunon ſon parent, qui prit le nom de Grégoire V. Diſſertation hiſtorique ſur l'origine de l'élection des Empereurs & du College Electoral qui ne vient ni de Grégoire ni d'Othon. Hiſtoire de la Comteſſe qui prouva l'innocence de ſon mari par l'épreuve du feu. Second voyage de l'Empereur Othon en Italie. Hiſtoire tragique du tyran Creſcentius & de l'Antipape Jean Philagathus. Exaltation de Gerbert au Souverain Pontificat ſous le nom de Silveſtre II. Sa défenſe, ſon éloge, ſes belles actions, & ſa mort. Celle d'Othon III. & ſon éloge. Election de Saint Henri Empereur, & ſes trois voyages tres-

tres-heureux en Italie. Les victoires qu'il remporte ſur le Tyran Ardouïn, ſur les Grecs, & ſur les Saraſins. Sa conference avec le Roy Robert ſur la Meuſe prés de Mouzon. Sa mort, & l'élection de Conrad Duc de Franconie, dit le Salique. Le couronnement, les exploits, & les victoires de cét Empereur en Allemagne & en Italie; ſa mort, & l'élection de ſon fils Henri III. Hiſtoire de la deſolation de l'Egliſe Romaine ſous la Tyrannie de trois Antipapes ſeans en meſme temps. L'élection de Grégoire VI. qui ſe dépoſa au Concile de Sutri. Clement II. eſt mis en ſa place par l'Empereur. La mort de ce Pape. Création de Damaſe II. Hiſtoire de Hildebrand Moine de Clugny & de Brunon Eveſque de Toul, qui fut fait Pape par Henri III. comme auſſi Victor III. Mort de l'Empereur. Son fils Henri IV. luy ſuccede. Hiſtoire de Godefroy le Hardi Duc de Lorraine, du Prince Frideric ſon frere qui fut Pape ſous le nom d'Eſtienne X. & des Comteſſes Beatrix & Mathilde. Le Pape Nicolas II. célebre le Concile de Rome. Son traité avec les Princes Normans qui ſe font feudataires du Saint Siége. Hiſtoire de l'élection du Pape Alexandre II. & du Schiſme de Cadaloüs & de la guerre que cét Antipape fit à Rome. Changement dans la Cour de l'Empereur en faveur du Pape Alexandre, par l'adreſſe de Saint Annon Archeveſque de Cologne. Hiſtoire admirable de Pierre Aldobrandin, qui paſſa par le feu à la veuë de tous les Florentins ſans ſe brûler, pour ſouſtenir que ſon Eveſque eſtoit ſimoniaque, & ce que fit à cette occaſion le Pape Alexandre II. au Concile de Rome. Suite de l'hiſtoire de l'Antipape Cadaloüs; ſa condamnation au Concile de Mantoüe, où le Pape Alexandre II. eſt reconnu des deux partis. La mort, & l'éloge de ce Pontife.

LIVRE TROISIE'ME.

L'Origine des Inveſtitures. Les grands biens que les Empereurs, les Rois, & les autres Princes ont donnez aux Egliſes. L'héreſie des Simoniaques. Le droit de

Régale, & ſon origine. En quoy conſiſte préciſément le differend qui fut entre les Papes & les Empereurs. L'élection de Grégoire VII. Son éloge, & ſon portrait. Les meſures qu'il prend pour agir contre l'Empereur Henri IV. duquel il obtient le conſentement. Les cauſes de la rupture entre le Pape & l'Empereur. Le Concile de Rome, où le Pape excommunie & dépoſe Henri. Les Conciliabules de Wormes & de Pavie contre le Pape. Les Comteſſes Beatrix & Mathilde ſe déclarent pour Grégoire. Godefroy le Boſſu mari de Mathilde eſt pour l'Empereur qu'il ſert avec beaucoup de gloire. La mort de ce Duc, ſon éloge, & ſon portrait. Réfutation de la calomnie contre Grégoire à l'occaſion de la Comteſſe Mathilde qu'il dirigeoit. La ligue du Pape avec la plus grande partie de l'Allemagne, contre Henri. La penitence forcée qu'il ſe réſolut de faire pour obtenir ſon abſolution. La nouvelle rupture de cét Empereur avec le Pape, & ſes cauſes. La donation de la Comteſſe Mathilde. L'élection de Rodolphe Duc de Suaube, contre Henri à la Diéte de Forcheim. Concile de Rome, où Grégoire excommunie tous les Laïques qui donnent les Inveſtitures des Bénefices, & tous ceux qui les reçoivent. Les raiſons pour & contre les Inveſtitures. Conciliabule de Brixen où l'Empereur fait dépoſer Grégoire & élire Guibert de Parme Antipape. La bataille de l'Elleſtre, où Rodolphe élû Empereur contre Henri perdit la vie. Henri ſe rend maiſtre de Rome, où il ſe fait couronner par ſon Antipape. Retraite du Pape Grégoire VII. à Salerne, & ſa mort. Le Pontificat de Victor III. & l'élection d'Urbain II. La révolte de Conrad contre l'Empereur ſon pere, & ſa punition. Le Concile de Plaiſance & celuy de Clermont, où le Pape Urbain II. modifie le Decret de Grégoire contre les Inveſtitures. Le Pontificat de Paſcal II. Hiſtoire de Saint Anſelme Archevеſque de Cantorbery, de Henri Roy d'Angleterre, & du Pape Paſcal au ſujet des Inveſtitures & de l'hommage des Eveſques. La révolte du jeune Henri contre l'Empereur ſon pere. La conſtiration de la pluſpart des Princes contre cét Empereur. Hiſtoire déplorable de la trahiſon

que luy fit ſon fils, qui le dépouilla de l'Empire. Sa mort chreſtienne, ſon éloge, & ſon portrait.

LIVRE QUATRIEME.

HEnri V. prend poſſeſſion de l'Empire. Le Concile de Guaſtalle, où le Pape Paſcal renouvelle les Decrets de ſes prédeceſſeurs contre les Inveſtitures. Le portrait de Henri V. fait par l'Abbé Suger, & celuy de Louis le Gros tout contraire à celuy-là. Hiſtoire du voyage de Paſcal en France, & la conference de Chaalons avec les Ambaſſadeurs de Henri. Concile de Troye. Le voyage de l'Empereur en Italie ; ſon traité avec le Pape Paſcal touchant les Inveſtitures. La rupture de ce traité par une condition que l'Empereur y avoit miſe. L'hiſtoire de la détention du Pape dans l'Egliſe de Saint Pierre, de ſa priſon, & de ſa delivrance enſuite d'un nouveau traité par lequel le Pape donne à l'Empereur le privilege des Inveſtitures. Le couronnement de Henri. Hiſtoire de la diviſion qui fut entre le Pape & les Cardinaux à l'occaſion du privilege des Inveſtitures. Diſpute célebre touchant les Inveſtitures par la troſſe & par l'anneau, pour ſçavoir ſi elles emportent une héreſie. Plan de la doctrine d'Ives de Chartres ſur ce ſujet. Hiſtoire du Concile de Latran ſous le Pape Paſcal II. où le Privilege des Inveſtitures donné par ce Pape à Henri V. fut caſſé. Nouveau ſoulevement en Allemagne contre l'Empereur. La mort de la Comteſſe Mathilde, & ſon éloge. Le IV. Concile de Latran ſous le Pape Paſcal. Le ſecond voyage de l'Empereur en Italie, où il ſe rend maiſtre de tout, & ſe fait couronner dans Rome par l'Archeveſque de Braga Maurice Burdin. Hiſtoire de cét Archeveſque. La mort de Paſcal, & l'élection de Gelaſe II. Hiſtoire de l'horrible violence qu'on luy fit en meſme temps qu'il fut élû. Henri le chaſſe de Rome, & fait élire l'Antipape Maurice Burdin. La retraite du Pape Gelaſe en France, où il mourut. L'élection du Pape Calliſte II. Sa négotiation avec l'Empereur, qui ſe rend prés de Monzon avec une armée de trente

mille hommes. L'hiſtoire du Concile de Reims où les Inveſtitures par la croſſe & par l'anneau ſont condamnées. Réception du Pape à Rome. La priſe & la fin tragique de l'Antipape Burdin. Les Princes obligent l'Empereur à s'accommoder avec le Pape. Le Concile de Latran ſous Calliſte II. où le different des Inveſtitures fut terminé. La ratification de cette paix à la Diéte de Wormes. Diſſertation hiſtorique touchant l'hommage & le ſerment de fidelité deû par les Eveſques. Mort du Pape Calliſte auquel Honorius II. ſuccede. La mort de l'Empereur Henri V. L'élection de Lothaire II. Le Schiſme de Pierre de Leon dit Anaclet, contre le Pape Innocent II. Les belles actions de Lothaire, qui rétablit deux fois le Pape, & ſa mort. Election de Conrad III. Commencement de la révolte de l'Italie contre l'Empire. Hiſtoire de l'héreſiarque Arnaud; ſon portrait, ſes erreurs, & les horribles deſordres qu'il fit dans Rome. Les Arnaudiſtes ſe révoltent contre les Papes, & ſont domptez par Eugene III. Mort de l'Empereur Conrad.

LIVRE CINQUIE'ME.

L'Election de l'Empereur Frideric Barberouſſe. L'origine des Guelphes & des Gibelins. Rupture entre le Pape Eugene & l'Empereur au ſujet de l'Archeveſché de Magdebourg. Mort du Pape Eugene. Anaſtaſe IV. luy ſuccede, & termine le different. Election du Pape Adrien IV. Hiſtoire admirable de la fortune de ce Pape. Nouvelle révolte des Arnaudiſtes, qui font revenir leur Patriarche Arnaud, qu'on chaſſe une ſeconde fois de Rome. Premier voyage de Frideric en Italie, où il réduit les rebelles, & delivre le Pape de la perſecution des Arnaudiſtes. La fin tragique d'Arnaud de Breſſe, qui fut pendu à Rome. Hiſtoire du nouveau démeſlé touchant l'indépendance entre l'Empereur Frideric & le Pape Adrien, qui reconnoiſt enfin l'indépendance des Empereurs. Le ſecond voyage tres-glorieux de Frideric en Italie. Nouvelles brouilleries entre l'Empereur &

le Pape au ſujet de l'hommage des Eveſques. Mort du Pape Adrien. Hiſtoire du Schiſme entre le vray Pape Alexandre III. & l'Antipape Victor IV. ſouſtenu par Frideric. Le Conciliabule de Pavie, où l'élection de Victor eſt confirmée. Retour de Frideric en Allemagne ; autre voyage de ce Prince en Italie, où il fait couronner l'Imperatrice à Rome par l'Antipape Paſcal III. ſucceſſeur de Victor. Suite du Schiſme ſous l'Antipape Calliſte III. ſucceſſeur de Paſcal. Hiſtoire de la réconciliation de l'Empereur Frideric avec le Pape Alexandre III. & de la paix qui ſe fit entre eux à Veniſe. Concile de Latran ſous Alexandre. La mort de ce Pape & celle de l'Empereur Frideric à la guerre Sainte. Le Regne de ſon Fils Henri VI. Schiſme dans l'Empire entre Philippe Frere du feu Empereur & Othon de Saxe. Mort de Philippe, auquel Othon ſuccede. Rupture entre cét Empereur & le Pape Innocent III. qui l'excommunie, & fait en ſorte qu'on le dépoſe, & qu'on élit en ſa place Frideric II. La mort d'Othon aprés la perte de la bataille de Bovines. Le Regne de Frideric, & ſon alliance avec la France. Innocent IV. excommunie & dépoſe Frideric au Concile de Lyon, & fait élire en ſa place Henri Lantgrave de Thuringe, & puis Guillaume Comte de Hollande. La mort de Frideric. Le Regne de Conrad ſon fils. Nouveau Schiſme dans l'Empire entre Richard Roy d'Angleterre & Alphonſe Roy de Caſtille. L'élection de Rodolphe Comte d'Hasbourg. L'origine, l'éloge, & le portrait de cét Empereur. Le Regne d'Adolphe de Naſſau, & celuy d'Albert d'Autriche. L'élection de l'Empereur Henri VII. Pitoyable état de l'Italie dechirée par les deux factions des Guelphes & des Gibelins. Expedition glorieuſe de Henri en Italie ; ſon Couronnement à Rome. La nouvelle rupture qui ſe fit entre luy & le Pape Clement V. au ſujet de l'indépendance. L'heureux commencement de la guerre qu'il entreprend. Sa mort, & ſon éloge.

SOMMAIRE

LIVRE SIXIE'ME.

Schiſme entre les Cardinaux qui dura plus de deux ans pour l'élection d'un Pape. La maniére extraordinaire dont Jean XXII. fut élû. L'origine, & le portrait de ce Pontife. Grand Schiſme dans l'Empire pour les deux élections qui ſe firent de Loüis de Baviére & de Frideric d'Autriche. L'éloge, & le portrait des deux Elûs. La Bataille d'Eſlinghen où tous deux s'attribuérent la victoire. La Bataille de Muldorf, où Frideric vaincu & fait priſonnier, ceda l'Empire à Louis de Baviére. Les veritables cauſes de la rupture qu'il y eût entre le Pape & cét Empereur. Les Gibelins l'emportent ſur les Guelphes. Monitoire du Pape contre Loüis. Le Pape veut diſpoſer de l'Empire. Louïs s'y oppoſe, & maintient ſon indépendance. Sa proteſtation ſolennelle contre le Pape. Son Manifeſte; ſon arrivée à Trente, où tous les mécontens du Pape ſe joignent à luy, & entre autres deux grands Partis de Cordeliers qui s'eſtoient séparez du Pape. Hiſtoire du premier parti de ces Cordeliers, qui ſous prétexte d'une plus étroite obſervance, avoient fait un ſcandaleux Schiſme dans l'Ordre. Hiſtoire du ſecond parti composé du Général Michel de Cezene, & de ſes partiſans qui s'oppoſerent aux trois Conſtitutions de Jean XXII. qu'ils prétendoient eſtre contraires à celle de Nicolas III. touchant la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres. Diſſertation hiſtorique ſur cette célebre controverſe. L'entrée & les progrés de Loüis en Italie. Il ſe fait couronner à Rome. N'ayant pû fléchir le Pape qui l'excommunioit toûjours, & vouloit qu'il quittaſt l'Empire, il ſe réſolut enfin à faire élire un autre Pape. Hiſtoire de la dépoſition qu'il fit faire à Rome de Jean XXII. Il fait élire en ſuite Pierre de Corbaria Cordelier, qui prit le nom de Nicolas V. L'hiſtoire de ce Cordelier & de ce Schiſme. L'hiſtoire de Michel de Cezene & de Guillaume Okam, qui s'enfuyent d'Avignon, & ſe rendent auprés de l'Empereur

à Piſe, & le ſuivent en Baviére. Hiſtoire de la penitence de Pierre de Corbaria, qui s'alla rendre au Pape à Avignon. La mort du Pape Jean XXII. & ce qu'il crût de la viſion Beatifique avant le jour du Jugement. Grande impoſture de Calvin ſur ce ſujet. La fin de Michel de Ceſene & celle de Guillaume Okam. La défenſe de ce célebre Cordelier contre Bzovius Jacobin. Les efforts tres-frequens & inutiles de l'Empereur Louïs de Baviére auprés des Papes Jean XXII. Benoiſt XII. & Clement VI. pour obtenir ſon abſolution. Par quelles voyes elle luy fut toûjours refuſée ; toute l'Allemagne en ſuite eſt pour luy, & déclare l'Empire abſolument indépendant des Papes. La célebre Conſtitution de Louïs ſur cela, & ſon ſecond Manifeſte. Clement VI. l'excommunie de nouveau, & fait élire par quelques Princes contre luy Charles de Luxembourg. On demeure ferme dans l'obéïſſance de Louïs. La mort de cét Empereur. Ce que l'on peut dire pour ſa défenſe. L'élection de Gunter Comte de Schafwartzenbourg contre Charles IV. Le Traité fait entre eux par lequel l'Empire demeure à Charles. Son honteux & malheureux voyage en Italie. Son Regne paiſible en Allemagne, où il fait la fameuſe Bulle d'Or, depuis laquelle l'Empire eſt toûjours demeuré à peu prés dans l'état où il eſt encore aujourd'huy, ſans que les Empereurs ayent plus rien entrepris ſur les Papes, ni les Papes ſur les Empereurs.

Pag. 174. *l.* 25. ne firent, *liſ.* ils ne firent. *p.* 416. *l.* 15. luy, *liſ.* le luy.

Dans le Grand Schiſme d'Occident de la premiere édition, pag. 15. *l.* 16. *aprés ce qu'en a dit de l'Empereur Saint Henri, ajouſtez ces mots qui y manquent*, Conrad le Salique ne changea rien, mais, &c.

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à S. Germain en Laye le 25. Mars 1679. ſignées JUNQUIERES, & ſcellées du grand Sceau de cire jaune, il eſt permis au Pere LOÛIS MAIMBOURG de la Compagnie de JESUS, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il agréra, un Livre qu'il a compoſé, & intitulé, *Hiſtoire de la décadence de l'Empire aprés Charlemagne, & des differends des Empereurs avec les Papes au ſujet des Inveſtitures & de l'Independance;* & ce pendant le temps & eſpace de dix années conſecutives, à compter du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer. Avec défenſes à toutes perſonnes d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre ſous les peines portées par leſdites Lettres.

Et ledit R. P. Maimbourg a cedé le Privilege cy-deſſus au ſieur SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur du Roy, & Directeur de l'Imprimerie Royale du Louvre.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le ſixiéme Juillet mil ſix cens ſoixante-dix-neuf. Signé, E. COUTEROT, Sindic.

Achevé d'imprimer pour la premiére fois le 26. Juillet 1676.

Permiſſion du Réverend Pere Provincial.

JE ſouſſigné Provincial de la Compagnie de JESUS en la Province de France, permets au Pere LOÛIS MAIMBOURG, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra, *l'Hiſtoire de la décadence de l'Empire aprés Charlemagne, & des differends des Empereurs avec les Papes,* par luy compoſée, & approuvée par trois Théologiens de noſtre Compagnie. FAIT à Paris le 4. d'Avril 1679. PIERRE DE VERTHAMON.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE PREMIER.

ON a veû dans l'Hiſtoire de l'Arianiſme la décadence de l'Empire d'Occident aprés la mort du grand Conſtantin, & les terribles révolutions qui s'y firent, juſques à ce qu'il fut entiérement détruit ſous le pitoyable Auguſ-

tule, par le Roy des Herules Odoacer, qui ſe rendit maiſtre de Rome. La ruine de l'Empire d'Orient, par une funeſte ſuite du Schiſme des Grecs, eſt repreſentée dans l'Hiſtoire que j'ay écrite de ce malheureux Schiſme, qui en fut la cauſe. L'Hiſtoire des Iconoclaſtes a fait voir le merveilleux renouvellement de l'Empire d'Occident, lors qu'il fut transferé à Charlemagne, qui en joignant ce qu'il avoit receû des Rois de France ſes Prédeceſſeurs, & ſes grandes conqueſtes à la Ville de Rome, qui le reconnut pour ſon Souverain, le rendit plus floriſſant encore qu'il n'avoit eſté ſous les vieux Empereurs Romains. Maintenant, afin que j'acheve de faire connoiſtre quelle a eſté la deſtinée des deux Empires, je veux repreſenter la décadence de celuy de l'Occident depuis la mort de Charlemagne, juſques à ce qu'en ſuite des grands differends que les Empereurs Allemans eûrent avec les Papes, il fut enfin comme rélegué au-delà de ſes anciennes bornes, & réduit en l'eſtat où nous le voyons aujourd'huy, n'ayant preſque plus que l'ombre d'un ſi grand nom.

J'avoûë que les difficultez que j'ay bien veû qui ſe rencontreroient dans l'exécution d'une ſi haute entrepriſe, m'en pouvoient, & meſme m'en devoient peut-eſtre raiſonnablement détourner: mais la grandeur & l'importance d'un ſi beau ſujet ont eû des charmes & des attraits

ſi puiſſans pour m'y engager, que je n'ay pas eû ou aſſez de prudence, ou aſſez de force, pour réſiſter à une tentation auſſi douce que celle que l'on peut avoir de travailler fort agréablement ſur une matiére qui renferme les plus belles choſes du monde. En effet, c'eſt là qu'on verra d'abord la Monarchie Françoiſe dans toute l'étenduë de ſa puiſſance & de ſa gloire, & l'Egliſe Romaine élevée, ſous les Empereurs François, au plus haut point de ſa grandeur. Je feray voir en ſuite par quelle étrange révolution l'Empire eſtant tombé ſous la puiſſance des Tyrans Lombards, fut tranſporté aux Saxons, qui en s'élevant abbaiſſerent la majeſté des Souverains Pontifes, qu'on vit réduits à une miſerable ſervitude ſous ces nouveaux Maiſtres. Les Princes de Suaube, & ceux de Baviére paroiſtront aprés ſur la ſcene, où l'on pourra voir les funeſtes & ſanglantes tragédies qu'on y fit, par les Schiſmes, & par les guerres qu'il y eût, au ſujet des inveſtitures & de l'indépendance, entre les Empereurs & les Papes, qui ſe ſervant de l'un & de l'autre glaive durant ces troubles, ſe releverent enfin ſur les ruines de ceux qui croyoient les devoir abbaiſſer. Ainſi j'auray la ſatisfaction de ne pas ſortir de mon caractere; de demeurer toûjours, comme j'ay fait juſques à maintenant, dans les termes de ma profeſſion; & d'écrire l'Hiſtoire, en ſorte qu'une des plus belles par-

ties de celle de l'Egliſe ſe trouve utilement, & agréablement meſlée avec celle des Empereurs & des Rois qui doivent paroiſtre dans mon ouvrage. Je l'entreprens ſous la protection toute-puiſſante de la grace divine, qui m'a heureuſement conduit, & fortement ſouſtenu dans les autres; & je le vais commencer, en faiſant connoiſtre d'abord en peu de mots, par quels degrez la Monarchie Françoiſe eſtoit montée à ce comble de gloire & de puiſſance où elle ſe trouvoit, lors que Charlemagne prit le glorieux titre d'Empereur, & qu'en ſuite elle devint ce que l'on appelloit en ce temps-là l'Empire d'Occident.

Les plus vaillans peuples de la Germanie, tant ceux qui, dés le temps du premier Tarquin Roy des Romains, paſſerent de la Gaule Celtique au-delà du Rhin, & s'emparerent du païs qu'on appelle aujourd'huy Franconie, que les autres Germains originaires habitans de ces vaſtes régions qui ſont entre le Rhin, l'Elbe, le Mein, & l'Océan Septentrional, ſe liguerent environ l'an deux cens de Jeſus-Chriſt, ſous le nom de Francs, de François, ou de libres, pour ſe maintenir dans leur liberté contre les Romains. Ils firent ſouvent des irruptions dans leurs terres au-deçà du Rhin, où la fortune ne leur fut pas trop favorable, juſques à ce qu'enfin aprés plus de deux cens ans de combats, pour la poſſeſſion

Tit. Liv. Dec. 1. l. 5.

Bucherii Belg. Romanum l. 6.

Ann. 200.

Ann. 400.

d'une partie de la Gaule Belgique, l'Empire Romain commençant de tendre manifeſtement à ſa ruine ſous l'Empereur Honorius, on permit aux plus puiſſans d'entre eux, appellez François Saliens, du nom de leur contrée ſituée le long de la Sale ou de l'Iſſel, de s'établir entre la Meuſe & le bas Rhin vers Cologne, juſqu'à l'emboucheûre de ces deux fleuves. *Ann.* 416. *Proſper & Caſſiod. in Chron. Bucher. l. 14. Belg. Rom.*

Peu de temps aprés, comme les autres peuples ſortis des parties Septentrionales de la Germanie ſe furent jettez dans les Gaules, qu'ils partageoient en differens Royaumes, les François s'eſtant avancez dans le Brabant & le païs de Liége, qu'on appelloit alors Tongrie, y jetterent auſſi les fondemens de leur nouvelle Monarchie, & y élûrent Pharamond leur premier Roy. Aprés que celuy-cy eût pourveû à la ſeûreté & au bon gouvernement de ſon Royaume par la fameuſe Loy Salique, ſon fils Clodion entreprit d'en étendre les bornes par les armes, comme il fit, en conquerant toutes les Provinces qui ſont compriſes entre les riviéres de Somme & de l'Eſcaut. Le brave Aëtius, qui ſouſtenoit luy ſeul, par ſon courage, & par ſa bonne conduite, les reſtes de l'Empire, ayant eſté brutalement tué par Valentinien III. Merovée ſe rendit maiſtre de la premiére Germanique, qui comprend le Palatinat au-deçà du Rhin, & l'Alſace; & de la ſeconde Belgique, c'eſt-à-dire de la Picardie, avec une grande partie *Ann.* 420. *Ann.* 429. *Ann.* 445. *Greg. Turon. lib. 2. c. 9. Ado. Sigeb. Chron. Ado Vienn. Sidon. Apollin. Paneg. ad Avit.*

445. de la Champagne. La pluſpart des Villes qui ſont entre les riviéres de Seine & de Loire, & ſur tout Paris, Orleans, & Sens, craignant de tomber ſous la domination des Viſigots Ariens qui regnoient au-delà de la Loire, aimerent mieux ſe donner aux François, quoy-que Payens; ce qu'elles firent par le conſeil & par l'entremiſe de leurs Eveſques, ſous les Regnes de Childeric & du grand Clovis, qui fit par ſes conqueſtes la plus floriſſante Monarchie de ſon temps. Car il conquit tout l'Eſtat de Soiſſons, que les Romains tenoient encore, & qui s'étendoit juſques au Rhin: aprés quoy il réduiſit ſous ſa puiſſance le Brabant, la Normandie, & la Bretagne; ſoûmit à ſon Empire, par la fameuſe victoire de Tolbiac, les païs habitez par les Allemans, les Suéves, & les Bavarois, qu'il fit tributaires de ſa Couronne, à laquelle depuis ſon Bapteſme il unit ce qu'on appelle maintenant le Duché de Bourgogne. Il s'empara des Eſtats de Teroûënne, de Cologne, de Cambray, poſſedez par des Princes François ſes parens, qui les ayant eûs en partage, avoient auſſi pris le titre & la qualité de Roy. Enfin aprés avoir vaincu en bataille rangée les Viſigots, & tué de ſa propre main leur Roy Alaric, il rangea ſous ſes loix l'Auvergne, l'Aquitaine, la Gaſcogne, & généralement toutes le Gaules, depuis le Rhin & le Rhone juſqu'à l'Océan, à la réſerve du bas Languedoc &

Ann. 488. *Greg. Turon. Aimoin. l. 1. Sigebert.*

Ann. 495. *Aimoin. Sigebert. Aventin. l. 3.*

Ann. 503. *Greg. Turon. lib. 2. c. 40.* Cararic. Sigebert le Boiteux. Ragnancaire.

Ann. 508. *Greg. Turon. l. 2. Aimoin. l. 1.*

de la Provence, qu'il voulut bien ceder à Theodoric Roy d'Italie.

Aprés la mort du grand Clovis, ſes quatre fils, qui partagerent entre eux la Monarchie Françoiſe, l'augmenterent encore, comme firent auſſi leurs Succeſſeurs, par la conqueſte du Royaume de Thuringe, & de celuy de Bourgogne, qui comprenoit alors la Franche-Comté, le Dauphiné, la Savoye, le païs des Suiſſes, la Provence & le Piémont, & par la réduction du haut Languedoc, & des Saxons au-delà du Rhin: de-ſorte qu'à la mort de Dagobert, qui réünit toute la Monarchie ſous un ſeul Roy, elle avoit pour bornes à l'Orient, les montagnes de Bohéme, & les riviéres d'Elbe & d'Ins; au Septentrion, l'Océan Germanique; à l'Occident, la mer Océane, depuis les Pyrenées juſqu'à l'emboucheûre du Rhin; & au Midi, la mer Mediterranée & les Alpes.

Ann. 514. *Greg. Turon. l. 3.* *Aimoin. l. 2.* *Sigebert.*

Ann. 526.

Ann. 644.

Il eſt vray que les Succeſſeurs de ce grand Monarque ayant abandonné le ſoin des affaires par leur foibleſſe; & les factions des Maires des deux Palais de Neuſtrie & d'Auſtraſie ayant armé les François les uns contre les autres, pluſieurs peuples ſe révolterent, & pluſieurs Comtes ou Gouverneurs de Province s'érigerent en Souverains dans leurs Gouvernemens: de-ſorte qu'il ſembloit que la Monarchie Françoiſe, miſerablement démembrée par les uſurpateurs, & dechirée par

Ann. 690. 714. 741. les guerres civiles, ſeroit bientoſt anéantie. Mais Dieu qui l'a toûjours viſiblement ſouſtenuë par une protection toute particuliére, ſuſcita des Princes iſſus des Cadets de la Maiſon Royale, à ſçavoir Pepin le Gros, Charles Martel, & ſon fils Pepin le Bref, tous trois Maires du Palais des deux Royaumes, qui aprés avoir réduit les rebelles, dompté & puni les Tyrans, la rétablirent en un eſtat plus floriſſant encore qu'elle n'avoit jamais eſté. Cela obligea les François à tranſporter la Couronne à Pepin, qui pouſſa ſes conqueſtes juſques bien avant au-delà des Alpes, où il prit ſur les Lombards, & retint en toute Souveraineté, l'Exarcat de Ravenne, ou la Romagne, & la Pentapole, ou Marche d'Ancone, dont il donna le domaine au Pape & à l'Egliſe.

La Genealog. de la ſeconde branche de nos Rois, par Laur. Turquois. Ann. inc. Auth. Aimoin. l. 4. Sigebert. Marian. Scot.

Ann. 754. 756.

Son fils Charlemagne, qui, par le déceds de Carloman ſon frere, poſſeda ſeul toute cette grande Monarchie, la rendit beaucoup plus puiſſante, & d'une étenduë bien plus vaſte, par ce nombre infini de victoires qu'il remporta par tout où ſon courage, ſa juſtice, ſa piété, & ſon zele pour la Religion, l'obligérent à porter ſes armes, que Dieu, qui avoit réſolu d'en faire le plus grand Prince de la terre, favoriſa toûjours dans toutes les guerres qu'il entreprit. Car dans celles qu'il fit au-delà des Alpes, particuliérement pour la défenſe du Saint Siége, il détruiſit entiérement le Royaume

V. Hiſt. Iconoclaſt. l. 3. & 4. & Auth. ibi citat.

me des Lombards, par la priſe du dernier de leurs Rois; vainquit, & repouſſa les Grecs juſques au fond de la Calabre, & receût enfin le ſerment de fidélité des Romains, qui achevant de ſecoûër le joug de ces miſérables vaincus, dont ils avoient trop long-temps ſouffert la tyrannie, & deſquels ils ne pouvoient plus eſperer de protection, ſe donnerent à ce grand Roy. En meſme temps il enrichit l'Egliſe d'une bonne partie de la dépouïlle des Lombards & des Grecs, en l'élevant de la baſſeſſe de ſa premiére pauvreté à ce haut point de grandeur temporelle, qui en étenduë de domaine & en richeſſes l'égale encore maintenant aux plus grands Princes. Ainſi depuis les Alpes juſques à la Baſſe Calabre, à l'autre extrémité de l'Italie, Charlemagne en eſtoit abſolument le maiſtre, auſſi bien que des Iſles & des Royaumes de Corſe & de Sardaigne.

Ann. 774. 788. 796.

Ann. Franc. Eginhard. Ann. Bertin. Vit. Car M. inc. Auth. Hiſt. des Ieonoel. l. 4.

D'autre part, dans ces frequentes & fameuſes expeditions qu'il fit en Allemagne contre les Saxons tant de fois rebelles, & les autres Peuples qui s'eſtoient liguez contre luy, il ſubjugua toutes ces vaſtes Régions qui ſont entre le Rhin & la Viſtule, la mer Baltique & le Danube; ſoumit aux Loix de ſon Empire la Baviére, l'Autriche, la Hongrie juſqu'au fleuve Tibiſque, la Dacie, la Croatie, la Stirie, la Carinthie, l'Iſtrie, le Frioul, la Dalmatie; & pouſſa meſme ſes conqueſtes, aprés avoir

796. vaincu les Huns ou les Avares, juſques aux confins de la Bulgarie & de la Thrace; enfin, pour étendre les bornes de ſa Monarchie auſſi-bien du coſté de l'Occident qu'il avoit fait par tout ailleurs, il fit la guerre au-delà des Pyrenées aux Saraſins, & conquit ſur eux tous ces Royaumes & toutes ces Provinces qui ſont entre l'Ebre & les Monts, la mer Océane & la Mediterranée, avec les Iſles Baléares.

Voila le floriſſant eſtat où ſe trouvoit la Monarchie Françoiſe, qui ſurpaſſoit infiniment toutes les autres, lors que Charlemagne, aprés avoir domté les Rebelles de Bénevent, eſtant allé à Rome, pour y connoiſtre luy-meſme en perſonne, & en qualité de Souverain, de l'attentat que l'on avoit commis contre le Pape Leon III. y fut proclamé ſolennellement Auguſte & Empereur d'Occident le jour de Noël de l'année huit cens, par les François & par les Romains, & couronné & ſacré par le Pape, qui fut enſuite le premier à luy rendre ſes devoirs. Il eſt tout évident, que comme ce grand Roy poſſedoit déja & la Ville de Rome & l'Italie, il ne receût en cette occaſion qu'un titre, dont meſme il ne ſe ſoucioit point du tout, & qu'il ne prit, contre ſon inclination, que pour ſatisfaire à l'ardent deſir de ſes Sujets, & ſur tout des Romains, qui ſouhaitoient paſſionnément d'avoir un Empereur d'Occident, puis que celuy de Conſtantinople, qui n'avoit

Ann. 800.

Hiſt. Iconocl. l. 4. Eginhard.

plus qu'un petit coin de la Calabre avec la Sicile, n'eſtoit plus en eſtat de l'eſtre. Enſuite l'on ne peut nier que la Monarchie Françoiſe compoſée de tous les Eſtats que ce Prince toûjours victorieux avoit unis à ſa Couronne, ne fuſt uniquement ce qu'on appelloit alors l'Empire d'Occident, & conſequemment que, ſelon la Loy fondamentale de la France, il ne deuſt paſſer par ſucceſſion à ſes deſcendans en ligne maſculine. C'eſt ainſi que Louïs le Debonnaire, l'unique fils legitime qui luy reſtoit quand il mourut, receût de luy ſeul tout ce grand Empire, qu'il conſerva toûjours en ſon entier, en gardant l'alliance & le traité que Charlemagne avoit fait avec Nicephore Empereur des Grecs. 800. *Ann.* 814.

Il eſt vray qu'il réſolut d'abord d'imiter la ſage conduite de ſon pere. Car dans le premier partage qu'il fit entre ſes trois fils Lothaire, Pepin, & Louïs, il ne voulut pas ſouffrir que l'Empire fuſt démembré. Il y aſſocia Lothaire ſon aiſné, & le déclara ſon unique ſucceſſeur en cette auguſte qualité d'Empereur, luy laiſſant tout, à la réſerve du Royaume d'Aquitaine, qui fut pour Pepin, & de celuy de Baviére, qu'il donna à Louïs, à condition qu'ils ſeroient ſoumis à leur frere. Mais quelque temps aprés il changea de réſolution, ce qui fut la premiére cauſe de la décadence, & enfin de la ruine de l'Empire. L'amour exceſſif qu'il por- *Ann.* 817.

Nequaquam nobis nec his qui ſanum ſapiunt viſum fuit, ut amore filiorum aut gratiâ, unitas Imperii à Deo nobis conſervati diviſione humanâ ſcinderetur. *Chron. Diviſ. Imper. t. 1. Capitular. Reg. Francor.* In quibus poſt deceſſum noſtrum ſub ſe-

8 1 7. toit à l'Imperatrice Judith ſa ſeconde femme, & l'extréme tendreſſe qu'il avoit pour Charles, qu'il eût de cette Princeſſe, fit premiérement qu'il l'avantagea beaucoup pardeſſus ſes freres, en luy donnant une partie tres-conſidérable de ce qui devoit un jour eſtre à Lothaire, d'où naſquit cette guerre impie que les trois Princes firent à leur pere, qu'ils dépouïllerent de l'Empire; & puis quand il fut rétabli, il en fit un dernier partage, par lequel, en laiſſant les Royaumes d'Aquitaine & de Baviére comme auparavant à Pepin & à Louïs, il diviſa tout le reſte en deux parts; à ſçavoir, l'Orientale, qui s'étendoit depuis la Meuſe juſqu'aux extrémitez de l'Allemagne, & l'Occidentale, depuis le meſme fleuve juſqu'à l'Océan. La premiére fut à Lothaire avec l'Italie & le titre d'Empereur, & Charles eût la ſeconde; & comme Pepin mourut quelque temps aprés, il eût auſſi tout le Royaume d'Aquitaine, que Louïs luy donna, à l'excluſion des enfans du Prince défunt.

niore fratre regali poteſtate potiantur. *Ibid.*

Ut poſt obitum ſuum omnia regna quæ ei tradidit Deus per manus Patris ſui ſuſciperet, atque haberet nomen & Imperium Patris. *Thegan. c. 21. de Geſt. Lud. Pii.*

Ann. 8 2 8.

Nithard l. 1. Vit. Ludov. Pii. Thegan de Geſt. Ludov.

Ann. 8 3 8.

Nithard. Vit. Ludov. Pii. Aimoin.

Ann. 8 3 9.

Ann. 8 4 0.

L'Empereur eſtant mort, Lothaire qui avoit diſſimulé juſqu'alors le chagrin que ce partage luy donnoit, non ſeulement prétendit devoir eſtre Souverain, comme Empereur, dans toute la Monarchie Françoiſe, ſelon la premiére diſpoſition de ſon Pere, mais il fit auſſi tous ſes efforts pour dépouïller ſes deux freres de leurs Eſtats. Cela les obligea d'unir

leurs armes contre luy; de ſorte qu'on en vint à cette ſanglante bataille de Fontenay, qui fut ſi funeſte aux François, par la perte que l'on y fit de prés de cent mille hommes demeurez de part & d'autre ſur la place. C'eſt pourquoy Lothaire qui fut vaincu, voyant qu'aprés avoir inutilement taſché de réparer ſa perte, il couroit fortune de perdre encore tout le reſte, fut enfin contraint de demander la paix, & de conſentir au nouveau partage qui ſe fit entre les trois freres en cette maniére. Charles eût la France Occidentale, entre la Meuſe, la Saone, le Rhone, l'Eſcaut, & l'Ocean; Louïs toute l'Allemagne ou la Germanie, depuis la Viſtule juſqu'au Rhin, avec trois Villes au-deçà de ce fleuve, Mayence, Spire, & Wormes, d'où il eût le ſurnom de Germanique; & Lothaire leur frere aiſné retint le titre & la dignité d'Empereur, avec la Ville de Rome, & l'Italie, l'ancien Royaume de Bourgogne, à la réſerve du Duché, & l'Auſtraſie, qui comprenoit toutes les Provinces qui ſont entre la Meuſe, l'Eſcaut, & le Rhin; de ſorte que l'Empire d'Occident fut réduit alors au ſeul partage de Lothaire, à qui ſa qualité d'Empereur ne donnoit aucun pouvoir dans les deux grands Royaumes de ſes freres.

Ann. 841. *Nithard. l. 3. Ann. Fuld.*

Ann. 843. *Rhegin. Sigibert. Aventi. Ann. Boior.*

Mais ce pauvre Empire déja ſi racourci, eût peu de temps aprés des bornes encore beaucoup plus étroites par le partage que cét Em-

Ann. 856. *Rhegin. Ann. Fuld.*

pereur, qui ſe rendit Moine en l'Abbaye de Prom, auprés de Tréves, fit de ſes trois Royaumes entre ſes trois fils. Celuy de Bourgogne fut à Charles, le dernier des trois; Lothaire eût l'Auſtraſie, qui fut appellée de ſon nom *Lotharingia*, le Royaume de Lothaire, ou Lorraine; & Louïs, qui eſtoit l'aiſné, eût Rome & l'Italie, avec le titre d'Empereur, & aprés la mort de Charles, la Provence, le Dauphiné, & la Savoye, le reſte du Royaume de Bourgogne eſtant demeuré à Lothaire, pour le joindre à ſon Royaume de Lorraine. Ce nouvel Empereur Louïs II. celuy que l'on peut dire avoir eſté l'unique de tous les deſcendans de Charlemagne qui luy a reſſemblé en toutes ſortes de vertus & de perfections Royales & Chrétiennes, fit durant ſon Regne tout ce que l'on pouvoit attendre d'un Prince héroïque, pour conſerver ce peu d'Empire qui reſtoit en Occident. Car tandis que ſes oncles dechiroient miſerablement la Monarchie Françoiſe par leurs guerres plus que civiles; qu'aprés la mort du jeune Lothaire ſon frere ils partageoient entre eux ſa ſucceſſion & ſes deux Royaumes qui luy appartenoient; & que Charles le Chauve luy enlevoit encore la Provence & le Dauphiné; ce généreux Prince fit toûjours conſtamment la guerre aux Saraſins qui s'eſtoient jettez dans l'Italie avec une armée formidable, pour en faire la conqueſte. Il les vainquit ſou-

Nithard. l. 4. Leo Oſt. l. 1, Aimon. Rhegin.

vent par mer & par terre, & ne ceſſa point de 856.
les pourſuivre, & de les combatre, juſqu'à ce qu'il les euſt chaſſez non ſeulement de toute l'Italie, mais auſſi des Iſles de Corſe & de Sardaigne qu'ils avoient occupées; & aprés avoir puni les rebelles qui s'eſtoient entendus avec ces Barbares, delivré le Saint Siége de l'oppreſſion des uns & des autres, & remis l'Empire en honneur, il y a bien de l'apparence qu'il euſt encore repris ce que ſes oncles venoient de luy enlever au-deçà des Alpes, ſi la mort ne l'euſt arreſté au milieu d'une ſi glorieuſe courſe, aprés laquelle l'Empire changea de nouveau de face, & ſe vit bien prés de ſa ruïne par l'ambition déreglée de Charles le Chauve.

Ce Prince auſſi entreprenant qu'il eſtoit foible dans l'exécution de ce qu'il avoit entrepris, & qui donnoit à tout, ſans ſe ſoucier que les voyes qu'il prenoit pour venir à ſes fins fuſſent peu juſtes & peu généreuſes, n'eût pas plûtoſt appris la mort de l'Empereur, qu'il réſolut de s'emparer de l'Empire, au préjudice de ſon frere aiſné Louïs le Germanique, & des trois Princes ſes enfans, Louïs, Carloman, & Charles le Gros. Pour cét effet, ayant promptement ramaſſé tout ce qu'il pût de troupes pour le prévenir, il paſſe les Alpes, ſurprend les Lombards, qui ſe trouvant ſans forces le reçoivent, ſe ſaiſit du treſor du feu Empereur

Annal. vet. Franc. Aimoin. l. 5. c. 32.

856. ſon neveu, & négocie cependant à Rome, où il corrompt par argent la pluſpart du Senat & des Magiſtrats, & promet toutes choſes au Pape Jean VIII. pour en obtenir la Couronne Imperiale. Ce Pape, qui a fait paroiſtre en quelques rencontres qu'il agiſſoit un peu trop ſelon les maximes de la fauſſe ſageſſe du monde, comme Baronius meſme le luy a reproché plus d'une fois, voulut profiter de l'ambition de Charles, voyant fort bien qu'elle luy donnoit lieu de mettre les Papes en poſſeſſion d'élire & de créer les Empereurs qui dépendroient d'eux, au lieu que les Papes dépendoient auparavant des Empereurs. Il en confere avec les principaux Seigneurs Romains, qui eſtoient ravis d'avoir part à l'élection d'un Empereur, & que Charles avoit déja gagnez par ſes preſens, excepté des Comtes de Tuſcanelle, qui prétendoient eux-meſmes d'eſtre élûs, & dont le Pape, qui craignoit d'en eſtre opprimé, ne vouloit point du tout. Enſuite il envoye prier Charles de ſe rendre auplûtoſt à Rome, où il entra le dix-huitiéme de Décembre, & le vingt-cinquiéme ſuivant, jour de Noël, le Pape le proclama, & le couronna Empereur dans l'Egliſe de Saint Pierre, du conſentement des Prélats, du Clergé, des Seigneurs, & de tout le Peuple Romain.

Hæc omnia maleſuada prudentia carnis operata eſſe videtur Suadente iſtud prudentiâ carnis, &c. *Ad ann. 876. n. 17. ad ann. 879. n. 4. & 5.*

Sigon. l. 5. de Regn. Ital.

Et afin qu'on ne puſt douter qu'il n'euſt eſté fait Empereur par voye d'élection, & non pas par

par droit de ſucceſſion, ainſi que le furent les trois Empereurs François ſes prédeceſſeurs: ce Pontife tint à Pavie une Aſſemblée d'Eveſques & de Comtes, dans laquelle, aprés l'avoir honteuſement flaté, par des loûanges qu'on ſçavoit de notoriété publique eſtre tres-fauſſes, juſques-là meſme qu'il ne feignit pas de le mettre au deſſus de Charlemagne, il déclara, qu'il l'avoit élû pour ſon mérite & ſelon la volonté de Dieu, laquelle avoit eſté manifeſtée depuis long-temps, par inſpiration divine, au Pape Nicolas; & il fit ſigner l'Acte de cette élection à tous ceux de cette Aſſemblée, qui la confirmerent. Ainſi Charles, par une indigne laſcheté, que la généreuſe poſterité ne luy doit jamais pardonner, aima mieux renoncer au droit inconteſtable de l'Auguſte Maiſon de France, depuis Charlemagne, en recevant l'Empire par élection, que de ſouffrir que ſon frere Louïs le Germanique, & enſuite les Princes ſes enfans, le poſſedaſſent par une legitime ſucceſſion, laquelle devoit perpetuer l'Empire d'Occident dans la meſme Maiſon qui l'avoit fait par ſes conqueſtes. Tant il eſt vray qu'une ambition déréglée ne peut gueres élever ſon homme à une apparente grandeur injuſtement aquiſe, qu'en le faiſant tomber, par de laſches & honteuſes actions, en de veritables baſſeſſes, qui deshonoreront éternellement ſa memoire. Il y en a meſme qui diſent, que pour obtenir la

856.

Elegimus meritò & approbavimus unà cum conſenſu & voto omnium Fratrum & Coepiſcoporum noſtrorum atque aliorum S. R. E. miniſtrorum, amplique Senatus, totiuſque populi Rom. gentiſque togatæ, & ſecundùm priſtinum morem, & ſecundùm priſcam conſuetudinem ſolemniter ad Imperii Romani Sceptra proximus, & Auguſtali nomine decoravimus. *Act. Synod. Ticin. ap. Pith. & Baron.*

856. Couronne Imperiale d'une maniére ſi peu digne de la généroſité de ſes Anceſtres, & contre les droits manifeſtement aquis aux Deſcendans de Charlemagne, il voulut bien ceder au Pape la Souveraineté que les Empereurs avoient exercée juſqu'alors, ſans contredit, dans Rome, & dans toutes les terres de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Mais comme je ne trouve point d'Auteur de ce temps-là qui ait parlé d'une choſe ſi remarquable, & dont ſans doute on n'auroit pas manqué d'informer la poſterité, je ne voudrois pas l'aſſeûrer. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain d'une part, que depuis cette élection, que Jean VIII. fit de Charles le Chauve, pluſieurs Papes ont prétendu avoir droit de créer, ou du moins de confirmer les Empereurs en les couronnant; & de l'autre, il eſt manifeſte, comme on le verra dans la ſuite de mon Hiſtoire, qu'il y a eû des Empereurs qui ont agi long-temps aprés dans l'Italie, & ſinguliérement dans Rome, en Souverains.

Vignier. ex ant. Hiſt. Ital. Sigon. l. 5. Fauchet. Du Cheſne, Vies des Papes.

Cependant l'ambition de Charles fut extrémement funeſte à l'Empire, & meſme au Pape, qui luy avoit voulu donner un Chef incapable de le défendre. En effet, comme les Saraſins ſe furent jettez de nouveau dans l'Italie, où ils faiſoient de furieux ravages, & deſoloient tout juſqu'aux portes de Rome; ce Prince, qui n'eſtoit pas un grand guerrier, ayant paſſé les Alpes, pour aller au ſecours

Aimoin. l 5. Rhegin. Sigon. l. 5.

du Pape, qui l'en preſſoit fort, les repaſſa preſque auſſi-toſt, en fuyant devant un ennemi qu'il n'avoit pas encore veû. Il termina meſme ſa vie avec honte dans cette fuite, empoiſonné, à ce qu'on dit, par un Medecin Juif, auquel, non ſans quelque ſcandale, & ſans indignation des François, il avoit un peu trop de confiance. *Ann.* 877.

D'ailleurs, les Comtes Albert fils de Boniface, & Lambert fils de Guy Duc de Spolete, avec pluſieurs autres qui s'eſtoient déclarez comme eux, incontinent aprés la mort de Charles, pour Carloman fils de Louïs le Germanique, réduiſirent, preſque ſans peine, tout ce qui reſtoit du Royaume d'Italie ſous l'obéïſſance de leur Maiſtre; & irritez de ce que le Pape, qui eſtoit pour le Roy Louïs le Begue, fils du feu Empereur, les avoit excommuniez, ils marchent droit à Rome, s'en emparent ſans réſiſtance, à la faveur du grand parti qu'ils y avoient, y font proclamer Empereur Carloman, & ſe ſaiſiſſent meſme de la perſonne du Pape, qu'ils traiterent avec toute ſorte d'indignitez, juſqu'à ce que s'eſtant ſauvé de priſon, il trouva moyen de ſe réfugier en France, pour y implorer le ſecours de Louïs le Begue. Il y célébra un Concile à Troyes, où le Roy receût ſolennellement de ſa main la Couronne. On dit communément que ce fut la Couronne Imperiale, & qu'enſuite Louïs fut Empereur: *Annal. Fuld. Aimoin. l. 5. Sigon. l. 3.* *Ann.* 878.

Ann. 879. mais de ſçavans hommes ſouſtiennent que ce ne fut que la Royale, que nos Rois, par dévotion, vouloient encore recevoir en cerémonie de la main des Papes, quand ils venoient en France. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que Louïs, qui mourut l'année ſuivante, n'eût jamais rien en Italie, où Carloman eſtoit le Maiſtre, & qu'auſſi-toſt aprés la mort de ce Prince, qui ne ſurveſquit Louïs que d'un an, Charles le Gros ſon frere, qui luy ſucceda au Royaume d'Italie, fut couronné Empereur à Rome par ce meſme Pape, ſoit qu'il le fiſt de ſon plein gré, & par une forte inclination qu'il euſt pour ce Prince, ainſi que quelques-uns le veulent, ce qui n'eſt pas trop vray-ſemblable, veû qu'il luy avoit déja préferé Charles le Chauve; ou plûtoſt qu'il y fut contraint & par l'armée de Charles, & par les Princes d'Italie, & meſme par les Romains, qui s'eſtoient déja déclarez pour luy.

Ann. 880.

Sigon. l. 5.

Krantz.

Il n'y a rien de plus ſurprenant dans l'Hiſtoire que l'étrange fortune de cét Empereur, qui d'un prodigieux accroiſſement de grandeur & de puiſſance fut précipité, tout-à-coup, dans l'abiſme de la plus grande miſere qui fut jamais. Car aprés la mort de ſes deux freres, & de ſes deux couſins, Rois de France, tous quatre décedez ſans enfans, les François l'appellerent à la Couronne, au préjudice de Charles le Simple dernier fils de Louïs le Be-

Ann. 885.

Aimoin. l. 5.

gue, parce que ce petit Prince, qui eſtoit encore enfant, & fort foible de corps & d'eſprit, n'eſtoit pas en eſtat de défendre le Royaume contre les Normans qui deſoloient alors toute la France: de-ſorte que cét Empereur eût le bonheur de réünir dans une ſeule Monarchie les quatre grands Royaumes qui faiſoient l'Empire d'Occident ſous Charlemagne, l'Italie, la France, la Germanie, & le Royaume de Lorraine, ou l'ancienne Auſtraſie. Mais comme aprés avoir aſſez heureuſement commencé, il eût témoigné fort peu de courage, & encore moins de conduite, durant que Paris eſtoit aſſiégé par les Normans, auſquels, par un traité extrémement honteux, il avoit abandonné les plus riches Provinces de France au pillage, il s'attira l'indignation & la haine des François. Et puis ſon eſprit s'eſtant fort affoibli, ſoit de la honte & de la douleur qu'il eût d'avoir fait une ſi laſche action, ſoit pour avoir eſté mal traité dans une grande maladie, il donna en toutes les occaſions, & meſme en pleine aſſemblée des Eſtats, de pitoyables marques de ſon peu de ſens, & de ſon extréme foibleſſe, & enſuite il tomba dans un mépris & ſi grand & ſi général, qu'il ſe vit preſque en un inſtant abandonné de tous ſes Sujets, & meſme de ſes Domeſtiques; juſques-là, qu'il n'avoit pas de quoy ſubſiſter, & qu'il fut réduit à l'aumoſne, pour pouvoir traiſner les déplorables reſtes d'une

885. *Regin. Chron. Otto Friſin. l. 6. Sigebert. Herman. Sigon. l. 5.*

Ann. 886. 887.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Ann. 888. vie ſi malheureuſe, laquelle il termina bientoſt aprés dans la derniére pauvreté. Terrible exemple, qui apprend aux Souverains, que Dieu, qui les éleve par ſa grace ſur les teſtes de leurs Sujets, peut auſſi, quand il luy plaira, les abbaiſſer, par ſa Juſtice, juſques ſous leurs pieds.

Ainſi de tous les Deſcendans legitimes de Charlemagne, il ne reſta plus que Charles le Simple, qui devoit recueillir tout ſeul cette grande ſucceſſion, & poſſeder uniquement, avec l'Empire, toute la Monarchie Françoiſe étenduë preſque par toute l'Europe. Mais comme en ſa minorité il fut mépriſé meſme des François, qui tranſporterent la Couronne, contre la Loy fondamentale du Royaume, à Eudes Comte de Paris: ce fut auſſi en cette malheureuſe occaſion que les François perdirent l'Empire, & que la grande & vaſte Monarchie de Charlemagne fut démembrée, en ſorte qu'elle ne s'eſt pû réünir juſqu'à maintenant ſous un ſeul Monarque. Arnoul fils naturel de Carloman, ſecond fils de Louïs le Germanique, s'empara de la France Orientale, c'eſt à dire, de toute la Germanie, & du Royaume de Lorraine; le Comte Eudes fut couronné Roy de la France Occidentale; Raoul ſe ſaiſit de la Bourgogne Tranſiurane; Bozon, à qui Charles le Chauve ſon Beau-frere, avoit donné le Gouvernement de ce qu'il tenoit de l'ancien Royaume de Bourgogne, & aprés luy ſon fils.

Rhegin. Aimoin. Otto Friſ. ibid.

s'en rendirent maiſtres abſolus, s'eſtant fait couronner Rois d'Arles & de Provence. Les Italiens qui aſpiroient toûjours au recouvrement de l'Empire, ou du Royaume d'Italie, ne manquerent pas de prendre en ce meſme temps une ſi favorable occaſion de l'envahir. Cela cauſa de furieux deſordres, & attira une infinité de maux à l'Italie, laquelle fut miſerablement dechirée par des uſurpateurs, & des tyrans tout-à-fait indignes de l'Auguſte nom d'Empereur, qu'on ne peut raiſonnablement donner à perſonne depuis Charles le Gros juſqu'au Grand Othon, qui fut, à proprement parler, le premier des Allemans auquel l'Empire fut tranſporté. C'eſt pourquoy, pour ne pas m'écarter de mon ſujet, je ne diray que tres-ſuccinctement ce qui ſe fit durant cét intervalle en Italie, juſques à ce que ce grand Prince, qui s'en rendit maiſtre, alla prendre la Couronne Imperiale à Rome. Et je le fais d'autant plus volontiers, qu'il eſt abſolument neceſſaire, pour l'exécution de mon deſſein, que j'éclairciſſe en peu de mots cét endroit de l'Hiſtoire, qui eſt aſſeûrément le plus embarraſſé de tous, & en ſuite le moins connu. 888.

Ceux, qui comme les plus puiſſans prétendoient le plus profiter du pitoyable eſtat où la Maiſon de Charlemagne ſe trouvoit réduite, eſtoient Berenger Duc ou Gouverneur du Frioul, & Gui Duc de Spolete. D'abord ils ſi-

Luitprand. l. 1. c. 6. Otto Friſing. l. 6. Leo Oſtienſ. l. 1. Chron. Caſſ. Rhegin Chron. Sigon. l. 6.

888. rent une étroite ſociété, en ſe promettant réciproquement de s'entre-aider; & leur ambition fut ſi aveugle & ſi démeſurée, qu'ils n'entreprirent pas moins que de partager entre eux la France & l'Italie. Comme Gui avoit un parti conſiderable en France, & qu'il s'eſtoit mis dans l'eſprit, que s'il ſe haſtoit de le fortifier par ſa preſence, il emporteroit ſans difficulté la Couronne de ce Royaume, il abandonna l'Italie à Berenger, & paſſa les Alpes avec une aſſez bonnne armée. Mais ayant appris auſſitoſt aprés que les François ſe moquant de ſa vanité, avoient mis ſur le Trône Eudes Comte de Paris, il retourna promptement ſur ſes pas, réſolu de tourner ſes armes contre Berenger, & le chaſſer de l'Italie. En effet, s'eſtant fait proclamer Roy par ſon parti, fortifié de la faveur du Pape & des Romains, il marche contre ſon Rival, qui s'eſtoit fait couronner à Pavie, le défait en deux grands combats, auprés de Plaiſance & de Breſſe, le contraint de prendre la fuite, & de ſe ſauver au-delà des Alpes; aprés quoy eſtant reconnu, ſans contredit, dans toute l'Italie, il va recevoir la Couronne Imperiale à Rome, & aſſocie à l'Empire ſon fils Lambert.

Ann. 889. *Sigon. l. 6.*

Ann. 890. 891. 892.

Luitprand. Otto Friſ. Sigon.

Sur ces entrefaites Berenger, qui s'eſtoit retiré auprés d'Arnoul Roy d'Allemagne, en obtint du ſecours ſous la conduite de Zuindibaud ſon fils naturel; & ce jeune Prince s'eſtant laiſſé corrompre

corrompre par argent, Arnoul qui crût qu'il pourroit s'emparer de l'Italie, en faiſant ſemblant d'y vouloir rétablir Berenger, y deſcendit luy-meſme avec une puiſſante armée, & prit toute la Lombardie juſqu'à Plaiſance. Mais la guerre que Raoul Roy de Bourgogne luy fit au meſme temps en Allemagne, l'ayant obligé de repaſſer promptement les Alpes, il fut contraint de differer ſon entrepriſe, juſqu'à ce qu'aprés avoir tout pacifié dans ſon Royaume, il ſe vit en eſtat, à deux ans delà, de retourner en Italie, plus fort que jamais, au ſecours de Berenger contre Lambert fils de Gui décedé quelque temps auparavant. Et comme il vit que ce phantoſme d'Empereur n'ayant nulles forces capables de luy réſiſter, tout plioit ſous l'effort de ſes armes, il ſe moqua du pauvre Berenger; de ſon protecteur il ſe fit ſon concurrent à l'Empire & ſon ennemi, & marcha droit à Rome, où tout eſtoit en trouble & en tumulte, par l'ambition du Schiſmatique Sergius. La laſcheté des Romains fut ſi grande en cette occaſion, qu'épouvantez d'un grand cry que les Allemans firent, en voyant un liévre qui fuyoit vers la Ville, ils en abandonnerent les murailles, de-ſorte qu'il la prit au meſme inſtant par eſcalade; & aprés y avoir fait mille horribles deſordres, & une cruelle boucherie des habitans, ſous prétexte de punir les factieux, il ſe fit couronner Empereur par le

Ann. 893.

Ann. 894.

Ann. 896.

Luitpr. l. 1. c. 7. 8. Rheg. Chron. Sigon. l. 6. Cuſpin. in Arnulfh.

896. Pape Formoſus. Mais ſon ambition & ſa perfidie luy furent funeſtes ; car s'eſtant rendu odieux & inſupportable aux Italiens, pour ſon naturel feroce & cruel, on trouva moyen de l'empoiſonner par un breuvage qui le rendit d'abord ſtupide, & puis luy ayant conſumé peu à peu les entrailles, le fit enfin perir, rongé de vermine, trois ans aprés, en Allemagne.

Ann. 899.

Cependant Lambert eſtant delivré d'un ſi redoutable ennemi, & ſe trouvant beaucoup plus fort que Berenger, rentra dans Rome, où le Pape Eſtienne VII. Succeſſeur de Formoſus, luy mit en cérémonie ſur la teſte la Couronne Imperiale, laquelle ne pût pas le garantir du dernier malheur qui luy arriva peu de jours aprés à la chaſſe, où il fut traiſtreuſement aſſaſſiné par le fils du Gouverneur de Milan, pour venger par ce parricide la mort de ſon pere, que ce Prince avoit fait décapiter. Ainſi Berenger n'ayant plus de concurrent en Italie, en fut ſeul paiſſible poſſeſſeur. Il s'y maintint meſme d'abord avec beaucoup de gloire, ayant contraint, par ſa bonne conduite, Louïs Roy de Provence, que les partiſans de Gui & de Lambert avoient fait venir contre luy en Italie, de luy demander honteuſement la paix, & de ſe retirer en ſon Royaume, aprés avoir promis, avec ſerment, de ne plus rien entreprendre à ſon préjudice. Mais comme il eſtoit fatal à ce pauvre Berenger de n'eſtre pas long-

Sigon. l. 6.

Ann. 900.

temps heureux, Albert Marquis de Toſcane, le plus puiſſant des Seigneurs Italiens, envieux de ſa gloire, fit revenir Louïs, qui, avec les forces de ce Marquis, qu'il joignit aux ſiennes, le vainquit en bataille, l'obligea de ſe ſauver une ſeconde fois en Allemagne, & s'alla faire enſuite couronner à Rome. Il ne joüit pas toutefois long-temps du fruit de ſa mauvaiſe foy & de ſa perfidie envers Berenger. Car ce meſme Marquis Albert, auquel il devoit tout l'heureux ſuccés qu'il avoit eû en Italie, s'eſtant imaginé, ſur quelque indice aſſez leger, que ce Prince, qui en effet avoit fait connoiſtre qu'il le trouvoit trop puiſſant & trop magnifique, avoit envie de le détruire; ſe haſta de le prévenir. Pour cét effet, ayant rappellé fort ſecretement Berenger, avec lequel il ſe raccommoda, il l'introduiſit de nuit dans Verone, où cét Empereur dépouïllé par Louïs, le ſurprit, & luy fit crever les yeux.

900. *Marian. Scot. Luitprand. Rhegin. Gothof. Viterb. I. Vill. l. 3. c. 4.*

Ann. 901.

Sigon. l. 6.

Rhegin. Goſf. Viterb. Otto Friſing

Ann. 904.

Aprés cela, comme ſi la fortune qui l'avoit ſi ſouvent maltraité, luy euſt bien voulu accorder une aſſez longue treve, il regna fort paiſiblement dans l'Italie dix-ſept ou dix-huit ans, & fut meſme couronné Empereur à Rome par le Pape Jean X. en récompenſe du ſecours qu'il luy avoit donné contre les Saraſins. Mais il fallut enfin qu'il accompliſt ſa malheureuſe deſtinée. Car les plus Grands de ſa Cour qui avoient conſpiré contre luy, & dont le

Ann. 915. *Sigon. l. 6.*

915. *Luitprand. l. 2. c. 16. Flodoard. Sigon.* Chef eſtoit ſon propre gendre Albert Marquis d'Ivrée, voyant que leur trame eſtoit découverte, offrirent le Royaume d'Italie à Raoul Roy de Bourgogne, qui ne cherchant qu'à ſatisfaire ſon ambition, ne manqua de deſcendre en Lombardie, où les conjurez ſe joignirent avec toutes leurs forces à ſon armée, & le proclamerent Roy dans Pavie. Aprés quoy il donna bataille à Berenger, qui la perdit, & ſe ſauva dans Verone, où ce malheureux Prince fut traiſtreuſement aſſaſſiné par un de ceux auſquels il ſe fioit le plus.

Ann. 922. *Luitprand. Flodoard. Chron.*

Ann. 924.

Raoul ne fut gueres plus heureux que ſes Prédeceſſeurs; car les Seigneurs Lombards, qui en ce temps-là faiſoient & détruiſoient leurs Rois ſelon leurs differentes paſſions, n'eſtant pas ſatisfaits de ſon gouvernement, ſur tout depuis qu'il s'eſtoit retiré dans ſon Royaume de Bourgogne, & avoit laiſſé l'Italie en proye aux Hongrois, que Berenger avoit peu auparavant appellez à ſon ſecours, ſe révolterent, & du conſentement du Pape Jean X. offrirent la Couronne à Hugues Comte d'Arles, ou de Provence. Ce Prince, qui eſtoit fils du Comte Thibaud, & de Berte fille de Lothaire Roy de Lorraine, & de Valdrade ſa Maiſtreſſe, avoit gouverné les Eſtats du Roy Louïs fils de Bozon depuis ſa funeſte aventure; & aprés ſa mort s'en eſtoit rendu maiſtre, ſous le nom de Comte ou de Gouverneur, qu'il changea

Luitprand. Flodoard. Supplem. Rhegin. Sigon. l. 6.

Bouche Hiſt. de Prov. t. 1. l. 6.

bientoſt en celuy de Roy. Comme il avoit beaucoup de cœur, & encore plus d'ambition, il ne manqua pas d'accepter cette offre, & de ſe rendre, avec une puiſſante armée navale, à Piſe, où il fut receû & proclamé Roy, avec de grands applaudiſſemens des Italiens, qui le menerent comme en triomphe à Pavie, & de la à Milan, pour y recevoir la Couronne. 924. *Sigon. l. 6.* *Ann.* 926.

Ce nouveau Roy, qui eſtoit extrémement adroit, & avoit beaucoup de courage & d'experience, ſe maintint environ vingt-ans en poſſeſſion du Royaume d'Italie. Mais auſſi d'autre part, comme il eſtoit extrémement avare & trop ſevere, qu'il ſacrifioit toutes choſes à ſon ambition, & qu'il donnoit aux Provençaux les Charges & les Dignitez qu'il oſtoit aux Italiens; il ſe rendit ſi odieux à ces Peuples, que ſon regne ne fut qu'une ſuite perpetuelle de troubles, de ſeditions, de guerres, & de conſpirations contre ſa perſonne. Ce qui luy attira le plus la haine, le mépris & l'indignation de ſes ſujets, fut le honteux mariage qu'il fit avec cette fameuſe débauchée Marozia, la plus méchante femme de ſon temps, laquelle, aprés avoir eſté Concubine de l'infame Sergius, qui uſurpa trois fois le Siége Pontifical, eſtoit devenuë maiſtreſſe du Chaſteau de Rome, qu'elle avoit eû d'Albert Marquis d'Hetrurie, qui s'eſtoit emparé de cette place, & auquel Théodora, femme de qualité de Rome, & *Sigon. Onuphr.* *Luitprand. l. 3.* *Sigon. l. 6.*

926. mere de Marozia, s'eſtoit proſtituée, comme fit auſſi ſa fille, plus débordée encore que ſa mere. Aprés la mort d'Albert, cette abominable Marozia obligea Gui Marquis d'Hetrurie, fils du défunt, de l'épouſer, pour eſtre maiſtre de cette fortereſſe qui dominoit Rome; & luy fit meſme encore aſſaſſiner le Pape Jean X. pour avoir enfin dans Rome le pouvoir abſolu, qu'ils uſurperent tyranniquement par un ſi exécrable parricide.

Ann. 928.

Et comme bientoſt aprés un ſi grand crime, la Juſtice divine eût puni d'une mort précipitée ce malheureux Marquis; cette mégere, qui tyranniſoit horriblement l'Egliſe Romaine, en faiſant, & en détruiſant les Papes ſelon ſon caprice, & ne ſongeoit cependant qu'à trouver les voyes de ſe maintenir dans ſa violente uſurpation, offrit à Hugues la Principauté de Rome, pourveû qu'il vouluſt l'épouſer, quoy-qu'il fuſt frere uterin de feu ſon mari, fils de la Princeſſe Berte mere de Hugues, laquelle avoit épouſé en ſecondes nopces le Marquis Albert. Mais ni cette conſidération, ni la honte d'une ſi déteſtable alliance, ne furent pas capables d'arreſter le cours de ſon ambition, qui le fit aller promptement à Rome, où il accomplit cét infame mariage. Il luy fut néanmoins auſſi funeſte qu'il l'avoit crû avantageux. Car le jeune Comte Alberic, que Marozia avoit eû de ſon inceſte avec Albert, ne

Ann. 930.

pouvant ſouffrir que Hugues euſt oſé luy donner un ſoufflet, pour avoir répandu ſur luy, par mégarde, l'eau d'une éguierre, lors qu'il luy donnoit à laver par l'ordre de ſa mere, ſouleva contre luy le peuple Romain, en l'exhortant à reprendre ſa liberté; & il le fit avec tant d'ardeur & de promptitude, que Hugues ſe voyant ſur le point d'eſtre forcé dans le Chaſteau, où il n'avoit pas eû le loiſir de mettre des troupes, fut contraint de ſe ſauver par les feneſtres, du coſté de la campagne. Aprés quoy les Romains créérent Alberic Conſul, & firent des Tribuns du Peuple, en ſe remettant ainſi ſur le pied de leur ancienne liberté. 930. *Ann.* 931. *Sigon. ibid.*

D'autre part Hugues, qui s'eſtoit retiré en Lombardie, eſtant tombé dans le mépris & dans la haine des Peuples, tant pour cette indigne entrepriſe, qui avoit ſi mal réüſſi, que pour ſon gouvernement tyrannique, n'eût plus de repos durant tout le reſte de ſon regne, tant il ſe fit de conſpirations contre luy, & tant on luy ſuſcita d'ennemis qui luy firent la guerre, pour luy enlever la Couronne. Et quoyque par ſon adreſſe, & par ſon courage, il ſe tiraſt preſque toûjours d'affaire; enfin laſſé d'une vie ſi tumultueuſe, & voyant que preſque tous les Italiens l'abandonnoient, il ſe retira en Provence, où quelques-uns diſent qu'il ſe fit Moine, ayant laiſſé le Royaume d'Italie à ſon fils Lothaire, qu'il avoit déja fait *Ann.* 937. *Bouche. loc. cit.*

Ann. 932. couronner quinze ans auparavant. Mais ce jeune Prince n'eût qu'un vain nom de Roy, que les Seigneurs Italiens luy laiſſerent par miſericorde, pour ſon extréme bonté, de laquelle ils n'apprehendoient rien. Toute l'autorité & tout le pouvoir eſtoit au jeune Berenger fils d'Albert Marquis d'Ivrée, & de Gilette fille du vieux Berenger. Car les Italiens l'ayant rappellé d'Allemagne, où il s'eſtoit retiré auprés d'Othon Roy de Germanie, aprés avoir conſpiré inutilement contre Hugues, ils luy déférerent le Gouvernement du Royaume: mais il gouverna ſi abſolument, & avec tant de mépris de Lothaire, que ce pauvre Prince, qui avoit beaucoup de bonté, & tres-peu d'eſprit, en tomba en phrenéſie, & mourut peu de temps aprés.

Flodoard. Lamb. Schaph. A. Villan. l. 3.

Sigon. l. 6.

Ann. 949. 950. Ainſi le jeune Berenger fut proclamé Roy dans Verone avec ſon fils Albert, qu'il voulut avoir pour collegue; & parce que la Reine Adelaïs veuve de Lothaire, & fille de Raoul Roy de Bourgogne, avec lequel Hugues s'eſtoit accommodé, tenoit la ville de Pavie, qui eſtoit le Siége des Rois d'Italie, il voulut luy faire épouſer Albert, afin de s'aſſeûrer par là de tout le reſte du Royaume. Mais cette Princeſſe ayant en horreur ces ennemis mortels de ſon beaupere & de feu ſon mari, n'y voulut jamais conſentir. C'eſt pourquoy Berenger, qui avoit une bonne armée, alla mettre le ſiége devant

devant Pavie, la prit de vive force, ſe ſaiſit de la Reine, & l'envoya priſonniére dans le Chaſteau de la Garde, d'où s'eſtant ſauvée par l'adreſſe de ſon Chapelain, aprés avoir beaucoup ſouffert dans les bois, où elle fut contrainte de ſe tenir cachée durant quelques jours, elle trouva enfin moyen de ſe retirer dans une forteresſe de ſon oncle Atho, qui entreprit généreuſement de la proteger, & de la défendre juſques à la mort contre toute la puiſſance de Berenger. Cependant comme elle ſe vit tres-étroitement aſſiégée par ce Prince, elle envoya ſecretement implorer la protection d'Othon I. Roy d'Allemagne, qui fut ſans contredit le plus grand, le plus célébre, le plus victorieux, & le plus puiſſant Prince de ſon ſiécle, & dont il faut que je montre icy briévement l'origine & les progrés, juſques à ſon avenement à l'Empire. 950.

Rhegin. Supp. Flodoard. Sigon.

Louïs, qui avoit ſuccedé au Roy Arnoul ſon pere, fils naturel de Carloman, en ſes deux Royaumes de Germanie & de Lorraine, eſtant mort, aprés onze ans de regne, ſans enfans, les Seigneurs Allemans, qui virent qu'il n'y avoit plus dans la Germanie de Prince iſſu du Sang de Charlemagne, pour recueïllir cette grande ſucceſſion, la tranſporterent au plus puiſſant d'entre eux, qui eſtoit Othon Duc de Saxe, auquel ils défererent la Couronne. Ce Duc, qui avoit l'ame grande, fit bien voir en cette 911.

Otto Friſing. l. 6. c. 16. Lambert. Schaf. Marian. Scot. Luitprand. l. 2. Vrſpergenſ. Sigebert.

950. rencontre, qu'il méritoit encore plus que tout ce qu'on luy preſentoit : car ne ſe croyant pas, pour ſon âge déja fort avancé, en eſtat de pouvoir agir avec aſſez de force contre les Hongrois, qui s'eſtoient jettez dans l'Allemagne avec une armée formidable, il ſupplia les Princes & les Prélats de choiſir plûtoſt Conrad Duc de Franconie, qu'il jugeoit plus propre que luy, quoy-que ce Duc en ſon particulier ne fuſt nullement ſon ami. Ainſi Conrad fut élû & couronné Roy ; & aprés avoir regné ſept ans avec beaucoup de ſageſſe & de bonheur, il rendit bien la pareille à ſon bienfaiteur : car eſtant au lit de la mort, il pria ſon
919. frere, & les autres Grands de ſon Royaume, de porter la Couronne qu'il leur mit entre les mains, à Henri Duc de Saxe, fils d'Othon, quoy-que ce jeune Duc fort irrité du refus que ſon pere avoit fait à ſon préjudice, ſe fuſt mis à la teſte des mécontens qui s'eſtoient ſoulevez contre Conrad. Grand exemple de généroſité dans ces deux Princes Conrad & Othon, qui reſpecterent, meſme dans leurs ennemis, le vray mérite, juſqu'au point de le préferer à leur propre agrandiſſement, & à celuy de leur maiſon, contre l'ordinaire de la pluſpart des hommes, qui ſont preſque toûjours tout preſts de ſacrifier toutes choſes à un intereſt auſſi délicat & auſſi engageant que celuy-cy.

Henri de Saxe, qui fut ſurnommé l'Oiſe-

leur, pour le plaiſir qu'il prenoit à la chaſſe de l'oiſeau quand ſes affaires le luy permettoient, eſtant donc élû de la ſorte, & couronné du commun conſentement des Princes, fit voir par ſa conduite que Conrad ne s'eſtoit nullement trompé dans le choix qu'il avoit fait de ſa perſonne. Auſſi gouverna-t-il ſon Royaume durant dix-ſept ans avec tant d'équité, de ſageſſe & de bonheur, & remporta de ſi belles victoires ſur les Hongrois, qui eſtoient le fleau de Dieu en ce temps-là, & dont il delivra l'Allemagne, qu'on peut dire fort veritablement qu'il a eſté l'un des plus grands & des plus heureux Rois de Germanie. Car pour le nom d'Auguſte & d'Empereur, que les Ecrivains Allemans luy ont donné auſſi-bien qu'à ſes deux Prédeceſſeurs Conrad & Louïs, c'eſt une pure illuſion, puis qu'il eſt certain que ces Princes ne poſſederent jamais rien dans l'Italie, où l'Empire eſtoit alors réduit, & où Henri, un peu avant que de mourir, avoit réſolu de porter la guerre, pour la delivrer des Tyrans qui l'opprimoient, & pour s'y faire couronner Empereur. Cette gloire eſtoit réſervée à Othon l'aiſné de ſes fils, celuy qui par les grandes choſes qu'il a heureuſement exécutées & en paix & en guerre, a mérité le premier, aprés Charlemagne, le glorieux ſurnom de Grand, que pas un de tous les autres ſucceſſeurs de ce grand Charles à l'Empire, n'a eû le bonheur de porter.

950.

936.

Ann. 951. Il y avoit déja quinze ans que ce Prince regnoit avec beaucoup de gloire en Allemagne, où il joüiſſoit, dans une profonde paix, du fruit de ſes victoires, aprés avoir dompté les Sclavons & les Peuples de Boheme, réduit les rebelles, pacifié toute la Germanie, & reconquis tout le Royaume de Lorraine, lors qu'il receût l'Envoyé de la Reine Adelaïs, qui le conjuroit d'accourir à ſon ſecours contre le Tyran Berenger. Othon, qui vit bien les ſuites avantageuſes que cette entrepriſe pouvoit avoir pour ſa gloire & pour ſon intereſt, ne manqua pas d'embraſſer promptement une occaſion ſi favorable, & de deſcendre en Lombardie avec une puiſſante armée, au bruit de laquelle Berenger, qui n'avoit pas de quoy luy répondre, leve le ſiége, ſe retire, & diſtribuë ſes troupes dans les places fortes, pour les mettre en eſtat de ſe défendre. Ainſi Othon ayant eû le bonheur de delivrer d'abord la Reine ſans tirer l'épée, l'épouſa en ſecondes nopces, ainſi qu'ils en eſtoient convenus; & aprés avoir pris Pavie, où il fit entrer en triomphe ſa nouvelle épouſe, comme Reine d'Italie, il la conduiſit encore luy-meſme en Allemagne, où elle fut receûë par tout, avec toute ſorte de magnificence, comme Reine de Germanie.

Hermann. Luitprand. Flodoar. Rhegin. Otto Friſin. Sigon. Cuſpini.

Ann. 952.

Ann. 953. Cependant Berenger voyant qu'il luy ſeroit impoſſible de réſiſter à Conrad Duc ou Gouverneur de Lorraine, qu'Othon, qui luy avoit

donné une de ſes filles en mariage, avoit laiſſé 953.
en Italie avec l'armée pour y achever cette guerre, prit le parti de ſe ſoumettre, & d'implorer la clemence du vainqueur. C'eſt pourquoy, ſuivant le Conſeil de Conrad, il alla luy-meſme avec ſon fils Albert en Allemagne, où aprés que le Roy, auquel il promit une éternelle obéïſſance, l'eût receû tres-humainement en particulier, il proteſta publiquement dans la Diéte d'Auſbourg, qu'il eſtoit tout preſt de ſubir toutes les loix qu'il plairoit à Sa Majeſté de luy preſcrire. La modération d'Othon fut un peu trop grande en cette rencontre: car pouvant delivrer déſlors l'Italie de ce Tyran, en luy donnant quelque Province en Allemagne, il luy rendit tout ſon Royaume, à la réſerve du Duché de Frioul & de la Principauté de Verone, qu'il retint pour ſon frere Henri, auquel il avoit depuis peu donné le Duché de Baviére. Et certes il parut bientoſt aprés qu'il eſt aſſez dangereux de rétablir avec tant d'avantage un ennemi qu'on a puni, & qui ne manque gueres, auſſitoſt que l'occaſion s'en preſente, d'eſtre tenté de ſe venger de ſon vainqueur, en oubliant le bien qu'on luy a fait, pour ne ſe ſouvenir que du mal qu'il en a receû.

Un peu aprés ce rétabliſſement, il ſe fit con- *Ann.*
tre Othon une furieuſe conſpiration de ſes 954.
plus proches, qui prirent les armes contre luy,

Ann. 955. & appellerent à leur ſecours les Sclavons & les Hongrois, qui ſe jetterent avec de prodigieuſes armées dans l'Allemagne. Ces guerres civiles & étrangéres donnerent prés de douze ans un tres-penible, mais auſſi un tres-glorieux exercice à ce grand Prince, qui fut toûjours par tout victorieux, & aquit par là plus de gloire & d'autorité que jamais. Et cependant Berenger, qui croyoit n'avoir plus rien à craindre du coſté d'Othon, qu'il voyoit attaqué par de ſi puiſſans ennemis, exerça durant tout ce temps-là une ſi cruelle tyrannie dans l'Italie, par toute ſorte d'injuſtices & de violences: que les Peuples & les Seigneurs, le Pape meſme, & les Romains, à qui ce Tyran faiſoit une cruelle guerre, ne pouvant plus ſouffrir une oppreſſion ſi inſupportable, envoyérent prier Othon d'avoir compaſſion de l'Italie, de la tirer de cette miſerable ſervitude, & d'en accepter la Couronne. Quoy-que ce grand Prince euſt encore alors quelques ennemis à combatre, il ne voulut pas néanmoins manquer une ſeconde fois à la fortune qui luy offroit l'Empire. Il envoya donc ſur le champ ſon fils aiſné Litulphe en Italie, où aprés avoir vaincu en bataille Berenger, & réduit la pluſpart de ſes Places, la mort l'empeſcha d'achever ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé. Cela donna lieu au Tyran de reprendre de nouvelles forces, & de continuer ſes injuſ-

Ann. 957.

tices & ſes violences ; mais il en fut enfin puni.

Car auſſitoſt qu'Othon eût achevé de vaincre glorieuſement tout ce qui s'eſtoit armé contre luy en Allemagne, il mena ſon armée victorieuſe au-delà des Alpes, où il fut receû par tout, & meſme dans Pavie, avec de grandes acclamations des peuples, qui avoient ſouhaité paſſionnément ſa venuë. En meſme temps les Prélats, les Seigneurs, & les Députez des villes de Lombardie s'eſtant aſſemblez à Milan, on y déclara les Tyrans Berenger & ſon fils Albert décheûs de tout le droit qu'ils pourroient prétendre au Royaume qui fut tranſporté à Othon, lequel receût des mains de l'Archeveſque Valbert à Milan la Couronne de fer, ſelon la couſtume, avec le titre de Roy d'Italie. Aprés quoy, comme il eût celebré la feſte de Noël à Pavie, il ſe mit à la teſte de ſon armée accompagné de tous ces Prélats, & de ces Seigneurs, & marcha droit à Rome, où il entra comme en triomphe aux cris du peuple & du Senat, qui le proclamerent Auguſte. Il fut en ſuite couronné par le Pape, auquel il promit de maintenir les droits du Saint Siége, & de luy rendre tout ce que l'Egliſe Romaine tenoit des Empereurs François, & que les Tyrans luy avoient ravi ; & il receût auſſi réciproquement la promeſſe que luy fit ce Pontife, de luy garder toûjours une inviolable fidélité. Ainſi l'Em-

Ann. 961.

Ann. 962.

Luitpr. Diplom. Otton. ap. Baron. hoc ann. Et diebus vitæ ſuæ nunquam ab eo ſe defecturum promiſit. *Rhegin. Chron.*

962. pire eſtant paſſé des François aux Italiens, qui l'uſurperent ſur les ſucceſſeurs de Charlemagne, auſquels il appartenoit comme un membre de la Monarchie Françoiſe, fut tranſporté aux Allemans en la perſonne d'Othon, duquel on peut dire qu'il l'eût & par le droit de ſa conqueſte, & par l'élection libre des peuples opprimez, qui ne pouvoient trouver alors d'autre Protecteur que luy, pour les delivrer de la tyrannie de Berenger. Mais il s'en fallut bien que cette nouvelle tranſlation d'Empire fuſt auſſi avantageuſe à Rome & à l'Egliſe, que le fut la premiére, qui ſe fit en faveur de Charlemagne. C'eſt ce qu'il faut maintenant que je faſſe voir, en montrant quelle fut la cauſe des troubles & des révolutions qui ſuivirent l'établiſſement de ce nouvel Empire au deſavantage des Papes.

L'Egliſe Romaine, en ce malheureux Siécle dixiéme, qu'on peut appeller celuy de ſa plus cruelle perſécution, avoit long-temps gémi ſous la tyrannie des Marquis d'Etrurie, & des plus infames perſonnes du monde, qui luy donnoient ſouvent pour Chefs des ſcelerats & des miſerables intrus, par des voyes ſi honteuſes & ſi déteſtables, que le Cardinal Baronius n'a point fait de difficulté de dire qu'on ne les peut mettre au nombre des vrais Papes, quoyqu'on les reconnuſt pour tels. Celuy qui occupoit, ou plûtoſt qui uſurpoit alors le Saint Siége,

Quis enim à ſcortis hujuſmodi intruſos ſine lege legitimos dicere poſſet Romanos Pontifices? &c. *Ad ann. 912. n. 8. 931. n. 1. 933. n. 1. 936. n. 4. Flodoard. Luitprand. l. 6.*

Siége, eſtoit un de ces malheureux Intrus, à ſçavoir Octavien, qui aprés la mort du Marquis Alberic ſon pere, fils de l'infame Marozia, lequel s'eſtoit rendu maiſtre de Rome, luy avoit ſuccedé dans ſa tyrannie; & l'année ſuivante le Pape Agapit eſtant décedé, il ajouſta, comme il avoit la force en main, une ſeconde tyrannie à la premiére, envahiſſant, d'autorité ſuprême, le Pontificat, quoy-qu'il n'euſt pas encore dix-huit ans. On dit que ce fut le premier des Papes qui changea de nom, ayant pris celuy de Jean XII. mais il ne changea pas pour cela de vie, eſtant certain qu'il n'y en eût jamais qui deshonoraſt plus que luy le Pontificat par toutes ſortes de vices & de débauches, qu'il continua juſques à ſa mort, qui fut auſſi funeſte & malheureuſe, que ſa vie avoit eſté honteuſe & déteſtable.

962. Et ipſe tyranni hæres tyrannus duplex efficitur, dum etiam in Eccleſiâ ambiens Principatum, ſummum Pontificatum uſurpat. *Bar. 955. n. 2.*

954. Abortivum iſtum tunc parturiit Romæ tyrannis vi pollens, armis omnia miſcens, ut nullo pacto dicendus tunc fuerit legitimus Pontifex. *Bar. 965. n. 3.*

955.

Or ce Pape, qui ſur le point de ſe voir opprimé par les Tyrans, avoit appellé Othon à ſon ſecours, ne l'eût pas ſi toſt couronné Empereur, ſelon ſa promeſſe, qu'il eût autant de peur de luy qu'il en avoit eû de Berenger. Il crût qu'un ſi grand Prince, qui apparemment ne ſe contenteroit pas d'un ſimple titre d'Empereur des Romains ſans en avoir l'effet, voudroit eſtre maiſtre dans Rome, & y avoir l'autorité & la puiſſance ſouveraine, ainſi que l'avoient eûë autrefois les Empereurs Grecs, & les François. C'eſt pourquoy, dés qu'il vit Othon hors de

Ann. 963. Rome engagé au ſiége de quelques Places fortes qui reſtoient encore à Berenger, il traita ſecrettement avec Albert, qui alloit par tout, & meſme à tout ce qu'il y avoit encore de Sarasins en Italie, mendier du ſecours, & luy promit de joindre à ſes forces celles de ſon parti, pour repouſſer Othon au-delà des Alpes dans l'Allemagne. Ce Prince, qui eût avis de cette négotiation, ſe contenta d'abord de ſe plaindre, par ſes Ambaſſadeurs, aſſez doucement au Pape, d'une ſi ſoudaine infraction de leur Traité, & cependant ne voulut pas interrompre ſon entrepriſe. Mais comme il apprit que tandis qu'on l'amuſoit par de belles paroles, Albert avoit eſté receû dans Rome : alors laiſſant une partie de ſon armée au ſiége de Montfeltre dans l'Ombrie, où Berenger, qui croyoit cette Place imprenable, s'eſtoit retiré, il accourut à Rome avec tant de promptitude, que le Pape & Albert en eſtant ſurpris, & voyant que la pluſpart des Romains ſe déclaroient hautement pour luy, s'enfuyrent au-delà du Tibre, & ſe ſauverent à Oſtia avec ce qu'ils avoient de troupes. Ainſi Othon fut de nouveau receû dans Rome, avec de grandes acclamations du Peuple, du Senat, & du Clergé, qui luy renouvellerent le ſerment de fidélité ; & de plus, s'obligerent, par une promeſſe ſolennelle, avec jurement, à ne créer, ni conſacrer jamais de Pape, que du conſentement, & meſme que ſelon le choix & la

Abbo in. Luitprand. Sigon.

Hæc addentes, & firmiter jurantes, nunquam ſe Papam electu-

volonté de l'Empereur, & de ſon fils le jeune Othon, qu'il avoit déja fait couronner Roy de Germanie. 963.

ros, aut ordinaturos, præter conſenſum atque electionem D. Imperatoris, ipſiuſque filii Regis Ottonis. *Luitp. l. 6.*

Or comme il y avoit un tres-grand nombre de Prélats Italiens & Allemans à la ſuite de l'Empereur, ceux-cy, avec les Cardinaux, le Senat, & le Peuple Romain, luy remontrerent, que pour remédier à tous les deſordres, & à tant de maux que ſouffroit l'Egliſe Romaine, depuis qu'elle avoit eſté miſerablement opprimée par les Tyrans, & par les Intrus qu'on avoit mis ſi ſouvent, par force, & ſacrilegement, ſur le Trône de Saint Pierre, il eſtoit neceſſaire qu'on tint un Concile, ce qui ne s'eſtoit pas fait depuis tres-long-temps. Sur quoy Othon, pour ſatisfaire à leur deſir, & à leur ardente priére, convoqua pour le troiſiéme jour d'aprés, qui fut le ſixiéme de Novembre, l'Aſſemblée générale des Cardinaux, des Eveſques, & du Clergé, des Seigneurs Romains, & des Grands de ſa Cour, dans la Baſilique de Saint Pierre. Outre tous les Cardinaux de la Sainte Egliſe, qui ne ſe trouverent en ce temps-là qu'au nombre de quatorze, il y eût en cette Aſſemblée, avec le Patriarche d'Aquilée, trois Archeveſques, à ſçavoir, ceux de Ravenne, de Milan, & de Tréves, quarante Eveſques, environ trente des plus conſidérables du Clergé; & les Barons, les Magiſtrats de Rome, les Seigneurs de la Cour Imperiale, les principaux Officiers de

Rhegin. Luitprand. l. 6.

963. l'armée, & tout ce qui pût y entrer de Peuple, y aſſiſterent.

D'abord, comme l'Empereur eût demandé pourquoy le Pape ne paroiſſoit pas dans une ſi auguſte & ſi ſainte Aſſemblée; il y eût des Cardinaux & des Eveſques, qui s'eſtant levez, répondirent, qu'il ne s'en falloit pas étonner, eſtant auſſi méchant & ſcelerat qu'il l'eſtoit de notoriété publique; & là-deſſus ils ſe mirent à l'accuſer de mille horribles crimes, & ſur tout d'homicide, d'adultere, de violement, d'inceſte, de profanation, de ſacrilege, de blaſpheme, d'impiété, & de toutes ſortes de diſſolutions & de débauches, dont il deshonoroit le Saint Siége, au grand ſcandale de toute l'Egliſe. Cela fut auſſitoſt confirmé par les témoignages d'une infinité de perſonnes, du Peuple & du Clergé, qui aſſeûrerent avec ſerment, & ſur la damnation de leur ame, que ces crimes eſtoient non ſeulement veritables, mais ſi publics, & ſi connus de tout le monde, que l'on n'en pouvoit nullement douter: ſur quoy on luy écrivit une lettre, dans laquelle on le prioit de venir au Concile, pour ſe purger des crimes dont on l'accuſoit. Et comme il eût répondu en quatre lignes, qu'il excommunioit tous ceux de l'Aſſemblée, au cas qu'on entrepriſt de paſſer outre; on députa deux Cardinaux dans la ſeconde Séance qui ſe tint le vingt-troiſiéme de Novembre, pour luy porter une autre lettre, où

l'on proteſtoit que s'il differoit plus long-temps 963.
à venir au Synode, afin de s'y juſtifier de tant d'horribles excés dont il eſtoit accuſé, l'on ne feroit nul eſtat de ſon excommunication, laquelle retomberoit ſur luy. Les Cardinaux ne l'ayant pû trouver, parce qu'il eſtoit à la chaſſe, ſans qu'on leur puſt ou qu'on leur vouluſt dire où il eſtoit allé, rapporterent leur lettre en la troiſiéme Seſſion, où, aprés que l'Empereur eût expoſé briévement comme ce Pape, qui l'avoit appellé à ſon ſecours, non ſeulement avoit receû dans Rome le tyran Albert, en violant, par un horrible parjure, le ſerment qu'il avoit fait ſur l'Autel de Saint Pierre, mais auſſi avoit paru armé de toutes piéces à la teſte de ſes troupes, & à la veûë de l'armée Imperiale, le Tibre entre deux, il demanda ce que l'Aſſemblée jugeoit qu'on deuſt faire. On répondit tout d'une voix, qu'il falloit renverſer du Trône ce monſtre, qui le profanoit, car c'eſt ainſi qu'il fut qualifié, & y mettre en ſa place un vray Pape, qui édifiaſt autant l'Egliſe par ſes bons exemples, que cét infame Uſurpateur l'avoit ſcandaliſé par une vie abominable, & qu'on choiſiſſoit pour cela Leon Protoſcriniaire, ou Chancelier de la Sainte Egliſe Romaine. Cela fut répeté par trois fois avec de grandes acclamations; & alors l'Empereur y ayant donné ſon conſentement, Leon fut ſolennellement intronisé, conſa-

963. cré, & reconnu Pape ſous le nom de Leon VIII.

Voila ce qui ſe fit en ce Concile de Rome ſous Othon le Grand, ſur quoy je trouve qu'il y a des ſentimens bien differens. Car pluſieurs d'entre les modernes, principalement depuis le Cardinal Baronius, qui déclame d'une terrible maniére contre ce Synode & l'élection de Leon, veulent, comme luy, que cette Aſſemblée ne ſoit qu'un Conciliabule, & Leon VIII. qu'un Antipape, parce, diſent-ils, que ce Concile n'a pû eſtre legitimement convoqué ſans l'autorité de Jean XII. qui eſtoit reconnu pour vray Pape par l'Empereur meſme & par ſes Eveſques; outre que quand ce prétendu Concile ſeroit legitime, il n'a pas eû le pouvoir de juger, ni enſuite de dépoſer Jean XII. quelque méchant, & quelque ſcandaleux qu'il ait pû eſtre; ce qu'ils
302. montrent par le Concile de Sinueſſa, ſous le
501. Pape Marcellin, par celuy de Rome, ſous le Pape Symmachus, & par cette grande Aſſemblée des Prélats Italiens & Ultramontains, tenuë à Ro-
800. me en preſence de Charlemagne, puis qu'en tous ces Synodes les Eveſques ont toûjours proteſté que le Pape ne peut eſtre jugé que de Dieu ſeul. Mais les autres, qui ſont incomparablement en plus grand nombre, & principalement les Anciens, & ſur tout les Contemporains, ſoit qu'ils ayent voulu flater l'Empereur Othon, comme le dit Baronius, ou qu'ils ayent écrit de

bonne foy ce qu'ils croyoient, tiennent pour ce Synode, & pour la validité de l'élection du Pape Leon, parce qu'ils ſouſtiennent que Jean XII. ayant eſté manifeſtement intrus, ne fut jamais vray Pape, quoy-qu'on l'ait reconnu pour tel; non plus que ſes prédeceſſeurs intrus comme luy, ne doivent jamais eſtre mis au nombre des vrais Pontifes, ſelon meſme le Cardinal Baronius, quoy-qu'ils ayent eſté reconnus; & ils ajouſtent qu'encore qu'on ne puiſſe juger un vray Pape, un Intrus néanmoins, quoy-que toleré & reconnu pour le bien de la paix, peut eſtre jugé, & dépoſé legitimement, pour ſes crimes, par un Concile. C'eſt ainſi qu'on raiſonne de part & d'autre en cette conteſtation. Mais pour moy, qui fuis la diſpute, ainſi que doit faire tout bon Hiſtorien, je ſuivray l'exemple du ſçavant Eveſque de Friſingue, qui, aprés avoir raconté ce que l'on fit en ce Concile, où Jean fut dépoſé, & Leon VIII. élû en ſa place, dit judicieuſement ces belles paroles: *Que cela fuſt bien ou mal fait, ce n'eſt pas icy le lieu d'en juger; car je me ſuis ſeulement propoſé de raconter les choſes qu'on a faites, & non pas d'en rendre raiſon.* Ainſi me contentant de m'eſtre aquité, comme luy, fort fidellement de ce devoir, je crois que l'on trouvera bon que ſans diſputer ſur la qualité des faits, je pourſuive fort paiſiblement mon Hiſtoire. 963.

Quæ omnia utrùm licitè, aut ſecus acta ſint, dicere præſentis non eſt operis. Res enim geſtas ſcribere, non item rerum geſtarum rationem reddere propoſuimus. *Otto Friſing. lib. 6. c. 23.*

L'Empereur croyant n'avoir rien à craindre,

963. ni du coſté des Romains qui l'avoient receû avec tant d'applaudiſſemens, ni de celuy de Jean XII. lequel eſtoit trop foible pour rien entreprendre, voulut ſoulager la Ville ; & pour cét effet il renvoya dans l'Ombrie ſon armée, ne retenant auprés de ſoy que peu de troupes pour ſa garde. Mais il connoiſſoit mal les Italiens, & ſur tout les Romains, qui n'aimoient point du tout la domination des Allemans, & qui aprés en avoir receû le ſecours qu'ils avoient imploré contre Berenger, ne ſouhaitoient rien tant que de les renvoyer au-plûtoſt au-delà des Alpes, & de ſecoûër le joug qu'ils s'eſtoient eux-meſmes impoſé. Jean XII. qui connoiſſoit parfaitement bien leur humeur, & cette diſpoſition où ils eſtoient, ne manqua pas de les ſolliciter, ſous-main, par ſes émiſſaires, de prendre une ſi belle occaſion qu'ils avoient, diſoit-il, de ſe défaire aiſément d'Othon leur nouveau tyran, puis que, par un coup du Ciel agiſſant pour leur liberté, il s'eſtoit comme livré luy-meſme entre leurs mains avec cette poignée de gens qui ne pourroient leur réſiſter, ſur tout quand ils ſeroient ſurpris. Et pour rendre ſes remontrances & ſes ſollicitations plus fortes, il leur promit qu'auſſitoſt qu'il ſeroit rentré dans Rome, il leur diſtribuëroit tout le grand treſor de Saint Pierre qu'il avoit eû ſoin d'emporter avec ſoy dans ſa retraite, pour ne pas l'abandonner à l'avarice des Barbares.

Il n'en

Il n'en fallut pas davantage pour perſuader ceux qui avoient le plus de pouvoir & d'autorité ſur le Peuple. La haine & l'eſperance, deux fortes paſſions, auſquelles on ſe laiſſe facilement entraiſner, obtinrent d'eux tout ce qu'on vouloit. Ainſi, aprés avoir concerté fort ſecretement cette entrepriſe, on prit ſoudainement les armes par toute la Ville au jour aſſigné, qui fut le ſecond de Janvier, & l'on marcha, comme en bataille, vers le Pont du Chaſteau, pour ſurprendre, & pour opprimer Othon dans ſon quartier, qui eſtoit au-delà du Tibre. Mais ce brave Prince, que le bruit meſme de ce grand tumulte avertit aſſez d'une ſi générale conſpiration, s'eſtant mis promptement à la teſte de ſes Allemans, tous vieux ſoldats accouſtumez à vaincre ſous un ſi grand Chef, en mépriſant le peril & la mort, s'avance vers le Tibre, ſe ſaiſit de l'entrée du Pont, arreſte tout court les Romains, qui en occupoient déja la moitié: il les combat, il les repouſſe, & aprés une legére réſiſtance de cette laſche Bourgeoiſie, qui ne pût ſeulement ſouſtenir les regards de ces fiers & intrépides Allemans, dont les cris & les coups eſtoient également épouvantables, tout plie, tout laſche le pied, & ſe met en fuite, avec tant de deſordre & de confuſion, que ſe précipitant, & tombant les uns ſur les autres, ils s'expoſoient eux-meſmes à la ſanglante boucherie qu'on en fit, juſqu'à ce qu'O-

963.

Rhegin. Ann. 964.

964. thon, qui en eût compaſſion, arreſta la fureur du ſoldat. Le Pape Leon de ſon coſté le conjura d'uſer humainement de ſa victoire, & ce fut par ſon entremiſe qu'il leur octroya dés le lendemain le pardon & la paix qu'ils demandoient; mais ce fut à condition qu'ils preſteroient de nouveau le ſerment, & donneroient cent oſtages des plus conſidérables de la Ville pour aſſeûrance de leur fidélité. Ce qui augmenta la gloire & la joye d'Othon, fut que peu de jours aprés il receût la nouvelle de la priſe de Montfeltre, où Berenger, qui y eſtoit aſſiégé fort étroitement, fut enfin contraint de ſe rendre à diſcrétion. Il fut envoyé priſonnier en Allemagne, où il acheva, dans une aſſez douce captivité, le reſte de ſes jours. Il ne ſurveſquit à ſa priſe qu'environ deux ans, & mourut à Bamberg, où l'Empereur toûjours généreux luy fit rendre les derniers honneurs, avec toute la pompe & la magnificence qu'on fait éclater dans les funérailles des plus grands Princes. La Reine Villa ſa femme & ſa compagne inſéparable en l'une & en l'autre fortune, & en paix & en guerre, ſe réſolut de l'accompagner à la mort autant qu'il luy ſeroit permis. Elle ne luy eût donc pas plûtoſt fermé les yeux, qu'avant meſme qu'il fuſt inhumé, elle voulut mourir au monde, & s'enſevelir elle-meſme, en quelque maniére, en prenant le voile ſacré de Religieuſe.

Contin. Rhegin.

Aprés la priſe de Montfeltre, on réduiſit fa- 964.
cilement les autres Villes qui tenoient encore pour Berenger, & il ne reſtoit preſque plus que Camerino, tres-forte Place, où Albert, qui n'avoit plus d'autre reſſource, s'eſtoit retiré, bien réſolu de la défendre juſques à la derniére extrémité. L'Empereur auſſi réſolut de l'y forcer, pour achever la guerre par ſa priſe; & comme il eſtoit ſur le point de partir, pour aller joindre ſon armée dans l'Ombrie, croyant tout fort paiſible & fort aſſeûré dans Rome pour ſon ſervice, le Pape Leon, qui de ſon coſté le croyoit auſſi-bien que luy, le ſupplia tres-humblement, que pour gagner de plus en plus l'affection des Romains, en leur témoignant une entiére confiance en leur fidélité, il luy pluſt avoir la bonté de leur rendre leurs oſtages. Il le fit, mais ce fut effectivement avec trop de bonté, & trop peu de précaution, pour un Prince auſſi adroit & auſſi politique qu'il l'eſtoit. Car les Romains beaucoup plus irritez de leur honte & de leur défaite, qu'ils n'eſtoient touchez de la clemence & des bienfaits de l'Empereur, ne le virent pas plûtoſt attaché au ſiége d'une Place, qui apparemment le devoit long-temps occuper, qu'ils rappellerent Jean XII. pour le remettre ſur le Trône; ce qu'ils firent par les intrigues, principalement des femmes qu'il avoit débauchées; & ce ne fut qu'avec bien de la peine que

964. Leon, qui s'enfuit au Camp, ſe pût ſauver des mains de ce Pape vindicatif, qui aſſeûrément ne l'euſt pas épargné.

En effet, il ne manqua pas de convoquer pour le vingt-ſixiéme de Février, dans la Baſilique de Saint Pierre, un Concile compoſé pour la pluſpart des meſmes Cardinaux, & des meſmes Eveſques d'Italie qui venoient de le condamner, & qui changeant d'avis, ſelon la diverſité des temps, condamnerent avec luy, comme uſurpateur du Saint Siége, celuy-là meſme qu'ils avoient élû avec de grands éloges, comme le plus digne de le remplir. De plus, il caſſa tous ſes Actes, & réduiſit à leur premier eſtat tous ceux qu'il avoit ordonnez; & ſe vengeant enfin cruellement de ceux qu'il croyoit luy avoir eſté le plus contraires, il fit couper la main droite à Jean Cardinal Diacre, & le nez, la langue, & les doigts à Azon l'un des premiers Officiers de la Cour Romaine, qu'il avoit envoyez en qualité de ſes Legats en Allemagne, pour implorer le ſecours d'Othon contre Berenger. Et certes, il y a de l'apparence, que de l'humeur dont il eſtoit, il euſt porté ſa haine & ſa vengeance encore plus loin, ſi Dieu, par une mort funeſte & précipitée, n'euſt arreſté le cours de ſes crimes & de ſes débauches, qu'il continuoit avec plus de ſcandale que jamais: car on dit qu'ayant eſté ſurpris avec une Dame Romaine, dans une maiſon de

Sigebert. in Chron.
Act. Syn. ap. Baron.

campagne, la nuit du ſixiéme au ſeptiéme de May, il fut aſſommé dans ſon lit. Le bruit courut en ce temps-là que c'eſtoit un démon qui l'avoit traité de la ſorte : mais les plus éclairez ſe perſuaderent aiſément, que ce prétendu diable ne fut autre que le mari, qui ſe voulut venger d'un ſi vilain affront qu'on luy faiſoit. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que le coup qu'il receût à la teſte fut ſi grand, qu'il en mourut, aprés avoir deshonoré prés de neuf ans, par une tres-méchante vie, le Saint Siége, qui n'en ſouffre non plus pour cela, ni dans la verité de ſa doctrine, ni dans la ſainteté de ſes loix, ni dans l'autorité ſuprême qu'il a receû de Jeſus-Chriſt, que la Chaire de Moïſe ne ſouffroit autrefois des vices & des grands deſordres des Phariſiens qui l'occupoient. 964. *Luitprand.*

Auſſitoſt aprés la mort de Jean XII. le Peuple & le Clergé de Rome, qui ne ſe croyoient plus obligez au ſerment qu'ils avoient fait, de ne point élire de Pape ſans le conſentement de l'Empereur, mirent en la place du défunt, ſur le Trône de Saint Pierre, Benoiſt Cardinal Diacre. C'eſtoit un homme tres-recommandable pour ſa doctrine & pour ſa vertu, mais qui s'eſtant trouvé aux deux Synodes précedens, avoit également conſenti à l'élection, & à la dépoſition de Leon VIII. L'Empereur, qui eſtoit encore au ſiége de Camerino, ayant appris cette nouvelle, en fut ſi fort indigné con- *Rhegin. Chron.*

964. tre les Romains, qui luy manquoient toûjours de parole, qu'il leva bruſquement le ſiége, quoyqu'il fuſt ſur le point de prendre la Place, & mena toute ſon armée, enſeignes déployées, droit à Rome, qu'il aſſiégea de-ſorte que rien ne pouvant entrer ni par eau ni par terre dans cette grande Ville, on fut contraint, par la famine, de ſe rendre à diſcrétion le vingt-troiſiéme de Juin. La modération d'Othon fut grande en cette occaſion. Il ne ſouffrit pas que l'on fiſt le moindre deſordre dans Rome; & il ſe contenta de rétablir ſon Pape Leon, qui fut de nouveau reconnu dans un nouveau Concile qu'il aſſembla dans l'Egliſe de Latran, où avec les Eveſques Allemans de la ſuite de l'Empereur, ſe trouverent encore les Cardinaux, & les Eveſques Italiens qu'on avoit veûs dans les deux autres Synodes, & qui eſtoient toûjours tout preſts à faire tout ce qu'on voudroit, ſans ſe ſoucier de ce qu'ils avoient fait auparavant, ainſi qu'il parut en cette rencontre.

Continuat. Luitprand. Sigon. l. 7.

Car ceux-la meſmes qui venoient d'élire fort librement le Pape Benoiſt, l'amenerent en plein Concile, reveſtu de ſes ornemens Pontificaux, pour l'en dépouiller avec ignominie, & pour le dégrader. Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt que Benoiſt Cardinal Archidiacre de la Sainte Egliſe, qui, avec ſes Confreres, avoit peu auparavant dépoſé Leon au Synode de Jean XII. n'eût point de honte de demander inſolem-

ment, & avec injure, à ce pauvre Pape Be- 964.
noiſt, qui l'avoit fait ſi hardi que d'accepter le Pontificat, luy qui conjointement avec eux avoit élû le tres-ſaint Pere Leon là preſent, & s'il n'avoit pas promis, comme tous les autres, avec ſerment, de ne pas ſouffrir qu'on éluſt jamais aucun Pape, ſans le conſentement de l'Empereur? Il n'eſtoit pas difficile à ce Pape de confondre ce Cardinal, puis qu'il avoit fait la meſme choſe que luy contre l'Empereur & contre Leon. Mais ſoit qu'il vouluſt ſouffrir pour l'amour de Dieu cette confuſion, ou qu'il craigniſt pour ſa vie, il confeſſa publiquement qu'il eſtoit coupable. Il demanda miſericorde, & ſe jettant aux pieds de Leon, il ſe dépouïlla luy-meſme de ſon *Pallium*, & remit ſon Baſton Paſtoral entre les mains de ce Pape, qui le mit en piéces devant tout le monde: aprés quoy, luy ayant fait, à la priére d'Othon, la grace de le laiſſer dans l'Ordre de Diacre qu'il avoit avant qu'on l'éluſt Pape, il le bannit, & l'envoya bien loin de Rome. Voila comme Othon s'élevoit, en abbaiſſant les Papes, les faiſant, & les dépoſant comme il luy plaiſoit, & tirant d'eux tout ce qu'il vouloit à ſon avantage: ce qui paroiſt particuliérement en ce Synode, par le fameux Decret qu'on dit que Leon VIII. y fit, & qu'il faut maintenant que j'examine, parce qu'il y en a qui n'en demeurent pas d'accord.

964. On dit donc que ce Pape Leon, ſoit en reconnoiſſance des grandes obligations qu'il avoit à l'Empereur Othon, auquel il devoit le Pontificat; ſoit pour remédier à tant de furieux deſordres qu'on voyoit depuis ſi long-temps à Rome dans l'élection des Papes, fit en ce Synode un Decret, par lequel il déclare, *Que ſuivant l'exemple du Pape Adrien, qui donna au tres-victorieux Charles Roy des François & des Lombards, le pouvoir d'élire les Papes, & d'inveſtir des Eveſchez dans tous ſes Eſtats, ceux qu'il choiſiroit, pour les élever à cette grande dignité, il donne à l'Empereur Othon I. Roy des Teutons & à ſes ſucceſſeurs, le meſme droit.* Ce Decret de Leon eſt rapporté tout au long par le célebre Gratien, dans ſon Decret, qu'il acheva environ l'an mil cent cinquante, c'eſt à dire, plus de cent quatre-vingts ans aprés ce Concile de Leon. Le Cardinal Baronius s'inſcrit en faux contre ces deux Actes d'Adrien I. & de Leon VIII. & ſur tout contre le premier, & déclame avec beaucoup d'aigreur contre le Moine Sigebert, qu'il accuſe d'avoir fabriqué cét Acte, par une horrible impoſture, pour favoriſer l'Empereur Henri IV. duquel il tenoit le parti contre le Pape Grégoire VII. Quoy-qu'on ne puiſſe gueres avoir plus de reſpect que j'en ay pour la mémoire de ce grand Cardinal, qui a ſi bien mérité de l'Egliſe par ſes doctes Annales, je crois néanmoins que, pour l'intereſt de la verité,

Sigebert. in Chron. Dier. Diſt. 63. c. 22.

Diſtinct. 63. c. 28.

Ad ann. 774. n. 10. & ſeq.

rité, à laquelle je dois encore plus qu'à luy, il me ſera permis de dire ſur cela deux choſes, dont il importe qu'on ſoit éclairci. 964.

La premiére, eſt que les raiſons dont il combat cét Acte d'Adrien, & qu'il croit invincibles, ſe peuvent néanmoins détruire, comme elles l'ont eſté par de tres-ſçavans hommes, & ſur tout celle qu'on croit la plus forte; à ſçavoir, un Chapitre des Capitulaires, où Charlemagne laiſſe au Clergé & au Peuple l'élection libre de leurs Eveſques: car ce Capitulaire n'eſt point du tout de Charlemagne, mais de ſon fils Loüis le Debonnaire, ainſi que le ſçavant Pere Sirmond le fait voir clairement dans le ſecond Tome de ſes Conciles. Et pour le reſte, on ſatisfait à tout ſans beaucoup de peine, en diſant que dans le premier voyage que Charlemagne fit en Italie, & dans lequel il put facilement aller deux fois à Rome, avant & aprés la priſe de Pavie, ce qui n'eſt compté que pour un de ces quatre voyages dont parle Eginhard, le Pape Adrien, en reconnoiſſance de ces magnifiques donations que luy fit ce grand Prince, luy donna ce beau droit, dont on verra bientoſt que luy & ſes Succeſſeurs ont joüi; & l'on peut dire qu'il le luy donna ſolennellement, & dans une Aſſemblée de plus de cent Eveſques ou Abbez de France & d'Italie, leſquels accompagnerent Charlemagne, & ſignerent ſa donation; cela ſans doute, avec les Cardinaux &

P. Marca de Concord. l. 3. c. 12.

964. les Eveſques qui eſtoient à Rome auprés d'Adrien, pouvoit bien former ce Concile dont parle Sigebert. Et quant à ce qu'Eginhard, qui ſuivoit toûjours Charlemagne, n'a rien dit d'une choſe ſi conſidérable, qu'on veut que le Pape Adrien I. ait faite en ſa faveur; on répond que ce meſme Eginhard n'a rien dit auſſi de cette ſeconde donation que Charlemagne fit au Pape, ce qui n'empeſche pas que Baronius, auſſi-bien que nous, ne la tienne tres-veritable. Cela ſuffit, pour faire voir que cét Acte n'eſt pas auſſi manifeſtement faux que le croit ce célebre Cardinal, qui ne veut pas ſeulement qu'il nous ſoit permis de douter un peu de ſa fauſſeté.

Anaſt. Biblioth. in Adr. I.

La ſeconde choſe que j'ay à dire eſt, que quand il ſeroit ſuppoſé, comme il y en a qui le croyent, on n'a pas droit pour cela d'accuſer d'impoſture Sigebert, puis que Leon VIII. avoit fait mention de cét Acte plus de cent quarante ans avant cét Auteur, qui a crû pouvoir rapporter dans ſa Chronique un fait appuyé d'une ſi grande autorité. Car que ce Decret de Leon VIII. qu'on lit auſſi dans Gratien, depuis meſme que ſon Ouvrage a eſté corrigé à Rome par l'ordre de Grégoire XIII. ſoit encore une piéce fauſſe, & fabriquée par quelque impoſteur ſemblable à Sigebert, ainſi que le prétend le Cardinal Baronius ſans le prouver, j'avoûë que je n'y vois nulle apparence.

Decret. loc. cit.

Bien loin de cela, toutes les préſomptions ſont pour le contraire, ſelon que le docte Archeveſque de Paris M. de Marca l'a tres-bien remarqué : car enfin les Romains avoient fait ſerment de ne point élire de Pape que du conſentement d'Othon, & conformément à ſon choix ; & l'on fait un ſanglant reproche à Benoiſt V. en plein Synode, & en preſence de Leon & de l'Empereur, d'avoir violé ce ſerment. Que reſtoit-il aprés cela, ſinon que puis qu'on avoit confirmé ce ſerment, par la punition de Benoiſt, on le confirmaſt encore plus authentiquement par la Conſtitution de Leon ? Et pour montrer qu'il ne faiſoit rien de nouveau en cela, il voulut s'autoriſer de l'exemple du Pape Adrien I. qui fit la meſme choſe en faveur de Charlemagne dans un Synode, comme Leon VIII. le dit poſitivement dans ſon Decret, qui eſt rapporté tout au long par Thierri de Niem, n'eſtant qu'en abregé dans Gratien. Voila ce que l'on peut dire pour ces deux Actes d'Adrien I. & de Leon VIII. & que j'ay crû eſtre à propos de rapporter icy, ſans pourtant que je veuille rien déterminer ſur ce ſujet, laiſſant à mon Lecteur la liberté d'en juger comme il luy plaira.

964.

De Concord. l. 8. c. 12.

Luitprand. l. 6.

Ce qu'il y a de bien certain eſt, que l'Empereur Othon ne manqua pas de ſe mettre en poſſeſſion de ces trois grands avantages, dont les Empereurs Grecs & les François avoient

964. joüi, & que Charles le Chauve eſt accuſé d'avoir abandonnez, pour ravir l'Empire à ſon frere; à ſçavoir, de la Souveraineté dans Rome, du droit de ſucceſſion à l'Empire pour ſes enfans, & du pouvoir d'élire un Pape, ou du moins, ce qui revient à peu prés au meſme, d'empeſcher que l'on n'en éluſt aucun ſans ſon conſentement. Pour les deux premiers, la choſe eſt toute évidente; car comme les Empereurs, devant & aprés la Tranſlation de l'Empire aux François, exercerent leur Souveraineté dans Rome & par eux-meſmes & par leurs Officiers, ainſi qu'on l'a pû voir aſſez ſouvent dans mes autres Hiſtoires; & que les Papes meſmes, auſſi-bien que les autres, preſtoient le ſerment de fidélité entre les mains des Envoyez de l'Empereur: de meſme Othon, & quand il fut receû à Rome volontairement, & quand il l'eût conquiſe par deux fois, y fut reconnu Souverain, & en fit tous les Actes. De plus, il nomma ſon fils pour luy ſucceder, quoy-que les Princes Allemans, pour garder leur droit d'élection qu'ils avoient dans la Germanie, l'ayent encore élû. Et pour le troiſiéme avantage, il eſt certain que les Empereurs, depuis que Juſtinien eût repris Rome & l'Italie ſur les Gots, furent Maiſtres de l'élection des Papes; de-ſorte qu'elle ne ſe pouvoit faire ſans leur permiſſion, & qu'il falloit de plus, qu'eſtant faite, ils la confirmaſſent. Et quoy-que les Empereurs Fran-

Not. St. Baluſ. ad Agobard. p. 122. & ſeq.

Diur. Pontif. Marc. l. 2. c. 9. & Not. Baluſii ad Flor. c. 6. Hiſt. du grand Schiſ. d'Occid. p. 14.

çois ouſſent rétabli la liberté des élections, il paroiſt néanmoins par pluſieurs exemples, ſur tout par ceux de Benoiſt III. de Grégoire IV. & de Sergius I. qu'on ne les pouvoit ordonner, que les Commiſſaires de l'Empereur, qui devoient aſſiſter à leur Conſécration, n'euſſent jugé que l'élection s'eſtoit faite Canoniquement, & qu'en ſuite le Prince n'y euſt conſenti. Or voila le pouvoir en poſſeſſion duquel Othon ſe remit, & qu'il étendit ſi loin, en ſoumettant abſolument l'élection à ſon autorité, qu'on n'éliſoit que celuy qu'il vouloit qui fuſt élû. 964. *Marc. l. 8. c. 14. n. 8. & Not. Baluſ. ad Agobar. p. 125.*

Ayant ainſi diſpoſé de Rome à ſa volonté, comme il eût appris qu'Albert, qui craignoit d'eſtre pris dans Camerino, l'avoit abandonné, & s'eſtoit retiré dans l'Iſle de Corſe, il partit au commencement de Juillet ; & aprés avoir paſſé le reſte de l'Eſté en Toſcane, & tout l'Automne en Lombardie, pour y rafraiſchir ſon armée fort diminuée par la peſte qui s'y eſtoit miſe, il s'en retourna par la Lorraine en Allemagne, emmenant avec ſoy le Pape Benoiſt, qu'il rélegua à Hambourg, où bientoſt aprés il finit ſes jours en grande opinion de ſainteté. *Rhegin. Continuat. Sigon.* *Ann.* 965. *Adam. Chron. l. 2. c. 6. Ditmar. Chron.*

Cependant le Pape Leon VIII. eſtant décedé, les Romains, qui s'eſtoient ſi mal trouvez de n'avoir pas gardé la promeſſe qu'ils avoient faite à l'Empereur, luy envoyerent des *Continuat. Rhegin.*

965. Ambaſſadeurs, pour apprendre ſa volonté touchant l'élection d'un nouveau Pape. Sur quoy ce Prince extrémement ſatisfait de leur déference, leur permit d'élire celuy qu'ils jugeroient le plus propre, pourveû que ce fuſt en preſence & du conſentement des Commiſſaires qu'il nomma pour cét effet; & ceux-cy furent Orger Eveſque de Spire, & le celébre Luitprand de Crémone. Ils approuverent de ſa part l'élection qu'on fit de Jean XIII. qui eſtoit Eveſque de Narny, & d'une vie irreprochable, laquelle néanmoins ne le pût garantir de la violence & de la fureur des Romains. Car le Gouverneur de Rome, les principaux Magiſtrats, & ſur tout les Tribuns du Peuple, ou les Capitaines des quartiers, qui avoient toûjours grande envie de ſecoûër le joug, & de reprendre l'autorité Souveraine qu'ils avoient uſurpée déja plus d'une fois, voyant qu'ils ne pouvoient gagner le Pape, pour le faire entrer dans leur révolte, le chaſſerent enfin de Rome; de ſorte qu'il fut obligé d'aller chercher un azile à Capoûë chez le Comte Pandolphe ſon ami, qui l'y receût avec toute ſorte d'honneur, & trouva meſme le moyen de faire tuër dans Rome le Comte Rofroy, le plus puiſſant Seigneur de la Champagne d'Italie, que les Romains avoient pris pour leur Chef. Il arriva qu'en meſme temps on receût à Rome la nouvelle de la défaite d'Albert par Burchard Lieute-

Leo Oſtienſ. Chron. Caſſ. l. 2. Sigon. l. 7.

nant de l'Empereur, qui avoit taillé en piéces, 965.
ſur les bords du Pô, l'armée de ce Tyran, que quelques révoltez de Lombardie avoient fait revenir de l'Iſle de Corſe pour le remettre ſur le Trône. Alors les Romains qui avoient perdu leur Chef & leur Protecteur, & qui avoient compté ſur la révolte des Lombards, & ſur Albert, ſe voyant tout ſeuls, & ſans forces, apprehenderent la juſte indignation de l'Empereur, auquel ils avoient ſi ſouvent fauſſé la foy. C'eſt pourquoy ils rappellerent promptement le Pape, qu'ils rétablirent dans ſon Siége, eſperant que par ſon moyen ils ſe pourroient mettre à couvert de la tempeſte qui les menaçoit, & qu'ils feroient, par ſon entremiſe, facilement leur paix avec Othon.

Ann. 966.

Continuat. Rhegin. Sigon.

Mais leur eſperance fut vaine. Car ce ſage Prince voyant que la clemence & la bonté, dont il avoit ſi ſouvent uſé envers les Romains, aprés tant de parjures & de révoltes, n'avoit ſervi qu'à les endurcir dans leur crime, par l'impunité, réſolut de les contenir deſormais dans leur devoir par la rigueur, & de leur faire ſentir, à ce coup, les effets de ſa juſtice. C'eſt pourquoy, comme il eût tenu pour cét effet une Diéte à Wormes, il deſcendit pour la troiſiéme fois, avec une puiſſante armée, en Italie; & aprés avoir puni les rebelles de Lombardie, dont il envoya les principaux Chefs en Lorraine & en Saxe, il alla célebrer

966. les feſtes de Noël à Rome; aprés quoy, pour donner de la terreur aux méchans, il fit faire une tres-ſevére juſtice des auteurs de la rebellion. Ceux que l'on avoit fait Conſuls, comme pour rétablir la forme de l'ancienne République, furent tranſportez hors de l'Italie; les Capitaines des quartiers, qui avoient pris le titre & la qualité de Tribuns du peuple, furent tous pendus; on déterra le cadavre du Comte Rofroy, qui fut traiſné par les boûës, & mis en mille piéces, que l'on jetta à la voirie; & celuy qui luy avoit ſuccedé en la Charge de Préfet de Rome, fut mis tout nud ſur un aſne, la teſte tournée vers la queuë, conduit en cét état par toute la ville, fuſtigé dans toutes les places & à tous les carrefours, puis jetté tout ſanglant & tous dechiré de coups dans un cachot.

Aprés cela, l'Empereur qui vouloit regler les affaires de l'Italie, où l'on avoit veû tant d'étranges révolutions depuis plus de cinquante ans qu'elle avoit eſté miſerablement opprimée par les Tyrans, établit de nouvelles loix qui ont ſuccedé dans l'Empire aux Capitulaires des Empereurs François, ſelon leſquels on ſe regloit auparavant avec autant de déference & de reſpect, qu'on en a pour les ſaints Canons. Enſuite il viſita la pluſpart des villes de la Toſcane & de la Romagne juſqu'à Ravenne, où le Pape, qui le voulut accompagner

Ann. 967.

en

en ce voyage, célebra un Concile en ſa preſence, pour le réglement des affaires Eccleſiaſtiques. Ce fut-là que cét Empereur rendit effectivement au Pape, Ravenne & l'Exarcat, que les Tyrans avoient enlevé au Saint Siége, & qu'il luy confirma de nouveau les donations de Pepin & de Charlemagne, comme il avoit fait cinq ans auparavant au Pape Jean XII. Cela fait, ils ſe ſeparerent : le Pape reprit le chemin de Rome, & luy s'avança juſques à Verone, où il receût le jeune Othon ſon fils déja couronné Roy de Germanie & de Lorraine, à Aix la Chappelle, & qu'il avoit fait venir d'Allemagne, pour l'aſſocier à l'Empire, comme il fit, l'ayant conduit à Rome, où le jour de Noël il receût des mains du Pape la Couronne Imperiale dans la Baſilique de Saint Pierre. 967.

Rhegin. Chron. Sigon.

Lamberts. Schaff. Sigon.

Il ne reſtoit plus rien pour la gloire de ce grand Prince, que de réünir à l'Empire d'Occident, dont il fut le reſtaurateur, toute l'Italie, en la delivrant des Grecs & des Saraſins, qui tenoient en ce temps-là une bonne partie de ce qu'on appelle aujourd'huy le Royaume de Naples. Et c'eſt ce que la perfidie des Grecs & ſa bonne fortune luy donnerent lieu d'exécuter heureuſement, à cette occaſion que je vais dire. Comme il eſtoit en paix avec les Grecs, il avoit envoyé en Ambaſſade Luitprand Eveſque de Crémone, vers leur Empereur Nicéphore Phocas, luy demander, pour le jeune

967. Empereur Othon, la Princeſſe Anne, ou Théophanie, fille du feu Empereur Romain Argyrus & de l'Imperatrice Théophanie, qui par un exécrable parricide l'avoit empoiſonné, afin qu'elle puſt épouſer Nicéphore. Ce Prince brutal, dont j'ay fait le portrait dans mon Hiſtoire du Schiſme des Grecs, ſur l'original que Luitprand nous en a donné dans la Relation de ſon Ambaſſade, aprés avoir traité, durant quatre mois, tres-indignement cét Eveſque, le renvoya ſans rien conclure, parce qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'on ne luy donnaſt que le titre d'Empereur des Grecs, & que cependant Othon priſt celuy d'Empereur des Romains: mais peu de temps aprés, afin de s'en pouvoir venger, en le trompant de la maniére la plus laſche du monde, il réſolut de luy envoyer des Ambaſſadeurs, pour l'aſſeûrer qu'il ſe tiendroit extrémement honoré de ſon alliance, & qu'il avoit fait paſſer en Calabre la Princeſſe Théophanie, avec une belle & nombreuſe ſuite, afin de la remettre entre les mains de ceux qu'il le prioit d'y envoyer au-plûtoſt pour la recevoir. Il n'y a perſonne qu'on puiſſe plus facilement tromper & trahir, que ceux qui ſont le plus incapables de trahiſon. Othon, qui avoit l'ame grande & généreuſe, croyant toûjours qu'on agiſſoit, comme luy, fort ſincerement, quoyqu'il euſt déja experimenté trois ou quatre fois qu'on luy avoit fauſſé la foy donnée & à Ro-

Ann. 968. *Witichind. l. 3. Sigon. l. 7.*

me & en Lombardie, ne ſe défia point du tout de l'Empereur Grec, & crût d'abord, ſans peine, & ſans concevoir le moindre ſoupçon de ce qu'on tramoit contre luy, tout ce que ces Ambaſſadeurs diſoient. Sur quoy il détacha de ſon armée un corps conſidérable de Cavalerie & d'Infanterie, avec une partie de ſa nobleſſe, pour aller recevoir la Princeſſe, qui ſe devoit rendre au lieu qu'on leur avoit marqué dans la Calabre, & pour la conduire à Rome, où l'on faiſoit cependant, avec toute ſorte de magnificence, les préparatifs de ces nopces Imperiales. Mais le perfide Grec avoit fait mettre en embuſcade, aux environs du rendez-vous, tout ce qu'il y avoit de gens de guerre dans la Pouïlle & dans la Calabre; de-ſorte que s'eſtant jettez de toutes parts à l'improviſte ſur les Allemans, qui ne s'attendoient à rien moins qu'à une ſi horrible perfidie, & ne marchoient point en ordre de bataille, il ne leur fut pas malaiſé de les défaire, & d'en tuer une grande partie. 968.

Alors Othon, qui avoit écrit peu auparavant aux Princes d'Allemagne, que tout luy ſuccedoit heureuſement; qu'il attendoit les Ambaſſadeurs de l'Empereur Grec; & que s'il ne luy donnoit une entiére ſatisfaction, il avoit réſolu de luy enlever la Pouïlle & la Calabre, afin d'eſtre maiſtre abſolu de toute l'Italie, ne manqua pas de ſe mettre en eſtat de dégager au-plûtoſt ſa parole. Pour cét effet, il aſſembla

968. toutes ſes troupes qui eſtoient aux environs de Rome, & les envoya contre les Grecs, ſous la conduite de ſon fils le jeune Empereur Othon, accompagné de Gonthier & de Sigifroy, deux de ſes plus grands Capitaines, qu'il luy donna pour le conduire, & luy donner lieu de faire, par leur conſeil, un glorieux apprentiſſage de la guerre, comme il fit. Car ayant joint les forces que luy amenerent Pandolphe Prince de Capoüe, ceux de Benévent, & les autres Comtes ou Gouverneurs de la Champagne d'Italie, qui, quelque temps auparavant, avoient quitté le parti des Grecs, deſquels ils relevoient, & s'eſtoient mis ſous l'Empire d'Othon, il marcha droit vers la Calabre, où il défit d'abord ce qu'il y avoit encore de Saraſins, qu'il contraignit de ſe ſauver dans leurs vaiſſeaux, & d'abandonner l'Italie. Il prit enſuite ſur les Grecs Tarente, & Metapont, qui eſtoit alors une grande Ville, & n'eſt plus maintenant qu'un miſerable reſte de Chaſteau; enfin, aprés que les Grecs, devenus temeraires & inſolens, par quelques petits avantages qu'il leur avoit laiſſé prendre en de petits combats, pour les attirer où il vouloit, ſe furent engagez en des lieux deſavantageux, où il leur avoit dreſſé des embuſches, il les envelopa ſi-bien, qu'ils furent preſque tous ou tuez ou faits priſonniers; & pour punir le traiſtre Nicéphore, comme il le méritoit, il luy renvoya tous ceux-cy, aprés leur

Ann. 969.

avoir fait couper le nez, pour donner à Conſtantinople un pitoyable ſpectacle, qui fiſt voir aux Grecs un ſanglant effet de la perfidie de leur Empereur. Et certes, cela fit encore beaucoup plus que le victorieux n'en attendoit, pour la vengeance qu'il prétendoit tirer de ce perfide: car à la veûë de cét horrible ſpectacle, qui leur annonçoit, d'une ſi étrange maniére, la défaite entiére de leur armée, tout le Peuple ſe ſouleva contre Nicéphore, qu'on accabloit de mille maledictions, comme la cauſe de la perte de tout ce qui reſtoit aux Grecs en Italie; & enſuite l'Impératrice, laquelle avoit changé en une haine effroyable, l'amour criminel qu'elle avoit eû pour luy, prit cette occaſion de le faire maſſacrer par le fameux Capitaine Jean Zimiſces, qu'on mit enſuite ſur le Trône. 969.

Ce nouveau Prince, qui, pour ſe mieux établir dans l'Empire, vouloit avoir la paix avec Othon, duquel il craignoit la puiſſance & la fortune, ne manqua pas, comme on l'en preſſoit, de luy envoyer la Princeſſe Théophanie pour le jeune Othon, qui, aprés avoir pris ſur les Grecs, & remis ſous l'Empire d'Occident la Pouïlle & la Calabre, eſtoit retourné tout couvert de gloire à Rome, où il l'épouſa, & la fit couronner ſolennellement par le Pape. Aprés cela le grand Othon, qui ſe trouvoit au comble de la gloire, & de la proſperité du monde, ayant, par une ſuite continuelle de victoi- *Ann.* 970. *Ann.* 971. *Ann.* 972.

972. res, réüni les trois grands Royaumes de Germanie, de Lorraine, & d'Italie, dans une ſeule Monarchie, qui faiſoit alors l'Empire d'Occident, retourna dans la Saxe, où il termina une *Ann.* 973. ſi glorieuſe vie par une mort tres-douce & tres-heureuſe.

Car comme aprés avoir receû à Merſebourg les Ambaſſadeurs qui eſtoient venus de toutes parts, & meſme de l'Afrique, pour le feliciter de ſes victoires, il ſe fut retiré à une de ſes maiſons à la campagne, où il arriva le ſixiéme de May, le Mardy avant la Pentecoſte ; il ne manqua pas de ſe lever le lendemain de grand matin, pour aſſiſter, ſelon ſa couſtume, aux divins Offices de Matines & de Laudes, & en ſuite à la Meſſe ſolennelle qu'on chantoit tous les jours devant luy. Aprés quoy, s'eſtant un peu repoſé, il parut à diſner beaucoup plus gay qu'il n'avoit eſté depuis la mort de la Reine Mathilde ſa mere, décedée peu avant ſon retour en Allemagne ; Princeſſe que ſes éminentes vertus ont fait mettre au nombre des Saintes. A l'iſſuë du diſner, il voulut encore oüir Veſpres, ſur la fin deſquelles il ſe trouva mal, & tomba tout-à-coup en defaillance, entre les bras des Seigneurs & des Officiers qui l'environnoient. Et comme on l'eût fait revenir à force de remédes, il preſſa fort qu'on luy donnaſt ſur le champ le Saint Sacrement, qui eſtoit là preſent ſur l'Autel, & qu'il re-

Witikind. l. 3. Dimar.

ceût avec une extréme dévotion; & un moment aprés il rendit tres-paiſiblement, ſans agonie, & meſme ſans aucun ſoupir, ſon eſprit à Dieu, en la trente-ſeptiéme année de ſon Regne, & l'onziéme de ſon Empire. Prince qui eſt celuy des Empereurs qu'on peut dire avoir mérité, aprés Charlemagne, avec plus de juſtice, le ſurnom de Grand, parce que c'eſt celuy qui, ſans contredit, a le plus approché de ce grand Monarque, par les merveilles de ſa vie, & par le bonheur de ſa mort. Car ce que Pierre de Damien a écrit de cét Empereur, à ſçavoir qu'eſtant à la Meſſe, reveſtu de ſes habits Imperiaux, & environné des Princes de l'Empire, le jour meſme de la Pentecoſte, il fut frappé de mort ſoudaine, par un juſte jugement de Dieu, en punition de ce qu'il avoit épouſé Adelaïs, avec laquelle il avoit contracté une alliance ſpirituelle, en tenant avec elle un enfant ſur les ſacrez fonts de Bapteſme, eſt une ridicule fable, qui ſe détruit d'elle-meſme par toutes ſes circonſtances manifeſtement fauſſes, & eſt démentie par le témoignage de Witikind, Hiſtorien qui floriſſoit en Saxe quand Othon y mourut. Mais c'eſt que ce ſaint Cardinal, qui n'écrivoit qu'environ ſoixante ans aprés la mort du grand Othon, donnoit un peu trop dans la viſion, ainſi que l'a tres-bien remarqué le Cardinal Bellarmin, examinant ce que Pierre de Damien, dans une de ſes Epîtres, rapporte

973.

Epiſt. ad Deſider. Abb.

Bellarm. de Script. Eccleſ.

973. bonnement de certaines ames de Purgatoire, qu'on voyoit tous les jours de Dimanche s'envoler du Lac d'Averne, comme des oiſeaux; ce qui aſſeûrément a bien de l'air d'une de ces ridicules fables dont on amuſe la curioſité des petits enfans, pour les endormir. Et puis il déferoit encore trop aux relations de certains faux zelez & ignorans, qui ne font point de ſcrupule de débiter, avec tres-peu de jugement, & encore moins de charité, de petits contes contre l'honneur des plus grands hommes, quand ils croyent que cela peut ſervir à faire des exemples formidables; comme ſi Dieu, qui eſt la verité meſme, avoit beſoin du menſonge & de la fauſſeté des hommes, pour leur inſpirer la crainte de ſes Jugemens.

In qua narrantur quædam leviora de animabus defunctorum, quæ die Dominico refrigerium pœnarum videntur habere, & in figurâ aviculârum de Lacu Averno exire cernuntur, quæ fabulis fortaſſe ſimiliora ſunt quàm Hiſtoriæ. *Bel. ibid. p. 281.*

Ainſi ce conte fabuleux de Pierre de Damien ne peut nuire à la glorieuſe mémoire d'Othon le Grand, dont la mort fut également funeſte à l'Egliſe & à l'Empire. Car auſſitoſt qu'on en eût receû la nouvelle à Rome, Cincius, homme turbulent & ſéditieux, Chef du parti contraire à l'Empereur, & qui n'avoit oſé ſe déclarer durant ſa vie, aprés la ſevere punition qu'on avoit faite des rebelles, entreprit, comme on avoit fait auparavant, de rétablir l'ancienne liberté, ou plûtoſt de l'opprimer, & de ſe faire Tyran de Rome, ſous ce beau prétexte. Il avoit pour ſon confident Boniface Francon Cardinal Diacre, l'un des plus

Ciacon. Sigon.

méchans,

méchans hommes du monde, & toûjours preſt à n'épargner aucun des plus grands crimes, pourveû qu'il puſt ſervir à ſatisfaire ſon ambition. Ces deux grands ſcelerats, dont l'un vouloit eſtre Conſul, & l'autre Pape, trouverent enfin, aprés avoir bien déliberé ſur cette affaire, que pour venir à bout de leur deſſein, il falloit neceſſairement ſe défaire de Benoiſt VI. qui, aprés la mort de Jean XIII. décedé l'année précedente, & de Donus II. qui n'avoit tenu le Siége qu'un mois, avoit eſté choiſi pour leur ſucceder du conſentement de l'Empereur, auquel il vouloit garder une inviolable fidélité. Cét exécrable parricide eſtant réſolu de la ſorte, fut auſſitoſt exécuté d'une tres-cruelle maniére. Ces deux Impies, ſuivis d'une troupe de leurs ſatellites, entrent dans le Palais Pontifical, ſe ſaiſiſſent du Saint Pontife, l'entraiſnent comme une miſerable victime dans le Chaſteau, & là le font inhumainement étrangler; aprés quoy le parti de ces révoltez, qui eſtoit alors le plus fort, élût en tumulte ce furieux Diacre, qui n'eût pas horreur de paſſer, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, pardeſſus le Corps du Vicaire de Jeſus-Chriſt, pour monter ſous le nom de Boniface VII. ſur le Trône de Saint Pierre, par un crime ſi effroyable.

973.

Ann. 974.

Ciacon.

Il ne joûït pas toutefois fort long-temps de ſon crime; car les Comtes de Tuſcanelle,

973. de la Maiſon des Marquis d'Hetrurie, qui avoient long-temps dominé dans Rome, ne pouvant ſouffrir cét Intrus, ni qu'un autre uſurpaſt la ſouveraine puiſſance qu'ils n'avoient plus, animerent contre eux leur faction, qui eſtoit encore tres-puiſſante, & les pouſſerent avec tant de vigueur, qu'ils furent contraints de s'enfuïr: mais ce ne fut qu'aprés que l'impie Boniface eût enlevé le treſor de l'Egliſe de Saint Pierre, avec quoy il ſe retira, par mer, à Conſtantinople, laiſſant le Siége qu'il avoit envahi à Benoiſt Eveſque de Sutri, parent de ces Comtes, qui le firent élire en ſa place. Les Chefs des factieux eſtant chaſſez, il fut reconnu de tous pour vray Pape; & comme il avoit la force en main, avec beaucoup d'eſprit & de courage, & qu'il s'eſtoit fort bien mis avec l'Empereur, qui approuva ſon élection, il ſe maintint neuf ans entiers dans le Pontificat, ſans que la faction de Boniface oſaſt rien entreprendre contre luy, comme elle fit contre ſon ſucceſſeur.

Onuphr. *Sigon.*

Ciacon. *Sigon.*

Ann. 975.

Cependant les Empereurs Grecs Baſile & Conſtantin avoient appris de Boniface, que non ſeulement Rome, mais auſſi la pluſpart des Villes d'Italie taſchoient de ſecoüer le joug des Allemans pour ſe remettre en liberté. Ils ſçavoient d'ailleurs que le jeune Othon eſtoit engagé dans une dangereuſe guerre contre les François, au ſujet de la Lorraine, que le Roy

Sigon.

Lothaire avoit entrepris de réünir à ſa Couronne. Cela les fit réſoudre à profiter d'une ſi belle occaſion de reprendre la Pouïlle & la Calabre, dont le grand Othon avoit dépouïllé Nicéphore. Leur entrepriſe réüſſit ſans peine: car ayant fait deſcendre dans la Pouïlle une puiſſante armée, fortifiée des Saraſins qu'ils avoient appellez d'Afrique, aprés les avoir chaſſez peu auparavant de l'Iſle de Candie, elle s'empara d'abord des Villes de Bari & de Matera, qui n'ayant preſque point de garniſon, furent emportées de vive force, & ſaccagées. Aprés quoy tout le reſte de la Pouïlle, & toute la Calabre enſuite, ſe remirent, ſans réſiſtance, ſous l'obéïſſance des Grecs. Othon fort irrité de cette perte, & craignant que les victorieux ne pouſſaſſent leurs conqueſtes plus avant dans l'Italie, fit le plûtoſt qu'il pût la paix avec Lothaire, qui, par un étrange aveuglement, faute d'avoir ſceû dépenſer en eſpions, bien loin de profiter de l'embarras où ſe trouvoit ſon ennemi, qui ſceût le luy cacher avec adreſſe, luy abandonna laſchement, & contre l'avis de ſon Conſeil, toute la Lorraine, dont il avoit déja repris une grande partie. Cela luy attira la haine & le mépris des Seigneurs François, déja furieuſement animez contre ſon frere Charles, qui avoit receû d'Othon la Baſſe-Lorraine en titre de Duché comme ſon vaſſal, & ſous l'hommage de l'Empire. Et cela fut cauſe qu'aprés

975.

Ann. 979.

Hiſt. de Franc.

979. la mort de Louïs V. ſon neveu décedé ſans enfans, on le priva de la Couronne pour la tranſporter à Hugues Capet, ce fameux Chef de la troiſiéme race de nos Rois.

Ainſi l'Empereur ayant fait une paix ſi avantageuſe, eût le moyen de raſſembler toutes ſes forces, avec leſquelles il deſcendit en Lom-

Ann. 980. bardie, accompagné de l'Imperatrice Théophanie, & de la pluſpart des Grands de l'Empire; & aprés avoir rétabli ſon autorité dans les Villes où il y avoit eû du ſoulevement, &

Sigebert. Chron. Otto Friſing. Lambert. Schaf. de la révolte, puni les ſéditieux, & récompenſé magnifiquement ſes bons ſerviteurs, il alla paſſer les Feſtes de Noël à Rome, où il fut receû avec beaucoup de magnificence & de joye. Mais cette joye, que ceux meſmes du parti contraire au ſien taſchoient de faire éclater à l'envi, pour regagner ſes bonnes graces, ne dura pas long-temps; car ce Prince ſe ſou-

Ann. 981. venant que le feu Empereur ſon Pere n'avoit pû retenir les Romains dans leur devoir, que par la rigoureuſe punition qu'il fit des révoltez, en voulut faire autant que luy; mais il le fit à contre-temps, & d'une maniére qui le rendit tres-odieux.

Ayant fait préparer au Vatican un grand & ſuperbe feſtin, il y invita tous les Grands de Rome & les Magiſtrats avec les Députez des Villes qui eſtoient à ſa Cour; & comme on fut à table, & que l'on eût commencé à ſe ré-

jouïr, Othon s'efforçant d'inſpirer la joye à toute la compagnie, par le bon accueïl qu'il faiſoit à tous, on vit ſoudainement entrer dans la ſale des compagnies de ſoldats, qui, l'épée à la main, environnerent tous les conviez, ſaiſis d'horreur & de crainte, à la veûë d'un ſpectacle ſi étonnant & ſi terrible. La terreur fut encore bien plus grande un moment aprés, lors qu'au ſignal que l'Empereur donna, on ſe ſaiſit de tous ceux dont les noms eſtoient marquez dans un papier que l'on liſoit à haute voix, & qu'auſſitoſt qu'on les eût entraiſnez hors de la ſale, on entendit les pitoyables cris qu'ils jettoient inutilement, tandis qu'on les maſſacroit ſans miſericorde. Othon cependant prioit tous les autres de faire bonne chere, & n'oublioit rien de ce qui pouvoit contribuer à la gayeté qu'il vouloit qu'on euſt, & à rendre ſon feſtin auſſi agréable qu'il eſtoit magnifique: mais malgré cette joye forcée qu'ils taſchoient de faire paroiſtre ſur leur viſage, de peur de l'offenſer, cette affreuſe image de la mort qu'ils avoient devant les yeux, & l'horrible idée qui leur demeuroit d'une ſi cruelle boucherie, les empeſchoit bien de ſe réjoûïr dans le fond de l'ame, & leur faiſoit ſoupirer ſecretement aprés la fin d'un ſi funeſte repas; qui fut cauſe que les Italiens, & ſur tout les Romains, l'eûrent toûjours depuis en horreur, & luy donnerent le ſurnom de Sanguinaire. 981.

9 8 1. Mais ce ne fut pas-là l'unique vengeance qu'ils en prirent, & ils trouverent enfin le moyen de le faire miſerablement perir avec toute ſon armée. Voicy comment.

Les troupes qu'il avoit levées en Lombardie & en Toſcane s'eſtant aſſemblées avec toutes celles qu'il avoit amenées d'Allemagne, il y joignit encore les Régimens qu'il fit dans Rome; & s'eſtant avancé dans la Champagne d'Italie, il les fortifia de celles que luy fournirent ceux de Benévent, de Capoûë, de Naples, & de Salerne. Avec cette armée, qui euſt pû conquerir l'Empire des Grecs, il entre dans la Pouïlle, où ayant prévenu les ennemis, qui n'eſtoient pas encore en eſtat de ſe mettre en campagne, il fait d'abord de grands progrés, & ſans rien trouver ſur ſa marche qui puſt s'oppoſer à ſes armes, il eſt receû par tout, & penétre meſme juſqu'à Tarente, qu'il réduit, ſans beaucoup de peine, à ſon obéïſſance. Mais comme aprés avoir rafraiſchi ſes troupes aux environs de cette Ville, il avançoit vers la Calabre pour y pourſuivre ſes conqueſtes, & que les Grecs & les Saraſins, qui avoient eû le loiſir d'aſſembler toutes leurs forces dans cette Province, marchoient à luy, en réſolution de le combatre, les deux armées ſe rencontrerent auprés de Baſentelle, Bourgade ſituée ſur le rivage de la mer; de ſorte que rien ne les ſeparant, il en fallut venir à la bataille, qui ſe don-

Ann. 9 8 2.

Sigon.

na le quinziéme de Juillet de cette année neuf cens quatre-vingts-deux. 982.

Ce fut icy qu'Othon fut puni de ſa cruauté par l'infidélité & la trahiſon que luy firent ceux qu'il avoit furieuſement irritez contre luy. Car on n'eût pas plûtoſt donné le ſignal du combat, que la pluſpart des Italiens, & ſur tout les Beneventins & les Romains, comme s'ils euſſent agi de concert avec les ennemis, quitterent leur poſte, & ſe retirerent, & par leur retraite mirent le trouble & la confuſion parmi les Allemans, qui furent en ſuite aiſément mis en deſordre, & puis envelopez, & inveſtis de toutes parts, & enfin preſque tous taillez en piéces, aprés avoir néanmoins combatu en braves gens, pour vendre cherement leur vie. La pluſpart des Princes & des Seigneurs, des Eveſques meſmes & des Abbez, qui ſuivoient l'Empereur, & qui, ſelon l'abus de ce temps-là, portoient les armes, & combatoient dans les armées, périrent en cette journée. Ce ne fut qu'à grand' peine qu'Othon ſe ſauva du carnage, s'eſtant jetté dans une barque qu'il trouva par haſard ſur le rivage de la mer, où il fut pris par des Pirates. Mais comme il ne fut pas connu, & qu'il leur promit une groſſe rançon, que l'Imperatrice, qui fut avertie de cette aventure à Roſſano, luy fit tenir à un petit port proche de là, où ces Ecumeurs avoient abordé, il ſe retira de leurs mains, & la fut trouver, puis ſe rendit avec elle à Capoüe.

Sigebert. Herman. Lambert. Ditmar. Godefr. Viterb. Sigon. Cuſpini.

982. Il eſt certain que ſi les Grecs & les Saraſins victorieux, en l'eſtat où ſe trouvoit alors le pauvre Othon, euſſent vivement pourſuivi leur pointe, & marché droit à Rome, ils s'en fuſſent rendus les maiſtres, plus facilement encore que n'euſt fait Annibal, s'il y fuſt allé aprés la bataille de Cannes: mais s'eſtant amuſez à reprendre les Places qu'Othon avoit priſes d'abord dans la Pouïlle & dans la Calabre, & qui ne leur pouuvoient manquer, ils luy donnerent le loiſir de mettre ſur pied une nouvelle armée, tant du débris de celle qu'il avoit perduë, que des garniſons, & des autres troupes qu'il tira des Villes de la Champagne & des Provinces les plus proches. Ce fut avec ces forces qu'au commencement de l'année ſuivante il alla décharger
Ann. 983. ſa colere ſur ceux de Bénévent, qui avoient eſté les premiers à le trahir, & qu'il ſurprit ſi bien, qu'il s'empara, ſans réſiſtance, de leur Ville, à laquelle, pour ſe venger de leur perfidie, il fit reſſentir tous les maux que l'on peut ſouffrir par l'inſolence & par la cruauté du ſoldat à qui l'on auroit tout permis dans une Ville priſe d'aſ-
Sigon. ſaut. Aprés cela, il paſſa dans la Lombardie pour y aſſembler de nouvelles troupes, & pour y recevoir celles qu'il faiſoit venir d'Allemagne. Puis ayant fait de la ſorte une armée preſque auſſi puiſſante que la premiére, il revint à Rome, fort réſolu de pourſuivre les Grecs, & d'effacer la honte de ſa défaite par une ſeconde bataille.

Mais

Mais la mort l'empeſcha de paſſer outre: car ſoit que tant de rudes mouvemens qu'il s'eſtoit donnez durant cette guerre, & le chagrin qu'il avoit d'avoir eſté vaincu, luy euſſent deſſeché les entrailles, ou qu'une playe qu'il avoit receûë d'un coup de fléche empoiſonnée, n'ayant pas eſté bien guerie, luy euſt laiſſé dans le corps quelque maligne impreſſion de venin, qui euſt corrompu la maſſe du ſang, il eſt certain qu'il tomba dans une langueur mortelle, qui l'enleva du monde à Rome meſme le huitiéme de Décembre, aprés l'humble confeſſion de ſes pechez qu'il fit au Pape, duquel il receût l'abſolution, en donnant toutes les marques d'une ſolide piété. Prince, qui à la réſerve qu'il n'eût pas autant de bonheur & de modération que ſon pere, luy fut aſſez ſemblable dans les autres perfections du corps & de l'eſprit. 983. *Caſſinien.* *Ditmar. Chron. l. 3.*

Lors qu'il eſtoit encore en Lombardie, aprés ſon malheur, il avoit déclaré dans une Aſſemblée générale qu'il tint à Verone, & qui approuva ſon deſſein, qu'il vouloit aſſocier à l'Empire ſon fils Othon III. jeune Prince âgé ſeulement de treize à quatorze ans, comme il l'avoit eſté luy-meſme par le feu Empereur ſon pere. Sur quoy il avoit envoyé en Allemagne l'Archeveſque de Ravenne, pour donner ordre à ce qu'il fuſt premiérement couronné Roy de Germanie, ainſi qu'il le fut en effet le jour de Noël par l'Archeveſque de Mayence à Aix la *Ditmar. ibid.* *Ditmar. ibid.*

983. Chapelle, ſelon la couſtume : mais parce qu'aprés la céremonie du couronnement on receût la nouvelle de la mort de l'Empereur ſon pere décedé dix-ſept jours auparavant, ce qui pouvoit apporter du changement dans les affaires d'Allemagne, cela fit remettre à un autre temps le voyage que le nouveau Roy devoit faire en Italie, pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome, où cette mort cauſa cependant de grands troubles & de terribles révolutions. Comme le deſſein de la guerre que le feu Empereur vouloit faire aux Grecs & aux Saraſins, s'eſtoit évanoûï par ſon decés, ſon armée, aprés avoir proclamé Empereur Othon III. reprit le chemin d'Allemagne, pour y aller ſervir ſon nouveau Maiſtre, laiſſant le ſoin des affaires de Rome au Pape Benoiſt, qui avoit toûjours eſté fortement attaché aux intereſts de l'Empereur. Mais ce bon Pape ne luy ſurveſquit que tres-peu de temps. Il mourut le dixiéme de Juillet de l'année ſuivante neuf cens quatre-vingts-quatre ; & comme il avoit rétabli & conſervé l'ordre dans Rome, & ſur tout dans le Clergé, on élût en ſa place, ſix jours aprés, & ſans tumulte, ſous le nom de Jean XIV. Pierre Eveſque de Pavie, lequel avoit eſté grand Chancelier, en Italie, du défunt Empereur Othon II.

Ciacon. in Bened. VII.

Ann. 984.

Ciacon.

Sa vertu & ſa rare doctrine, dans un temps où l'ignorance eſtoit fort grande, l'avoient rendu tres-digne de cette ſouveraine dignité. Il

n'en joüit pas néanmoins long-temps, ni Rome auſſi, de la tranquilité dans laquelle Benoiſt VII. l'avoit maintenuë durant tout ſon Pontificat. Car l'impie Antipape Boniface, croyant qu'aprés la mort de l'Empereur & de Benoiſt, il pourroit rentrer aiſément dans Rome, y revint de Conſtantinople avec l'argent qu'il avoit fait des vaſes ſacrez de l'Egliſe de Saint Pierre qu'il y avoit vendus, & gagna ſi bien ceux de ſon parti, qui n'avoient rien oſé entreprendre pendant ſon abſence, & pluſieurs autres des plus ſéditieux, en leur diſtribuant une partie de ſon treſor, qu'il ſe rendit le plus fort de la Ville. Il s'empara meſme du Chaſteau, & s'eſtant ſaiſi de la perſonne du Pape, l'y enferma, & le fit enfin miſerablement perir de miſeres & de faim, dans un ſale & puant cachot; aprés quoy l'ayant expoſé ſur le pont, à la porte de la forteresſe, afin que perſonne ne puſt douter que ce Pontife ne fuſt mort, il envahit de nouveau le Saint Siége, d'où la Juſtice Divine, laſſée de tant d'horribles crimes qu'il avoit commis, le renverſa bientoſt, par le plus terrible de tous les chaſtimens; car il mourut de mort ſoudaine, dans ſon peché, quatre mois aprés, & ceux meſmes qui l'avoient porté ſur le Trône en eûrent tant d'horreur, pour ſa vie abominable, que l'ayant veû mort, ils luy donnerent encore cent coups de poignard, & traiſnerent par les pieds ſon miſerable

984.

Sigon.

Ann. 985.

Vet. Cod. Rom. Pontif. ap. Baron.

985. cadavre tout nud, juſques dans la place où l'on voit la ſtatuë de l'Empereur Marc Aurele à cheval, & d'où quelques-uns du Clergé, l'ayant trouvé le lendemain de bon matin dans un ſi pitoyable eſtat, l'enleverent pour l'enterrer en quelque lieu caché, de peur que l'on ne le jettaſt à la voirie.

Ainſi l'Egliſe eſtant delivrée de ce monſtre qui l'euſt deſolée, & ceux de ſon parti qui l'avoient ſi maltraité aprés ſa mort ne faiſant plus de violence, on élût Pape Jean XV. Romain, homme ſçavant & vertueux, & d'un grand courage pour maintenir l'autorité du Saint Siége, comme il le fit paroiſtre durant tout ſon Pontificat de prés de dix ans, qui néanmoins ne fut pas bien paiſible. Car Creſcentius, un des principaux Seigneurs Romains, ne ſe contentant pas de tenir à Rome le premier rang, & d'y exercer la plus honorable Magiſtrature, en qualité de Conſul, voulut s'en faire encore le Maiſtre abſolu, & le Tyran, ſuivant l'exemple des Alberts & des Alberics. Il s'empara de la groſſe Tour d'Adrien, qui fut appellée longtemps le Chaſteau de Creſcentius, juſques à ce qu'on luy donna le nom de Chaſteau Saint Ange, qu'elle retient encore aujourd'huy. Le nouveau Pape eût lieu de craindre que ce Tyran, qui ne l'aimoit pas, & dont il connoiſſoit l'humeur altiére & violente, ne luy fiſt un mauvais parti, & ne le traitaſt de meſme que Bo-

Ann. 986.

Molex Hadriani.

niface avoit fait ſon Prédeceſſeur: c'eſt pourquoy il ſe retira dans une des Places de l'Egliſe en Toſcane; & pour avoir un puiſſant protecteur, il envoya ſouvent prier Othon de venir, à l'exemple de ſon pere & de ſon ayeul, delivrer le Saint Siége du Tyran qui l'opprimoit. 986.

Baron. hoc an. & du Cheſne in Ioan. XV.

Alors les Romains, & meſme Creſcentius, craignant, avec raiſon, ce jeune Prince, & la venuë des Allemans, qui avoient déja fait dans Rome de ſi terribles exécutions ſous ſes Prédeceſſeurs, taſcherent par toute ſorte de ſoumiſſions d'appaiſer ce Pape; & ce bon Pontife s'eſtant laiſſé vaincre à leurs priéres, aprés avoir bien pris ſes ſeûretez, ſe hazarda de retourner à Rome. Il y fut receû avec de grandes acclamations, & honoré de tous comme le Vicaire de Jeſus-Chriſt, ſans que le Tyran, qui prit le parti de diſſimuler, entrepriſt ouvertement de le troubler dans l'exercice de ſes fonctions Pontificales. Auſſi trouve-t-on qu'il s'en aquita tres-dignement, & qu'il maintint toûjours les droits & l'autorité du Saint Siége, avec beaucoup de fermeté, comme il parut principalement dans la cauſe de Gerbert Archeveſque de Reims, dont l'Hiſtoire eſt tellement engagée dans celle d'Othon III. qui le fit Pape, que je ne puis me diſpenſer de la raconter icy le plus briévement & nettement qu'il me ſera poſſible. Et je le fais d'autant plus volontiers,

986. que c'eſt un des points de l'Hiſtoire qu'on a le moins débaraſſé, & où l'injuſte paſſion de quelques Ecrivains, ou malins, ou préoccupez, a meſlé le plus de fauſſetez contre l'honneur d'un des hommes du monde qui s'eſt rendu le plus célebre en ſcience & en vertu, & dont la poſterité doit le plus honorer la mémoire.

Celuy dont je parle eſt donc le fameux Gerbert, qui eſtant monté par degrez, peu à peu, du plus bas eſtat du monde au plus haut où l'on puiſſe aſpirer, a eû cét avantage, qu'il n'a rien deû à la fortune, & qu'il doit toutes choſes à ſon mérite, qu'il aquit en cultivant ſoigneuſement les grands dons que Dieu luy avoit départis. Il naſquit en Auvergne de parens ſi pauvres, qu'il n'y avoit pas lieu d'eſperer qu'ils puſſent jamais rien contribuer à ſon avancement : mais la nature luy donna un eſprit ſi grand & ſi vif, ſi ſubtil & ſi pénétrant, avec un ſi beau naturel, que Geraud de Saint Seré Abbé d'Aurillac, qui le receût tout jeune en ſon Monaſtére, où il ſe fit Moine Bénédictin, crût avoir trouvé dans un fond ſi riche & ſi fertile, de quoy faire le plus habile homme de ſon temps. En effet, s'eſtant appliqué fortement durant quelques années à l'eſtude des bonnes lettres & des hautes ſciences, ſous la diſcipline de cét Abbé & de ſon ſucceſſeur Raymond de la Vaur, il y fit de ſi grands progrés, qu'il ſurpaſſa en toutes ſortes de belles connoiſſances

Du Cheſne, vies des Papes.

tous ceux non ſeulement de ſon âge, mais auſſi de ſon temps: de-ſorte que comme perſonne ne luy pouvoit plus rien enſeigner, & qu'il avoit cependant une ſoif inſatiable d'apprendre toûjours plus qu'il ne ſçavoit, on luy donna permiſſion de voyager, pour trouver ailleurs, s'il pouvoit, de quoy ſatisfaire cét ardent deſir. Pour cét effet, il fut en Eſpagne, afin d'y pouvoir conſulter les Docteurs Arabes, & apprendre d'eux les ſecrets & le fin de leurs ſciences, & ſur tout de l'Aſtrologie, où ils ont toûjours excellé. 986.

Ut ſuos quoſque coætaneos variæ artis notitiâ ſuperarit. *Ditmar. in Chron.*

Mag. Chron. Belgic. ex Guidone.

Il fut auſſi en Italie, & paſſa peu aprés en Allemagne, où cette haute réputation qu'il s'eſtoit acquiſe, & qui rendoit ſon nom célebre par toute la terre, le fit appeller par l'Empereur Othon II. pour luy confier l'éducation de ſon fils Othon III. dont il fut durant quelque temps le Précepteur à Magdebourg. Ce fut-là qu'il trouva l'invention de ces Horloges à reſſort, qui par leurs mouvemens ſecrets & réguliers, marquent préciſément toutes les meſures du mouvement des Cieux & des Planetes: ce qui avec les belles inſtructions qu'il donna à ce jeune Prince, luy acquit tellement ſon eſtime & ſon amitié, qu'outre qu'il luy fit avoir la fameuſe Abbaye de Bobio, il continua toûjours, quand meſme il fut Empereur, d'entretenir un commerce de lettres avec luy lors qu'il fut de retour en France. C'eſt icy que

Gerbertus pro maximæ ſapientiæ ſuæ merito toto radiabat mundo. *Holgaud. Floriacenſ.*

Vid. Robert in Gall. Chriſt. ex Aimon. Ditmar. in Chron.

Gerbert. Ep. 118. 114. &c.

986. ſon mérite fut encore récompenſé d'une maniére tres-éclatante, par l'honneur que luy fit Hugues Capet Comte de Paris, de luy donner à inſtruire le jeune Comte Robert ſon fils, qui fut depuis Roy de France avec luy : de-ſorte que Gerbert eût l'honneur d'avoir formé aux lettres & à la vertu, la jeuneſſe de ces deux grands Princes, en quoy il réüſſir ſi bien, que ſes deux illuſtres diſciples devinrent, ſous ſa diſcipline, les deux plus ſçavans & plus vertueux Princes de leur temps, & principalement Robert, dont nous avons encore aujourd'huy les Hymnes ſacrez, qu'il compoſa pour honorer Dieu publiquement, & dans luy-meſme, & dans ſes Saints.

Ditmar. in Chron. Helgaud. Floriacenſ.

Helgaud. Floriacenſ.

Id. Or comme la Comteſſe Adelaïs ſa mere, Princeſſe extrémement dévote, voulut qu'on l'élevaſt à Reims dans l'école de l'Egliſe de Noſtre-Dame, à qui elle avoit dévoûé ce cher fils ; ce fut auſſi-là que Gerbert, en cultivant l'eſprit & les mœurs du jeune Prince ſon diſciple, acquit tellement, par ſa ſage conduite, & par ſa profonde érudition, l'eſtime & l'affection de l'Archeveſque Adalberon, que l'ayant fait Preſtre, il réſolut de faire en ſorte qu'il puſt eſtre ſon Succeſſeur aprés ſa morr, ne trouvant perſonne plus propre que luy à remplir la Chaire Ponrificale de Saint Remy. Et certes, ceux qui onr écrir de ce grand homme en ce temps-là, & qui le devoient beaucoup mieux connoiſtre

Orat. Gerber. ad Concil. Moſom. t. 9. Concil. Ed. Pariſ.

connoiſtre que ceux qui ſont venus au monde en d'autres ſiécles, s'accordent tous à le loüer, autant pour ſa vertu, & meſme pour la ſainteté de ſa vie, que pour la vaſte étenduë de ſon eſprit, & pour la profondeur de ſa doctrine; & l'on ne peut rien dire de plus avantageux ſur ce ſujet, que ce qu'en a dit Ciaconius dans l'éloge qu'il en a fait, en ramaſſant en peu de mots tout ce que ces Auteurs en ont écrit. 986.

Helgaud. Flor. Ser. IV. in ejus Epitaph. Naturâ prudens, miſericors, pietate præſtans, fide inſignis, conſtantiâ mirabilis, in conſiliis providus, &c.

Ciacon. in Silveſ. 2.

Voila l'eſtat où ſe trouvoit Gerbert à Reims auprés de l'Archevéſque Adalberon, lors que le Roy Louïs V. eſtant décedé ſans enfans, on éleva, d'un commun conſentement, ſur le Trône, Hugues Capet, à l'excluſion de Charles Duc de Lorraine, parce que ce Prince oubliant ce qu'il devoit à la France, & à ceux dont tout ſon bonheur dépendoit, s'eſtoit aveuglément abandonné à l'Empereur & à ſes Allemans, deſquels il reconnut enfin l'impuiſſance, mais un peu trop tard, quand ils furent contraints, par la neceſſité de leurs affaires, de l'abandonner. Cependant, comme il avoit beaucoup de cœur, & qu'il ne doutoit point que le Royaume ne luy appartint legitimement par le droit de ſa naiſſance, il ne manqua pas de diſputer ſon héritage les armes à la main. D'abord il ſe rendit maiſtre de Laon, par le moyen de ſon neveu Arnoul, qui eſtoit fils naturel du Roy Lothaire, frere de ce Duc Charles, & avoit beaucoup de credit dans la Ville où le Roy ſon

Ann. 987.

Ann. 988.

Ep. Epiſcopor. ad Ioan. Pap. t. 9. Concil. Edit. Pariſ.

988. pere l'avoit dévoûé à l'Egliſe. Ce jeune Prince, qui, par un ſentiment fort naturel, ſuivoit le parti de ſon oncle, auquel il ne pouvoit ſouffrir qu'on raviſt la Couronne, fit ſi-bien, par le pouvoir & l'autorité qu'il avoit à Laon, Ville Royale en ce temps-là, qu'on en ouvrit les portes au Duc Charles, lequel enſuite ſe ſaiſit de l'Eveſque, nommé tantoſt Adalberon, & tantoſt Aſcelin, qu'on ſçavoit eſtre fort fidelle au Roy Hugues Capet. Mais ce Prélat extrémement adroit, agit en cette occaſion d'une maniére ſi fine & ſi délicate, que pour ſe mettre en eſtat de pouvoir ſervir ſon Roy, il ſceût ſe rendre maiſtre de l'eſprit de l'oncle & du neveu, qui le detenoient priſonnier: de-ſorte que Charles, non ſeulement le delivra, mais auſſi luy donna la meilleure part dans ſa confidence, particuliérement depuis que ce Prince eût défait l'armée de Hugues, qui l'avoit aſſiégé dans Laon.

Robert. in Gall. Chriſt.

Continuat. Aimoin. l. 5.

Sur ces entrefaites l'Archeveſque de Reims eſtant mort, cét Eveſque de Laon, qui entretenoit toûjours une ſecrete intelligence avec le Roy, promit au Prince Arnoul, que pourveû qu'il vouluſt eſtre ſerviteur du Roy, il luy feroit avoir cét Archeveſché, qui eſtoit alors le plus conſidérable de la France: ce qu'Arnoul accepta de tout ſon cœur, ſoit qu'il agiſt en cette occaſion de bonne foy, ou qu'il euſt réſolu de faire une contre-trahiſon en faveur de

ſon oncle qu'il ſembloit abandonner. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que par l'entremiſe de cét Eveſque, le Roy Hugues, pour retirer Arnoul du parti de ſon ennemi, & l'engager à ſon ſervice, le fit élire Archeveſque de Reims, & qu'il fit ſerment de fidélité aux Rois Hugues & Robert ſon fils, ſelon la Formule qu'il ſouſcrivit, & par laquelle il ſe ſoumet à la malediction de Dieu & des hommes, & à eſtre privé de ſa dignité, s'il viole jamais ſon ſerment & la foy qu'il promet aux deux Rois. *Ann. 989.*

Ep. Gerberti ad Ottonem, ap. Papyr. Maſſ. Annal. l. 2.

Ep. Hugon. ad Ioan. XV. t. 9. Conc. Edit. Pariſ.

Libell. fidelit. edit. ab Arnulph. ibid.

Ep. Gerb. ad Otton. apud Maſſ. l. 2.

Il arriva cependant que ſix mois aprés qu'il eût eſté conſacré Archeveſque, les gens du Duc Charles, aprés que l'on eût chaſſé Hugues de devant la ville de Laon, entrerent dans Reims par la trahiſon d'un Preſtre, qui leur en ouvrit une porte; & qu'aprés avoir pillé, ſaccagé, & deſolé la Ville & l'Egliſe Métropolitaine, ils emmenerent à Laon l'Archeveſque, comme s'il çuſt eſté pris avec les autres priſonniers. Mais cét artifice un peu trop groſſier de ce Prélat fut bientoſt découvert, quoy-que pour mieux joûer, il euſt excommunié tous ceux qui eſtoient entrez de la ſorte dans Reims, & y avoient commis tous ces excés. Car le bruit s'eſtant répandu par tout que cette trahiſon ne s'eſtoit faite que par les intrigues, & ſelon les ordres de l'Archeveſque Arnoul, qui s'entendoit toûjours avec le Duc Charles ſon oncle, cela fut confirmé par des témoignages ſi authentiques *Ann. 990.*

Sigebert. Concil. Silvan. c. 9. Conc.

Arnulphi comm. monit. t. 9. Concil.

Hugo Abb. in vit. S. Ricard. apud Rob. in Gall. Chriſt.

Ep. Hug. ad Ioan. XV.

990. & ſi convaincans, que le Roy Hugues, qui s'eſtoit retiré à Paris, pour y raſſembler ſes troupes, ne crût pas qu'on en puſt douter : outre qu'Arnoul ne le fit que trop paroiſtre, en prenant quelque temps aprés les armes, & ſe déclarant tout ouvertement contre Hugues. C'eſt pourquoy jugeant qu'il falloit faire un exemple de ce traiſtre, pour empeſcher les dangereuſes ſuites que pourroit avoir une ſi grande perfidie, il s'adreſſa, comme firent auſſi les Suffragans de l'Egliſe de Reims, au Pape Jean XV. le ſuppliant de trouver bon que les Eveſques de France s'aſſemblaſſent dans un Concile, pour y faire, ſous ſon autorité, le procés à cét Archeveſque, qui avoit ſi laſchement trahi ſon Roy. Mais ſoit que les Envoyez du Comte Heribert de Vermandois beau-pere de Charles, ayant pris les devans, euſſent prévenu le Pape en faveur d'Arnoul ; ſoit que le Tyran de Rome Creſcentius, gagné par leurs preſens, & irrité de ce que les Ambaſſadeurs du Roy, & les Envoyez des Eveſques, ne luy en avoient fait aucun, euſt trouvé moyen d'empeſcher qu'on ne les ſatisfiſt : on ſçait que s'eſtant preſentez trois fois, trois jours conſecutifs, à la porte du Palais, pour avoir réponſe à leurs lettres, on ne voulut jamais permettre qu'ils entraſſent. C'eſt pourquoy ils s'en retournerent en France ſans réponſe ; & de plus, le Pape n'en fit aucune durant les dix-huit mois entiers

Ep. Hug. ad Ioan. XV.

Ep. Hug. ad Ioan. XV.

Ep. Episcop. ad Ioan. Pap. t. 9. Concil.

Lib. Gerbert. de Act. Syn. Remenſ. apud Papyr. Maſſ. l. 3.

qu'on employa à taſcher de réduire Arnoul à ſon devoir, & de l'obliger à ſe venir juſtifier des crimes dont on l'accuſoit. 990

Cependant l'Eveſque de Laon, qui ſceût ſi bien joüer & contrefaire le zelé pour Charles, qu'Arnoul meſme ſe laiſſant tromper à ces belles apparences, crût qu'effectivement il avoit changé de parti, entretenoit toûjours ſon intelligence avec le Roy, & diſpoſoit ſous main toutes choſes à l'exécution de ſon deſſein, qui réüſſit. Car Hugues, auquel ſon ennemi, par une grande negligence, avoit donné le loiſir de faire une nouvelle armée, ayant mis une ſeconde fois le ſiége devant Laon, où Charles, au lieu de profiter de ſa victoire, ſe tenoit ſans rien faire; l'Eveſque, aprés avoir ſecretement gagné les principaux habitans pour le Roy, luy en fit ouvrir de nuit une porte, par laquelle il entra avec ſon armée, & y ſurprit ainſi le pauvre Duc Charles, & l'Archeveſque Arnoul, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à une trahiſon ſemblable à la ſienne. Charles fut mené priſonnier à Orleans: mais pour Arnoul, le Roy l'amena luy-meſme à Reims, pour y eſtre jugé dans un Synode qu'il y fit célebrer pour cét effet, au mois de Juin de cette année neuf cens quatre-vingts-onze. Outre les Comprovinciaux ou les Suffragans de Reims, il ſe trouva dans ce Concile pluſieurs Eveſques, & meſme des Archeveſques des autres Provinces, & un tres-

Hugo Floriac. Continuat. Aimoin. l. 5. c. 45.

Ann. 991.

Conc. Remenſ. ap. Sanctum Baſo'um t. 9. Concil. Edit. Pariſ.

grand nombre d'Abbez, entre leſquels eſtoit Gerbert. Seguinus Archeveſque de Sens, qui eſtoit alors Legat du Saint Siége en France, y préſida.

Libell. Gerb. ap. Baron. ann. 995. n. 10.

Il n'y eût que deux Séances en ce Synode. Dans la premiére, que l'on tint le dix-ſeptiéme de Juin, on examina d'abord quel eſtoit le pouvoir du Synode en cette occaſion. Ceux que l'on avoit nommez pour défendre la cauſe d'Arnoul, dirent qu'on ne pouvoit paſſer outre en ce jugement, ſans le conſentement & l'autorité du Pape, alleguant pour cela les Epîtres des anciens Papes, qu'Iſidore a miſes dans ſa Compilation: mais d'autre part on ſouſtint que c'eſtoit aſſez qu'on ſe fuſt adreſſé au Pape, ainſi que le Roy & les Eveſques avoient fait, pour luy demander juſtice d'un Eveſque prévenu d'un ſi grand crime. On ajouſta qu'on avoit attendu dix-huit mois entiers inutilement la réponſe du Pape; qu'aprés cela, puis que l'on voyoit manifeſtement qu'il ne vouloit pas connoiſtre de cette cauſe, le Roy, pour le bien de l'Egliſe & de l'Eſtat notablement intereſſé dans cette affaire, avoit pû legitimement convoquer un Concile, qui, ſelon les Canons de Nicée, d'Antioche, & d'Afrique, pouvoit juger de cette cauſe: ce que l'on confirma par l'exemple d'Ebbo autre Archeveſque de Reims, qu'on dépoſa, par un jugement Canonique, au Synode de Thionville, pour avoir trahi l'Empereur Louïs le Debonnaire.

Conc. Remenſ. t. 9. Concil. Pet. de Marca de Concord. l. 7. c. 25. Lib. Gerbert. de Act. in Concil. Epiſt. Gerbert. ad Otton. ap. Maſſon. l. 3.

Le pouvoir du Concile ayant eſté établi de la ſorte, on produiſit ce qu'on avoit à dire contre Arnoul; & comme il nioit hardiment le fait, & la trahiſon de laquelle il eſtoit accuſé, on luy confronta le Preſtre Adalgaire, qui luy ſouſtint que c'eſtoit par ſes ordres qu'il avoit ouvert une porte de la Ville aux gens du Duc Charles. Alors Arnoul ſe voyant convaincu, choiſit entre les Eveſques, ſelon la couſtume de ce temps-là, des Confeſſeurs, ou des Juges particuliers auſquels il confeſſa ſecretement toutes les circonſtances de ſes crimes: ſur quoy ceux-cy déclarent au Synode en général, qu'Arnoul a fait une entiére confeſſion de ſes pechez, & que ſe jugeant luy-meſme indigne de l'Epiſcopat, il demande qu'on le dépoſe. Le jour ſuivant, dans la ſeconde Seſſion, où les Rois Hugues & Robert ſon fils ſe trouverent avec les plus Grands Seigneurs du Royaume, Arnoul ſe déclara publiquement coupable, & indigne d'eſtre Eveſque, ſelon la Formule que nous en avons encore, & qu'il ſigna, ſe condamnant luy-meſme à perdre ſon Archeveſché, puis que, ſelon les Canons, tout Eveſque qui viole le ſerment de fidelité qu'il a fait à ſon Prince, mérite d'eſtre dépoſé. Et ſur cela ſes Juges choiſis ayant dit, ſuivant la couſtume, ces paroles, *Selon voſtre propre confeſſion vous devez quitter voſtre Charge*, il ſe dépoſa; puis s'eſtant jetté à terre 991.

991. tout de ſon long en forme de Croix, il implora la miſericorde des deux Rois, qui, à la priére de Daibert Archeveſque de Bourges, parlant au nom de toute l'Aſſemblée, luy donnerent la vie, & ſe contenterent de l'envoyer priſonnier à Orleans avec le Duc Charles ſon oncle. Cela fait, on élût, ſelon la volonté des Rois, l'Abbé Gerbert, qu'on mit enſuite ſur le Trône Pontifical de l'Égliſe de Reims, avec grand applaudiſſement du Peuple & du Clergé.

Mais il s'en fallut bien qu'on en fuſt auſſi ſatisfait à Rome. Le Pape croyant que l'on avoit attenté dans ce Jugement contre l'autorité ſupréme du Saint Siége, auquel ces cauſes majeures, où il s'agit de la dépoſition d'un Eveſque, ſont réſervées, fit un coup d'une grande force, & dont il y a peu d'exemples dans l'Hiſtoire: car il interdit d'abord tous les Eveſques qui avoient aſſiſté à ce Jugement, & Gerbert meſme, pour avoir conſenti à ſon élection. Ce procedé ſi rigoureux l'irrita tellement, qu'il ne put s'empeſcher d'écrire, d'une maniére tres-aigre contre l'autorité du Pape, des choſes leſquelles, quand il fut parvenu au Pontificat, il euſt voulu ſans doute n'avoir pas écrites. Il fit meſme tous ſes efforts pour empeſcher que les Eveſques ne gardaſſent cét interdit. Il en écrivit ſur tout à l'Archeveſque Seguinus, d'un ſtile qu'on voit bien qui eſt beaucoup plus de ſa paſſion que de ſon eſprit; & il luy dit entre

Ann. 992.

Epiſt. Gerb. ad Seguin. Arch. Sene.

entre autres choſes, pour l'irriter contre Rome, que ce qu'il condamne, c'eſt à dire Arnoul, le Pape le juſtifie; & que ce qu'il approuve, comme eſtant tres-juſte, c'eſt à dire, l'élection de Gerbert, le Pape le condamne, & le rejette. Cela nous fait voir cependant que le Moine de Saint Germain des Prez, qui a continué, mais tres-mal, l'Hiſtoire d'Aimoinus, & ſur lequel Baronius ſe fonde en cét endroit de l'Hiſtoire, ſe trompe manifeſtement, quand il dit, d'une maniére tres-outrageuſe à la mémoire de Hugues Capet, que l'Archeveſque Seguinus ne voulut jamais conſentir à ce Jugement, ni à la malice & à l'injuſtice du Roy, qui voulant exterminer toute la race du Roy Lothaire, fit dégrader, par force, l'Archeveſque Arnoul, homme de bien, & fort moderé, ſous prétexte qu'il eſtoit baſtard. Il n'y a pas un mot ni de verité, ni meſme de vray-ſemblance en tout ce qu'il dit là, ainſi qu'on le peut voir dans cette Hiſtoire de Gerbert, que j'ay tirée des Lettres & des autres piéces tres-authentiques que l'on ne peut nullement contredire. 992.

Cependant le Pape bien loin de s'étonner de cette conduite de Gerbert, qui ſembloit vouloir faire en France un parti contre luy, agit toûjours avec plus de force & de fermeté, fort réſolu de ſe faire obéïr. On fit tout ce qu'on peût pour l'appaiſer. Le Roy luy envoya, par l'Archidiacre de Reims, un écrit contenant les *Ann.* 993.

993. raiſons qu'on avoit eûës d'en uſer comme on avoit fait. Il luy écrivit une Lettre extrémement reſpectueuſe, dans laquelle il proteſte qu'on n'a rien fait qui puſt choquer tant ſoit peu ſon autorité, le conjurant de s'inſtruire bien de la verité, & de ne prendre pas des ſoupçons & des conjectures, pour des choſes certaines. Il s'offre meſme à l'aller recevoir juſqu'au pied des Alpes, s'il veut venir en France, où il ſera receû avec tous les honneurs qu'on luy doit, & où apprenant ſur les lieux la verité des choſes, beaucoup mieux qu'il ne feroit ailleurs, il trouvera que ni luy ni les ſiens n'ont jamais eû intention de décliner ſon jugement. Mais tout cela ne put obtenir de ce Pape, qu'il approuvaſt ce que l'on avoit fait à Reims, & qu'il révoquaſt la Sentence d'interdit qu'il avoit portée contre les Eveſques. Il voulut qu'on remiſt les choſes en l'eſtat où elles eſtoient avant le Synode de Reims; & ſoit qu'il ne vouluſt point, ou peut-eſtre qu'il ne puſt pas ſortir de Rome, parce que le Tyran Creſcentius, qui en eſtoit Maiſtre, l'y retenoit pour s'en aſſeûrer davantage, il envoya Légat en ſa place Leon Abbé de Saint Boniface de Rome, avec ordre de dépoſer Gerbert, de rétablir l'Archeveſque Arnoul, & de célebrer pour cét effet un Concile dans la Province de Reims, parce que les Eveſques de France avoient refuſé d'aller à Aix-la Chappelle; & meſme à Rome, où le Pape les

Ep. Hug. Franc. Reg. ad Ioann. P. XV. t. 9. Concil. Edit. Pariſ.

Ut intelligatis & cognoſcatis nos, & noſtros veſtra nolle declinare judicia.

Ann. 994.

Continuat. Aimoin. l. 4. c. 46. Conc. Moſom. t. 9. Conc. edit. Pariſ. Papyr. Maſſ. Ann. l. 8.

avoit invitez. Ce Legat convoqua donc de la part du Pape un Synode pour le ſecond jour de Juin de l'année neuf cens quatre-vingts-quinze, à Mouzon, où il ne ſe trouva que quatre Prélats de l'Empire; à ſçavoir l'Archeveſque de Tréves, & les Eveſques de Liége, de Verdun, & de Munſter, outre quelques Abbez avec le Comte Godefroy, accompagné de peu de Gentilshommes des Païs voiſins. Les Eveſques de France n'y voulurent pas aller, non plus qu'à Aix-la-Chappelle, ni à Rome, parce que Mouzon eſtant de l'autre coſté de la Meuze, n'eſtoit pas alors du Royaume de France, dont les bornes ne paſſoient pas en ce temps-là cette fameuſe riviére, que l'on voit maintenant couler bien avant dans ce Royaume, depuis que Louïs le Grand en a étendu les limites par ſes armes victorieuſes, avec tant de gloire, meſme juſqu'au-delà du Rhin.

Ann. 995.

Civitatis Minigardeurdæ pro Minimigardum Munſter.

Au reſte, ce petit Synode ſe termina dans une ſeule Séance, où, aprés qu'on eût leû la Lettre du Pape pour la convocation de ce Concile, Gerbert, qui ſeul de tous les Eveſques de France voulut paroiſtre à cette Aſſemblée, pour y juſtifier ſa conduite & celle du Concile de Reims, fit une harangue, qu'il donna par écrit à l'Abbé de Saint Boniface. Aprés quoy ce Legat voyant fort bien qu'on ne pourroit rien faire d'authentique, ſi l'on ne tenoit ailleurs un autre Synode, où les Eveſques de France puſſent

995. venir, il déclara que de l'autorité du Pape il le convoquoit à Reims pour le premier jour de Juillet; & cependant il fit dire, par les Eveſques, à Gerbert, qu'il luy ordonnoit de la part du Pape, de garder ſon interdit, juſqu'à ce qu'on euſt terminé ſon affaire dans le Concile. A quoy Gerbert refuſa d'obéïr, en ſouſtenant au Legat meſme, qu'il n'y avoit point de puiſſance ſur la terre qui puſt ni interdire, ni excommunier un homme qui n'eſtoit convaincu d'aucun crime. Il s'abſtint néanmoins, à l'inſtante priére que luy en fit l'Archeveſque de Treves, de célebrer la Meſſe en public, afin d'éviter le ſcandale. Mais comme il crût qu'il y avoit un puiſſant parti formé contre luy en faveur d'Arnoul, & que le Roy Hugues ne voulant pas ſe brouïller avec Rome, dans le commencement d'un nouveau Regne, qui n'eſtoit pas encore trop bien établi, eſtoit réſolu de l'abandonner, il ne voulut pas ſe trouver au nouveau Concile de Reims, quelque inſtance que luy en fiſt la Reine Adelaïs.

Ep. Gerbert. ad Reg. Adelaïd. t. 9. Concil.

Libell. Gerber. ibid.

Et certes, il ne fut pas trompé dans ſa croyance: car quoy-que les Eveſques, qui avoient dépoſé Arnoul, y euſſent défendu leur cauſe, en ajouſtant meſme aux raiſons qu'ils avoient déja produites, qu'ils n'avoient rien fait en cela qu'en preſence, & du conſentement de l'Archeveſque de Sens Legat du Saint Siége en France; on caſſa néanmoins ce Jugement.

Arnoul fut rétabli dans ſa dignité d'Archeveſque, & Gerbert dépoſé, parce que ce Concile déclara qu'on n'avoit pû proceder legitimement en cette cauſe, ſans l'autorité & le conſentement du Pape; & depuis ce temps-là on crût en France qu'un Eveſque, quoy-qu'il n'euſt pas appellé à Rome, ne pouvoit eſtre dépoſé que par un Jugement Canonique rendu par le Pape, ou par ſes Commiſſaires. Arnoul ne fut pas néanmoins pour cela tiré de la priſon où il eſtoit pour un crime d'Eſtat, dont la connoiſſance & la punition appartenoit au Roy. Ceux qui ont crû le contraire, ſe ſont trompez, en ſuivant le Continuateur d'Aimoinus, contre Aimoinus meſme, qui dans la vie de Saint Abbon Abbé de Saint Benoiſt ſur Loire, aſſeûre que ce ne fut que trois ans aprés, ſous le Roy Robert, que cét Archeveſque fut delivré. Voila la fermeté que Jean XV. témoigna dans cette cauſe de Gerbert, qui ſe voyant ſi maltraité, abandonna la France, & s'en alla trouver l'Empereur Othon, que la Providence Divine avoit deſtiné pour élever ſon Précepteur juſques au Souverain Pontificat. Auſſi le receût-il à bras ouverts à Mayence, comme il eſtoit ſur le point d'en partir avec une puiſſante armée, pour ſon expedition d'Italie, dont il faut maintenant que je faſſe voir la cauſe & le ſuccés.

995.

P. de Marca loc. citat.

Aimoin. vit. S. Abb. Floriac. c. 11.

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE SECOND.

Ann. 995.

IL y avoit déja prés de douze ans qu'Othon III. regnoit fort paiſiblement dans la Germanie, où il eſtoit extrémement cheri de tous ſes Peuples, lors qu'il apprit d'une part, que le Tyran Creſcentius, non content d'avoir op-

primé la liberté de Rome, avoit encore entrepris d'envahir l'Empire, & perſecutoit le Pape qui s'oppoſoit tout ouvertement à ſa tyrannie; & de l'autre, que les Milanois avoient chaſſé leur Archeveſque Landulphus, qui luy avoit toûjours eſté fidelle. Cela, outre le deſſein qu'il avoit de ſe faire couronner à Rome, comme ſon pere & ſon ayeul l'avoient eſté, le fit réſoudre à paſſer au-plûtoſt en Italie avec toutes ſes forces, ce qu'il fit ſur la fin de cette année neuf cens quatre-vingts-quinze. Son entrepriſe fut heureuſe. Les Milanois craignant d'eſtre emportez de vive force, par des gens auſſi réſolus que l'eſtoient les Saxons, qui aſſiégeoient leur Ville, & commençoient à les preſſer d'une étrange maniére, prirent la réſolution de recevoir leur Archeveſque, & ſe ſoumettre à l'Empereur, qui fit en ſuite ſon entrée dans Milan, où il fut couronné Roy d'Italie. Puis ayant donné ordre aux affaires de Lombardie, il marcha droit à Rome, que le Tyran Creſcentius, qui s'eſtoit retiré dans ſa fortereſſe, n'ayant pas aſſez de forces pour défendre la Ville, luy abandonna. Il y fut donc receû ſans réſiſtance; & fort peu de temps aprés ſon entrée, il arriva que le Pape mourut, ſoit que ce Pape fuſt encore Jean XV. ou, comme quelques-uns le croyent, que ce fuſt Jean XVI. ſon Succeſſeur, qui ne luy ſurveſquit que de peu de jours; ce qui fait que plu-

995. *Sigon. l. 5.*

Ann. 996.

Martin. Ciacon. Du Cheſne, hiſt des Papes.

996. ſieurs ne l'ont pas mis au rang des Papes. Alors Othon ſuivant l'exemple de ſes Peres, qui s'eſtoient rendus Maiſtres de l'élection des Papes, fit élire Brunon ſon proche parent, fils d'Othon de Saxe Duc de Franconie & de Suaube, couſin germain de l'Empereur.

Ditmar. in Chron. Ciacon.

Ce Pape fut un Prince de grande vertu, & qui s'eſtant conſacré à l'Egliſe dés ſa tendre jeuneſſe, avoit eû néanmoins bien de la peine à conſentir qu'on l'ordonnaſt Preſtre, & beaucoup plus encore qu'on le fiſt Eveſque de Verden, ſe croyant indigne du Sacerdoce, par ſa profonde humilité, que Dieu voulut récompenſer, en l'élevant à la ſupréme dignité de l'Egliſe. Il prit le nom de Grégoire V. & aprés la cérémonie de ſon Couronnement, il couronna luy-meſme l'Empereur, & l'Imperatrice Marie ſa femme, fille du Roy d'Arragon. Cela fait, il celébra un Concile à Rome, où pluſieurs ſe ſont voulu perſuader que, pour favoriſer ſa Nation, il avoit inſtitué le College des ſept Electeurs, tous Princes Allemans, qui auroient deſormais uniquement le droit d'élire les Empereurs. Il faut avoûër que c'eſt icy un des points de l'Hiſtoire le plus obſcur, & le moins connu, & ſur lequel on a écrit avec plus de chaleur, plus de diverſité de ſentimens, & plus de préoccupation, non ſeulement du coſté des Proteſtans, mais auſſi de celuy des Catholiques qui ne s'accordent pas entre eux: de-ſorte

Rupert. Alb. Tuit. in V. S. Herib. Arch. Colon.

Lambert. Schaf. Odoranu. Ciacon.

Tom. 9. Concil. Edit. Pariſ.

de-ſorte qu'aprés avoir leû ce grand nombre de livres & de traitez qui ont paru ſur ce ſujet dans le dernier ſiécle, on ſe trouve à peu prés auſſi embaraſſé qu'auparavant. C'eſt pourquoy l'on trouvera bon, je m'aſſeûre, que je taſche de l'éclaircir en peu de mots, comme j'eſpere que je feray, en établiſſant quelques veritez de fait, inconteſtables parmy les ſçavans, d'où il ſera aiſé de conclure ce qu'on doit croire ſur ce point ſi difficile à démeſler. 996.

Premiérement, il eſt certain que depuis que la race des Carlovingiens fut éteinte en Allemagne, le Royaume de Germanie qui eſtoit auparavant ſucceſſif ſelon la Loy fondamentale des François, devint élective, & que les Rois Conrad premier, Henry l'Oiſeleur, & ſon fils le Grand Othon furent élûs par les Princes & les Seigneurs Eccleſiaſtiques & Séculiers, & par les Députez des Villes repreſentant le Peuple. *Witikind. l. 1. Luitprand. l. 2. c. 7. Witik. l. 1.*

Secondement, depuis que l'Empire fut tranſporté aux Allemans en la perſonne d'Othon le Grand, & que la dignité d'Empereur fut unie à celle de Roy de Germanie; quoy-que le fils pour l'ordinaire ſuccedaſt au pere, & que les Othons ſe fuſſent mis en poſſeſſion du droit de ſucceſſion en faveur de leur poſterité, on élût néanmoins toûjours comme auparavant les Empereurs, juſqu'aprés Frideric II. *Contin. Rhegin. Platin. Ditmar. l. 4. Otto Friſin. l. 6. c. 27. & 28. Vrſpergenſ. in Chron. ann. 1053. & 1106. Continuat. Sigiberc. in Chron. ann. 1126.*

996. ce qui paroiſt manifeſtement par les témoignages des Auteurs qui ont marqué l'élection qui s'eſt faite de tous ces Princes.

Otto Friſing. de reb. geſt. Frid. l. 2. c. 1. Vſperg. in Chron. ann. 1220. Litt. Princip. Ger. ad Innoc. III. apud Baron. an. 996. Cenring. de elect. & Wiqueford. c. 4. Ditmar. l. 4. de elect. S. Henr. Otto Friſing. l. 7. c. 22.

En troiſiéme lieu, il faut obſerver qu'il y a eû de temps en temps du changement dans ces élections, qui ſe faiſoient pourtant toûjours en de fort grandes Aſſemblées. D'abord on y admit les Peuples repreſentez par les Députez des Villes, ce qui a duré plus d'un ſiécle, comme on le peut voir par l'élection de Conrad III. ſelon qu'elle eſt rapportée par Othon Eveſque de Friſingue. Et parce que le Royaume d'Italie & Rome meſme eſtoient, depuis le Grand Othon, de la Monarchie Teutonique, ou Allemande, les Princes, les Seigneurs, & les Villes d'Italie, & le Pape meſme par ſes Legats, comme repreſentant le Peuple Romain, pouvoient donner leurs ſuffrages, quand ils vouloient, dans ces élections, comme ils firent en celles des Empereurs Henri IV. Lothaire II. Conrad III. & Frideric I.

Vſperg. ad an. 1054. Continuat. Sigebert. an. 1126. Otto l. 7. c. 22. Otto Friſ. de reb. Frid. l. 2. c. 1. MS. Amandi apud Windik. Comment. de elect. c. 5.

De plus, comme les Princes Officiers de l'Empire avoient le plus de credit & d'autorité dans ces Aſſemblées, ils trouverent moyen, ſous le regne de Henri V. de faire changer en leur faveur la forme de l'élection; de-ſorte que les autres Princes, les Seigneurs & les Députez nommoient ſeulement, & preſentoient celuy qu'ils jugeoient devoir eſtre élû par ces Officiers: & ſi ceux-cy en éliſoient un autre, il fal-

loit auſſi réciproquement que leur élection fuſt approuvée par le plus grand nombre de ceux qui compoſoient cette Aſſemblée. C'eſt comme furent élûs Lothaire II. & Frideric I. ainſi que nous l'apprenons de deux manuſcrits, dont l'un eſt de Velbert, Chapelain de Conrad III. l'autre d'Amandus Secretaire de Frideric I. & deſquels Paul Vindekius nous a donné les fragmens dans ſon Traité des Electeurs. Que s'il y avoit Schiſme dans l'Empire pour l'élection d'un Empereur, ce qui eſt ſouvent arrivé, alors chacun donnoit ſa voix dans les Aſſemblées comme auparavant, ſans qu'on s'adreſſaſt plus aux Officiers, puis qu'ils eſtoient eux-meſmes diviſez : cela ſe voit clairement par les lettres qu'on écrivit au Pape Innocent III. ſur les deux élections que l'on avoit faites d'Othon IV. & de Philippe de Suaube, aprés la mort de l'Empereur Henri VI.

996. 1125. 1153. *Paul. Vindek. c. 4. & 5.* *Apud Baron. ad ann. 996. n. 57. & ſeq.*

Mais il y eût encore un autre changement tres-conſidérable dans les élections des Empereurs. Car aprés celle de Conrad III. on n'y admit plus que les Feudataires de l'Empire Eccleſiaſtiques & Séculiers; & depuis celle de Frideric I. il n'y eût plus que les ſeuls Allemans qui euſſent droit d'élire l'Empereur, comme il paroiſt par le fameux Chapitre, *Venerabilem de electione,* tiré de l'Epiſtre d'Innocent III. à Berthold Duc de Zaringhen, aprés l'élection de l'Empereur Othon IV. Mais aprés celle de Fri-

Otto Friſin. de geſt. Frider. l. 2. c. 1.

996. deric II. laquelle ſe trouve eſtre la derniére qui ſe fit, en l'année mil deux cens dix ou onze, par la pluſpart des Princes Allemans, de la maniére que nous avons dit; ces meſmes Princes, d'un commun conſentement, déférerent uniquement le droit d'élire l'Empereur aux ſept grands Officiers de l'Empire, auſquels on preſentoit auparavant celuy qu'on deſiroit qui fuſt élû : de-ſorte que les autres, depuis ce temps-là, ne prétendirent plus avoir aucune part dans cette élection. C'eſt ce qu'Albert Abbé de Staden, qui écrivoit du temps de cét Empereur Frideric, nous apprend, en termes formels, quand il dit que Grégoire IX. qui avoit excommunié Frideric II. en l'année mil deux cens trente-neuf, voulant qu'on en miſt un autre en ſa place, les Princes, auſquels il en avoit écrit, luy répondirent l'année ſuivante, qu'il n'avoit rien à voir en l'élection de l'Empereur, & que c'eſtoit à eux ſeuls qu'il appartenoit de la faire. Puis il ajouſte, qu'en vertu d'un Decret, que les Princes avoient fait auparavant d'un conſentement général, ceux qui éliſent l'Empereur, ſont les Archeveſques de Mayence, de Tréves, & de Cologne, le Comte Palatin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg, & le Roy de Boëme, qu'il nomme comme ſurnumeraire. Martin le Polonois, qui floriſſoit ſous le regne du meſme Frideric, dit auſſi qu'il fut arreſté que l'élection ſe feroit par

Vrſpergenſ. ann. 1210. Vinc. l. 4. l. 31. c. 1.

Ex prætaxatione principum, & conſenſu, eligunt Imperatorem Trevirenſis, Moguntinus, &c.

les ſept grands Officiers de l'Empire, qu'il nom- 996.
me chacun ſelon ſon rang & ſon office. Et c'eſt
là la premiére fois qu'on trouve dans l'Hiſtoi-
re les ſept Electeurs, qui en ſuite de cette nou- *Trithem. Siffrid. Mon. Pad.*
velle inſtitution élûrent, environ huit ans a- *1248.*
prés, Guillaume Comte de Hollande, en la
place de Frideric, excommunié de nouveau, &
dépoſé par le Pape Innocent IV. au Concile
de Lyon. Mais parce que ni Martin, ni Albert
de Staden n'ont marqué préciſément le temps
de l'établiſſement de ce nouveau College Elec-
toral, nous n'en pouvons rien dire de certain,
ſinon que ç'a deû eſtre neceſſairement dans l'in-
tervalle qui eſt entre l'année mil deux cens
dix, en laquelle Frideric II. fut élû, ſelon
l'Abbé d'Urſpergue, par la pluſpart des Prin-
ces Feudataires, & l'année mil deux cens qua-
rante, que ces ſept Electeurs, comme l'aſſeûre
Albert de Staden, eſtoient déja établis du con-
ſentement de tous les Princes. Et pour empeſ-
cher qu'il ne ſe fiſt plus aucun changement en
cette maniére d'élection, qui s'eſt trouvée la
meilleure de toutes, comme il s'y en eſtoit fait *V. Le ſieur de Wiquefort Réſident de Brandebourg, en ſon discours de l'Election, c. 6.*
quelque petit de temps en temps juſqu'à Char-
les IV. cét Empereur en fit une Loy irré-
vocable, par la Bulle d'or, en l'année mil
trois cens cinquante-ſix; & c'eſt depuis ce *Conringi. de Germ. Imp. Elect. p. 111.*
temps-là que ces Princes, qui ont ſeuls le
droit d'élire les Empereurs, ont pris le titre
d'Electeur, qui eſt le plus illuſtre de l'Em-

996. pire aprés celuy d'Empereur & de Roy des Romains.

Enfin, la derniére verité de fait, que je préſuppoſe, comme eſtant inconteſtable, c'eſt que le Pape Innocent III. dans le Chapitre *Venerabilem de electione*, Clement V. au Concile de Vienne, les Princes meſmes de l'Empire, dans leur lettre de l'année mil deux cens ſoixante & dix-neuf au Pape Nicolas III. & l'Empereur Albert, en l'une de ſes déclarations de l'année mil trois cens trois, diſent poſitivement que le droit d'élire les Empereurs eſt émané du Saint Siége; ce qui eſt ſans doute une autorité à laquelle on doit beaucoup de déference.

Clement. de jurejur. c. 1. 1311.

Apud Bellar. l. 3. de Transl. c. 3. & apud Bzovium ann 996. n. 45.

Cela établi de la ſorte ſur des témoignages qui ſont tres-authentiques & tres-évidens, & de la nature de ceux ſur leſquels toute la certitude de la créance humaine & de la foy de l'Hiſtoire eſt fondée; il n'eſt pas maintenant, ce me ſemble, fort difficile de découvrir la verité. Il ne faut pour cela que ſçavoir diſtinguer deux choſes dans l'élection de l'Empereur. La premiére eſt, que celuy qu'on choiſit ſoit Chef & Souverain de la Monarchie Allemande, dont tous les membres relevent de luy. Et la ſeconde, qu'en cette qualité, à l'excluſion de tout autre, il ait droit de recevoir du Pape la Couronne Imperiale, avec le titre d'Empereur. Pour la premiére, il eſt tout évident qu'elle ne vient nullement des Papes, qui n'y préten-

dent aucune part. Car dans les Royaumes électifs, c'eſt de Dieu ſeul, indépendemment des Papes, que les Eſtats tiennent le droit qu'ils ont d'élire un Roy, comme on fait en Pologne, & comme on fit au Royaume de Germanie, aprés que la race de Charlemagne y fut entiérement éteinte. Ainſi le droit que quelques Princes Allemans ont encore aujourd'huy d'élire le Chef & le Souverain de ce qui leur reſte de leur ancienne Monarchie, & de tout ce qui en dépend, ne leur eſt venu que des Eſtats & de l'Aſſemblée des Princes & des Feudataires, qui, d'un commun conſentement, le leur ont attribué ſous l'Empire de Frideric II. ainſi qu'Albert de Staden, qui écrivoit en ce temps-là, nous en aſſeûre. 996.

Pour la ſeconde choſe que j'ay dit qu'on doit obſerver en cette élection; à ſçavoir, que celuy que les Electeurs ont choiſi pour leur Chef & leur Souverain, ait droit uniquement de recevoir du Pape la Couronne Imperiale avec le titre d'Empereur; il eſt tout manifeſte que cela leur vient des Papes, qui ſe ſont obligez eux-meſmes à couronner, & à proclamer Empereurs les Rois de Germanie; ſi ce n'eſtoit toutefois qu'il y euſt quelque empeſchement eſſentiel qui s'y oppoſaſt, comme, par exemple, que ce Roy qu'on auroit élû fuſt ou Hérétique, ou Payen, ainſi que le Pape Innocent III. le déclare en termes formels dans le Cha-

996. pitre *Venerabilem de electione.* Ce n'eſt pas néanmoins que la céremonie du Couronnement ſoit abſolument neceſſaire, afin que celuy que les Electeurs auront choiſi ſoit reconnu comme Empereur, & ait tous les droits & tous les honneurs qui ſont deûs à cette auguſte dignité. Les Papes meſmes, dans la ſuite des temps, ont trouvé qu'il eſtoit à propos que les élûs ne ſe donnaſſent pas la peine de paſſer les Alpes, pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome; où, quoy-que dans les Actes publics on ne leur donne que la qualité de Roy des Romains & d'élû Empereur, leurs Ambaſſadeurs toutefois ne laiſſent pas, comme par tout ailleurs, d'eſtre appellez Ambaſſadeurs de l'Empereur, & d'avoir toutes les prééminences qui ſont attachées à cette qualité. Ainſi les Electeurs tiennent des Eſtats & des Princes de la Germanie, le pouvoir d'élire leur Chef & leur Souverain, & d'un Pape le droit qu'ils ont que celuy qu'ils auront élû, ſoit couronné à Rome par le Pape.

D. Th. de Reg. Princ. Aug Triumph. de ſum. Poteſt. Eccl. I. Vill. l. 4. Bergom. l. 12. Blond. l. 2. dec. 3. Plat. in Greg. 5. S. Antonin. p. 2. tit. 16. c. 4.

Or il s'agit maintenant de ſçavoir quel eſt ce Pape duquel les Electeurs ont receû ce ſecond droit qui eſt tout-à-fait different du premier. C'eſt une choſe étrange, que la pluſpart des Auteurs modernes, & meſme des anciens, mais pourtant de ceux qui n'ont écrit que plus de ſoixante & dix ans aprés la mort de Grégoire V. & d'Othon III. ſe ſont mis dans

dans l'eſprit, les uns que ce fut ce Pape, & les autres que ce fut cét Empereur Othon III. qui donna ce droit aux ſept Electeurs par une Conſtitution, à laquelle, en faiſant valoir leurs conjectures, ils font dire, quoy-qu'ils ne l'ayent jamais veûë, tout ce qu'il leur plaiſt. Cependant de toutes les opinions differentes que l'on a eûës juſques à maintenant ſur ce ſujet, il n'y en a point de plus inſouſtenable, ni de plus manifeſtement fauſſe que celle-cy. Car outre que ni dans les Archives des Papes, ni dans celles des Empereurs, ni dans toutes les Compilations que l'on a faites de ces ſortes de Piéces & de Decrets, il ne ſe trouve rien qui marque qu'il y ait jamais eû une pareille Conſtitution de Grégoire ou d'Othon, & qu'aucun des Ecrivains de ces temps-là n'en a jamais dit un ſeul mot, non plus que des ſept Electeurs: il eſt certain par tous les témoignages authentiques que j'ay produits, que tous les Empereurs qui ſont venus aprés Grégoire V. & Othon III. juſques à Frideric II. dans l'eſpace de plus de deux cens ans, ont eſté élûs ou dans les Diétes générales, ou dans les Aſſemblées des Princes de la Germanie, & que le College des Electeurs n'a eſte eſtabli qu'aprés l'année mil deux cens dix. Ainſi tout ce qu'on a dit ſur cela de Grégoire & d'Othon, n'eſt qu'une pure viſion, ſemblable à ces ſonges qui s'évanoüiſſent auſſitoſt qu'on les veut examiner.

996.

Krantz. Naucler. Bellarm. Greiſer. Paul. Windek. &c.

Vitikind. Luitpr. Rhegin. Marian. Otto Friſin. Vſperg. Sigebert.

996. Ce qu'il y a de plus rare & de plus ſurprenant en cette rencontre, c'eſt que le fondement ſur quoy ces Ecrivains ont fondé leur opinion, eſt tout ſeul capable de la détruire. Car ils diſent que l'Empereur Othon ſe voyant ſans enfans, & ſans eſperance d'avoir un fils qui luy puſt ſucceder, comme luy-meſme avoit ſuccedé à ſon pere Othon II. & celuy-cy au grand Othon, crût avec le Pape, que pour empeſcher les guerres civiles qui pourroient naiſtre aprés ſa mort, entre ſes parens, pour la ſucceſſion, il falloit donner aux ſept Princes Allemans le droit & la liberté de choiſir celuy qu'ils voudroient. Mais ces gens qui parlent d'Othon comme s'il euſt eſté dans une extréme vieilleſſe, ne voyent pas qu'il n'avoit en ce temps-là qu'environ vingt-ſix ans; qu'il eſtoit marié; & que pouvant, & devant meſme raiſonnablement préſumer qu'il auroit des enfans capables de luy ſucceder, il n'avoit garde de rendre leur fortune incertaine, en rendant l'Empire purement élective. Ainſi il eſt indubitable que ce n'eſt ni d'Othon III. ni du Pape Grégoire V. ſon couſin, que ce droit des Electeurs eſt émané.

Baron. ad ann. 996. n. 52. & alii.

Ce n'eſt pas auſſi le Pape Innocent IV. qui a fait les ſept Electeurs au premier Concile de Lyon, comme le Cardinal Baronius s'eſt engagé de le ſouſtenir hardiment par les Actes meſmes de ce Concile. Mais il faut avoûër que

ce grand homme, qui eſtoit accablé de cette grande multitude de livres dont il avoit beſoin pour ſes Annales, eſt digne de compaſſion, pour avoir eſté mal ſervi de ſes Copiſtes infidelles ou ignorans, qui l'ont pitoyablement abuſé plus d'une fois. Celuy qu'il a employé en cette occaſion, luy a fourni une fort méchante digreſſion, que Mathieu Paris, en décrivant les Actes de ce Concile de Lyon, fait tres-mal à propos, ſur les Princes & les Electeurs de l'Empire, & dans laquelle il débite des fables & des fauſſetez toutes viſibles; & ce pauvre Copiſte, & ſon Maiſtre en ſuite qu'il a trompé, ont pris cette ridicule digreſſion du Moine Anglois, pour un des Actes du Concile, où ceux qui nous les ont donnez n'ont eû garde de l'inſerer. Voila la faſcheuſe aventure à laquelle ſont expoſez ceux qui ſont contraints de lire les livres par les yeux d'autruy. Si ce ſçavant Cardinal euſt veû par luy-meſme cét endroit de Mathieu Paris, il n'euſt pas fondé ſon opinion ſur une béveûë ſi groſſiére. Et puis Albert de Staden ayant parlé de ces ſept Electeurs ſous l'année 1240. en laquelle il vivoit, il eſt tout évident qu'ils ont eſté avant le Concile de Lyon, qui ne fut celébré que cinq ans aprés. C'eſt pour cela meſme qu'à plus forte raiſon l'on ne peut pas dire, avec quelques-uns, que cette inſtitution s'eſt faite de l'autorité de Grégoire X. au ſecond Con-

Avent. l. 5. Ann. Bojor. Onuphr. lib. de Comit. Imp.

996. cile de Lyon, qui ne s'eſt tenu qu'en l'année mil deux cens ſoixante & quatorze, vingt-neuf ans aprés le premier.

Cela eſtant ainſi, comme il me ſemble qu'on n'en peut douter aprés toutes les veritez que je viens d'éclaircir, je trouve qu'il y a trois Papes, deſquels on peut dire qu'eſt venu le droit que les Princes Allemans, depuis que le Grand Othon eût receû à Rome la Couronne Imperiale, ont eû que celuy qu'ils auroient choiſi pour leur Souverain fuſt auſſi couronné Empereur. Le premier eſt le Pape Jean XII. qui couronna le Grand Othon, quand ce Roy ſe fut rendu maiſtre & de l'Italie & de Rome: car comme la dignité Imperiale fut alors unie à celle de Roy de Germanie, de la meſme maniére qu'elle fut attachée aux Succeſſeurs de Charlemagne, quand le Pape Leon III. couronna ce grand Prince à Rome; il faut auſſi conclure que ce fut alors que le droit d'élire l'Empereur devint inſéparable de celuy qu'on a d'élire un Roy de Germanie.

In Decr. Grat. diſt. 63. c. 23. & ap. Baron. ann. 964. n. 22.

Le ſecond Pape duquel on peut dire que ce droit eſt émané, eſt Leon VIII. qui par un Decret qu'il fit du conſentement du Clergé & du Peuple Romain, donna à l'Empereur Othon I. & à tous ceux qui luy ſuccederoient, à perpetuité, le droit d'élire un ſucceſſeur, non pas aſſeûrément à la Monarchie Allemande qu'Othon avoit indépendemment du Saint

Siége, partie par élection, & partie par conqueſte, mais à la dignité Imperiale. Or comme aprés la mort d'Othon III. qui mourut ſans enfans, tout le droit de cét Empereur fut dévolu aux Eſtats qui luy ſuccederent dans la Souveraine autorité, & qui ſubſiſtant toûjours, ne meurent jamais : il eſt certain qu'ils recueïllirent auſſi ce droit d'élire celuy qui ſeroit Empereur; ce qu'ils réſignerent depuis aux ſept Electeurs, comme nous l'avons dit. C'eſt icy, que pour l'intereſt de la verité, que je ne puis, ni je ne dois jamais abandonner, & pour le mien propre, qui veut que j'aille au-devant d'une objection que l'on me pourroit faire, il faut que je découvre une mépriſe d'un grand homme, pour qui j'avoûë qu'on doit avoir beaucoup de venération. Ce Decret du Pape Leon VIII. tiré d'une Conſtitution qu'il fit au Synode de Rome, & qui eſt rapporté par Gratien, eſt conceû en ces termes : *Nous Leon Eveſque, ſerviteur des ſerviteurs de Dieu, avec le Clergé & le Peuple Romain, accordons, & donnons à Othon I. Roy des Allemans, & à ſes ſucceſſeurs en ce Royaume d'Italie, le pouvoir & la faculté, à perpetuité, d'élire un Succeſſeur, & de créer un Pape, & enſuite les Archeveſques, & les Eveſques, de-ſorte qu'ils reçoivent de luy l'inveſtiture, & enſuite qu'ils ſoient conſacrez par ceux auſquels il faut pour cela qu'ils s'adreſſent.* 996.

Diſt. 63. c. 23. Ego quoque Leo Epiſcopus, ſervus ſervorum Dei, cum toto Clero & Pop. Romano, per noſtram Apoſtolicam authoritatem, concedimus atq; largimur Domno Otoni primo Regi Teutonum ejuſque ſucceſſoribus; hujus Regni Italiæ in perpetuum facultatem eligendi ſucceſſorem, atque Summæ Sedis Apoſtolicæ Pontificem ordinandi, ac per hoc Archiepiſcopos, ſeu Epiſcopos, ut ipſi ab eo inveſtituram accipiant, & conſecrationem unde debent.

Le Cardinal Baronius produiſant ce Decret

996. ſous l'année 996. n. 41. n'en rapporte qu'une partie, & s'arreſte tout court à ces paroles, d'*élire un Succeſſeur*, ſur leſquelles il appuye, & il en veut tirer grand avantage pour faire valoir l'autorité du Pape, par l'ordre duquel, dit-il, & en vertu de ce Decret, Othon choiſit ſon fils pour luy ſucceder & au Royaume & à l'Empire, & il ne manque pas enſuite ſur cela de traiter Leon VIII. de vray Pape. Mais par malheur ce grand Cardinal, qui s'eſtoit obligé à faire tant de gros Volumes, ne s'eſt pas ſouvenu, qu'aprés avoir produit ſous l'année 964. n. 22. cette Conſtitution de Leon VIII. toute entiére comme elle eſt, avec ces paroles qui ſuivent, *& de créer un Pape*, il aſſeûre, comme il l'avoit déja dit ſous l'année 774. n. 13. que cette Conſtitution eſt fauſſe, & fabriquée par quelque impoſteur; & que quand meſme elle auroit eſté faite, elle n'auroit néanmoins nulle autorité, parce qu'elle ſeroit d'un Intrus & d'un uſurpateur du Saint Siége : de-ſorte qu'il appelle en ces deux endroits Antipape & Intrus ce meſme Leon, qu'il reconnoiſt aprés pour un vray Pontife Romain, qui a fait un Decret de tres grande autorité, qu'il a dit néanmoins auparavant n'en avoir aucune. Tant il importe à celuy qui écrit l'Hiſtoire de prendre bien garde à parler conſequemment, & à ne pas juger des choſes ſelon qu'elles ſont ou plus ou moins conformes au ſentiment, ou plûtoſt à la préoc-

Idque factum ut authoritate diplomatis hujus, &c.

Ex præſcripto igitur Romani Pontificis factum videmus, &c. *Ad ann. 996. n. 41.*

Hanc ipſam adſciticiam eſſe & impoſturam. *Ad ann. 964. n. 22.*

Hanc contendimus eſſe impoſturam, & commentitiũ eſſe decretum. *Ad ann. 774. n. 13.*

Etſi verè fieri contigit, nullius eſſe roboris conſtat, quod non à legitimo Papa, &c.

Edita eſt ab eo qui nec eſt dignus qui Pontifex nominetur, ſed Intruſus, & occupator ſit potius nominandus. *Ad ann. 964. n. 22. & 23.*

cupation qu'on veut avoir. Pour moy, je tire- 996.
ray toûjours de cette conduite cét avantage, que ſi pour combatre mon ſentiment ſur ce que j'ay dit de Leon, on me ſouſtient que ce Decret n'a nulle force, ſelon le Cardinal Baronius; j'auray lieu de répondre, que ſelon le meſme Annaliſte, il eſt de grande autorité, & ſur tout ſur le point dont il s'agit.

Enfin le troiſiéme Pape que je produis eſt le fameux Gerbert, qui ſucceda au Pontificat à Grégoire, & que Naucler, Auteur Allemand, dit avoir fait un Decret, qui ſe trouve dans les Archives de l'Egliſe d'Aquilée, par lequel il donne aux Allemans ce droit d'élection, & approuve celle qu'ils firent de Saint Henri, aprés la mort d'Othon III. Mais comme ces piéces, qui ſont ſi cachées dans les Archives, qu'elles en deviennent inviſibles, me ſont fort ſuſpectes; je crois que le plus ſeûr eſt de s'en tenir à ce que j'ay dit du Pape Jean XII. que je ne doute nullement qui ne ſoit la vraye origine de ce droit d'élection à la dignité Imperiale, qui des Eſtats de l'Empire eſt paſſé aux ſept Electeurs plus de deux cens ans aprés la mort de Grégoire V. & d'Othon III. auquel, aprés cette digreſſion, qui peut-eſtre ne déplaira pas, il faut maintenant retourner. *To. 2. Genn. 14.*

Ce Prince, aprés ſon Couronnement, avoit réſolu de forcer Creſcentius dans ſon Chaſteau, & de le chaſtier, pour tant de crimes qu'il avoit

Ann. 996. commis durant ſa Tyrannie. Mais le nouveau Pape eſperant de le gagner à force de bienfaits, & de s'acquerir par cette bonté la bienveillance des Romains, fit tant auprés de l'Empereur, qu'il pardonna tout le paſſé à ce Tyran, en luy laiſſant meſme, par une aſſez méchante politique, le gouvernement de ſa forteresſe. Ainſi Othon, aprés avoir reglé les affaires de Rome, en partit pour aller donner ordre à celles de la Lombardie. Là, comme il eût appris la mort de Jean Archeveſque de Ravenne, il donna ce grand Archeveſché à Gerbert, pour le conſoler de la perte qu'il avoit faite de celuy de Reims. Le Pape, qui eſtoit fort perſuadé du mérite de ce grand homme, luy envoya le *Pallium*, avec une ample confirmation de tous les anciens privileges de ſon Egliſe, qu'il augmenta de pluſieurs autres; & ce fut environ ce temps-là, que l'Empereur ſe trouvant à Modene, fit ce mémorable Acte de Juſtice dont toute la terre a parlé.

Chronic. Hildenſheim. t. 9. Concil. edit. Pariſ.

Ann. 997.

Ep. Greg. V. ad Gerbertum Raven. Epiſc. t. 9. Concil. edit. Pariſ.

L'Imperatrice Marie d'Arragon, de qui la vie eſtoit fort déreglée, s'eſtant veû rebutée d'un jeune Comte auſſi beau & auſſi chaſte que Joſeph, s'en voulut venger comme fit la femme de Putiphar de ce Saint Patriarche. Pour cét effet, elle accuſa le Comte à l'Empereur, qui crût trop legerement une choſe de cette importance, ſans l'avoir bien examinée, & luy fit bruſquement trancher la teſte. La Comteſſe,

Gotfrid. Viterb. Chron. p. 17. Alb. Crantz. Cuſpini. in Oth. III. Sigon.

ſe, à qui ſon mari, ſur le point de tendre le col au Bourreau, avoit déclaré ce que par une trop grande diſcretion il n'avoit pas voulu découvrir, de peur de deshonorer l'Imperatrice & l'Empereur, s'alla preſenter à ce Prince, comme il rendoit la juſtice, ſuivant la couſtume des Empereurs & des Rois d'Italie, dans l'Aſſemblée générale qui ſe tenoit en une grande plaine auprés de Plaiſance, & ſans qu'il ſceuſt qui eſtoit cette femme, elle luy demanda juſtice du meurtrier de ſon mari. Othon luy promit ſur le champ de la luy faire ſelon toute la rigueur des loix, au cas qu'elle le repreſentaſt. Alors cette généreuſe Comteſſe luy montrant la teſte du Comte, qu'elle prit d'un de ſes gens qui la tenoit cachée ſous ſon manteau, *C'eſt vous-meſme, Seigneur*, luy dit-elle, *qui eſtes ce meurtrier, qui avez fait mourir injuſtement l'innocence meſme, en la perſonne du Comte mon Seigneur & mon mari; ce que je ſuis réſoluë de prouver par l'épreuve du feu, en tenant un fer chaud entre mes mains ſans me bruſler.* A la verité l'Empereur ne devoit pas admettre cette épreuve, que le Pape Eſtienne VI. avoit condamnée plus de cent ans auparavant, & contre laquelle le ſçavant Archeveſque de Lyon Agobard avoit fait un traité: mais ſoit qu'il cruſt toûjours que le Comte avoit eſté juſtement condamné, ou que ne croyant pas en cette épreuve, il ne doutaſt point du tout que la Comteſſe ne ſe

997.

Roncalia. *V. Gloſſ. Du Cange.*

Reſer. Steph. VI. ap. Ivon. Ep. 74. 205. 252. 280.

997. deuſt bruſler les mains, il y conſentit, & fit apporter dans un grand braſier un fer tout rouge, que la Comteſſe prit ſans balancer, & tint tant qu'on voulut entre ſes mains, ſans ſe bruſler; puis ſe tournant vers Othon tout confus & épouvanté d'un ſpectacle ſi ſurprenant, elle eût la hardieſſe de luy demander ſa propre teſte, ſelon la Sentence qu'il avoit portée contre luy-meſme, puis qu'il eſtoit convaincu par cette épreuve d'eſtre le meurtrier de ce pauvre Comte tres-innocent. Mais enfin, aprés pluſieurs delais qu'elle accorda à l'Empereur, qui ſe confeſſa coupable, & digne de mort, elle ſe contenta qu'on puniſt l'Imperatrice, qui l'avoit ſurpris par une horrible calomnie. Cela fut auſſitoſt exécuté ſelon l'Arreſt de l'Empereur meſme, qui par un Acte de Juſtice qu'on trouvera peut-eſtre un peu trop approchant de la cruauté, eût aſſez ou de fermeté, ou de dureté pour la condamner au feu. Terrible exemple cependant, qui fait voir l'horreur qu'on doit avoir d'un pareil crime, que Dieu ne manque gueres de punir d'une fin tragique, ſoit d'une maniére éclatante devant les hommes, comme on le vit en cette occaſion, ſoit d'une autre d'autant plus funeſte, qu'elle n'eſt connuë que de celuy qui punit quelquefois les pecheurs endurcis & ſcandaleux du plus formidable de tous les chaſtimens, en les faiſant mourir dans leur peché.

Ce fut-là la fin du premier voyage d'Othon III. qui eſtant retourné en Allemagne, fut bientoſt aprés obligé de repaſſer en Italie, pour exterminer le Tyran Creſcentius: car auſſitoſt que ce ſcelerat ſe vit delivré de la crainte de l'Empereur, qu'il ſceût eſtre preſt de repaſſer les Alpes, il fit, ſans peine, révolter les Romains, parmi leſquels il avoit un puiſſant parti, qui entraiſna facilement les autres; & ſous prétexte de vouloir ſecoûër le joug de l'étranger, & de ſe remettre en liberté, il ſe fit déclarer de nouveau Conſul, & Prince de la République, exerçant ſous ce nom une domination abſoluë dans Rome. Le Pape Grégoire, qui n'avoit pas de quoy luy réſiſter, fut contraint de ſe ſauver en Lombardie; & en meſme temps le Tyran, comme ſi ce Pape euſt eſté intrus par la violence d'Othon, fit élire en ſa place un Calabrois nommé Jean Philagathus, homme d'eſprit, & qui avoit aquis beaucoup de réputation pour ſa doctrine & en Grece & en Italie, mais au reſte méchant & débauché, & ſur tout ſi ambitieux, qu'ayant eſté fait Eveſque de Plaiſance, il ſe fit porter la Croix devant luy, & s'érigea de ſon autorité particuliére en Métropolitain. Voila l'homme, que le Tyran, aprés en avoir receû une bonne ſomme d'argent, choiſit pour en faire un Antipape, & pour en diſpoſer comme il luy plairoit, en l'oppoſant au Pape Grégoire V. qui aprés avoir excom-

997.

Glaber. l. 2. c. 4. Sigon. l. 7. Ciacon. in Greg. V.

Act. S. Nili. Pet. Dam. Ep. 2. ad Cadol.

997. munié Creſcentius & ſes complices dans un Synode qu'il tint à Pavie, alla implorer le ſecours de l'Empereur en Allemagne.

Chron. Heildeſ. t. 9. Concil. Ed. Pariſ.

Ce Prince, qui avoit beaucoup de zele pour l'Egliſe, d'amitié pour le Pape, & d'égard à la Majeſté de l'Empire, que l'on avoit ſi cruellement offenſée par cette révolte, ne manqua pas d'aſſembler au-pluſtoſt toutes ſes forces, & de paſſer une ſeconde fois en Italie, à l'exemple de ſes prédeceſſeurs, avec une armée plus forte que la premiére, qu'il mena d'abord devant Rome. On s'y défendit durant quelque temps avec aſſez de réſolution: mais enfin comme les Romains vivement attaquez au dehors par les Saxons, & plus furieuſement encore au dedans par la famine, ſe virent réduits à l'extrémité, & que Creſcentius deſeſperant de pouvoir tenir plus long-temps, ſe fut retiré dans ſa forteresſe, ils implorerent la clemence du vainqueur; & pour la mériter, & tout enſemble pour ſe venger de leur miſerable Antipape, qu'ils regardoient alors avec horreur, comme la cauſe de tous leurs maux, ils ſe jettent ſur luy avec une extréme fureur, luy arrachent les yeux, luy coupent les oreilles & le nez, & l'ayant mis en ce pitoyable eſtat ſur un aſne, la teſte tournée vers la queuë, ils le promenent par la ville, en criant de toute leur force, *Voila ce que mérite celuy qui veut envahir le Saint Siége.*

Ann. 998.

Ditmar. Glaber. l. 1. c. 4. Sigon. Ciacon.

Petr. Dam. Ep. 2. ad Cad. Ciacon.

Othon à qui l'on ouvrit en ſuite les portes, 998.
receût en grace les Romains, & rélegua ce *Sigon.*
malheureux dans le fond de l'Allemagne, où
il mourut peu de temps aprés de douleur, dans
ce profond abyſme de miſeres où ſon ambi- *Ciacon.*
tion, qui ne l'avoit élevé ſi haut que pour ren-
dre ſa cheûte plus funeſte, l'avoit précipité. La
fin de Creſcentius ſon patron ne fut pas plus
heureuſe. Comme il ſe vit extrémement preſſé
dans la fortereſſe que l'armée attaquoit ſans re-
laſche par toutes ſortes de machines, il en ſortit
ſecretement, favoriſé de quelques Seigneurs
de la Cour, qui luy vouloient ſauver la vie, &
s'alla jetter en habit de ſuppliant aux pieds de
l'Empereur pour obtenir ſa grace. Mais Othon
qui avoit réſolu de l'avoir d'une autre maniére,
pour en faire un terrible exemple, regardant
les Seigneurs qui l'environnoient, *Et comment*,
leur dit-il avec un ſoûrire accompagné d'un
certain air fier & majeſtueux, & meſlé pour-
tant de douceur à leur égard, *Comment voulez-* *Glaber. l. 2.*
vous que le Prince des Romains, celuy qui dégrade
les Empereurs, qui fait & defait les Papes comme il
luy plaiſt, ſe contente des huttes des Saxons où vous
ſouffrez qu'il entre? Non, non, qu'on le remene dans
ſon Chaſteau, où il ſera logé plus magnifiquement que
parmi nous, & où l'on taſchera de luy rendre ce qu'on
luy doit. Sur quoy il fut remené ſur le champ
juſqu'à la porte du Chaſteau, où il ſe défendit
encore quelque temps en deſeſperé. Mais les

paſſer pour un homme tres-indigne de cette ſouveraine dignité de l'Egliſe. Si ce ſçavant Cardinal n'euſt eſté en mauvaiſe humeur contre luy, il euſt pû ſe reſſouvenir d'Æneas Sylvius Piccolomini, qui pour avoir écrit contre la puiſſance du Pape en faveur du Concile de Baſle, n'a pas laiſſé aprés cela d'eſtre un excellent Pape: ainſi encore que Gerbert ait déclamé contre Jean XV. duquel il ſe tenoit fort offenſé, cela n'a pas empeſché néanmoins qu'il n'ait tres-dignement rempli le Siége de Saint Pierre, auquel meſme un de ſes Succeſſeurs l'a comparé, & qu'il n'ait ſaintement & tres-ſagement gouverné l'Egliſe, comme le dit le plus célebre de tous les Ecrivains des Vies des Papes. Il eût meſme la gloire de rétablir pleinement l'Archeveſque Arnoul en la place duquel on l'avoit élû Archeveſque de Reims, & qui nonobſtant la ſentence renduë par le Legat Leon au ſecond Concile de Reims en ſa faveur, n'avoit eſté delivré de priſon que l'année précedente; & il le rétablit d'une maniére extrémement adroite, en accordant les anciens droits de Gerbert, auſquels il ne vouloit pas renoncer, avec ceux du Saint Siége, qu'il devoit maintenir comme Pape. Il dit donc dans la lettre qu'il écrivit à cét Archeveſque, que c'eſt à ce Siége ſupréme qu'il appartient de faire grace à ceux qui ſont tombez; & il ajouſte qu'il la luy veut faire, afin qu'il ſçache que com-

999.

Sergius IV. in ejus Epitaph.

Sanctè & prudenter administrato Pontificatu. *Ciacon. in Syl. 2.*

Aimoin. in vit. Abbon. Abb. Floriac.

Ep. 2. Sylveſt. Pap. ad Arnul. Arch. Rem. t. 9. Concil. edit. Pariſ.

999. me il a eſté dépoſé pour quelques excés, ſans le conſentement de Rome, il peut auſſi eſtre remis en ſon premier eſtat par la bonté du Pontife Romain.

Ce Pape fit en ſuite de fort belles choſes pour le bien de l'Egliſe : car avant le départ d'Othon, qui retourna l'année ſuivante en Allemagne, il fit en ſorte que cét Empereur confirma les donations que Pepin, Charlemagne, & Louïs le Debonnaire avoient faites au Saint Siége. Il envoya à Saint Eſtienne I. Roy de Hongrie cette célebre Couronne Royale, dont on a toûjours couronné ſes Succeſſeurs : il voulut meſme qu'on portaſt la Croix devant ce Prince, & qu'il diſpoſaſt, comme Legat perpetuel du Pape, des Egliſes de ſon Royaume, pour avoir agi en Apoſtre, auſſi-bien qu'en Roy, en convertiſſant à la Foy une grande partie de ces Peuples infidelles. Il remit l'ordre dans les Villes du Domaine du Saint Siége, & réduiſit par force celles qui s'eſtoient ſouſtraites de ſon obéïſſance. Il rendit enfin ſon Pontificat illuſtre par des exemples éclatans de toutes ſortes de vertus, & ſur tout par ſa liberalité envers les pauvres, dont il fut le pere. Cela pourtant n'empeſcha pas que les Romains, qui pour flater l'Empereur lors qu'il eſtoit à Rome, le luy avoient demandé pour Pape, ne le perſecutaſſent pendant l'abſence de ce Prince, & n'excitaſſent, ſelon leur couſtume, de nouveaux troubles

Ann. 1000. *Sigon.*

v. S. Steph. ap. Sur. 2. Aug.

Sigon.

Multa in eo virtutum operatus eſt inſignia, & præcipuè in eleemoſynâ ſanctâ quam fortiter tenuit, &c. *Helgald. Floriac. in vit. Rob. Reg. Continuat. Aimoin. l. 5. c. 45. Ciacon. Sigon.*

troubles contre les Allemans, dont ils ne pouvoient ſouffrir la domination. C'eſt pourquoy Othon, qui eſtoit revenu en Italie pour en chaſſer les Saraſins qui s'eſtoient ſaiſis de Capoüë, n'eût pas plûtoſt repris cette Ville, & donné ordre aux autres affaires de l'Italie, qu'ayant diſtribué ſon armée dans les Villes pour la rafraiſchir, il vint luy-meſme à Rome, peu accompagné, afin d'y appaiſer ce tumulte par ſa preſence: mais il apprit bientoſt aux Souverains, par l'extréme danger où il ſe trouva de perir miſerablement, qu'ils ne doivent jamais expoſer la Majeſté deſarmée à la diſcrétion de ceux dont ils ont une fois experimenté l'infidélité. Comme il s'appliquoit à rétablir l'ordre dans Rome, le Peuple s'eſtant ſoulevé, courut aux armes, & l'aſſiégea dans ſon Palais, où il alloit eſtre forcé, ſi le Duc Henri de Baviére, & Hugues Marquis d'Etrurie, qui avoit la principale autorité dans la Ville, ne luy euſſent donné moyen de s'évader, tandis qu'ils amuſoient les mutins, par un faux traité qui ne ſervit qu'à leur faire au-plûtoſt ſouffrir la peine que leur révolte méritoit: car Othon ayant ramaſſé tout ce qu'il avoit de troupes aux environs, rentra dans Rome le plus fort, & punit tres-ſeverement les auteurs de la ſédition.

Ann. 1001.

Ditmar. l. 4. Sigon. Sigebert.

Aprés quoy, comme il eût appris qu'il commençoit à ſe former un parti contre luy en

Ditmar. l. 4.

Ann. 1002. Allemagne, il ſe mit en chemin au commencement de l'année ſuivante, pour s'y en retourner: mais avant qu'il fuſt hors de l'Italie, il mourut à l'âge d'environ trente-deux ans, ſoit de la petite verole, ainſi que l'aſſeûre l'Eveſque de Merſebourg, le plus exact de tous ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de ſon temps; ſoit, comme on le dit plus communément, du poiſon que luy avoit donné la veuve de Creſcentius, l'une des plus belles femmes de ſon temps, qui ſe voulut venger par cette voye de ce que cét Empereur luy ayant promis de l'épouſer pour obtenir d'elle ce qu'il vouloit, luy manquoit de parole, & l'abandonnoit. Si eſtant homme, il a pû eſtre ſujet à l'infirmité, qui n'eſt que trop ordinaire aux hommes; comme il en fit une tres-auſtere penitence, par des jeuſnes tres-rigoureux, par de grandes auſmones, & en paſſant ſouvent les nuits entiéres, à l'exemple de David, en de ferventes priéres, accompagnées de gémiſſemens & de larmes, pour effacer ſes crimes; cela n'empeſche pas que l'on ne doive honorer ſa mémoire, & le mettre au rang des plus ſages & plus vertueux Princes de ſon temps. Il eût auſſi la conſolation de ſe voir aſſiſté à la mort par Saint Heribert Archeveſque de Cologne, ſon Directeur en la vie ſpirituelle, & par le Pape Silveſtre qui l'accompagnoit en ce voyage, & qu'il aimoit & honoroit comme ſon Pere & ſon Maiſtre.

Ditmar.

Ruper. Tuiti. in 7. Henr. Colon. Sigon. Cuſpini. & alii.

Plurima ingemiſcens facinora noctis ſilentio, vigiliis & orationibus intentus, lacrymarum quoque rivis abluere non deſtitit, ſæpenumero omnem hebdomadam, exceptâ quintâ feriâ, jejunium producens, in eleemoſynis valdè largus.

Ditmar. l. 4.

Ibid.

Sigon.

Or ſoit que ce Pontife fuſt déja fort vieux, ou que le regret qu'il eût de la mort de ſon cher diſciple & de ſon bienfaiteur luy euſt avancé ſes jours, il eſt certain qu'il ne luy ſurveſcut gueres plus d'un an, & qu'il mourut l'année ſuivante, au mois de May, aprés avoir gouverné l'Egliſe en grand Pape environ quatre ans & demi. On luy rendit aprés ſa mort tous les honneurs qui ſont deûs à la Souveraine dignité de Pontife Romain, & l'on voit encore aujourd'huy à Rome ſon ſepulcre enrichi d'un éloge en vers, qu'un de ſes ſucceſſeurs, tres-ſaint homme, luy conſacra. Cela, outre une infinité d'autres raiſons, fait voir la ſotte impoſture de ceux, qui, parce qu'il eſtoit tres-habile en toutes ſortes de ſciences, & meſme dans les Mathematiques, en un ſiécle tres-ignorant, & que ſon rare mérite fut enfin récompenſé du Souverain Pontificat, ſe ſont deshonorez eux-meſmes, en écrivant qu'il eſtoit Magicien, & qu'il s'eſtoit donné au Diable pour eſtre Pape. Fable, qui eſt accompagnée de certaines circonſtances ſi manifeſtement fauſſes & ſi ridicules, qu'il ſeroit honteux maintenant de les vouloir examiner, puis qu'il n'y a plus perſonne, non pas meſme parmi les plus grands ennemis du Saint Siége, qui ne s'en moque. Il eût pour ſucceſſeur Jean XVII. dont les qualitez bonnes ou mauvaiſes nous ſont auſſi inconnuës que ſes actions, que ſon païs, & ſon

1002.

Ann. 1003.

Ciacon.

Sergius IV.

Benno. apud Papyr. Maſſ. in Silveſ. Platin. Mart. Polon. Sigebert.

Platin.

1003. extraction, qui eſtoit tres baſſe: mais Othon III. en eût un, que ſa haute naiſſance, ſes rares perfections, & ſur tout ſon éminente ſainteté ont rendu tres-illuſtre.

Celuy-cy fut Henri Duc de Baviére, petit-fils de Henri, à qui Othon le Grand ſon frere donna le Duché de Baviére; de-ſorte que, comme il eſtoit couſin du feu Empereur, auquel il croyoit avoir droit de ſucceder, il ſe fit d'abord rendre les ornemens Impériaux par l'Archeveſque de Cologne, à qui Othon III. les avoit conſignez en mourant. Mais les Eſtats s'eſtant mis en poſſeſſion du droit qu'ils avoient d'élire leur Souverain, il fallut attendre qu'il euſt les ſuffrages que tous les Princes & les Députez luy donnerent d'un commun conſentement, aprés qu'on eût fait à Aix-la-Chappelle de magnifiques funérailles au défunt Empereur, qui y voulut eſtre inhumé auprés du corps de Charlemagne, qu'il avoit découvert, & honoré d'un riche monument deux ans auparavant. Comme les Italiens ſoupiroient toûjours aprés le recouvrement de l'Empire, Ardouïn Marquis d'Ivrée, homme de teſte & d'exécution, n'eût pas beaucoup de peine à perſuader aux Seigneurs Lombards, qu'ils le devoient proclamer Roy d'Italie, pour luy faire obtenir en ſuite la Couronne Imperiale. Il eût meſme au commencement de ſon entrepriſe bien du bonheur, ayant défait au pieds des Al-

Ditmar. l. 5. Regalia. *Gloſſ. D. du Cange.*

Otto Friſing. l. 6. c. 27. Sigebert.

Sigon.

pes l'armée que Henri avoit promptement envoyée contre luy, ſous la conduite d'Othon Duc de Saxe: mais y eſtant allé en perſonne l'année ſuivante, Dieu benit tellement ſes armes, qu'aprés avoir vaincu les rebelles, qui recoururent à ſa clemence, pour obtenir leur grace qu'il leur accorda, il fut receû de tous les Peuples avec grand applaudiſſement, & couronné Roy à Pavie; puis ayant repaſſé les Alpes, il alla combatre les Polonnois, qui, pour profiter de ſon abſence, avoient fait irruption dans l'Allemagne, & ſur leſquels il remporta une glorieuſe victoire. Aprés quoy ſe voyant en paix, il employa ſept ou huit ans à réformer tous les ordres de ſes Royaumes, & ſur tout l'Eſtat Eccleſiaſtique, par de fréquens Synodes où il aſſiſtoit avec les Eveſques, auſquels il rendoit de grands honneurs; à fonder des Egliſes, comme entre autres celle de Bamberg, ſa Ville cherie; & à laiſſer par tout de riches monumens de ſa piété, & des exemples tres-édifians de toutes ſortes de vertus Royales & Chreſtiennes, juſques à ce qu'il fut obligé de paſſer une ſeconde fois en Italie à cette occaſion que je vais dire. *Ann.* 1004. *Ditmar. l. 5. & 6.*

Aprés la mort des Papes Jean XVII. qui ne tint pas le Saint Siége cinq mois entiers, & Jean XVIII. qui l'occupa plus de cinq ans & demi, ſans avoir rien fait de fort mémorable, on élût Pierre Eveſque d'Albano, qui prit le nom de

Ann. 1009. Sergius IV. homme d'une admirable ſainteté, jointe à une prudence conſommée, & à toutes les autres belles qualitez qu'on peut ſouhaiter dans un Pape, pour bien gouverner l'Egliſe de Dieu: mais le peu de durée de ſon Pontificat, qui ne fut que de deux ans & quelques mois, ne luy donna pas le loiſir d'exécuter les grandes choſes qu'il avoit entrepriſes, & ſur tout le deſſein qu'il forma d'abord de chaſſer les Saraſins de la Sicile, d'où ils faiſoient ſouvent de ſoudaines & dangereuſes irruptions dans l'Italie. La mort de ce Pape cauſa du trouble dans l'Egliſe Romaine, par le Schiſme que l'on y fit: car ceux qui eſtoient oppoſez au parti des Comtes de Tuſcanelle & de Segni, qui avoient toûjours eû beaucoup de pouvoir à Rome, & ſur tout dans les élections des Papes, où ils avoient tres-ſouvent abuſé de leur puiſſance, ne purent ſouffrir que la plus grande partie du Clergé euſt élû l'Eveſque de Porto, grand homme de bien, qui eſtoit de cette illuſtre Maiſon, & qu'on appella Benoiſt VIII. C'eſt pourquoy ils firent un Antipape nommé Grégoire, dont le parti ſe rendit d'abord ſi puiſſant par les armes, qu'il chaſſa de Rome Benoiſt, qui fut contraint d'aller en Allemagne, pour implorer le ſecours de Henri. Le ſaint Empereur le receût avec de grands honneurs, & luy promit de l'aller bientoſt rétablir. En effet, il partit au mois de Septembre.

Ciacon. Platin.

Marian. Hermann. Sigeber.

Ann. 1012.

Sigon.

avec toutes ſes forces d'Allemagne, qu'il accrût durant le Printemps de celles qu'il avoit en Lombardie. Cela donna tant de terreur aux ſéditieux de Rome, que s'eſtant remis promptement dans leur devoir, pour éviter la punition de leur crime, ils chaſſerent leur Antipape, & rappellerent en meſme temps le Pape Benoiſt. 1012. *Ditmar. l. 6.* *Ann.* 1013.

Cependant Saint Henri défit une ſeconde fois auprés de Verone l'armée de l'Uſurpateur Ardoüin qui s'eſtoit remis en campagne. Puis ce Prince victorieux voyant que tout paroiſſoit paiſible, & ſoumis dans la Lombardie, ſe mit en marche au commencement de l'année ſuivante pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome. Le Pape, avec tout le Clergé, le Senat & le Peuple, furent en ceremonie au-devant de luy. Et ce fut alors que Benoiſt fit une choſe tres-particuliére & toute nouvelle, en preſentant à ce ſaint Prince un globe d'or enrichi de pierres prétieuſes, avec une croix élevée au deſſus du globe, pour luy montrer que l'Empereur doit gouverner le monde en le ſoumettant à la croix de Jeſus-Chriſt. Ce fut avec une extréme joye que Henri receût ce myſterieux preſent; & aprés avoir dit qu'il devoit juſtement appartenir à ceux qui portoient le mieux la croix du Sauveur, il réſolut de l'envoyer au Monaſtére de Clugny, qui en ce temps-là floriſſoit pardeſſus tous les autres en *Sigon.* *Ann.* 1014. *Ditmar. l. 7.* *Glab. l. 1. ſub fin.*

1014. toutes ſortes de vertus Chreſtiennes & Religieuſes. Il fit en ſuite ſon entrée dans Rome, & le Dimanche ſuivant, qui fut le vingt-quatriéme de Février, il fut ſolennellement couronné dans la Baſilique de Saint Pierre, avec l'Imperatrice Cunegonde ſa femme, auſſi ſainte que ſon mari.

Ditmar. l. 7.

Privileg. Henri. Imper. ap. Baron. hoc ann. n. 7.

Aprés cette auguſte cerémonie il confirma par ſes Patentes toutes les donations que les Empereurs François & les Othons ont faites à l'Egliſe Romaine, & y en ajouſta de nouvelles, en ſe réſervant néanmoins toûjours la ſouveraine puiſſance, & le droit d'envoyer des Commiſſaires pour recevoir les plaintes des Peuples, & leur rendre juſtice contre ceux qui pourroient les avoir opprimez. Il rétablit enfin la liberté de l'élection des Papes, & voulut que celuy qui ſeroit librement & canoniquement élû, fuſt conſacré avant meſme qu'il euſt fait le ſerment accouſtumé entre les mains des Commiſſaires Imperiaux. Cela fait, il alla paſſer les Feſtes de Paſques à Pavie; & aprés avoir appaiſé tout ce qui reſtoit encore de troubles dans la Lombardie, il repaſſa en Allemagne, laiſſant en Italie ſon frere Arnoul, qu'il avoit fait conſacrer Archeveſque de Ravenne par le Pape, & qui fit ſi heureuſement la guerre conjointement avec un autre Arnoul Archeveſque de Milan, contre le Tyran Ardouïn qui s'eſtoit jetté de nouveau dans la Lombardie, qu'il l'obligea

Salvâ in omnibus poteſtate noſtrâ poſterorumque noſtrorum. Miſſo noſtro nobis renuntiante per noſtros nuntios à nobis directos emendetur.

Ditmar. l. 7.

Sigon.

bligea enfin de renoncer à toutes ſes prétentions, & de ſe condamner luy-meſme à paſſer le reſte de ſes jours en penitence dans un Monaſtere. *Ann.* 1015.

Enfin, pour terminer heureuſement une vie ſi ſainte & ſi glorieuſe, il fit un troiſiéme voyage en Italie, où il fut appellé par le Pape, pour repouſſer les Grecs, qui eſtant fortifiez par de grands ſecours que leur Empereur Baſile envoyoit ſouvent dans la Pouïlle, avoient pouſſé leurs conqueſtes juſqu'à Benévent, & ſembloient meſme déja menacer Rome. Le ſaint Empereur réüſſit admirablement en ſon entrepriſe: car ayant joint à ſon armée les forces de ces braves Normans, qui commençoient alors, par leur ſage & vaillante conduite, à fonder un nouveau Royaume en Italie, de la maniére que je l'ay briévement raconté au premier livre de l'Hiſtoire des Croiſades, il batit les Grecs en toutes les rencontres: il reprit ſur eux toutes les Places qu'ils avoient occupées dans la Champagne de Rome & dans celle de l'Italie; il leur enleva toute la Pouïlle, aprés avoir pris à diſcrétion Troye, qu'ils avoient extrémement fortifiée; & les ayant contraints de ſe retirer dans un coin de la Calabre, il laiſſa à ces adroits & généreux Normans le ſoin de les chaſſer de ce peu qui leur reſtoit encore en Italie. *Glaber. l. 3. c. 1. Leo Oſtienſ. l. 2. c. 40. Marian. Vrſpergenſ. &c.* *Ann.* 1022.

Aprés tant de belles & grandes actions, comme il eût ramené ſon armée victorieuſe en Al- *Ann.* 1023.

1023. lemagne, il ſe rendit, avec une ſuperbe ſuite de Princes & de Nobleſſe, à cette fameuſe Conference qu'il eût avec le Roy Robert, un peu au deſſous de Mouzon, à l'endroit où le Chier ſe décharge dans la Meuſe. Ce fut-là que les deux plus grands Princes du monde, & les plus Saints traiterent eux-meſmes de la paix entre l'Empire & la France, d'une maniére franche & généreuſe, ſans s'arreſter à toutes ces formalitez trop délicates, qui rendent aujourd'huy les ſeuls préliminaires des traitez de paix à peu prés auſſi difficiles à terminer que la guerre meſme qu'on veut finir. Car comme les Miniſtres des deux Princes vouloient qu'ils s'avançaſſent également chacun dans ſon bateau, pour ſe rencontrer juſtement au milieu de la Meuſe, de-peur que l'un d'eux ne ſemblaſt avoir quelque avantage ſur l'autre; Henri, qui ne vouloit point de ce rafinement de politique, dont il ne pouvoit s'accommoder, parce que cela ne s'accordoit pas avec l'idée qu'il s'eſtoit formée du veritable honneur, paſſa le premier du coſté de Robert, duquel il fut receû avec une magnificence incroyable; & Robert auſſi dés le lendemain paſſa du coſté de Henri, qui ne manqua pas de luy rendre la pareille, avec une ſplendeur & une profuſion, laquelle, comme parle un Hiſtorien, on pourroit comparer à celle des anciens Monarques de Perſe: de-ſorte qu'en traitant ainſi Royale-

Super Moſam fluvium, qui limes eſt utriuſque regni. *Glaber. l. 3. c. 2.*

Ad Carum. *Sigebert.*

Sigebert.

ment l'un avec l'autre, avec une parfaite confiance & une extréme bonté, en vrais Saints & en grands Monarques, ils terminerent en deux Conferences toutes leurs affaires, & firent entre la France & l'Empire une paix ſolide, & une alliance qui s'eſt inviolablement maintenuë plus de cinq cens ans. Tant les Princes, qui ſçavent accorder la ſainteté avec la majeſté, ont d'avantage pardeſſus les autres hommes, pour réüſſir heureuſement dans toutes les choſes qu'ils entreprennent. 1023.

Ce fut-là une des derniéres actions mémorables de cét Empereur: car eſtant de retour en Allemagne, il y mourut l'année d'aprés, qui fut la vingt-deuxiéme de ſon regne, auſſi ſaintement qu'il avoit veſcu. Comme par une rare merveille il avoit joint l'eſtat de perpetuelle virginité à ſon mariage avec Cunegonde, qu'il rendit Vierge aux Comtes Palatins ſes parens, n'ayant point d'enfans qu'il puſt recommander aux Princes, il les pria d'élire en ſa place Conrad Duc de Franconie, Prince de la Maiſon de Saxe, & fils de Henri Duc de Franconie, frere du Pape Grégoire V. Du coſté de ſa mere il eſtoit François, vivant ſelon la Loy Salique qu'il avoit choiſie, d'où il fut ſurnommé le Salique. Il eût pour competiteur ſon couſin germain, appellé auſſi Conrad : mais comme, aprés que dans l'Aſſemblée générale qui ſe tint entre Vormes & Mayence, en pleine campagne, *Ann.* 1024.

Wiquefort. de l'Election. Gloſſ. D. du Cange. Cuſpinian. Wipo in vit. Conrad.

1024. ſur les bords du Rhin, on eût réduit à ces deux Princes le nombre de ceux qui pouvoient prétendre à l'Empire, & que le Peuple, repreſenté par les Députez des Villes, eût demandé à l'Archeveſque de Mayence, qui a droit d'opiner le premier, lequel des deux il éliſoit: il nomma ſur le champ, ſans héſiter, Conrad le Salique. Cela fut auſſitoſt approuvé de tous les autres Prélats, & de tous les Princes des deux Royaumes, au-deçà & au-delà du Rhin, qui luy donnerent, d'un commun conſentement, leur voix, excepté l'Archeveſque de Cologne, & Frideric Duc de Lorraine, qui favoriſoient Conrad ou Cunon couſin du Salique, & qui revinrent néanmoins aprés quelque legere conteſtation au ſentiment des autres. Voila ce que Wipon, Auteur de ce temps-là, & meſme de la Cour de l'Empereur, raconte de l'élection de Conrad II. ce qui découvre manifeſtement l'illuſion de cette foule d'Auteurs, qui ſe ſuivant aveuglément les uns les autres, ont attribué l'origine & l'établiſſement du College des ſept Electeurs au Pape Grégoire V. ou à l'Empereur Othon III. Et cela nous fait voir encore, qu'en écrivant l'Hiſtoire, il faut plûtoſt examiner que compter les Auteurs ſur la foy deſquels on écrit.

Sigeber. Vvipperg. Hermann. Otto Friſingh. Cuſpini. Sigon.

Ce Prince, qui eſtoit également ſage, vaillant, & religieux, aprés avoir appaiſé, par ſa prudence & par ſon courage, les troubles que

quelques mécontens exciterent dans l'Allemagne au commencement de ſon Regne, dompté les Eſclavons rebelles, & renouvellé l'alliance que l'Empire avoit avec la France, paſſa en Italie, où ayant d'abord réprimé, à vive force, quelques révoltez, il ſe fit couronner à Milan, & puis à Modoece, comme avoient fait les Empereurs François, dont il voulut ſuivre l'exemple, qui fut depuis imité de ſes Succeſſeurs. Aprés quoy, comme il eût tenu, ſelon la couſtume, l'Aſſemblée générale des Lombards dans la Campagne de Plaiſance, & viſité les principales Villes du Royaume, il ſe rendit à Rome, où il eſtoit invité par le Pape pour y recevoir la Couronne Imperiale. Ce Pape eſtoit Jean XIX. qui depuis environ trois ans avoit ſuccedé au Pontificat à ſon frere Benoiſt VIII. par la faction, par la puiſſance, & par les largeſſes de ſon autre frere Alberic Comte de Tuſcanelle & de Segni, & de ſes autres parens, qui avoient encore alors le plus de pouvoir & d'autorité dans Rome. Ainſi la liberté des élections, que le feu Empereur Saint Henri avoit rétablie, n'eût point de lieu dés la premiére création qui ſe fit d'un Pape quelques mois avant ſa mort; & l'on vit par expérience, que les élections qui s'eſtoient faites par l'autorité des Empereurs, en leur preſence, ou en celle de leurs Commiſſaires, avoient eſté beaucoup plus réguliéres, & avoient donné à l'Egliſe des

1024. *Glab. l. 4.*

Ann. 1026.

In Roncaliis.

Ann. 1027. *Glaber. l. 4. c. 1. Ciacon. Du Cheſne.*

1027. Papes incomparablement meilleurs que ceux qui ſe firent ou dans ces Aſſemblées tumultueuſes du Peuple & du Clergé de Rome partagé en differentes factions, ou par le pouvoir abſolu de ces petits Tyrans de Comtes & de Marquis, qui diſpoſerent ſi ſouvent du Saint Siége, comme il plût à leur paſſion d'en ordonner.

Ce Pontife pourtant, quoy-qu'il ne pluſt gueres aux Romains, ne laiſſa pas de ſe maintenir toûjours, par la faveur & la protection de Conrad, qu'il eſtoit allé recevoir juſques à Côme, & qu'il couronna à Rome le jour de Paſques avec l'Imperatrice Giſele, dans la Baſilique de Saint Pierre. Ils y furent conduits avec une pompe tres-magnifique par Raoul Roy de Bourgogne, & oncle de l'Impératrice qu'il avoit voulu accompagner en ce voyage, & par Canut le Grand, Roy des Anglois & des Danois, qui eſtoit venu réverer le Sepulcre des Saints Apoſtres. Aprés cela, comme il naiſſoit tous les jours des querelles entre les Allemans & les Romains, qui ne les ſouffroient qu'à regret, il s'en retourna le plûtoſt qu'il pût en Allemagne. Il y fit de fort belles choſes, principalement dans la guerre qu'il eût contre les Friſons & les autres Peuples voiſins, qui abandonnant leurs mareſcages, s'eſtoient jettez dans les Provinces de l'Empire, d'où, aprés en avoir taillé en piéces une prodigieuſe multitude en pluſieurs com-

Glab. l. 4. Oth. Friſin. l. 6. c. 29.

Glaber. l. 4. c. 8.

bats, il les contraignit enfin de ſe retirer, & ſe ſauver dans leurs mareſts. Il eût auſſi le bonheur de réunir à l'Empire le Royaume de Bourgogne, que le Roy Raoul laiſſa par ſon teſtament à ſon petit-neveu le Prince Henri fils aiſné de cét Empereur; de-ſorte que ce Royaume, que le premier Raoul avoit eû pour ſa part, dans ce démembrement général qui ſe fit de la Monarchie Françoiſe ſous Charles le Simple, environ cent quarante ans auparavant, fut réduit en Province, aprés la mort de ce dernier Raoul, par Conrad, qui vainquit en pluſieurs batailles, & fit enfin perir Eudes Comte de Champagne, qui prétendoit à ce Royaume comme le plus proche héritier, eſtant fils de la ſœur de Raoul.

Ann. 1032. *Herman. Marian. Sigebert.* *Sigebert.*

Il ſemble qu'il ne manquoit plus à cét Empereur, pour accomplir la deſtinée de ſes Prédeceſſeurs, que de faire encore un voyage en Italie. Auſſi fut-il obligé de le faire par la révolte générale des Lombards, qui, ſelon leur couſtume, ne manquoient gueres auſſitoſt qu'ils voyoient l'Empereur éloigné, ou occupé en des guerres civiles ou étrangeres, de vouloir ſecoûër le joug. Mais comme leur réſolution, leur courage, & leurs forces ne répondoient pas à leur mauvaiſe volonté, Conrad qui avoit une bonne armée, de vieilles troupes aguerries, & toûjours victorieuſes, réprima bientoſt leur inſolence, punit ſévérement les auteurs de

Ann. 1037. *Herman. Cuſpin. Sigon.*

1037. la rébellion, & rétablit l'ordre & l'obéïſſance dans les Villes, qui furent toutes chaſtiées, excepté Milan, qu'il épargna, ſur ce que durant le ſiége de cette Ville, & pendant qu'on célebroit la Meſſe devant luy, il ſe fit tout-à-coup d'horribles tonnerres ; & qu'alors Saint Ambroiſe, à ce que l'on dit, parut l'épée à la main, en le menaçant d'un viſage terrible, s'il paſſoit outre dans ſon entrepriſe. Quoy qu'il en ſoit, car pour ces ſortes de viſions qui ne ſont pas trop autoriſées, je ne les veux pas garantir, il eſt certain qu'il leva le ſiége de cette Ville, ſur le point qu'il eſtoit de la prendre, & qu'il ſe contenta de réduire toutes les autres.

Sigebert. in Chron.

Ann. 1038. Ce fut en cette occaſion qu'eſtant à Crémone, il y receût le Pape Benoiſt IX. qui vint luy demander ſa protection contre ſes ennemis. C'eſt ainſi qu'il appelloit ceux qui eſtoient extrémement ſcandaliſez, comme on le devoit eſtre, de ſa vie tout-à-fait déréglée, & plus encore de ſa violente & indigne exaltation, qui fut la honte de l'Egliſe. En effet, le Comte Alberic, qui par ſon crédit, & par ſes intrigues, avoit déja fait Papes ſes deux freres Benoiſt VIII. & Jean XIX. & qui aprés la mort de celuy-cy décedé cinq ans auparavant, ne vouloit pas que le Pontificat ſortiſt de ſa Maiſon, en vint juſqu'à ce point de témeraire & inſolente extravagance, qu'il fit élire par force & par argent, ſon fils nommé Theophylacte, qui n'avoit

Glab. l. 4. c. 5. Herman. Sigebert. Petr. Dam. Ep. ad Dom.

n'avoit alors qu'environ douze ans, & dont les mœurs eſtoient déja tres-corrompuës, ainſi qu'il ne parut que trop par la vie ſcandaleuſe qu'il mena durant tout ſon Pontificat. A la verité l'on ne peut nier que cette intruſion ne fuſt une choſe tres-monſtrueuſe, & qui reſſemble fort à cette abomination de deſolation qui parut dans le Sanctuaire. Mais puis que ce ſeroit une fort grande injuſtice de s'emporter contre le temple, & d'en parler comme d'un lieu infame & déteſtable, pour avoir eſté profané par cette abomination que des hommes impies & ſacrileges y introduiſirent par force; il faut conclure que c'en eſt une auſſi grande, de déclamer brutalement, à l'exemple de quelques Proteſtans, contre l'Egliſe Romaine, à laquelle on fit une extréme violence, en opprimant ſa liberté, & en la ſoumettant indignement à ces ſortes de Monſtres & d'Intrus, qui ont profané le Saint Siége. 1038.

Facitne iſta Eccleſia ipſa Romana an patitur, cùm in eam indignus intruditur, & monſtrum aliquod ſæculari potentiâ in ſacroſanctam illam Sedem, provehitur, & exaltatur? *Baron. ann. 1033. n. 4.*

Ce qu'il y a de blaſmable en cecy, & qu'on ne peut diſſimuler, c'eſt que Conrad qui avoit la ſouveraine autorité dans Rome, eût trop de complaiſance pour ces Comtes de Tuſcanelle, dont il devoit avoir réprimé l'inſolence, & le trop grand pouvoir, afin d'arreſter le cours de leur violence, & de cette inſupportable tyrannie qu'ils exerçoient principalement en l'élection des Papes. Mais bien loin d'en uſer ainſi, il continua de les proteger. Le jeune Pape Théo-

1038. phylacte ou Benoiſt IX. qui n'avoit en ce
Cuſſin. temps-là que dix-ſept à dix-huit ans, pour ſe le rendre encore plus favorable, excommunia Héribert Archeveſque de Milan, qui tenoit contre l'Empereur. Aprés quoy tout le reſte de la Lombardie s'eſtant ſoumis, il conduiſit Conrad juſqu'à Rome, où il fut bienaiſe de faire connoiſtre aux Romains qu'il eſtoit ſous la protection d'un ſi grand Monarque. Ce Prince, peu de temps aprés, à la tres-humble & tres-inſtante ſupplication des Moines du Mont-Caſſin, paſſa dans la Champagne d'Italie, pour les delivrer de la tyrannie de Pandolphe Prince de Capoüe, qui les opprimoit, & dont il donna la Principauté à Guaimare Prince de Salerne. Cela fait, comme il s'en retournoit en Allemagne tout le long de la mer Adriatique, la peſte s'eſtant miſe en ſon armée durant les chaleurs de l'Eſté, il en perdit une bonne partie, outre pluſieurs des plus Grands de la Cour qu'elle enleva, & meſme la Princeſſe Cunegonde fille du Roy d'Angleterre, & femme du Prince Henri, que ſon pere Conrad avoit déja fait couronner dix ans auparavant, du conſentement de tous les Princes & de tout le peuple, & qui en effet luy ſucceda l'année ſuivante, eſtant en Friſe, où ſon pere mourut de mort ſoudaine.

Leo Oſti. Chron. Caſſ. l. 2.

Hermann. Contr. in Chron.

Otto Friſin. Vrſpergenſ. Wiquefort. c. 4.

Ann. 1039. Ce nouvel Empereur Henri III. ſurnommé le Noir, Prince qui ſurpaſſoit encore ſon prédeceſſeur en toutes ſortes de vertus & quali-

Otto Friſin. l. 6. Vrſperg. & Herm. &c.

tez Royales, aprés avoir employé glorieuſement les premiéres années de ſon regne dans les guerres qu'il eût contre le Duc de Boëme, qui fut enfin contraint de ſe ſoumettre à tout ce qu'il voulut, & contre les Hongrois, qui avoient chaſſé leur Roy qu'il rétablit en ſon Royaume, fut appellé en Italie pour appaiſer les horribles troubles que cauſoit dans Rome le Schiſme le plus ſcandaleux qu'on y euſt jamais veû. La pluſpart des Romains ne pouvant plus ſouffrir l'inſolence & les débauches de Benoiſt IX. intrus dans le Pontificat par le Comte Alberic ſon pere, prit les armes, ſous la conduite du Conſul Ptolomée, Chef de la faction contraire aux Comtes de Tuſcanelle, le chaſſerent de ſon Siége, & gagnez par l'argent que Jean Eveſque de Sabine leur diſtribua, mirent en ſa place ce Simoniaque, qui ſe fit appeller Silveſtre III. Trois mois aprés, la faction des Comtes s'eſtant renforcée, Benoiſt rentre dans Rome à main armée, & chaſſe du Palais de Latran Silveſtre, qui réſolu de ſe maintenir dans une dignité qu'il avoit achetée bien cher, s'empara du Palais du Vatican, où il ſe mit en eſtat de ſe bien défendre. C'eſt pourquoy Benoiſt, qui d'ailleurs ſe voyoit extrémement haï, & mépriſé dans Rome, craignant que le parti de Silveſtre ne prévaluſt de nouveau contre luy, aima mieux ſe défaire de ſon Pontificat, qu'il vendit, par une exécrable ſimonie, à un Preſ-

Ann. 1040. 1041.

Ann. 1042. 1043.

Hermann. Otto Friſing. l. 6. c. 32. Leo Oſtienſ. Chron. Caſſ. l. 2. c. 80.

Ann. 1044.

Ciacon.

Leo Oſt. Hermann.

1044. tre de Rome nommé Jean, lequel il conſacra luy-meſme; aprés quoy il ſe retira dans la maiſon de ſon pere, pour y continuer ſes débauches avec plus de liberté.

Leo Oſt.

Mais il s'ennuya bientoſt de la vie privée; & ſon ambition, que la crainte avoit aſſoupie pour quelque temps, s'eſtant tout-à-coup réveillée, par la honte qu'il eût de n'eſtre plus compté pour rien, & par les reproches qu'on luy fit de ſa laſcheté, il reprit les armes, rentra de vive force dans le Palais Pontifical de Latran, & en chaſſa celuy qu'il y avoit ſacrilegement établi Souverain Pontife en ſa place. De-ſorte que l'on vit en meſme temps trois des plus méchans hommes du monde portant la Tiare dans les trois principales Egliſes de Rome, Benoiſt à Saint Jean de Latran, Silveſtre dans Saint Pierre, & Jean à Sainte Marie Majeure; & ce qu'il y a de plus ſurprenant & tout enſemble de plus abominable, c'eſt que ces trois ſcelerats d'Antipapes ne ſongeant qu'à joüir de leurs plaiſirs, s'aviſerent de s'accorder, en partageant entre eux tous les revenus du Saint Siége, pour mener en repos une vie infame & voluptueuſe, au grand ſcandale de toute la terre.

Otto Friſin. loc. cit.

Id. Ciacon.

Cependant un ſaint Preſtre nommé Gratien, homme de qualité, & de tres-grande autorité dans Rome, touché du pitoyable eſtat où il voyoit réduite l'Egliſe Romaine ſa bonne mere, entreprit de la delivrer de cette miſerable

ſervitude, où elle eſtoit opprimée ſous la ty- 1044.
rannie de ce monſtre à trois teſtes. Mais il faut avoûër que ſon zele, quoy-que peut-eſtre fort ſincere, ne fut pas néanmoins tout-à-fait ſelon la ſcience, comme parle l'Apoſtre, puis que pour parvenir à la fin, ſans doute tres-ſainte, qu'il s'eſtoit propoſée, il prit une certaine voye qui le pouvoit rendre ſuſpect, & qui en effet reſſembloit un peu à la ſimonie, & fut enſuite condamnée comme telle dans un Concile. Car connoiſſant tres-bien le foible de ces Antipapes, qui ne ſe ſoucioient que d'avoir de quoy fournir à leurs débauches, il fit tant qu'à force d'argent il leur perſuada de ſe dépoſer eux-meſmes, & promit ſur tout à Benoiſt qu'on le laiſſeroit joûïr librement de toutes les grandes ſommes que le Saint Siége tiroit en ce temps-là de l'Angleterre. Sur quoy comme ils ſe furent dépoſez tous trois à ces conditions, qu'ils trouvoient tres-avantageuſes, il fut élû, du conſentement de tous, en leur place, & prit le nom de Grégoire VI.

Otto Friſing. loc. cit.

On ne peut nier que ce Pape n'ait gouverné tres-ſagement l'Egliſe dans le peu de temps qu'il tint le Saint Siége; qu'il n'ait réformé les abus, fait ceſſer les deſordres; que joignant la force à ſes decrets & à ſes bons exemples, il n'ait réprimé l'inſolence des ſéditieux, repris ce qu'on avoit enlevé au Saint Siége, par la negligence, & meſme par la connivence de

Petr. Dam: Ep. ad Greg. Glab l. 5. Wilel. Malmeſ. l. 2. c. 13. Guilel. Biblioth.

Ann: 1045.

1045. ces faux Pontifes qui l'avoient précedé, & qu'il n'ait enfin rétabli l'ordre par tout. Cela néanmoins ne pût détourner la diſgrace qu'il eût à l'arrivée de l'Empereur, au-devant duquel il voulut aller juſqu'à Plaiſance, où il fut receû de ce Prince avec tout l'honneur qui eſt deû au Souverain Pontife. Mais comme on approcha de Rome, environ la Feſte de Noël, Henri s'arreſta à Sutri, où il avoit convoqué l'Aſſemblée qu'on y tint des Eveſques Italiens & Allemans, que l'on voyoit toûjours en tres-grand nombre à la ſuite de l'Empereur. Grégoire, qui venoit de preſenter une riche Couronne à ce Prince, qui le traitoit toûjours en Pape avec beaucoup d'honneur, fut bien ſurpris de voir qu'on y voulut examiner ce qui s'eſtoit paſſé à Rome entre luy & les trois Intrus au Pontificat, & qu'en ſuite on jugea que ſon élection s'eſtoit faite par ſimonie, à cauſe de l'argent & des revenus du Saint Siége qu'il leur avoit donnez.

Ann. 1046.

Hermann. Contr.

Otto Friſing.

Il eſt certain qu'il euſt pû ſe juſtifier, puis qu'il ne les avoit pas donnez pour eſtre élû, mais ſeulement pour les obliger à quitter le Pontificat qu'ils avoient uſurpé. Mais aprés tout, comme cette largeſſe le rendoit un peu ſuſpect, & que d'ailleurs il eſtoit grand homme de bien, il aima mieux, ſuivant l'avis de l'Empereur qui vouloit venir à ſes fins, ſe dépoſer volontairement, comme il fit ſur le champ

Idem.

avec une incroyable humilité, ſe confeſſant meſme coupable, que d'eſtre occaſion d'un nouveau Schiſme, en voulant retenir le Pontificat contre celuy qu'il voyoit bien qu'on alloit élire en ſa place. Cela donna bien de la joye à l'Empereur, qui fut ravi d'avoir trouvé l'occaſion de rentrer en poſſeſſion du pouvoir que les Othons avoient eû de créer les Papes. C'eſt pourquoy il alla auſſitoſt aprés à Rome, où il entra un peu avant la Feſte; & ayant aſſemblé le Clergé, le Senat, & les Chefs du Peuple, dans la Baſilique de Saint Pierre, comme il eût demandé, ſeulement par céremonie, s'il y avoit quelque bon ſujet qu'on cruſt digne d'eſtre mis en la place de Grégoire, & qu'on eût répondu, pour luy complaire, qu'on n'en connoiſſoit aucun, il nomma luy-meſme Suidger Eveſque de Bamberg, qui fut auſſitoſt approuvé & receû de toute l'Aſſemblée. Il fut en ſuite ſacré le jour de Noël, & couronné ſous le nom de Clement II. & fit en meſme temps la céremonie du Couronnement de l'Empereur & de l'Imperatrice Agnés fille de Guillaume Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine.

1046. *Ciacon.* *Leo Oſt. l. 2i c. 80.* *Herman: Otto Friſing.*

Ce Pape, qui naſquit en Saxe de parens aſſez pauvres, eſtoit un homme également vertueux & ſçavant, que ſon ſeul mérite avoit élevé à la Charge de Chancelier de l'Empereur, & à la dignité d'Eveſque de Bamberg, où il avoit toûjours veſcu avec tant de modération, *Ciacon.*

1046. que ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on le contraignit enfin d'accepter le Souverain Pontificat, dont il ſe défendit autant qu'il pût, quoy-qu'aſſeûrément il en fuſt tres-digne, ainſi qu'il le fit bientoſt paroiſtre. Et de fait, pour remédier à tant de maux dont l'Egliſe Romaine eſtoit accablée depuis plus de cent ſoixante ans, qu'ayant ceſſé d'avoir des Empereurs François pour protecteurs, elle gémiſſoit dans une déplorable ſervitude, il tint un Concile à Rome en preſence de l'Empereur Henri, pour la réformation des abus, & ſur tout de la ſimonie, qui faiſoit en ce temps-là preſque par tout de terribles ravages dans l'Egliſe. Il enflamma ſi-bien le zele de l'Empereur dans ce Concile, que ce Prince en convoqua quelque temps aprés en Allemagne un autre beaucoup plus grand, de tous les Eveſques de ſon Empire, pour delivrer l'Egliſe de cette peſte qui la deſoloit. Mais ce ſaint Pontife n'eût pas le loiſir d'achever ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé, parce que l'Empereur, aprés avoir viſité le Mont-Caſſin, & quelques Villes de la Champagne d'Italie, où il donna aux Princes Normans l'inveſtiture de tout ce qu'ils tenoient alors en Italie, reprit le chemin d'Allemagne, & voulut avoir avec ſoy ſon nouveau Pape, de peur que les Romains, qui n'aimoient point du tout les Allemans, ne le maltraitaſſent durant ſon abſence; car on avoit veû déja plus d'une

Petr. Dam. Ep. ad Henr. Ravenn. Archi.

Glab. l. 3. c. 5.

Leo Oſt. l. 2. c. 21.

Ann. 1047.

d'une fois qu'ils en avoient uſé de la ſorte envers les autres Papes établis par les Empereurs. 1047.

Il voulut auſſi emmener Grégoire VI. pour s'aſſeûrer de ſa perſonne, craignant que s'il le laiſſoit à Rome, on n'entrepriſt de le rétablir dans ſa dignité. Hildebrand Moine de Clugny, ſon diſciple, qui eſtoit alors Souſdiacre, fut contraint de l'accompagner, parce qu'il témoignoit publiquement qu'il n'approuvoit point du tout ce qu'on avoit fait contre ſon Maiſtre au Concile de Sutri. On ne ſçait pas préciſément ce que devint Grégoire, mais il y a grande apparence qu'il mourut bientoſt en ſon exil, puis que ſon diſciple Hildebrand, qui n'auroit pas abandonné ſon Maiſtre, retourna, peu de temps aprés, en ſon Monaſtere de Clugny, où il ſe rendit ſi conſidérable, qu'on l'en fit Prieur. Quant au Pape Clement, il eſt certain que n'ayant tenu le Saint Siége qu'environ neuf mois, il mourut le huitiéme d'Octobre en Allemagne, & fut inhumé dans ſon Egliſe de Bamberg. Cela ne fut pas plûtoſt ſceû à Rome, que Benoiſt IX. qui ſe repentoit déja de s'eſtre dépoſé, reprit la Tiare, & envahit pour la troiſiéme fois le Saint Siége, qu'il tint encore huit mois, juſqu'à ce que l'Empereur ayant envoyé à Rome Poppo Bavarois, Eveſque de Breſſe, pour y eſtre mis en la place de cét Intrus, il fut élû par les Romains, qui n'oſoient

Otto Friſing.

Invitus ultrà montes cum Dom. Gregorio Papa abiit. *Greg. VII. in Conc. Rom. an. 1020.*

Otto Friſing.

Otto Friſing. l. 6. c. 33.

Herman. Leo Oſt. l. 2. c. 82.

Ann. 1048.

1048. s'oppoſer à la volonté de l'Empereur, & nommé Damaſe II. Mais ſon Pontificat fut bien court, car il mourut dans vingt-trois jours; & comme Benoiſt ſe fut encore une quatriéme fois emparé du Saint Siége, par la faction de ſes parens, qui avoient toûjours un grand parti dans Rome, les principaux du Clergé, qui ne pouvoient plus ſouffrir cét infame uſurpateur, députerent vers l'Empereur en Allemagne, pour luy demander un homme de bien, de ſçavoir, & d'autorité, qui puſt remettre en honneur le Saint Siége.

Ann. 1049. *Otto Friſin. l. 6. c. 33. Vit. S. Leon. M S. ap. du Cheſn. Hiſt. PP. Wibert vit. Leon. IX.*

Henri, aprés avoir examiné la choſe dans une grande Aſſemblée de Princes & de Prélats, qu'il tint pour cét effet à Wormes, nomma Brunon Eveſque de Toul, Prince de la Maiſon d'Alſace & de Lorraine, ſon couſin, que toute l'Aſſemblée, d'un conſentement général, jugea digne de cette ſouveraine dignité, qu'il fut enfin contraint d'accepter, aprés une fort longue réſiſtance.

Ann. 1050. *Otto Friſing. l. 6. c. 33.*

Ce fut en cette occaſion que Hildebrand ne pouvant ſouffrir que l'Empereur ſe meſlaſt de faire les Papes, fit un coup de tres-grande adreſſe, pour commencer à exécuter le deſſein qu'il avoit conceû de remettre un jour l'Egliſe Romaine en pleine liberté. Comme le nouveau Pape, qui avoit déja pris le nom de Léon IX. avec les ornemens Pontificaux, paſſoit par la Bourgogne, pour aller prendre à

Rome poſſeſſion du Siége Apoſtolique, il voulut viſiter la célebre Abbaye de Clugny. Hildebrand qui en eſtoit Prieur, prit alors ſon temps pour luy remontrer, *Qu'il luy ſeroit non ſeulement honteux, mais auſſi tres-dangereux, de recevoir d'une main laïque le Souverain Pontificat, ainſi qu'avoient fait pluſieurs de ſes Prédeceſſeurs, qui s'en eſtoient tres-mal trouvez; témoin, pour ne pas remonter plus haut, Clement & Damaſe, leſquels venant d'eſtre inſtalez par l'Empereur, contre les Canons, qui veulent que l'élection ſe faſſe librement par le Peuple & par le Clergé, avoient eſté, par un manifeſte jugement de Dieu, preſque auſſitoſt précipitez dans le tombeau qu'ils eſtoient montez ſur le Trône de Saint Pierre par la puiſſance temporelle, contre les ordres de l'Egliſe; Qu'il y avoit un moyen ſeûr & tres-facile de tout accorder, de rendre à Dieu ce qui luy appartient, en ſauvant les droits de l'Egliſe, & de ſatisfaire au deſir & à la volonté de l'Empereur; Qu'il n'y avoit pour cela qu'à aller à Rome, avec un peu moins de bruit & de pompe, & qu'à y entrer ſimplement, comme un homme qui va viſiter les ſaints lieux; Qu'il luy répond, que le Peuple & le Clergé, ravis d'une ſi grande modeſtie, à laquelle ils devront leur liberté, ne manqueront pas auſſitoſt de l'élire librement & canoniquement, & qu'en ſuite il aura, avec le repos de ſa conſcience, la ſatisfaction d'eſtre entré dans la Bergerie de Jeſus-Chriſt, par la porte, comme le bon Paſteur, & non pas comme un voleur, par la feneſtre.* 1050.

1050. Il n'en fallut pas davantage pour perſuader Leon, qui eſtoit un tres-ſaint homme, & qui n'avoit accepté le Pontificat par l'ordre de l'Empereur, qu'avec beaucoup de répugnance. En effet, il ſe dépouïlla ſur le champ des habits Pontificaux, & s'eſtant veſtu ſimplement en pelerin, il fit le voyage de Rome en cét eſtat, avec Hildebrand, qui ne manqua pas de bien inſtruire les Romains de ce qu'il avoit fait pour la liberté des élections, & de le faire en ſuite élire avec grand applaudiſſement du Peuple & du Clergé. Ainſi Leon fut élevé, par une voye canonique, ſur le Saint Siége; & il faut avoûër que durant les cinq ans qu'il le remplit tres-dignement, il fit tout ce que l'on pouvoit attendre d'un des plus ſaints Papes qui fut jamais, pour la réformation de tous les Ordres de l'Egliſe, par ce grand nombre de Conciles auſquels il préſida luy-meſme, en Italie, & en France, & en Allemagne. De-ſorte qu'on peut dire, que comme le Soleil n'eſt jamais plus beau ni plus agréable que quand il commence à paroiſtre, aprés que le Ciel a eſté long-temps obſcurci par d'horribles nuages, durant une grande tempeſte, où l'on ne voyoit point d'autre lumiére que celle des éclairs; auſſi le Pontificat de Leon IX. a eſté le commencement du retour des beaux jours de l'Egliſe, aprés avoir eſté ſi long-temps enſevelie dans une effroyable obſcurité, par les deſordres des Intrus,

Ann. 1051. 1052. 1053. 1054.

qui envahirent le Saint Siége, & par les terribles tempeſtes de la perſecution que luy firent ceux qui opprimoient ſa liberté. 1054.

Ce changement ne ſe fit pas néanmoins tout-à-coup, & il fallut qu'elle ſouffriſt encore d'autres furieuſes tourmentes, avant qu'elle fuſt établie dans cette parfaite tranquilité dont elle joûït aujourd'huy. Car aprés la mort de Leon, les Romains, qui n'oſoient encore proceder à l'élection d'un Pape, ſans le conſentement de l'Empereur, luy députerent Hildebrand, pour le prier, ainſi qu'on l'avoit fait auparavant, de donner un Pape à l'Egliſe. Cét habile homme, pour retenir encore quelque eſpece de liberté dans cette élection, luy demanda Gebehard Eveſque d'Aſtade, proche parent de l'Empereur; ce qu'il eût peine d'accorder, parce que c'eſtoit celuy qui avoit la meilleure part dans ſa confidence. Mais il s'y réſolut enfin, ſuivant l'avis des Prélats d'Allemagne, qu'il avoit fait aſſembler à Mayence, pour déliberer ſur une affaire auſſi importante que celle-là. Ainſi ce Prélat fut conduit à Rome par Hildebrand, & conſacré Pape, ayant pris le nom de Victor II. & ce fut le quatriéme Allemand que l'Empereur Henri III. éleva ſur le Trône Apoſtolique. C'eſtoit un grand homme de bien, comme ſes trois Prédeceſſeurs, & il prit grand ſoin d'imiter principalement le Pape Leon, dont il confirma tous les Actes. Il en fit auſſi de nouveaux, & au

Leo Oſt. l. 2. c. 90.

Herman.

Ann. 1055.

1055. *Hermann.* Concile de Florence, en preſence de l'Empereur, qui l'avoit ſuivi de fort prés en Italie, pour la raiſon que je diray bientoſt, & en pluſieurs autres Synodes qu'il célebra luy-meſme, ou qu'il fit célebrer par Hildebrand ſon Legat, pour réformer les mœurs des Chreſtiens, & ſur tout des Eccleſiaſtiques, qui eſtoient fort corrompuës en ce temps-là. Il ſe tranſporta meſme en Allemagne, où il fut invité pour le meſme effet par l'Empereur, avec lequel il célebra la Nativité de la Sainte Vierge, & qui en meſme temps eſtant tombé griévement malade, mourut tres-chreſtiennement, entre ſes bras, en la trente-neuviéme année de ſon âge, au commencement du mois d'Octobre, aprés que, du conſentement des Princes & des Prélats de l'Empire, il eût fait reconnoiſtre pour ſon ſucceſſeur le jeune Prince Henri ſon fils, qui n'avoit encore que cinq à ſix ans.

Ciacon.

Ann.

1056. *Vrſperg. Marian.*

Ann. Aprés cela, comme le Pape fut de retour à Rome, l'année ſuivante, au commencement du Careſme, il fit encore un voyage en Toſcane, où il mourut à Florence le vingt-huitiéme de Juillet, & cinq jours aprés on élût canoniquement à Rome Eſtienne X. dont il faut que je raconte briévement l'origine & la fortune, & celle de ſon frere Godefroy le Hardi, Duc de Lorraine, pour ſervir d'éclairciſſement à ce qui doit ſuivre dans mon Hiſtoire.

1057. *Leo Oſt. l. 3. c. 2.*

Aprés que le Royaume de Lorraine eût paſ-

ſé des François aux Allemans, de la maniére que nous l'avons veû, il fut diviſé peu à peu en pluſieurs Principautez Eccleſiaſtiques & Seculiéres, relevantes de l'Empire, dont les deux principales furent les Duchez de la Baſſe Lorraine, ou du Brabant, & de la Haute, ou de la Mozellane, qui eſt celle qui a retenu juſqu'à maintenant le nom de Lorraine. Brunon Archeveſque de Cologne, que ſon frere l'Empereur Othon le Grand fit ſon Lieutenant général dans ce Royaume, en luy donnant le titre d'Archiduc, établit dans la Haute Lorraine Frideric, lequel en effet ſe trouve avoir eſté le premier Duc de ce Duché, qui paſſa depuis, par droit de ſucceſſion, à ſon fils Théodoric; & le Duché de la Baſſe Lorraine fut donné par l'Empereur Othon II. à Charles frere du Roy Lothaire. Aprés la mort du Duc Othon fils de Charles, l'Empereur Saint Henri donna l'inveſtiture de ce Duché à Godefroy le Barbu, Comte d'Ardenne, à l'excluſion de Gerberge & d'Hernengarde, ſœurs du Duc Othon décedé ſans enfans; & comme Godefroy mourut auſſi ſans en avoir, Gothelon ſon frere luy ſucceda, du conſentement du meſme Empereur; & quinze ou ſeize ans aprés Frideric II. Duc de la Haute Lorraine n'ayant laiſſé que deux filles en mourant, l'Empereur Conrad le Salique, qui crût en ce cas pouvoir diſpoſer de ce Duché, le luy donna: de-ſorte que, ce qui

1057.

959. *Flodoar. in Chron. M. le Fevre Chantereau.*

977. *Sigebert. & alii.*

1018. *Otto Friſin. l. 6. Alb. Krantz. l. 4. c. 32.*

Magn. Chron. Belg. 1034.

1057. n'eſt jamais arrivé que cette fois, il réünit les deux Duchez ſous une ſeule domination. Mais ce fut auſſi-là l'occaſion d'une grande querelle:

1044. car ce Duc Gothelon eſtant mort, ſon fils aiſné Godefroy le Hardi, ou Gozzelon, comme l'appellent quelques-uns, car ces deux noms ſe confondent aſſez ſouvent, prétendit devoir ſucceder non ſeulement au Duché de la Baſſe Lorraine, mais auſſi à celuy de la Haute, que

Sigebert. Conrad avoit donné à Gothelon. Et comme il vit que l'Empereur Henri III. qui n'aimoit pas d'avoir un vaſſal qui fuſt ſi puiſſant, ne vouloit pas qu'il l'euſt, & qu'en effet il l'avoit donné à un autre, il prit les armes pour le conquerir, défit en bataille, & tua le Comte Al-

V. M. le Fevre Chantereau. bert de Namur, qui en avoit receû l'inveſtiture de Henri, lequel enſuite en inveſtit Gerard

Sigebert. Annal. de Fland. c. 29. d'Alſace, frere de Frideric II. Aprés cela Godefroy s'eſtant joint à Baudouïn de l'Iſle, Comte de Flandre, ſon couſin, qu'il avoit attiré à ſon parti, fit long-temps la guerre à l'Em-

1049. *Hermann. Contr.* pereur, juſques à ce que le Pape Leon IX. ſon parent fit ſa paix à ſon premier voyage d'Al-

1053. lemagne; & trois ans aprés, luy & ſon frere Frideric accompagnerent ce Pontife, lequel

Lambert. Schaffn. eſtant venu encore une autre fois en Allemagne, s'en retournoit en Italie avec un grand ſecours qu'il avoit obtenu de l'Empereur, pour faire la guerre aux Normans, qui s'eſtoient jettez ſur les terres de l'Egliſe.

Il

Il ne fut pas plûtoſt à Rome, qu'il fit le Prince Frideric, Cardinal Diacre, Bibliothecaire & Chancelier de l'Egliſe Romaine, & peu de temps aprés il l'envoya Legat, avec le Cardinal Humbert, à Conſtantinople, où ils firent contre le Patriarche Michel Cérularius Schiſmatique, les belles choſes qu'on peut voir dans mon Hiſtoire du Schiſme des Grecs. Pour le Duc Godefroy ſon frere, il ne ſuivit pas le Pape Leon à la guerre contre les Normans, parce qu'il ne voulut pas perdre une fort belle occaſion que ſa bonne fortune luy preſenta de s'agrandir. Boniface Marquis d'Hetrurie, le plus puiſſant Prince de l'Italie, où il poſſedoit une grande partie de la Toſcane & de la Lombardie, avec le Duché de Mantoûë, avoit eſté l'année précedente traiſtreuſement aſſaſſiné auprés de Cremone, par un homme qu'il avoit banni de ſes Eſtats. Sa veuve la Marquiſe Beatrix, fille de l'Empereur Conrad le Salique, & ſœur de Henri III. ayant trouvé dans le Duc Godefroy, qui l'eſtoit allé viſiter à Mantoûë où elle tenoit ſa Cour, quelque choſe encore de plus que ce que la renommée publioit par tout de ce Prince, luy offrit de l'épouſer, pourveû qu'il aſſeûraſt le mariage de ſon fils Godefroy le Boſſu avec la Princeſſe Mathilde, qu'elle avoit eûë du Marquis Boniface.

1057. *Leo Oſtienſ. l. 2. c. 59.*

1052. *Sigon.*

Le Duc, qui avoit perdu ſa premiére femme, n'avoit garde de refuſer un parti ſi avan-

1057. tageux. Les deux mariages ſe firent, l'un ſur
Donnizo vit. Mathild. le champ, & l'autre quand la jeune Princeſſe, qui n'avoit encore que ſept ou huit ans, fut en âge: mais cela cauſa bien du trouble; car les
Sigon. autres Princes envieux d'une ſi éclatante fortune, & qui craignoient peut-eſtre, ou du moins faiſoient ſemblant de craindre qu'un Prince auſſi entreprenant & auſſi brave que l'eſtoit ce Duc Godefroy, ſe trouvant ſi puiſſant en Italie, n'en vouluſt envahir l'Empire, y appellerent l'Empereur. Henri en effet en prit de la jalouſie, & d'ailleurs il eſtoit fort irrité de ce que ſa ſœur s'eſtoit mariée de la ſorte ſans ſon conſentement, avec un Prince qui avoit preſque toûjours eſté ſon ennemi, & duquel il avoit
1055. encore grand ſujet de ſe défier. Auſſi ne manqua-t-il pas de ſe tranſporter avec une bonne armée en Italie, fort réſolu de l'en chaſſer; ce que le Duc n'attendit point, car ne ſe trouvant pas alors en eſtat de luy réſiſter, il laiſſa la Ducheſſe dans Mantoûë, où elle n'avoit rien à craindre pour le bon ordre qu'il y avoit mis, & ſe retira promptement en Lorraine, pour donner lieu à l'Empereur ſon beaufrere de s'appaiſer.

Cela n'eût pas pourtant le ſuccés qu'il en attendoit; car la Ducheſſe Beatrix eſtant allé trouver l'Empereur ſon frere pour juſtifier ſa conduite, ce Prince qui croyoit toûjours qu'elle euſt conſpiré avec ſon nouveau mari contre luy,

pour luy enlever l'Italie, la fit arreſter, & ré- 1057.
ſolut, pour s'en aſſeûrer davantage, de l'emme- *Vrſperg.*
ner en Allemagne. Cependant comme on eût fait malicieuſement courir le bruit que le Cardinal Frideric, nouvellement retourné de ſa Légation de Conſtantinople, en avoit rapporté des ſommes immenſes; Henri, a qui la jalouſie d'Eſtat faiſoit tout craindre, en prit de l'ombrage, comme ſi ce Cardinal euſt deſtiné ces prétendus treſors au Duc Godefroy ſon frere, pour luy faire la guerre. C'eſt pourquoy Frideric, qui eſtoit grand homme de bien, & ne vouloit laiſſer aucun ſoupçon de ſa conduite à l'Empereur, prit cette occaſion, pour exécuter le deſſein qu'il avoit pris de renoncer au monde, & s'alla rendre Moine au Mont-Caſſin, d'où, peu de temps aprés, il fut fait Abbé. Mais le Duc Godefroy ſon frere prit une conduite bien differente : car ayant réſolu de perir, ou de ſe venger de l'Empereur, qui le traitoit avec tant de rigueur, il ſe révolta tout ouvertement contre luy, reprit toutes les Places que Henri luy avoit confiſquées dans ſa premiére révolte, & ne ceſſa point de faire la guerre avec le ſecours du Comte de Flandre ſon couſin, juſques à ce que l'Empereur eſtant mort ſur ces entre- 1056.
faites, le Pape Victor, qui eſtoit en Allemagne, *Sigebert.*
fit leur paix dans une Aſſemblée générale qui ſe tint à Cologne, pour pacifier les troubles de l'Empire.

Leo Oſtienſ. l. 2. c. 90.

Hermann. Annal. de Flandr.

1057. Ce fut alors que le Duc Godefroy, qui avoit reconquis tout ſon Duché de la Baſſe Lorraine, revint en Italie avec ſa femme Beatrix, qui le mit en poſſeſſion de tous ces grands Eſtats, dont la Princeſſe Mathilde ſa fille, aprés la mort du jeune Boniface ſon frere, eſtoit devenuë l'unique héritiére. Ce fut auſſi en ce meſme temps que le Pape Victor, qui au retour de ſon voyage d'Allemagne avoit paſſé l'hiver à Rome, eſtant allé aprés Paſque à Florence, le Cardinal Humbert y amena le Prince Frideric, élû depuis peu Abbé du Mont-Caſſin, pour recevoir de Sa Sainteté la benédiction Abbatiale. Ce Pape qui ne vouloit pas laiſſer un ſi grand homme dans un Monaſtere, fit beaucoup plus que ce qu'on prétendoit de luy; car il voulut abſolument qu'il repriſt ſon ancienne dignité pour le bien de l'Egliſe, & le créa de nouveau Cardinal Preſtre, du titre de Saint Chryſogone, dont il luy ordonna d'aller prendre poſſeſſion à Rome; & comme peu aprés on y eût appris que le Pape eſtoit mort à Florence le vingt-huitiéme de Juillet, il fut élû Pape, du commun conſentement du Peuple & du Clergé, qui l'entraiſna comme par force de ſon Palais, dans l'Egliſe de Saint Pierre aux Liens, où il fut inſtallé dans cette ſupréme dignité de l'Egliſe le ſecond d'Aouſt, jour de la Feſte de Saint Eſtienne Pape, en memoire duquel il prit le nom d'Eſtienne X.

Sigon.

Leo Oſtienſ. l. 2. Ciacon. &c.

Ce Pape, qui eſtoit un homme de grande vertu, juſques-là meſme qu'on aſſeûre que Dieu la voulut manifeſter par de beaux miracles qui ſe firent à ſon tombeau, fit d'abord de tres-belles choſes pour la réformation des mœurs : mais comme la ſainteté n'empeſche pas qu'on n'ait pour ſes parens un amour raiſonnable & bien reglé, il conceût auſſi en meſme temps le plus noble deſſein qu'il puſt avoir pour élever encore plus haut ſa Maiſon, & pour y tranſporter l'Empire, en faiſant le Duc Godefroy ſon frere Empereur, puis que le jeune Henri Roy de Germanie n'ayant encore que ſix à ſept ans, n'eſtoit pas en eſtat de le pouvoir eſtre. Et parce qu'il luy falloit bien de l'argent pour venir à bout de ſon entrepriſe de la maniére qu'il s'y vouloit prendre, il ordonna aux Moines du Mont-Caſſin de luy apporter tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans le Treſor de l'Abbaye, qu'il avoit luy-meſme augmenté d'une partie tres-conſiderable, leur promettant au reſte de leur en rendre dans peu beaucoup plus qu'il n'en auroit pris. Mais comme il vit tout ce grand Treſor, & que ces pauvres Moines qui le luy preſentoient tout fondant en larmes, témoignoient par là l'extréme douleur qu'ils avoient de ſe voir contraints de s'en deſſaiſir, il en fut ſi fort attendri, qu'il le renvoya ſur le champ, ſans en rien retenir qu'une petite image de prix qu'il avoit

1057.

Leo Oſtienſ. l. 2. c. 99. 100. & ſeq.

Ann. 1058. rapportée de Conſtantinople ; & cependant il ne laiſſa pas de pourſuivre avec ardeur ſon entrepriſe : mais la Providence Divine qui en avoit autrement diſpoſé, ne luy donna pas le loiſir de l'exécuter. Car comme il fut arrivé à Florence, où le Duc ſon frere l'attendoit, pour y conſommer cette grande affaire, il y fut attaqué d'une ſi violente maladie, qu'il en mourut le vingt-neuviéme de Mars, n'ayant tenu le Saint Siége qu'environ huit mois.

En partant de Rome il avoit ordonné, du conſentement des Cardinaux & du Clergé, que s'il arrivoit qu'il mouruſt en ce voyage, comme s'il euſt préſagé ſa fin prochaine, on ne procedaſt point à une nouvelle élection, juſqu'au retour du Legat Hildebrand, qu'il avoit envoyé vers l'Imperatrice Agnes, pour les intereſts de l'Egliſe. Mais les Comtes de Tuſcanelle & de Galerie, & les autres factieux de Rome voulant reprendre, durant la minorité de Henri, l'autorité qu'ils avoient ſi long-temps uſurpée dans la création des Papes, n'eûrent pas plûtoſt appris la mort d'Eſtienne, qu'ils s'emparerent de nuit, à vive force, du Palais, & de l'Egliſe de Latran, où ils firent élire Pape Jean Mincius Eveſque de Velitre, parent de ces Comtes, homme ſans eſprit & ſans mérite, & qui n'avoit rien de conſiderable que ſa naiſſance & ſon argent, avec quoy il avoit corrompu quelques-uns du Clergé, qui approuverent cet-

Leo Oſtienſ. l. 3. c. 12. Petr. Dam. Ep. ad H. Archiep. Ciacon. Act. Nic. II. Card. Arag. ap. Baron.

te élection tumultueuſe. Ceux qui s'y oppoſe- 1058.
rent, & entre les autres le célebre Pierre de Damien, que le feu Pape venoit de tirer de ſon hermitage, pour le créer Cardinal & Eveſque d'Oſtie, furent contraints de ſe ſauver de Rome, pour ſe mettre à couvert de la violence de ces furieux, qui ne parloient que de maſſacrer tout ce qui oſeroit leur réſiſter. Ainſi cét intrus & ſimoniaque fut introniſé le cinquiéme d'Avril dans le Siége Pontifical, & conſacré par l'Archipreſtre d'Oſtie, que l'on contraignit, le poignard ſur la gorge, de faire cette fonction, qui n'appartenoit qu'au Cardinal Eveſque d'Oſtie, lequel bien loin de la vouloir faire, avoit foudroyé de mille anathemes cét Antipape.

Sur ces entrefaites Hildebrand qui retournoit de ſa Legation d'Allemagne, ayant appris cét horrible deſordre, comme il eſtoit déja dans la Toſcane, invita les Cardinaux, & tous ceux d'entre le clergé, la nobleſſe & le peuple qui s'eſtoient retirez de Rome, à ſe rendre auplûtoſt à Sienne, où, en preſence du Duc Godefroy qui leur promit de ſouſtenir l'élection libre qu'ils alloient faire, il propoſa Gerard *Ricord. hiſt. Flor. Sigon.* Eveſque de Florence, natif de Bourgogne, homme également agréable aux Italiens & aux Allemans. Il fut enſuite élû Pape, tout d'une *Lamberts Schaph.* voix; ce que le jeune Henri confirma, aprés que les principaux d'entre les Romains qui

1058. proteſterent qu'ils luy vouloient garder la meſme fidelité qu'au feu Empereur ſon Pere, luy eûrent envoyé demander ſon conſentement. Il prit le nom de Nicolas II. & avant que d'entrer à Rome, où il fut conduit ſelon l'ordre exprés de Henri, par le Duc Godefroy, avec une bonne armée, pour en chaſſer par force l'Antipape, il tint un Concile à Sutri, où il avoit convoqué les Eveſques de la Lombardie, de la Toſcane, & de la Champagne de Rome. L'unique choſe qu'on y fit, fut de condamner, & dépoſer l'Eveſque de Velitre, intrus dans le Pontificat, qui ſoit qu'il fuſt touché d'un veritable repentir de ſes crimes, ou qu'il viſt bien que les Comtes de Tuſcanelle n'eſtoient pas en eſtat de le maintenir contre la puiſſance du grand Duc Godefroy, quitta la Tiare, aprés avoir uſurpé neuf mois le Saint Siége, & ſe retira comme un homme privé dans ſa maiſon. Sur quoy le Pape Nicolas ayant eſté receû dans Rome fort paiſiblement, y fut ſolennellement conſacré au mois de Janvier, & peu de jours aprés l'Antipape dégradé s'alla jetter à ſes pieds, pour demander ſa grace, laquelle il obtint, à condition qu'il paſſeroit le reſte de ſes jours en penitence, privé de toute fonction Sacerdotale, comme il fit, n'ayant ſurveſcu que peu de mois à la Sentence portée contre luy.

Vit. Nic. II. t. 9. Concil. Edit. Pariſ.

Sed & magnum Godefridum. *Geſt. Rom. Pont. per Nic. Car. Arag. apud Baron. Leo Oſtienſ. l. 3.*

Ann. 1059. *Ciacon.*

Aprés cela le nouveau Pontife, qui vouloit imiter le zele du grand Pape Nicolas I. dont il portoit

portoit le nom, entreprit de remédier efficace- 1059.
ment à tant de maux que l'Egliſe ſouffroit, & principalement à ces cinq qui la preſſoient le plus en ce temps-là. Le premier, & la ſource de tous les autres, eſtoit l'élection forcée, ou ſimoniaque, que les Grands de Rome, & ſur tout les Comtes de Tuſcanelle & de Segni faiſoient ſi ſouvent faire de ſujets tout-à-fait indignes de remplir le Saint Siége, juſques-là qu'ils avoient déja fait ſix Papes de leur Maiſon en cette exécrable maniére. Et parce que ces Intrus ne ſe ſoucioient pas d'empeſcher un deſordre qu'eux-meſmes avoient introduit; auſſi la ſimonie s'eſtoit tellement répanduë preſque par tout, que pluſieurs Eveſques conferoient tout ouvertement les Ordres ſacrez pour de l'argent, afin de regagner, par ce ſacrilege trafic, ce que leurs Eveſchez leur avoient couſté. De plus, comme un abyſme en attire un autre, ces ſimoniaques eſtoient devenus ſi méchans & ſi vicieux, & ſi impudens meſme dans leur vice, qu'ils avoient ou des concubines, ou des femmes avec leſquelles ils s'eſtoient mariez, ſouſtenant ſcandaleuſement que cela leur eſtoit permis, par la couſtume qui avoit autant de force & d'autorité qu'une Loy. Pour ſurcroiſt de malheur, c'eſtoit en ce meſme temps que l'héréſiarque Berenger, ſouſtenu de l'Eveſque d'Angers, qui s'eſtant laiſſé ſéduire à cét impoſteur, devint auſſi opiniaſtre & auſſi corrompu que

1059. luy dans la doctrine, répandoit ſes erreurs, que les Sacramentaires ont tirées de luy, pour combatre, comme ils font encore aujourd'huy, la preſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt au Saint Sacrement de l'Autel. Enfin les Normans qui avoient chaſſé les Grecs de la Pouïlle & de la Calabre, n'eſtant pas encore contens des Païs qu'ils avoient conquis, & obtenus des Empereurs, envahiſſoient tous les jours les terres de l'Egliſe, & deſoloient les Monaſteres; & quoyqu'ils euſſent admirablement bien traité le Pape Leon IX. quand ils le firent priſonnier à Bénevent, aprés avoir défait ſon armée, ils ne luy rendirent pourtant rien de ce qu'ils avoient uſurpé ſur le Saint Siége.

Voila les cinq ſortes de maux que l'Egliſe ſouffroit en ce temps-la. Il eſt vray que les Papes Allemans, & ſur tout Leon IX. avoient taſché d'y apporter quelque reméde; mais les remédes n'avoient gueres operé. Les Normans demeurez victorieux eſtoient plus puiſſans que jamais. Les Comtes de Tuſcanelle venoient de
1050. faire encore tout nouvellement un Antipape. Berenger condamné déja deux fois dans les Synodes de Rome & de Vercel, ſous Leon IX. & qui avoit meſme abjuré ſes erreurs dans ce-
1055. luy de Tours, en preſence du Legat Hildebrand, les publioit plus effrontément, & avoit encore plus de Sectateurs qu'auparavant. Et quant à la ſimonie & à l'incontinence des Eccleſiaſtiques,

la corruption du siécle estoit si grande, qu'il sembloit qu'elles fussent autorisées par une prescription assez longue pour se maintenir contre toutes les Loix divines & humaines. C'est pourquoy Nicolas II. pour apporter un remède plus efficace à de si grands maux, convoqua à Rome un Concile de cent & treize Evesques, qui fut célebré dans l'Eglise de Latran, & que quelques-uns ont mis au nombre des Conciles Généraux. 1059.

Lanfranc. Concil. Rom. 1. 9. Conc. edit. Paris.

Guitmond.

L'Archidiacre Berenger, qui comparut en ce Concile, y abjura de nouveau ses erreurs, selon le fameux Formulaire, *Ego Berengarius*, qu'il demanda luy-mesme qu'on luy prescrivist, & qui fut dressé par le sçavant Cardinal Humbert, & approuvé de tous les Peres. Mais il parut en cette occasion que ce n'est pas assez que le Chef d'un parti condamné par l'Eglise, signe le Formulaire qu'il approuve, ou qu'il fait semblant d'approuver; & que de plus, il seroit bon de prendre de certaines précautions un peu plus efficaces pour s'asseûrer de l'avenir, & se mettre en pouvoir de répondre de sa personne. Car ce perfide ne fut pas plûtost retourné parmi ses disciples, lesquels il vouloit toûjours retenir, pour ne se pas défaire de la qualité de Chef de parti, que sous le faux prétexte qu'on l'avoit surpris, il rétracta tout ce qu'il avoit fait, & fit un écrit tout rempli d'injures atroces, selon le stile ordinaire des Hérétiques, & de sanglan-

Lanfranc. de Euch. cont. Berenq.

De Conf. dist. 2. ap. Ivon. p. 2. c. 10.

1059. tes invectives contre l'Auteur du Formulaire, & contre le Pape & le Concile qui l'avoient approuvé. Pour remédier aux deſordres qu'on avoit veûs ſi ſouvent dans l'élection des Papes, on fit un Decret, par lequel on confirma au Roy Henri IV. futur Empereur, le pouvoir que ſon pere avoit eû, ou de nommer, à la priére du Peuple & du Clergé, celuy qu'on recevroit pour Pape, ou d'approuver & confirmer celuy que l'on auroit élû, & qui ne pourroit eſtre introniſé ſans ſon conſentement.

Baron. ad hunc ann.

C. Statuimus. 1. q. 1. Ivo. p. 5. c. 79.

Davantage, il fut arreſté que tous les Eveſques ſimoniaques, & tous ceux qu'ils ordonneroient à l'avenir, ſoit gratuitement, ou non, ſeroient dépoſez, en faiſant grace néanmoins pour le paſſé, à ceux, qui ſçachant bien que ces Eveſques eſtoient ſimoniaques, avoient receû d'eux les Ordres, ſans rien donner pour obtenir leur Ordination. Enfin l'on foudroya d'anatheme les Clercs, & principalement les Preſtres, qui, au grand ſcandale de tout le monde, avoient des concubines ou des femmes, avec leſquelles ils s'eſtoient mariez, contre la loy inviolable que l'Egliſe, ſelon la Tradition Apoſtolique & les Decrets des Saints Conciles, a toûjours obſervée.

Aprés cela, pour achever ce que le Pape s'eſtoit propoſé, il ne luy reſtoit plus qu'à réduire les Normans à leur devoir, & à retirer de leurs mains ce qu'ils avoient uſurpé ſur l'Egliſe: mais

comme d'une part, ils n'eſtoient pas gens à ſe deſſaiſir pour rien, de ce qu'ils avoient pris, & que de l'autre eſtant auſſi braves & auſſi puiſſans qu'ils l'eſtoient en Italie, il ne luy euſt pas eſté trop facile de les y contraindre par la voye des armes, qui n'avoit pas réüſſi au Pape Leon; il en prit une autre, qui fut également avantageuſe & au Saint Siége & aux Normans. Il traita donc avec leur fameux Prince Robert Guiſchard, qui deſirant d'avoir la protection du Saint Siége, pour aſſeûrer ſes conqueſtes à ſa poſterité, luy avoit envoyé des Ambaſſadeurs pour l'inviter à une Conference, de laquelle il luy promettoit qu'il auroit tout ſujet d'eſtre ſatisfait. Le Pape, qui avoit auſſi ſes veûës, ne manqua pas d'accepter cette offre, & meſme de ſe tranſporter juſques dans la Pouïlle, où aprés avoir conferé avec ce Prince, ils convinrent de ces deux chefs où chacun trouvoit ſon avantage. Le premier, que les Normans rendroient au Pape le Duché de Bénevent, & les autres terres qu'ils avoient uſurpées ſur le Saint Siége, moyennant quoy le Pape leur donneroit ſolennellement l'abſolution de tous les anathemes que les Papes ſes prédeceſſeurs avoient lancez contre eux. Le ſecond, que Robert & ſes ſucceſſeurs ſeroient ſous la protection du Pape, qui leur confirmeroit la poſſeſſion de tous les Eſtats qu'ils avoient en Italie, & de la Sicile, quand ils l'auroient conquiſe ſur les Sarafins; mais

1059.

Nicol. Aragon. Card. Geſt. Pont. ap. Bar. Leo Oſtienſ. l. 3. c. 12. &c.

1059. à condition qu'ils tiendroient tous ces Eſtats comme feudataires du Saint Siége, auquel ils payeroient tous les ans une certaine redevance.

Cela fut établi de la ſorte, & confirmé dans un Concile que le Pape tint pour cét effet à Melphi. Enſuite on exécuta le Traité tres-fidellement de part & d'autre, & Robert preſta le ſerment de fidelité, dont l'Original ſe garde encore aujourd'huy dans le Vatican, & où il s'intitule, *Robert, par la grace de Dieu & de Saint Pierre Duc de la Pouïlle & de Calabre, & Duc futur de Sicile.* Mais lors que les Normans l'eûrent conquiſe peu de temps aprés ſur les Saraſins, ce titre un peu trop médiocre pour une ſi belle Monarchie, fut changé en celuy de Roy. Voila le fondement du droit des Papes ſur les Royaumes de Naples & de Sicile qui relevent d'eux. Ils doivent ce bienfait, & cette partie ſi conſiderable de leur grandeur temporelle, aux Normans. Car pour engager les Papes dans leur défenſe, particuliérement contre les Empereurs, qui pouvoient prétendre qu'une grande partie de ce dont ces Conquerans s'eſtoient emparez leur appartenoit, ou qu'ils la tenoient d'eux en fief, ne firent point de difficulté de ſe déclarer vaſſaux du Saint Siége, quoy-qu'ils le fuſſent déja de l'Empire, afin qu'on ne leur puſt faire la guerre ſans s'expoſer aux foudres de l'Egliſe. Au reſte, le Pape Nicolas tira ſur le champ un grand avantage de ce Trai-

té qu'il venoit de faire avec les Normans, parce qu'il ne fut pas plûtoſt de retour à Rome, que Robert Guiſchard, qui s'y rendit à ſa priére, avec une bonne armée qu'il tenoit toûjours toute preſte pour s'en ſervir en toutes les occaſions, alla ravager au-deçà & au-delà du Tibre toutes les terres des Comtes de Tuſcanelle, de Segni, & de Galerie, & des autres Barons Romains, qui opprimoient indignement l'Egliſe depuis ſi long-temps: de ſorte qu'aprés avoir bientoſt pris par force preſque toutes leurs Places, il les contraignit de ſe ſoumettre au Pape, dont ils eſtoient auparavant les maiſtres, ou plûtoſt les tyrans. Ainſi le Pape Nicolas eût le bonheur de rétablir dans l'Egliſe Romaine la paix & la tranquilité, dont toutefois on ne joûït que juſqu'à ſa mort, qui ſurvint à Florence peu de mois aprés, & fut en meſme temps ſuivie d'une nouvelle tempeſte plus furieuſe encore que les précedentes.

1059. *Nicol. Card. Aragon. Geſt. Pontif. ap. Baron.* *Ann.* 1060. *Ann.* 1061.

Car auſſitoſt qu'on eût à Rome la nouvelle de cette mort, il s'y forma deux grands partis, qui diviſerent tous les ordres de la Ville, & ne purent jamais s'accorder ſur l'élection d'un nouveau Pape. D'une part Hildebrand, qui depuis le Pape Leon IX. avoit eû la meilleure part dans le gouvernement, & ſouffroit toûjours impatiemment que l'élection des Papes dépendiſt de la volonté des Empereurs, crût que la minorité de Henri eſtoit une conjonctu-

Leo Oſtienſ. l. 3. c. 20. Ciacon. Platin.

1061. re tres-favorable pour ſecoûër enfin ce joug, & ſe rétablir dans l'eſtat où l'on avoit eſté à cét égard, durant les quatre premiers ſiécles de l'Egliſe. Et comme preſque tous les Cardinaux, & la plus grande partie du Peuple & du Clergé eſtoient pour luy, il leur perſuada ſans peine qu'il falloit prendre cette occaſion pour ſe remettre en pleine liberté, en éliſant, & en introniſant un Pape, ſans le conſentement du Prince. D'autre part, ces Comtes de Tuſcanelle & de Galérie, & tous les autres de leur faction, que les Normans avoient ſoumis au Pape, à force d'armes, & qui vouloient ſe rétablir en gagnant le jeune Empereur, ſe joignirent au Cardinal Hugues, Allemand de nation, avec ce grand nombre de partiſans qu'ils avoient toûjours eûs dans Rome, & ſouſtinrent hautement que ſelon l'uſage receû de long-temps, & autoriſé de nouveau par le Decret de Nicolas au Concile de Rome, on ne pouvoit créer de Pape ſans le conſentement du Prince. Sur quoy, aprés avoir proteſté de nullité de tout ce qu'on pourroit faire au contraire, ils envoyerent en Allemagne leurs Députez, & ceux-cy ſe joignirent aux Envoyez des Eveſques de Lombardie, qui eſtoient en ce temps-là pour la pluſpart ſimoniaques, & concubinaires, ou mariez, & avoient réſolu de demander pour Pape à l'Empereur un de leur Corps, qui les laiſſaſt vivre à leur mode.

Hermann. Chron.

Act. Pontif. Nic. Aragon. ap. Baron.

Hildebrand

Hildebrand, & tous ceux du bon parti qui eſtoient à Rome, craignant avec raiſon que ces gens-là ne les détruiſiſſent à la Cour de l'Empereur, en les faiſant paſſer pour des ſéditieux & des rebelles, qui avoient entrepris d'abolir le droit dont les Empereurs avoient paiſiblement joûï depuis ſi long-temps, députerent auſſi de leur coſté un fort habile homme, à ſçavoir Pierre Moine de Clugny, que le défunt Pape, qui connoiſſoit ſon grand mérite, avoit fait Cardinal avec Hildebrand, autrefois Prieur de ce meſme Monaſtere: mais les autres qui l'avoient prévenu rendirent ſa legation tout-à-fait inutile, par le crédit du Chancelier Guibert de Parme, que les Eveſques Lombards avoient gagné, & qui gouvernoit tout alors, ſous la Régence de l'Imperatrice Agnés, dont il eſtoit la créature. Il leur fit donc avoir dabord une audience favorable, dans laquelle les Députez des Comtes Romains preſenterent au jeune Prince, comme de la part du Senat, du Peuple, & du Clergé de Rome, une magnifique Couronne d'or, avec le titre de Patrice des Romains, de la maniére qu'on l'avoit donné au grand Othon & à Charlemagne, lors qu'aprés qu'on ſe fut delivré de l'oppreſſion des Empereurs Grecs, & des tyrans de l'Italie, le Pape, comme le premier membre du corps de la République Romaine, le Senat, le Peuple, & le Clergé leur tranſporterent tout le

1061.

Petr. Dam. in Dial. defenſ. & Advoc.

Act. Nicol. Arag.

Ibid. Hermann. Contract.

1061. droit qu'ils avoient alors de ſe gouverner eux-meſmes, & les firent leurs Souverains. Car c'eſt là ce que ſignifie en cette occaſion le titre de Patrice, qui avant cela ſignifioit toute autre choſe.

Gloſſ. D. du Cange. Goldaſt. & Lechaſſiers.

En ſuite ils demanderent que ſelon le droit qui eſtoit aquis à tous ſes auguſtes Prédeceſſeurs depuis Charlemagne, il luy pluſt de choiſir un ſujet qui fuſt digne de remplir le Siége Apoſtolique, pour réparer les fautes que le défunt Pape Nicolas avoit faites par ſa conduite violente & tyrannique; car c'eſt ainſi qu'ils la qualifioient d'une maniére tres-injuſte, pour parvenir à ce qu'ils prétendoient. Le Chancelier avec lequel ils avoient concerté, ne manqua pas de les appuyer fortement, & de perſuader à l'Imperatrice Régente, qui ſuivoit aveuglément tous ſes conſeils, qu'il y alloit de ſon honneur, & du bien de l'Eſtat, de maintenir, principalement en cela, les droits de l'Empereur ſon fils. Sur quoy ce Prince, qui eſtoit alors vers le haut Rhin, réſolut, par l'avis du Chancelier, afin de garder quelques meſures, pour le moins en apparence, de tenir à Baſle, ſur cette affaire, une grande aſſemblée des Eveſques de Germanie, & de ceux de la Lombardie, qui eſtoient venu demander un Pape à l'Empereur.

Ibidem. Petr. Dam. in Dialog.

Ce fut-là que ce jeune Prince, qui n'avoit encore que neuf à dix ans, fut ravi de paroiſtre

ſur ſon Trône, reveſtu des habits Royaux, avec cette belle Couronne que les Ambaſſadeurs de Rome luy avoient preſentée, & de s'entendre proclamer, avec de grands cris d'allegreſſe de toute l'Aſſemblée, Patrice des Romains. Et comme ſur ces entrefaites le Cardinal Pierre arriva de la part des Cardinaux, & de la plus ſaine partie du Peuple & du Clergé Romain, pour expoſer les raiſons qu'on avoit de proceder à l'élection d'un nouveau Pape, il trouva que les choſes eſtoient tellement diſpoſées en faveur de ſes adverſaires, qu'on ne voulut pas ſeulement luy donner audiance: de ſorte qu'aprés qu'il l'eût inutilement ſollicitée cinq ou ſix jours, voyant qu'on le joûoit, il s'en retourna promptement à Rome, pour y rendre compte au plutoſt de ſa commiſſion qui avoit ſi mal réüſſi. Alors le Cardinal Hildebrand, qui vit bien qu'il n'avoit plus rien à ménager avec des gens réſolus de le perdre & toute l'Egliſe, en faiſant Pape quelqu'un d'entre eux qui fuſt le miniſtre & l'eſclave de leurs paſſions, fit aiſément comprendre à tous ceux du bon parti, qu'ils ne devoient pas attendre davantage à élire un bon Pape, de-peur que s'ils ſe laiſſoient prévenir, comme ils feroient aſſeûrément pour peu qu'ils differaſſent, on ne fiſt retomber ſur eux le blaſme d'avoir fait un ſchiſme, en oppoſant un nouveau Pape à celuy qu'on auroit déja créé. Il ajouſta néanmoins, que pour gar-

1061.

Hermann. Contin. Bertold. Conſt. Chron.

Petr. Dam. ibid.

1061. der quelque temperament en une occaſion ſi délicate, il en falloit élire un qu'on puſt raiſonnablement préſumer qui ſeroit agréable au Prince, & qu'on n'en pouvoit choiſir un plus propre pour cela qu'Anſelme Eveſque de Luques, qui outre qu'il eſtoit d'un mérite extraordinaire, avoit eſté nourri à la Cour du feu Empereur, auquel il devoit ſon avancement, & eſtoit fort connu & conſideré des Miniſtres. Cela fut approuvé de tous, & l'on élût en ſuite, d'un conſentement général, cét Eveſque Anſelme, qui peu de jours aprés alla prendre à Rome poſſeſſion de la Chaire Pontificale, ſous le nom d'Alexandre II.

Il n'en alla pas toutefois comme le Cardinal Hildebrand l'avoit eſperé; car auſſitoſt qu'on ſceût à Baſle ce que l'on avoit fait à Rome, toute l'Aſſemblée, laquelle, auſſi-bien que le Chancelier, s'eſtoit hautement déclarée pour les Députez de Rome, & pour les Eveſques de Lombardie, & qui avoit déja caſſé tous les Decrets que le feu Pape Nicolas avoit faits pour arreſter le cours de leurs deſordres, s'écria que c'eſtoit une manifeſte entrepriſe contre les droits de l'Empereur, ſans la volonté duquel on ne pouvoit créer un Pape, & que pour maintenir un ſi beau droit, il en devoit faire un qui fuſt reconnu dans ce Concile pour le vray Pontife Romain. Sur cela, comme le Chancelier Guibert de Parme, & les Eveſques de Plaiſan-

ce & de Vercel eûrent propoſé Cadaloüs Pallavicin Eveſque de Parme, & que le jeune Prince, & l'Imperatrice ſa mere, que le Chancelier gouvernoit abſolument, l'eûrent approuvé, il fut élû Pape, tout d'une voix, le vingt-huitiéme d'Octobre, avec grand applaudiſſement, ſur tout des Eveſques de Lombardie ; car comme ils menoient pour la pluſpart une vie tres-infame & tres-ſcandaleuſe, ils ne doutoient point du tout que ce nouveau Pape, qui eſtoit encore plus méchant & plus débauché qu'eux, ne deuſt autoriſer tous leurs deſordres, non ſeulement par ſon exemple, mais auſſi par ſes decrets, en définiſſant, ainſi qu'ils le prétendoient, que la ſimonie, & le mariage des Eccleſiaſtiques eſtoient permis. 1061. *Ciacon.* *Hermann. Contin. Bertold. Conſtan.*

Cét Eveſque n'eût pas plûtoſt receû le Decret de ſon élection ſchiſmatique, qu'il prit à Parme les ornemens Pontificaux, avec le nom d'Honorius II. & réſolut meſme d'aller promptement à Rome, pour y prendre poſſeſſion du Siége Apoſtolique. Pour cét effet, il employa & l'argent & les armes ; l'argent qu'il fit diſtribuer aux plus conſidérables d'entre ceux qui reconnoiſſoient le Pape Alexandre, & les armes que les Eveſques firent prendre, ſans peine, à leurs Lombards, qui vouloient maintenir un Pape de leur nation. Cela fut cauſe qu'Alexandre ſe retira de Rome, où il ne ſe *Ann.* 1062. *Petr. Dam. Ep. ad Alex. & Hildeb.*

1062. crût pas en ſeûreté, parce qu'outre les factieux qui tenoient le parti des Comtes, il voyoit que pluſieurs des ſiens meſmes s'eſtoient laiſſé corrompre par l'argent de Cadaloüs. Il s'alla donc réfugier en Toſcane, ſous la protection du Duc Godefroy, & de ſa femme la Princeſſe Beatrix, qui avoient entrepris généreuſement ſa défenſe. Cependant l'Antipape, qui s'eſtoit mis en marche le premier avec de bonnes troupes, les prévint, & paroiſſant tout-à-coup devant Rome, lors qu'on l'y attendoit le moins, il campa dans les prairies de Neron, vers la porte Angelique, eſperant que ceux qu'il avoit gagnez à force d'argent, trouveroient moyen de la luy ouvrir. Mais il fut trompé dans ſon eſperance; car le peuple, qui n'eſtoit pas de la faction de ces traiſtres, courut promptement aux armes, & ſe ſaiſit de cette porte: il eût meſme tant de courage, que bien loin de l'ouvrir à l'Antipape, ce fut par la meſme qu'il fit ſur luy une furieuſe ſortie, croyant le ſurprendre, & luy tailler en piéces une bonne partie de ſes troupes. Tout le contraire pourtant arriva: car ſoit qu'il fuſt averti du deſſein des Romains, par ceux de ſon intelligence, ou qu'il tinſt ſes troupes en bon ordre pour entrer en bataille auſſitoſt qu'on luy auroit ouvert les portes, ainſi qu'il l'eſperoit; ces pauvres gens, qui eſtoient ſortis bruſquement, avec peu d'ordre, & en tumulte, comme aſſeûrez de la victoire, furent

Otto Friſing. lib. 6. c. 34. Alt. Card. Aragon. Petr. Dam. Ep. ad Cadalo. Ciacon. & alii.

batus, & repouſſez avec une perte aſſez conſi- 1062.
derable.

Cét Antipape néanmoins ne joüit pas fort long-temps du plaiſir qu'il eût d'avoir remporté ce petit avantage ſur une populace mal armée, & encore plus mal conduite : car le Duc Godefroy eſtant entré ſur ces entrefaites dans Rome, avec ſes troupes aguerries, en ſortit peu aprés en bataille, & donna avec tant de vigueur & de conduite ſur les Schiſmatiques, qu'aprés en avoir taillé en piéces la pluſpart, il contraignit le reſte de prendre la fuite, & de ſe ſauver dans leur camp, où l'Antipape ne pouvoit éviter d'eſtre pris, s'il n'euſt gagné, à force de priéres & d'argent, quelqu'un des Officiers de l'armée victorieuſe, qui luy donna moyen de s'évader, & de ſe retirer à Parme. Cette victoire fit un grand effet, particuliérement en Allemagne, où le ſaint Archeveſque de Cologne Annon en prit occaſion de faire un coup, à la verité bien hardi, mais qu'il crut eſtre abſolument neceſſaire pour remédier aux deſordres de l'Empire, & pour faire bientoſt ceſſer ce malheureux Schiſme, qui cauſoit déja de ſi grands troubles dans l'Egliſe.

Ce Prélat donc, aprés avoir concerté la choſe avec les Princes qui eſtoient de ſon intelligence, mena le jeune Empereur dans une Iſle du Rhin, où il l'avoit invité, ſous prétexte de luy vouloir donner un agréable divertiſſement

Lambert. Sch ſn. Herm. Cont. Act. Card. Arag. Petr. Dam. Ep. ad Annon. Arch. Colon.

1062. ſur l'eau, & de-là il le fit deſcendre juſqu'à Cologne, malgré toute la réſiſtance qu'il put faire par ſes cris & par ſes larmes, voyant bien qu'on vouloit le ſéparer de l'Imperatrice ſa mere. Mais il fut bientoſt appaiſé, lors que, par l'adreſſe de l'Archeveſque, il ſe vit environné, ſervi, & réveré des Princes & des Grands de l'Empire, qui luy faiſoient aſſidûment une Cour d'Empereur, & qu'il s'apperceût avec joye, qu'on le traitoit de toute autre maniére qu'il ne l'avoit eſté lors qu'il eſtoit encore ſous la tutelle de ſa Mere. Alors Annon, pour achever l'exécution du deſſein qu'il avoit formé, tint preſque en meſme temps deux grandes & celébres Aſſemblées: l'une, des Princes & des Officiers de l'Empire, où il fut chargé du ſoin des affaires, durant le bas âge du Prince, & l'on dépoſa le Chancelier Guibert de Parme, avec ordre de ſe retirer de la Cour; l'autre fut des Eveſques & des Abbez, où aprés avoir bien examiné les raiſons que le Cardinal Pierre de Damien avoit fait donner par écrit à cette Aſſemblée, on jugea que dans l'élection du Pape Alexandre, de la maniére qu'elle s'eſtoit faite à Rome, il n'y avoit rien qui choquaſt les droits de l'Empereur, & en ſuite l'on condamna celle qu'on avoit faite à Baſle.

Concil. Oſbori. t. 9. Concil. edit. Pariſ

Leo Oſtienſ. Petr. Dam. ep. ad Cuniper.

Ce fut alors que l'Imperatrice Agnés touchée bien moins de ſa diſgrace, que du repentir de s'eſtre laiſſé ſi aveuglément précipiter dans

Lambert. Schafnab. Aut. lib. de reb. geſt. S. Anſel. Lucenſ.

dans le Schiſme, par les mauvais conſeils de 1062.
ſon Chancelier, prit une généreuſe réſolution *Petr. Dam. ep. ad Agnet. Auguſt.*
de renoncer entiérement au monde, & d'effacer ſon crime par une penitence exemplaire. Pour cét effet, elle fut à Rome ſe jetter aux pieds du Pape, en le conjurant de luy preſcrire ce qu'elle devoit faire pour obtenir pardon de ſon peché. Et aprés que ſelon ſes ordres, elle ſe fut réconciliée à Dieu & à l'Egliſe, par une confeſſion générale qu'elle fit avec beaucoup de larmes au ſaint homme Pierre de Damien, elle conſacra le reſte de ſa vie, qui fut encore de quinze ans, au ſervice de Dieu, auprés de l'Egliſe de Saint Pierre, dans les exercices continuels de toutes ſortes de vertus, & ſur tout d'une penitence ſi auſtére, qu'elle peut *Lambert. Schaf.*
paſſer pour inimitable, comme eſtant beaucoup au deſſus des forces de la nature. Exemple, qui doit eſtre un jour devant le Tribunal de la Juſtice Divine, la condamnation des Princes, qui tirant avantage de leur qualité, pour commettre les plus grands crimes, ſans rien craindre du coſté des hommes, croyent qu'elle les exempte de l'obligation d'en faire en cette vie une ſevere penitence, pour éviter en l'autre monde celle qu'on fait d'une maniére infiniment plus rude, mais inutilement, dans les Enfers.

Un ſi grand changement qui ſe fit dans la Cour Imperiale contre l'Antipape en faveur

1062. d'Alexandre, remit le calme & la tranquillité dans Rome, où le ſaint Pontife eût en ſuite le moyen de célebrer dans l'Egliſe de Latran un Concile de plus de cent Eveſques, dans lequel on agit contre l'Eveſque de Florence, accuſé par les Moines de Saint Jean Gualbert; & l'on fit un Decret contre eux, à l'occaſion d'un des plus ſurprenans & plus extraordinaires évenemens qu'on ait jamais veûs dans le monde, & dont les preuves ſont ſi authentiques, que je ne crois pas que les plus incredules oſent le révoquer en doute, pour ce qui regarde le fait.

Concil. Rom. ſub Alex. II. t. 9. Conc. edit. Pariſ.

Il y avoit bien du trouble à Florence, & une eſpece de Schiſme qui diviſoit tous les ordres de la Ville, par le zele tres-indiſcret des Religieux du Monaſtere de Saint Jean Gualbert, qui oſerent entreprendre la choſe du monde la plus inſouſtenable, & la plus digne de punition, ſelon toutes les Loix Civiles & Eccleſiaſtiques: car ces bons Moines ayant ſceû je ne ſçay comment, ou croyant ſçavoir de toute certitude que Pierre de Pavie leur Eveſque eſtoit ſimoniaque, ſortirent de leur Monaſtere de Saint Sauveur prés de Florence, & ſe partageant par toute la Ville, ils ſe mirent à publier par tout, avec un furieux emportement, lequel ils prenoient pour ferveur d'eſprit, que leur Eveſque eſtoit ſimoniaque & herétique; que toutes les benédictions qu'il donnoit, & tous les Sacremens qu'il conferoit, eſtoient autant de

Vit. S. Ioan. Gualberti ap. Sur. Act. ejuſdem prolix. ab Attono. Piſtor. Ep. ap. Baron. Epiſt. Apolog. Petr. Dam. Ex Codic. Vatic. ap. Baron.

malédictions & de ſacrileges; qu'en ſuite on ne les pouvoit recevoir ni de luy, ni de pas un de ceux qu'il avoit ordonné Preſtres, & que l'on eſtoit obligé, ſur peine de damnation, de ſe ſéparer abſolument de ſa Communion. Comme ces ſimples ignorans & hardis dévots, qui s'eſtoient laiſſé bonnement ſéduire par un fameux Réclus de Florence qu'on diſoit avoir des révelations, eſtoient, comme luy, en grande réputation de ſainteté, & qu'on ſe perſuade aiſément que toutes les actions de ces gens-là ſont des vertus, & toutes leurs paroles des oracles: une grande partie non-ſeulement du peuple, mais auſſi du Clergé, ſe ſepara de l'Eveſque, & fuyoit comme des hérétiques tous ceux qui ſuivoient ſon parti. 1062.

Le Cardinal Pierre de Damien, qui fut envoyé du Pape à Florence, pour y appaiſer ce tumulte, fit tout ce qu'il put pour en venir à bout, en remontrant, ce qui eſt tres-vray, que c'eſtoit une préſomption damnable à des particuliers, de vouloir juger & traiter de la ſorte un Eveſque qui n'eſtoit ni condamné, ni meſme accuſé juridiquement: mais quoy qu'il puſt dire, il luy fut impoſſible de rien gagner ſur l'eſprit de ces Moines préſomptueux & opiniaſtres, que le peuple ſuivoit aveuglément, & qui bien loin de ſe rendre, le traiterent luy-meſme de ſimoniaque & d'héretique. Ainſi tout

1062. eſtoit à Florence dans une effroyable confuſion, les uns défendant l'Eveſque, qui proteſtoit auſſi de ſon coſté qu'il eſtoit innocent; les autres s'attachant toûjours aux Moines avec tant d'opiniaſtreté, que pluſieurs aimerent mieux mourir ſans Sacremens, que de les recevoir des Curez qui ſe déclaroient pour leur Eveſque, comme ils y eſtoient obligez. Ainſi le tumulte dura toûjours, juſques à ce que le Duc Godefroy, qui vit bien qu'il falloit apporter à un ſi grand mal quelque reméde un peu plus fort que celuy des diſcours & des remontrances du Cardinal Pierre de Damien, le fit ceſſer, en menaçant ces Moines de les faire pendre s'ils ne ſe retiroient promptement en leur ſolitude; ce qu'ils furent obligez de faire bien viſte, & ſans replique.

Mais ils ne laiſſerent pas pour cela de pourſuivre cét Eveſque avec encore plus d'ardeur qu'auparavant, quoy-que par une autre voye plus legitime, & qu'on ne leur pouvoit défendre. Pour cét effet, ils députerent quelques-uns d'entre eux au Pape Alexandre, qui eſtoit alors occupé à recevoir les Eveſques qui s'aſſembloient à Rome pour y celébrer le Concile de Latran. Là ils accuſerent en pleine Aſſemblée leur Eveſque, proteſtant avec une extréme aſſeûrance, que pour prouver invinciblement qu'il eſtoit ſimoniaque, ils eſtoient tout preſts d'entrer dans un grand feu; & que

Ann. 1063.

Alia prolix. S. Ioa. Gualb. per Anon.

s'ils n'en ſortoient ſans ſe bruſler, ils vouloient qu'on les tint pour des impoſteurs. Alors tous les Eveſques de cette Aſſemblée ſe récrierent contre eux d'une terrible maniére, comme contre des fanatiques, qui recouroient à des moyens défendus par l'Egliſe, pour opprimer, par des preſtiges, leur Eveſque, contre lequel ils s'eſtoient révoltez avec le plus grand ſcandale qui fut jamais. Il y en eût meſme pluſieurs qui ſouſtinrent qu'ils avoient mérité la mort. Et le Cardinal d'Oſtie Pierre de Damien, luy qui eſtoit ſi grand protecteur des Religieux, & pere de tant de Moines, dit néanmoins au Pape hautement, & au nom de tous les autres, que ceux-cy eſtoient ces dangereuſes ſauterelles qui deſoloient le beau champ de l'Egliſe, & qu'il falloit que par une juſte indignation l'on fiſt ſouffler le vent du Midy, qui les précipitaſt dans la mer Rouge. Enfin il ne ſe trouva dans l'Aſſemblée que le ſeul Cardinal Hildebrand, qui, ſelon ſon humeur ſevére, & la connoiſſance qu'il avoit des deſordres de ce temps-là, ne doutant point que l'Eveſque de Florence ne fuſt coupable du crime de ſimonie, prit la protection de ces Moines, qu'il défendit contre l'avis de tous les autres, non pas en s'amuſant à raiſonner ſur la conduite ſi peu réguliére qu'ils avoient tenuë en cette occaſion, mais comme en commandant avec cét air d'autorité qui luy eſtoit ſi naturel. 1063.

Exod. 10. Pater ſancte, iſti ſunt locuſtæ quæ depaſcuntur viriditatem Eccleſiæ : veniat Auſter, & perferat eas in mare rubrum.

Quos non pedetentim ratiocinando, ſed apertè, & fortiſſimè defendit contra omnium opinionem. *Act. S. 1. Gualb. ap. Baron.*

1063. Alors le Pape prit dans cette conteſtation un temperament extrémement ſage, entre les Eveſques & Hildebrand. Il dit donc d'une part qu'il falloit avoir pitié de ces pauvres Moines, qui diſoient tout naïvement & ſimplement ce qu'ils croyoient ſans aucune mauvaiſe intention. Mais d'autre part il ajouſta qu'il ſe garderoit bien ni de dépoſer un Eveſque qui n'eſtoit convaincu d'aucun crime, ni d'accepter cette eſpece de preuve extraordinaire qu'ils propoſoient, en s'offrant de paſſer par le feu, & dont l'Egliſe défendoit de ſe ſervir. Et là-deſſus il renvoya ces Moines dans leur Monaſtere, avec ordre de s'y tenir en paix, & de ne plus attaquer leur Eveſque. Mais cét ordre fut mal gardé: car le peuple ayant ſceû ce qu'ils avoient offert au Pape pour verifier leur accuſation, courut en foule au Monaſtere de Saint Sauveur, & les conjura de vouloir rendre la paix à la Ville, en l'éclairciſſant ſur le doute qu'ils avoient fait naiſtre, & qui eſtoit la cauſe de la diviſion, laquelle ceſſeroit auſſitoſt que le Ciel auroit déclaré par l'épreuve qu'eux-meſmes avoient propoſée, auquel des deux partis on eſtoit obligé de s'attacher.

Epiſt. Cleri & populi Florent. ad Alex. II. ap. Baron.

Soit que ces bons Religieux ſe fuſſent fortement perſuadé que Dieu ne manqueroit pas de faire un miracle, en confirmation de la verité qu'ils croyoient ſouſtenir; ſoit qu'ils craigniſſent que le peuple ne les priſt pour de

francs impoſteurs, s'ils refuſoient d'accepter la condition à laquelle ils s'eſtoient ſolennellement engagez devant le Pape & les Eveſques aſſemblez dans un Concile, ou qu'il y euſt en cela quelque autre myſtere qui m'eſt inconnu, il eſt certain qu'ils accepterent ſur le champ ce parti ſans balancer. Là-deſſus on prend jour au Mecredy de la premiére ſemaine de Careſme, & l'on choiſit au Monaſtere, pour faire cette étrange épreuve, un Religieux de grande vertu, nommé Pierre, de la Maiſon Aldobrandine, laquelle a eſté depuis honorée du Souverain Pontificat, en la perſonne de Clement VIII. On dreſſe en meſme temps deux grands buſchers, chacun de dix pieds de long, ſur cinq de largeur, en ayant de hauteur quatre & demi, & ſeparez tous deux d'un petit ſentier, qui n'avoit gueres plus d'une coudée de largeur, & qu'on avoit rempli, à trois ou quatre doigts d'épaiſſeur, de menu bois extrémement ſec, & tout diſpoſé a eſtre bientoſt converti en charbon. 1063.

Cela eſtant préparé de la ſorte, & le jour aſſigné eſtant venu, le Religieux choiſi pour faire l'épreuve, chante une Meſſe ſolennelle, ſur la fin de laquelle quelques-uns des Moines avec la Croix, le Benitier, l'Encenſoir, & douze cierges benits & allumez, vont mettre le feu aux deux grands buſchers, qui pour eſtre entrelaſſez de ſarmens & de fagots bien ſecs,

1063. furent en peu de momens tout enflammez, auſſi-bien que l'eſpace d'entre-deux, qui fut tout réduit en charbons. Alors le Preſtre ayant achevé les Divins Myſteres, & mis bas ſa Chaſuble, marcha vers les buſchers reveſtu du reſte des ornemens Sacerdotaux, tenant d'une main la ſacrée Croix, & de l'autre ſon mouchoir pour eſſuyer la ſueur, qui aſſeûrément ne luy pouvoit manquer, en une occaſion où il faiſoit extrémement chaud, & ſuivi des Moines & des Clercs chantant les Litanies, & d'une infinité de peuple de l'un & de l'autre parti accouru à un ſpectacle ſi étrange & ſi nouveau pour y entendre, ou plûtoſt pour y voir, diſoit-on, ce que Dieu, par ſon jugement, alloit décider ſur ce grand differend qui partageoit toute la Ville.

Comme on eût fait faire ſilence, un de ces Religieux qui avoit la voix la plus forte, leût hautement dans un écrit qu'on en avoit dreſſé par forme de Contract, la condition que ces Moines avoient ſtipulée, à ſçavoir que ſi le P. Pierre Aldobrandin ſortoit du feu ſans léſion, on abandonneroit entiérement le parti de l'Eveſque; ce qui fut confirmé, & ratifié avec de grandes acclamations par toute l'Aſſemblée. Alors, aprés que le Pere eût chanté une Collecte faite exprés, pour demander à Dieu qu'il luy pluſt le conſerver au milieu des flâmes, comme il avoit préſervé du feu les trois

trois jeunes hommes dans la fournaiſe de Babylone, s'il eſtoit vray, que Pierre de Pavie euſt obtenu à prix d'argent ſon Eveſché : on le vit entrer (& voicy les propres termes de la lettre des Florentins) on le vit entrer les pieds nuds, gravement, & à petit pas, dans le ſentier étroit, & rempli par tout d'un grand braſier extrémement ardent, entre les deux buſchers tout embraſez, qui pouſſoient de part & d'autre contre luy de gros tourbillons de flâmes, au milieu deſquels il marchoit majeſtueuſement & lentement comme ſur des roſes, dans une belle allée, dont les arbres plantez & diſpoſez des deux coſtez en droite ligne ſont agréablement agitez d'un petit vent, qui n'a qu'autant de ſouffle qu'il en faut pour rafraiſchir l'air, en temperant les ardeurs du Soleil. On voyoit meſme les flâmes ondoyantes, & pouſſées doucement par le vent, s'engouffrer dans les plis de ſon aube qu'elles enfloient comme une voile, & qu'elles rendoient plus blanche & plus éclatante, en faiſant voltiger en meſme temps les franges de ſon manipule, les extrémitez de ſon étole, & les poils de ſes cheveux & de ſa barbe, ſans laiſſer nulle part aucune trace de leur violence ; de ſorte qu'il ſembloit que le feu, à ſon égard, ayant perdu toute ſa chaleur, n'avoit plus que ſa lueur & ſon éclat pour éclairer au triomphe de ce victorieux de ſa force & de ſes ardeurs. 1063.

Epiſt. Flor. ad Alex. Nam flammæ undique concurrentes, & circumquaque exurgentes Albam quaſi byſſinam intrabant, & intrando inflabant : ſed naturæ ſuæ immemores, &c. Manipulum denique & Stolam, eorumque fimbrias, more ventorum ſuſtollendo, huc illucque variè ferebant : ſed calore perdito, &c. Inter capillos nempe flammæ circumſurgentes intrabant, eoſque flando levabant, & relevabant, &c.

1063. C'eſt ainſi qu'il alla toûjours d'un pas ferme, & avec une démarche meſurée, juſqu'à l'autre bout des buſchers, lors que s'eſtant apperceû qu'il avoit laiſſé tomber ſon mouchoir, il retourna froidement ſur ſes pas, pour le retirer, comme il fit, du milieu des flâmes, auſſi blanc & auſſi entier qu'il l'avoit quand il y entra; puis reprenant ſon chemin fort modeſtement, & ſans ſe haſter, il acheva de fournir de la ſorte une ſi dangereuſe carriére. Il vouloit meſme encore repaſſer par ce meſme ſentier de feu, pour retourner d'où il eſtoit venu; mais il fut arreſté par l'ardeur & l'impétuoſité du Peuple, qui ſe jettant en foule ſur luy pour luy baiſer les mains, ou pour toucher du moins quelque partie de ſes habits, penſa l'étoufer; & ce ne fut qu'avec une extréme difficulté qu'on le put ramener bien tard, comme en triomphe, dans ſon Monaſtere, parmi les acclamations de toute la Ville, qui écrivit en ſuite au Pape une fort longue lettre, pour luy rendre compte d'un évenement ſi merveilleux, & pour luy demander un vray Paſteur, au lieu du ſimoniaque qui eſtoit alors en horreur à tout le monde.

Deſid. Caſſin. l. 3. Dialog.

Le Pape, qui eſtoit encore au Concile de Latran, agit en cette occaſion ſi extraordinaire avec toute l'adreſſe & toute la prudence qu'on peut ſouhaiter dans un grand Pontife. D'une part il n'y avoit nulle apparence que l'on puſt

raiſonnablement douter de la verité d'un fait qui eſtoit de notoriété publique, & confirmé authentiquement par le témoignage de toute une Ville, qui l'a veû, & qui en écrit au Pape une grande lettre, où toutes les circonſtances d'un évenement ſi merveilleux ſont marquées tres-exactement. Auſſi les Ecrivains de ce temps-là, & ſur tout Didier Abbé du Mont-Caſſin, qui fut depuis Pape, en parlent comme d'une choſe ſi certaine & ſi connuë de tout le monde, qu'on ne la pouvoit révoquer en doute; & celuy qui voudroit aujourd'huy s'inſcrire en faux ſur un fait averé par des témoignages de cette force, entreprendroit en meſme temps de renverſer tous les fondemens de l'Hiſtoire. D'autre part, on ne peut appuyer un jugement équitable ſur cette ſorte de preuve qui ſe fait par le feu : car outre qu'elle eſt défenduë par les Canons, qui, ſelon l'Evangile, ne veulent pas qu'on tente Dieu ; il y a ſujet de douter ſi cela ſe fait par miracle, ou par quelque autre voye, ſoit diabolique, ſoit naturelle. Et certes l'experience a fait voir aſſez ſouvent, que l'on peut avoir des ſecrets qui empeſchent l'activité du feu; & nous avons veû depuis peu des gens qui en avaloient, & qui prenant un fer chaud le mettoient ſur leur langue ſans ſe bruſler. D'ailleurs il y avoit de grandes préſomptions contre Pierre Eveſque de Florence, & dans la certitude qu'on

1063.

Abbas Vrſperg. Bertold. Conſt. Deſid. Caſſin. l. 3. Dial.

1063. y croyoit avoir alors qu'il eſtoit coupable du crime dont on l'accuſoit, on ne pouvoit, ſans ſcandale, & ſans danger évident de ſédition, luy laiſſer encore exercer les fonctions Epiſcopales.

Sur cela voicy le temperament que le Pape prit en cette affaire. Il ne voulut pas le condamner ſur cette preuve du feu, laquelle n'eſtoit nullement canonique; mais il le ſuſpendit de l'exercice de ſes fonctions, juſqu'à ce qu'aprés avoir bien examiné ſa cauſe, l'on euſt veû ce qu'il en falloit juger. Et il y a grande apparence que le jugement, faute d'avoir contre luy d'autres preuves que celle du feu, luy fut favorable : car il ſe trouve qu'eſtant quelque temps aprés retourné à Florence en qualité d'Eveſque, il fit, par une grande généroſité Chreſtienne, une donation conſidérable à ce meſme Monaſtere dont les Religieux l'avoient ſi furieuſement perſecuté. Et pour ce qui regarde ces bons Moines qui avoient peché par ſimplicité plûtoſt que par malice, en ſoulevant le Peuple contre leur Eveſque, entre pluſieurs autres decrets qu'on fit dans le Concile, pour réformer les grands abus qui eſtoient alors dans l'Egliſe, on en fit un contre eux, qui eſt inſeré dans le Droit, & par lequel, en renouvellant celuy du Concile de Calcedoine, il leur fut enjoint de ſe tenir renfermez dans leur Cloiſtre, avec défenſe d'en ſor-

Diploma Petri Abbat. ap. Baron.

C. Juxta 16. q. 1. Monachis, quamvis Religioſis, ad normam S. Benedicti, intra clauſtra mora-

tir pour aller dans les villages & dans les Villes, & de preſcher, ſinon à ceux auſquels ils donneront l'habit de leur Ordre. Pour le Pere Pierre Aldobrandin, que l'on appella depuis *Petrus Igneus*, c'eſt-à-dire Pierre de Feu, comme c'eſtoit un fort bon Religieux, qui n'avoit fait qu'obéïr tout ſimplement à ſon Superieur, on le tira, pour le faire Abbé, d'entre les vaches & les aſnes du Couvent, qu'il avoit gardez par humilité. Et quand le Cardinal Hildebrand, qui avoit ſeul ſouſtenu ces Moines, fut Pape, il ne manqua pas de le faire Cardinal, & Eveſque d'Albano, pour ſe ſervir avantageuſement d'un homme qui paſſoit par tout pour miraculeux. C'eſt ainſi que ſe termina le Concile de Latran, aprés lequel, comme Alexandre qui vouloit faire un petit voyage en Toſcane, fut ſorti de Rome, il s'en fallut peu que Cadaloüs ne s'en rendiſt maiſtre. 1063.

ri præcipimus : vicos, caſtella, civitates peragrare prohibemus, & à populorum prædicatione omninò ceſſare cenſuimus, &c. *Abb. Vrſperg. Act. prolix. S. Io. Gualb.* Poſt cuſtodiam vaccarum & aſinorum, quam in Vallumbroſa, juſſu beati Joannis humiliter tenuit.

Cét Antipape, aprés qu'on eût défait ſes troupes devant Rome l'année précedente, avoit ſi bien rétabli ſes affaires, qu'outre les Eveſques de Lombardie qui eſtoient preſque tous pour luy, il avoit encore regagné une grande partie de ceux d'Allemagne, qui nonobſtant le jugement que l'Archeveſque Annon avoit fait porter contre luy, faiſoient entendre au jeune Empereur qu'il y alloit de ſon intereſt, & du plus beau de tous les droits de ſa Couronne, de maintenir celuy que luy-meſme *Lambert. Schafnab. Act. Nic. Card. Arag.*

1063. avoit fait élire au Concile de Baſle contre Alexandre qu'on avoit élû & introniſé à Rome, ſans avoir ſceû la volonté du Prince. On dit meſme que le Duc Godefroy, par cette raiſon, le favoriſoit, pour témoigner du zele au ſervice de l'Empereur. Et de fait, il courut un bruit dans le monde, que ce fut de ſon conſentement qu'on le fit évader, quand il luy tailla en piéces ſon armée devant Rome : ce qui fut cauſe que le Cardinal Pierre de Damien luy écrivit une belle lettre ſur ce ſujet, pour le ramener au bon parti, s'il eſtoit vray qu'il l'euſt quitté. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'outre le parti qui s'eſtoit déclaré pour Cadaloüs en Allemagne & en Lombardie, il y en avoit encore un tres-conſidérable dans Rome meſme, où quelques-uns des plus puiſſans, & ſur tout Cencius fils du Préfet de la Ville, qu'il avoit gagnez à force d'argent, luy promirent de l'y recevoir, pourveû qu'il vint le plus ſecretement qu'il luy ſeroit poſſible ſe preſenter devant les portes.

En effet, s'y eſtant rendu de nuit avec l'élite de ſes gens, il y fut receû par Cencius, qui eſtant Gouverneur du Chaſteau Saint Ange, eſtoit maiſtre de ce quartier-là. Il fut conduit en ſuite ſur le champ dans la Baſilique du Vatican, dont il s'empara ſans peine, pour y prendre poſſeſſion du Siége Apoſtolique : mais il n'en eût pas le loiſir ; car comme on décou-

vrit la trahiſon au point du jour, & qu'on ſceût que Cadaloüs occupoit l'Egliſe de Saint Pierre : le Peuple, qui tenoit alors pour Alexandre, & qui eſtoit furieuſement irrité de ſe voir ſi laſchement vendu, courut aux armes dans tous les quartiers, & marcha avec tant de réſolution & de promptitude contre les traiſtres, que ceux qui accompagnoient l'Antipape ne ſe croyant pas aſſez forts pour réſiſter à cette grande multitude de gens armez qui s'en venoient fondre ſur eux, prirent ſoudainement la fuite : de ſorte que ſe trouvant preſque ſeul, il alloit eſtre pris, ſi Cencius ne l'euſt fait promptement entrer dans le Chaſteau par un paſſage qui le joint au Vatican. Ce fut-là néanmoins plûtoſt une priſon qu'un lieu de ſeûreté pour luy : car il y fut auſſitoſt inveſti par les Romains, qui l'y tinrent comme aſſiégé prés de deux ans, durant leſquels Cencius, qui eſtoit un grand ſcelerat, de ſon Protecteur s'eſtant fait ſon geollier, luy fit ſouffrir mille maux, & ne voulut jamais le laiſſer ſortir, comme il le pouvoit aiſément par de certains endroits fort ſecrets du coſté de la campagne, qu'il ne luy euſt donné aſſeûrance de luy payer une groſſe ſomme d'argent pour obtenir ſa liberté.

1063.

Ann. 1064. 1065.

La diſgrace de cét Antipape ne put pas néanmoins empeſcher que le Schiſme ne ſe fortifiaſt toûjours de plus en plus, particulié-

Aſt. N. Card. Aragon.

1065. ment en Allemagne, où le nombre des partiſans de Cadaloüs croiſſoit tous les jours, parce qu'ils croyoient par là défendre la cauſe de l'Empereur. C'eſt pourquoy bien que l'Archeveſque de Cologne tint toûjours pour le Pape Alexandre, toutefois parce que la pluſpart ſouſtenoient que ſon élection ne s'eſtoit pu faire ſans le conſentement de l'Empereur, & qu'il ne vouloit pas qu'on cruſt qu'il abandonnoit les droits du Prince, il fut d'avis, comme les autres, dans une Aſſemblée des Princes que l'on tint pour ce ſujet, que la choſe méritoit bien d'eſtre examinée dans un Concile, & que c'eſtoit-là le moyen le plus efficace qu'on pouvoit prendre pour abolir auplûtoſt ce malheureux Schiſme. Sur quoy cét Archeveſque fut prié de paſſer luy-meſme en Italie, & de ſe joindre au Duc Godefroy, pour preſſer le Pape Alexandre de convoquer un Concile en quelque Ville que l'on jugeroit la plus propre pour y aſſembler les Prélats d'Allemagne & d'Italie.

Ann. 1066. Le ſaint homme entreprit tres-volontiers ce voyage pour un auſſi grand bien que celuy de la paix de l'Egliſe. Il prit en paſſant par la Toſcane le Duc Godefroy, & ſe rendit avec luy à Rome, où dans l'audiance qu'ils eûrent en preſence de tous les Cardinaux, il ſe plaignit du Pape au Pape meſme, avec beaucoup de douceur & de modeſtie, luy parlant en ces termes:

Deinde Alexandrum PP manſuetè & modeſtè ita allocutus eſt:

Comment

1066.

Comment eſt-ce, mon frere Alexandre, que vous avez accepté le Pontificat ſans les ordres du Roy mon maiſtre, car il y a tres-long-temps que nos Rois ſont en poſſeſſion de ce droit, qu'on ne puiſſe créer de Papes ſans leur conſentement? Et là-deſſus il ſe mit à luy faire une longue liſte des Patrices & des Empereurs, c'eſt-à-dire, de Pepin, de Charlemagne, & de ſes Succeſſeurs Carlovingiens, & des Othons, ſelon l'ordre & la volonté deſquels on a fait pluſieurs Papes. A quoy le Cardinal Hildebrand répondit, que les Rois ne devoient avoir aucune part dans l'élection des Papes, & cita là-deſſus pluſieurs Canons & Decrets des Peres & des Conciles, & principalement celuy du Pape Nicolas II. au Concile de Rome, auquel cent & treize Eveſques ſouſcrivirent: ce qui fait voir qu'il ne parloit que de l'élection & de la demande du Peuple & du Clergé, & non pas de l'intronization, laquelle, ſelon ce Concile, ne ſe peut faire ſans le conſentement de l'Empereur. A quoy le ſaint Archeveſque Annon, qui eſtoit du meſme ſentiment, ne repliqua rien, & parut eſtre ſatisfait. Mais il ne laiſſa pas, ſelon l'ordre qu'il en avoit de l'Empereur, de ſupplier tres-humblement le Pape de convoquer un Concile dans la Lombardie, où les Eveſques d'Allemagne & d'Italie puſſent facilement s'aſſembler, afin qu'il y puſt terminer cette grande affaire, en faiſant voir clairement la validité

Qua ratione frater Alexander abſque mandato D. mei Regis recepiſti Papatum? à longis enim temporibus à Regibus, &c. *Acta PP. N. Card. Arrag. ap. Bar. & ex Cod. MS. Bibl. Canon. Luc. ap. Florentin. in hiſt. Comitiſſ. Matild.*

1066. de ſon élection, & la nullité de celle de Cadaloüs.

Quoy-qu'il ſemblaſt que cela fuſt contre la dignité du Souverain Pontife, & contre l'uſage, il eût néanmoins la bonté d'y condeſcendre pour le bien de la paix, eſtant d'ailleurs fort aſſeûré de ſon innocence & de ſon bon droit. Aprés avoir donc conferé avec le Duc & l'Archeveſque, il nomma, pour y célebrer ce Concile, la Ville de Mantoûë, qui eſtoit au Duc Godefroy, & où l'on ne s'aſſembla que l'année ſuivante, pour donner le temps aux Eveſques d'Allemagne de s'y rendre avec ceux d'Italie. Il y en vint meſme quelques-uns d'Eſpagne, & l'on y cita Cadaloüs, qui depuis ſa ſortie du Chaſteau Saint Ange eſtant arrivé à Parme en tres-miſerable équipage, ſe portoit toûjours pour vray Pape : mais ſe défiant de ſa cauſe, il refuſa toûjours opiniaſtrément de comparoiſtre en ce Concile. Pour Alexandre, il y parla avec tant de ſageſſe & tant de force, pour y faire voir la juſtice de ſon élection, qui ne choquoit nullement les droits de l'Empereur, auquel on s'eſtoit adreſſé pour luy en rendre compte, que les Eveſques meſmes de Lombardie qui avoient toûjours eſté ſes plus grands ennemis, ſe déclarerent ouvertement pour luy. Et quant au crime de ſimonie dont ils l'avoient accuſé devant l'Empereur, on n'exigea de luy autre choſe, ſinon que, ſelon la couſ-

Ann. 1067. *Sigebert. Ioan. Marian.*

Alf. N. Card. Arragon.

tume de quelques-uns de ſes Prédeceſſeurs, il s'en purgeaſt par ſerment, comme il fit; aprés quoy il fut reconnu généralement de tous pour vray Pape, & l'on condamna ſolennellement Cadaloüs, comme Antipape. Ce Decret fut un coup de foudre, dont ce malheureux Intrus ſe ſentit ſi rudement frapé, qu'il en mourut peu de jours aprés d'une mort funeſte.

1067. *Sigebert.* *Act. Card. Arrag.*

Ce Concile eſtant ſi heureuſement terminé, le Duc Godefroy qui l'avoit en partie procuré pour donner la paix à l'Egliſe, la luy donna encore d'une autre maniére tres-glorieuſe, par les armes, parce qu'en meſme temps il mena le Pape, avec une bonne armée, contre les Normans, qui, au préjudice du Traité qu'ils avoient fait avec le défunt Pape, s'eſtoient emparez de pluſieurs Places de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Cette guerre pourtant ne fut pas longue; car aprés quelques petits combats où il eût toûjours l'avantage, comme il les eût pouſſez juſques auprés d'Aquin, & que ne pouvant plus pourſuivre leur retraite, ils eûrent peur de tout perdre s'ils en venoient à la bataille contre un ſi puiſſant ennemi & un ſi grand Capitaine, il les contraignit de demander la paix, qu'ils obtinrent, en rendant tout ce qu'ils avoient uſurpé ſur l'Egliſe. Aprés cela ce grand Duc, tout couvert de gloire pour tant de belles choſes qu'il avoit exécutées en faveur du Saint Siége, depuis que par ſon mariage avec la Prin-

Ann. 1068. *Act. Card. Arrag. Leo Oſtienſ. l. 3.*

Ann. 1069. ceſſe Beatrix il eſtoit devenu Duc de Toſcane, eſtant allé faire un voyage en Lorraine, afin d'y regler les affaires de ce Duché, il y mourut fort chreſtiennement, la veille de Noël, & fut inhumé dans l'Egliſe Cathedrale de Verdun, qui eſtoit alors une des principales Villes de ſes Eſtats. Ce fut certainement un Prince doûé de mille belles qualitez, duquel les Ecrivains de ce temps-là ne parlent preſque jamais qu'avec de grands éloges, comme de celuy qui ſurpaſſoit ſans contredit tous les autres en toutes ſortes de perfections, & dont la réputation s'étendoit par toute la terre, qu'il avoit remplie de la gloire de ſon nom. Mais ce qu'il y a de plus admirable dans un homme de guerre comme luy, qui eût preſque durant toute ſa vie les armes à la main, c'eſt que depuis la penitence publique qu'il voulut faire avec une extréme rigueur, pour avoir bruſlé la grande Egliſe de Verdun, lors qu'il prit d'aſſaut cette Ville ſur l'Empereur qui luy avoit oſté le Duché de la Haute Lorraine, il conſerva toûjours un eſprit de componction & de dévotion ſi tendre, qu'il fondoit en larmes à la ſeule penſée de ſes pechez, & prenoit grand ſoin de les racheter par les grandes aumoſnes qu'il faiſoit, & auſquelles ſa merveilleuſe chaſteté donnoit encore un plus grand prix. Car le Cardinal Pierre de Damien nous apprend par une de ſes Lettres à la Ducheſſe Beatrix femme

Berthold. Conſt. Lambert. Schaſn.

Godefridus Dux inter ſæculares excellentiſſimus. *Berthold. Conſt.* Dux Lotharingiorum Godefridus, omnibus penè terris magnitudine rerum geſtarum compertus & cognitus. *Lambert.*

In recordatione peccatorum ſuorum ad compunctionem lacrymarum facillimus, in erogatione eleemoſynarum largiſſimus. *Berthold.*

De myſterio autem mutuæ continentiæ quam inter

de ce Prince, qu'ils veſcurent tous deux, d'un mutuel conſentement, dans l'eſtat d'une continence perpetuelle. Enfin je ne trouve que Hildebrand qui ne luy ſoit pas bien favorable; parce que ce Duc n'alloit pas auſſi viſte que ce Cardinal, ſelon ſon humeur ardente, euſt voulu en certaines choſes que Godefroy Prince auſſi ſage que vaillant vouloit qu'on examinaſt bien, avant que de les entreprendre. Son fils Godefroy le Boſſu, ou Gozelon, comme d'autres l'appellent, luy ſucceda non-ſeulement au Duché de Lorraine, mais auſſi au Duché de Toſcane, comme mari de la Comteſſe Matilde, qu'il avoit épouſée par Procureur : car il y a des Actes qui font voir qu'à ſon arrivée en Toſcane, qui ne fut que trois ou quatre ans aprés, il y agit en Souverain, comme Duc & Marquis de Toſcane; & cependant les deux Princeſſes Beatrix & ſa fille Matilde, qui ſont indifferemment appellées par les Hiſtoriens du temps, & dans les Actes authentiques, Comteſſes, Marquiſes, & Ducheſſes de Toſcane, gouvernoient enſemble les grands Eſtats qu'elles poſſedoient en Italie, entretenant toûjours une tres-étroite correſpondance avec le Pape Alexandre, particuliérement pour arreſter le cours des deſordres de l'Empereur Henri leur proche parent, puis qu'il eſtoit neveu de Beatrix, & couſin germain de Matilde.

1069. vos Deo teſte ſervatis, &c. Ut virum quidem tuum arbitrarer hilariter hoc pudicitiæ munus offerre, &c. *Petr. Dam. t. 1. lib. 7. ſp. 14. Greg. VII. Ep. lib. 1. ep. 72.*

Lambert. Schafnab.

Gio. Batt. Fiorentin. della grand' Conteſſa d'Italia.

Ann. 1070.

Ibidem.

Ann. 1071. Ce jeune Prince, qui n'avoit alors que vingt & un an, n'eſtant plus retenu par la preſence & par les ſages conſeils de Saint Annon Archeveſque de Cologne, ſon premier Miniſtre, auquel il avoit donné avec joye la permiſſion que le ſaint Prélat avoit demandée de ſe retirer de la Cour, menoit une vie fort licentieuſe, & maltraitoit la nobleſſe, (ce qui en partie fut

Lambert. Schafn. Vrſperg.

Ann. 1072. cauſe de la révolte des Bavarois & des Saxons;) payoit les gens de guerre des biens d'Egliſe qu'il leur abandonnoit, & vendoit meſme aſſez ſouvent les gros Benefices qu'il conferoit. Alexandre, pour l'avertir en Pere de tous ces deſordres, luy avoit envoyé le Cardinal Pierre de Damien, qui empeſcha bien par ſes fortes remontrances qu'il ne fiſt ce ſcandaleux divorce qu'il vouloit faire avec l'Imperatrice Berthe; mais pour le reſte, il n'avoit preſque rien gagné ſur ſon eſprit, & la ſimonie regnoit toûjours comme auparavant dans ſa Cour, ce qu'Alexandre ne pouvoit ſouffrir. Il ne ſe plaignoit pas de ce que Henri donnoit l'inveſtiture des Eveſchez & des Abbayes, ainſi que ſes Prédeceſſeurs avoient toûjours fait; mais ſeulement de ce qu'il les donnoit à prix d'argent, contre les Loix de Dieu & de l'Egliſe. C'eſt pourquoy voyant que nonobſtant toutes ſes remontrances ce trafic infame continuoit toûjours, il réſolut d'y apporter un reméde plus efficace. En effet, il luy écrivit par l'Archeveſ-

que de Cologne, & par l'Eveſque de Bamberg, qui eſtoient venus de ſa part en Italie pour y recueillir ſes droits, qu'il falloit que luy-meſme y vint, pour ſe juſtifier devant le Tribunal de l'Egliſe, des crimes dont on l'accuſoit. Mais cela n'eût aucun effet, parce qu'outre que cét Empereur fit fort peu d'eſtat d'une pareille citation, qu'on n'avoit jamais faite, & qu'il croyoit eſtre une entrepriſe manifeſte contre les droits des Souverains; la mort du Pape qui déceda cette meſme année, au mois d'Avril, l'empeſcha de pourſuivre ſon deſſein. *Ann.* 1073. *Vrſperg. Otto Friſing.* *Decret. Elect. Greger. init. Regeſt. Epiſt. ejuſd. Marian. Scot.*

Ce fut aſſeûrément un Pape d'un mérite extraordinaire, & d'une grande pureté de vie, que Dieu, à ce que dit Leon d'Oſtie, voulut manifeſter par quelques Miracles que ce Saint Pontife fit en viſitant la célebre Abbaye du Mont-Caſſin. Or comme le Cardinal Hildebrand, dont il ſe ſervoit fort, & qui fut ſon Succeſſeur, l'avoit porté à cette derniére action contre Henri; auſſi réſolut-il, non ſeulement de la pourſuivre, mais de paſſer encore bien plus outre. Car ne s'eſtant pas contenté d'agir contre la ſimonie, qu'on ne doit nullement ſouffrir, il entreprit encore d'oſter aux Empereurs & aux Rois le pouvoir qu'ils avoient eû juſques alors de donner les Eveſchez & les Abbayes dans leurs Eſtats. C'eſt ce qui cauſa ces étranges révolutions qui ſe firent *Leo Oſtienſ. l. 3. c. 35.*

1073. & dans l'Egliſe & dans l'Empire ; dans l'Egliſe, par les furieux Schiſmes qui la déchirerent d'une pitoyable maniére ; dans l'Empire, par les ſanglantes guerres qui le deſolerent, & le réduiſirent enfin peu à peu en l'eſtat où nous le voyons aujourd'huy. C'eſt ce qu'il faut maintenant que je montre, aprés avoir fait voir en peu de mots, en quoy préciſément conſiſte ce grand differend qui eſtoit alors entre les Papes & les Empereurs au ſujet des inveſtitures.

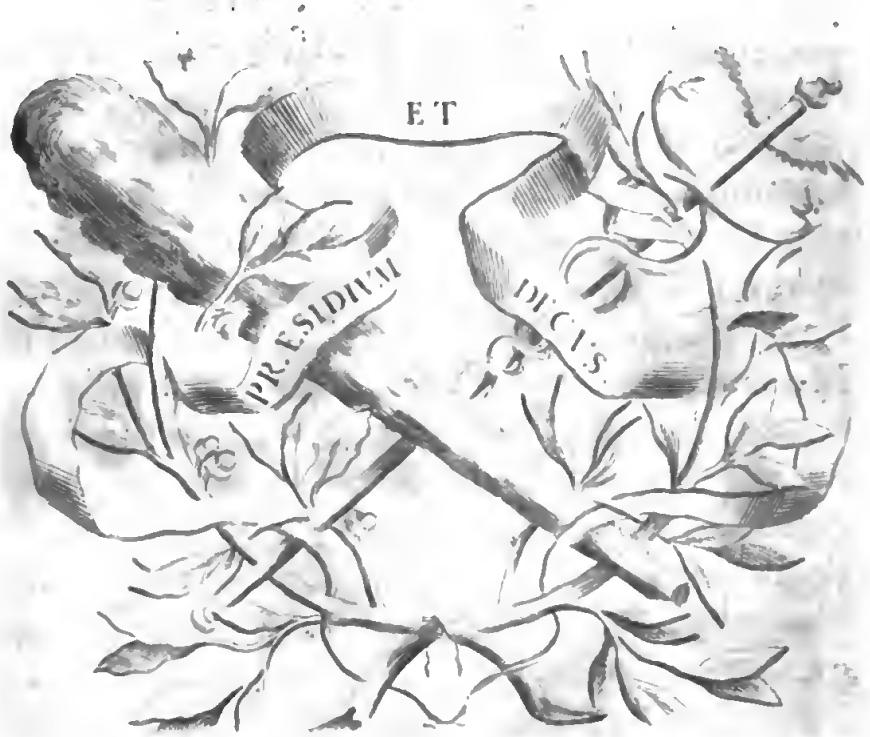

HISTOIRE

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE TROISIE'ME.

TAndis que les Egliſes n'eûrent point d'autre revenu que celuy qu'elles tiroient des offrandes & des aumoſnes des Fidelles, & du fruit des héritages qu'on leur pouvoit leguer, depuis que le grand Conſtantin en eût

Ann. 1073.

1073. donné la permiſſion par Edit, il leur fut permis de faire librement l'élection de leurs Eveſques, & de diſpoſer à leur volonté des biens d'Egliſe qu'ils laiſſoient aprés leur mort. Mais cette prétieuſe liberté qu'elles devoient à leur pauvreté, leur fut ravie par les richeſſes, aprés le prodigieux changement qui ſe fit dans leur fortune temporelle, qui de tres-petite qu'elle eſtoit dans les cinq premiers Siécles, devint tres-grande & tres-puiſſante, par la liberalité des Rois & des Empereurs, qui les éleverent aux grandeurs de la terre les plus éclatantes, en leur donnant de grandes Seigneuries, des Comtez, des Principautez, & des plus beaux Fiefs d'entre ceux qui relevent de leur Couronne. Le premier Roy Chreſtien, le grand Clovis, fut auſſi le premier qui commença d'enrichir, & d'honorer ainſi les Egliſes de ſon Royaume, comme il paroiſt par le teſtament de Saint Remi, que nous avons dans Flodoard, ce que les Rois de la premiére Race ſes Succeſſeurs, firent auſſi, à ſon exemple, fondant, & dotant magnifiquement des Egliſes & des Abbayes par toute la France. Pepin en fit encore davantage, & fut le premier qui agrandit de cette ſorte l'Egliſe Romaine, en luy donnant l'Exarcat de Ravenne, & la Pentapole ou Marche d'Ancone.

Flodoard. Hiſt. Rem. l. 1. c. 8.

Charlemagne qui ſurpaſſa tous ſes Prédeceſſeurs en prudence & en piété auſſi-bien

qu'en puiſſance & en grandeur, alla encore bien plus loin. Car ce fut luy qui rendit la pluſpart des Egliſes & des Abbayes d'Allemagne riches & puiſſantes, à l'égal des plus grands Princes, ce qu'il fit non-ſeulement par dévotion, mais auſſi par une tres-fine politique; car il ne doutoit point que les Eveſques & les Abbez, devenus ſi puiſſans par ſes bienfaits, ne luy deuſſent eſtre plus fidelles que les autres, dont il éprouvoit ſi ſouvent l'infidelité; & il crût que ſi ceux-cy ſe révoltoient, il les pourroit plus aiſément réduire avec le ſecours qu'il tireroit de ces Princes Eccleſiaſtiques, qui employeroient contre eux non-ſeulement les armes temporelles, par les ſoldats qu'ils luy devoient fournir pour les fiefs qu'ils tenoient de luy, mais auſſi les ſpirituelles, en lançant contre les rebelles les foudres de l'anatheme en ſa faveur. Ses Succeſſeurs dans la ſeconde & la troiſiéme Race ont imité ſa liberalité, par leur ſainte magnificence qui éclate encore aujourd'huy dans les illuſtres monumens qu'ils nous en ont laiſſez. Les Comtes & les Ducs ſuivirent auſſi cét exemple, quand les fiefs furent heréditaires en France. Et cette liberalité s'accrût encore lors que vers cét onziéme Siécle, dont j'écris maintenant l'Hiſtoire, on introduiſit dans l'Egliſe la couſtume de changer la penitence canonique en aumoſnes, & d'en relaſcher autant, à proportion, qu'on donne-

1073.

Willelm. Malmeſbur. l. 3.

Cùm à pœnitentibus terram accipimus, juxta menſuram muneris, eis

1073. roit de terres & de poſſeſſions aux Egliſes & aux Monaſteres. Et ce que j'ay dit de la France ſe doit auſſi entendre de l'Eſpagne, de l'Angleterre, & des autres Royaumes où les Egliſes ont eſté magnifiquement fondées & dotées par les Rois.

de quantitate pœnitentiæ relaxamus. Petr. Dam.

Or cette liberalité des Princes, & les grandes richeſſes des Egliſes ont produit deux effets qu'on ne peut nier, & dont la verité paroiſt clairement dans l'Hiſtoire. Le premier eſt que comme les Princes eûrent aprés cela grande raiſon, pour leur intereſt, de ſe bien aſſeûrer de la fidelité de ceux qui poſſedoient ces grands biens & ces fiefs qu'on tenoit d'eux, & qu'ils furent en ſuite devenus en quelque maniére les Patrons de ces grands Benefices : ce furent eux auſſi qui depuis ce temps-là les confererent. Cela ſe voit manifeſtement dans l'Hiſtoire de nos Rois, qui, peu aprés l'établiſſement de la Monarchie, ſe mirent en poſſeſſion du droit qu'ils eûrent de donner les Eveſchez de leur Royaume, tantoſt en recevant favorablement la requeſte du Peuple & du Clergé qui leur demandoit quelqu'un pour Eveſque ; tantoſt en faiſant élire celuy qu'ils vouloient ; maintenant en le choiſiſſant eux-meſmes par l'avis des Prélats & des Seigneurs de leur Conſeil ; quelquefois en envoyant au Métropolitain celuy qu'ils vouloient qui fuſt conſacré ; enfin en diſpoſant toûjours ſi bien des Eveſ-

Hiſt. Gregor. Tur. Formula Marculphi & alia t. 2. Conc. P. Sirm. P. de Marca l. 8. Concord. c. 9. & ſeq. Annal. Eccleſ. Franc. Caroli le Cointe. P. Thomaſſin de Benefic. p. 2. lib. 2. c. 33. 34. M. Auberi de la Reg. l. 1. c. 1.

chez, qu'il n'y euſt jamais d'Eveſque qui ne le fuſt ſelon leur volonté, & par leurs ordres, en vertu d'un Reſcrit ou d'un Decret qui reſſembloit aſſez au Brevet qu'on donne aujourd'huy. C'eſt ce qu'on peut voir aiſément dans le ſecond Tome des Conciles du Pere Sirmond, dans le docte Traité des Benefices du Pere Thomaſſin de l'Oratoire de Jeſus, & ſur tout dans l'excellent ouvrage des Annales de l'Egliſe Gallicane, que le ſçavant Pere le Cointe, de cette meſme illuſtre Congregation, continuë tous les jours à nous donner, avec une gloire immortelle & de ſa Compagnie & de ſon nom. L'Illuſtriſſime Archeveſque de Paris Pierre de Marca nous montre auſſi dans le beau Livre qu'il a fait de l'accord du Sacerdoce & de l'Empire, que les Rois d'Angleterre & ceux d'Eſpagne, depuis la converſion de Recaréde, en uſoient à peu prés de la meſme maniére qu'on faiſoit en France. 1073.

Lib. 8. c. 10.

Math. Pariſ. Guill. Malm ſh.

Et parce que, ſelon la Loy Salique, quand le Roy faiſoit un Vaſſal, en luy donnant quelque fief relevant de ſa Couronne, il le faiſoit avec céremonie, en luy mettant en main un petit rameau, un brin d'herbe, un baſton, ou quelque autre choſe ſemblable, qui n'eſtoit que pour ſignifier qu'il l'inveſtiſſoit de ce fief, ce que l'on appelloit *inveſtiture* ou *veſtiture*, comme parlent les Capitulaires: auſſi quand il donnoit un Eveſché à celuy que luy-meſme choiſiſſoit, ou qu'il accordoit aux priéres du Peu-

P. de Mar. l. 8. c. 19.

1073. ple & du Clergé, il l'inveſtiſſoit ſolennellement de cette grande dignité pour le temporel, en luy mettant entre les mains la Croſſe, & luy donnant l'Anneau avant ſa conſecration. Car c'eſt ainſi que l'Empereur Louïs le Debonnaire inveſtit Saint Rambert de l'Archeveſché de Bremen, avec le Baſton Paſtoral; que Saint Romain Eveſque de Roûën receût l'inveſtiture de Clovis II. & Ives de Chartres, qui floriſſoit ſur la fin de l'onziéme Siécle, dit qu'on le fit Eveſque luy-meſme malgré qu'il en euſt, lors qu'aprés ſon élection ayant eſté mené par force devant Philippe I. ce Roy luy mit en main une Croſſe, quoy qu'il puſt faire pour s'en défendre; aprés quoy il fut conduit à Chartres, d'où il alla ſe faire conſacrer par le Pape Urbain II. qui eſtoit alors à Capoûë. Et cela meſme ſe faiſoit en Angleterre, où, comme l'aſſeûre Mathieu Paris, le Roy Saint Edoûard, en ce meſme Siécle, donna le Baſton Paſtoral à Ulſtan Eveſque de Vigorne. Aprés cette céremonie, l'Eveſque s'alloit faire conſacrer ſelon l'ordre preſcrit par l'Egliſe, & puis il faiſoit hommage pour les terres qu'il tenoit du Roy, & luy preſtoit le Serment de fidelité.

Aut. V. S. Ramb. Rex, convocatis tàm Epiſcopis quàm Abbatibus, baculum illi contulit Paſtoralem.

Antiq. Aut. Vit. S. Rom. Cum Clericorum primò ingenio, poſteà violentiâ Regi fuiſſem præſentatus, & inde cum virgâ Paſtorali mihi intrusâ ad Eccleſiam Carnotenſem adductus.

Ivo. ep. 8.

Ep. Vrb. 2. ad Cler. & pop. Carn. ap. Ivo. P. de Marca l. 8. c. 21.

1092. Il eſt tout évident que ce que j'ay dit de ces Rois ſe doit dire auſſi des Empereurs, puis que la création meſme des Papes dépendoit de leur volonté, & qu'on ne les pouvoit introniſer, ni conſacrer ſans leur conſentement, comme il

paroiſt par les exemples qu'on a veûs dans cette Hiſtoire, & plus clairement encore par celuy du grand Saint Grégoire, qui pour ſe delivrer du fardeau du Souverain Pontificat qu'on luy vouloit mettre ſur les épaules, & qu'il apprehendoit bien fort, écrivit à l'Empereur Maurice, en le conjurant de ne vouloir jamais conſentir à ſon élection; ce que pourtant il ne pût obtenir de ce Prince, qui au contraire commanda qu'on le miſt ſur le Trône de Saint Pierre, malgré toute ſa réſiſtance. Auſſi en cét onziéme Siécle dont je parle maintenant, les Empereurs eſtoient fort paiſiblement en poſſeſſion du pouvoir de conferer les Eveſchez & les Abbayes en cette maniére. Quand un Eveſque eſtoit mort, on portoit ſon Anneau & ſa Croſſe à l'Empereur, qui choiſiſſoit celuy qu'il vouloit gratifier de cette grande Prélature, dont il l'inveſtiſſoit en céremonie, en luy donnant la Croſſe & l'Anneau de ſon Prédeceſſeur. 1073.

Scripſerat Mauricio Imperatori, conjurans ne unquam conſenſum præſtaret populis... dată præceptione, ipſum juſſit inſtitui. *Greg. Turon. l. 10. c. 1.*

Il eſt vray qu'il y eût en cela de grands abus, particuliérement en ce meſme Siécle, où la ſimonie faiſoit bien du ravage dans l'Egliſe. On conferoit aſſez communément les Eveſchez à des perſonnes qui en eſtoient tout-à-fait indignes, & bien ſouvent encore à ceux qui en donnoient le plus d'argent, & qui ſouſtenoient hardiment qu'il eſtoit permis de les achetter, & meſme l'Ordination. A la verité,

1073. ce dogme inſolent & impie fut généralement condamné de tous ceux qui avoient encore quelque reſte de pudeur, & de ſentiment de Religion. Mais comme il s'eſt toûjours trouvé de mauvais Sophiſtes, qui, par de ſubtiles diſtinctions, ou plûtoſt par de fauſſes ſubtilitez, ont taſché de corrompre la doctrine & la morale de l'Egliſe, en faiſant paſſer le mal pour le bien à la faveur de leurs ſophiſmes: il y eût
1065. en ce temps-là deux Chapelains du Duc Godefroy, qui enſeignerent à Florence qu'on pouvoit acheter des Princes les Eveſchez ſans ſimonie, pouveû que l'on ne donnaſt rien pour recevoir la conſecration; parce qu'en ce cas, diſoient-ils, on n'achetoit point le ſacerdoce & le ſpirituel, à ſçavoir l'Ordination qui donne le Saint Eſprit, mais ſeulement le temporel & la poſſeſſion des biens & des revenus de l'Eveſché. Et c'eſt-là juſtement l'héreſie des Simoniaques, ainſi que l'appelle Saint Grégoire:
P. Dam. ep. ad Alexand. II. elle n'eſt donc pas nouvelle, comme le dit Pierre de Damien qui la combatit à Florence. En effet, ce fut celle d'Antonin Eveſque d'Ephe-
Pallad. ſe, qui, du temps de Saint Jean Chryſoſtome, avoit introduit dans le Dioceſe d'Aſie cette déteſtable couſtume d'exiger de l'argent des Preſtres que l'on ordonnoit, à proportion de ce qu'ils tiroient des Egliſes auſquelles ils eſtoient attachez; & il diſoit pour ſa défenſe, que ce n'eſtoit point du tout pour l'Ordination qu'il exigeoit

exigeoit cét argent, mais ſeulement pour le temporel, & pour le revenu que le Preſtre tiroit de ſon Egliſe. Déſlors cette héreſie fut condamnée, comme elle le fut depuis par Saint Grégoire le Grand, & comme elle l'a toûjours eſté en tous les Conciles qu'on a tenus pour extirper la ſimonie. Car icy, le ſpirituel & le temporel ſont unis comme le corps & l'ame, & le droit de joüir du temporel dépend de la grace de l'Ordination qui luy eſt attachée, & que l'on doit neceſſairement recevoir quand on obtient un Benefice de cette nature: de ſorte que le prix qu'on donne pour l'un, tombe indirectement ſur l'autre; ce qui eſt faire injure au don de Dieu, qu'on met ainſi à prix d'argent. Cét abus eſtoit donc alors en Allemagne, & à la Cour de l'Empereur; mais il eſtoit auſſi ailleurs, & meſme en France, où ce commerce criminel s'exerçoit, par la corruption du Siécle, comme dans les autres Royaumes; & Hildebrand luy-meſme avoit eſté Legat en France, où il célebra des Conciles, pour remedier à ce grand deſordre: mais ce n'eſt pas de quoy il s'agiſſoit dans ce grand differend qui fut entre le Pape & l'Empereur, puis que l'on demeuroit d'accord qu'il ne falloit pas ſouffrir la ſimonie, & qu'on devoit dépoſer les ſimoniaques. La conteſtation n'eſtoit que ſur le droit que les Empereurs prétendoient avoir de conferer les Eveſchez, & d'en

1073.

Lib. 7. ep. 110. & alibi paſſ.

Abbo Floriac. V. l. 8. de Conc. c. 13.

Germen iſtud iniquum cœpit pullulare, ut Sacerdotium venderetur à Regibus, aut compararetur à Clericis. *Greg. Turon. de Vit. Patr. c. 6.*

1073. donner l'inveſtiture, depuis que les Eveſques eſtoient devenus feudataires de l'Empire par les grands biens qu'ils poſſedoient.

Le ſecond effet qu'ont produit les grandes richeſſes des Egliſes, & qui vient naturellement du premier, c'eſt qu'aprés la mort d'un Eveſque les Princes qui ont ce droit d'inveſtiture, ou de nomination, croyent auſſi avoir celuy de joûïr de tous les fruits & revenus de l'Eveſché, & de conferer les prébendes & les autres benefices qui en dépendent, juſqu'à ce qu'il y ait un autre Eveſque qui ait preſté le ſerment de fidelité qu'il doit à ſon Souverain; & c'eſt ce qu'on appelle le droit de Régale, qui eſt tellement attaché à celuy de l'inveſtiture, dit un fort habile homme, qu'on peut dire qu'ils ne ſont tous deux qu'un meſme droit. Car comme celuy qui donne un fief qui n'eſt pas heréditaire, a droit de le poſſeder, & d'en joûïr aprés la mort du feudataire, & de diſpoſer de tout ce qui en dépend, juſqu'à ce qu'il l'ait donné à un autre, qui faſſe le ſerment comme ſon vaſſal: auſſi, les Rois & les autres Princes qui ont droit de donner un Eveſché, ont tout enſemble, par une ſuite naturelle, celuy de joûïr, aprés la mort de l'Eveſque, de tous les biens du patrimoine de cét Eveſché, qui dés-là meſme qu'ils y ſont annexez, deviennent nobles, & ſont élevez à la condition des fiefs. Ils ont donc droit d'en per-

P. de Marca l. 8. Concord. c. 19. & 22.

Ibid. c. 22. M. Aub. l. 2. c. 2. p. 134.

cevoir tous les fruits durant la vacance, & de conferer ce qui en dépend, juſqu'à ce qu'il y ait un nouvel Eveſque qui ait preſté le ſerment qu'il doit faire: doù il eſt aiſé, ce me ſemble, de découvrir ce qu'on a cherché depuis ſi long-temps, à ſçavoir quelle eſt l'origine de la Régale, car elle n'eſt autre que celle de l'inveſtiture, ou du droit que l'on a de donner les Eveſchez, puis que la Régale en fait une partie; & quoy-qu'on n'ait pas toûjours uſé de ce droit, & qu'il y ait eû des Princes, qui, pour certaines conſiderations, ont bien voulu s'en abſtenir, il ne laiſſe pas néanmoins d'eſtre fort effectif. Et c'eſt ſur cela que ſe fondent ceux qui croyent que la Régale s'eſtend généralement, & ſans exception, ſur tous les Eveſchez que l'on a droit de conferer; ce que je ne veux pas entreprendre de prouver, parce que je ne fais que rapporter ſimplement, en Hiſtorien, le ſentiment des autres, ſans dire le mien, qu'il n'importe pas que l'on ſçache, puis qu'il n'eſt point du tout conſiderable. 1073.

Quoy qu'il en ſoit, comme ſous Grégoire VII. il ne ſe parla point de la Régale, & que d'ailleurs on convenoit de part & d'autre qu'on ne devoit rien recevoir pour le prix des benefices: il eſt certain que ce grand differend qui fut entre le Pape & l'Empereur conſiſtoit préciſément en ce que Grégoire ne voulut plus ſouffrir que les laïques, quoy-qu'ils fuſ-

1073. ſent Empereurs ou Rois, donnaſſent l'inveſtiture des Eveſchez & des Abbayes, & qu'il excommunia tous ceux qui la donnoient, & tous ceux qui la recevoient, ce qu'aucun Pape n'avoit fait avant luy. Ses Prédeceſſeurs avoient bien fait tous leurs efforts pour corriger les abus qui s'eſtoient gliſſez dans les inveſtitures, & pour empeſcher que les Empereurs & les Rois ne donnaſſent les Eveſchez & les Abbayes pour de l'argent, ou à des perſonnes indignes de les poſſeder, ce qui meſme fait voir qu'on ne trouvoit pas à dire qu'ils les donnaſſent, pourveû qu'ils les donnaſſent bien: mais Gregoire VII. qui avoit fortement réſolu de rétablir entiérement la liberté des élections dans l'Egliſe, & d'empeſcher que les Empereurs & les autres Princes n'en fuſſent plus les maiſtres, comme ils l'avoient eſté juſques alors, fut le premier qui prit occaſion de ces abus qui ſe commettoient dans l'uſage des inveſtitures, pour les abolir elles-meſmes, en faiſant en ſorte que les laïques, de quelque qualité qu'ils fuſſent, ne ſe meſlaſſent plus de conferer les benefices & les dignitez de l'Egliſe. Voila préciſément le ſujet de cette fameuſe querelle entre les Papes & les Empereurs, qui a cauſé tant de Schiſmes, & tant de guerres, & qui a produit enfin ces grandes révolutions qu'on a veûës dans l'Egliſe & dans l'Empire, par l'exaltation temporelle de l'une, & par l'abbaiſſement de l'autre.

Or cette querelle qui partagea toute l'Eu- 1073.
rope, & en arma une partie contre l'autre, a tellement diviſé, & en ſuite échaufé les eſprits des Auteurs qui en ont écrit, que je puis aſſeûrer qu'on ne vit jamais tant de chaleur, tant d'amertume, & tant d'aigreur, ni meſme tant d'emportement, qu'il en paroiſt dans les ouvrages de ceux qui ont entrepris de défendre, & de ſouſtenir l'un ou l'autre parti, & qui à cauſe de la paſſion, & du ſentiment dont ils ſont préoccuppez, ſans vouloir ſeulement ſouffrir qu'on l'examine, vont toûjours aux extrémitez. Car outre qu'ils n'épargnent pas les injures les plus atroces, dont ils s'accablent impitoyablement les uns les autres, contre toutes les regles, je ne diray pas du Chriſtianiſme, mais de l'honneſteté civile, & meſme de l'humanité. Les uns, aprés le Cardinal Schiſmatique Bennon, dechirent de la plus horrible maniére du monde la mémoire du Pape Gregoire VII. & en font le plus méchant & le plus déteſtable de tous les hommes; & les autres tout au contraire veulent qu'il ait eſté l'incomparable en toutes les perfections qui ſont propres d'un grand Pontife, & ne peuvent trouver à leur gré d'aſſez grands éloges, ni d'aſſez magnifiques loûanges pour les luy donner. Pour moy, qui aime paſſionnément la verité, & qui n'ay pas lieu de rien eſperer, ni auſſi de rien craindre de ceux dont je parle, environ ſix cens ans

1073. aprés leur mort, laiſſant là les injures dont tout honneſte homme doit s'abſtenir, je diray fort ſincérement & fort paiſiblement les choſes, ainſi qu'aprés une une exacte diſcuſſion que j'en ay faite, je trouve qu'elles ſe ſont paſſées. Et comme je déclare nettement, que je crois que les crimes qu'on a imputez à Grégoire VII. ſont des impoſtures des Schiſmatiques furieuſement animez contre luy; j'eſpere auſſi qu'il me ſera permis de dire que je ne le tiens pas infaillible dans la conduite qu'il a tenuë en cette occaſion, & que je vais repreſenter en veritable Hiſtorien.

Act. Vatic. ap. Baron. Act. Card. Aragon. Gregor. VII. l. 1. epiſt. 3. Onuphr. Ciacon. & alii,

Le jour meſme qu'on enterra le défunt Pape à Saint Jean de Latran, ce que l'on fit dés le lendemain de ſa mort, le Cardinal Hildebrand qui avoit le plus d'autorité dans le Sacré College, exhortant l'Aſſemblée à un jeuſne, & à des priéres de trois jours, pour ſe diſpoſer à faire un bon Pape, tout le Peuple, comme inſpiré ſoudainement du Saint Eſprit, ſe prit à crier que Saint Pierre faiſoit Hildebrand Pape; & quelque réſiſtance qu'il puſt faire pour empeſcher qu'on ne paſſaſt plus outre, ſoit qu'il ne vouluſt pas eſtre Pape, ou qu'il le vouluſt eſtre d'une autre maniére, le Peuple l'enleva de vive force, & l'ayant reveſtu des habits Pontificaux, le mit ſur la Chaire de Saint Pierre, aprés que tous les Cardinaux eûrent approuvé ſon élection par un acte authentique.

Decret. Elect. Gregor. in exord. ejus Regeſt.

Il eſtoit de Soane, petite Ville de Toſcane, 1073.
d'une illuſtre maiſon, de laquelle ſont ſortis depuis les Comtes de Petiliane; car ce que l'on dit ordinairement, qu'il eſtoit fils d'un Charpentier, & que ramaſſant des copeaux en ſe joûant, lors qu'il eſtoit encore petit enfant, il en avoit formé par haſard des lettres diſpoſées en ſorte qu'elles compoſoient ce verſet du Pſalmiſte, *Il dominera d'une mer à l'autre*, n'eſt qu'une pure fable, fondée ſur ce que ſes ennemis d'Allemagne ne le connoiſſant pas, luy reprochoient qu'il eſtoit de baſſe naiſſance.

Onuphr. in vit. Gregor. VII. ex Bibl. Bavar. ap. Greſſ.

Dominabitur à mari uſque ad mare. *Pſ. 71.*

Il fut élevé fort jeune, à Rome, auprés de l'Egliſe de Saint Pierre, de laquelle il dit luy-meſme qu'il a eſté nourriſſon, ſous la diſcipline de Laurent, qui fut depuis Archeveſque d'Amalphi, l'un des plus ſaints & des plus habiles hommes de ſon temps, & que Bennon, pour décrier Grégoire ſon diſciple, dit avoir eſté Magicien, auſſi-bien que le célebre Gerbert, ou Sylveſtre II. ce qui fait voir quelle créance on doit donner à cét Auteur, qui, pour ſatisfaire ſa paſſion contre Grégoire, ne fait nulle difficulté de dire, en ſon ſtile froid & groſſier, ce que l'impoſture meſme, ſi elle pouvoit écrire, auroit honte de publier. Aprés eſtre ſorti de l'école de ce grand homme, il fut en Allemagne, à la Cour de l'Empereur, d'où s'eſtant dégouſté du monde, il paſſa en France, & ſe fit Moine en l'Abbaye de Clugny, ſous Saint Odilon, qui en

Greg. l. 6. ep. 25.

Onuphr.

1073. eſtoit alors Abbé, & qui, comme il eût reconnu ſon eſprit & ſon adreſſe, l'envoya quelque temps aprés à Rome, pour y avoir ſoin des affaires de ſon Ordre. Ce fut-là qu'il acheva de ſe former ſous la conduite de l'Archipreſtre Gratien, qui fut peu de temps aprés Pape, appellé Grégoire VI. Il l'accompagna dans ſon exil en Allemagne; puis eſtant retourné dans ſon Monaſtere, il en eût le gouvernement en qualité de Prieur, juſqu'à ce qu'il alla pour la troiſiéme fois à Rome avec Leon IX. & aprés avoir fidellement ſervi les Papes, durant plus de vingt ans, en des affaires, & des Legations tres-impotantes, il fut luy-meſme élû Pape, de la maniére que j'ay dit, & prit le nom de Grégoire VII. en mémoire de ſon bon maiſtre Grégoire VI. qui l'avoit extrémement cheri.

Willel. Malmeſb. l. 3. de geſt. Reg. Angl. Petr. Dam.

C'eſtoit un homme qui pouvoit avoir alors environ ſoixante ans, d'une ſtature beaucoup au deſſous de la médiocre, mais ayant dans ce petit corps une ame tres-grande, un eſprit extrémement vif, & fort éclairé, un courage intrépide, & incapable de ceder, quelque difficulté qu'il rencontraſt dans la pourſuite de ſes entrepriſes, d'un naturel ardent, imperieux, prompt, hardi, & entreprenant, allant ſans doute un peu bien viſte à l'exécution, & pouſſant aiſément les choſes aux derniéres extrémitez, ſans apprehender les faſcheuſes ſuites que pouvoient avoir les réſolutions vigoureuſes à

ſes à la verité, mais auſſi quelquefois trop violentes qu'il prenoit : au reſte irreprochable dans ſa vie, de quelque calomnie dont ſes ennemis l'ayent voulu noircir, donnant le premier aux autres l'exemple de tout ce qu'il exigeoit d'eux, & tres-ſçavant, ſur tout dans les ſciences divines, & dans le Droit, les regles & les couſtumes de l'Egliſe, comme les Hiſtoriens, meſme Allemans, qui ne luy doivent pas eſtre trop favorables, en conviennent. Enfin, ſi ſon humeur impetueuſe & infléxible luy euſt pû permettre d'accompagner ſon zele de cette belle modération qu'eûrent ſes cinq Prédeceſſeurs, qui s'eſtant contentez de corriger les abus qui s'attachent quelquefois à l'exercice des choſes les plus ſaintes, ſe garderent bien d'entreprendre de dépouïller les Princes d'un droit, dont, ſans choquer les loix divines, ils eſtoient en poſſeſſion depuis ſi long-temps, & qu'ils ont eû encore aprés, du conſentement des Papes meſmes & des Conciles : il eſt certain qu'il euſt épargné bien des maux, & bien du ſang à la Chreſtienté, & l'Hiſtoire n'euſt eû que de grands éloges à luy donner. Mais c'eſt aſſez avoir dit ce qu'il fut ; il faut maintenant dire ce qu'il fit pour arriver à cette fin qu'il s'eſtoit propoſée : voicy comme il s'y prit.

1073.

Forma gregis factus, quod verbo docuit, exemplo demonſtravit. *Otto Friſing.* Virum ſacris literis eruditiſſimum, & omnium virtutum genere celeberrimum. *Lambert. Schafnab.*

Auſſitoſt aprés ſon exaltation, comme il ſe vit ſur le point d'exécuter le deſſein qu'il avoit conceû dés le temps de Leon IX. & à quoy *Onuphr.*

1073. ni ce Pape, ni pas un des autres quatre qui l'avoient ſuivi dans le Pontificat, n'avoient jamais pû ſe réſoudre, il commença à craindre, tout intrépide qu'il eſtoit, en regardant d'un peu plus prés la grandeur de ſon entrepriſe. Il conſidera qu'il auroit affaire à un jeune Empereur, riche, puiſſant, tout plein de feu & de courage, jaloux de ſon honneur & de ſes droits, qu'il ne voudroit jamais abandonner, aprés que ſes Prédéceſſeurs en avoient toûjours fort paiſiblement joûï depuis le grand Othon, ſans qu'aucun Pape euſt jamais entrepris de s'y oppoſer. Il vit qu'en attaquant ce Prince, il ſe prenoit en meſme temps à tous les autres Rois, qui ſouſtiendroient ſa cauſe, comme eſtant la leur, puis qu'ils prétendoient tous avoir le meſme droit dont ils avoient toûjours joûï, ſans aucune oppoſition, dans leurs Eſtats; outre qu'il auroit ſur les bras preſque tous les Eveſques d'Allemagne, dont il ſçavoit déja fort bien qu'il n'eſtoit nullement aimé, parce que durant ſes Légations il les avoit traitez avec beaucoup de ſéverité & d'aigreur, pour les punir de leurs deſordres.

Ces difficultez néanmoins ne luy paroiſſoient pas inſurmontables, parce que les Saxons & les Bavarois, qui entraiſnoient avec eux une bonne partie de l'Allemagne, s'eſtant révoltez contre l'Empereur, il crût que le temps luy eſtoit favorable pour entreprendre une pa-

reille choſe; qu'il y auroit un grand parti, qui 1073.
ſe joindroit avec luy contre l'Empereur; & que pourveû qu'il ne diſt rien aux autres Princes, ils luy laiſſeroient démeſler cette querelle avec Henri, ſans s'y vouloir intereſſer, puis qu'on les laiſſoit en repos, ce qui en effet arriva. Il n'y avoit qu'une ſeule choſe qui l'inquiétoit extrémement, & le jettoit dans un grand embarras, dont il voyoit fort bien qu'il ne luy ſeroit pas aiſé de ſe tirer. Et c'eſt que pour faire ce qu'il vouloit, il falloit qu'il agiſt par l'autorité Pontificale, & conſequemment qu'il fuſt reconnu pour vray Pape, & qu'on ne puſt luy diſputer legitimement cette qualité. Or dans l'eſtat où eſtoient les choſes, il falloit neceſſairement pour cela, ſelon meſme le Concile de Rome ſous Nicolas II. que ſon élection fuſt approuvée & confirmée par l'Empereur, car autrement il ne ſeroit pas reconnu dans l'Empire: on feroit élire en ſa place un autre Pape; & il ſçavoit aſſez la peine que l'on avoit faite à ſon Prédéceſſeur, quoy-que ce Pape euſt envoyé un Cardinal à l'Empereur, pour luy rendre compte de ſon élection.

D'ailleurs, il eſtoit difficile qu'il ſe puſt réſoudre à faire une pareille démarche, & à demander ce conſentement; car c'eſtoit-là confirmer par un Acte ſolennel ce qu'il vouloit oſter à l'Empereur, & devenir luy-meſme en quelque maniére une preuve authentique d'un droit qu'il

1073. prétendoit détruire, ce qui pourroit paſſer pour une choſe aſſez bizarre dans le monde. Aprés y avoir bien penſé, il réſolut enfin de paſſer pardeſſus cette difficulté ; & de demander le conſentement de l'Empereur, afin qu'ayant aſſeûré ſon Pontificat, que perſonne enſuite ne luy pourroit plus diſputer, il puſt agir en Pape, contre celuy-là meſme auquel il auroit demandé l'effet d'un pouvoir & d'un droit qu'il prétendoit eſtre abuſif, & dont il avoit deſſein de le dépouïller, ſe réſervant toûjours à dire qu'il n'en avoit uſé de la ſorte que pour ſe rédimer d'une injuſte vexation.

S'eſtant donc arreſté à ce parti, il ne voulut jamais ſouffrir qu'on le conſacraſt, ni qu'on le couronnaſt, juſqu'à ce qu'il euſt receû la réponſe de l'Empereur, auquel il écrivit, & envoya promptement un Exprés, pour l'informer de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans ſon élection, qu'il proteſtoit avoir eſté faite contre ſa volonté, malgré toute ſa réſiſtance, le ſuppliant tres-inſtamment, ainſi que le Grand Saint Grégoire avoit fait autrefois, de n'y pas donner ſon conſentement, & d'empeſcher par là qu'il ne fuſt Pape. Il ajouſta meſme, que ne s'eſtant fait encore ni conſacrer, ni couronner, il ne feroit ni l'un ni l'autre, juſqu'à ce qu'il euſt appris ſur cela ſa derniére volonté. Comme il n'y avoit rien de plus net, ni de plus ſoumis que ce procedé, l'Empereur en parut d'abord

Acta Vatic. Gregor. ap. Baron.

tres-ſatisfait : mais les Eveſques qui eſtoient du Conſeil, & qui apprehendoient extrémement l'humeur ſévere, & la fermeté inébranlable de ce nouveau Pape, dont ils ne pourroient jamais s'accommoder, remontrerent au Prince, *Qu'il ſe devoit défier d'un homme qui ne parloit de la ſorte que pour ſe mettre en eſtat de luy pouvoir nuire, quand il auroit, par ſon moyen, l'autorité ſupréme dans l'Egliſe; Qu'il falloit qu'il le priſt au mot, & qu'il ſe gardaſt bien de conſentir à une élection qu'on avoit faite avec tant de précipitation, & d'une maniére ſi tumultueuſe, ſans s'adreſſer à l'Empereur, pour ſçavoir ſes intentions, comme on l'avoit deû faire, ſelon la couſtume obſervée de tout temps à l'égard de ſes Prédéceſſeurs; Qu'on ſçavoit aſſez quel eſtoit l'humeur & le deſſein de Hildebrand, qui n'eſtant encore que ſimple Moine, avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour faire rétablir les élections contre le droit des Empereurs; Qu'auſſitoſt que cét homme violent ſeroit confirmé dans la dignité Pontificale, par l'autorité du Prince, il ne manqueroit pas d'attaquer cette meſme autorité, & d'employer toutes les forces de la ſienne, pour faire en ſorte que les Empereurs n'euſſent plus aucune part dans l'élection des Papes, ni meſme dans celle des Eveſques & des Abbez, en aboliſſant les inveſtitures, ce qui ſeroit oſter aux Empereurs celuy de tous les droits de leur Couronne, dont ils doivent eſtre le plus jaloux, puis que c'eſt celuy qui leur donne le plus de pouvoir dans l'Empire, & qui leur fait le plus de créatures.* 1073.

Lambert. Schafn. Onuphr.

1073. *Lambert. Schafnab.*

Henri fut tellement ébranlé par ces remontrances, qu'il ſuſpendit la réſolution qu'il avoit déja priſe d'approuver l'élection de Hildebrand. Il envoya le Comte Eberard à Rome, avec ordre de s'informer exactement ſur les lieux de la verité des choſes; de ſçavoir des Romains pourquoy ils avoient entrepris de faire un Pape, ſans avoir ſceû auparavant quelles eſtoient les intentions de l'Empereur; de demander la meſme choſe à Hildebrand, & comment il avoit ſouffert qu'on l'éluſt, & meſme qu'on l'introniſaſt de la ſorte; & au cas qu'il ne puſt le ſatisfaire, ni juſtifier ſa conduite, de le contraindre de ſe dépouïller ſur le champ de ſa Dignité. Le Comte eſtant arrivé à Rome, trouva que tout ce que Grégoire avoit écrit à l'Empereur eſtoit fort veritable. Ce Pape le receût avec grand honneur: il luy parla de la maniére la plus douce & la plus raiſonnable du monde, en luy diſant que bien loin d'avoir aſpiré à cette ſouveraine dignité du Pontificat, *il s'eſtoit oppoſé, autant qu'il avoit pû, à la violence de ceux qui l'avoient enlevé, malgré toute ſa réſiſtance, pour le mettre ſur le Trône Pontifical; Qu'il n'y avoit pourtant encore rien de fait, parce que ſi l'on avoit pû l'élire malgré qu'il en euſt, & ſans conſulter ſur cela la volonté de l'Empereur, il avoit ſceû auſſi empeſcher juſques alors, meſme en ſortant de Rome, & en ſe retirant, comme une perſonne particuliére, à Albano, qu'on ne conſommaſt cette affaire, en*

le conſacrant; Qu'ainſi l'Empereur en ſeroit toûjours le maiſtre, parce qu'il donnoit ſa parole, qu'il ne permettroit jamais que l'on fiſt la cérémonie de ſon Sacre, ſans quoy il eſtoit évident qu'il ne pouvoit eſtre Eveſque de Rome, juſques à ce qu'il euſt appris quelle eſtoit ſur cela ſa volonté. 1073.

Il n'en fallut pas davantage pour faire revenir Henri à ſa premiére réſolution, & pour luy oſter la crainte & la défiance que les Eveſques luy avoient donnée. Il fut ſi ſatisfait de ce que le Comte Eberard luy rapporta de ce procedé ſi franc & ſi ſincére de Grégoire, que quoy qu'on luy puſt dire pour l'en détourner, il confirma authentiquement ſon élection, & meſme avec de grands éloges, diſant que c'eſtoit un ſaint homme, tres-digne du Pontificat, & qu'il ne ſeroit jamais ingrat juſqu'au point de vouloir perſecuter ſon bienfaicteur. Sur quoy il envoya à Rome l'Eveſque de Vercel ſon Chancelier en Italie, pour ratifier de ſa part cette élection, pour donner ordre qu'on le conſacraſt, & pour aſſiſter à la céremonie de ſon Sacre & de ſon Couronnement, qui ſe fit auſſitoſt aprés à Rome, avec grand applaudiſſement de tout le monde.

Mais Henri ne fut pas long-temps à ſe repentir de ce qu'il avoit fait. Car Grégoire ayant obtenu tout ce qu'il vouloit, & ſe voyant ſi bien établi ſur la Chaire de Saint Pierre, qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on luy puſt diſ-

1073. puter ſon élection, qui s'eſtoit faite du conſentement général du Peuple & du Clergé de Rome, & que l'Empereur venoit d'approuver & de confirmer ſi ſolennellement, avec connoiſſance de cauſe, il ne manqua pas de faire valoir toute la force de l'autorité Pontificale, pour exécuter ce qu'il avoit depuis ſi long-temps projetté en faveur des élections, contre le droit que les Empereurs, les Rois, & les autres grands Princes prétendoient avoir de conferer les Eveſchez & les Abbayes dans leurs Eſtats.

Ann. 1074. En effet, dés le premier Concile qu'il tint à Rome, ſelon la couſtume de ce temps-là, où les Papes ne manquoient gueres d'en célebrer un tous les ans, au commencement du Careſme, il renouvella tous les Decrets de ſes Prédeceſſeurs contre les Simoniaques & les Eccleſiaſtiques concubinaires, ou mariez, & en fit pour la premiére fois un nouveau, par lequel il excommunia tous ceux qui recevroient d'un laïque, de quelque qualité qu'il fuſt, l'inveſtiture d'aucun Benefice, & tous ceux qui la donneroient. En meſme temps il envoya les Cardinaux d'Oſtie & de Paleſtrine, & les Eveſques de Coire & de Come, en Allemagne, pour y célebrer un Concile, où l'on remédiaſt, ſelon ces Decrets, aux grands abus qui ſe commettoient dans l'Empire. L'Empereur, qui dans l'eſtat où eſtoient ſes affaires, avoit grand intereſt

Lambert. Schafnab. Concil Rom. 1. ſub Greg. VII. t. 10. Conc. edit. Pariſ. Chron. Virdu. Hugon. Flav. ap. Phil. Labbe t. 1. Bibl. MM. SS. Onuphr. Sigon. l. 9. Lambert. Guill. Biblior. Act. Greg. VII.

tereſt de ſe bien maintenir avec le Pape, s'a- 1074.
vança juſqu'à Nuremberg, pour aller au-devant des Legats, & les recevoir avec plus d'honneur : mais il fut bien ſurpris d'apprendre qu'ils avoient ordre exprés de le traiter en excommunié, & de ne point conferer avec luy, juſqu'à ce qu'il ſe fuſt ſoumis aux ordres de l'Egliſe, & qu'il euſt receû d'eux l'abſolution qu'il avoit encouruë pour le crime de ſimonie dont on l'avoit accuſé devant le feu Pape.

Ce Prince avoit alors une dangereuſe guerre ſur les bras, & eſtoit ſur le point de marcher contre les Saxons & les autres rebelles qui faiſoient de grands progrés : c'eſt pourquoy il jugea qu'il eſtoit à propos de diſſimuler, de-peur que s'il paſſoit pour excommunié, comme on craignoit bien plus ces ſortes d'anathemes en ce temps-là que l'on n'a fait depuis, il ne ſe viſt tout-à-coup abandonné d'une grande partie de ſes gens. Il fit donc tout ce qu'on voulut ; il contrefit le penitent, & receût l'abſolution, & proteſta, ce qu'il écrivit meſme au Pape, qu'il obéïroit toûjours ponctuellement à tous les ordres du Saint Siége. Mais cependant, comme il ſe vit appuyé des Eveſques, qui craignoient qu'on n'agiſt contre eux dans le Concile que les Legats vouloient tenir en Allemagne, il ne voulut pas permettre qu'ils le convocaſſent, ſur ce que les Archeveſques de Mayence & de Bremen, qui

1074. ſe diſoient Legats nez du Saint Siége, proteſterent hautement qu'ils ne le ſouffriroient jamais, & qu'il n'appartenoit qu'au ſeul Souverain Pontife de le tenir. Ainſi les Legats furent obligez de s'en retourner ſans faire autre choſe, & ſans publier leurs decrets dans un Concile.

Cela pourtant n'empeſcha pas Grégoire de pourſuivre ſa pointe, & de pouſſer toûjours les choſes encore plus loin. Car dans le Synode qu'il tint l'année ſuivante en Careſme, ſelon la couſtume, il ſuſpendit Liémar Archeveſque de Bremen, & luy interdit la Communion du ſacré Corps de Jeſus-Chriſt, pour avoir eſté la cauſe de cette puiſſante oppoſition qu'on avoit faite l'année précedente à ſes ordres. Il excommunia cinq des principaux Officiers de l'Empereur, s'ils ne comparoiſſoient à Rome dans le premier de Juin, pour y rendre compte de leurs actions, & y répondre ſur ce qu'ils eſtoient accuſez d'avoir conſeillé le trafic que Henri avoit fait des Benefices. Et comme c'eſt celuy de tous les Papes qui s'eſt le plus ſervi des foudres de l'anatheme, particuliérement contre les Princes, il excommunia de nouveau, ainſi qu'il avoit déja fait l'année précedente, le célebre Robert Guiſchard Duc de la Pouïlle, de Calabre, & de Sicile, avec tous ſes Normans, qui s'eſtoient emparez de quelques terres de l'Egliſe dans la Marche d'An-

Ann. 1075. *Conc. Rom. 2. ſub Greg. VII. l. 10. Concil. edit. Pariſ. L. 2. ep. Greg. poſt ep. 52.*

cone; & paſſant encore plus outre, il déclara, par une entrepriſe ſans doute bien hardie, conformément à la menace qu'il avoit faite auparavant au Roy de France Philippe I. qu'il l'excommunioit, s'il ne donnoit aux Legats qu'il luy envoyoit pleine & entiére ſatisfaction, ſur ce qu'on l'accuſoit d'avoir vendu des Benefices, & d'avoir fait arreſter & ſaiſir les effets de certains Marchands Italiens qui negotioient en Gaſcogne, & de plus s'il ne l'aſſeûroit qu'il changeroit ſes mœurs, qui eſtoient aſſez déreglées. 1075.

Greg. ep. l. 2. Ep. 35. L. 2. ep. 2. ad, 32.

Mais toutes ces excommunications luy attirerent une méchante affaire. Car Guibert de Parme, autrefois Chancelier de l'Empereur, & que ce Prince avoit fait Archeveſque de Ravenne, eſtant demeuré à Rome aprés le Concile, eût le loiſir durant plus de huit mois de traiter fort ſecretement, par l'ordre, comme on croit, de l'Empereur, avec ce meſme Cencius, qui avoit tenu le parti de l'Antipape Cadaloüs: de ſorte que ce ſcelerat, que Grégoire avoit encore tout nouvellement excommunié, eſtant entré la veille de Noël, avec une troupe de gens armez auſſi méchans que luy, dans l'Egliſe de Sainte Marie Major, comme le Pape y célebroit la Meſſe de minuit, il ſe jetta ſur luy comme une furie déchaiſnée, & l'arrachant du Saint Autel, l'entraiſna avec une extréme fureur, par les cheveux, dans ſon

Lambert. Vrſpergenſ. Guillelmus Biblioth. Sigon.

1075. Palais ; & là, ſans doute, il luy euſt fait un tres-mauvais parti, ſi toute la Ville, qui prit ſur le champ les armes, & accourut à ſon ſecours, ne l'euſt promptement retiré d'entre les mains de cét impie, qui eût bien de la peine à ſe ſauver, tandis que le Pape eſtant retourné à l'Autel, avec une incroyable preſence d'eſprit, y acheva de célebrer les Saints Myſteres. Pour Guibert de Parme, comme il avoit tenu ſa trame fort ſecrete, il s'en retourna froidement, ſous le bon plaiſir du Pape, à Ravenne, avec le Cardinal Hugues le Blanc, que le Pape Alexandre avoit receû en grace, aprés le Schiſme de Cadaloüs, & qui eſtant débauché par Guibert, trahit une ſeconde fois ſon Maiſtre. Là ſe rendit encore Liémar Archeveſque de Bremen, grand confident de l'Empereur, & qui eſtoit fort irrité contre le Pape ; & ils y firent, avec la pluſpart des Eveſques de Lombardie que Grégoire avoit ſuſpendus, ou excommuniez, une furieuſe conſpiration contre luy, que ce Pape, par ſa conduite un peu bien forte, ſelon ſa couſtume, fit éclater plûtoſt, & d'une maniére peut-eſtre encore plus violente qu'elle n'euſt fait, s'il euſt pû ſe réſoudre à meſler un peu de douceur avec cette grande ſéverité qui luy eſtoit ſi naturelle.

Car voyant que Henri faiſoit tout le contraire de ce qu'il luy avoit promis, il luy envoya de nouveaux Legats, pour ſe plaindre de

ce qu'au mépris du Saint Siége, il retenoit en- 1075.
core auprés de ſoy ceux d'entre ſes Miniſtres *Gregor. l. 1. ep. 10.*
qu'on avoit nommément excommuniez; de ce qu'il conferoit les Eveſchez, & meſme ceux qui eſtoient du domaine de l'Egliſe; & enfin de ce qu'il avoit negligé de faire publier dans ſes Eſtats, les decrets que l'on avoit faits dans les Conciles, contre les ſimoniaques, & l'incontinence des Clercs: ce qui eſtoit manifeſtement fomenter ces deux effroyables deſordres, qui deſoloient en ce temps-là l'Egliſe de la Germanie; & là-deſſus ils le citerent, pour comparoiſtre au Synode prochain de Rome, le *Lambert. Schaffn.*
Lundi d'aprés le ſecond Dimanche de Careſme, à faute de quoy ils luy déclarerent de la part du Pape, qu'il l'excommunieroit ce jour-là meſme. Un avertiſſement qui ſe donne en temps & lieu avec eſprit de charité, & par un Superieur qui agit en pere, ne manque gueres de produire un bon effet. Mais quand il eſt donné, avec un peu trop de hauteur, & avec menaces, ſur tout à un grand Prince, & à contretemps: d'un mal auquel on pourroit aiſément remédier, on en fait ordinairement une maladie incurable.

Henri eſtoit alors accompagné de la pluſ- *Ann.* 1076.
part des Princes de l'Empire à Goſlar Ville de Saxe, où il avoit fait ſon entrée, comme en *Lambert. Schaffnab.*
triomphe, aprés avoir glorieuſement achevé ſa campagne, par la memorable victoire qu'il

1076. avoit remportée ſur les Saxons, qui en ſuite s'eſtoient reduits à leur devoir, en acceptant toutes les conditions de paix qu'il luy plût leur preſcrire. Car il faut avoûër qu'encore que ce Prince ait eû ſes defauts, qui aſſeûrément n'eſtoient pas petits, il eût auſſi ſes perfections qui n'eſtoient gueres moindres que ſes vices, & ſur tout qu'il eſtoit vaillant, grand Capitaine, & heureux à la guerre, où il s'eſt trouvé dans tout le temps de ſon Regne, en prés de ſoixante tant batailles que combats, dont il eſt preſque toûjours ſorti à ſon honneur, & avec avantage. Comme il eſtoit donc fier d'une auſſi grande victoire que celle qu'il venoit de remporter ſur les rebelles; qu'il ſe voyoit maiſtre abſolu, craint, flaté ſelon l'ordinaire, & adoré de tous les Grands, dans une ſi grande proſperité; & que l'ardeur de la colere ſe meſlant avec celle de la jeuneſſe, à ſon âge de vingt-cinq ans, luy échaufoit terriblement le ſang, dans une rencontre où il ſe croyoit indignement traité, ſans aucun reſpect de la Majeſté Imperiale, ainſi que l'auroit pû eſtre le dernier de tous ſes Sujets: il s'emporta d'une ſi furieuſe maniére contre les Legats, qu'il les chaſſa de ſa preſence avec injures; & aprés leur avoit fait ſouffrir toute ſorte d'indignitez, les renvoya ſans autre réponſe à leur maiſtre.

Vrſperg. in Chron.

Lambert. Sibafnab. Concilinb. Wormatienſ. t. 10. Concil. edit. Pariſ. Hugo Flavin. ap. Labb. ibid. Domn. in vit. Math. AB. S. Anſel. Lucenſ. AB. Greg. VII.

Il fit bien plus: car ayant réſolu ſur le champ, par le conſeil de l'Archeveſque de Bre-

men, de prendre toutes les voyes qu'il pourroit trouver les plus efficaces pour oſter le Pontificat à Grégoire, qu'il regardoit alors comme un ennemi irréconciliable, il fit aſſembler à Wormes tout ce qu'il put d'Eveſques & d'Abbez, & d'autres Eccleſiaſtiques qui y accoururent de toutes parts en foule, tant pour la haine qu'ils avoient conceûë contre Grégoire, qui vouloit abſolument les réduire en l'eſtat où ils devoient eſtre, ſur tout en leur oſtant leurs femmes, que pour la crainte qu'ils avoient d'un Empereur victorieux & violent, duquel ils dépendoient plus que jamais. Il s'y rendit auſſi luy-meſme, avec une grande ſuite de Princes: & là, le Cardinal Hugues le Blanc, à qui le Pape venoit d'oſter ſa dignité, à cauſe de ſa double révolte, & qui agiſſoit de concert avec l'Archeveſque de Bremen, parut ſoudainement, comme eſtant ſurvenu tout à propos, & par un effet de la Providence divine, lors qu'on l'y attendoit le moins. En meſme temps il ſe porta pour délateur contre Grégoire, & preſenta en ſuite à l'Aſſemblée des informations qu'il avoit fabriquées en Lombardie avec l'Archeveſque Guibert, comme ſi elles euſſent eſté faites juridiquement, & ſignées de bons témoins, & dans leſquelles il n'y a point d'horrible crime de ſimonie, de meurtre, de luxure, de trahiſon, d'attentat ſur la vie du Prince, d'impiété, de ſacrilege, & 1076.

1076. meſme de magie, qu'on ne prétendiſt que Grégoire avoit commis durant tout le cours de ſa vie, dés ſa plus tendre jeuneſſe, avant & aprés ſon élection au Pontificat. Alors on s'écria de tous coſtez qu'il n'y avoit plus rien à faire; que Dieu, par ſa divine Providence, leur avoit fourni des preuves qu'on ne pouvoit douter qui ne fuſſent tres-claires & tres-convaincantes; qu'un ſi méchant homme, & couvert de tant de crimes ſi abominables, n'avoit jamais pû eſtre Pape, ni recevoir de qui que ce ſoit le pouvoir de lier & de délier; qu'enfin ſon élection eſtoit nulle, & que tout ce qui l'avoit ſuivi ne pouvoit avoir aucun effet.

C'eſt une choſe étrange, que dans une ſi grande Aſſemblée il ne ſe trouva que deux Eveſques, Adalberon de Wirtzbourg & Herman de Mets, qui s'oppoſerent durant quelque temps à ce furieux torrent d'injuſtice, en remontrant à l'Aſſemblée, que c'eſtoit une choſe tout-à-fait injuſte, & contre les Canons, de condamner un Eveſque ſans avoir oûï, ni examiné les témoins qu'on prétendoit produire contre luy, beaucoup plus le Souverain Pontife, contre lequel on ne peut recevoir aucune accuſation, parce qu'il ne peut eſtre legitimement jugé de perſonne. Mais Guillaume Eveſque d'Utrecht, homme d'eſprit & ſçavant, mais fort ſuperbe, que l'Empereur avoit fait ſon premier Miniſtre, leur dit, d'un air

air fier & imperieux, qu'il falloit neceſſairement, 1076.
ou ſouſcrire à l'avis des autres, ou déclarer que contre le ſerment qu'ils avoient fait, ils renonçoient au ſervice de l'Empereur. A quoy comme on ne repliqua que par un geſte de ſoumiſſion, on écrivit, au nom de toute l'Aſſemblée, à Grégoire, des lettres pleines d'injures & d'opprobres, par leſquelles on luy déclaroit qu'on ne le vouloit plus du tout reconnoiſtre pour Pape, & que tout ce qu'il pourroit faire deſormais ſeroit de nulle autorité. On envoya promptement à Rome deux hommes, l'un Italien, & l'autre Alleman, qui firent une ſi grande diligence, qu'ils arriverent juſtement comme il faloit, pour preſenter au Pape ces inſolentes lettres, la veille du jour qu'on devoit faire l'ouverture du Concile : ce qu'ils firent meſme d'une maniére extrémement brutale, & en perdant tout-à-fait le reſpect qu'ils devoient au Pape.

Mais ce Pontife, qui, nonobſtant ſon naturel prompt & ardent, ſçavoit fort bien ſe poſſeder, les ayant priſes froidement, ſans leur rien dire, les fit lire le lendemain dans l'Aſſemblée, qui eſtoit de cent dix Eveſques, outre un tres-grand nombre d'Abbez, & d'autres Eccleſiaſtiques : aprés quoy, du conſentement de tout le Concile, il prononça ſolennellement la Sentence d'anatheme contre l'Empereur, & ce qu'aucun Pape n'avoit encore ja-

Conc. Rom. 3. ſub Greg. VII. t. 10. Concil. edit. Pariſ. Lambert. Schafnab.

1076. mais fait, il le priva de la dignité d'Empereur, & de ſes Royaumes de Germanie & d'Italie; déclara que tous ſes ſujets eſtoient abſous, par l'autorité Pontificale, du ſerment de fidelité qu'ils luy avoient fait, & écrivit en ſuite ſur cela des Lettres circulaires à tous les Eveſques, & à tous les Princes d'Allemagne, par leſquelles il leur permettoit, au cas que Henri perſiſtaſt opiniaſtrément dans ſa révolte contre le Saint Siége, d'élire par la meſme autorité un autre Roy, qui puſt recevoir la Couronne de l'Empire, & le gouverner juſtement ſelon les loix. En meſme temps il excommunia Sigefroy Archeveſque de Mayence, Guillaume Eveſque d'Utrecht, Robert Eveſque de Bamberg, les principaux auteurs de l'attentat commis contre le Saint Siége dans le Conciliabule de Wormes, pareillement les Eveſques de Lombardie & d'Allemagne, qui agiſſoient de concert avec eux; & pour les autres qu'on ſçavoit fort bien qui n'avoient ſouſcrit que par crainte à ce Decret impie, il leur donna jour pour venir demander à Rome le pardon de leur crime, à faute de quoy ils ſeroient frapez du meſme anatheme. Mais les Eveſques de Lombardie, bien loin de s'étonner de ſes menaces, & de l'anatheme dont il les avoit foudroyez, s'aſſemblerent auſſitoſt aprés à Pavie, comme dans un Concile, & faiſant beaucoup plus encore qu'on n'avoit fait à Wormes, non-ſeule-

Greg. l. 3. ep. 6. & l. 4. ep. 2. & 3.

ment ils déclarerent que Hildebrand n'avoit jamais eſté qu'un Intrus, par de tres-méchantes voyes dans le Pontificat; mais ils prononcerent auſſi la Sentence d'excommunication contre luy. 1076.

Cependant Grégoire qui avoit préveû d'abord que cette querelle luy feroit de puiſſans ennemis, avoit pris des précautions, & prenoit encore tous les jours de nouvelles meſures, pour fortifier ſon parti contre celuy de l'Empereur. Premiérement, il avoit ſceû gagner, & mettre tout-à-fait dans ſes intereſts les trois Princeſſes qui devoient avoir le plus de crédit auprés de ce Prince, & le plus de pouvoir ſur ſon eſprit, à ſçavoir l'Imperatrice Agnés ſa Mere, la Ducheſſe Beatrix ſa Tante, & la Comteſſe Mathilde, qui eſtoit ſa Couſine germaine. Pour l'Imperatrice, elle pouvoit ſervir utilement par ſes priéres & par ſes remontrances. En effet, elle fit le voyage d'Allemagne avec les Legats que Grégoire y envoya la premiére fois, & l'Empereur luy promit de la ſatisfaire ſur tout ce qu'elle demandoit au nom du Pape, quoy-que pourtant il n'en fit rien. Mais pour les Comteſſes Beatrix & Mathilde, comme elles eſtoient tres-puiſſantes en Italie, où elles poſſedoient de tres-grands Eſtats, Grégoire en pouvoit tirer encore des ſecours bien plus efficaces que celuy des ſimples remontrances, dont Henri ne faiſoit pas trop

Lambert. Greg. l. 1. ep. 85. & l. 2. ep. 10.

1076. grand eſtat. Ces deux Princeſſes, qui eſtoient fort dévotes, avoient conceû une tres-haute idée de la vertu de Grégoire, qui en effet eſtoit en grande réputation d'eſtre Saint, & de Saint tres-auſtere, qu'on diſoit meſme avoir des révelations & des extaſes, avec le don de prophetie & de miracles, ce qui eſt un fort grand attrait pour la direction. En ſuite elles s'eſtoient miſes entiérement ſous ſa conduite; & luy auſſi de ſon coſté correſpondant à cette confiance qu'elles avoient en luy, prenoit tres-grand ſoin de les diriger, par ſes lettres, dans le chemin de la vertu, & leur témoignoit beaucoup d'affection, & une confiance réciproque. Ainſi, quand cette éclatante rupture, qui ſe fit entre le Pape & l'Empereur, eût partagé l'Empire en deux partis, elles ne balancerent point du tout entre les deux, & ſe déclarerent hautement pour Grégoire, qu'elles réſolurent d'aſſiſter de toutes leurs forces, & principalement la Comteſſe Mathilde, qui luy promit une éternelle & inviolable fidelité, ce qu'elle renouvella plus fortement encore cette année aprés la mort du Duc Godefroy ſon mari.

Willelm. Malmeſb. l. 3. de geſt. Reg. Ang.
Auth. vit. S. Anſel. Lucenſ. ap. Baron.
In veritate vobis loquimur, quod in nullis terrarum principibus tutiùs quàm in veſtrâ nobilitate confidimus, quoniam hoc verba, hoc facta, hoc piæ devotionis ſtudia, hoc fidei veſtræ præclara nos conſtantia docuerunt.
Lib. 2. ep. 9. Quia ſi diligor ut diligo, nullum mortalium mihi præponi à vobis cognoſco.
Lib. 1. ep. 50.
Lib. 2. ep. 40.
Lambert.
Schafnab.

Ce Prince, qui avant cette grande querelle eſtoit venu en Toſcane, au commencement du Pontificat de Grégoire, avoit promis à la Comteſſe Mathilde ſa femme, & au Pape, de marcher en perſonne contre les Normans, qu'on avoit excommuniez, & qu'on avoit

grande envie de domter, & de réduire à leur devoir. Mais comme il vit que les affaires commençoient à ſe brouïller, & que d'ailleurs l'Empereur eût beſoin de luy dans la guerre qu'il fit aux Saxons, il laiſſa les Normans en paix, & s'en alla ſervir Henri, aux intereſts duquel il s'eſtoit inviolablement attaché, comme ſon fidelle vaſſal. Il fit ſemblant néanmoins qu'il ne retournoit en ſon Duché que pour y lever de bonnes troupes, qu'il promit au Pape d'amener au-plûtoſt à ſon ſecours; mais il ne manqua pas de les mener tout droit à l'Empereur. Cela faſcha extrémement Grégoire, qui luy en écrivit des lettres fort aigres, & les deux Comteſſes, qui entroient toûjours dans les ſentimens de ce Pape, en témoignerent auſſi bien du déplaiſir. Henri tout au contraire en eût une extréme joye, parce que c'eſtoit principalement ſur ce Duc qu'il avoit fondé ſon eſperance pour l'heureux ſuccés de cette guerre. 1076. *Greg. l. 1. ep. 72.* *Ibid. ep. 57.*

En effet, quoy-que Godefroy ne payaſt nullement de mine, eſtant de fort petite ſtature, & boſſu, il eſtoit néanmoins & grand Prince, & tres-habile homme, & de tous ceux qui accompagnoient alors l'Empereur, c'eſtoit ſans contredit celuy qui avoit les meilleures troupes, le plus magnifique équipage, & qui faiſoit la plus belle dépenſe; & ce qui valoit encore infiniment mieux que tout cela, c'eſtoit *In quo omnium quæ age-*

1076. celuy qui entendoit le mieux la guerre, qui avoit le plus de ſageſſe & de conduite, & qui ſçavoit le mieux inſpirer ſes ſentimens aux Officiers, & la valeur & l'obéïſſance aux ſoldats, par une certaine éloquence naturelle, noble, & aiſée, qui luy faiſoit tourner ſans peine les eſprits comme il luy plaiſoit. Auſſi c'eſtoit ſur luy ſeul qu'on ſe repoſoit en cette armée, & ce n'eſtoit que ſelon les meſures qu'il prenoit, & les ordres qu'il donnoit, que ce grand corps, dont il eſtoit l'ame, agiſſoit. Eſtant retourné tout couvert de gloire en ſon Duché de la Baſſe Lorraine, aprés que l'on eût remporté ſur les Saxons cette célebre victoire, qu'on deût à ſa conduite & à ſa valeur, il y fut malheureuſement aſſaſſiné dans Anvers, la nuit du vingtiéme de Février de cette année mil ſoixante & ſeize, par la trahiſon, ainſi qu'on le crût, de Robert Comte de Flandre, avec lequel il s'eſtoit fort brouïllé. Il mourut ſept jours aprés la bleſſeûre mortelle qu'il receût par l'aſſaſſin que ce Comte avoit apoſté, & ſon corps fut porté dans l'Egliſe Cathedrale de Verdun, auprés de celuy du feu Duc ſon Pere.

Au reſte, c'eſt une fort grande injuſtice que luy a faite le bon homme Bertold, Preſtre de Conſtance, quand il a dit que ce fut luy qui fit prendre le Pape la veille de Noël, par Cencius Préfet de Rome: car ou cela ſe fit cette année, aprés le Concile de Rome, comme le

bantur cardo & ſumma vertebatur, pro eo quod licet ſtaturâ puſillus & gibbo deformis eſſet: tamen opum gloriâ, & militum lectiſſimorum copiâ, tum ſapientiâ & eloquii maturitate, cæteris principibus quamplurimùm eminebat. *Lambert. Schaf.*

veulent ceux qui ſe ſont laiſſé abuſer à cét Auteur, & il eſt évident qu'alors il y avoit déja dix mois que ce Prince eſtoit mort; ou ce fut l'année précedente, & il eſt certain qu'il n'eſtoit pas alors en Italie, mais dans ſes Eſtats de Lorraine, où il fut tué deux mois aprés: mais c'eſt que ces bons Auteurs, un peu ſimples, ne ſont pas toûjours trop croyables. Et certes l'on ne peut nier que ce brave Duc, quoy-que peu ami de Grégoire, ne fuſt néanmoins un fort honneſte homme, comme nous le dépeint Lambert de Schafnabourg, le plus fidelle des Hiſtoriens de ce temps-là, & meſme le plus favorable à Grégoire. Car aprés avoir ſouvent dit beaucoup de bien de ce Prince, il ajouſte ailleurs, en achevant ſon éloge en deux mots, qu'il ſurpaſſa de beaucoup tous les Princes de ſon temps, en magnificence, en force, en prudence, & ſur tout en cette belle moderation qu'il garda toûjours en toute ſa conduite; ce qui eſt ſans doute bien éloigné de ce noir attentat, que ce Preſtre mal informé luy attribuë, contre la foy de tous les Ecrivains de ce temps-là. 1076.

Prudentiæ quoque maturitate, poſtremò totius vitæ temperantiâ longè cæteris principibus ſuperemineba.

Or comme il fut toûjours fort attaché au ſervice de l'Empereur, & qu'il craignoit que la Comteſſe ſa femme eſtant gouvernée par le Pape ne ſe déclaraſt pour luy, contre ce Prince, quoy-qu'il fuſt ſon couſin germain, il avoit taſché depuis quelque temps de ſe bien

L. Florent. Hiſtoire de la Grand' Comteſſe.

1076. remettre avec elle, afin de pouvoir empeſcher
Gregor. l. 3. epiſt. 3. ce coup : mais Grégoire qui comprit fort bien le deſſein de Godefroy, fit en ſorte que ce traité qu'on negotioit tiraſt en longueur, & empeſcha toûjours cét accommodement, juſques à la mort de ce Duc. Comme il mourut ſans enfans, l'Empereur donna au Prince Conrad ſon fils aiſné, ce Duché de la Baſſe Lorraine, qu'il prétendoit luy eſtre dévolu, comme fief maſculin de l'Empire ; & il fallut que le jeune Prince Godefroy de Bouïllon, neveu du défunt, eſtant fils de ſa ſœur Ide Ducheſſe de Boulogne, ſe contentaſt du Marquiſat d'Anvers qu'il luy laiſſa pour lors avec les Comtez de Verdun & de Bouïllon : mais aprés la révolte de Conrad il luy rendit tout le Duché. Or cette mort de Godefroy le Boſſu vint fort à propos pour le Pape ; car la Comteſſe Mathilde ſe trouvant alors toute ſeule, & maiſtreſſe abſoluë de ſes Eſtats, parce que la Ducheſſe Bea-
18. d'Avril. trix ſa mere mourut preſque auſſitoſt qu'on eût appris la mort de Godefroy, elle s'attacha plus fortement encore qu'elle n'avoit fait auparavant, à ſuivre les conſeils de Grégoire,
Lambert. Schafnab. qu'elle rendit tout-à-fait maiſtre de ſon eſprit,
Poſt cujus mortem Romani Pontificis lateri pene comes individua adhærebat, eumque miro colebat de ſa conduite, & de ſes biens. En effet, ſuivant la couſtume de ces bonnes dévotes, qui croiroient que tout fuſt perdu pour elles ſi l'on éloignoit leur Directeur, auquel elles ont quelquefois un peu trop d'attachement, elle fit tout

tout ce qu'elle pût pour ne le pas perdre de veûë. Elle le ſuivoit aſſidûment par tout; elle luy rendoit mille petits ſoins, & mille ſervices avec une incroyable affection. Elle n'agiſſoit que ſelon ſes ordres, qu'elle exécutoit avec une merveilleuſe exactitude; & quoy-qu'elle fuſt la plus grande Princeſſe d'Italie, elle préferoit néanmoins à cette qualité celle de ſa tres-humble ſervante, & de ſa chere fille, en le conſiderant, & le traitant comme ſon pere, & comme ſon maiſtre, avec beaucoup de reſpect à la verité, de zele, & de dévotion, mais peut-eſtre auſſi avec un peu moins de prudence & de diſcretion qu'elle ne devoit, ſi on l'oſe dire, ſans rien diminuer de l'honneur qu'on doit rendre à la memoire d'une ſi illuſtre Princeſſe. 1076.

affectu. Cumque magna pars Italiæ ejus pareret Imperio, & omnibus quæ prima mortales ducunt, ſupra cæteros terræ illius Principes abundaret: ubicumque operâ ejus Papa indiguiſſet ociùs aderat, & tanquam patri & domino ſedulum exhibebat officium.

Car enfin, les partiſans de l'Empereur, & les ennemis de Grégoire, & ſur tout les Eccleſiaſtiques d'Allemagne, auſquels il vouloit abſolument que l'on oſtaſt les femmes, qu'ils avoient impudemment épouſées contre les plus ſaintes loix de l'Egliſe, prirent de cela meſme occaſion de ſe déchaiſner contre luy d'une étrange maniére, de l'accuſer d'une trop grande privauté avec cette Comteſſe, & d'en publier les choſes du monde les plus faſcheuſes, & les plus indignes d'aucune ſorte de créance, comme eſtant tout-à-fait contraires à la verité, & à la vertu reconnuë de l'un & de l'autre. Auſſi l'Hiſtorien Alleman, & contemporain, qui rap-

Unde nec evadere potuit inceſti amoris ſuſpicionem, paſſim jactantibus Regis fautoribus, & præcipuè Clericis, quibus illicita, & contra ſcita canonum conjugia prohibebat, quod die ac nocte impudenter Papa ejus, &c.

1076. porte cecy, ajouſte, qu'il n'y eût alors aucune perſonne tant ſoy peu judicieuſe, & qu'une injuſte paſſion n'euſt point préoccupée & aveuglée, qui ne viſt plus clairement qu'on ne voit la lumiére en plein midi, que ce n'eſtoient là que de pures & impudentes calomnies, qui, comme de foibles nuages, ſe diſſipoient tellement par la ſeule maniére Apoſtolique dont le Pape vivoit, à la veûë de toute la Cour Romaine, qu'il n'en reſtoit pas meſme l'ombre du moindre ſoupçon dans l'eſprit de ceux qui le connoiſſoient. Et certes, il ne faut que lire les lettres que Grégoire écrivoit à Mathilde, pour voir qu'il n'y avoit rien dans leur commerce qui ne reſpiraſt la vertu & la piété, & qu'il la dirigeoit tres-bien, en luy recommandant, ſur tout, la frequente Communion, & la tendre & affectueuſe dévotion envers la Sainte Vierge, comme les moyens les plus efficaces pour arriver à la perfection Chreſtienne, à laquelle cette dévote Princeſſe aſpiroit de tout ſon cœur.

Sed apud omnes ſanum aliquod ſapientes luce clariùs conſtabat falſa eſſe quæ dicebantur. Nam & Papa tam eximiè tamque Apoſtolicè vitam inſtituebat, ut nec minimam ſiniſtri rumoris maculam converſationis ejus ſublimitas admitteret, & illa in urbe celeberrima, &c. *Lambert. Schafnab.*

L. 1. ep. 47. & 66.

Ce n'eſtoient donc là que des fauſſetez toutes viſibles: mais cependant, comme le monde, par une certaine malignité qui luy eſt naturelle, a bien plus de penchant à croire le mal que le bien, ſur tout dans les perſonnes qui ont quelque réputation de vertu; cela ne laiſſa pas de produire un mauvais effet, & de nuire à Grégoire en ce temps-là: ce qui doit appren-

dre aux Directeurs des conſciences, que les plus courtes converſations qu'ils pourront avoir avec leurs dévotes, ſeront ſans doute toûjours les meilleures; & qu'à l'égard des gens de leur profeſſion, c'eſt avec beaucoup moins de fruit que de danger, du moins pour la réputation, qu'on traite ſi ſouvent, & ſi long-temps avec les femmes. Ce qu'il y eût en cecy de bon pour Grégoire, c'eſt qu'ayant mis ſi avant dans ſes intereſts la Comteſſe Mathilde, qui eſtoit toute à ſa dévotion, il en tira tres-grand avantage pour ſe précautionner contre l'Empereur. Et parce que la bonne politique veut que quand on a quelque puiſſant ennemi à combatre, on taſche de s'accommoder avec les autres, afin de n'avoir pas tout à la fois tant d'affaires à démeſler : auſſi ce Pape qui avoit alors ſur les bras les Normans d'Italie, qu'il avoit excommuniez, & qui ne craignoient pas tant les foudres de l'anatheme que faiſoient les Allemans en ce temps-là, fit tout ce qu'il put pour avoir la paix avec eux, afin non-ſeulement de n'avoir plus de ſi dangereux ennemis ſi prés de luy, mais auſſi de s'en pouvoir ſervir dans l'occaſion, comme il fit aprés fort utilement contre l'Empereur. 1076.

Gregor. l. 4. ep. ad Wifred.

La ſeconde choſe qu'il fit pour ſa ſeûreté, & qui luy réüſſit, fut de former un grand parti en Allemagne. A cette fin il ſe ſervit de la diſpoſition où eſtoient les Saxons de ſe révol-

1076. ter de nouveau, parce qu'en effet ils avoient eſté fort maltraitez de l'Empereur, qui n'uſa pas de ſa victoire avec aſſez de modération. De
Lib. 2. ep. 21. plus, il gagna Rodolphe Duc de Suaube, avec lequel il ſe ligua contre Henri : & comme ce Duc eſtoit tres-habile homme, & de tres-grande réputation, pour ſa ſage conduite, & pour ſa valeur, il l'engagea encore plus facilement dans ſon parti, par l'eſperance qu'on luy fit concevoir, qu'eſtant auſſi eſtimé qu'il l'eſtoit dans l'Empire, il ſeroit indubitablement élû en la place de Henri, ſi l'on en venoit juſqu'à le dépoſer, ce qu'on feroit aſſeûrément, pour peu qu'on pouſſaſt cette affaire. Davantage, il
Lib. 4. ep. 1. & 3. & 8. écrivit en meſme temps des Lettres circulaires à tous les Princes, & à tous les Eveſques de l'Empire, dans leſquelles il prétend les obliger, ou à faire rentrer leur Roy dans l'obéïſſance qu'il doit à l'Egliſe, ou à s'aſſembler au-plûtoſt pour en élire un autre ; & cependant il déclare excommuniez tous ceux qui communiqueront avec luy, défendant à tous les Eveſques de l'abſoudre, & donnant néanmoins pouvoir à quelques-uns d'abſoudre ceux qui ont tenu juſqu'alors ſon parti, pourveû qu'ils l'abandonnent.

Ces Lettres firent grand effet : car d'une part il eſt certain qu'en ce ſiécle-là on craignoit extrémement les excommunications, quoyqu'elles fuſſent bien plus communes qu'elles

ne le ſont aujourd'huy que l'on y procede avec bien plus de circonſpection & de retenuë; & de l'autre, les Princes ayant conſulté les Docteurs & les ſçavans Canoniſtes, pour ſçavoir ſi les Eveſques aſſemblez à Wormes avoient pû excommunier le Pape, on leur avoit répondu que bien loin qu'ils l'euſſent pû faire, ceux qui l'avoient fait eſtoient eux-meſmes excommuniez. Je trouve auſſi qu'Heriman Eveſque de Mets, ayant propoſé à Grégoire par écrit ſes difficultez ſur ce ſujet, & demandé entre autres choſes, ce qu'il falloit dire à ceux qui ſouſtenoient que le Pape ne pouvoit dépoſer le Roy, ni diſpenſer ſes ſujets du ſerment de fidelité, comme il avoit fait au dernier Synode de Rome, il luy avoit répondu nettement, & ſans héſiter, qu'il l'avoit pû faire tres-juſtement, ſelon la couſtume & l'uſage de ſes Prédéceſſeurs, qui avoient excommunié des Rois, & des Empereurs, en les privant de l'Empire & de leur Royaume. Cependant, Othon de Friſingue, tres-ſçavant & tres-ſaint Eveſque, tout-à-fait bien intentionné pour les Papes, & ſouvent loûé par le Cardinal Baronius, nous aſſeûre avec grande ſincerité, qu'ayant leû fort exactement les Hiſtoires, il n'a jamais trouvé qu'aucun Pape, avant celuy-cy, euſt entrepris une pareille choſe. Et à ce que ce Pape, pour prouver ſon pouvoir, allegue dans ſa Lettre les paroles de Jeſus-Chriſt, qui donne à Saint

1076.

Guillelm. Bibliothec.

L. 4. ep. 2.

Lego & relego Romanorum Regum & Imperatorum geſta, & nuſquam invenio quemquam eorum ante hunc à Romano Pontifice vel excommunicatum, vel regno privatum. *Otto Friſing. Chron. l. 6. c. 35.*

1076. Pierre celuy de lier & de délier, Waltram Eveſque de Naumbourg, de qui nous avons la réponſe qu'il fit dix-ſept ans aprés à l'écrit de Grégoire, dit que ce pouvoir eſt donné pour abſoudre des pechez, & non pas du ſerment de fidelité, que les ſujets ſont obligez, par une loy divine & indiſpenſable, de garder à leurs Souverains.

Waltram. Epiſc. Naumburg. Apol. pro Henr. IV. l. 1. c. 3. & 4.

Mais ce qui ſervit encore beaucoup à Grégoire, fut la mort funeſte de Guillaume Eveſque d'Utrecht, qui avoit eſté le principal auteur de ce qu'on avoit fait contre le Pape dans l'Aſſemblé de Wormes. Car on dit que comme il ne ceſſoit point en toutes les rencontres, & meſme durant les Meſſes ſolennelles, de déclamer furieuſement contre Grégoire, il fut ſoudainement frappé d'un mal incurable, dont il mourut en deſeſperé, en criant effroyablement, parmi les horribles douleurs deſquelles il eſtoit tourmenté, que, par un juſte jugement de Dieu, il perdoit la vie temporelle, & meſme l'éternelle, pour avoir tres-injuſtement perſecuté, de gayeté de cœur, un ſaint Pontife, afin de pouvoir acquerir les bonnes graces de ſon Roy. Soit que cette mort fuſt arrivée de la ſorte, ou non, car je ne ſuis pas garand de ces faits que l'on peut avoir ſuppoſez, & que je raconte ſeulement ainſi que je les trouve en de bons Auteurs : il eſt certain que comme le bruit en courut par tout, on en fut effrayé, &

Lambert. Schafn.

qu'on craignit en ſuite de s'engager plus avant dans un Schiſme, qui pourroit attirer quelque terrible chaſtiment de Dieu ſur ceux qui en eſtoient la cauſe, ou les fauteurs. Enfin, tout cela mis enſemble, avec le deſir de la nouveauté, & le peu de ſatisfaction qu'on avoit de Henri, devenu ſuperbe, & meſme cruel, depuis ſa derniére victoire, fit une ſuprenante révolution tout-à-coup dans l'eſtat de ſes affaires. 1076.

Car d'un coſté les Saxons ſe plaignant de ce que, contre la foy ſolennellement donnée, il avoit fait arreſter & empriſonner les principaux Seigneurs de leur païs, reprirent les armes, & ſe mirent en campagne avec des forces tres-conſiderables; & de l'autre, la pluſpart des Princes & des Eveſques de l'Empire, & meſme l'Archeveſque de Mayence, & pluſieurs autres de ceux qui s'eſtoient trouvez au Conciliabule de Wormes, firent enſemble une étroite union de concert avec le Pape. Sur quoy il leur envoya ſes Legats; & tous avec ce que chacun d'eux amena de troupes, qui jointes avec celles des Saxons faiſoient une tres-grande armée, s'aſſemblerent le quatorziéme d'Octobre à Tribur, dont il ne reſte plus maintenant que le nom, dans un lieu deſert, & qui eſtoit en ce temps-là une aſſez bonne Ville entre Wormes & Mayence, au-delà du Rhin, vis-à-vis d'Oppenheim, Ville du bas Palatinat, au-deçà de ce fleuve. On y délibera durant ſept jours ſur

Lambert. Schafnab.

1076. l'eſtat preſent des affaires; & aprés qu'on y eût exageré les débauches, la perfidie, la violence, les extorſions, la cruauté de Henri, & tous les autres crimes qu'il avoit jamais commis, ou qu'on luy imputoit, & ſur tout la deſolation de l'Allemagne, & le malheureux Schiſme qu'il entretenoit, au grand ſcandale de toute l'Egliſe: tous, d'un commun conſentement, les uns par zele de Religion, les autres par le deſir qu'ils avoient, ou qu'ils feignoient d'avoir, de la réformation de l'Eſtat; ceux-cy, pour profiter du changement; ceux-la, pour ſe venger; tous enfin, & tout d'une voix, quoy-que par differens motifs, s'accorderent à conclure qu'ils ne devoient, ni ne pouvoient obéïr à un Prince ſouïllé de tant de crimes, & de plus excommunié, & qu'il falloit élire un autre Roy par l'autorité du Pape, qui luy donneroit la Couronne de l'Empire..

Henri, qui depuis l'Aſſemblée de Wormes s'eſtoit arreſté au-deçà du Rhin, aux environs de Spire, fut extrémement ſurpris de ſe voir abandonné de la pluſpart de ſes ſujets, qui avoient fait une ſi terrible conſpiration contre luy. Tout ce qu'il put faire en une ſi faſcheuſe conjoncture, fut d'accourir promptement à Oppenheim, avec ce peu qu'il avoit encore de gens de guerre, & quelques autres troupes qu'il put ramaſſer à la haſte. Mais comme il vit qu'il luy ſeroit impoſſible de réſiſter avec

ſi peu

ſi peu de gens, à la grande armée des Confe- 1076.
derez: il crût que tout ſon ſalut conſiſtoit à gagner du temps, & à promettre toutes choſes aux Princes, afin qu'ayant obtenu de luy tout ce qu'ils en pouvoient prétendre, ils ſe ſéparaſſent. Pour cét effet, il n'y a ſorte d'offres, ou plûtoſt de baſſeſſes qu'il ne fit, juſques-là meſme que les voyant toûjours fermes dans leur premiére réſolution, il leur offrit enfin de leur remettre entre les mains le gouvernement de l'Empire, ſe contentant du ſeul titre de Roy & d'Empereur, avec les marques de ſa dignité. A la verité, c'eſtoit-là bien abbaiſſer la Majeſté Royale, & s'humilier devant ſes ſujets d'une maniére bien pitoyable, pour un Roy qui venoit de voir tous ſes plus fiers ennemis à ſes pieds; & néanmoins les Confederez, toûjours obſtinez à ne vouloir plus du tout qu'il regnaſt, refuſerent encore ce parti. Mais comme ils virent que ce Prince, bien loin de fuïr, comme ils l'avoient crû, quand il les verroit tout preſts de paſſer le Rhin pour aller droit à luy, avoit mis en bataille ſa petite armée, le long du fleuve, pour les combatre à meſure qu'ils paſſeroient, ils changerent de réſolution; & ſoit qu'ils euſſent peur d'un homme qui alloit combatre à ſon avantage, & en deſeſperé, ou qu'ils vouluſſent épargner le ſang Chreſtien pour terminer ce grand differend par une autre voye, ils luy en-

1076. voyerent des Députez qu'il receût avec joye, réſolu toûjours, ſelon ſon premier deſſein, de tout accorder, pourveû qu'il puſt gagner du temps.

Ils furent donc introduits à l'audience, où ils luy dirent de la part des Princes Confederez, *Qu'encore que les cauſes pour leſquelles on vouloit le dépoſer fuſſent tres-legitimes, & tres-évidentes, & qu'on le puſt contraindre par les armes de ſe ſoumettre, on vouloit bien néanmoins, pour agir avec plus de douceur, en paſſer par les voyes de la juſtice, à condition que le Pape, qu'on prieroit de ſe rendre à Auſbourg dans le commencement du mois de Février, ſeroit le juge ſouverain de cette cauſe; Que cependant, pour montrer par de bons effets plûtoſt que par des paroles & des promeſſes, auſquelles on ne vouloit plus ſe fier, qu'il eſt réſolu d'obéïr à tout ce que le Pape en ordonneroit, on vouloit qu'à l'heure meſme il éloignaſt tous ſes Miniſtres, & les Prélats qui eſtoient nommément excommuniez comme luy, & qu'aprés avoir licentié ſes troupes, il allaſt demeurer à Spire, où, ſans entrer dans les Egliſes, ni ſe meſler en aucune façon du gouvernement de l'Eſtat, il vivroit comme un ſimple particulier, n'ayant que l'Eveſque de Verdun auprés de ſa perſonne, & peu d'autres qui n'auroient pas eſté compris dans la Sentence d'excommunication qu'on avoit portée contre luy; & qu'au reſte s'il n'en eſtoit abſous avant que l'année de ſa condamnation fuſt écoulée, dés-là meſme, ſans autre déclaration, il ne ſeroit plus reconnu ni pour Roy, ni pour Empereur.*

On ne pouvoit ſans doute luy preſcrire de plus rudes conditions; & néanmoins, comme il vit qu'il avoit du temps, & qu'il ne doutoit point qu'il ne deuſt en ſuite rétablir ſes affaires, il les accepta fort gayment, & les accomplit, excepté qu'il n'attendit pas que le Pape, auquel les Princes firent rendre compte de ce traité, ſe rendiſt à Auſbourg; car il réſolut de le prévenir, jugeant bien qu'il luy ſeroit beaucoup plus avantageux d'aller luy-meſme ſe ſoumettre au Pape, & luy demander humblement ſon abſolution, que d'attendre qu'il fuſt accuſé dans un jugement reglé par ſes ennemis implacables, qui ne manqueroient pas de preſſer vivement qu'on le dépoſaſt. Il partit donc au commencement de l'hiver avec ſa femme, & un de ſes enfans, & une tres-petite ſuite. Et aprés avoir traverſé les Alpes, durant la plus rude ſaiſon de l'année, avec d'étranges incommoditez, qui pourroient faire compaſſion, meſme dans un ſimple voyageur, beaucoup plus dans un ſi grand Prince réduit en un eſtat ſi miſerable: il deſcendit ſur la fin de l'année en Lombardie, où il fut receû dans les Villes par les Princes & les Prélats de ſon parti, avec un accueïl qui le conſola de ce qu'il avoit ſouffert dans un ſi penible voyage. 1076.

Cependant le Pape, qui eſtoit parti de Rome avec la Comteſſe Mathilde, pour ſe rendre tous deux enſemble à la Diéte d'Auſbourg, au *Ann.* 1077.

1077. temps que les Princes luy avoient marqué, eſtoit déja arrivé en Toſcane, lors qu'ils apprirent que Henri, qu'ils croyoient eſtre à Spire, ſelon le traité qu'il avoit fait avec les Confederez, eſtoit en Lombardie : ce qui dabord les ſurprit, ne ſçachant pas à quel deſſein il y eſtoit venu. C'eſt pourquoy la Comteſſe, afin qu'en tout évenement le Pape fuſt en lieu de ſeûreté, le mena dans ſa fortereſſe de Canoſſa, place imprenable, que ſon biſayeul avoit baſtie & fortifiée d'une triple muraille, à quelques milles de Regio, ſur un rocher eſcarpé, à l'entrée d'une plaine arroſée de la petite riviére de Lienza, qui ſe précipitant comme un torrent impétueux du haut de l'Apennin, d'où elle tire ſon origine, coule plus doucement aprés dans un lit tranquille qu'elle ſe fait tout le long de cette plaine, juſqu'à ce que peu loin de là elle ſe va jetter dans le Po. Mais on fut bientoſt éclairci de l'intention de Henri, qui fit en cette occaſion ce qu'aucun Prince penitent n'avoit encore fait, & ce qu'apparemment aucun autre ne fera jamais ; & j'avoûë franchement que je ne croirois point du tout ce qu'en dit Lambert de Schafnabourg, qui acheva d'écrire ſon Hiſtoire en cette meſme année, ſi Grégoire luy-meſme ne le confirmoit en termes encore plus forts, dans la Lettre qu'il en écrivit aux Princes & aux Eveſques d'Allemagne. Voici donc ce qui ſe paſſa en cette célebre action.

Henri, dans une conference qu'il eût avec 1077.
la Comteſſe Mathilde, l'ayant aſſeûrée qu'il n'eſtoit venu que pour demander au Pape ſon abſolution, en ſe ſoumettant à tout ce que l'on trouveroit eſtre raiſonnable qu'il fiſt pour le ſatisfaire, la pria de luy rendre office pour luy faire obtenir cette grace; ce qu'elle promit, & que pourtant elle ne fit pas d'abord avec toute l'ardeur & tout le zele qu'il en attendoit. Car la Comteſſe Adelaïde ſa bellemere, le jeune Comte Amedée fils de cette Princeſſe, le Marquis Azzone d'Eſte, avec quelques autres Seigneurs, & le ſaint homme Hugues Abbé de Clugny, qui ſe trouvoit alors auprés du Pape, eſtant venu demander en ſa preſence cette grace au Pape, il rejetta bien loin toutes leurs priéres, diſant que les loix de l'Egliſe ne permettoient pas d'abſoudre un homme accuſé de tant de crimes par les Princes d'Allemagne, qu'on ne les euſt oûïs juridiquement, & que l'accuſé n'euſt répondu à tout ce qu'on avoit à dire contre luy. Et quoy-qu'on repliquaſt que comme l'année dans laquelle Henri eſtoit obligé de ſe faire abſoudre, s'en alloit finir, il demandoit ſeulement cette grace, pour eſtre en eſtat de ſe pouvoir aprés juſtifier devant ſon Tribunal, & faire paroiſtre ſon innocence, en convaincant de calomnie tous ſes accuſateurs: il demeura long-temps inéxorable. Mais ſe trouvant plûtoſt importuné que flé-

1077. chi, ni meſme ébranlé par les continuelles & ardentes ſollicitations de ces Princes, il leur répondit enfin qu'il ſe réſoudroit donc, puis qu'ils le vouloient ainſi, à l'abſoudre, à condition toutefois, que pour faire paroiſtre à tout le monde qu'il eſtoit touché d'un veritable repentir de ſa révolte, il luy envoyeroit avant toutes choſes ſa Couronne, & tous ſes autres ornemens Royaux, pour en diſpoſer à ſa volonté, & qu'il confeſſeroit publiquement qu'aprés ce qu'il avoit fait dans ſon infame Conciliabule de Wormes, il eſtoit indigne d'eſtre jamais ni Roy, ni Empereur.

A cette étrange propoſition, tous ces Princes fremirent, voyant bien que Henri, aſſiſté des Eveſques & des Comtes de Lombardie qui luy avoient déja fourni une puiſſante armée, & le ſollicitoient continuellement de faire ouvertement la guerre au Pape, romproit toute négotiation ſur une réponſe ſi fiére & ſi hautaine, & porteroit les choſes à l'extrémité, quelque envie qu'il euſt d'avoir ſon abſolution avant que l'année fuſt révoluë. C'eſt pourquoy ſe jettant aux pieds du Pape, ils le conjurerent au nom de Dieu de ne pas exiger ce qu'il ſçavoit fort bien luy-meſme qu'on n'oſeroit ſeulement propoſer, & de ſe contenter de quelque choſe de plus ſupportable; & quoy qu'ils puſſent faire, tout ce qu'ils obtinrent enfin, avec bien de la peine, fut qu'il pourroit donc

venir à la bonne heure, s'il vouloit eſtre abſous; 1077.
mais que pour obtenir cette grace, il falloit ſe réſoudre à faire, hors de ce point-là, tout ce qu'on luy ordonneroit pour penitence.

Henri, qui s'eſtoit réſolu à faire toutes choſes pour avoir cette abſolution avant que l'an fuſt expiré, afin d'oſter aux Allemans ce prétexte de leur rebellion, paſſa pardeſſus tout; & ſans avoir rien concerté en particulier touchant les conditions de ſa penitence, il s'alla preſenter à la premiére porte de la fortereſſe, attendant avec une extréme ſoumiſſion, ce qu'on exigeroit de luy. Dabord il fallut qu'il y entraſt ſeul, & qu'il laiſſaſt tous ſes gens dehors pour l'attendre, & pour le reconduire quand il en ſortiroit: ce qui eſtoit aſſeûrément un point fort délicat, & que tout autre Souverain que luy n'auroit jamais fait. Car enfin, c'eſtoit-là comme ſe mettre pieds & poings liez, entre les mains de ceux qui en pourroient abſolument diſpoſer comme il leur plairoit, & le retenir priſonnier dans une Place jugée imprenable, & d'où ſes gens ne l'auroient jamais pû tirer. De plus, quand il eût paſſé la premiére enceinte, on l'arreſta dans la ſeconde, & là il fallut qu'il miſt bas toutes les marques de la Majeſté Royale; que s'eſtant dépouïllé de ſes habits, il ſe reveſtiſt d'une ſimple tunique de laine, comme d'un cilice, & qu'il demeuraſt là pieds nuds, durant la plus grande rigueur

1077. de l'hiver, car c'eſtoit ſur la fin de Janvier, & à jeun, ſans rien prendre du tout depuis le matin juſqu'au ſoir, implorant avec de grands gémiſſemens la miſericorde de Dieu & du Pape. Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt qu'il fallut encore que ce pauvre Prince demeuraſt en un ſi triſte, ſi penible, & ſi pitoyable eſtat, durant trois jours continuels, ſans qu'on puſt jamais obtenir du Pape, à force de larmes & de priéres, qu'il l'admiſt plûtoſt à ſa preſence pour le conſoler; & la choſe alla ſi avant, que, comme il l'avoûë luy-meſme, en ſe faiſant honneur de cette extréme ſéverité, dans ſa Lettre aux Princes d'Allemagne, tous ceux qui eſtoient avec luy en murmuroient, ne pouvant aſſez s'étonner de cette dureté d'ame, ſans exemple; & quelques-uns meſme diſoient hautement, que cette conduite reſſembloit bien plus à la barbare cruauté dun tyran, qu'à la juſte ſéverité d'un Juge Apoſtolique. Ce ſont-là les propres termes de Grégoire, rapportez par le Cardinal Baronius; ce que je dis, afin qu'on ne trouve pas à redire ſi je les produis auſſi-bien que luy.

Ut pro eo multis precibus & lacrymis intercedentes, omnes quidem inſolitam noſtræ mentis duritiem mirarentur, nonnulli verò in nobis non Apoſtolicæ ſeveritatis gravitatem, ſed quaſi tyrannicæ feritatis crudelitatem eſſe clamarent. *Greg. l. 4. ep 12. & ap. Baron. hoc an. n. 17.*

Au reſte, il n'en uſa gueres plus doucement envers les Eveſques Allemans, & les autres, tant Eccleſiaſtiques que laïques, qui eſtoient venu, un peu auparavant, ſe jetter à ſes pieds, pour eſtre abſous de l'excommunication qu'ils avoient encouruë. Car avant que de les abſoudre,

dre, il les fit enfermer ſeparément en de petites cellules, comme dans des priſons, & là il les fit jeuſner fort rigoureuſement aſſez long-temps, contre l'ordinaire de leur païs, où à cauſe du froid le jeuſne eſt beaucoup plus difficile à garder qu'en Italie. Quoy qu'il en ſoit, c'eſtoit-là l'humeur de Grégoire, tres-conforme à la réſolution, qu'il dit ailleurs avoir priſe, d'abbaiſſer les Rois, parce, diſoit-il, qu'ils le portoient trop haut, & qu'il leur vouloit fournir par ſa rigueur les moyens de s'humilier : en quoy l'on voit que ce Pape avoit un peu plus de l'eſprit d'Elie que de celuy, je ne diray pas de Moïſe, mais de Jeſus-Chriſt, que les Papes qui ſont venus depuis, & particuliérement ceux de ces derniers ſiécles, ont ſans doute mieux imité, comme on l'a veû par les abſolutions qu'ils ont données avec un eſprit de Pere, plein de tendreſſe & de charité, à des Princes qui revenoient de l'héreſie, dans laquelle meſme ils eſtoient retombez, & ils l'ont fait ſans rien exiger d'eux qui approchaſt tant ſoit peu de cette rigueur que Grégoire voulut exercer envers cét Empereur Henri IV. 1077.

Auſſi il s'en fallut peu que la patience n'échappaſt à ce Prince ſur la fin du troiſiéme jour d'une ſi rude penitence, & il eſtoit ſur le point de tout rompre, & de s'en retourner à ſes gens qui l'attendoient, ſi néanmoins il l'euſt pû faire, eſtant enfermé ſeul comme il l'eſtoit, dans

Imperatoribus & Regibus, cæteriſque Principibus, ut elationes maris, & ſuperbiæ fluctus comprimere valeant, arma humilitatis, Deo auctore, providere curamus: proinde videtur utile, maximè Imperatoribus, ut cùm mens illorum ſe ad alta erigere, & pro ſingulari vult gloriâ oblectare, inveniat quibus ſe modis humiliet, atque unde gaudebat, ſentiat plus timendum. *Gregor. epiſt. ad Herman. Epiſc. Met. de excom. Henr. IV. Domnizo in V. Mathild. Fiorentin. hiſt. della grand' Conteſſa.*

1077. une ſi bonne fortereſſe, lors que par les conſeils du ſaint Abbé de Clugny, la Comteſſe Mathilde entreprit cette affaire avec plus d'ardeur qu'elle n'avoit fait : car alors le Pape Grégoire, qui ne pouvoit rien refuſer aux inſtantes priéres d'une ſi grande Princeſſe, & à laquelle il avoit tant d'obligation, réſolut enfin de recevoir Henri le quatriéme jour au matin, & de le réconcilier à l'Egliſe, à ces conditions, *Qu'il ſe ſoumettroit au jugement que le Pape, au temps, & au lieu qu'il ſeroit aſſigné, rendroit ſur les accuſations qu'on avoit intentées contre luy; Que ſoit qu'il fuſt maintenu dans ſa dignité, aprés s'eſtre juſtifié, ou qu'il en fuſt privé, pour avoir eſté juridiquement convaincu, il ne chercheroit jamais à ſe venger de ceux qui l'avoient accuſé; Qu'il donneroit toute ſorte de ſeûreté au Pape, & à ceux de ſa ſuite, pour aller en Allemagne, afin d'y connoiſtre de cette cauſe, & pour en revenir; Qu'il n'exerceroit cependant aucun acte de Souverain, excepté qu'il pourroit tirer les droits qui luy eſtoient deûs dans ſes Eſtats, pour l'entretien de ſa maiſon; Qu'il chaſſeroit d'auprés de ſa perſonne Robert Eveſque de Bamberg, & quelques autres de ſes principaux Miniſtres qu'on luy nomma, comme eſtant les auteurs des mauvais conſeils qu'il avoit ſuivis; Qu'il ſeroit deſormais toûjours parfaitement ſoumis au Pape, & qu'il conſentiroit à tout ce qu'il trouveroit bon d'ordonner pour la réformation des abus qui s'eſtoient gliſſez dans l'Empire; & qu'enfin s'il manquoit à un ſeul de ces arti-*

Lambert. Schafnab.

cles, ſon abſolution déſlors ſeroit nulle, & qu'on ſe- 1077.
roit en pleine liberté d'élire un autre Roy.

Quelque rudes, & meſme quelque inſupportables que luy paruſſent ces articles, il fallut bien néanmoins qu'il les acceptaſt, ou qu'il fiſt ſemblant de les accepter, puis que ſe trouvant preſque tout ſeul entre les mains du Pape, qui pouvoit tout dans cette fortereſſe de Mathilde, il n'eſtoit plus en pouvoir de les refuſer; & il fallut encore que non-ſeulement luy, mais auſſi les Princes & les Princeſſes qui avoient intercedé pour luy, juraſſent ſur les ſaintes Reliques qu'il les obſerveroit; & que le bon Hugues Abbé de Clugny, qui ne crût pas que ſa profeſſion luy permiſt de faire un pareil jurement, ſe fiſt ſa caution. Aprés cela, comme le Pape luy eût donné ſon abſolution, il célebra publiquement une Meſſe ſolennelle; & quand il vint à la Communion, il rompit en deux l'Hoſtie conſacrée, en prit la moitié, & ſe tournant vers les aſſiſtans, il dit d'une voix ferme, & d'un certain air intrépide, qui donnoit de la terreur à tout le monde, *Qu'il ſçavoit fort bien qu'il y avoit dans cette Aſſemblée des gens qui l'avoient accuſé d'eſtre entré par de mauvaiſes voyes dans le Pontificat, & d'avoir commis des crimes énormes, avant & aprés ſon exaltation: Qu'encore qu'il luy fuſt aiſé de faire voir par des preuves invincibles la fauſſeté de ces accuſations, qui eſtoient autant d'horribles impoſtures; toutefois, pour ne*

1077. *pas préjudicier aux droits des Souverains Pontifes, qui ne peuvent eſtre jugez de perſonne, il s'en vouloit juſtifier par une autre voye plus efficace encore que celle dont quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs, qui s'eſtoient contentez de leur ſerment, s'eſtoient ſervi: Que pour cela il proteſtoit de ſon innocence devant le grand Dieu, juge ſouverain des vivans & des morts qu'il tenoit entre ſes mains; & que s'il eſtoit coupable, il vouloit que ce Pain de vie devint à ſon égard un Pain de mort, & le fiſt mourir ſur le champ.* Sur quoy il ſe communia, tandis que toute l'Egliſe retentiſſoit des applaudiſſemens & des acclamations des aſſiſtans, qui l'élevoient juſques au Ciel.

Comme il eût impoſé ſilence à tout le monde du geſte & de la voix, il s'adreſſe à Henri qui eſtoit au bas de l'Autel, & luy preſentant l'autre moitié de la Sainte Hoſtie, il luy dit avec une grande majeſté: *Mon fils, vous ſçavez auſſi que les Princes d'Allemagne vous ont accuſé de beaucoup de tres-grands crimes, pour leſquels ils prétendent qu'on vous dépoſe. Si donc vous eſtes innocent, ainſi que vous voulez que je le croye, faites-le paroiſtre en faiſant la meſme choſe que je viens de faire.* Un coup de foudre n'euſt pas plus étonné Henri qu'il le fut à ce diſcours, auquel il ne s'eſtoit pas attendu: mais aprés s'eſtre un peu remis, & avoir un moment communiqué avec les Princes qui l'environnoient, il répondit avec beaucoup de reſpect au Saint Pere, *Que comme il n'y avoit là perſonne de ceux qui l'ac-*

cuſoient, une preuve ſi extraordinaire de ſon innocence ſeroit fort inutile à leur égard, & qu'il le ſupplioit tres-humblement de ſe contenter des voyes ordinaires d'un jugement reglé, où il eſperoit de convaincre manifeſtement d'impoſture tous ſes accuſateurs. Le Pape qui n'eût rien à repliquer à un diſcours ſi raiſonnable, le communia, aprés quoy il le traita magnifiquement à diſner, luy donna des avis tres-ſalutaires, & puis le fit remener à ſes gens qui l'attendoient hors de la place avec beaucoup d'inquiétude, & auſquels un Eveſque envoyé du Pape avoit donné peu auparavant l'abſolution de toutes les cenſures qu'ils avoient encouruës, pour avoir communiqué avec le Roy tandis qu'il eſtoit excommunié. 1077.

Voila les précautions que Grégoire prit pour maintenir avec ſeûreté ce qu'il avoit fait avec tant de rigueur, mais il ſe trouva trompé dans ſa politique. Car on a veû de tout temps dans le monde, que pour en vouloir trop, on perd tout, & que ce qu'on exige avec quelque eſpece de violence, n'eſt jamais de durée, comme il parut en cette occaſion, quand la rupture, qui recommença bientoſt aprés entre le Pape & l'Empereur, devint beaucoup plus furieuſe qu'elle n'avoit eſté auparavant, ce qui ſe fit de la maniére que je vais raconter.

Auſſitoſt que l'Eveſque envoyé du Pape pour abſoudre ceux qui avoient tenu juſqu'alors le parti de l'Empereur, ſe fut preſenté *Lambert. Schafnab. Sigon. l. 9.*

1077. pour cela devant les Eveſques & les Comtes de Lombardie qui s'eſtoient aſſemblez ſur la nouvelle qu'ils avoient appriſe de la réconciliation de l'Empereur avec le Pape, ils le receûrent avec un extréme mépris, de grandes riſées, & des cris effroyables qu'ils firent pour empeſcher qu'il n'achevaſt ce qu'il avoit à dire; puis l'ayant fait taire, ils luy dirent avec un furieux emportement, qu'ils ſe moquoient de toutes les excommunications de ſon Hildebrand, qui eſtoit luy-meſme excommunié, & que les Eveſques d'Italie avoient dépoſé dans un Concile, comme un Intrus dans le Pontificat, par une manifeſte ſimonie, & comme un homme qui s'eſtoit ſouïllé depuis ſa plus tendre jeuneſſe juſqu'alors, de tous les crimes les plus déteſtables que tout le monde connoiſſoit. Et pour ce qui regarde l'Empereur, que c'eſtoit un Prince laſche, ſans honneur, & ſans probité, qui n'avoit pas eû honte d'abbaiſſer indignement la Majeſté Imperiale aux pieds du plus méchant de tous les hommes, qui l'avoit traité en eſclave, & de les avoir tous trahis, en cherchant à s'accommoder à l'inſceû de ceux qui avoient tout ſacrifié pour le maintenir contre cét Intrus qui avoit entrepris de l'opprimer. Qu'au reſte, ils eſtoient réſolus de mettre en la place de cét indigne Empereur, ſon fils, quoy-que jeune enfant, de le mener à Rome avec cette armée qu'ils avoient ſur pied, & que là il fe-

roit un Pape legitime, qui luy donneroit la Couronne Imperiale. 1077.

Henri, qui s'eſtoit retiré à Regio, fut bien étonné d'apprendre qu'il couroit riſque d'eſtre dégradé auſſi-bien par les Italiens que par les Allemans: il ne fut pas pourtant trop marri de voir que ces Lombards eſtoient ſi animez contre le Pape, & que pourveû qu'il les puſt appaiſer, comme il ne luy ſeroit pas trop difficile, en rétractant ce qu'il venoit de faire, il eſtoit aſſeûré d'en eſtre puiſſamment & fidellement ſecouru contre tous les rebelles d'Allemagne. C'eſt pourquoy il leur envoya les Princes qu'il avoit encore auprés de ſoy, pour leur repreſenter, *Que ce qu'il avoit fait à Canoſſa n'avoit eſté que par une pure neceſſité qui l'y avoit contraint, pour avoir ſon abſolution avant l'an révolu, ſans quoy il luy eſtoit alors impoſſible d'empeſcher que les Allemans rebelles n'exécutaſſent leur mauvais deſſein. Mais puis qu'il avoit arreſté par là le cours de leur fureur, qu'il feroit bientoſt voir aux Italiens ſes fidelles ſujets, avec quelle force & quelle ardeur il ſouſtiendroit leurs intèreſts contre Hildebrand, & qu'il eſtoit encore plus animé qu'eux, & plus réſolu à venger toutes les injures qu'eux & luy en avoient receûës; mais que pour quelque raiſon, qu'ils approuveroient eux-meſmes ſans doute, il falloit qu'il diſſimulaſt encore quelque temps.* En effet, c'eſt qu'il avoit deſſein de ſurprendre Grégoire & la Comteſſe, qui penſerent donner plus d'une

Donnizo in vit. Mathild.

1077. fois dans les embuſches qu'il leur avoit dreſſées, mais elles furent découvertes.

Lambert. Ces remontrances qu'on fit de ſa part, appaiſerent un peu les eſprits, mais non pas ſi bien, qu'on ne ſe défiaſt toûjours de luy, parce qu'il ne parloit pas encore aſſez fortement au gré des Lombards; de ſorte que quand il alla au camp, il y fut receû aſſez froidement de l'armée. Pluſieurs meſme des principaux Seigneurs ayant ſceû qu'il y venoit, ſe retirerent; & quand il voulut viſiter les Villes, bien loin qu'on luy rendiſt les honneurs accouſtumez, on ne le faiſoit loger que dans les Fauxbourgs; & les peuples ſe plaignoient hautement de ce qu'au lieu d'eſtre venu en Italie pour faire dépoſer du Pontificat celuy qu'ils appelloient Antipape, & leur ennemi, ce n'avoit eſté que pour ſe remettre bien avec luy, par les voyes du monde les plus honteuſes. C'eſt ce qui fut cauſe que Henri ſe réſolut à faire connoiſtre d'une autre maniére aux Lombards quelle eſtoit ſon intention; & il le fit, en rappellant tous ceux que le Pape l'avoit obligé d'éloigner; en ſe plaignant de luy en toutes les occaſions, avec toutes les marques d'une haine irréconciliable; & en conjurant tout le monde de ſe joindre à luy, pour venger le public & les particuliers de celuy qui eſtoit uniquement la cauſe de tous les troubles de l'Empire. Cela luy réüſſit ſi bien, que les Lombards eſtant perſuadez qu'il eſtoit piqué

qué juſques au vif, & qu'il employeroit deſormais toutes ſes forces, pour perdre ſon ennemi, s'attacherent à luy plus fortement qu'ils n'avoient jamais fait, luy firent aſſidûment leur cour, en luy rendant avec empreſſement tous les honneurs qui eſtoient deûs aux Empereurs, & luy promirent de le ſervir avec une inviolable fidelité : de-ſorte que cõmme d'ailleurs, depuis ſon abſolution, une bonne partie des Seigneurs Allemans l'eſtoient venu trouver avec les troupes qu'ils eſtoient obligez de luy fournir, il ſe trouva à la teſte d'une des plus puiſſantes armées qu'il euſt encore commandées. Mais il y eût, outre cela, deux choſes qui acheverent de le déterminer à faire tout ouvertement la guerre & au Pape & aux Allemans Confederez. 1077.

Poſtpoſuit Regem, per tres tenuit pia mentes Gregorium Papam cui ſervit ut altera Martha. Propria clavigero ſua ſubdidit omnia Petro. Janitor eſt cæli ſuus hæres, ipſaque Petri, Accipiés ſcriptum de cunctis Papa benignus, &c. *Domniz. vit. Mathild.* Mathilda Comitiſſa Henrici Imperatoris exercitum timens, Liguriam & Tuſciam Gregorio Papæ, & S. R. Eccleſiæ

La premiére fut, que Mathilde, qui d'une part craignoit que l'Empereur, qu'elle voyoit armé, & fort irrité du traitement qu'on luy avoit fait à Canoſſa, ne ſe jettaſt ſur ſes Eſtats, & qui de l'autre eſtoit toute au Pape Grégoire, luy fit & en ſa perſonne à l'Egliſe Romaine, une ample donation de tous ſes biens au préjudice de Henri, qui, outre qu'il eſtoit ſon plus proche héritier, prétendoit encore comme Empereur, que tous ſes Eſtats eſtant fiefs de l'Empire, luy devoient retourner, au cas qu'elle n'euſt point d'enfans. En effet, cela cauſa bien du trouble, & bien des

1077. querelles entre les Papes & les Empereurs, qui vouloient que la donation fuſt nulle. Mais enfin ſi l'Egliſe n'a pas joüi de tout ce qu'elle contient, elle en a du moins encore aujourd'huy cette partie de la Toſcane, qu'on appelle la Province du Patrimoine. La ſeconde choſe qui acheva de déterminer Henri, & qui fit commencer la guerre, fut la derniére réſolution que les Confederez d'Allemagne, auſquels le Pape avoit fait ſçavoir le changement de l'Empereur, prirent à la Diéte de Forcheim en Franconie. Ils y inviterent Grégoire; & ce Pontife qui diſſimuloit encore avec Henri, comme s'il n'euſt rien ſceû de ce qu'on tramoit contre ce Prince, l'avertit de s'y rendre, afin de s'y juſtifier, ainſi qu'il l'avoit promis. Mais Henri diſſimulant auſſi de ſon coſté, luy fit dire que les affaires d'Italie ne luy permettoient pas encore d'en ſortir. Sur quoy le Pape écrivit à ces Princes, qu'en l'eſtat où il ſe trouvoit alors, il ne pouvoit aller en Allemagne, parce que tous les paſſages eſtoient déja gardez par les troupes de Henri, qui taſchoit de le ſurprendre; qu'ainſi ils fiſſent avec ſes Legats, qu'il leur avoit envoyez quelque temps auparavant, ce qu'ils jugeroient eſtre le meilleur pour le bien public.

devotiſſimè obtulit. Unde in primis cauſa ſeminandi inter Pontificem & Imperatorem odii initium fuit. *Leo Oſtienſ. Cont. l. 3. c. 49.*

Il n'en fallut pas davantage pour leur donner lieu d'exécuter ce qu'ils avoient depuis ſi l on -te m projetté. Ils s'aſſemblerent donc à

Forcheim, où aprés avoir déclaré Henri dé- 1077.
cheû de tous les droits qu'il pourroit deſormais prétendre à la Couronne, ils éleûrent en ſa place Rodolphe Duc de Suaube, qu'ils conduiſirent en ſuite à Mayence, où il fut ſolennellement conſacré, & couronné par l'Archeveſque Sigefroy, aprés qu'on luy eût fait jurer qu'il renonceroit aux inveſtitures, & qu'il ne feroit pas élire, à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, un de ſes enfans pour luy ſucceder. Alors Henri qui avoit une bonne armée, ſe croyant aſſez fort pour ranger ſes rebelles au devoir par les armes, abandonna pour un temps l'Italie, malgré la pluſpart des Seigneurs Lombards, qui euſſent bien voulu l'y retenir, & alla faire en Allemagne la guerre à ſon rival, tandis que Grégoire, qui ne voulut encore ni confirmer Rodolphe, ni ſe déclarer ouvertement contre Henri, afin de pouvoir ménager entre eux quelque accord, alla regler à Rome les affaires de l'Egliſe, par les Conciles qu'il y célebra.

Otto Friſing. l. 6. c. 35. Mar. Scot. Virtbergenſ. Sigebert. Onuphr.

Il en tint deux dans une meſme année, au premier deſquels il renouvella toutes les cenſures & les excommunications qu'il avoit déja fulminées contre Guibert Archeveſque de Ravenne, & les autres rebelles à l'Egliſe: & dans le ſecond, auquel les Ambaſſadeurs de Henri & de Rodolphe ſe trouverent à ſa priére, pour y conferer avec luy des moyens

Ann. 1078.

Concil. 4 & 5. Rom. ſub Greg. VII. t. 10. Conc. edit. Pariſ.

1078. de pacifier les choſes, il ne laiſſa pas de faire un Decret, par lequel il défend de recevoir de la main d'un laïque, de quelque qualité qu'il ſoit, l'inveſtiture d'un Eveſché, d'une Abbaye, ou de quelque autre Benefice. Dans un autre Concile qui fut célebré l'année ſuivante,

Ann. 1079. *Concil. Rom. 6. ibid.*

il obligea l'Archidiacre Berenger, ſi ſouvent relaps, d'abjurer encore ſon héreſie, comme il fit pour la derniére fois à l'âge de quatre-vingts ans; & les Ambaſſadeurs des deux Rois concurrens jurerent, au nom de leurs Maîtres, qu'ils s'en tiendroient au jugement des Legats que le Pape envoyeroit en Allemagne, & qui furent nommez en meſme temps, à ſçavoir, ce merveilleux Pierre Aldobrandin, qui fit l'épreuve du feu à Florence, & Ulric Eveſque de Padoüe. Enfin, dans le Synode qui ſuivit en Careſme, ſelon la couſtume, l'année

Ann. 1080.

d'aprés, il rendit encore plus fort ſon dernier Decret contre les inveſtitures, en déclarant que non-ſeulement ceux qui les reçoivent, mais auſſi tous ceux qui les donnent, Empereurs, Rois, Ducs, Marquis & Comtes, & toute autre perſonne ſeculiére, ſont excommuniez.

Si quis Imperatorum, Regum, Ducum, Marchionum, Comitum, vel quilibet ſæcularium poteſtatum, inveſtituram Epiſcopatuum, vel alicujus Eccleſiaſticæ dignitatis, dare præſumpſerit, ejuſdem ſententiæ vinculo ſe obſtrictum eſſe ſentiat.

Voila ce fameux Decret qui fit naiſtre tant de troubles dans le monde en ce temps-là, & ſur lequel de fort habiles gens écrivirent de part & d'autre des Traitez, ou pour le juſtifier, ou pour le combatre.

Ceux qui ont écrit pour la défenſe du Decret, produiſent quantité de raiſons, que l'on peut réduire à ces trois, qui ſont aſſeûrément les principales, & que Grégoire employe ſouvent dans ſes Epiſtres. La premiére, qu'il l'a fallu faire pour extirper la ſimonie qui ſe trouvoit dans les inveſtitures, comme dans ſon fort, & qu'on n'avoit pû abolir par tant d'autres decrets qu'avoient faits contre ce deſordre les Prédéceſſeurs de Grégoire, depuis Leon IX. La ſeconde, parce que ces inveſtitures qui ſe donnent par les laïques, ſont contraires aux anciens Canons qui les défendent, pour maintenir la liberté des élections, ce qui eſt exprimé particuliérement dans le Decret du Pape, qui ſe fondoit ſur le Canon du huitiéme Concile, dans lequel on défend à toutes les Puiſſances ſeculiéres de ſe meſler de l'élection des Patriarches, des Métropolitains & des Eveſques. Auſſi ce Pontife ne manqua pas de l'alleguer dans la Lettre qu'il écrivit à Hugues Eveſque de Die, ſon Legat en France, luy ordonnant de célebrer un Synode à Langres, & d'y défendre, ſur peine d'excommunication, aux Métropolitains & aux Eveſques d'ordonner celuy qui auroit receû l'inveſtiture d'un laïque; comme il veut ailleurs qu'on faſſe le procés à l'Eveſque d'Amiens, accuſé de l'avoir receûë de ſon Roy Philippe I. La troiſiéme raiſon, c'eſt parce qu'une dignité ſpirituelle, comme l'eſt

1080.

can. 2. & 22.

Eidem ſententiâ & animadverſionis cenſurâ quam B. Hadrianus Papa in octava Synodo hujuſmodi præſumptoribus ſtatuit. *L. 4 ep. 22.* Si de manu laici nefandâ ambitione & temerario auſu inveſtituram ſumere præſumpſit.

1080. celle d'un Eveſque, & d'un Abbé, ne peut venir de la puiſſance ſéculiére, mais ſeulement de l'Eccleſiaſtique, & que le don de l'Epiſcopat, comme parle Grégoire, eſtant ſans contredit un don ſacré, ne peut eſtre legitimement conferé par une perſonne laïque, veû principalement que les Princes en inveſtiſſant par la Croſſe & par l'Anneau, qui ſont des marques de l'autorité ſacrée d'un Eveſque, font voir manifeſtement par là qu'ils entreprennent ſur le ſpirituel. Et c'eſt ce que Geofroy Abbé de Vendoſme & Cardinal de Sainte Priſque, preſſe le plus dans le Traité qu'il a fait de l'Ordination des Eveſques & de l'Inveſtiture des laïques.

L. 4, ep. 22.

Mais d'autre part, ceux qui ont défendu la cauſe des Rois & des Empereurs, ainſi que firent, environ ce temps-là, Waltram Eveſque de Naumbourg, pour l'Empereur Henri IV. & le célebre Ives de Chartres, pour le Roy de France Philippe I. répondent à toutes ces raiſons d'une maniére qu'ils croyent eſtre fort raiſonnable. A la premiére, ils diſent, qu'il faut corriger les abus, ſans entreprendre d'abolir la choſe de laquelle on abuſe, ſi elle n'eſt pas mauvaiſe d'elle-meſme; qu'enſuite ſi les Rois & les Empereurs prennent de l'argent pour conferer les Benefices, ou qu'ils les donnent à des gens qui en ſoient tout-à-fait indignes, il faut taſcher de faire en ſorte qu'ils s'en cor-

Reges etiam ſi in Epiſcoporum inveſtituris exceſſerint, poſſunt à timoratis viris & Pontifice Romano argui, & ad rectam correctionis lineam reduci. *Valtram. Naumb. tract. de inveſtit.*

rigent, & ne pas entreprendre de leur oſter le droit & le pouvoir dont ils ſont en poſſeſſion, ſans que les autres Papes y ayent jamais trouvé rien à redire : outre que, diſent-ils, la ſimonie ſe peut auſſi-bien attacher à la voye de l'élection, qu'à celle de l'inveſtiture, ou de la collation des Benefices, & meſme plus facilement, parce que des particuliers qui ont part à l'élection, peuvent eſtre tentez de recevoir de l'argent pour donner leur voix, plûtoſt que les Princes qui n'en ont pas tant beſoin qu'eux, & qui pour l'ordinaire ont l'ame plus grande & plus généreuſe. A la ſeconde raiſon, ils répondent que ces Canons & ces Decrets ſont des Réglemens Eccleſiaſtiques, qui n'eſtant pas de droit divin, ſont ſujets au changement, ſelon la diverſité des temps & des circonſtances, comme on le peut prouver par mille exemples, & qu'il faut ſuivre en cela l'uſage qui eſt approuvé & receû, particuliérement s'il l'eſt depuis long-temps ; qu'on ne doit pas entreprendre d'abolir une couſtume établie de la ſorte, & qui n'a rien qui ſoit contre la Foy. Or il eſt tres-certain, ajouſtent-ils, que meſme fort long-temps avant le Pape Adrien I. qu'on prétend avoir confirmé à Charlemagne le droit des inveſtitures, les Rois Dagobert, Sigebert, Thierri, Theodebert, & Childeric, ont fait Eveſques Saint Amand, Saint Omer, Saint Eloy, Saint Lambert, & pluſieurs autres qui 1080.

Conſuetudinem quæ contra fidem nihil uſurpare dignoſcitur, immotam permanere concedimus, ſive de primatibus conſtituendis, &c. *Gregor. Mag. l. 1. ep. 71. ap. Ivon. Ep. ad Hug. Lugd. Waltram. Naumburg. tract. de inveſtitur.*

1080. n'ont fait nulle difficulté de recevoir l'inveſtiture de ces Princes, comme on l'a toûjours receûë depuis ſans ſcrupule : outre qu'Ives de Chartres dit que ce Decret du huitiéme Concile ſe doit entendre de l'élection que les Empereurs d'Orient, ſelon la couſtume de ce temps-là, devoient laiſſer libre au Clergé, mais non pas de la *Conceſſion*, c'eſt-à-dire, du pouvoir qu'ils avoient d'inveſtir du Patriarcat, ou celuy qu'on auroit élû, ou quelque autre, s'ils ne vouloient point de celuy-la.

Quamvis octava Synodus ſolùm prohibeat eos intereſſe electioni, non conceſſioni. Ivo ep. ad Hug. Lugd. Petr. de Marc. l. 8, c. 19.

Enfin, ils croyent pouvoir détruire tres-facilement la troiſiéme raiſon, en diſtinguant deux choſes dans un Eveſché, le temporel & le ſpirituel : le temporel ſont les grandes richeſſes, les fiefs, les terres, & les autres biens que les Egliſes ont receûs des Princes & des autres avec leur permiſſion & leur agrément ; le ſpirituel eſt ce pouvoir ſacré, & cette autorité toute divine que Jeſus-Chriſt meſme a voulu attacher à l'Epiſcopat. Les Eveſques ne reçoivent le ſpirituel en vertu de leur Ordination que de celuy qui les conſacre ; & les Princes ne leur donnent l'inveſtiture qu'à l'égard du temporel : de-ſorte qu'à parler bien exactement, on doit dire qu'ils leur donnent l'Eveſché qui a tant de revenu, mais non pas l'Epiſcopat, qui eſt un Ordre tout ſaint, & tout ſpirituel, que les Eveſques ne reçoivent que par leur conſecration & l'impoſition des mains, ſans

ſans laquelle ils n'ont nul pouvoir de gouverner leur Dioceſe. Et comme l'élection qui venoit autrefois des laïques auſſi-bien que du Clergé, & qui ne donnoit nullement ce pouvoir & cette autorité ſpirituelle, ſe faiſoit avant la conſecration; auſſi l'inveſtiture la devoit préceder, aprés quoy l'Eveſque inveſti ou élû par le Prince ſe faiſoit conſacrer. Quant à ce que l'inveſtiture ſe donnoit par la Croſſe & par l'Anneau, qu'importe, dit Ives de Chartres, que les Rois la donnent en céremonie par ce ſigne exterieur, ou par quelque autre, puis que par là ils ne prétendent rien donner de ſpirituel, mais ſeulement le temporel de l'Eveſché? Ainſi la Croſſe & l'Anneau, dit un autre, ſont comme il plaiſt aux hommes, un ſigne tantoſt du ſpirituel, & tantoſt du temporel, à differens égards; du temporel quand le Prince les donne à celuy qu'il choiſit pour eſtre Eveſque; & du ſpirituel, lors que le Métropolitain qui conſacre l'élû, luy met la Croſſe entre les mains & l'Anneau dans le doigt. 1080.

Quæ conceſſio ſive fiat manu, ſive linguâ, ſive ſcripto, quid refert, cùm Reges nihil ſpirituale ſe dare intendant? *Ivo ibid.*

Die conſecrationis veniens annulum & baculum ponit ſuper altare, & in curam paſtoralem ſingula accipit à ſtolâ & autoritate S. Petri. Sed congruum magis eſt quod per baculum, qui eſt temporalis & ſpiritualis, &c. *Waltram. Naumb. ibid.*

Ils ajouſtoient à tout cela, qu'en oſtant aux Empereurs & aux Rois le droit d'inveſtiture, on leur faiſoit une injuſtice manifeſte. Car puis qu'ils avoient donné aux Eveſques de ſi grands biens, & tant de riches fiefs qu'ils poſſedoient, & qui ne pouvoient plus retourner au Prince, parce qu'eſtant attachez aux Eveſchez qui ne meurent point, ils devoient eſtre

1080. aprés la mort des Eveſques à leurs Succeſſeurs : il falloit du moins que ces Princes euſſent la liberté de les donner à ceux qu'ils choiſiroient, & deſquels ils puſſent s'aſſeûrer, pourveû que d'ailleurs ils fuſſent capables, & dignes d'eſtre Eveſques. Que s'ils ne vouloient pas dépendre des Empereurs & des Rois, en prenant d'eux l'inveſtiture, ils eſtoient donc obligez de leur rendre les biens qu'ils en avoient receûs, & pour leſquels ils en devoient dépendre, conformément à ce qu'Ives de Chartres, à cette meſme occaſion, rapporte de Saint Auguſtin, qui dit, *Oſtez aux Empereurs leurs droits, qui pourra dire avec juſtice, Voila ma poſſeſſion, voila ma maiſon? N'allez pas dire, qu'ay-je affaire du Roy, ou ſouffrez qu'on vous diſe en meſme temps, qu'avez-vous affaire de rien poſſeder? C'eſt par les droits du Roy, qui peut donner ce qu'il luy plaiſt, que vous poſſedez ces grands biens : vous avez dit, je n'ay que faire du Roy, ne dites donc plus, Voila mes biens, voila mes terres, parce que vous voulez détruire ce droit par lequel vous pouviez poſſeder ces belles terres & ces grandes Seigneuries.* Voila ce qu'on diſoit en ce temps-là de part & d'autre ſur ce grand differend des inveſtitures.

Aut tolle jura Imperatorum, quis audeat dicere, Hæc villa mea eſt, mea eſt iſta domus? Noli dicere, quid mihi & Regi? Quid tibi ergo & poſſeſſioni? Per jura Regum poſſidentur poſſeſſiones: diviſti, Quid mihi & Regi? Noli dicere poſſeſſiones tuas, quia ad ipſa jura renunciaſti humana, quibus poſſeſſiones poſſidentur. *Aug. in Joan. tract. 6. C. quo jure, diſt. 8. Concil. Rom. 6. & 7. t. 10. Conc. edit. Pariſ.*

Mais tandis que l'on combatoit ainſi de la plume & de la langue, l'Empereur employoit bien d'autres moyens pour défendre ſa cauſe contre ſon rival. Comme il vit que d'abord ſes armes n'avoient pas tout le ſuccés qu'il en

eſperoit, & qu'il avoit affaire à un ennemi puiſſant & adroit, qui avoit déja eû de l'avantage en quelques petits combats qui s'eſtoient donnez, il crût qu'il falloit amuſer le Pape, comme il fit, en luy promettant toûjours d'en paſſer par le jugement des Legats qu'il envoyeroit en Allemagne, ou pour trouver quelque moyen d'accord, ou pour décider par une derniére Sentence qui des deux concurrens ſeroit Empereur. Mais quand ſon armée s'eſtant accruë & fortifiée par la jonction des Princes & des Eveſques qui ſe venoient tous les jours rendre à luy avec leurs troupes, il fut maiſtre de la campagne; qu'il eût la liberté de deſoler les terres de ſes ennemis où il mettoit tout à feu & à ſang; & qu'il eût meſme remporté un grand avantage ſur Rodolphe à la journée de Fladcheim: alors il ſe moqua de toutes ces belles propoſitions qu'il avoit faites par ſes Ambaſſadeurs pour endormir Grégoire, & ne voulut plus oüir parler de ſe ſoumettre au jugement des Legats, fort réſolu de terminer luy-meſme ce grand differend par les armes. C'eſt pourquoy Grégoire fort irrité d'avoir eſté joüé de la ſorte prés de trois ans, & craignant, ainſi qu'il le dit dans une de ſes Lettres, que s'il differoit plus long-temps à punir la perfidie & les parjures de ce Prince, il ne donnaſt lieu de croire qu'il s'entendoit avec luy: il ſe réſolut enfin de faire au Concile de

1080.

Gregor. l. 6. poſt epiſt. 5. Henr. Imp. Epiſt. ad Gregor. ex Chron. Virdn. ap. P. Labbe.

Vrſperg.

Greg. l. 7. poſt ep. 14.

Lib. 7. ep. 3.

1080. cette année mil quatre-vingts, ce Decret foudroyant, par lequel il l'excommunie de nouveau, le prive de l'Empire & des Royaumes de Germanie & d'Italie, abſout tous ſes ſujets du ſerment de fidelité qu'ils luy avoient preſté; & ce qu'il n'avoit pas encore voulu faire juſques alors, il confirme l'élection de Rodolphe, auquel il envoya une riche Couronne d'or, autour de laquelle il y avoit une inſcription dans un vers, qui ſignifie que Jeſus-Chriſt, qui eſt la pierre myſtique, ayant donné le Diadéme à Pierre, Pierre en la perſonne de Grégoire le donnoit à Rodolphe.

Conc. Rom. 7. t. 10. Concil. edit. Pariſ.

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rudolpho.

Ce fut ce dernier coup de foudre lancé contre l'Empereur, en un temps où il ne doutoir point qu'il ne deuſt ruïner ſes ennemis, qui acheva de porter les choſes aux derniéres extrémitez. Car ce Prince déja fort aigri contre Grégoire pour le traitement qu'il en avoit receû à Canoſſa, ayant appris cette derniére action, la plus forte qui ſe pouvoit faire en une pareille occaſion, réſolut auſſi ſur le champ de ne plus rien ménager, & de luy rendre la pareille, en luy oppoſant un autre Pape, comme Grégoire luy avoit oppoſé un autre Empereur. Pour cét effet, il convoqua une Aſſemblée de ſes Princes & de ſes Eveſques, premiérement à Mayence, & puis, parce qu'il ne s'y trouva que dix-neuf Prelats, à Brixen ou Breſnon dans le Tirol, entre les Villes de Trente & d'Inſpruc,

Brixina in Norico *Conciliab. Brixin t. 10. Conc. edit. Pariſ.*

où il n'y eût pas plus de trente Eveſques d'Allemagne & d'Italie, dont les principaux eſtoient le Cardinal Hugues le Blanc dépoſé par le Pape, & Guibert de Parme Archeveſque de Ravenne, excommunié déja pluſieurs fois. Or parce que l'on ne pouvoit plus déclarer nulle l'élection de Grégoire, par le defaut du conſentement de Henri, qui l'avoit approuvée, & confirmée fort librement, on chercha, pour le condamner contre toutes les formes, d'autres cauſes, qui furent principalement celles-cy. Qu'il s'eſtoit fait élire Pape par de mauvaiſes voyes, partie par force, partie par fourbe & par argent, & qu'il avoit cauſé d'horribles troubles dans l'Egliſe & dans l'Empire, en ſemant la diviſion par tout, en violant toutes les loix divines & humaines, lors que par un furieux attentat il avoit entrepris ſur la Couronne, ſur le corps, & ſur l'ame de Henri Roy & Empereur ordonné de Dieu, & avoit ſouſtenu la cauſe d'un perfide, d'un parjure, & d'un tyran. Ils y ajouſterent tous les autres crimes énormes qu'on luy avoit déja imputez tres-fauſſement au Conciliabule de Worms. Sur quoy, aprés qu'on l'eût déclaré décheû du Pontificat, on élût en ſa place, tout d'une voix, l'Archeveſque de Ravenne, Guibert de Parme, qui fut l'auteur de cette conſpiration, & à qui l'Empereur, avec toute cette Aſſemblée, rendit en meſme temps tous les honneurs

1080.

Anſt. vit. Henric. IV. Conrad. Vrſperg. Anſt. vit. S. Anſel. Lucenſ. Guillel. Biblioth.

Vrſperg.

Ex MS. Bibl. Vat. ap Baron.

Guillel. Bibl.

1080. que l'on a couſtume de rendre aux Souverains Pontifes, en ſe proſternant devant luy juſques en terre, & luy promit de le mener à Rome pour y recevoir de ſes mains la Couronne Imperiale. Tout cela ſe fit le vingt-cinquiéme de Juillet, aprés quoy l'Empereur écrivit des Lettres extrémement aigres à Grégoire, qu'il n'appelloit plus que le faux Moine Hildebrand, dans leſquelles il inſiſte particuliérement ſur ce qu'il a eû l'audace d'attenter ſur ſa Couronne, comme s'il la luy avoit donnée, & que le Royaume & l'Empire ne luy fuſt pas venu uniquement de la grace de Dieu. Il en écrivit auſſi aux Romains, pour les obliger à ne plus reconnoiſtre Hildebrand pour Pape; puis il alla rejoindre ſon armée pour la mener contre Rodolphe dans la Saxe, & l'Antipape qui ſe fit nommer Clement III. retourna à Ravenne avec l'équipage d'un Pape, & toutes les marques de cette ſouveraine dignité qu'il avoit uſurpée.

Quaſi nos à te regnum acceperimus, quaſi in tuâ & non in Dei manu ſit Regnum & Imperium. *Henr. ep. ad Hild. ap. Bar.*

D'autre part, Grégoire ne manqua pas de ſe munir auſſi de ſon coſté contre un ſi puiſſant ennemi, avec lequel il voyoit bien qu'il ne pouvoit plus eſperer de réconciliation. Pour cét effet, il ſe haſta de conclure ſon traité avec Robert Guiſchard, en luy donnant, avec ſon abſolution, l'inveſtiture non-ſeulement de ce qu'il poſſedoit auparavant au Royaume de Naples, mais auſſi de tout ce qu'il avoit nouvellement uſurpé ſur l'Egliſe. Il écrivit des Let-

Greg. l. 9. poſt epiſt. 1.

tres circulaires à tous les Fidelles, & ſinguliérement à ceux de la Province de Ravenne, pour les engager à faire une ligue avec les Princes Normans contre l'Antipape. Il en envoya d'autres aux Princes de la Germanie, pour les animer à combatre contre Henri, & promit aux uns & aux autres qu'ils remporteroient une glorieuſe victoire. Mais il arriva par malheur pour luy, que le ſuccés fut tout contraire à ces aſſeûrances qu'il leur donna : car trois ſemaines aprés la date de ſes lettres, qui ſont du vingt-deuxiéme de Septembre, les deux armées de Henri & de Rodolphe s'entrechoquerent furieuſement le quinziéme d'Octobre, ſur les bords de la riviére d'Elleſtre, auprés de Merſebourg en Saxe. Aprés que l'on eût combatu opiniaſtrément, & avec grand carnage de part & d'autre, comme les troupes de Henri vivement pouſſées de tous coſtez par les Saxons, commençoient à reculer, Godefroy de Bouïllon, qui n'avoit alors qu'environ vingt ans, & portoit l'Aigle devant l'Empereur, courut à toute bride contre Rodolphe, qui pourſuivoit ſa pointe vigoureuſement à la teſte des ſiens, & luy donna ſi rudement du fer de ſa cornette au defaut de la cuiraſſe dans le corps, qu'il le fit tomber demy-mort, en meſme temps qu'un Cavalier luy abbatit la main droite d'un grand coup de ſabre. Ces deux coups rétablirent les affaires de Henri, & firent ren-

1080.

Greg. l. 8. ep. 7.

Lib. 8. ep. 9.

Cour. Vriſperg. Bertold. Conſt. Cons. Herman. Cont. Marian. Scot. Sigebert. Brun. de bell. Saxon. Auct. V. Henr.

Guillel. Tyr. l. 9. c. 8. Geſfrid. Viterb. l. 17.

Vriſperg. Auct. vit. Henr. Cuſpin.

1080. trer dans ſon parti la victoire, qui ſembloit le vouloir abandonner : car aprés cela les Saxons perdant cœur, & abandonnant en deſordre le champ de bataille, ſe retirent à Merſebourg, où ils porterent le pauvre Rodolphe.

Vſperg. Auth vit. Henr. Hermol. hiſt. Slav. l. 1. c. 29.

On dit que comme les Eveſques & les Princes qui l'avoient ſuivi le conſoloient, & faiſoient mettre le premier appareil à ſes playes, il leur montra le bout de ſon bras tout ſanglant, & ſans main, & leur dit avec un grand ſoupir, que c'eſtoit par un coup de la Juſtice divine qu'il avoit perdu cette main, qui aprés avoir donné ſolennellement l'aſſeûrance de la fidelité qu'il avoit promiſe avec ſerment de garder inviolablement à ſon Roy & à ſon Empereur, avoit eſté ſi malheureuſe que de s'armer contre luy, pour luy oſter cette meſme Couronne qu'il eſtoit obligé de luy conſerver aux dépens de ſa propre vie. Aprés quoy il mourut le jour ſuivant, laiſſant à tous les Sujets une belle leçon, pour leur apprendre que toutes les Puiſſances ſouveraines eſtant ordonnées de Dieu, comme l'eſtoit meſme celle des Empereurs Payens, du temps des Apoſtres, qui recommandent aux Chreſtiens de leur eſtre fidelles; il n'y a point de puiſſance ſur la terre qui puiſſe diſpenſer de la fidelité & de l'obéïſſance qu'on leur doit en toutes les choſes où il n'y a rien qui ſoit manifeſtement contre la Loy de Dieu.

Hac ego juravi Domino meo Henrico, ut non nocerem ei, nec inſidiarer gloriæ ejus : ſed juſſio Apoſtolica, Pontificumque petitio me ad id duxit, ut juramenti tranſgreſſor honorem mihi indebitum uſurparem. *Helmold. Bertold. Conſt.*

Magnumque mundo documentum datum eſt, ut nemo contra Dominum ſuum conſurgat. Nam ab-

Ce

Ce qui rendit encore plus parfaite la joye qu'eût le victorieux Henri, d'un ſi heureux ſuccés, fut la nouvelle qu'il receût, peu de temps aprés, que ſon armée de Lombardie avoit remporté le meſme jour une grande victoire auprés de Mantoûë ſur celle que la Comteſſe Mathilde avoit levée pour le ſervice du Pape Grégoire. C'eſt pourquoy, ſe trouvant ſi favoriſé de la fortune, & en eſtat de tout entreprendre, il réſolut de porter ſes armes en Italie, pour y établir ſon Clement dans Rome. Il eſt vray que les rebelles de Saxe, toûjours diſpoſez à la révolte, ſuivant leur ancienne couſtume, reprirent les armes un an aprés, & proclamerent Roy un Prince du Royaume de Lorraine, nommé Herman: mais ce nouveau Roy ſe rendit ſi peu conſiderable parmi ces peuples, que s'eſtant enfin réſolu de ſe remettre dans l'obéïſſance, ils l'obligerent de s'en retourner en ſon païs, où il fut miſerablement tué dans un Chaſteau de l'Archeveſque de Treves ſon ami, en faiſant ſemblant, par un jeu bizarre, d'en vouloir attaquer la garniſon, pour voir ſi les ſoldats qui le gardoient avoient du cœur. Ainſi l'Empereur ne craignant rien du tout de ce phantoſme de Roy, qui ne luy pouvoit nuire, & ayant laiſſé en Allemagne plus de forces qu'il n'en falloit pour empeſcher les rebelles, extrémement affoiblis, de rien entreprendre, cela ne fut pas capable de le rappeller de l'Ita-

1080. ſciſſa Rudolphi dextera, dignissimam perjurii pœnam demonſtravit; tanquam alia vulnera non ſufficerent ad mortem: acceſſit etiam hujus membri pœna, ut per pœnam agnoſceretur & culpa. *Ann. vit. Henr. Berthold. Conſt. Florent. V. Math. Vrſperg. Annal. V. Henr. Berthold. Marian.*

1082. *Berthold.*

1088. *Annal. vit. Henric.*

Ann. 1081. lie, où il eſtoit deſcendu au Printemps de l'année mil quatre-vint-un.

Vrſperg. Albert. Stad. Sigebert. Berthold. Guillel. Bibl. Domniz. Sigon. Onuſhr.

D'abord il marcha ſur le ventre à tout ce qui oſa s'oppoſer à ſa marche dans les Eſtats de la Comteſſe, où il prit pluſieurs Places ſur ſon paſſage, puis il alla camper la veille de la Pentecoſte, avec ſon Antipape Clement, dans les prairies de Neron, devant Rome, qu'il croyoit devoir emporter ſans beaucoup de réſiſtance. Mais comme il trouva que Grégoire, avec un grand ſecours qu'il avoit receû de Mathilde, l'avoit miſe en eſtat de ſe bien défendre, il ſe contenta de faire le degaſt aux environs, & s'en alla paſſer l'hiver à Ravenne, d'où eſtant retourné l'année ſuivante, il attaqua durant le Careſme la Ville Leonine, ou cette partie de Rome qui eſt au-deçà du Tibre, & la prit: n'oſant néanmoins s'attacher au ſiége de l'autre coſté de la Ville, durant les chaleurs de l'eſté, il laiſſa une partie de ſes troupes ſous le commandement de l'Antipape pour la bloquer, & avec l'autre il alla dans la Champagne d'Italie, où il paſſa l'hiver, & s'empara de quelques places des Normans, durant l'abſence de Robert Guiſchard, qui, aprés avoir traité avantageuſement avec le Pape, avoit paſſé dans la Grece, contre l'Empereur Alexis Comnéne. Enfin, Henri eſtant retourné devant Rome aprés Paſque, il s'en rendit maiſtre au commencement de Juin, ſoit

Domniz. Sigon.

Ann. 1082.

Ann. 1083.

par la trahiſon, ou par la négligence des Romains, qui laiſſerent entrer les Imperiaux par une bréche qu'on avoit abandonnée. Aprés quoy la peſte s'eſtant miſe dans la Ville, il ſe retira ſur les montagnes voiſines, laiſſant ce qu'il fálloit de troupes pour continuer le ſiége du Chaſteau Saint Ange, où le Pape s'eſtoit mis en ſeûreté un peu avant la priſe de la Ville. Il y eût en ſuite pendant le reſte de l'année quelque negotiation par l'entremiſe des Romains, qui taſchoient de ſe delivrer de tant de miſeres: toutefois comme ce traité eſtoit extrémement difficile à conclure, & du coſté de Henri, qui ne cherchoit qu'à ſurprendre le Pape, & du coſté du Pape, qui outre qu'il s'en défioit aſſez, attendoit toûjours le ſecours que Robert Guiſchard luy avoit promis; enfin tout fut rompu à l'arrivée de ce Duc victorieux, qui ayant laiſſé en Grece le brâve Boémond ſon fils, avoit repaſſé promptement dans la Pouïlle avec la meilleure partie de ſon armée. De-là, ſans que l'Empereur, qui ſe retira dans la Toſcane, oſaſt s'oppoſer au paſſage d'un ſi grand homme de guerre, dont la fortune & la valeur luy eſtoient redoutables, il ſe rendit à la Porte Latine, qui luy fut ouverte par ceux qui tenoient le parti de Grégoire, qu'il tira du Chaſteau Saint Ange, pour le rétablir dans le Palais de Saint Jean de Latran. Mais comme il vit que les Romains n'eſtoient pas bien inten-

1083.

Ann. 1084. *Leo Oſt. l. Sigon.*

1084. tionnez pour ce Pape, qu'ils croyoient avoir empeſché la paix : il crût qu'il ne ſeroit pas en ſcûreté dans Rome, où il prévit que l'Empereur ne manqueroit pas de retourner au printemps avec de plus grandes forces qu'auparavant. Il luy perſuada donc d'en ſortir, & l'emmena avec ſoy à Salerne, dont ce Prince auſſi adroit que vaillant eſtoit maiſtre.

Ainſi, l'Empereur eſtant revenu au commencement du printemps, comme le Duc Robert l'avoit préveû, il fut receû ſans contredit dans Rome, où il fit ſon entrée le Vendredi vingt-deuxiéme de Mars; & le lendemain ayant fait aſſembler dans l'Egliſe de Latran environ trente Eveſques de ſa ſuite, avec les Magiſtrats & le Clergé, il fit élire de nouveau ſon Pape Clement. Le jour ſuivant, qui eſtoit le Dimanche des Rameaux, il le fit conſacrer, couronner, & introniſer dans la Baſilique de Saint Pierre, par les Eveſques de Boulogne, de Crémone, & de Modene; & le jour de Paſque, pour accomplir entiérement ce qu'il avoit promis, luy & l'Imperatrice Berte receurent dans la meſme Baſilique, l'onction & la Couronne Imperiale, de la main de cét Antipape.

Vrſperg. Alb. Stad. Sigon.

Henri demeura en ſuite quelque temps à Rome, où tandis qu'il s'occupoit à donner les ordres qu'il crût eſtre neceſſaires pour y rétablir l'union, il courut fortune de perir miſerablement par une horrible trahiſon, dont Dieu qui ab-

Auct. vit. Henr. IV.

horre ceux qui attentent ſur la perſonne ſacrée 1084.
des Princes, ſous quelque prétexte que ce puiſſe eſtre, détourna l'effet par un merveilleux coup de ſa Juſtice & de ſa Providence. Un ſcelerat ſuborné par les ennemis de cét Empereur, qui, nonobſtant ſes deſordres, ne laiſſoit pas d'avoir un aſſez grand fonds de piété dans l'ame, avoit obſervé qu'il ne manquoit pas d'aller tous les jours, à une certaine heure, faire ſa priére dans une petite Egliſe dédiée à la Sainte Vierge ſur le mont Aventin. Là-deſſus il forma ſon abominable deſſein, qu'il réſolut d'exécuter en cette maniére. Il mit, & diſpoſa tellement une groſſe pierre ſur un ais qu'il avoit détaché du lambris de cette Egliſe, juſtement au deſſus de la place où le Prince ſe mettoit pour faire ſes dévotions, qu'en retirant cette planche, la pierre devoit tomber à plomb ſur ſa teſte, & l'écraſer. Mais au moment meſme qu'il remuoit cét ais, l'un de ſes pieds, qu'il avoit un peu trop avancé, ayant gliſſé par le mouvement de la planche qui s'enfonça, il tomba tout-à-coup la teſte devant avec la pierre, à coſté de l'Empereur, qui en meſme temps, par bonheur, s'eſtoit un peu écarté de ſa place. Cela fit bien du bruit dans Rome, où le peuple indigné d'une ſi laſche & ſi exécrable trahiſon, traiſna par toute la Ville, & mit en mille piéces le corps de ce parricide, & déteſtant ceux qui l'avoient ſuborné, s'atta-

1084. cha plus fortement au ſervice de l'Empereur, qu'il crût eſtre protegé de Dieu. Les ennemis de Grégoire, comme l'impoſteur Bennon, ne manquerent pas de le faire auteur de cét attentat : mais l'Empereur meſme ne le crût pas, ſçachant bien que le Pape, tout ſon ennemi qu'il le croyoit eſtre, avoit l'ame trop grande, ou, comme il parloit, trop hautaine, pour eſtre capable d'une ſi noire & ſi déteſtable action.

Vrſperg. Ann. V. Henr. Sigon. Aprés avoir échappé ce danger, & donné ordre à toutes choſes, Henri recommanda fort aux Romains ſon Antipape Clement, qu'il laiſſa dans Rome avec une bonne garniſon ; puis il s'en retourna en Allemagne, où il eſtoit rappellé par de nouveaux troubles qu'il vouloit appaiſer. En effet, ceux des deux partis s'eſtoient aſſemblez dans une Ville de Thuringe, pour chercher entre eux les moyens de s'accorder, & de ſe réünir enfin tous enſemble ſous un meſme Chef. Les uns diſoient qu'ils ne pouvoient en conſcience ſe joindre à Henri, tandis qu'il ſeroit excommunié ; les autres ſouſtenoient qu'il ne l'eſtoit pas, & que le jugement rendu contre luy par Grégoire eſtoit nul : & comme les uns & les autres ne voulurent jamais rien relaſcher de leur ſentiment, & que la diſpute s'échaufa toûjours de plus en plus, ſans rien conclure, comme il arrive d'ordinaire, on ſe ſepara plus brouïllé, & plus irrité qu'on n'eſtoit auparavant. En ſuite les Prélats Saxons

Vrſperg. Berthold.

s'eſtant aſſemblez ſéparément dans une Ville de Saxe, avec le Cardinal d'Oſtie Legat du Pape, excommuniérent Guibert & ſes Cardinaux, les Archeveſques de Mayence & de Bremen, & tous les autres Schiſmatiques qui luy adheroient. Ceux-cy ne manquerent pas auſſi de leur coſté de s'aſſembler à Mayence avec l'Empereur arrivé depuis peu, & les Legats de ſon Antipape, & ils lancerent réciproquement le foudre de l'anatheme contre Grégoire & tous ceux qui le reconnoiſtroient pour Pape; & ces troubles continuerent de la ſorte durant quelque temps, juſques à ce qu'aprés qu'on ſe fut encore battu deux ou trois fois, avec de differens ſuccés, les Saxons enfin trouverent bon de s'accommoder, & firent leur paix avec l'Empereur. *Ann.* 1085. *Vrſperg.*

Mais cependant le Schiſme continuoit toûjours en Italie, où tandis que l'Antipape Guibert occupoit le Trône de Saint Pierre, le vray Pontife Grégoire VII. chaſſé de ſon Siége, & comme banni & rélegué à Salerne, y mourut l'an treiziéme de ſon Pontificat, le vint-quatriéme de May de cette année mil quatre-vint-cinq. Les Ecrivains du parti de Henri diſent, que ce Pape ſe voyant à l'extrémité, témoigna bien du regret d'avoir porté ſi loin ſon reſſentiment contre l'Empereur, & qu'il leva l'excommunication dont il l'avoit ſi ſouvent foudroyé : les autres au contraire-aſſeû- *Leo Oſtienſ. lib. 3. c. 64.* *Sigebert.*

1085. rent qu'un peu avant que d'expirer, il prononça ces paroles avec une grande tranquillité d'ame, *J'ay aimé la juſtice, & j'ay haï l'iniquité, & c'eſt pour cela meſme que je meurs maintenant en exil;* ils ajouſtent auſſi qu'il a fait pluſieurs grands miracles, & avant & aprés ſa mort. Quoy qu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'il a porté la grandeur & l'autorité de l'Egliſe Romaine plus haut que n'avoit jamais fait aucun de ſes Prédéceſſeurs; que c'eſtoit un homme de grand mérite, d'un zele tres-ardent pour rétablir la diſcipline, & d'une vie fort innocente, quoy-que ſes ennemis, & ſur tout les Eccleſiaſtiques d'Italie & d'Allemagne, dont il vouloit abſolument corriger les deſordres, ayent taſché de la noircir par mille calomnies, qui ſe ſont détruites d'elles-meſmes, pour avoir eſté trop atroces, trop groſſiérement inventées par une aveugle paſſion, qui ne dit rien pour en vouloir trop dire, & infiniment éloignées de toute vraye-ſemblance. Mais aprés tout, il me ſemble que l'on peut dire, avec tout le reſpect qu'on doit à ſa mémoire, que s'il ſe fuſt pû aviſer de faire quelque bon Concordat avec l'Empereur pour la collation des Benefices, ſemblable à ceux qu'on a faits depuis fort utilement pour le bien public; comme d'une part il n'y euſt rien perdu, de l'autre il euſt épargné bien des maux à l'Egliſe & à l'Empire, à luy-meſme bien de la peine & du chagrin,

Auth. vit. S. Anſel. Lucenſ.

chagrin, & le ſang & la vie à tant de milliers d'hommes qui ont peri dans la querelle des inveſtitures. 1085.

Comme il avoit fort recommandé en mourant Didier Abbé du Mont-Caſſin & Cardinal Preſtre de Sainte Cecile, homme d'une éminente ſainteté, & d'une rare ſageſſe, il fut élû d'un commun conſentement; & malgré toutes ſes fuites, & toute ſa réſiſtance, qui dura plus d'un an, il fut enfin contraint, dans un Concile qu'on tint à Capoûë, de reprendre les ornemens Pontificaux qu'il avoit mis bas depuis qu'on l'avoit élû, & de ſe laiſſer conduire à Rome, où pendant l'abſence de Guibert il fut conſacré, & mis ſur le Trône de Saint Pierre le neuviéme de May, ayant pris le nom de Victor III. Mais comme l'Antipape ſur ces entrefaites fut retourné à Rome, le plus fort, avec les gens de l'Empereur, & que la Comteſſe Mathilde, qui eſtoit venu rendre ſes devoirs au nouveau Pape, eût eſté obligée de s'en retourner promptement en Lombardie, pour s'oppoſer aux nouveaux ennemis que Guibert luy avoit ſuſcitez: le Saint Pontife, pour épargner le ſang de ſes oûailles, ſe retira à Benevent Ville de ſa naiſſance. Là il célebra au mois d'Aouſt un Concile, où il confirma tous les Actes de Grégoire ſon Prédéceſſeur, & renouvella tous les anathemes dont il avoit foudroyé Guibert & ſes adhe-

Ann. 1086.

Leo Oſtienſ. l. 3. c. 65.

Ann. 1087.

1087. rans, & tous les laïques qui entreprendroient de donner les inveſtitures des Eveſchez ou des Abbayes. Aprés quoy, comme il ſe ſentit preſſé de la maladie dont il eſtoit déja frappé quand on l'élût, il ſe fit tranſporter en ſon Monaſtere du Mont-Caſſin, où il mourut le ſeiziéme de Septembre, auſſi ſaintement qu'il avoit veſcu; & le douziéme de Mars de l'année ſuivante le Cardinal d'Oſtie Eudes ou Othon de Chaſtillon, fut élû Pape à Terracine, & ſe fit appeller Urbain II.

Ann. 1088.

Petr. Diac. Chr. Caſſ. l. 4. c. 2. Onuphr. Ciacon. &c. Berthold. Dominz.

Ce ſage Pontife, qui ne manqua pas de confirmer d'abord les Actes des deux Papes ſes Prédéceſſeurs, fit ſi bien qu'il perſuada la Comteſſe Mathilde de ſe remarier, comme elle fit, à l'âge d'environ quarante-trois ans, avec le jeune Guelphe, fils de Guelphe IV. Duc de Baviére, grand ennemi de l'Empereur, & tres-puiſſant Prince, afin que ces deux Puiſſances eſtant jointes par le lien de ce mariage, il puſt plus aiſément venir à bout & de l'Antipape & des Schiſmatiques d'Italie. Henri qui vit fort bien que cette alliance s'eſtoit faite contre luy, profita du repos où il ſe trouvoit alors en Allemagne, pour paſſer au-plûtoſt en Italie, où d'abord il aſſiégea Mantoûë, l'une des principales Villes de la Comteſſe, & la prit enfin, quoy-qu'avec bien de la peine, aprés un long ſiége de prés d'un an. Et en ſuite il ſe rendit maiſtre, ſans beaucoup de difficulté, de

Ann. 1089.

Ann. 1090.

Ann. 1091.

tout ce que Mathilde avoit au-deçà du Pô; puis s'eſtant jetté au-delà de ce fleuve dans l'Eſtat de Modene & de Regio qui appartenoit à cette Princeſſe, aprés s'y eſtre emparé de quelques Places, il aſſiégea Montebello, la plus forte de toutes. L'Antipape le vint trouver à ce ſiége, qui ne luy fut pas heureux: car aprés y avoir perdu l'un de ſes fils, il ſe vit obligé de repaſſer le Pô, & d'aller à Verone avec une partie de ſon armée, pour s'oppoſer aux entrepriſes du vieux Guelphe, laiſſant l'autre à Conrad ſon fils aiſné, pour achever la guerre en Italie. *Ann.* 1092.

Mais le pauvre Henri ſe trouva bien trompé dans ſon eſperance: car le jeune Guelphe & la Comteſſe Mathilde ſa femme ſceurent ſi bien tourner l'eſprit de ce jeune Prince Conrad, d'ailleurs de tres-beau naturel, & plein d'honneur & de vertu, mais fort ambitieux, que, ſous prétexte que l'Empereur ſon pere eſtoit excommunié, & qu'il maltraitoit l'Impératrice Adelaïde ou Praxede ſa ſeconde femme, ils luy perſuaderent aiſément de quitter ſon parti: de-ſorte qu'ayant ſceû gagner les Officiers de ſon armée, & les principaux Seigneurs de Lombardie, qui n'eſtoient pas marris d'avoir un jeune & nouveau maiſtre, duquel ils puſſent diſpoſer comme ils voudroient, il ſe rebella tout ouvertement contre ſon Pere, & ſe fit couronner Roy d'Italie par l'Archeveſque de *Auth. vit. Henr. IV. Bertold. Dodechin. in Append. ad Marian. Scot. Helmold. Sigon.*

Ann. 1093.

1093. Milan. Je ſçay qu'il y en a qui ont loüé cette action: mais pour moy, qui dans l'Hiſtoire de l'Arianiſme n'ay jamais pû me réſoudre à pardonner au Roy Hermenigilde, tout grand Saint & Martyr qu'il eſt, ſa révolte contre ſon Pere Leuvigilde, quoy-qu'il fuſt Arien, & perſecuteur des Catholiques; je me garderay bien d'épargner en une pareille occaſion le Prince Conrad, qui, quelque raiſon qu'on luy puſt alleguer au contraire, ne pouvoit trahir l'Empereur ſon Pere, ſans violer tous les droits les plus ſaints de la nature & de la grace, & la Loy de Dieu qui défend tres-étroitement aux enfans & aux ſujets, ſur peine de ſa malediction, de deſobéïr à leur Pere, & de ſe révolter contre leur Prince. Auſſi ne fut il pas long-temps ſans recevoir la punition de ſon crime: car outre que ſon Pere le desherita, en faiſant déclarer le Prince Henri, ſon cadet, ſucceſſeur à l'Empire, & en rendant à Godefroy de Bouïllon le Duché de la Baſſe Lorraine poſſedé par ce jeune Prince, Dieu, nonobſtant toutes ſes belles qualitez, qu'il deshonora par cette révolte, l'enleva de ce monde ſix ans aprés, dans la fleur de ſon âge, pour verifier l'Oracle divin, qui ordonne aux enfans d'honorer leur pere & leur mere, s'ils veulent joüir d'une longue vie.

Cependant, comme l'Empereur s'en eſtoit retourné en Allemagne; que les ſoldats qu'il

avoit mis en garniſon à Rome eſtoient preſque tous morts de maladie contagieuſe; qu'en ſuite ceux qui tenoient pour le Pape eſtant devenus les plus forts, avoient chaſſé l'Antipape Guibert; & qu'enfin le jeune Conrad Roy d'Italie, qui n'agiſſoit que par les conſeils de Mathilde, n'avoit garde de s'oppoſer au Pape Urbain: ce Pontife alla prendre poſſeſſion du Siége Apoſtolique à Rome, où il célebra la feſte de Noël. Il eſt vray qu'il euſt pû y rentrer par force long-temps auparavant, avec le ſecours de Roger Duc de Calabre & de Sicile, fils de Robert Guiſchard, qui eſtoit mort peu de jours aprés le Pape Grégoire VII. Mais pour rentrer dans ſa Bergerie en Paſteur, & non pas en Lion ou en Loup, avec effuſion de ſang humain, il aima mieux attendre que tout fuſt aſſez paiſible dans Rome, où les Imperiaux ne tenoient plus que le Chaſteau Saint Ange, qui fut meſme enfin contraint, par la famine, de ſe rendre. Il employa toute l'année à rétablir toutes choſes en bon ordre à Rome: aprés quoy, comme la Lombardie eſtoit preſque toute réduite alors ſous la puiſſance partie de Conrad, & partie de la Comteſſe Mathilde, il alla tenir le Concile de Plaiſance, où il renouvella tous les anathemes qu'il avoit déja fulminez dans les Synodes de Troye, de Melphi, & de Benevent, contre l'Antipape Guibert & ſes adherans, & de-là il paſſa en France,

1093. *Vrſperg.* *Berthold: Conſtanc.*

Ann. 1094.

Ann. 1095. pour y célebrer le fameux Concile de Clermont.

T. 1. de l'Hiſt. des Croiſad.

Ce fut là qu'avant que de publier la premiére Croiſade, de la maniére que nous l'avons dit ailleurs, il fit entre autres Réglemens deux Decrets, qui ſont le quinziéme & le ſeiziéme, par leſquels, conformément à ce qu'avoit fait Grégoire VII. il défend à tous les Eccleſiaſtiques de recevoir aucune Prélature de la main des laïques, & aux Rois & à tous les autres Princes d'en donner l'inveſtiture : ce qu'il confirma encore l'année ſuivante au Concile qu'il tint à Tours. Comme le Roy de France Philippe I. ne vouloit pas d'une part perdre l'un des plus beaux droits de ſa Couronne, dont luy & ſes Prédéceſſeurs avoient joüi juſques alors, en donnant les Eveſchez & les Abbayes de leur Royaume, & que de l'autre il vouloit contenter le Pape, avec lequel il s'eſtoit bien remis cette meſme année : Urbain qui avoit l'eſprit plus condeſcendant & plus doux que Grégoire VII. trouva heureuſement un expedient fort raiſonnable, & un temperament fort juſte, qui ſatisfit les deux parties, ſans choquer le droit de l'Egliſe, ni celuy du Roy. Car Ives de Chartres écrivant quelque temps aprés à Hugues Archeveſque de Lyon, & Legat du Saint Siége en France, aſſeûre avoir appris de bonne part, que le Pape Urbain avoit déclaré que par ces Decrets il ne prétendoit

Conc. Clar. t. 10 Concil. edit. Pariſ. & ap. P. de Marca l. 6. de Concor. poſt cap. 31.

Ann. 1096. *Berthold.*

pas oſter aux Rois, qui ſont les Chefs du Peuple, le droit d'élire les Eveſques, ni celuy de donner les Eveſchez à ceux qui ſont élûs, & qu'on leur preſente s'ils leur agréent; mais ſeulement que les Rois, pour montrer qu'ils ne donnent pas la dignité ſpirituelle de l'Epiſcopat, ne donneroient plus l'inveſtiture corporelle, c'eſt-à-dire, que l'élû ne ſeroit plus inveſti par la Croſſe & par l'Anneau, qui ne luy ſeroient plus donnez que par celuy qui le conſacreroit. 1096.

Ivo Carnot. ep. 60. Domnus quoque Papa Urbanus Reges tantùm à corporali inveſtiturâ excludit, in quantum intelleximus, non ab electione, in quantum ſunt caput populi, vel conceſſione.

P. de Marc. l. 8. de Concord. c. 19.

Quoy-que par cette céremonie de donner une Croſſe & un Anneau, qui d'elle-meſme eſt fort indifferente, nos Rois ne prétendiſſent pas de conferer la dignité ſpirituelle, qui ne ſe donne que par la conſecration, ils s'en ſont néanmoins toûjours abſtenus depuis ce temps-là, pour donner les premiers à tous les Princes l'exemple d'une parfaite ſoumiſſion, en ce qui ne détruit pas les droits de leur Couronne, qu'ils ſont obligez de maintenir. Cét exemple pourtant ne fut pas ſuivi des Empereurs, qui voulurent toûjours donner l'inveſtiture par la Croſſe. Mais comme ce fut préciſément en ce temps-là que les Croiſades commencerent, & qu'enſuite le Pape, les Rois, les Princes, & toutes les nations de l'Europe avoient l'eſprit tout occupé & rempli des hautes idées de cette héroïque entrepriſe de la conqueſte & de la delivrance de la Terre Sainte,

il ſe fit, comme de concert, une ſuſpenſion générale de toutes les autres affaires dans tous les Royaumes, & particuliérement dans l'Allemagne, où l'on ne parla plus de la querelle des inveſtitures, juſques aprés la mort du Pape Urbain, qui déceda paiſiblement à Rome au mois de Juillet de l'année mil quatre-vint-dix-neuf, & eût quatorze jours aprés pour ſucceſſeur Regnier Cardinal Preſtre de Saint Clement, qui ſe fit appeller Paſcal II. & réſolut d'abord de maintenir ce que ſon Prédéceſſeur avoit fait au ſujet des inveſtitures, comme il le fit paroiſtre avec éclat dans l'affaire de Saint Anſelme Archeveſque de Cantorbery.

Ann. 1099.

Edmer. in Vit. S. Anſel. Willelm. Malmeſbur. Roger. Ann.

Ce grand Prélat, que Guillaume II. Roy d'Angleterre, qui tenoit le parti de l'Antipape, avoit banni, venoit d'eſtre rappellé de ſon exil par Henri frere & ſucceſſeur du Roy défunt : mais encore que ce nouveau Roy reconnuſt le Pape Paſcal, il voulut néanmoins toûjours avoir le droit d'inveſtiture, & obliger en ſuite l'Archeveſque à luy rendre hommage en vertu de ce droit. Le Saint refuſa de le faire, parce que les inveſtitures avoient eſté condamnées par les Papes dans pluſieurs Conciles ; ſur quoy, aprés de grandes conteſtations, il fut enfin conclu qu'on envoyeroit de part & d'autre au Pape. L'Archeveſque en ayant receû une réponſe conforme aux Decrets de ces Conciles, ne manqua pas de les faire publier à Londres

Ep. 12. inter Epiſt. Anſel.

à Londres, dans un Synode qu'il y convoqua pour cét effet, quoy-que le Roy, ſelon le rapport de ſes Envoyez, qui eſtoient trois Eveſques, avec leſquels il s'entendoit, proteſtaſt que le Pape, qui avoit trouvé ſes raiſons fort bonnes, conſentoit qu'il donnaſt les Inveſtitures, pourveû qu'il n'y en euſt rien par écrit, de-peur que cela ne tiraſt à conſequence. Enfin, comme les choſes s'aigriſſoient toûjours davantage, on trouva bon que l'Archeveſque allaſt luy-meſme à Rome, pour ſçavoir les intentions du Pape, & en meſme temps le Roy y envoya de ſa part Guillaume Eveſque d'Exceſter, fort habile homme, & qui poſſedoit ſur tout un rare talent d'éloquence. 1099.

Edmer. in V. S. Anſel. Malmeſbur. Vit. Pont. Angl. Roger. Ann.

En effet, il harangua ſi fortement, & ſi plauſiblement, en plein Conſiſtoire, pour les Inveſtitures, que tous les aſſiſtans ne ſe purent empeſcher de luy applaudir, excepté le Pape & Saint Anſelme, qui demeuroient immobiles ſans rien témoigner de leur ſentiment. Alors l'Eveſque tirant avantage de ce ſilence, auſſibien que de l'applaudiſſement des autres, comme ſi le Pape euſt eſté déja fort étonné de voir que tous eſtant perſuadez par la force de ce diſcours, alloient conclure pour le Roy, ſe mit à dire avec une extréme aſſeûrance, pour l'étonner encore davantage, qu'enfin, quoy qu'il puſt arriver, le Roy ſon Maiſtre eſtoit fort réſolu de perdre plûtoſt ſon Royaume, que de

1099. ſouffrir qu'on luy oſtaſt ſon droit d'Inveſtiture, à l'égard des Eveſchez & des Abbayes qui ſont dans tous les Eſtats qu'il poſſede tant audeçà qu'au-delà de la mer. Alors le Pape interrompant le diſcours de l'Eveſque, & le regardant d'un certain air d'autorité fiére & imperieuſe capable d'arreſter tout court, & faire taire les plus aſſeûrez, luy dit d'un ton ferme & fort élevé : *Et moy je vous déclare que je ſuis réſolu de perdre plûtoſt mille vies, que de ſouffrir jamais que voſtre Maiſtre donne impunément les Inveſtitures.* Comme il ne faut qu'un ſigne de la volonté abſoluë d'un Souverain, qui ſçait bien l'art de ſe faire obéïr ſans contrainte, pour tourner auſſitoſt de ce coſté-là les eſprits & les avis de ſes ſujets, il n'en fallut pas davantage pour faire changer tout-à-coup la ſcene dans le Conſiſtoire, où tous les applaudiſſemens abandonnant le parti de l'Eveſque, ſe tournerent à l'inſtant meſme du coſté du Pape, avec tant de bruit, que le pauvre Eveſque fut contraint de ſe taire. Aprés quoy l'on conclut qu'on feroit grace au Roy pour le paſſé, & que cependant ceux qui avoient receû de luy l'Inveſtiture de leurs Benefices, demeureroient ſoumis à la rigueur des Canons, juſques à ce que l'Archeveſque Anſelme les euſt abſous, aprés leur avoir impoſé une bonne & ſalutaire penitence.

Le Roy qui fut d'abord extrémement irrité

de ce jugement, fit dire à Saint Anſelme, 1099.
comme il eſtoit en chemin pour s'en retourner en Angleterre, ou qu'il conſentiſt aux Inveſtitures, ou qu'il ne rentraſt plus dans ſon Royaume. Sur quoy l'Archeveſque, ſans balancer ſur le parti qu'il devoit prendre, s'arreſta à Lyon, où il s'eſtoit déja retiré quand il fut banni la premiére fois; & le Roy toûjours plus outré, le dépouïlla de tous ſes biens, & mit ſous ſa main l'Archeveſché de Cantorbery: Mais enfin, ce Prince qui ne vouloit pas avoir le Pape pour ennemi durant la guerre qu'il eût contre Robert Duc de Normandie ſon frere aiſné, qui luy diſputoit le Royaume, trouva bon quelque temps aprés de s'appaiſer, & de ſuivre l'exemple du Roy de France, en s'accordant avec le Pape, comme il fit à ces conditions; qu'il recevroit l'hommage des Eveſques quand il auroit agréé leur élection, mais qu'il ne leur donneroit pas l'Inveſtiture par la Croſſe & par l'Anneau. Ainſi Anſelme fit hommage, & retourna dans ſon Egliſe, & la paix fut en Angleterre au ſujet des Inveſtitures auſſibien qu'en France. Mais il n'en alla pas de meſme dans l'Empire, où la guerre recommença plus furieuſe que jamais ſur ce ſujet, aprés la mort de Henri, dont il faut maintenant que je raconte la fin déplorable.

Comme cét Empereur, à qui la révolte de Conrad avoit rompu toutes ſes meſures en Ita-

1099. lie, eût eſté contraint de repaſſer enfin en Allemagne, il y agit avec tant d'adreſſe & de bonheur, que ſoit que l'on y fuſt las de la guerre, ou qu'ayant changé de conduite il euſt regagné l'affection des Princes de la Germanie, il fut receû par tout comme Empereur : de ſorte que la paix qui avoit eſté fort long-temps bannie de l'Empire, y fut rétablie, quoyque le Schiſme y fuſt encore, les uns reconnoiſſant le Pape, & les autres tenant toûjours le parti de Guibert, à l'exemple de l'Empereur. Or il arriva ſur ces entrefaites que cét Antipape mourut ſoudainement, comme il ravageoit les terres de l'Egliſe aux environs de Rome, au comencement de ce Pontificat. Il eſt vray qu'il y eût encore aprés luy trois Antipapes, que Richard Prince de Capoûë, & Verner Lieutenant de l'Empereur dans la Champagne d'Italie, firent élire entre les dix-neuf ou vingt Cardinaux que Guibert avoit créez, mais pour cela le Schiſme n'en dura gueres davantage. Car de ces trois miſerables Intrus, les deux premiers, Albert & Theodoric, eſtant tombez l'un aprés l'autre, peu de mois aprés leur élection, entre les mains des ſoldats de Paſcal & du Duc Roger, furent, aprés qu'on les eût contraints de ſe dépoſer, enfermez dans des Monaſteres, pour y faire le reſte de leurs jours une fort rude penitence ; & le troiſiéme, qui ſe faiſoit appeller Silveſtre IV. mourut miſera-

Auct. Vit. Henric.

Dodechin. Sigebert. Vſperg.

Ann. 1100.

Ciacon. in Paſchal. 2.

Ann. 1001.

blement, peu de temps aprés, chaſſé & abhorré de tout le monde, ce qui fit que perſonne n'oſa plus ſonger à faire encore un Antipape. Ainſi la paix eſtant rétablie dans l'Egliſe, Paſcal crût que l'occaſion eſtoit favorable pour ramener l'Empereur à l'obéïſſance du Saint Siége; & ſur cela il luy écrivit, le priant de ſe trouver au Concile qui ſe devoit tenir l'année ſuivante à Rome, afin qu'on y puſt trouver le moyen d'aſſoupir, par un bon accord, toutes les anciennes querelles. 1101. Vſperg.

Henri', qui affectoit toûjours de faire paroiſtre qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix & l'union, ne manqua pas de promettre qu'il s'y rendroit: mais outre qu'il ne tint pas ſa parole, & que meſme il n'y envoya pas ſes Ambaſſadeurs, on crût avoir de fortes preuves qui perſuadoient qu'il taſchoit de faire toûjours de nouveaux Antipapes, pour continuër le Schiſme dans l'Egliſe. C'eſt pourquoy, dans le prochain Concile que Paſcal célebra, ſelon la couſtume, en Careſme, il l'excommunia de nouveau, comme ſes Prédéceſſeurs avoient fait, & meſme publia cét anatheme le jour du Jeudy Saint, avec ces redoutables céremonies dont l'Egliſe a couſtume de ſe ſervir en cette occaſion, pour imprimer dans l'ame des Chreſtiens une ſainte terreur, qui les empeſche de s'attirer, par leur révolte, avec ces foudres, la malediction de Dieu. Et parce que les Schiſmati- Vſperg. Ann. 1102.

1102. ques, dont le nombre croiſſoit tous les jours, ſouſtenoient hardiment qu'on ne doit point du tout ſe ſoucier de ces ſortes de foudres Eccleſiaſtiques qui s'en vont en fumée, l'excommunication n'ayant nulle force, ce qu'on appella l'héréſie Henricienne: de-là vint qu'on dreſſa dans ce Concile un Formulaire, dans lequel, aprés avoir déteſté toutes les héréſies, & ſinguliérement cette derniére, qui troubloit alors l'Eſtat de l'Egliſe, on promettoit, & l'on juroit obéïſſance au Pape Paſcal & à ſes Succeſſeurs, ſelon l'ordre de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe, croyant tout ce qu'elle croit, & condamnant tout ce qu'elle condamne.

Deteſtor omnem hæreſim, & præſertim eam quæ ſtatum præſentis Eccleſiæ perturbat, quæ docet & aſſerit anathema contemnendum, &c. Promitto autem obedientiam Apoſtolicæ Sedis Pontifici D. Paſchali, &c.

Le Pape exigea ce Serment, ſur tout des Eccleſiaſtiques. Il fallut meſme que les Métropolitains le fiſſent, avant qu'on leur donnaſt le *Pallium*, comme nous l'apprenons de la lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à l'Archeveſque de Palerme, qui en faiſoit quelque difficulté, & auquel, en juſtifiant cette conduite, il déclare, comme à quelques autres, que ſans cela ils n'auroient jamais cette marque ſacrée de la plenitude de leur Miniſtere, & de l'autorité Pontificale qu'on leur donne avec elle, puis que s'ils ne l'ont receûë, ils ne peuvent, dit-il, ni conſacrer aucun Eveſque, ni célebrer aucun Synode. Cela néanmoins d'abord ne fit pas fort grand effet en Allemagne contre l'Empereur; car ce Prince, qui ſçavoit bien qu'on le blaſ-

Extr. de Elect. c. 4.

In pallio, frator, plenitudo conceditur paſtoralis Officii; quia juxta Sedis Apoſtolicæ, & totius Eccleſiæ conſuetudinem, ante acceptum Pallium Metropolitanis minimè licet aut Epiſcopos conſecrare,

moit de n'avoir rien contribué à la conqueſte de la Terre Sainte, luy qui ſe diſant eſtre le Chef des Chreſtiens en Occident, avoit deû ſe mettre à leur teſte, dans une entrepriſe ſi glorieuſe, fit publier ſur la fin de cette meſme année, qu'il vouloit laiſſer l'Empire à Henri ſon fils, lequel il avoit déja fait élire ſon Succeſſeur quatre ans auparavant, & ſe conſacrer dans la Terre Sainte au ſervice de Jeſus-Chriſt contre les Infidelles. Cela luy aquit tellement l'affection des Princes & de la Nobleſſe, des Eccleſiaſtiques & du Peuple, que bien loin de s'arreſter à ce que l'on avoit fait à Rome contre luy, on le loûoit par tout avec ardeur, & l'on ſe préparoit de tous coſtez à le ſuivre dans une ſi belle & ſi ſainte expédition. Mais c'eſt cela meſme qui fut la cauſe de ſa perte: car comme il n'exécuta rien de ce beau projet, qu'il n'avoit propoſé que pour amuſer le monde, ſon fils, jeune Prince de vingt-deux à vingt-trois ans, qui avoit encore plus d'ambition que n'en avoit eû ſon frere Conrad, & n'avoit rien qui approchaſt de ſon beau naturel, eſtant fourbe, perfide, imperieux, violent, & donnant à tout pour ſe ſatisfaire, preſta volontiers l'oreille aux mauvais conſeils que les mécontens luy donnerent d'oſter par force à ſon Pere l'Empire, qu'il ne vouloit pas luy ceder, aprés le luy avoir promis.

1102. aut Synodum celebrarit. *Ep. Paſchal. ad Archiep. Polon. ap. Baron. ex lib. Conſ.*

Vrſperg.

Ann. 1103.

1103. Le Cardinal Baronius rapporte cette Hiſtoire comme il l'a tirée mot à mot de la Chronique de l'Abbé Conrad d'Urſperge, dont le témoignage, qui eſt favorable au jeune Henri, ne peut, dit-il, eſtre ſuſpect, parce qu'outre qu'il écrivoit en ce temps-là ce qu'il voyoit, c'eſt un Schiſmatique qui eſt pour l'Empereur contre les Papes. Mais certes, l'on ne peut nier que ce grand Cardinal, qui, comme je l'ay remarqué ailleurs, pour avoir trop à faire, n'avoit pas le loiſir de tout lire, ne ſe ſoit trompé viſiblement en ces deux points. Car enfin, s'il euſt bien leû cette Chronique, il y euſt trouvé que cét Abbé Conrad dit qu'en l'année mil deux cens deux il fut fait Preſtre; que cinq ans aprés il ſe fit Religieux de l'Ordre de Prémontré; & qu'en l'année mil deux cens quinze on le fit Abbé d'Urſperge, dans le Dioceſe d'Auſbourg; & de plus il euſt veû que cét Auteur finit ſa Chronique l'an mil deux cens vingt-neuf, c'eſt-à-dire, plus de ſix-vingts ans aprés cette action du jeune Henri : il n'écrivoit donc pas en ce temps-là. Ce qui a trompé ce grand Cardinal, c'eſt qu'en un endroit de cette Chronique, qu'il a inſeré dans ſes Annales, l'Auteur dit qu'eſtant arrivé à Rome à ſon retour de ſon voyage de Jeruſalem en l'année mil cent deux, il aſſiſta à la céremonie du Jeudy Saint, où le Pape Paſcal excommunia l'Empereur. Il eſt évident que cét Auteur que

V. Bellarm. de Script. Eccl. & Phil. Labbe diſſert.

Baronius

Baronius a pris pour l'Abbé d'Urſperge, ni ne fut jamais, ni n'a jamais pû eſtre l'Abbé d'Urſperge, qui n'eſtoit pas encore au monde, puis qu'il dit luy-meſme, qu'en mil cent quatre-vint-dix-huit il eſtoit encore jeune : mais c'eſt que cét Abbé, ſelon la couſtume des Moines écrivains de ce temps-là, n'a fait que tranſcrire mot à mot ce qu'il a trouvé dans de differens Auteurs qui avoient écrit avant luy, témoin celuy qui ſe trouva à Rome le Jeudy Saint de l'année mil cent deux. Et comme entre ceux-cy, il y en a qui parlent aſſez favorablement de l'Empereur Henri IV. & d'autres qui ſont contre luy, de-là vient que le Cardinal dit en quelques endroits, comme en celuy dont il s'agit, & où cét Empereur eſt fort maltraité, qu'il veut bien recevoir le témoignage de l'Abbé d'Urſperge, & en d'autres qu'il le rejette comme celuy d'un Schiſmatique, qu'il traite d'une étrange maniére : & cependant il eſt certain que ce pauvre Abbé, qui eſtoit fort bon Catholique, n'a nulle part ni dans le bien ni dans le mal qu'on luy attribuë en cette affaire, puis qu'il n'a rien dit de luy-meſme, & qu'il ne fait que rapporter, en fidelle Compilateur, ce que d'autres avoient écrit environ cent ans avant qu'il ſceuſt ni lire ni écrire. J'ay crû eſtre obligé de faire cette petite remarque en paſſant, pour rendre l'honneur à cét Abbé fort honneſte homme,

1103.

Hic tu præ-nùm Urſpergenſis Schiſmatici flatus graveolentes ex bile in ſtomacho putreſcente, ſpirantes odium in Romanos Pontifices experte. *Baron. ad ann. 1052. n. 19.*

1103. à qui nous devons pluſieurs tres-belles particularitez de l'Hiſtoire d'Allemagne, & entre autres ce qui regarde la révolte du jeune Henri, & la fin pitoyable de ſon Pere, que je veux pourtant raconter ſur les memoires des autres auſſi-bien que ſur les ſiens, afin que je puiſſe mieux découvrir la verité.

Ann. 1104. *Auct. Vit. Henr.*

Comme l'Empereur eſtoit à Mayence, où il avoit aſſemblé quelques troupes & la pluſpart de la Nobleſſe d'Allemagne avec laquelle il faiſoit eſtat de paſſer bientoſt dans la Saxe, pour y appaiſer quelques nouveaux troubles que l'on y avoit excitez, le Prince ſon fils qui avoit déja fait ſecretement un grand parti, par l'entremiſe de trois grands Seigneurs qui eſtoient les Chefs de cette conſpiration, ſortit de la Cour avec une bonne partie de la Nobleſſe & des Officiers qui le ſuivirent en Baviére, où il ſe retira. L'Empereur bien étonné de ce coup qu'il n'avoit pas préveû, & dont il apprehendoit les ſuites, s'il ne les prévenoit au-plûtoſt par ſa diligence, envoya promptement aprés luy pour le rappeller, employant toutes choſes à cét effet, remontrances, priéres, promeſſes, & tous les efforts que peut faire l'amour paternel auquel il eſtoit fort ſenſible, particuliérement envers ce cher fils, qu'il avoit toûjours aimé avec une tendreſſe extraordinaire. Mais il fut bien ſurpris d'apprendre au retour de ſes Envoyez, que bien loin de

Vrſperg. Otto Friſing. l. 7. c. 8. *Auct. Vit. Henr.*

Ann. 1105.

luy obéïr, il s'eſtoit tout ouvertement déclaré ſon ennemi, ſous prétexte de Religion, parce qu'eſtant excommunié par les Papes, on ne pouvoit plus, diſoit-il, avoir de commerce avec luy, ni le reconnoiſtre pour Empereur. En effet, la premiére choſe qu'il fit, fut d'anathematiſer l'héreſie nouvelle, ſelon le Formulaire dreſſé au Concile de Rome, & de promettre obéïſſance au Pape Paſcal, entre les mains de ſes Legats, qui eſtoient Rotard Archevеſque de Mayence, que l'Empereur avoit chaſſé de ſon Siége, & Gebard Evеſque de Conſtance; puis s'eſtant mis à la teſte de la Nobleſſe de Baviére, de Suaube, du haut Palatinat, & de Franconie, qui avoit pris les armes en ſa faveur, il entra dans la Saxe, où il fut receû avec de grands applaudiſſemens des Saxons, qui s'eſtoient ſi ſouvent rebellez contre l'Empereur, & qui eſtant ravis de changer de maiſtre, proclamerent Roy le jeune Henri V. comme ſi déja il euſt enſeveli ſon Pere.

1105.

Rebellionem contra patrem, ſub ſpecie religionis, eò quòd pater ejus à Romanis Pontificibus excommunicatus eſſet, molitur. *Otto Friſing. ibid. Auct. Vit. Henr. Vrſperg.*

Otto Friſin. Vrſperg. Auth. Vit. Henr. Attraxit omnes, & ſubintravit in Regiam poteſtatem, tanquam ſi ſepeliſſet patrem. *Auth. Vit. Henr.*

Aprés cela, comme il eût convoqué pour le vint-neuviéme de May l'Aſſemblée générale des Evеſques & des Abbez & de tout le Clergé de Saxe à Northuſe, Maiſon Royale, où les deux Legats préſiderent, on y rendit obéïſſance au Pape, & l'on y fit de tres-beaux Réglemens. Le jeune Roy, qui pour mieux joüer, ainſi qu'il ne parut que trop aprés dans toute ſa conduite, contrefaiſoit admirablement

1105. l'humble & le modeſte, & n'entroit jamais au
Vſperg. anſ. Synode qu'avec un extréme reſpect, y fit une harangue, dans laquelle, en cachant toûjours une furieuſe ambition ſous une belle apparence de piété, il proteſta, les larmes aux yeux, *Que ce n'eſtoit point le deſir de regner qui luy faiſoit prendre les armes, mais le ſeul zele de la Religion que l'on vouloit ruïner; Qu'il prenoit à témoin le Dieu vivant, qu'il ne ſouhaitoit nullement qu'on oſtaſt la Couronne à ſon Seigneur & à ſon Pere, au malheur duquel il compatiſſoit avec une extréme douleur, en le voyant ſeparé de l'Egliſe; & que s'il vouloit ſe ſoumettre au Pape, ſelon que la Loy de Dieu l'y obligeoit, qu'en ce cas le reconnoiſſant pour ſon Empereur & ſon Maiſtre, il eſtoit preſt non-ſeulement de luy ceder le Royaume & l'Empire, mais auſſi de l'aller ſervir comme le moindre de ſes ſujets.*

Cette harangue fut ſuivie des acclamations des bonnes gens de cette Aſſemblée, qui fondoient en larmes, croyant bonnement que ce jeune Prince euſt dans l'ame ces beaux ſentimens qu'il exprimoit avec tant de marques de piété & de bon naturel. En ſuite il n'y eût rien qui l'empeſchaſt de fortifier en fort peu de temps ſon armée de tres-bonnes troupes, avec leſquelles il marcha tout droit à Mayence, croyant y ſurprendre l'Empereur. Mais il trouva qu'il y eſtoit en eſtat de ſe bien défendre; de-ſorte que n'ayant oſé paſſer le Rhin devant un homme auſſi habile que ſon Pere,

qui n'ayant pas encore aſſez de troupes pour tenir la campagne, en avoit plus qu'il n'en falloit pour le batre ſur ſon paſſage, il s'en alla prendre Wirtzbourg, grande Ville, mais ſans défenſe, d'où il chaſſa l'Eveſque que l'Empereur y avoit établi, & y en mit un autre; puis ayant congedié les Saxons, dont il crût n'avoir plus affaire, il mit le ſiége devant le Chaſteau de Nuremberg, qui aprés s'eſtre défendu tres-vigoureuſement durant plus de deux mois, ne ſe rendit que par l'ordre de l'Empereur, qui avoit ſon deſſein caché. Car le jeune Roy qui croyoit ſa campagne achevée, s'eſtant retiré à Ratiſbone, aprés avoir diſtribué le reſte de ſes troupes dans leurs quartiers, l'Empereur qui avoit ſon armée toute preſte, & une bonne intelligence à Ratiſbone, le pourſuivit ſi vivement, qu'il arriva preſque auſſitoſt que luy devant cette Ville, qui ſe déclara pour ſon ancien Maiſtre; de-ſorte que tout ce que pût faire ce jeune Prince, qui n'avoit preſque alors auprés de ſoy que ſa maiſon, fut de ſe ſauver de viteſſe par une porte, tandis que ſon Pere entroit par l'autre.

1105.

Auth. Vit. Henr.

Vſper.

Mais il répara bientoſt cette faute; car ayant ramaſſé en peu temps toutes ſes troupes avec les Saxons qui le vinrent rejoindre, il alla camper vis-à-vis de l'armée Impériale, qui n'eſtoit ſeparée de la ſienne que par la petite riviére de Regen, qui ſe décharge dans le Da-

Hem. Auth. Vit. Henr. Otto Friſin. l. 7.

1105. nube à Ratiſbone. Aprés quelques eſcarmouches qui ſe firent durant trois ou quatre jours dans la riviére meſme laquelle ſeparoit les deux armées, comme on eſtoit ſur le point d'en venir à la bataille, les Princes qui de part & d'autre eûrent horreur d'un parricide dont ils avoient l'affreuſe image devant les yeux, en voyant le Fils armé contre ſon Pere, demanderent une conference pour trouver quelque voye d'accommodement. Alors le jeune Henri qui ſçavoit que toute la force de l'armée de ſon Pere conſiſtoit dans les troupes de Leopold Marquis d'Autriche, & du Duc de Boéme, beaufrere de ce Marquis, ſceût ſi bien
Vrſperg. ménager leurs eſprits, non-ſeulement en proteſtant toûjours qu'il ne prétendoit autre choſe que d'obliger ſon Pere à rendre obéïſſance
Auct. Vit. Henr. Otto Frinſing. l. 7. c. 9. au Pape, mais auſſi en leur faiſant de grands avantages, & ſur tout en promettant au Marquis Leopold de luy donner ſa ſœur en mariage: que ces deux Princes ſe retirerent ſur le champ dans leurs Eſtats, abandonnant laſchement l'Empereur, ſans avoir rien ni conclu, ni meſme negotié pour ſa ſeûreté, & pour l'accommoder avec ſon fils, comme ce bon Pere
Vrſperg. le ſouhaitoit, en luy offrant meſme de partager avec luy ſon Empire.

Ainſi le pauvre Prince ſe voyant trahi, & craignant qu'on ne l'arreſtaſt, s'enfuit preſque tout ſeul; & pour n'eſtre pas pourſuivi, il s'en

alla par une route qu'on ne pouvoit croire qu'il deuſt prendre, premiérement en Boéme, & de-là en Miſnie, auprés de ſon gendre le Marquis Wibert, qui le fit conduire avec une bonne eſcorte à Binghen, Ville ſur le Rhin, dans le bas Palatinat, où il trouva que ſon fils s'eſtoit déja emparé de Spire, & de ſon treſor que l'on y gardoit; & qu'il avoit convoqué l'Aſſemblée des Princes & des Eveſques d'Allemagne pour le jour de Noël à Mayence. L'Empereur ſe trouvant alors réduit en un eſtat ſi pitoyable, prit réſolution de s'y trouver avec tous ceux qui tenoient encore pour luy, afin d'y défendre ſes droits contre ſon fils, eſperant que quand on verroit qu'il eſtoit tout preſt d'en paſſer par le jugement de l'Aſſemblée, & d'accorder tout ce que l'on pourroit raiſonnablement ſouhaiter de luy, on n'auroit garde de ſonger à le dépouïller de l'Empire, pour ne ſe pas rendre coupable d'une injuſtice & d'une infidelité ſans exemple. Le jeune Henri qui eût peur que cela n'arrivaſt, réſolut d'empeſcher ce coup par adreſſe, ou plûtoſt par une grande fourberie, puis qu'il luy eſtoit impoſſible de le faire par force.

1105. *Auth. Vit. Henr. Vſperg. Auth. Vit. Henr.*

Pour cét effet, ayant obtenu de ſon Pere la permiſſion de le voir, & pris auparavant ſes ſeûretez, il l'alla trouver vers le milieu du mois de Décembre à ſa maiſon de Conflans, peu loin de Binghen, où aprés luy avoir témoigné

Epiſt. Henr. ad Reg. Celt. Auth. Vit. Henr.

1105. par une action tres-ſoumiſe, par ſes paroles, & meſme par ſes larmes, l'extréme regret qu'il diſoit avoir de tout ce qui s'eſtoit paſſé, il luy proteſta, ſelon ſa couſtume, que ce n'eſtoit
Otto Friſing. Vſperg. que le deſir de le voir rentrer dans l'obéïſſance de l'Egliſe, pour ſon honneur, & pour ſon ſalut, qui l'avoit porté avec trop de chaleur à
Epiſt. Henr. ad Reg. Celt. ces ſcandaleuſes extrémitez, dont il ſe repentoit de tout ſon cœur, le priant néanmoins tres-inſtamment de vouloir donner à tous ſes
Otto Friſing. bons ſujets la ſatisfaction de le voir réconcilié avec le Pape, en luy rendant l'obéïſſance
Epiſt. Henr. ad Reg. Celt. Auth. Vit. Henr. qu'il luy doit. Le Pere qui aimoit encore cherement ce fils, tout ingrat & tout rebelle qu'il eſtoit, le receût avec une extréme bonté, & toutes les marques d'une tendreſſe plus que paternelle, l'aſſeûrant qu'il effaceroit de ſon eſprit le ſouvenir de tout ce que leurs ennemis communs, qui abuſoient de ſa facilité, luy
Otto Friſing. Vſperg. Sigon. avoient fait entreprendre contre ſon Pere: mais que pour ce qu'il demandoit en faveur du Pape, comme il s'agiſſoit en cette affaire des droits de la Couronne, & du temporel de l'Empire, il ne vouloit, ni ne pouvoit rien déterminer ſur cela que par l'avis de l'Aſſemblée générale de tous les membres de l'Empire.

Auth. Vit. Henr. Le jeune Prince ayant paru ſatisfait de cette réponſe, ils réſolurent d'aller enſemble à la Diéte, mais avec peu de ſuite, ainſi que le Fils l'avoit propoſé à ſon Pere, afin, luy diſoit-il,

ſoit-il, de ne donner ni d'incommodité, ni d'ombrage à perſonne: mais comme le lendemain de leur départ ils approchoient de Mayence, des gens apoſtez par le Prince leur eſtant venu dire qu'un tres-grand nombre de Seigneurs & de Prélats de Suaube & de Saxe, ennemis déclarez de l'Empereur, eſtoient venus à la Diéte avec une grande ſuite de leurs partiſans; le jeune Henri qui faiſoit fort l'empreſſé pour la ſeûreté de la perſonne de ſon Pere, luy conſeilla de s'arreſter à un Chaſteau, prés duquel ils eſtoient alors, & d'y attendre que luy, qui prendroit le devant, euſt donné tous les ordres neceſſaires, pour faire en ſorte qu'il puſt eſtre à cette Aſſemblée, non-ſeulement en aſſeûrance, mais auſſi avec tout l'honneur qui eſt deû à la Majeſté Imperiale; ce qu'il promit juſqu'à trois fois avec de grands ſermens. Mais le perfide trahiſſoit ſon Pere: car ce pauvre Prince, que l'amour paternel aveugloit de ſorte qu'il ne ſe défioit plus de rien, ne fut pas plûtoſt entré luy quatriéme aprés ſon bagage qu'il avoit envoyé devant, ſelon la couſtume, qu'on ferma la porte ſur luy, & qu'on luy donna des gardes: ainſi eſtant demeuré priſonnier, il fallut neceſſairement qu'il fiſt, ou plûtoſt qu'il ſouffriſt tout ce qu'on voulut. En effet, comme il ſe plaignoit d'un procedé ſi injuſte & ſi violent, & qu'il preſſoit qu'on luy donnaſt audience dans la Diéte,

1105.

Idem Epiſt. Henr. ad Reg. Celt. Vrſperg.

Epiſt. Henr.

Epiſt. Henr. ad Reg. Celt. Epiſt. Henr. ad Princip. Auth. Vit. Henr. Vrſperg. Otto Friſing. l. 7. c. 1. Dum ipſe in quodam caſtro poſitus ac cuſtodix mancipatus.

Ann. 1106. on luy envoya de la part de l'Aſſemblée les Archeveſques de Mayence & de Cologne, & l'Eveſque de Wormes, qui luy firent rendre par force les marques de l'Empire, que les Empereurs ne manquoient jamais de faire porter avec eux par tout où ils alloient, à ſçavoir la Croix, la Couronne, la Lance, le Sceptre, & le Globe, que ces Prélats porterent auſſitoſt à leur nouveau Maiſtre. On ne fut pas encore content de cela, car on voulut de plus qu'il renonçaſt en pleine Aſſemblée à l'Empire; & parce que ſon Fils ne vouloit pas que cela ſe fiſt à Mayence, où il y avoit encore quelques fidelles ſerviteurs de ſon Pere à cette Diéte, il le fut prendre luy-meſme, bien accompagné dans ce Chaſteau, & le mena à la petite Ville d'Ingelheim, prés de-là, où il avoit fait aſſembler, avec les Legats du Pape, tous les Princes & tous les Prélats deſquels il eſtoit aſſeûré. Comme on avoit déja menacé de la mort l'Empereur plus d'une fois, s'il n'exécutoit promptement tout ce qu'on vouloit, il fit en cette occaſion tout ce qu'on exigea de luy: il renonça de la maniére qu'on voulut, & aſſeûra que c'eſtoit de ſon plein gré qu'il le faiſoit, ſe ſentant deſormais incapable de gouverner l'Empire. Il recommanda ſon fils à l'Aſſemblée; il demanda pardon à tous ceux qu'il pouvoit avoir offenſez: il ſe proſterna meſme aux pieds du Cardinal d'Albano, qui eſtoit là comme Legat du

Auth. Vit. Henr. Otto Friſing. Albert. Kranz.

Auth. Vit. Henr.

Ep. Henr. ad Reg. Cele.

Pape, & luy demanda humblement ſon abſolution, qu'il luy refuſa, diſant qu'il n'y avoit que le Pape qui euſt le pouvoir de l'abſoudre. Enfin, il fallut qu'il viſt couronner ſon fils par les Legats, aprés qu'on l'eût élû de nouveau tout d'une voix, & proclamé ſolennellement Empereur. Cela fait, Henri qu'on avoit ſi honteuſement dépouïllé, fut laiſſé preſque ſeul dans cette petite Ville, pour y vivre en homme privé, du peu qu'on luy aſſigna pour ſa ſubſiſtance, avec défenſe d'en ſortir. 1106.

Miſerabilé mortalibus ejus linquens exemplum egenus factus. *Otto Friſing.*

Aprés cela le jeune Henri eſtant retourné à Mayence, où il fut reconnu de tout le monde pour Empereur, ſans que perſonne s'y oſaſt oppoſer, il y fit condamner, & dépoſer dans l'Aſſemblée tous les Eveſques qui tenoient encore le parti de ſon Pere; & il en envoya ſix autres à Rome pour y rendre obéïſſance au Pape Paſcal, qui, ſur la fin de l'année précedente ayant veû cette grande révolution des affaires de l'Empire à ſon avantage, avoit fait déterrer le corps de l'Antipape Guibert, & jetter ſes os dans la mer. Cependant, le vieil Empereur ne demeura pas fort long-temps dans le lieu de ſon exil à Ingelheim : car les Princes & les Seigneurs, la pluſpart des Villes & des Peuples de-deçà le Rhin, & ſur tout Henri de Limbourg, à qui ce Prince avoit donné le Duché de la Baſſe Lorraine aprés la mort de Godefroy de Bouïllon Roy

Urſperg.

Urſperg. ſeq.

Sigebert.

1106. de Jeruſalem, luy avoient fait dire fort ſecrecretement, qu'on avoit deſſein de le faire perir, & qu'ils eſtoient tout preſts de le recevoir, & d'employer tout ce qu'ils avoient de biens & de forces pour le remettre ſur le Trône. Sur quoy il trouva moyen de ſe dérober de ceux qui l'obſervoient, & de deſcendre le Rhin juſques à Cologne, où il fut receû avec tous les honneurs que l'on a couſtume de rendre aux Empereurs, & de-là il ſe rendit à Liége, où l'Eveſque Obert & le Duc Henri de Lorraine l'attendoient avec les troupes qu'ils avoient déja toutes preſtes pour ſon ſervice.

Epiſt. Henr. ad Reg. Celt.

Epiſt. Henr. ad Reg. Celt.

Vſperg.

Ce fut de-là qu'il écrivit des lettres extrémement fortes à tous les Princes, & ſinguliérement au Roy de France, dans leſquelles, aprés s'eſtre plaint de la rebellion de ſes ſujets, de la perfidie de ſon fils, & de la violence qu'il en avoit ſoufferte, eſtant contraint, le poignard ſur la gorge, de ſe dépoüiller de l'Empire, il implore leur aſſiſtance, non-ſeulement pour ſon intereſt, mais auſſi pour celuy de tous les Souverains, dont on a violé la Majeſté dans ſa perſonne. Il en écrivit d'autres au Pape Paſcal, où s'eſtant plaint de la dureté qu'il dit avoir toûjours trouvée dans ſes Prédéceſſeurs, il proteſte qu'il ne ſouhaite rien plus ardemment que de ſe réunir avec le Saint Siége, pourveû que, comme il eſt tout preſt de rendre au Pape, avec un extréme reſpect, tout ce qui

luy eſt deû, le Pape auſſi ait la bonté de vouloir bien rendre à Céſar ce qui appartient à Céſar. Il écrivit encore à tous les Princes d'Allemagne, pour les deſabuſer, en leur faiſant voir que ce n'eſt nullement par le zele de la Religion, mais par une furieuſe ambition, que ſon fils ingrat & perfide a pris les armes avec eux contre luy, pour le renverſer du Trône, & que s'ils n'abandonnent bientoſt cét uſurpateur, ils trouveront enfin, par une malheureuſe experience, qu'ils n'auront jamais de plus grand ennemi que celuy dont ils flatent ſi laſchement la paſſion, & de la révolte duquel ils ſont maintenant les complices & les fauteurs. En quoy l'on peut dire qu'il fut Prophete, car ils n'eurent jamais de Maiſtre plus imperieux, & plus terrible que cét Empereur. 1106. *Mat. Chron. l. 16.*

Ce jeune Prince cependant réſolu de pouſſer ſon Pere à toute extrémité avant qu'il ſe rendiſt plus fort, s'eſtoit avancé ſur la fin du Careſme juſqu'à Aix-la-Chapelle, d'où il envoya dire à l'Eveſque de Liége, qu'il y vouloit paſſer la Feſte de Paſque : mais comme on luy eût répondu, qu'on ne connoiſſoit point d'autre Empereur que celuy qui eſtoit à Liége pour y célebrer cette meſme Feſte, il détacha l'élite de ſes troupes, pour ſe ſaiſir du Pont de Viſete, entre Liége & Maſtrich, tous les autres paſſages eſtant déja occupez par les gens du Duc Henri, qui fit bien voir en cette oc- *Vrſperg.* *Auth. Vit. Henr.* *Sigebert.*

1106. caſion qu'il eſtoit Capitaine : car ayant mis en
Auth. Vit. Henr. embuſcade une partie de ſon armée dans des lieux couverts, à droit & à gauche d'un vallon où l'on pouvoit attirer l'ennemi, il envoya l'autre partie, ſous la conduite de ſon fils, à la teſte du Pont, comme pour empeſcher le paſſage ; & ce Prince agit ſi adroitement, qu'aprés quelque leger combat qu'il donna contre ceux qu'il avoit bien voulu laiſſer paſſer, il donna lieu aux autres, en ſe retirant peu à peu, de croire qu'il laſchoit le pied : de ſorte qu'eſtant tous paſſez, & le pourſuivant chaudement, tandis qu'il faiſoit toûjours ſemblant de fuir, ils donnerent aveuglément dans l'embuſcade, où, comme ils furent inveſtis de tous coſtez, une partie fut taillée en piéces ſur le champ ; l'autre qui voulut repaſſer, ſe jetta ſur le Pont en foule, avec tant de précipitation, chacun voulant y eſtre des premiers, qu'il fondit ſous eux, & qu'en ſuite ils perirent tous dans la Meuſe, auſſi-bien que ceux qui pour ſe ſauver des Lorrains & des Liégeois, qui les pourſuivoient la lance & l'épée dans les reins, ſe jetterent dans la riviére. Le jeune Henri
Vſperg. deſeſperé de cét affront, ſe retira à Bonne, où il déchargea ſa colere ſur le Duc de Lorraine,
Auth. Vit. Henr. qu'il mit au ban de l'Empire, puis il alla mettre le ſiége devant Cologne. Ce fut là que par la généreuſe réſiſtance des aſſiégez, durant plus de deux mois, & par les courſes continuelles

des gens du Duc qui luy coupoient les vivres, il alloit recevoir un ſecond affront, plus grand que le premier, ſi la mort du vieil Empereur ne fuſt ſurvenuë ſur ces entrefaites à Liége le ſeptiéme d'Aouſt, en la quarante-neuviéme année de ſon Regne, & la cinquante-cinquiéme de ſon âge. 1106. Reſperg.

Je ſçay que quelques Auteurs, & anciens & modernes, en ont parlé d'une étrange maniére, comme du plus méchant Prince qui fut jamais: mais je ſçay bien auſſi qu'avec ſes defauts que je n'ay pas diſſimulez, comme on le voit dans cette Hiſtoire, il avoit de fort bonnes qualitez, & des vertus qu'on ne devoit pas ſupprimer, pour ne faire paroiſtre que ſes vices, les uns controuvez, & les autres veritables, mais que ces Ecrivains exagerent avec trop de paſſion, en diſant meſme que c'eſt à bon droit que tous les bons Catholiques l'appelloient archipirate, héréſiarque, apoſtat, perſecuteur des ames plus encore que des corps, & qui n'eſtant pas content de commettre les crimes ordinaires, en avoit inventé de nouveaux, inconnus à tous les ſiécles précedens: & néanmoins ce meſme Auteur contemporain qui parle de la ſorte, & dont nous avons l'extrait dans l'Abbé d'Urſperge, eſt contraint d'avoûër qu'il y en a qui ſont tout-à-fait incroyables, & que d'ailleurs il eſt fort aiſé de prouver qu'il n'y eût perſonne de ſon temps

Pluribus autem teſtibus comprobare poterimus quòd nemo

1106. qui fuſt plus digne que luy de l'Empire, pour la force de ſon eſprit, pour la grandeur de ſon courage, pour ſes vertus militaires, pour ſa taille majeſtueuſe, pour la beauté des traits de ſon viſage, & pour la merveilleuſe grace qui éclatoit en toutes ſes maniéres. Il pouvoit ajouſter à tout cela ce que diſent les autres, qu'outre qu'il eſtoit doux, affable, liberal envers le petit peuple, qui tenoit toûjours ſon parti contre la pluſpart des Grands qui le haïſſoient, parce qu'ils le trouvoient trop populaire; il avoit encore de la piété, & ſur tout une tres-grande charité envers les pauvres dont il eſtoit le pere.

noſtris temporibus, naturâ, ingenio, fortitudine, & audaciâ, ſtaturâ etiam, totâque elegantiâ corporis videretur faſcibus imperialibus ipſo aptior.

Auſſi Othon de Friſingue, qui eſtant fils de Leopold Marquis d'Autriche, qui l'abandonna, ne luy doit pas eſtre trop favorable, écrit en vray homme de bien, lors que parlant de ce qu'on fit à Ingelheim, où cét Empreur fut contraint de ſe dépoüiller de l'Empire, il dit ces belles paroles, qui ſont d'un judicieux & ſincere Hiſtorien. *Si cela fut bien ou mal fait, c'eſt ce que je ne veux pas dire: je diray ſeulement qu'il y en a qui croyent que cette grande affliction luy arriva ſur la fin de ſes jours, non pas à ſa damnation, mais pour l'éprouver, & pour ſon ſalut. Ils diſent meſme, & avec beaucoup d'aſſeûrance, que ſes grandes aumoſnes, & les œuvres de miſericorde qu'il a tres-ſouvent exercées, luy ont mérité de Noſtre Seigneur cette grace qu'il luy a faite,*

Quæ omnia utrùm licitè, an ſecus, acta ſint, nos non diſcernimus: ſunt tamen qui credant ei ad probationem, non ad damnationem hanc tentationem circa finem ſuum contigiſſe, affirmantque

faite, de punir ainſi en ce monde les excés de la vie trop licentieuſe qu'il a menée, en abuſant de ſa fortune & de ſon pouvoir ſouverain, pour contenter ſes paſſions deſordonnées. Et certes, cela s'accorde parfaitement bien avec les circonſtances de ſa mort, qui ne fut pas ſubite, comme un moderne s'eſt avancé de le dire, ſans aucune preuve, mais qui fut accompagnée de pluſieurs actes de vertus Chreſtiennes, & ſur tout d'une tres-grande contrition & douleur de ſes pechez, dont il fit meſme une confeſſion publique, pour ſe confondre davantage; aprés quoy il receût le ſacré Corps du Fils de Dieu avec grande dévotion. C'eſt ce que nous apprend l'Auteur de l'Hiſtoire de ſa Vie, qui ne l'abandonna jamais, & qui écrit avec ſi peu de paſſion, qu'il blaſme tout ouvertement ſon Maiſtre, d'avoir fait un Schiſme, en faiſant créer un Antipape, & qu'il ne parle jamais ni du Pape, ni du jeune Henri, qu'avec un extréme reſpect. L'Eveſque de Liége luy fit faire de magnifiques obſeques : mais quoy-qu'un peu avant que d'expirer, cét Empereur euſt envoyé ſon anneau & ſon épée à ſon fils, pour montrer qu'il luy pardonnoit de tout ſon cœur; ce fils néanmoins ne voulut jamais pardonner aux Liégeois, qu'à condition qu'ils feroient déterrer le corps de ſon Pere, comme celuy d'un excommunié. Il conſentit néanmoins qu'on le tranſportaſt à Spire, où il ne

1106. ipſum eleemoſynis ac multis miſericordiæ operibus, à Domino meruiſſe, ut exceſſus ejus, laſcivaque ex faſtigio regni converſatio hoc modo in præſenti puniretur. *Otto Friſing. l. 7. c. 11. Auth. Vit. Henr.*

Vrſperg.

1106. fut pas mis en terre Sainte, juſqu'à ce que cinq ans aprés il fut porté en céremonie dans la grande Egliſe, & mis dans un tombeau de marbre, auprés des corps de ſon Pere & de ſon Ayeul, par l'ordre de ſon fils Henri V. qui avoit bien changé de maniére à l'égard du Pape, comme on le verra dans le Livre ſuivant.

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE QUATRIE'ME.

APRE's la mort de l'Empereur Henri IV. tous les Princes, & toutes les Villes qui avoient tenu ſon parti, furent obligez de ſe ſoumettre à leur nouveau Maiſtre, qui, pour rétablir auplûtoſt la paix dans ſon Empire, les receût

Ann. 1106.

reſtore.

1106. tous en grace, à la réſerve du Duc Henri de
Sigebert. Lorraine, qu'il fit arreſter, & qu'il priva de ſon Duché, dont il inveſtit Godefroy Comte de Louvain. Ainſi, comme rien ne branloit en Allemagne, où tout eſtoit paiſible, ſous un Prince qui ſe ſçavoit bien faire craindre & obéïr, quoy-qu'il n'euſt encore que vint-quatre à vint-cinq ans, il fut tenir ſa Cour à
Vrſperg. Auſbourg, où les Eveſques, Députez de la Diéte de Mayence, avoient prié le Pape de ſe rendre dans la fin de l'année, pour y accommoder, à l'amiable, les differends qui pourroient eſtre encore entre le Saint Siége & l'Empire. En effet, auſſitoſt que Paſcal eût appris la mort du vieil Empereur, il ſe mit en chemin, & paſſa dans la Lombardie, où ayant eſté ma-
Domniz. gnifiquement receû de la Comteſſe Mathilde, il fut avec elle à Guaſtalle, Ville ſur le Pô appartenante à cette Princeſſe, où il avoit convoqué un Concile, pour y regler les affaires des Egliſes d'Allemagne & de Lombardie, qui avoient eſté dans un furieux deſordre durant le Schiſme.

Vrſperg. Concil. Guaſtall. t. 10. Conc. edit. Pariſ. Il y uſa de beaucoup de douceur & de condeſcendance à l'égard des Eveſques, des Preſtres, & des autres Clercs qui avoient eſté ordonnez par des Schiſmatiques, déclarant qu'ils demeureroient chacun dans ſon Ordre, pourveû qu'ils ne l'euſſent pas obtenu par ſimonie, ou par quelque autre crime. Mais d'autre part,

il renouvella les decrets de ſes Prédéceſſeurs contre les Inveſtitures des Eveſchez, & des autres Benefices, données par des laïques; ce qui ne plût gueres aux Ambaſſadeurs que Henri avoit envoyez à ce Concile, & qui ſçavoient déja fort bien quelle eſtoit ſon intention ſur un point ſi délicat. Le Pape s'en apperceût bien, & en ſuite on luy remontra qu'il ne devoit pas ſe haſarder de paſſer en Allemagne, où il ne ſeroit point en ſeûreté, parce que l'on ſçavoit de certitude, que ni le jeune Roy, ni les Princes, ni les Eveſques, ne ſouffriroient jamais qu'on touchaſt aux Inveſtitures. C'eſt pourquoy changeant de deſſein, il prit à gauche, & s'en alla par la Bourgogne en France, accompagné de pluſieurs Cardinaux, d'un grand nombre d'Eveſques Italiens, & de Gentilshommes Romains, pour demander au Roy Philippe ſa protection contre Henri, qui ſe préparoit à perſecuter le Saint Siége au ſujet des Inveſtitures. 1106. *Vrſperg.*

Je crois qu'il eſt à propos que l'on ſçache comment le grand Abbé Suger, homme ſi ſage, & ſi éclairé, qui nous apprend tout ce que le Pape fit en France, où il eût l'honneur de traiter avec luy, a parlé de cét Empereur qu'il pouvoit bien connoiſtre. *C'eſt un homme*, dit-il, *qui n'a aucun ſentiment d'humanité, ni de cét amour que la nature meſme inſpire aux enfans pour leur pere, ayant perſecuté le ſien avec une ex-*

Henricus Imperator, vir affectus paterni, & totius humanitatis expers, qui &

1106. genitorem Henricum crudeliſſimè perſecutus exhæredavit, & ut ferebatur nequiſſimâ captione tenens, inimicorum verberibus & injuriis, ut inſignia Regalia, videlicet coronam, ſceptrum, & lanceam S. Mauritii redderet, nec aliquid in toto regno proprium reineret, impiiſſimè coegit. *Suger. Vit. Lud. Groſ. c. 9.*

Hic etiam mirabilem oſtendens animi generoſitatem, cùm toto tempore vitæ ſuæ nec pro matris repudio, nec etiam pro ſuperductâ Andegavenſi, ipſum in aliquo oſtendere, aut regni ejus defraudando dominationem in aliquo, ſicut alii conſueverunt juvenes, curaverit perturbare. *Ibid. c. 12.*

tréme cruauté, juſques-là que, comme on l'aſſeûroit alors, il l'avoit, par une inſigne trahiſon, detenu priſonnier, & expoſé aux injures & aux outrages de ſes ennemis, pour le contraindre de remettre entre ſes mains les marques de l'Empire, à ſçavoir la Couronne, le Sceptre, & la Lance de Saint Maurice, & qu'enfin, en violant tous les droits les plus ſaints de la nature, il ne luy laiſſa rien dans toute l'étenduë de ſon Empire dont il puſt diſpoſer. Il s'en fallut bien que Louïs, ſurnommé le Gros, fils du Roy Philippe, en uſaſt de la ſorte: car, comme dit ce meſme Auteur, un peu aprés avoir parlé de la ſorte, *ce Prince fit paroiſtre une merveilleuſe grandeur d'ame, en ce qu'encore que la Reine Berte ſa Mere euſt eſté répudiée contre les Loix de l'Egliſe, par le Roy, qui épouſa meſme, & mit ſur le Trône la Comteſſe Bertrade, qu'il avoit ravie au Comte d'Anjou ſon mari, & qu'en ſuite on l'eût excommunié: il ne laiſſa pas néanmoins de l'honorer, & de le ſervir toute ſa vie avec un extréme reſpect, & une fidelité inviolable, bien loin de ſe révolter contre luy, ni de le troubler dans la poſſeſſion de la moindre partie de ſon Royaume.* Voila comme parle ce ſage Abbé, qui a voulu en cette rencontre oppoſer la vertu & la piété de Louïs envers ſon Pére à la cruelle ingratitude de Henri V. pour faire à toute la poſterité cette belle leçon, qui nous apprend, que comme c'eſt Dieu qui commande par luy-meſme, dans le Décalogue, aux enfans, de quelque con-

dition qu'ils ſoient, d'honorer leurs parens, ſur peine de ſon indignation ; il n'y a point de loy humaine, ni de prétexte de Religion, ni de foudres meſme de l'Egliſe, qui les puiſſent diſpenſer de cette obligation qu'il a voulu eſtre éternelle. 1106.

Au reſte, c'eſt grand dommage que l'illuſtriſſime Cardinal Baronius n'ait pas eû cette Hiſtoire de l'Abbé Suger, laquelle eſtoit pourtant imprimée de ſon temps en Allemagne : car s'il l'euſt veûë, outre qu'il n'euſt pas tant loûé ce meſme Henri, qu'il s'eſt trouvé aprés obligé de blaſmer tres-juſtement pour une autre raiſon, il n'euſt pas omis dans ſes Annales ce qu'il y eût de plus conſiderable en ce voyage que Paſchal fit en France, à ſçavoir la célebre Conference qu'il y eût avec les Ambaſſadeurs de Henri ſur les Inveſtitures. Ce Pape donc, aprés les Feſtes de Noël, qu'il voulut paſſer à l'Abbaye de Clugny, où il s'eſtoit autrefois rendu Moine, fut avec une grande ſuite de Prélats François & de Nobleſſe, au Prieuré de la Charité ſur Loire, dont il conſacra l'Egliſe, & où le Roy l'envoya recevoir par le Comte de Rochefort Senéchal ou Grand-Maiſtre de France, accompagné des plus grands Seigneurs de la Cour, pour ſervir Sa Sainteté tandis qu'Elle ſeroit dans le Royaume. De-là il deſcendit à Tours, pour y viſiter le ſepulcre de Saint Martin. Aprés quoy il ſe rendit à Saint Denis

Suger. Vit. Lud. Graſ. c. 9.

1106. en France, où, contre la couſtume de tous ceux qui l'avoient précedé, dit l'Abbé Suger, bien loin de rien prendre du treſor de cette riche Abbaye, il ne voulut pas ſeulement qu'on le luy montraſt, s'eſtant contenté, aprés avoir arroſé de ſes larmes les Reliques des Saints Martyrs, de prier qu'en conſideration de ce qu'un de ſes Prédéceſſeurs avoit donné liberalement Saint Denis pour Apoſtre aux François, on luy donnaſt une petite piéce des habits de ce Saint Martyr, encore rouges de ſon ſang.

Ce fut là que le Roy Philippe & le Prince Louïs ſon fils le furent recevoir, en ſe proſternant d'abord à ſes pieds : mais le Pape les ayant auſſitoſt relevez, ſans vouloir traiter avec eux qu'ils ne fuſſent aſſis à ſes coſtez, leur repreſenta l'eſtat de l'Egliſe qu'on vouloit opprimer, & les conjura de le proteger en cette occaſion, à l'exemple de Charlemagne & des autres Rois Tres-Chreſtiens, qui avoient toûjours ſi généreuſement ſouſtenu le Saint Siége contte les entrepriſes tyranniques de ceux qui taſchoient de le rendre eſclave. Le Roy luy ayant preſenté la main, en ſigne d'amitié, luy promit de le ſecourir, en luy offrant pour cela ſa perſonne, celle de ſon fils, & toutes les forces de ſon Royaume : mais parce qu'on avoit nouvelles que les Ambaſſadeurs de l'Empereur, qui avoit demandé au Roy qu'on puſt traiter à l'amiable avec le Pape, tandis qu'il eſtoit

eſtoit en France, s'approchoient de Chaalons, 1106.
Ville de Champagne, qu'on avoit aſſignée pour le lieu de la Conference, il luy donna une grande & magnifique eſcorte, avec les Archeveſques & les Eveſques les plus proches, & Adam Abbé de Saint Denis, pour l'y conduire.

Suger qui n'eſtoit encore alors que ſimple Moine, & ne laiſſoit pas pourtant d'eſtre déja de la Maiſon du Roy, comme ſon Chapelain, accompagna ſon Abbé en cette occaſion, & fut témoin de ce qui ſe paſſa en cette Conference, où les Allemans firent paroiſtre beaucoup plus de faſte & d'orgueuïl, que de deſir de s'accorder. Ils affecterent de regler tellement leur marche, que le Pape puſt arriver avant eux à Chaalons, où il fallut en effet qu'il les attendiſt quelques jours. De plus, Adelbert Chancelier, & premier Miniſtre de l'Empereur, qui eſtoit Chef de l'Ambaſſade, & avoit le ſecret de ſon Maiſtre, ne voulut pas eſtre de la Conference, quoy-que le Pape y fuſt en perſonne; & il ſe contenta, pour garder plus de gravité, d'y envoyer les autres Ambaſſadeurs ſes adjoints, qui luy devoient rendre compte de ce qu'ils y auroient traité. Ceux-cy eſtoient l'Archeveſque de Treves, l'Eveſque d'Alberſtad, celuy de Munſter, pluſieurs Comtes & Ducs de l'Empire, & à la teſte de tous Guelphe Duc de Baviére, devant lequel on portoit toûjours

Et cui gladius ubique præferebatur, Dux

1106. l'épée nuë, & qui eſtoit un Prince d'une taille extraordinaire & de géant, d'une largeur d'épaules, & d'une groſſeur de corpulence proportionnée à ſa ſtature exceſſivement haute, d'une voix de tonnerre, & criant toûjours au lieu de parler. Comme ils s'eſtoient logez tout exprés à l'Abbaye de Saint Menge hors de la Ville, afin qu'ils puſſent faire un plus grand tour, & que leur cavalcade paruſt mieux, ils furent à la Conference dans une grande & magnifique pompe, ſuperbement montez, & avec une longue ſuite de Gentilshommes, d'Officiers, de Pages, de Laquais, & de Gardes, qui marchoient devant & aprés les Ambaſſadeurs, faiſant par tout grand bruit, & grand fracas, auſſi-bien que leurs Maiſtres, qui eſtoient à peu prés de meſme humeur que le Duc Guelphe : de-ſorte qu'il ſembloit qu'on les euſt envoyez plûtoſt pour faire peur aux gens par leur mine fiére, & par leur maniére hautaine & tumultueuſe, que pour raiſonner en traitant d'affaires dans une Conference bien reglée.

Welpho, vir corpulentus, & tota ſuperficie longi, & lati admirabilis, & clamoſus. *Suger. ibid.*

Ad curiam multo agmine, multo faſtu, ſummè phalerati venerunt.

Qui tumultuantes magis ad terrendum, quàm ratiocinandum miſſi viderentur. *Ibidem.*

Il en faut pourtant excepter l'Archeveſque de Treves, qui eſtoit un fort honneſte homme, poli, agréable, éloquent, de tres-bon ſens, & qui avoit l'air tout-à-fait François. Auſſi ce fut luy qui porta la parole pour tous les autres, ce qu'il fit en tres-peu de mots, & néanmoins d'une maniére également forte & agréa-

Singulariter & ſolus Trevirenſis Archiepiſcopus, vir elegans, & jocundus, eloquentiæ & ſapientiæ copioſus, Gallicano cothurno exercitatus,

ble, qui plût à tout le monde: car aprés avoir dit au Pape que l'Empereur luy ſouhaitoit & à toute la Cour Romaine, toute ſorte de proſperité, & qu'il luy offroit ſon ſervice, & tout ce qui eſtoit en ſon pouvoir, ſauf en tout les droits de l'Empire: *Voicy en un mot, Tres-Saint Pere*, ajouſta-t-il, *ſur quoy eſt fondé le droit que prétend l'Empereur noſtre Maiſtre, qui nous envoye vers voſtre Sainteté, pour l'informer de ſes juſtes prétenſions. Du temps de nos Prédéceſſeurs, en remontant meſme juſqu'à Saint Grégoire le Grand, on conſultoit d'abord l'Empereur, pour ſçavoir de luy s'il agrééroit la perſonne qu'on prétendoit élire; & quand on avoit ſon conſentement, on procedoit canoniquement à l'élection dans l'Aſſemblée du Peuple & du Clergé: aprés quoy l'élû ayant eſté conſacré librement, & ſans ſimonie, eſtoit conduit à l'Empereur, qui luy donnoit l'Inveſtiture, avec la Croſſe & l'Anneau, pour les Régales, ou pour les biens qui dépendent de l'Empire, & recevoit en ſuite l'hommage qu'il luy en faiſoit, avec le ſerment de fidelité. Et il ne faut pas que l'on trouve étrange qu'on en uſe ainſi; car autrement les Eveſques ne pourroient avoir ni Villes, ni Chaſteaux, ni terres, ni péages, ni redevances, ni aucun autre droit Seigneurial & Régalien, & il faudroit que tout cela retournaſt à l'Empereur qui en eſt le Seigneur Souverain. Si voſtre Sainteté veut conſentir, comme nous l'eſperons, à une choſe ſi raiſonnable, & d'un uſage ſi ancien, la paix eſt faite, & l'Egliſe & l'Empire ſeront deſormais*

1106. facetè peroravit. *Ibidem.*

Talis eſt D. noſtri Imperatoris, pro quâ mittimur cauſa, temporibus anteceſſorum noſtrorum, &c. *Ibidem.*

1106. *parfaitement d'accord, à la gloire de Dieu, pour le repos de tout le monde.*

A cela le Pape, aprés avoir fait examiner la choſe en ſon Conſeil, répondit le lendemain, par la bouche de l'Eveſque de Plaiſance, en ces termes. *L'Egliſe que Jeſus-Chriſt a rachetée, & miſe en liberté par ſon précieux Sang, ne doit plus rentrer dans la ſervitude, comme elle feroit ſi elle ne pouvoit élire ſes Prélats ſans le conſentement de l'Empereur, auquel en ſuite elle ſeroit ſoumiſe en eſclave, ſi quand les Prélats ſont élûs, ils eſtoient obligez de recevoir de luy l'Inveſtiture par la Croſſe & par l'Anneau. Comme ces choſes qui appartiennent à l'Autel ſont tenuës pour ſacrées, le laïque qui entreprend de les donner, uſurpe les droits de Dieu meſme. Enfin, ſi les Eveſques & les Preſtres, en faiſant hommage, mettent leurs mains conſacrées par le Corps & par le Sang de Jeſus-Chriſt, entre celles du Prince qui ſont ſouïllées du ſang qu'il a répandu par le glaive de la juſtice, ou à la guerre, ils font tort à la ſainteté de leur Ordre, & à l'Onction ſacrée qu'ils ont receûë.*

Voila préciſément ce que l'Eveſque de Plaiſance prononça de la part du Pape; & comme il vouloit s'étendre un peu plus ſur ce ſujet, le Duc Guelphe, & les autres Ambaſſadeurs Allemans, ſans ſonger qu'ils eſtoient en la preſence du Pape, qui faiſoit parler cét Eveſque, interrompirent ſon diſcours, fremiſſant de colere & de dépit, grinçant des dents, fra-

Cumque hæc & his ſimilia cervicoſi au-

pant des mains, & faiſant un bruit effroyable. Tout ce qu'ils purent faire dans la fureur où ils eſtoient, fut de s'empeſcher de luy dire des injures. Mais à cela prés, ils n'omirent rien de ce qui peut faire éclater un furieux emportement, juſques-là meſme que ſe levant tout en furie, ils s'écriérent tous enſemble, *Ce n'eſt pas icy à coups de langue, par de vains diſcours, mais c'eſt à Rome, à grands coups d'épée, que cette querelle ſe doit vuider.* Et là-deſſus, ils ſortent ſans prendre congé de la Compagnie. Le Pape, que ce procedé ſi peu raiſonnable & ſi offenſant devoit avoir fort irrité, n'en fit néanmoins rien paroiſtre: au contraire, pour faire voir à tout le monde qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix, & un bon accommodement entre le Saint Siége & l'Empire, il envoya quelques-uns des plus ſages, & des plus habiles de ſon Conſeil vers le Chancelier Adelbert, pour le prier de les vouloir entendre paiſiblement, comme ils eſtoient tout preſts d'écouter auſſi toutes les raiſons qu'il auroit à produire pour faire valoir les prétenſions de l'Empereur. Mais enfin, quoy que l'on puſt faire, il n'y eût pas moyen de rien conclure; & les Ambaſſadeurs qui avoient ordre de ne rien relaſcher de ce que l'Archeveſque de Tréves avoit propoſé, voyant qu'on n'eſtoit pas en diſpoſition de leur accorder ce qu'ils demandoient, s'en retournerent bruſquement en Allemagne.

1106.

diſſent legati, Teutonico impetu frendentes tumultuabant, & ſi tutò auderent, convicia eructarent, injurias referrent. Non hîc, inquiunt, ſed Romæ gladiis determinabitur querela. *Ibidem.*

1106. Le Pape auſſi de ſon coſté croyant eſtre fort aſſeûré du ſecours que le Roy luy avoit promis, réſolut de ſuivre l'exemple de trois Papes qui l'avoient précedé, & d'agir auſſi fortement contre le fils qu'ils avoient fait contre le pere. Sur quoy il partit de Chaalons, & alla tenir à Troye le Concile qu'il y avoit convoqué pour la Feſte de l'Aſcenſion. L'Empereur qui avoit préveû le ſuccés de la Conference de Chaalons, vit qu'on traiteroit de ſon affaire en ce Concile; & comme il eſtoit réſolu de donner toûjours les Inveſtitures, il prit ſur cela l'avis des Princes & des Eveſques à Mayence, où il fut paſſer les Feſtes de Paſque. Ceux-cy, qui pour leur intereſt ſuivoient ſon inclination, luy conſeillerent d'envoyer ſes Ambaſſadeurs au Concile, pour y déclarer en ſon nom, que les Empereurs eſtoient en poſſeſſion du droit d'Inveſtiture, depuis Charlemagne, à qui le Pape Adrien I. l'avoit confirmé, par un acte tres-authentique: mais comme le Pape ne vouloit pas déferer à cét acte, qu'il croyoit eſtre ſuppoſé, il ne laiſſa pas de paſſer outre, & de renouveller encore les Decrets de Grégoire VII. & d'Urbain II. contre les Inveſtitures données par les laïques. Et parce que les Ambaſſadeurs avoient auſſi proteſté au nom de leur Maiſtre, qu'il ne ſouffriroit pas qu'on déterminaſt rien ſur ce ſujet à ſon égard, hors de l'Empire, & dans les Eſtats d'un Prince

Ann. 1107.

étranger, on luy donna toute une année pour aller luy-meſme plaider ſa cauſe à Rome, dans un Concile général qu'on y convoqueroit pour examiner ſes raiſons, & luy rendre juſtice. 1107.

Ce procedé choqua fort ce jeune Empereur, qui eſtoit extrémement fier, & encore moins diſpoſé que ſon pere à ſe ſoumetre au Pape. Il diſſimula néanmoins juſques à ce qu'il euſt mis fin à quelques entrepriſes qu'il luy falut exécuter auparavant en Flandre, en Pologne, en Hongrie, & en Bohéme : mais quand il eût tout achevé ce qu'il avoit à faire, qu'il vit que tout luy eſtoit entiérement ſoumis en Allemagne & en Lorraine, & que le Roy Louïs le Gros, qui avoit ſuccedé à ſon Pere, avoit trop d'affaires ſur les bras pour eſtre en eſtat de pouvoir s'oppoſer à ſon entrepriſe : alors il tint une Aſſemblée générale de tous les Ordres de l'Empire à Ratiſbone, au commencement de l'année mil cent dix, où il déclara qu'il avoit réſolu d'aller à Rome, pour y prendre la Couronne Imperiale, ſelon la couſtume de ſes Prédéceſſeurs, & pour y faire un bon accord avec le Pape, afin qu'il n'y euſt plus deſormais de querelle, ni de differend entre le Sacerdoce & l'Empire, & que l'un & l'autre puſt joüir fort paiſiblement de ſes droits; Qu'au reſte, il deſiroit que, pour faire honneur à la Germanie, les Princes, les Seigneurs, & toute ſa Nobleſſe, & les Eveſques meſmes l'y

Ann. 1108. 1109.

Ann. 1110. *Vrſperg.*

1110. accompagnaſſent avec le plus riche équipage qu'ils pourroient, & qu'on fuſt preſt pour partir au mois d'Aouſt, comme il fit, avec la plus floriſſante armée qu'on euſt veûë de long-temps, & dans laquelle, outre les Seigneurs & les volontaires qui ſervoient à leurs dépens, il y avoit juſqu'à trente mille chevaux.

Caſſin.

Comme cette armée eſtoit trop grande pour ne faire qu'une ſeule route, il falut la diviſer en deux. Une partie prit à gauche, pour paſſer par la vallée de Trente; & luy, avec l'autre, prenant à droit, paſſa par la Savoye, & deſcendit par le Mont Joue dans le Piémont. Aprés qu'il ſe fut un peu rafraiſchi à Ivrée, & qu'il eût pris d'aſſaut, & bruſlé Novarre, qui avoit oſé luy fermer les portes, il s'alla rejoindre à l'autre partie de ſon armée, prés de Milan, où il fut couronné Roy d'Italie par l'Archeveſque Chryſolaüs. De-là il fut paſſer le Pô à Plaiſance, où il ſéjourna quelque temps, & à Parme, tandis qu'il traitoit par ſes Députez avec la Comteſſe Mathilde ſa parente, qu'il ne vouloit pas avoir pour ennemie, parce qu'elle tenoit les paſſages de l'Apennin, qu'il traverſa en ſuite en plein hyver, avec d'extrémes incommoditez: ce qui l'obligea, pour ſe remettre un peu, de s'arreſter quelque temps à Florence, où il célebra les Feſtes de Noël, avec une magnificence qui étonna les Italiens; puis ayant pris & ruiné ſur ſon paſſage la Ville d'Arezzo,

Vrſperg. in Chron. Sigon. l. 10.

Sigon.

Vrſperg. Dominic.

Vrſperg. Otto Friſin. l. 7. c. 14.

rezzo, qui avoit entrepris de luy réſiſter, il ſe rendit enfin à Sutri, où ſes Ambaſſadeurs luy apporterent le traité qu'ils avoient conclu de ſa part à Rome avec le Pape, qui luy envoyoit auſſi ſes Députez pour le luy faire ratifier. *Ann.* 1111.

Car pendant que Henri marchoit avec ſa grande armée fort lentement par l'Italie, il avoit envoyé à Rome des Ambaſſadeurs pour traiter de ſon Couronnement avec le Pape, ſelon leurs inſtructions toutes conformes à ce que l'Archeveſque de Treves avoit propoſé de ſa part à la Conference de Chaalons, à ſçavoir, ou qu'il euſt les Inveſtitures, ainſi que ſes Prédéceſſeurs en avoient joüi paiſiblement avant le Pontificat de Grégoire VII. ou qu'on obligeaſt les Eveſques à renoncer à tous les grands biens, & à tous les droits qu'ils tenoient de l'Empire. Le Pape qui voyoit d'une part une ſi formidable armée toute preſte à venir fondre ſur luy, ſous prétexte qu'on vouloit prendre la Couronne Imperiale à Rome; & de l'autre, que le ſecours qu'il avoit eſperé de France, & celuy qu'il eſtoit allé demander luy-meſme dans la Pouïlle aux Princes Normans, luy manquoient, eût peur que ce Prince extrémement fier & violent ne le traitaſt comme ſon Ayeul avoit fait Grégoire VI. & qu'il ne luy fiſt encore ſouffrir quelque choſe de plus faſcheux: c'eſt pourquoy il ſe réſolut enfin de s'accommoder avec l'Empereur, aux *Vrſperg.* *Petr. Diac. l. 4. c. 37. & ſeq.*

1111. dépens des Eveſques, & ſur tout de ceux d'Allemagne, auſquels il crût pourtant qu'il donneroit de quoy ſe conſoler, ſur ce qu'eſtant trop riches, ils ſeroient bientoſt réduits par ſon traité à l'eſtat de cette bienheureuſe pauvreté où ſe trouvoient les Eveſques des premiers ſiécles de l'Egliſe, qui ne vivoient que des aumoſnes & oblations des Fidelles.

Ibidem. Et ex Cod. MS. Bibl. Vatic. ap. Baron.

Ce traité donc fut enfin conclu & ſigné à Rome dans le Portique de Saint Pierre par les Ambaſſadeurs de Henri, & par les Députez du Pape, dont le premier eſtoit Pierre de Leon, le plus riche & le plus puiſſant Citoyen de Rome, & qui a donné le nom à l'illuſtre Maiſon des Pierres-de-Leon, s'eſtant fait de ſon nom propre & de celuy de ſon pere un ſurnom commun à tous ceux de cette Maiſon. Par ce traité l'Empereur promettoit de renoncer publiquement, & par écrit, aux Inveſtitures le jour de ſon Couronnement, de laiſſer au Pape la jouïſſance pleine & entiére de tout ce que les Empereurs avoient autrefois donné au Saint Siége, & de ne ſouffrir jamais qu'on entrepriſt de le dépoſer du Pontificat, ni de luy oſter la vie ou la liberté, ni de le priver de pas un de ſes membres. Ce ſont-là les précautions que ce bon Pape voulut prendre, tant il ſe défioit des Allemans, depuis qu'il avoit veû leur maniére hautaine & violente, & oûï leurs menaces à la Conference de Chaalons.

D'autre part auſſi ce Pontife promettoit à l'Empereur d'ordonner aux Eveſques de luy abandonner toutes les Régales, c'eſt-à-dire, tous les biens que leurs Egliſes tenoient de la pieuſe liberalité des Empereurs depuis Charlemagne, & s'obligeoit à luy donner une Bulle, par laquelle il ſeroit défendu, ſur peine d'excommunication, à tous les Eveſques preſens ou abſens, & à leurs ſucceſſeurs, de jamais rien prétendre à ces Régales, ni de vouloir rentrer en poſſeſſion des Duchez, Comtez, Marquiſats, Villes, Chaſteaux, Métairies, Terres, Heritages, Redevances, Péages, Marchez, Avoûëries, Droits de Monnoyes & de Juſtice, & de tous les autres ſemblables qu'ils avoient tenus de l'Empire, & qui retourneroient à l'Empereur, ſans que jamais ni luy Pape, ni ſes Succeſſeurs le puſſent troubler, ni ceux qui viendroient aprés luy, ou les inquiéter dans la poſſeſſion de ces Régales: ce qu'il ſeroit obligé de confirmer par un Acte authentique, portant malediction, avec anathéme, ſur tous ceux qui entreprendroient quelque choſe au préjudice de cette promeſſe. Enfin, il promettoit de le recevoir avec toute ſorte d'honneur, & de luy donner la Couronne Imperiale, avec toutes les ſolennitez accouſtumées, & de l'aider de tout le pouvoir que luy donnoit ſa dignité de Souverain Pontife à conſerver l'Empire. Toutes ces promeſſes furent rédigées par écrit des deux

1111.

Civitates, Ducatus, Marchiæ, Comitatus, Monetas, telonia, Mercatum, Advocatias, Curtes, &c. *Cod. Vatic. Petr. Diac. Vrſperg. Epiſt. Paſcal. ad Henr. Reg.*

1111. coſtez, pour en faire un échange réciproquement entre les mains du Pape & de l'Empereur; & il fut ſtipulé qu'on donneroit de part & d'autre des oſtages, qui jureroient qu'au cas que l'un des deux manquaſt à exécuter ce qu'il promettoit, ils ſe tourneroient de l'autre coſté contre luy.

Epiſt. Paſcal. 2. ad Henric. Comme on eût porté ce traité à l'Empereur, avec une belle Lettre, dans laquelle le Pape luy abandonne toutes les Régales des Eveſques, & leur défend d'y plus rien prétendre, il trouva qu'à la verité on luy accordoit une des deux choſes qu'il vouloit, à ſçavoir, ou qu'il donnaſt aux Eveſques l'Inveſtiture pour tous les biens & tous les droits qu'ils tenoient de l'Empire, ou que les Eveſques luy abandonnaſſent tous ces grands biens qu'ils poſſedoient. Mais comme il vit auſſi que ces Prélats ſe garderoient bien d'obéïr au Pape, quand il leur ordonneroit de s'en déſſaiſir, & qu'ils ſouſtiendroient hautement qu'il n'avoit nul pouvoir d'oſter aux Egliſes les biens que les Empereurs leur avoient donnez, veû principalement qu'il vouloit retenir tous ceux dont Pepin & Charlemagne avoient ſi fort enrichi le Saint Siége: il fit un trait de grande adreſſe pour ne ſe trouver pas dépouïllé luy-meſme, & ſans rien avoir en contréchange de ce qu'il donnoit, & pour ſe mettre à couvert du reproche qu'on luy pourroit faire, & qu'en effet

on luy a fait, d'avoir manqué à ſa promeſſe, en retenant toûjours comme auparavant les Inveſtitures. Car aprés avoir leû le traité, il le ratifia ſur le champ, & jura qu'il l'obſerveroit exactement, mais avec cette clauſe qu'il y ajouſta, à ſçavoir, à condition que cét échange qu'il faiſoit du droit des Inveſtitures avec les Régales ou les biens que les Eveſques tenoient des Empereurs, ſeroit approuvé, & ſolennellement confirmé du commun conſentement de toute l'Egliſe & de tous les Princes du Royaume de Germanie. Voila ce que dit en termes formels l'Auteur que l'Abbé d'Urſperge a tranſcrit, & qui ajouſte qu'on croyoit que cela ne ſe pourroit jamais faire, ou du moins ne ſe feroit qu'avec une extréme difficulté. Ce traité donc eſtant conclu de la ſorte, Henri fut camper devant Rome, du coſté de la Ville Leonine, ou du Bourg Saint Pierre, au-deçà du Tibre, l'onziéme de Février. Le lendemain, qui eſtoit le Dimanche de la Quinquageſime, il fit ſon entrée dans la Ville, où il fut receû avec des honneurs extraordinaires, & conduit à la Baſilique de Saint Pierre. Il y trouva le Pape qui l'attendoit au haut des degrez, & aprés luy avoir baiſé les pieds, & puis le front, les yeux & la bouche, le Pape luy donna réciproquement le baiſer de paix, en le proclamant Empereur avec les applaudiſſemens & acclamations du peuple, qui l'appelloit Au-

1111.

Præbuit Rex aſſenſum, ſed eo pacto, quatenus hæc tranſmutatio, firmâ & authenticâ ratione, conſilio quoque, & concordiâ totius Eccleſiæ, ac Regni Principum aſſenſu ſtabiliretur. *Vrſperg.*

Quod etiam vix aut nullo modo fieri poſſe credebatur. *Petr. Diac. l. 4 c. 38. 39. Act. Sutrina. ex Cod. MS. Vat. Otto Friſing. l. 7. c. 14.*

1111. guſte. Il fit en ſuite la profeſſion de Foy, & le ſerment accouſtumé, & l'on recita ſur luy les premiéres Oraiſons qui ſe diſent ſelon le Rituel Romain, à la cérémonie du Couronnement des Empereurs. Aprés quoy, prenant, ſelon la couſtume, la main droite du Pape, dont la gauche eſtoit ſouſtenuë par le premier Cardinal Diacre, ils entrent dans la Baſilique, & marchent juſques auprés de la Confeſſion de Saint Pierre, ou du tombeau des Saints Apoſtres. Là, comme ils ſe furent aſſis ſur deux fauteuïls qu'on avoit préparez à cét effet, le Pape le pria de renoncer en preſence de tous les aſſiſtans, par écrit, aux Inveſtitures, ſelon leur traité, puis qu'il eſtoit tout preſt de l'accomplir auſſi de ſon coſté, en luy donnant la Bulle par laquelle il obligeoit les Eveſques à luy rendre les Régales.

Ex lib. Pontif. Eccl. S. Petri ap. Spond. ann. 774. n. 1. Petr. Diac. Act. ex Cod. MS. Vat. ap. Baron.

Alors Henri, qui avoit pris ſur cela ſes précautions, par la condition qu'il avoit miſe à ſon traité, dit au Pape, en ſe levant de ſon fauteuïl, qu'il eſtoit juſte qu'il en conferaſt auparavant avec les Eveſques, pour ſçavoir quel eſtoit leur ſentiment, puis qu'ils avoient un ſi grand intereſt en cette affaire. Il entra donc avec eux dans la Sacriſtie, d'où, aprés que chacun eût proteſté qu'il ne ſouffriroit jamais qu'on le dépouïllaſt de la ſorte, ils ſortirent en foule fort échaufez, & environnant le Pape en tumulte, ils ne manquerent pas de luy

dire, comme Henri l'avoit préveû, que le traité qu'il avoit fait eſtoit tres-injuſte de ſon coſté, & qu'il ne pouvoit nullement diſpoſer de leurs biens, ni oſter à leurs Egliſes ce que les Rois & les Empereurs leur avoient donné. Le Pape, pour les appaiſer, eût beau leur dire, *Que l'on devoit rendre à Céſar ce qui appartient à Ceſar; Que celuy qui s'eſt enrôllé au ſervice de Dieu, ne ſe doit point embaraſſer des affaires ſeculiéres; & que, ſelon Saint Ambroiſe, ceux qui le font ſont indignes du Sacerdoce;* ils ne purent jamais gouſter de ſi belles maximes: ils proteſterent toûjours qu'ils ne relaſcheroient jamais rien de leurs anciens droits, & qu'ils joûïroient des biens & du patrimoine de leurs Eveſchez, ainſi que le Pape joûïſſoit de ceux du Saint Siége. Enfin, comme on conteſtoit de la ſorte, & que le Pape répondoit toûjours, qu'ayant accompli de ſon coſté les conditions du traité, il falloit que l'Empereur les accompliſt auſſi du ſien, un puiſſant Alleman s'eſtant avancé, luy dit fiérement, comme s'il euſt eſté l'unique arbitre de ce differend, *A quoy bon tant de diſcours, nous n'avons que faire de vos conditions; nous voulons que vous couronniez noſtre Empereur, ainſi que ſes Prédéceſſeurs l'ont eſté par les voſtres, ſans que vous entrepreniez de rien innover, ni de vouloir luy oſter & à nos Eveſques ce qui leur appartient.* Et comme le Pape proteſtoit hautement qu'il n'en feroit rien, & qu'il ne trahiroit jamais ſi laſche-

1111.

Cod. MS. Vat. Sigon.

Petr. Diac. l. 4. c. 40.

1111. ment les intereſts de l'Egliſe, l'Empereur qui eſtoit déja fort violent de ſon naturel, & que quelques Eveſques Allemans enflammoient encore davantage, fit ſigne à ſes gardes de l'environner ; ce qui n'empeſcha pas qu'encore qu'il fuſt déja tard, il n'allaſt célebrer la Meſſe à l'Autel des Apoſtres. Mais comme elle fut achevée, & qu'il penſoit ſe retirer, les gardes l'arreſterent, & avec luy pluſieurs Cardinaux & Eveſques Italiens, outre un tres-grand nombre de Preſtres, de Clercs, d'Officiers, & de Gentilshommes qui eſtoient autour de l'Autel.

Idem. Otto Friſing. l. 7. c. 14.

A cét étrange ſpectacle, il ſe fit dans toute l'Egliſe un bruit effroyable de gens qui crioient de toute leur force, *On attente à la vie du Pape.* En meſme temps les ſoldats Allemans qui s'y eſtoient jettez en foule pour y voir la cérémonie du Sacre & du Couronnement de l'Empereur, tirent leurs épées, & ſans ſçavoir bien préciſément à qui on en vouloit, ſe mettent à frapper brutalement à droit & à gauche ſur cette multitude de gens deſarmez, qui penſerent s'étoufer les uns les autres, en ſe preſſant dans la foule, pour fuïr plus viſte, & gagner au-plûtoſt les portes. Il y en eût-meſme de maſſacrez, & entre ceux-cy quelques-uns de ceux qui eſtoient allez le matin au-devant de l'Empereur avec des palmes & des fleurs. Ils firent auſſi pluſieurs priſonniers,

niers, qui furent menez avec les autres dans un quartier occupé par les gens de l'Empereur auprés du Vatican. Enfin, il n'y eût jamais un plus grand deſordre, & l'on ne vit auſſi jamais un plus exécrable attentat, qui fut néanmoins approuvé de tous les Prélats Allemans, excepté du ſeul Conrad Archeveſque de Saltzbourg, qui le déteſta hautement, & avec tant de ſainte généroſité, qu'un Seigneur Alleman l'ayant menacé, l'épée nuë, de le tuer ſur le champ s'il ne ſe taiſoit, il luy preſenta hardiment la gorge, en luy diſant, *Frape ſi tu veux, j'aime mieux perir, que de donner lieu ſeulement par mon ſilence, de croire que j'approuve une action ſi déteſtable.* 1111.

Otto Friſing. ibid.

Auſſi elle parut ſi horrible au Peuple Romain qui aimoit Paſcal, que les Cardinaux de Tuſculum & d'Oſtie, qui s'eſtoient échapez dans le tumulte, la luy ayant dépeinte pathetiquement pour l'exciter à la vengeance, il courut auſſitoſt aux armes, & l'on tua d'abord tout ce qui ſe trouva par les ruës de pauvres Allemans, qui n'ayant nulle part à cette damnable entrepriſe, alloient innocemment viſiter les Egliſes par dévotion, ou voir les raretez de Rome par curioſité. On fit plus, car dés le lendemain de grand matin toutes les compagnies en bon ordre ſous leurs Capitaines, ayant paſſé les ponts, attaquerent ſi bruſquement les gens de l'Empereur qui eſtoient poſtez à Saint

Petr. Diac. ibid. c. 41.

Idem. Otto Friſing. l. 7. c. 14.

1111. Pierre, & ne s'attendoient à rien moins qu'à cette attaque, qu'ils en mirent une bonne partie ſur le carreau, & pouſſerent vivement les autres juſques dans le Portique, où ils eûrent bien de la peine à ſe défendre. L'Empereur meſme, qui eſtant logé au Vatican, eſtoit venu d'abord à leur ſecours, y courut riſque de la vie, qu'il euſt perduë, ſi le Comte Othon Gouverneur de Milan ne ſe fuſt jetté entre luy & les Romains, qui de rage de ce qu'il l'avoit ſauvé, le mirent en mille piéces. Mais ſur ces entrefaites, ceux du camp s'eſtant rendus auprés de l'Empereur, qui ſe mit à leur teſte, on eût bientoſt repouſſé ces Bourgeois, qui furent menez toûjours battant juſqu'au Pont Saint Ange, où, comme ils s'embaraſſoient, & s'empeſchoient les uns les autres de paſſer dans la foule de ceux qui vouloient tous eſtre les premiers hors du Pont, on en fit un fort grand carnage, & pluſieurs penſant ſe ſauver à la nage, ſe précipiterent aveuglément dans le Tibre, où ils perirent miſerablement. Ils voulurent pourtant encore, aprés s'eſtre ralliez, revenir à la charge par d'autres endroits: mais l'Empereur qui vouloit attaquer la Ville de l'autre coſté de la riviére, avoit déja ramené ſes gens dans ſon camp, d'où il partit deux jours aprés, avec le Pape, & tous ſes autres priſonniers, & remontant le long du Tibre, qu'il paſſa vers le Mont Soracté, il étendit ſes

Petr. Diac.

Otto Friſing.

Petr. Diac. c. 41. 42.

troupes dans la campagne, aux environs de Rome, où ſes Allemans ne manquerent pas de faire un étrange ravage, en faiſant continuellement des courſes juſques aux portes de la Ville. 1111.

Le Cardinal de Tuſculum faiſoit cependant tous ſes efforts pour avoir le ſecours que les Normans avoient promis au Pape, s'il eſtoit attaqué par l'Empereur, mais il ne pût rien obtenir : car le Duc Roger & Boémond ſon frere eſtant morts en ce meſme temps, les Normans furent obligez de mettre tout ce qu'ils avoient de troupes dans leurs places, de-peur que l'Empereur ſe ſervant de l'occaſion, ne s'en emparaſt. D'ailleurs le Prince de Capoûë s'eſtant avancé avec trois cens chevaux qu'il vouloit jetter dans Rome, comme il vit que les Imperiaux avoient déja paſſé le Tibre, il eût peur qu'ils ne le coupaſſent, & ſe retira bien viſte à Capoûë, d'où il envoya meſme rendre ſes devoirs à l'Empereur, en luy demandant ſa protection. Ainſi les Cardinaux, & les perſonnes de qualité qui eſtoient priſonniers avec le Pape, qu'on ſervoit avec grand reſpect, voyant qu'il n'y avoit plus d'eſperance d'eſtre ſecourus, ni de ſortir d'une miſerable captivité où les Allemans les menaçoient de leur faire un mauvais parti ſi l'on ne ſatisfaiſoit leur Maiſtre, prierent Paſcal de contenter l'Empereur, qui le ſollicitoit continuellement de s'accom-

Idem. *Otto Friſing. l. 7. c. 14.*

Petr. Diac. c. 42.

1111. moder en luy octroyant ce que les autres Papes avant Grégoire avoient laiſſé aux Empereurs ſans les inquiéter.

Ce Pape réſiſta long-temps à ces priéres & à ces inſtantes ſollicitations, & proteſtoit toûjours qu'il aimoit mieux mourir dans ſa priſon, que de violer les droits de l'Egliſe; quoy-que l'Empereur proteſtaſt auſſi toûjours de ſon coſté qu'il n'en vouloit nullement aux droits de l'Egliſe, & ne prétendoit rien donner de ſpirituel, ni aucun droit, ni dignité, ni Office Eccleſiaſtique, mais ſeulement les Régales, les Fiefs, & les biens temporels des Eveſchez, & des autres Benefices. Mais enfin Paſcal ſe laiſſa vaincre aux larmes & aux raiſons de tant de perſonnes de mérite & de qualité, qui luy remontroient *l'extréme miſere de tant de captifs, qu'on menaçoit tous les jours de la mort; la deſolation prochaine de Rome, qui ne pouvoit manquer d'eſtre priſe, & en ſuite ſaccagée; le danger manifeſte qu'il y avoit d'un nouveau Schiſme dans l'Egliſe, & mille maux effroyables qui le ſuivroient, & qu'il pouvoit éviter ſi facilement, en accordant ſeulement à Henri ce dont tant d'autres Papes avoient laiſſé paiſiblement joüir les Empereurs.* Il ſe rendit donc à ces remontrances: de-ſorte qu'aprés environ deux mois de captivité, la paix ſe fit entre le Pape & l'Empereur le Mardi onziéme d'Avril, à ces conditions. On promet, *Que le Pape n'inquiétera plus l'Empereur ſur les Inveſtitures, qui luy ſeront*

Quamvis ille non Eccleſiæ jura, non officia quælibet, ſed Regalia ſola ſe dare aſſereret. *Pet. Diac. l. 4. c. 42. Cod. MS. Vat. ap. Baron.*

Petrus Diac. Acta Paſcal. ap. Baron.

confirmées par un privilege contenu dans une Bulle en bonne forme, portant défenſe de s'y oppoſer ſur peine d'excommunication; Qu'en ſuite l'Empereur inveſtira comme auparavant par la Croſſe & par l'Anneau les Eveſques & les Abbez qu'on aura élûs librement, ſans ſimonie, & de ſon conſentement, & puis qu'ils s'iront faire conſacrer par celuy auquel ils doivent s'adreſſer pour cét effet; Que les Archeveſques & les Eveſques pourront librement conſacrer ceux que l'Empereur aura inveſtis de la ſorte, & que l'élû ne pourra eſtre conſacré avant que d'avoir receû l'Inveſtiture; Que le Pape oubliera tout ce qui s'eſt paſſé, ſans en vouloir mal à perſonne; Qu'il n'excommuniera jamais l'Empereur; Qu'il ne tiendra pas à luy qu'il ne le couronne, & qu'il l'aidera toûjours de tout ſon pouvoir. Voila ce que le Pape jura, & fit jurer avec luy, ſur les Saints Evangiles, à ſeize Cardinaux. 1111.

D'autre part l'Empereur promit, *Que dans deux jours pour le plus tard, il mettroit en pleine liberté le Pape, les Cardinaux, les Eveſques, & tous les autres priſonniers, & les oſtages qui avoient eſté retenus avec eux, & qu'il les feroit conduire en toute ſeûreté juſqu'à la porte qui eſt au-delà du Tibre; Qu'il ne feroit plus à l'avenir arreſter perſonne de ceux qui ſeront fidelles au Pape; Qu'il donneroit toute ſorte de ſeûreté aux Romains pour leurs perſonnes, & pour leurs biens, & qu'il protegeroit toûjours ceux qui conſerveroient la paix; Qu'il rendroit au Pape ce qu'on luy a pris du Patrimoine du Saint Siége, &*

1111. *employeroit de bonne foy tout ſon pouvoir & toute ſon autorité pour luy faire reſtituër ce qu'on trouvera que les autres luy detiennent injuſtement ; Qu'enfin, ſauf l'honneur de l'Empire, il luy rendroit toûjours l'obéïſſance qui eſt deûë par les Empereurs Catholiques aux Pontifes Romains.*

Ces articles furent ſignez de l'Empereur, de quatre Eveſques, du Chancelier Adelbert, & de huit Princes de l'Empire, avec ſerment ſur les Saints Evangiles qu'ils ſeroient inviolablement gardez. Il ne reſtoit plus qu'à dreſſer la Bulle du Privilege, que le Pape ne pouvoit faire encore expedier, parce qu'il n'avoit ni ſon Sceau, ni pas un des Officiers de la Chancelerie. L'Empereur néanmoins, les Princes, & les Eveſques de l'Empire voulurent abſolument qu'il la donnaſt, avant que de rentrer dans Rome. C'eſt pourquoy elle fut dreſſée dés le lendemain ; & comme on eût repaſſé le Tibre, on fit venir de Rome un des Officiers du Pape qui la tranſcrivit durant la nuit, & y appoſa, ſelon la couſtume, le Sceau de plomb, aprés quoy le Pape la ſigna, & la mit entre les mains de l'Empereur. On y exprima les deux raiſons pour leſquelles on luy confirmoit le droit d'Inveſtiture ; l'une, parce que ſes Prédéceſſeurs avoient enrichi les Egliſes des biens de l'Empire ; & l'autre, parce qu'il y avoit ordinairement trop de diſſenſions, de troubles, & de deſordres, dans les élections : ce qui fait

Privileg. Henr. IV. Petr. Diac. & Baron.

voir qu'encore que les Empereurs ne donnaſſent alors l'Inveſtiture qu'à ceux que l'on avoit élûs, tout néanmoins dépendoit d'eux, parce qu'on n'éliſoit que les ſujets qu'ils vouloient qui fuſſent élûs. Ainſi, comme on eſtoit d'accord, le jour ſuivant treiziéme d'Avril, qui eſtoit le Jeudi d'aprés les Octaves de Paſque, le Pape & l'Empereur, avec leur ſuite, rentrerent dans Rome du coſté du Vatican, & furent d'abord à la Baſilique de Saint Pie[illegible] où, toutes les avenuës en eſtant gardées pour empeſcher qu'il n'y euſt plus de trouble, l'Empereur receût la Couronne Imperiale de la main du Pape. Et comme en célebrant Pontificalement la Meſſe, durant cette auguſte céremonie, il fut arrivé à la Communion, il prit une partie de l'Hoſtie qu'il conſuma, puis ſe tournant vers l'Empereur, il luy dit ces terribles paroles : *Seigneur Empereur Henri, voici le Corps de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, né de la Sainte Vierge, & qui a ſouffert pour nous ſur la Croix, ainſi que la ſainte Egliſe Catholique le croit : je vous le donne en confirmation de la paix que nous avons faite, & de la concorde qui eſt entre nous. Comme cette partie du Sacrement eſt diviſée de l'autre, que celuy de nous deux qui taſchera de rompre cét accord, & de violer cette paix, ſoit ſeparé du Royaume de Jeſus-Chriſt.* Sur quoy il le communia; & aprés que la céremonie du Sacre & du Couronnement fut achevée, durant laquelle Henri voulut recevoir de nou-

1111.

Petr. Diac. ibid.

Papyr. Maſſo. in Not. ad Ivon. ex vet. Codic.

Petr. Diac. l. 4. c. 42.

Petr. Diac. c. 42.

1111. veau la Bulle de ſon Privilege de la main du
Vrſperg. Pape, ils ſe ſeparerent avec de grands témoignages de bienveillance & d'affection réciproque. Le Pape rentra dans la Ville au-delà du
Petr. Diac. Tibre, où il fut receû du peuple avec une joye incroyable; & Henri tout fier & glorieux de
Vrſperg. Sigon. Ciſſin. l'avantage qu'il croyoit avoir remporté, retourna comme triomphant en Allemagne, où s'eſtant rendu à Spire au mois d'Aouſt, il y célebra l'Anniverſaire de ſon Pere, auquel il fit faire de magnifiques obſeques, pour honorer aprés la mort la memoire de celuy dont il avoit ſi maltraité la perſonne durant ſa vie. Il
Petr. Diac. l. 4. c. 38. avoit demandé cette permiſſion au Pape, qui la luy avoit d'abord refuſée, parce que ſon Pere eſtoit mort excommunié: mais comme les Eveſques l'eûrent aſſeûré quelque temps
Anonym. ap. Vrſperg. aprés qu'il avoit fait penitence à la mort, avant laquelle il avoit receû l'abſolution & le Saint Sacrement, il la luy octroya. Car c'eſt ainſi qu'en diſtinguant les temps, on peut, & meſme qu'on doit accorder les deux Autheurs contemporains qui ſemblent n'eſtre pas d'accord en ce point-là.

Cependant le Pape Paſcal trouva à ſon retour à Rome preſque tous les Cardinaux, qui eſtoient alors en grand nombre, extrémement ſcandaliſez de ce qu'il s'eſtoit relaſché juſqu'à donner le Privilege des Inveſtitures à l'Empereur. Il fit tout ce qu'il pût pour s'excuſer ſur

la

la neceſſité qui l'avoit obligé d'en uſer de la ſorte malgré qu'il en euſt, pour éviter une infinité de maux, & ſur tout un Schiſme dans l'Egliſe, & la ruïne entiére de Rome : cela pourtant ne les appaiſa pas, quoy-qu'ils diſſimulaſſent, afin de pouvoir plus facilement exécuter leur entrepriſe. En effet, Paſcal ne fut pas plûtoſt ſorti de Rome pour aller dans la Champagne d'Italie, qu'ils s'aſſemblerent de leur autorité, comme s'ils euſſent eû tout le pouvoir du Souverain Pontificat & du Saint Siége, & caſſerent tout ce que ce Pape avoit fait dans ſon dernier traité avec Henri, contre les decrets de Grégoire, de Victor, & d'Urbain, qu'ils confirmerent, avec tous les anathemes qu'on avoit fulminez contre les Princes laïques qui donnoient les Inveſtitures des Benefices. C'eſtoit-là ſans doute le commencement d'un tres-dangereux Schiſme, & il ſe fuſt bientoſt tout-à-fait formé, ſi Paſcal n'euſt fait voir en cette rencontre une fort grande moderation. Car il n'eût pas plûtoſt appris une ſi faſcheuſe nouvelle à Terracine, qu'il écrivit à ces Cardinaux une belle Lettre, dans laquelle, aprés les avoir repris doucement, & en pere, de ce que leur zele un peu trop précipité, leur a fait entreprendre, contre les regles de l'Egliſe, il les aſſeûre que ſçachant tres-bien qu'il n'eſt pas infaillible dans ſa conduite, il eſt tout preſt de corriger tout le mal

1111.

Epiſt. Paſcal. ad Cardin. ap. Baron.

1111. qu'il peut avoir fait, quoy-qu'à bonne intention, pour les garantir eux-meſmes avec Rome de la derniére deſolation. En ſuite il leur remontre, qu'il faut que ce grand zele qu'ils ont pour l'Egliſe, agiſſe dans l'Egliſe meſme, en conſervant ſon unité, ſans ſouffrir qu'ils ſe ſéparent de leur Chef.

Un procedé ſi plein de modeſtie, de douceur, & d'humilité, empeſcha tout le mal que ces Cardinaux alloient faire, & les arreſta ſur le bord du précipice où ils eſtoient ſur le point de tomber. On ne laiſſa pas néanmoins de condamner hautement ſa conduite, juſques-là que Brunus Eveſque de Segni & Abbé du Mont-Caſſin ayant attiré dans ſon ſentiment d'autres Eveſques, & meſme quelques Cardinaux, fit une action qui affligea plus le bon Pape Paſcal que tout ce qu'on venoit de faire à Rome contre luy. A la verité cét Eveſque & Abbé Brunus eſtoit un ſaint homme, qu'on dit meſme qui fit des miracles aprés ſa mort. Mais comme il ne faut pas croire que les Saints ſoient ſaints en toutes choſes, on peut dire que celuy-cy eſtoit un de ces grands hommes de bien, qui n'eſtant pas des plus ſçavans, ſont néanmoins des plus hardis à décider un point de doctrine, ſelon leur ſens, & des plus ardens à le ſouſtenir, par cette eſpece de zele, que l'Apoſtre dit n'eſtre pas ſelon la ſcience. Ce Saint donc s'eſtant mis dans l'eſprit que les In-

Petr. Diac. Chron. Caſſ. l. 4. c. 44.

veſtitures avoient eſté condamnées depuis le temps des Apoſtres juſqu'à celuy de Paſcal, comme contraires à la doctrine & à la Foy de l'Egliſe Catholique, eût la hardieſſe d'écrire, & meſme de ſouſtenir en face, à ce Pape, que le traité qu'il avoit fait eſtoit impie, contraire à la Religion & à la Foy de l'Egliſe, & que ce qu'il avoit permis & accordé à l'Empereur eſtoit une héreſie condamnée avec tous ſes auteurs par l'Egliſe Catholique dans les Conciles; ce qui eſtoit dire fort nettement au Pape, qu'il eſtoit héretique, ou du moins fauteur de l'héreſie qu'il permettoit. Auſſi Paſcal, qui eſtoit la douceur & la bonté meſme, en fut ſi fort touché, qu'il ne ſe put tenir de dire en particulier à ſes confidens, *Si je n'oſte à cét homme-là ſon Abbaye, il ſoulevera tous ſes Moines contre moy, & fera en ſorte, par ſes ſophiſmes, en m'accuſant fauſſement d'héreſie, qu'on m'oſte le Pontificat;* & là-deſſus il envoya Leon Cardinal d'Oſtie au Mont-Caſſin, commander de ſa part aux Moines d'élire un autre Abbé en la place de Brunus, qu'il obligea d'aller réſider en ſon petit Eveſché de Segni, où il ne luy pourroit plus nuire, n'y ayant là aucune perſonnne conſiderable qu'il puſt animer contre luy. 1111.

Le bruit pourtant qu'avoit fait cét Eveſque ne ceſſa point: car comme on aime à diſputer ſur les nouvelles queſtions, on s'échaufa ex-

1111. trémement ſur celle-cy, à ſçavoir ſi l'opinion qui permet les Inveſtitures par le Baſton Paſtoral & par l'Anneau eſt une héreſie. Les eſprits eſtoient fort partagez ſur cette queſtion, & meſme en France, où elle fut agitée principalement entre Jean Archeveſque de Lyon, & le fameux Ives de Chartres. Cét Archeveſque qui eſtoit extrémement zelé pour la liberté de l'Egliſe, & qui vouloit abſolument que la doctrine & l'opinion favorable aux Inveſtitures fuſt une héreſie, avoit convoqué, comme Primat des Gaules, un Concile national, pour la faire condamner par l'Egliſe Gallicane. Il y avoit appellé Daïmbert Archeveſque de Sens, avec ſes Suffragans, du nombre deſquels eſtoit Ives Eveſque de Chartres. Ce ſçavant Prélat répondit au nom de ſon Métropolitain, & de ſes Comprovinciaux, à ce Primat, qu'ils ne pouvoient aller à ce Concile, pour deux raiſons; la premiére, parce que le Primat ne peut convoquer les Eveſques hors de leur Province, ſi le Saint Siége ne l'ordonne, ou ſi quelqu'un des Suffragans n'appelle de ſon Métropolitain au Primat; la ſeconde, parce qu'il prétend condamner les Inveſtitures en ce Concile, & y juger celuy qui ne peut eſtre ſoumis qu'au jugement de Dieu ſeul; qu'on doit plûtoſt l'excuſer, comme il fait en cette Lettre; & quand meſme il auroit failli, que les enfans ſont obligez de couvrir la honte de leur pere.

Ioan. Lugd. ap. Ivon. ep. 237.

Ivo ep. 233. apud Duret.

Ep. 236. & 233. Non eſt noſtrum judicare de Summo Pontifice.

Et pour ce qui regarde les Inveſtitures, que quelques-uns accuſent d'héreſie, il dit, & voicy la doctrine tres-ſolide de ce grand homme que j'ay tirée de ſes Epiſtres, & qu'il exprime en partie dans celle-cy, ſelon le temps auquel il l'écrivit. Il dit donc, que ſi quelque laïque eſtoit aſſez ſtupide pour croire qu'en donnant l'Inveſtiture d'un Eveſché, il confere ou le Sacrement, ou l'effet du Sacrement, & quelque don ſpirituel, comme eſt l'autorité Epiſcopale, & qu'il vouluſt perſiſter opiniaſtrément dans cette opinion inſenſée, il ſeroit héretique, non pas à cauſe de l'Inveſtiture qu'il donne, mais pour ſa folle & diabolique préſomption. Hors de là, qu'un Prince, comme Chef de ſon peuple, ou comme Patron & Collateur des Benefices, choiſiſſe, & nomme quelqu'un pour eſtre Eveſque, ainſi que le Peuple & le Clergé choiſiſſoient, & nommoient autrefois leurs Eveſques, & qu'en ſuite il l'inveſtiſſe des Régales & des biens temporels d'un Eveſché, en luy donnant meſme pour marque de cela une Croſſe & un Anneau, qui ſont des choſes de leur nature tout-à-fait indifferentes, & dont on ſe peut ſervir comme d'un ſigne à exprimer ce que l'on veut: il n'y a rien en tout cela qui bleſſe la Religion & la Foy, ni qui puiſſe eſtre matiére d'héreſie: car autrement tant de ſaints Papes n'euſſent pas ſouffert dans l'Egliſe ces Inveſtitures, ainſi qu'ils ont fait du-

1111.

Si quis laicus ad hanc prorumpit inſaniam, ut in datione & acceptione virgæ, putet ſe tribuere poſſe Sacramentum, vel rem Sacramenti Eccleſiaſtici, illum prorſus judicamus hæreticum, non propter manualem Inveſtituram, ſed propter præſumptionem diabolicam. *Ivo. ep. 236.*

In quantum ſunt caput populi. *Ivo ep. 60.*

Quæ conceſſio ſive fiat manu, ſive nutu, ſive linguâ, quid refert, cùm Reges nihil ſpirituale ſe dare intendant? *Ibidem.*

Cùm hoc nullam vim Sacramenti gerat in conſti-

1111. rant pluſieurs ſiecles ; ce qu'aſſeûrément ils n'euſſent pû faire, ſi elles eſtoient contre le droit Divin. Il eſt vray, dit-il, que depuis quelque temps les Papes les ont défenduës pour de bonnes raiſons, & qu'en ſuite elles ſont maintenant contre le droit humain : ainſi elles ne ſont pas défenduës pour eſtre mauvaiſes en elles-meſmes ; mais elles ſont devenuës mauvaiſes, parce qu'elles ſont défenduës, & que la céremonie de donner la Croſſe & l'Anneau eſt réſervée aux ſeuls Eveſques conſacrans. De là vient que le laïque qui en voudroit encore uſer, entreprendroit ſur le droit d'autruy, & ſe rendroit coupable d'une damnable préſomption ; & dire que l'on peut donner les Inveſtitures en cette maniére, ſeroit une opinion non pas héretique, comme l'Archeveſque de Lyon le ſouſtenoit, mais ſchiſmatique, parce qu'elle tend à la ſeparation des membres d'avec le chef, & conſequemment au Schiſme, puis qu'elle eſt contre les Decrets des Souverains Pontifes. C'eſt pourquoy, comme le Schiſme eſt le plus grand de tous les maux qui puiſſent arriver à l'Egliſe, dont il choque & détruit l'unité, il faut oſter ces ſortes d'Inveſtitures, puis qu'elles ſont défenduës, ſi toutefois on le peut faire ſans Schiſme : car, par la meſme raiſon, ſi en les voulant oſter aux Empereurs & aux Rois, on voit qu'il y a danger manifeſte d'un Schiſme dans l'Egliſe, comme elles ne

tuendo Epiſcopo, vel admiſſum, vel omiſſum, quid fidei, quid fideræ religioni officiat, ignoramus. *Ibid.*

Quòd ſi hæc æternâ lege ſancita eſſent, non eſſet in manu præſidentium, &c. Nunc verò, quia illa illicita maximè facit præſidentium prohibitio, &c. *Idem, ep. 230.*

Eorum ſententiam qui inveſtituras laicorum defendere volunt, ſchiſmaticam judico. *Ivo ep. 233.*

Ubi ergo ſine ſchiſmate auferri poteſt, auferatur ; ubi ſine ſchiſmate auferri non poteſt, cum diſcretâ reclamatione differatur : nihil enim tali pervaſione demitur Sacramentis Eccleſiaſticis. *Id. ep. 230.*

ſont défenduës que de droit humain, dont on peut diſpenſer, il les leur faut laiſſer, ſans vouloir apporter aux maux de l'Egliſe un reméde ſi violent qui perdroit tout; & c'eſt pour cela qu'Ives de Chartres conclut qu'on doit excuſer, & meſme loüer le Pape Paſcal, bien loin de le vouloir traiter d'héretique. IIII.

Cùm enim ea quæ æternâ lege ſancita non ſunt, ſed pro honeſtate & utilitate Eccleſiæ inſtituta, vel prohibita, pro eâdem inſtitutione ad tempus remittuntur, pro quâ inventa ſunt: non eſt inveſtiturarum damnoſa prævaricatio, ſed laudabilis & ſalubertima diſpenſatio. *Ibid.* Unde exceſſum ejus non tantùm non accuſamus, ſed dictante ratione approbamus: ſi imminente ſtrage populi, paternâ caritate ſe tantis periculis voluit objicere, ut majoribus morbis poſſet in veracaritate ſubvenire. *Ibid.*

Voila en tres-peu de mots tout le plan de la doctrine de cét excellent homme touchant les Inveſtitures par la Croſſe & par l'Anneau. Quand il les conſidere comme elles ſont en elles-meſmes, & avant qu'on les euſt condamnées de la maniére qu'Urbain II. s'en expliqua, aprés le Concile de Clermont; il n'y trouve rien à redire, parce qu'il eſt fort indifferent, dit-il, qu'on donne un Eveſché par une Croſſe ou par un Brevet: mais depuis qu'on les a proſcrites avec tant d'anathemes, il les faut oſter, ſi cela ſe peut faire ſans Schiſme, comme on fit en France, où Philippe I. pour obéïr à l'Egliſe, quitta cette céremonie de la Croſſe & de l'Anneau, dont il s'eſtoit ſervi auparavant. Que ſi cela ne ſe peut faire ſans danger de Schiſme, il vaut mieux les laiſſer, & les permettre, en dérogeant à cét égard au droit humain. Geoffroy Abbé de Vendoſme & Cardinal de Sainte Priſque, qui floriſſoit au meſme temps qu'Ives de Chartres, mais qui aſſeûrément n'eſtoit pas de la meſme force, n'eſt point du tout de cét avis, & ſouſtient que l'In-

Godefr. Vindoc. opuſc. de ordin. Epiſc. & de Inveſtitur. Laicis cùm Inveſtituram

1111. veſtiture qui ſe donne par la Croſſe & par l'Anneau eſt une hêreſie, parce, dit-il, que ces choſes appartiennent au Sacrement, comme le ſel, l'eau, l'huile, & le creſme, ſans quoy on ne fait point de conſecration ni des perſonnes, ni des Egliſes; & il ajouſte qu'elles ſont eſſentiellement des ſignes du don ſpirituel que le Sacrement confere, & par conſequent qu'elles ſont réſervées à l'Eveſque qui conſacre.

tribuit per virgam & annulum, quæ ſunt Eccleſiæ Sacramentâ ſicut ſal & aqua, oleum & chriſma, ſicut quædam alia ſine quibus hominum & Eccleſiarum conſecrationes fieri non poſſunt, &c.

Mais il n'y a perſonne qui ne voye que tout ce raiſonnement porte à faux, & que la Croſſe & l'Anneau ne ſont point de l'eſſence du Sacrement, non plus que les gands que l'on donne à l'Eveſque quand on le conſacre, & dont on ſe peut ſervir auſſi-bien que d'autres ſemblables choſes, pour ſignifier que l'on donne le temporel d'un Eveſché, comme fit l'Empereur Saint Henri, qui donna par un gand l'Inveſtiture de l'Eveſché de Paderbone à Meinvercus; ce que le Cardinal Baronius n'a pas remarqué dans ſes Annales. Le Peuple & le Clergé de Paderbone ayant perdu leur Eveſque, en demanderent un à ce ſaint Empereur, qui par le conſeil des Eveſques & des Princes qu'il avoit alors prés de ſa perſonne, choiſit Meinvercus, homme tres-habile, & qu'il aimoit fort; puis l'ayant fait venir, il luy preſenta un de ſes gands, & luy dit, *Prenez. Quoy, Seigneur,* dit Meinvercus fort ſurpris! *L'Eveſché de Paderbone,* répond l'Empereur.

Vit. Meinwer. ap. Chriſtoph. Bover. in Syderib. German. Gobelin. in Coſmodr. Æt. 6. c. 32.

Ce

Ce qui fait voir que les Princes donnoient les Inveſtitures avec telle céremonie qu'il leur plaiſoit, quoy-que la plus commune fuſt en donnant la Croſſe & l'Anneau, comme un ſigne du don temporel qu'ils faiſoient. Mais Geoffroy de Vandoſme veut que la Croſſe ne puiſſe eſtre ſigne que du don ſpirituel; & pourveû que les Empereurs en prennent un autre tel qu'il leur plaira, il avoûë qu'ils peuvent en conſcience donner les Inveſtitures. *Car il y en a,* dit-il, *de deux ſortes; l'une qui fait l'Eveſque, & l'autre qui le nourrit: la premiére eſt de droit Divin, la ſeconde de droit humain. Oſtez ce qui eſt de droit Divin, on ne pourra ordonner un Eveſque; oſtez ce qui vient du droit humain, l'Eveſque n'aura pas de quoy ſubſiſter, car il n'auroit point de poſſeſſions, ſi le Roy ne les luy donnoit; & c'eſt par luy que les Prélats reçoivent l'Inveſtiture, non pas de leur caractere ſacré, mais de leurs biens temporels. Les Rois donc,* ajouſte-t-il, *la leur peuvent donner, pourveû que ce ſoit aprés qu'ils auront eſté canoniquement élûs & conſacrez.* Et c'eſt là une condition qu'on n'avoit jamais obſervée: au contraire, on ne pouvoit conſacrer un Eveſque que le Roy ne luy euſt donné l'Inveſtiture, comme on voit encore aujourd'huy que l'on ne conſacre point un Eveſque, qu'aprés que le Roy luy a donné ſon Eveſché par un Brevet. Mais c'eſt que Geoffroy de Vandoſme n'écrivit cecy qu'aprés le Concile de Latran, que le Pape Paſcal célebra l'année

1111.

Alia eſt utique Inveſtitura, quæ Epiſcopum perficit, alia quæ paſcit. Illa jure divino habetur, iſta ex jure humano. Subtrahe jus divinum, ſpiritualiter Epiſcopus non creatur; ſubtrahe jus humanum, poſſeſſiones amittit, quibus ipſe ſuſtentatur, &c. *Opuſc. de Inveſtit. ad Calliſt. P. c. 3. & 4.*

1111. ſuivante, & dont il faut maintenant que je parle.

Ce bon Pontife voyant qu'on eſtoit toûjours fort ſcandaliſé, particuliérement à Rome, de ce Privilege qu'il avoit donné à l'Empereur pour les Inveſtitures, & que pluſieurs ſouſtenoient meſme encore qu'il contenoit une héreſie, convoqua un Concile à Rome, dont on fit l'ouverture dans l'Egliſe de Latran le vint-huitiéme de Mars de l'année mil cent douze, & où ſe trouverent douze Archeveſques, cent quatorze Eveſques, y compris les Cardinaux Eveſques, outre vint-trois autres tant Preſtres que Diacres, & un tres-grand nombre d'Abbez & d'autres Eccleſiaſtiques. Là, comme on eût traité de quelques autres affaires les quatre premiers jours, le Pape, pour remédier au ſcandale qu'il crût avoir donné, & qui ſoulevoit la pluſpart des Cardinaux & des Eveſques Italiens contre luy, raconta premiérement ce qu'il avoit fait avec l'Empereur, proteſtant avec une grande ſincerité, qu'il y avoit eſté contraint, non pas tant pour ſe garantir du peril où il ſe trouvoit, que pour ſauver ſes concaptifs, Rome meſme, & toute l'Egliſe, qui n'euſt pû éviter autrement tous les maux qui ſuivent un Schiſme. Secondement il dit, qu'encore qu'on ne luy euſt pas gardé tout ce qu'on luy avoit promis, il ne feroit pourtant jamais rien contre le ſerment

Ann. 1112. *Act. Conc. Later. 1. ſub Paſcale t. 10. Concil. edit. Pariſ. Vrſpergenſ. Petr. Diac. lib. 4. c. 47.*

qu'il avoit fait de n'excommunier jamais l'Empereur, & de ne le plus inquiéter ſur les Inveſtitures. En quoy certainement il fit l'action d'un fort honneſte homme : car encore qu'il euſt fait ſon traité par force, lors qu'il eſtoit detenu priſonnier ; il l'avoit néanmoins ratifié de ſon plein gré, lors qu'eſtant en pleine liberté, il confirma ſur le Saint Sacrement, ſans qu'on l'y obligeaſt, & avec une terrible imprécation, ce qu'il avoit promis. Il ajouſta néanmoins en troiſiéme lieu, que comme il avoûoit que le Privilege qu'il avoit octroyé pour une bonne fin, ſans le conſentement de la pluſpart de ſes freres les Cardinaux, avoit eſté tres-mal donné, qu'il deſiroit qu'on réparaſt ſa faute de la maniére que l'on jugeroit le plus à propos pour le bien de l'Egliſe. 1112.

Sur quoy, aprés qu'on eût loûé ſa modeſtie, qui alla meſme juſqu'à ſe vouloir dépoſer, ce qu'on ne voulut pas permettre, on réſolut de caſſer ce Privilége ; ce qu'on fit en céremonie le jour ſuivant, qui fut le ſixiéme & dernier du Concile, auquel le Pape, pour éloigner entiérement de luy tout ſoupçon d'héreſie, fit ſa profeſſion de Foy, en proteſtant qu'il recevoit de tout ſon cœur tous les Livres canoniques des deux Teſtamens, les Conciles Oecumeniques, les Decrets des Souverains Pontifes ſes Prédéceſſeurs, & ſinguliérement ceux de Grégoire VII. & d'Urbain II. & qu'il ap-

1112. prouvoit tout ce qu'ils avoient approuvé, & condamnoit auſſi tout ce qu'ils avoient condamné. Cela fait, Gerard Eveſque d'Angouleſme & Legat d'Aquitaine leût publiquement un écrit, par lequel tous ceux qui ſont dans ce Concile condamnent & caſſent par l'autorité du Saint Eſprit le faux Privilege que le Roy Henri a tiré du Pape Paſcal, par force & par contrainte; & ils le condamnent particuliérement, parce qu'il contient cette clauſe, que celuy qui aura eſté canoniquement élû du Clergé & du peuple, ne ſoit point conſacré qu'il n'ait auparavant receû du Roy l'Inveſtiture, ce qui eſt contre le Saint Eſprit & les Saints Canons. Et là-deſſus on cria par deux fois dans toute l'Aſſemblée, *Amen.*

Privilegium quod verè debet dici Pravilegium. Act. Conc.

Voila ce qui ſe fit en ce Concile contre ce Privilege des Inveſtitures. Mais Gui Archeveſque de Vienne & Legat du Saint Siége, homme d'un zele à peu prés ſemblable à celuy de Grégoire VII. paſſa bien plus outre: car il aſſembla au mois de Septembre, dans ſa Métropolitaine, un Concile, dans lequel non-ſeulement il caſſa ce Privilege, comme on avoit fait à Rome; mais de plus, il déclara que l'Inveſtiture des laïques eſt une héreſie, & meſme il excommunia ſolennellement l'Empereur: & il le fit à l'exemple de Conon Cardinal Eveſque de Paleſtrine, & Legat du Saint Siége en Orient, qui dés la fin de l'année précedente

Act. Conc. Vienn. t. 10. Conc. edit. Parif. Vrſperg.

lança mille foudres d'excommunication contre Henri, dans un Concile qu'il tint pour cét effet à Jeruſalem. C'eſt ce qu'il renouvella les années ſuivantes, lors qu'il viſitoit en cette meſme qualité de Legat les Royaumes & les Provinces d'Occident, excommuniant toûjours l'Empereur par tout, en Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, & en France; car depuis Grégoire VII. qu'Othon de Friſingue dit avoir eſté le premier des Papes qui a foudroyé d'anathemes les Rois & les Empereurs, ces excommunications devinrent fort communes, comme pluſieurs meſme des plus ſçavans & des plus ſaints de ce temps-là s'en plaignirent. En effet, ils diſent fort nettement qu'elles font plus de mal que de bien, ainſi que l'experience l'a ſouvent montré par les horribles Schiſmes qu'elles ont cauſez, & que ſelon Saint Auguſtin, le meilleur eſt preſque toûjours de s'en abſtenir, en ſouffrant un moindre mal pour en éviter un plus grand, qu'elles entraiſnent la pluſpart du temps aprés elles, par le grand parti que les Rois ne manquent jamais d'avoir pour eux, ſoit dans le bien, ſoit dans le mal. Et c'eſt pourquoy Paſcal ne voulut pas excommunier Henri, de-peur d'un Schiſme, qui en effet ne manqua pas de ſe former auſſitoſt qu'on en fut venu à cette extrémité. Mais cét Archeveſque de Vienne, qui fut depuis Pape, n'eſtoit pas encore auſſi moderé que l'eſtoit Paſcal, qui 1112.

Ivo ep. 236. & alib. Gotfrid. Vindoc.

D. Bernard. Bonus & diſcretus Auguſtinus in epiſtolâ ad Parmenianum dicit, vix, aut nunquam excommunicandum eum eſſe qui in malo opere obſtinatam multitudinem habet ſecum. Nam tolerabilius videtur uni parcere, ne in Eccleſiâ Schiſma ſeminetur plurimorum, &c.

Goffr. Vindoc. epiſt. ad Pet. Leon. Card.

Ivo ep. 236. Non eſt ſalubris correptio, niſi cùm ille qui corripitur non habet ſociam multitudinem. *Ex Aug. ibid.*

1112. continuoit meſme à traiter l'Empereur avec un eſprit & une bonté de pere, dans ſes Lettres; ce que cét Archeveſque trop zelé luy reproche dans celle qu'il luy écrivit aprés ſon Concile, & dans laquelle il le prie d'une étrange maniére, de rompre tout commerce avec ce Prince, qu'il appelle un tres-cruel Tyran, proteſtant que s'il ne le fait, luy & ſes confreres ſe ſouſtrairont de ſon obéïſſance.

Propitius ſit nobis Deus, quia nos à veſtrâ ſubjectione & obedientiâ repelletis. *Epiſt. Guid. Vien. ad Paſc.*

Or quoy-que ces excommunications fulminées par les Eveſques ne fuſſent pas encore autoriſées du Pape, elles ne laiſſerent pas néanmoins de nuire à l'Empereur. Car les mécontens, & les ennemis que ſon humeur altiére & imperieuſe luy avoit faits, entre leſquels eſtoit meſme ſon Chancelier Adelbert, qu'il avoit fait Archeveſque de Mayence à ſon retour de Rome, en prirent occaſion de ſe ſoulever contre luy, ſous prétexte, qu'eſtant excommunié, ils ne luy devoient plus d'obéïſſance; ce que les fidelles ſujets de l'Empereur ſouſtenoient eſtre une tres-fauſſe & tres-dangereuſe maxime. Les Saxons firent une armée; ceux de Mayence, comme il y eſtoit preſque ſeul, attendant les Princes & les Eveſques qu'il y avoit convoquez, l'aſſiégerent dans ſon Palais, & le contraignirent de leur rendre leur Archeveſque Adlebert, qu'il avoit fait mettre en priſon; & le Cardinal Dieteric, qui de la Hongrie où il eſtoit Legat, s'eſtoit venu mettre à

Vſperg enſ.

Ann. 1113.

la teſte des ſoulevez, aſſembloit déja les Eveſques de l'Empire à Cologne, pour y prendre contre luy des réſolutions à peu prés ſemblables à celles que l'on avoit priſes contre ſon pere. Mais la mort de ce Cardinal arrivée ſur ces entrefaites, fit évanoûïr tous ces grands deſſeins. Les Saxons qui craignoient beaucoup plus cét Empereur qu'ils n'avoient fait ſon pere, ne ſongerent plus qu'à ſe défendre s'il les attaquoit: d'ailleurs il avoit mis ſi bon ordre par tout, qu'il ne croyoit pas avoir lieu de rien craindre du coſté de ceux qui n'avoient qu'une haine impuiſſante contre luy. *Ann.* 1114.

C'eſt pourquoy il réſolut de paſſer une ſeconde fois en Italie, à l'occaſion de la mort de la Comteſſe Mathilde, de laquelle, comme ſon plus proche parent, il prétendoit eſtre heritier, & comme Empereur, il vouloit ſe ſaiſir de tous les fiefs, & de toutes ces belles Principautez qu'elle tenoit de l'Empire. *Ann.* 1115. *Vrſperg.*

Elle mourut d'une longue maladie le vint-quatriéme de Juillet de cette année mil cent quinze, à l'âge de ſoixante-neuf ans, au Chaſteau de Bondeno ſur le Pô, dans le Ferrarois, d'où ſon corps fut porté à l'Abbaye de Saint Benoiſt du Pô, fondée par ſon Ayeul, & qu'elle avoit fort enrichie; & plus de cinq cens ans aprés, le Pape Urbain VIII. l'a fait tranſporter de nos jours à Rome dans la Baſilique de Saint Pierre, pour rendre cét honneur ſi par- *Donniz. Fiorent. Mem. de Mattil.*

1115. ticulier & ſi rare au mérite extraordinaire d'une Princeſſe, qui a rendu ſa mémoire tres-glorieuſe, & en paix & en guerre, & qui a mérité cette reconnoiſſance du Saint Siége, qu'elle protegea, par ſes armes, durant ſa vie, & auquel elle laiſſa ſon Patrimoine aprés ſa mort. Il n'en joüit pas néanmoins ſi-toſt; & ce ne fut qu'aprés plus de cent ans de faſcheux démeſlez & de guerres avec les Empereurs, qui s'emparerent non-ſeulement des fiefs qu'elle tenoit de l'Empire, mais auſſi de tous ſes autres biens, qu'il put enfin avoir la poſſeſſion paiſible de ce qui appartenoit en propre à cette Princeſſe dans la Toſcane, & que les Papes ont voulu depuis, en ſa conſidération, qu'on appellaſt la Province ou la Principauté du Patrimoine.

Ann. 1116. Henri donc eſtant deſcendu en Italie au commencement de l'année ſuivante, s'arreſta long-temps aux environs du Pô, pour s'emparer, comme il fit, des Eſtats que la Comteſſe Mathilde avoit poſſedez dans la Lombardie & dans la Ligurie; & cependant il envoya l'Abbé de Clugny & quelques Gentilshommes au Pape, pour le prier tres-humblement de caſſer les Sentences d'excommunication qu'on avoit portées contre luy, au préjudice de l'accord qu'ils avoient fait entre eux: ce qui commençoit à troubler de nouveau la paix & la bonne intelligence qui devoit eſtre entre le Sacerdoce

Vſperg.

&

& l'Empire. Mais quoy que cét Abbé puſt faire par ſes priéres & par ſes remontrances, il ne put jamais rien obtenir du Pape, qui eſtoit déja trop engagé pour pouvoir rien faire de ce qu'on prétendoit de luy. Car comme on murmuroit toûjours de ce que ſous prétexte du ſerment qu'il avoit fait, il laiſſoit joüir Henri des Inveſtitures, & refuſoit conſtamment d'agir contre luy par les voyes canoniques; il avoit convoqué à Rome un autre Concile pour y terminer cette affaire, réſolu enfin d'exécuter tout ce qu'on ordonneroit pour la ſatisfaction de l'Egliſe. Ce fut là que ce Pape voulut encore rendre compte du traité qu'il avoit fait avec l'Empereur pour garantir l'Egliſe d'un Schiſme, & la Ville de Rome d'une entiére deſolation, qui eſtoit autrement inévitable. Il proteſta que ce n'eſtoit que par ce motif, & pour la delivrance de ſon peuple qu'il avoit agi, confeſſant néanmoins, par une profonde humilité, que n'eſtant que pouſſiére & que cendre, & qu'un pauvre pecheur ſujet aux infirmitez de l'homme, il avoit mal fait, & ſuppliant les Peres de luy obtenir de la miſericorde Divine, par leurs priéres, le pardon de ſa faute. Il ajouſta, que pour montrer qu'il eſtoit tout preſt de la réparer, il condamnoit ce méchant Privilege qu'il avoit donné, & défendoit de s'en ſervir jamais, ſur peine d'anatheme. Enfin, il pria toute l'Aſſemblée

1116.

Idem. Concil. Later. 4. ſub Paſcal. t. 10. Concil. edit. Pariſ.

1116. d'en faire autant, à quoy l'on conſentit avec de grandes acclamations.

On ne pouvoit aſſeûrément rien ſouhaiter davantage du Pape, qui ſembloit meſme violer en cela le ſerment qu'il avoit fait, quoyqu'il ne le cruſt pas. Mais il parut en cette occaſion, que meſme les Saints, quand ils ſont trop attachez à leur ſentiment, ce qu'ils doivent éviter comme un dangereux écueuïl, où leur ſainteté peut faire naufrage, ſont ſujets à tomber comme les autres hommes en de lourdes fautes. Car ce bon Eveſque de Segni Brunus ou Brunon, à qui le Pape avoit oſté ſon Abbaye du Mont-Caſſin, parce qu'il luy avoit dit avec trop de hardieſſe & d'opiniâtreté, que l'Inveſtiture qu'il avoit permiſe, eſtoit une héreſie, ne voulant rien relaſcher de ſon ſentiment, & ſe reſſentant auſſi peut-eſtre un peu de l'affront qu'on luy avoit fait, ſe mit à dire tout haut, & comme inſultant, par une fauſſe loûange, à cette humble confeſſion du Pape, *Mes freres, remercions Dieu de ce que nous avons tous oüi le Pape Paſcal condamner de ſa propre bouche ce méchant Privilege, qui contient une héreſie;* & en meſme temps l'un de ſes confreres, pouſſant encore plus loin cette inſulte, dît avec une eſpece d'inſolence & de ſanglante raillerie, *Si ce Privilege eſt une héreſie, celuy d'où il vient eſt un hérétique.* Alors le Cardinal Jean Caïetan, homme de grande autorité dans le

Sacré College, & qui ne pût ſouffrir cette injure ſi atroce qu'on faiſoit au Pape, ſe tournant vers l'Eveſque de Segni, auquel il s'en prit comme à celuy qui en eſtoit l'auteur, *Et quoy donc*, luy dit-il, *vous oſez appeller le Pape héretique en plein Concile? l'écrit qu'il a donné eſt mauvais, je l'avoûë, mais non pas héretique. Bien loin de cela*, dît un autre, *on ne peut pas meſme dire qu'il ſoit mauvais, & je ſouſtiens au contraire qu'il eſt tres-bon, parce qu'on ne l'a fait que pour delivrer d'oppreſſion l'Egliſe & le peuple de Dieu.* Et comme en ſuite toute l'Aſſemblée ſe récrioit contre ces deux Eveſques qui avoient ſi indignement outragé le Pape, ce ſaint Pontife, qui fremit d'horreur à ces terribles mots d'héreſie & d'héretique qu'on luy appliquoit, ſe leva de ſon Trône, & faiſant faire ſilence de la voix & de la main, *Ecoutez, mes freres*, dit-il, *il faut que tout le monde ſçache que l'Egliſe Romaine, qui a détruit toutes les héreſies, n'en a jamais eû aucune, & que c'eſt pour cette Egliſe & pour ſes Pontifes que Jeſus-Chriſt a prié, quand il a dit, J'ay prié pour toy, Pierre, afin que ta foy ne defaille jamais.* Sur quoy il termina cette Séance, qui fut la troiſiéme, le Mecredy de la troiſiéme Semaine de Careſme. 1116.

Il ne fut pas à la ſuivante du Jeudy, parce qu'il fut occupé à donner audience aux Ambaſſadeurs de Henri, auſquels il ne voulut jamais promettre autre choſe, ſinon qu'il ne l'ex-

1116. communieroit pas nommément, ſelon le ſerment qu'il en avoit fait. Ainſi dans la Séance du lendemain, quoy que puſt dire le Cardinal Conon de Paleſtrine, pour faire en ſorte que l'on excommuniaſt nommément l'Empereur en ce Concile, Paſcal ſe contenta de renouveller le Decret de Grégoire VII. contre les Inveſtitures, ſans parler de perſonne en particulier, & de confirmer en général les Conciles que ce Cardinal & celuy de Vienne avoient tenus, ſans toutefois qu'il nommaſt Henri que l'on y avoit excommunié, ce qui eſtoit effectivement l'excommunier ſans le dire. C'eſt en cette maniére que ce bon Pape crût pouvoir aſſeûrer qu'il avoit gardé ſon ſerment, comme il le dît aux gens de l'Empereur. Mais ce Prince qui crût qu'on ſe moquoit de luy, & qu'on avoit envie de le perdre, ayant diſſimulé encore tout le reſte de l'année, juſqu'à ce qu'il euſt achevé de donner ordre aux affaires de Lombardie, dît enfin hautement, ſans néanmoins faire paroiſtre aucune émotion, que puis qu'on croyoit que le Privilege qu'on luy avoit donné fuſt nul, à cauſe qu'il ne l'avoit tiré du Pape que par force, il luy iroit maintenant demander la meſme grace à Rome, où ce Pontife eſtoit en pleine liberté. Sur quoy il s'avance vers Rome, avec ſon armée, qui s'eſtoit rafraiſchie tout à loiſir en de bons quartiers dans la Lombardie.

A cette nouvelle, le Pape qui ne vouloit plus ſe fier à cét Empereur, dont il avoit eſté ſi maltraité, & qui croyoit auſſi avoir ſujet de ſe plaindre de luy, fit d'abord tout ce qu'il pût pour obliger les Romains à ſe bien défendre. Mais il s'apperceût bientoſt de l'intelligence que Henri avoit dans la Ville, où il avoit gagné les plus puiſſans, & ſur tout Ptolomée Comte de Tuſcanelle, qui y avoit la principale autorité, comme Conſul, & auquel il avoit promis ſa fille en mariage, avec tous les Chaſteaux & toutes les terres que les Papes avoient repris ſur ſes prédéceſſeurs. C'eſt pourquoy Paſcal qui vit bien qu'il n'y avoit dans Rome nulle ſeûreté pour luy, en ſortit, & ſe retira dans la Champagne d'Italie, auprés des Princes Normans, dont il implora le ſecours. Ainſi l'Empereur s'eſtant approché de Rome, prit ſans beaucoup de peine, toutes les petites Places, & tous les Chaſteaux qui tenoient pour le Pape aux environs; aprés quoy Ptolomée & les autres Barons Romains le receûrent comme en triomphe, à ſon entrée qu'il fit à Rome, où de-peur qu'on ne diſt qu'il n'avoit eſté auparavant couronné que par force, il voulut de nouveau recevoir la Couronne Impériale. Mais comme il ne ſe trouva perſonne parmi les Prélats qui eſtoient reſtez en petit nombre dans la Ville, qui oſaſt entreprendre de faire cette fonction, laquelle ils diſoient n'ap-

Ann. 1117.

Petr. Diac. l. 4. c. 63. Petr. Biblioth. in Paſcal.

1117. partenir qu'au Pape, il ſe fit couronner dans la Baſilique de Saint Pierre par ce fameux ſcelerat Maurice Burdin Archeveſque de Braga.

Roder. Tolet. l. 6. c. 27. 28. Du Cheſne Vies des Papes. Onuphr. Baron. ad ann. 1109. n. 2.

Cét Archeveſque eſtoit un Limouſin, qui avoit quelque eſprit, mais c'eſtoit un eſprit mal tourné, ambitieux, & ſur tout extrémement malin, ingrat, & malfaiſant, & qui ne ſe ſoucioit ni des loix de la Religion, ni de celles de l'honneur, pourveû qu'il puſt ſatisfaire ſon ambition, comme il ne parut que trop dans toute ſa conduite. Bernard Archeveſque de Tolede l'avoit pris à ſa ſuite, en paſſant par la France, à ſon retour de Rome en Eſpagne, du temps du Pape Urbain, & l'avoit fait Archidiacre de ſon Egliſe, d'où il eſtoit parvenu à l'Eveſché de Conimbre, & de-là à celuy de Braga; de-ſorte que c'eſtoit à luy qu'il devoit ſa grandeur: mais cét eſprit vain & ingrat ne ſe contentant pas de l'Archeveſché de Braga, qu'il ne méritoit point, & qu'il avoit obtenu par de mauvaiſes voyes, mouroit d'envie d'avoir celuy de Tolede, au préjudice de ſon bienfaicteur, qui rempliſſoit cette place tres-dignement, eſtant ſans contredit l'un des plus grands hommes que l'Eſpagne ait jamais portez. C'eſt pourquoy, comme cét ingrat vit cét excellent Archeveſque diſgracié, dans une grande perſecution qu'il ſouffrit pour la juſtice, il eût l'effronterie de s'aller preſenter au Pape Paſcal, pour le prier de luy faire avoir cét Ar-

Onuphr.

Du Cheſne.

cheveſché, en luy offrant meſme, tant il eſtoit brutal & aveuglé de ſon ambition, une groſſe ſomme d'argent pour l'obtenir. Mais ſe voyant rebuté & traité de ce Pape comme il le méritoit, il réſolut de s'en venger. Pour cét effet, il fut offrir ſon ſervice à Henri, auquel il s'attacha, ſuivant continuellement la Cour, où il ſe diſtinguoit par ſon orgueuïl & par ſa legereté, plus encore que par la grandeur de ſon train & de ſa dépenſe, en menant une vie fort diſſoluë, ſans ſe ſoucier de ſon Egliſe, quelque commandement que le Pape luy fiſt d'y réſider ; & c'eſtoit luy qui aigriſſoit toûjours de plus en plus l'eſprit du Prince, & qui taſchoit de le porter aux derniéres extrémitez. L'Empereur donc qui eſtoit fort aſſeûré que cét Archeveſque feroit toûjours tout ce que l'on voudroit, quand il s'agiroit de choquer le Pape, ne luy eût pas plûtoſt témoigné qu'il deſiroit qu'au refus des Prélats de la Cour de Rome il le couronnaſt, qu'il le fit de tout ſon cœur, ravi d'avoir cette premiére occaſion de ſe venger du Pape, en attendant qu'il en euſt une autre plus importante, qu'il prévoyoit déja, & qui ne manqua pas d'arriver bientoſt aprés : & cependant l'Empereur, qui pour éviter les chaleurs de Rome, s'eſtoit retiré vers la Toſcane, ne laiſſa pas d'envoyer de nouveaux Ambaſſadeurs au Pape, auquel il demandoit ſon amitié, luy offrant toute ſorte de ſatis-

1117.

Du Cheſne Vies des Papes.

Accito Mauritio Brachareníi Archiepiſcopo, qui ob ſuperbiam levitatemque Curialis effectus per biennium extra parochiam propriam opulentiſſimè cultu regio, hac & illac molliter diſſolutéque vagaverat. *Ciacon.*

Petr. Diacon. l. 4. c. 63.

Vrſperg.

1117. faction, ſoit qu'il ne prétendiſt que de l'amuſer, pour taſcher à le ſurprendre, ſoit qu'il fuſt épouvanté des grands prodiges qu'on dit qui furent veûs en ce temps-là, & des horribles tremblemens de terre, qui firent de furieux ravages & en Allemagne & en Italie. Quoy qu'il en ſoit, cette négotiation ne dura gueres : car le Pape, qui, durant l'abſence de l'Empereur, s'eſtoit peu à peu approché de Rome, y eſtant rentré ſoudainement lors qu'on l'y attendoit le moins, y mourut deux jours aprés, au mois de Janvier, d'une grande maladie qu'il avoit cûë peu auparavant, & dont il n'eſtoit pas encore bien gueri, quand il ſe mit en chemin pour retourner à Rome.

Ann. 1118. *Petr. Biblioth.*

Il avoit tenu le Siége Pontifical dix-huit ans & cinq mois ; & comme en l'eſtat où l'Egliſe ſe trouvoit alors, on crût qu'il falloit promptement luy donner un Succeſſeur, cinquante & un Cardinaux qui s'eſtoient rendus auprés de ſa perſonne, à ſon retour, s'aſſemblerent avec les autres du Clergé, dans un Monaſtere de Benedictins appellé *Palladium*, qui eſtoit en ce temps-là au coſté Septentrional du Mont Palatin, tout joignant le Palais des Frangipanes ; & là, le troiſiéme jour aprés le déceds de Paſcal, à ſçavoir le vint & uniéme de Janvier, ils élûrent Jean Cardinal Caïetan, homme de ſainte vie, d'une prudence conſommée, le plus ſçavant du Sacré College, & celuy-là meſme

Pandulph. ſubd. ap. Baron. Ciacon. Platin.

meſme qui avoit défendu Paſcal contre ceux qui luy reprochoient que ſon Privilege des Inveſtitures eſtoit une héreſie, ce qu'il ſouſtint toûjours eſtre tres-faux. Il fut appellé Gelaſe II. & mis en meſme temps ſur le Trône Pontifical avec une incroyable joye des Cardinaux, des Eveſques, & des Eccleſiaſtiques, qui s'applaudiſſoient eux-meſmes d'avoir fait une ſi ſainte élection. Mais cette joye ne dura gueres; car Cincius Chef de la puiſſante maiſon des Frangipanes, toute dévoûée au ſervice de l'Empereur, voyant qu'on n'avoit pas élû un Cardinal qu'il avoit fort recommandé, ſortit tout en furie de ſon Palais, ſuivi d'une bonne troupe de gens armez, qu'il tenoit tout preſts pour s'en ſervir, au cas qu'il n'euſt pas ce qu'il prétendoit, enfonce les portes du Monaſtere, entre par force dans l'Egliſe, où l'on faiſoit encore la cérémonie de l'adoration, ſe jette comme une beſte feroce, tout écumant de rage, ſur le Pape, luy donne cent coups de poing, de pieds, & d'éperons, & l'entraiſne par les cheveux dans ſon Palais, tandis que ſes ſatellites, auſſi barbares que leur maiſtre, frapent indifferemment ſur les Cardinaux, les Eveſques, les Clercs, & les laïques, comme ils les rencontrent dans cét effroyable tumulte, jettent à bas de leurs mules ceux qui avoient déja pû y monter à la haſte pour prendre la fuite, les dépouïllent, les lient, & les chargent de mille 1118.

1118. coups, en les chaſſant devant eux pour les faire entrer dans le Palais de Frangipane, qui les y retint priſonniers avec le Pape.

Quoy-qu'il y euſt dans Rome un tres-puiſſant parti pour l'Empereur, un ſi déteſtable attentat donna néanmoins tant d'horreur au peuple, & irrita ſi fort les principaux de la Nobleſſe Romaine, que tout courut aux armes dans tous les quartiers; & comme on ſe fut aſſemblé en bon ordre ſous les enſeignes, dans la place au deſſous du Capitole, où Pierre Préfet de Rome, Pierre-de-Leon, Eſtienne le Normand, Eſtienne de Thibaud, & quelques autres des plus riches & des plus puiſſans de la Ville s'eſtoient rendus avec les Magiſtrats: on envoya faire commandement à Frangipane de rendre ſur le champ le Pape, avec tous les priſonniers, ſur peine d'eſtre traité comme ennemi de la patrie; ce qui l'épouvanta ſi fort, qu'il rendit tout, & s'évada, pour ſe mettre à couvert de la juſte furie du peuple. Alors on reveſtit le Pape de ſes habits Pontificaux, & l'ayant mis, ſelon la couſtume, ſur une haquenée blanche, tout le peuple en armes le conduiſit au Palais de Latran, où il fut quelque temps en paix, donnant ordre aux affaires de l'Egliſe, juſqu'à ce que comme il y penſoit le moins, le Cardinal Hugues d'Alatre entrant la nuit dans ſa chambre, luy vint dire avec précipitation, qu'on venoit d'apprendre que

l'Empereur eſtoit arrivé au Vatican, qui eſtoit occupé par ſes gens, & qu'il falloit promptement ſe ſauver. 1118.

En effet, ce Prince qui eſtoit en Lombardie, ayant ſceû la mort de Paſcal par un courrier que luy dépeſcha le Comte Ptolomée ſon gendre, le priant de ſe rendre au-plûtoſt à Rome pour y faire un Pape à ſa dévotion, avoit pris l'élite de ſa cavalerie, & s'eſtoit déja mis en marche, lors qu'il apprit la nouvelle de l'élection de Gelaſe. Il en eût d'abord de la joye, croyant que ce nouveau Pape confirmeroit ſon Privilege, qu'il avoit défendu contre ceux qui l'avoient taxé d'héreſie. Mais comme on l'avertit bientoſt aprés qu'il avoit déja déclaré nettement qu'il n'en feroit rien, il pourſuivit ſon chemin, & fit une ſi grande diligence, en marchant nuit & jour, qu'il prévint la nouvelle de ſon arrivée: de ſorte que le Pape qui craignit d'eſtre ſurpris dans ſon Palais cette nuit-là meſme, ſe retira ſur le champ chez un homme de qualité, duquel il ſe tenoit fort aſſeûré; & s'eſtant jetté ſur le Tibre le lendemain de grand matin, il deſcendit juſqu'à la mer, qu'il trouva ſi haute & ſi rude, qu'on fut contraint de s'arreſter. Alors les Allemans qui le pourſuivoient, ſe mirent à décocher au travers du fleuve une infinité de fléches empoiſonnées dans ſes galiotes, menaçant de les aller bruſler auſſitoſt que leurs ba-

1118. teaux ſeroient arrivez, ſi on ne leur livroit le Pape. Et certes rien ne le pouvoit ſauver, ſi la nuit ne fuſt ſurvenuë, durant laquelle on le mit à terre de l'autre coſté de la riviére ; & comme il eſtoit ſi foible pour ſon grand âge, qu'il ne pouvoit marcher, & qu'on n'avoit point de chevaux, le Cardinal Hugues d'Alatre fit une action plus digne encore des éloges de la poſtérité, que ne fut celle du pieux Enée, que les Poëtes, qui apparemment en ont eſté les inventeurs, nous ont ſi fort vantée. Car enfin ce fameux Héros de Virgile ne porta ſur ſon cou le bon homme Anchiſe ſon pere, que juſqu'au Temple de Cerés, qu'on trouvoit auſſitoſt que l'on eſtoit ſorti de Troye ; mais ce généreux Cardinal ayant chargé ſur ſes épaules, au bord du Tibre, ſon bon pere & ſon maiſtre le Pape Gelaſe, le porta plus de deux bonnes lieuës de-là, durant la nuit, juſqu'au Chaſteau d'Ardée, d'où quand la mer fut appaiſée, il fut en quatre jours à Gaïéte, Ville de ſa naiſſance. La plus grande partie des Cardinaux, & pluſieurs Eveſques s'eſtant rendus auprés de luy, il y fut ſolennellement conſacré par le Cardinal d'Oſtie, en preſence de Guillaume Duc de la Pouïlle, & de Richard Prince de Capoûë, qui luy amenoient le ſecours qu'ils avoient promis à ſon Prédéceſſeur, & auſquels il donna l'Inveſtiture des Eſtats qu'ils tenoient du Saint Siége.

Eſt urbe egreſſis tumulus, &c. L. 3. Æneid.

Cependant l'Empereur qui ne vouloit plus rien ménager avec un homme qu'on voyoit manifeſtement qu'il avoit voulu ſurprendre, & que ſes gens avoient pourſuivi avec tant de rage pour s'en ſaiſir, tint une grande aſſemblée de ſes partiſans Eccleſiaſtiques & ſéculiers au Vatican. Ce fut-là qu'aprés qu'on eût déclaré nulle l'élection de Gelaſe, comme ayant eſté faite ſans le conſentement de l'Empereur, ce qui eſtoit contre les Decrets des Papes & de pluſieurs Conciles, & contre la couſtume établie depuis pluſieurs ſiécles, il fit élire en ſa place cét Archeveſque de Braga Maurice Burdin, qui l'avoit déja couronné, & auquel il fit prendre le nom de Grégoire VIII. comme pour l'oppoſer au Pape Grégoire VII. qui avoit le premier de tous attaqué les Inveſtitures. Gelaſe l'ayant ſceû, ne manqua pas de l'excommunier auſſi-bien que Henri qui avoit fabriqué cét idole, & d'écrire en meſme temps des Lettres circulaires à tous les Princes, pour les informer de l'intruſion manifeſte de cét Antipape. Ce qu'il y eût encore de plus fort, c'eſt que les Princes Normans qui avoient raſſemblé toutes leurs troupes dans un grand corps d'armée pour ſecourir le Pape, s'eſtant avancez juſqu'à Saint Germain, l'Empereur qui aſſiégeoit une Place forte, laquelle tenoit encore pour le Pape dans la Champagne de Rome, ne voulut pas haſarder la bataille avec le 1118.

1118. peu de troupes qu'il avoit alors, contre des gens accouſtumez à vaincre. Il leva donc le ſiége, & auſſitoſt aprés il reprit le chemin d'Allemagne, laiſſant ſon Antipape à Rome, où les Frangipanes, les Comtes de Tuſcanelle, & ſes autres partiſans eſtoient alors les plus forts, & les maiſtres. On dit qu'une des choſes qui ſervit autant à faire en ſorte que Lando Seigneur de Torricelle, & ſes trois freres, qui avoient entrepris de défendre la Place, s'y maintinrent avec tant de courage, contre tous les efforts que l'Empereur fit inutilement pour la prendre, fut un gros barbet, que l'on avoit fort bien dreſſé pour le ſervice qu'on en prétendoit tirer. Car ce fidelle animal, que les aſſiégeans ne s'aviſoient pas de fouïller, ne manquoit pas de porter au camp des Normans les lettres que les aſſiégez luy avoient attachées ſous ſon poil, qui eſtoit fort grand, & d'en rapporter la réponſe, qui leur apprenoit l'eſtat du ſecours qu'ils attendoient, & le temps auquel préciſément il devoit arriver, pour attaquer les Allemans dans leurs retranchemens, s'ils ne ſe retiroient, comme ils firent.

Le Pape néanmoins pour cela n'en fut gueres mieux : car comme les Princes Normans crûrent avoir aſſez fait que d'avoir obligé l'Empereur à ſe retirer hors de l'Italie, ils ne voulurent point paſſer outre, ni s'engager à faire le ſiége de Rome, pour en chaſſer l'An-

tipape Burdin, & pour y rétablir Gelaſe. C'eſt 1118.
pourquoy ce Pape, qui vouloit abſolument y rentrer, pour y conferer avec ceux de ſon parti, s'y rendit plûtoſt en ſimple pelerin qu'en Souverain Pontife: mais comme il voulut célebrer Pontificalement la Meſſe dans l'Egliſe de Sainte Praxede, les Frangipanes & leurs partiſans y eſtant entrez les armes à la main, y firent un deſordre preſque ſemblable à celuy qu'ils avoient fait auparavant dans le Monaſtere *Palladium;* & ce ne fut qu'avec bien de la peine que Creſcentius neveu de Sa Sainteté, jeune homme plein d'ardeur & de courage, put ſauver ſon oncle dans ce tumulte, le tirer au-travers des épées de ces furieux hors de l'Egliſe, & l'ayant mis à cheval, habillé comme il eſtoit pour célebrer la Meſſe, le mener hors de Rome dans le Monaſtere de Saint Paul. Aprés cela Gelaſe voyant bien qu'il n'y avoit plus nulle ſeûreté pour luy dans Rome, où ſes ennemis dominoient avec l'Antipape, dit à ceux qui l'accompagnoient, qu'il avoit réſolu de ſuivre l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, & de ſe retirer en France, comme dans l'aſile des Papes perſecutez par les tyrans & par les ſchiſmatiques, & comme au port aſſeûré, où le vaiſſeau de Saint Pierre s'eſt toûjours mis à l'abri des tempeſtes qui l'ont tant de fois furieuſement agité. Ainſi, ayant laiſſé le Cardinal Eveſque de Porto ſon Vicaire à Rome,

1118. avec les ordres qu'il crût neceſſaires pour le gouvernement de cette Egliſe pendant ſon abſence, il ſe mit ſur mer au commencement
Chron. Benev. du mois de Septembre, avec ſix Cardinaux, & quelques Eveſques qui voulurent l'accompagner, & aprés une heureuſe navigation, il alla
Suger. in Vit. Lud. VI. deſcendre en l'Iſle de Maguelone en Languedoc vis-à-vis de Montpellier.

Ce fut-là que l'Abbé Suger le complimenta de la part du Roy, & luy fit un magnifique preſent, pour ſoulager la pauvreté où il eſtoit réduit par cette horrible perſécution qu'il ſouffroit de ſes ennemis. De-là il fut par l'em-
Ab. Gelaſ. boucheûre du Rhône à Saint Gilles, où il trou-
Pandul. Subdiac. va l'équipage que Ponce Abbé de Clugny luy avoit fait tenir tout preſt, avec lequel, aprés avoir eſté receû par tout ſur ſon paſſage avec toute ſorte de magnificence, & des tranſports de joye qui ne ſe peuvent exprimer, il ſe rendit enfin en cette célebre Abbaye, où il avoit paſſionnément ſouhaité de ſe voir; & ce fut
Vſperg. auſſi là qu'à ſon retour de Vienne en Dauphiné, où il tint un Concile, dont les Actes ſe ſont perdus, il trouva un parfait repos aprés tant de peines & tant de travaux : car il y mourut

Ann. d'une pleureſie tres-ſaintement, le vint-neuvié-
1119. me de Janvier, aprés avoir fort recommandé
Pandulph. Suger. Vſperg. Ciacon. qu'on luy donnaſt pour Succeſſeur Conon Cardinal de Paleſtrine, croyant qu'en l'eſtat où l'Egliſe ſe trouvoit alors, elle avoit beſoin d'un homme

homme auſſi ferme & auſſi zelé qu'il le connoiſſoit. Mais ce Cardinal ayant refuſé conſtamment cét honneur, & nommé en ſa place le Cardinal Archeveſque de Vienne, Legat du Saint Siége en France, toute l'Aſſemblée ſe rendit à ſon avis : de-ſorte que cét Archeveſque fut élû Pape d'un commun conſentement en ſon abſence. Et quoy-qu'eſtant arrivé à Clugny, il fiſt tout ce qu'il put pour s'en défendre, il fallut enfin qu'il cedaſt à une ſi douce violence, & qu'il acceptaſt le Pontificat, comme il fit, en prenant le nom de Calliſte II. Il ne voulut pas néanmoins eſtre conſacré, juſqu'à ce que le Cardinal Pierre-de-Leon, qu'il avoit envoyé à Rome pour y donner avis de ſon élection, en euſt rapporté le conſentement, que les Cardinaux, le Préfet de la Ville, & tout le Clergé & le peuple y donnerent, à la réſerve de peu de Schiſmatiques Imperiaux, qui tenoient encore pour l'Antipape. 1119.

Ce nouveau Pontife eſtoit François de nation, & d'un ſang tres-illuſtre, eſtant frere d'Eſtienne Comte de Bourgogne, oncle de la Reine de France Adelaïs, & proche parent de l'Empereur. Cela n'empeſcha pas pourtant, qu'eſtant Archeveſque & Legat en France, il ne l'excommuniaſt au Concile de Vienne : mais quand il fut Pape, il prit une autre conduite, & fit tout ce qu'il put pour luy donner la

1119. paix, en le reconciliant avec le Saint Siége. Il eſpera meſme qu'il la luy donneroit bientoſt, parce qu'aprés que le Cardinal de Paleſtrine eût déclaré en Allemagne que l'Empereur avoit eſté ſolennellement excommunié au Concile de Rome, les Princes l'avoient obligé de tenir une Diéte de l'Empire à Tribur, entre Vormes & Mayence. Là, ſur les plaintes qu'on luy fit de ce qu'à cauſe de ſon differend avec les Papes, tout eſtoit en un furieux deſordre dans la Germanie, comme du temps du défunt Empereur ſon pere que luy-meſme avoit fait dépoſer pour cette cauſe, il promit qu'il ſatisferoit les Princes & les Eveſques ſur ce ſujet, & qu'afin de trouver les voyes de s'accommoder avec le Pape, il iroit luy-meſme au Concile que ce Pontife avoit convoqué à Reims pour le dix-huitiéme d'Octobre Feſte de Saint Luc.

Vrſperg.

de Campellis. *Act. Conc. Rem. per Heſſon. Scholaſt. t. 10. Concil. edit. Pariſ.*

Guillaume de Champeaux Eveſque de Chaalons, & Ponce Abbé de Clugny le furent trouver à Straſbourg, & negotiérent fort heureuſement avec luy : car aprés que l'Eveſque l'eût aſſeûré qu'on ne demandoit de luy que ce que l'on faiſoit en France, où, quoy-que les Eveſques ne receuſſent pas l'Inveſtiture de leurs Eveſchez par la Croſſe & par l'Anneau, ils ne laiſſoient pas de s'aquiter fidellement de tous les devoirs auſquels ils eſtoient obligez pour le temporel & les fiefs qu'ils tenoient du Roy, il proteſta qu'il ſe contentoit de cela : ce que

ces deux Députez ayant rapporté au Pape, qui eſtoit alors à Paris, il en eût tant de joye, qu'il luy envoya avec eux ſur le champ deux Cardinaux qui le trouverent entre Mets & Verdun, s'avançant toûjours pour s'approcher de Reims, & l'aſſeûrerent que le Pape eſtoit tout preſt de le recevoir à cette condition, à laquelle il s'obligea de nouueau ſans difficulté. Il leur donna meſme un écrit, par lequel il promettoit en ce cas de ceder les Inveſtitures, & de rendre à tous ceux qui avoient refuſé de les recevoir toutes les terres qu'il leur avoit oſtées, & réciproquement auſſi ils luy mirent entre les mains un écrit du Pape, par lequel il s'obligeoit à luy donner & à tous ſes adherans la paix de l'Egliſe, en leur rendant tout ce qu'ils avoient pû perdre pour ſa querelle. Sur quoy l'Empereur promit qu'il ſeroit à Mouzon, dans le vint-quatriéme d'Octobre, pour s'aboucher avec le Pape, & pour y exécuter de bonne foy ce que l'on venoit d'arreſter. 1119.

Cela ſtipulé de la ſorte, le Pape, avec toute ſa Cour, & celle du Roy, ſe rendit à Reims, où il fit l'ouverture du Concile le Dimanche dix-neuviéme d'Octobre, dans la grande & magnifique Egliſe Métropolitaine de Noſtre-Dame, où aprés les céremonies accouſtumées dans une pareille action, il conſacra Turſtan Archeveſque d'York, contre la volonté du Roy d'Angleterre, qui vouloit, que ſelon la couſtume, il fuſt conſacré

Acta Concil. per Orderic. Vital. Eadmer. Hiſt. l. 5. Suger. in V. Lud. Craſ. Roger. in Ann. Angl.

1119. par l'Archeveſque de Cantorberi, en promettant de luy eſtre ſoumis comme à ſon Primat, ce que celuy d'York eſtoit fort réſolu de ne pas faire. Le lendemain, on célebra la premiére Séance ; & là, outre les Cardinaux qui accompagnoient le Pape, le Trône duquel on avoit dreſſé ſous le Crucifix, il ſe trouva quinze Archeveſques, plus de deux cens Eveſques de France, d'Eſpagne, d'Allemagne, & d'Angleterre, & plus grand nombre encore d'Abbez, & d'autres Prélats ; de ſorte qu'ils eſtoient en tout quatre cens vint-ſept qui furent rangez le long de la nef à droit & à gauche. Tout le reſte de cette grande Egliſe eſtoit rempli d'une multitude infinie d'Eccleſiaſtiques, & d'autres perſonnes de qualité, qui accompagnoient ces Prélats ; le ſeul Archeveſque de Mayence, qui amenoit avec luy ſix Eveſques Allemans, y eſtant venu entre autres, avec une ſuperbe ſuite de plus de cinq cens Gentilshommes.

Heſſo Scholaſ.

Ordoric. Vit.

Heſſo Schol.

Ludovicus Rex cum Principibus Francorum Synodum introivit, querimoniamque ſuam rationabiliter deprompſit, erat enim ore facundus, ſtaturâ procerus, pallidus, & corpulentus. *Ordor. Vital. Hiſtor. Eccleſ. l. 12.*

Mais ce qu'il y eût de plus magnifique, c'eſt que le Roy accompagné des Officiers de la Couronne, & des plus grands Seigneurs de ſon Royaume y voulut aſſiſter, comme il fit, aſſis au coſté du Pape. C'eſtoit un Prince qui avoit alors environ quarante-deux ans, d'une grande majeſté, eſtant de haute ſtature, mais fort replet, & d'une groſſeur proportionnée à la grandeur de ſa taille, ce qui luy aquit le ſur-

nom qu'on luy a donné dans l'Hiſtoire, où il 1119.
eſt appellé Louïs le Gros. Comme il eſtoit naturellement éloquent, il fit d'abord une belle harangue, dans laquelle il ſe plaignit des injuſtices & des violentes uſurpations de Henri Roy d'Angleterre, qui avoit envahi le Duché de Normandie dépendant de la Couronne de France, ſur le Duc Robert ſon frere aiſné, à qui le Royaume d'Angleterre devoit appartenir. Il ajouſta beaucoup d'autres plaintes qu'il fit de ce Prince; & comme Geoffroy Archeveſque de Roüen eût commencé d'y répondre pour l'excuſer, l'Aſſemblée que le Roy avoit perſuadée par ſon diſcours, fit tant de bruit pour interrompre ce Prélat, en témoignant hautement, par ſes cris & par ſes geſtes, qu'elle ne croyoit rien de tout ce qu'il diſoit, qu'enfin il fut obligé de ſe taire. Alors le Pape prenant la parole, pria le Roy de remettre cette affaire à un autre temps, afin qu'on puſt traiter en ce Concile du ſujet pour lequel il eſtoit principalement convoqué, à ſçavoir pour exterminer de l'Egliſe la ſimonie & les Inveſtitures. A quoy Loüis ayant eû la bonté de s'accorder, le Cardinal d'Oſtie & l'Eveſque de *Act. Heſſen. Scholaſt.* Chaalons expoſerent par ſon ordre au Concile tout ce qu'ils avoient négotié avec l'Empereur, & repreſenterent l'écrit qu'il avoit donné, duquel on fut tres-ſatisfait. Le jour ſuiuant, le Pape déclara que pour terminer au-

1119. plûtoſt cette grande affaire, il vouloit aller en perſonne à Mouzon, afin d'y faire exécuter à l'Empereur, qui s'y devoit rendre dans deux jours, ce qu'il avoit promis, ordonnant à tous les Prélats de l'attendre, & de faire cependant des priéres publiques, particuliérement le Vendredi, qui eſtoit le jour aſſigné pour la Conference, auquel il voulut que l'on fiſt une Proceſſion générale, où l'on alla pieds nuds depuis Noſtre-Dame juſqu'à Saint Remi, pour demander à Dieu une heureuſe concluſion de cette paix tant ſouhaitée.

Cela fait, il partit dés le lendemain Mecredi, avec une grande ſuite de Cardinaux & de Prélats, & arriva le Jeudi au ſoir à Mouzon. Et *Order. Vital.* comme on eût appris que l'Empereur eſtoit campé prés de la Ville avec une armée de trente mille hommes, on pria le Pape de ſe tenir dans le Chaſteau qui appartenoit à l'Archeveſque de Reims, & de ne pas s'expoſer à une aventure ſemblable à celle du Pape Paſcal. Il crût ce conſeil, & envoya le Vendredi de bon matin le Cardinal d'Oſtie avec l'Eveſque de Chaalons, l'Abbé de Clugny, & pluſieurs autres Prélats au camp de l'Empereur, où il fallut qu'ils attendiſſent fort long-temps avant que d'avoir audiance, ce qui fut pour eux de mauvais préſage. En effet, quand on les eût introduits dans la tente du Prince, ils ſe virent d'abord environnez de ſes gardes, qui faiſant

briller à leurs yeux les épées nuës, les épouvanterent bien fort. Cela n'empeſcha pas pourtant que l'Eveſque de Chaalons ne luy parlaſt avec beaucoup de force, quoy qu'avec grand reſpect, en le priant de renoncer aux Inveſtitures, ainſi qu'il l'avoit promis. D'abord il le nia fortement: mais comme on luy eût repreſenté ſon écrit ſigné de ſa main, il s'expliqua, en diſant qu'on l'avoit ſurpris; qu'il ne pouvoit rien faire de ſemblable ſans l'avis & le conſentement des Princes de l'Empire; qu'il conſulteroit avec eux le reſte du jour; qu'il taſcheroit meſme de les y faire conſentir; & que cependant ils pourroient traiter avec les Commiſſaires qu'il leur nomma, de la maniére dont il pourroit recevoir l'abſolution du Pape, ſans rien faire contre la Majeſté de l'Empire, comme le feu Empereur ſon pere avoit fait à Canoſſa. Cela ſe fit, quoy-que le Pape, qui fut informé de tout par les Députez, ſe doutaſt bien que Henri le vouloit tromper. Et de fait, comme ils furent revenus le Samedy pour ſçavoir ſa réponſe, & qu'ils le preſſoient d'exécuter de bonne foy ce qu'il avoit ſi ſolennellement promis, il leur dit, qu'aprés avoir conſulté ſur cela ſes Miniſtres, il avoit trouvé qu'il ne pouvoit paſſer outre en une affaire de cette importance, que dans une aſſemblée générale de tous les ordres de l'Empire. 1119.

Ab. Heſſon. Scholaſt.

1119. C'eſt pourquoy, le Pape voyant qu'on le joûoit, & craignant d'ailleurs que ce Prince ne l'allaſt inveſtir dans Mouzon, repaſſa promptement la Meuſe, & ſe retira dans un Chaſteau voiſin beaucoup plus fort appartenant au Comte de Champagne qui l'accompagnoit; & quoy-que l'Empereur euſt envoyé prier ce Comte de faire en ſorte que le Pape attendiſt encore un jour, aprés quoy il luy donneroit ſatisfaction, il en partit le Dimanche avant le jour; & de-peur que Henri ne le fiſt ſuivre pour l'arreſter par les chemins, il fit une ſi prodigieuſe diligence, qu'il ſe rendit le meſme jour à Reims, où il dit encore la Meſſe, & conſacra l'Eveſque de Liége. Mais auſſi tout ce qu'il put faire le Lundy, n'en pouvant preſque plus de tant de fatigues, fut d'entrer au Concile, pour y expoſer en tres-peu de mots le malheureux ſuccés de ſon voyage; puis s'eſtant repoſé tout le Mardy, il y revint le Mecredy, à deſſein de le terminer ce jour-là, aprés que l'on y auroit approuvé les cinq Canons qu'il avoit fait dreſſer contre les ſimoniaques, & les Eccleſiaſtiques mariez, ou concubinaires; contre ceux qui envahiſſoient & uſurpoient les biens d'Egliſe, ou qui les laiſſoient à leurs heritiers; contre les Preſtres qui exigeoient de l'argent pour les Sacremens, ou pour la ſepulture des Fidelles; & contre les Inveſtitures, ce qui eſtoit la fin qu'il s'eſtoit principalement

cipalement propoſée. Mais comme ce Canon eſtoit conceû en ces termes: *Nous défendons abſolument de recevoir de la main d'aucune perſonne laïque l'Inveſtiture des Egliſes, ni des biens Eccleſiaſtiques;* il ſe fit un grand bruit dans l'Aſſemblée, ſur ce qu'il ſembloit que le Pape ne ſe contentant pas d'empeſcher que les Princes ne donnaſſent plus l'Inveſtiture des Egliſes par la Croſſe & par l'Anneau, leur vouloit encore défendre de la donner des fiefs & des Régales qui dépendent de leur Couronne: de ſorte qu'aprés que l'on eût conteſté juſques au ſoir ſur cét article, qui eſtoit rejetté de la plus grande partie du Concile, il fallut que le Pape en remiſt la concluſion juſqu'au jour ſuivant, auquel, en preſence du Roy, qui voulut aſſiſter à cette derniére Séance, il ſatisfit pleinement toute l'Aſſemblée, en réformant ce Canon, que l'on réduiſit à ces termes: *Nous défendons abſolument de recevoir des laïques l'Inveſtiture des Eveſchez & des Abbayes;* ce qui fut approuvé de tous les Peres. Aprés cela l'on apporta quatre cens vint-ſept cierges allumez, qu'on diſtribua à tout autant d'Eveſques & d'Abbez preſens à cette Aſſemblée, qui ſe tenant debout, les éteignirent auſſitoſt que le Pape eût prononcé la Sentence d'excommunication contre l'Empereur & l'Antipape Maurice Burdin, & contre pluſieurs de leurs adherans, qui furent compris nommément dans cette Sentence;

1119.

Inveſtituram Epiſcopatuum & Abbatiarum per manum laicam fieri penitus prohibemus.

1119. & puis le Pape ayant donné la benédiction Pontificale à tous les aſſiſtans, termina le Concile.

Ejuſdem actionem Concili, ſi quis plenariè cognoſcere quærit, in litteris cujuſdam Scholaſtici nomine Heſſonis eleganter enucleatam reperire poterit. Vrſperg.

Voila ce qu'en dit cét Heſſo Scholaſticus, que l'Abbé d'Urſperge nous aſſeûre avoir tres-exactement rapporté les Actes de ce Concile, auquel il fut preſent, comme il le témoigne luy-meſme, concluant ſa narration par ces mots: *J'ay écrit en proſe fidellement, & le plus briévement qu'il m'a eſté poſſible, ce que j'ay veû, & ce que j'ay oüi moy-meſme en ce Concile.* Et de là nous devons conclure que l'Annaliſte Anglois Roger de Hoveden, qui n'a écrit qu'environ ſoixante & dix ans aprés ce Concile de Reims, s'eſt trompé ſans doute, premiérement quand il a dit que dans le ſecond Canon, comme il le rapporte tres-mal, on défend non-ſeulement l'inveſtiture des Eveſchez & des Abbayes, mais auſſi de toutes les choſes qui leur appartiennent: car outre que le Pape voyant qu'on s'eſtoit récrié contre cette clauſe, l'oſta du Canon, comme Heſſo qui eſtoit là preſent nous en aſſeûre, elle ne ſe trouve nullement dans les Canons que nous avons de ce Concile. Secondement, quand il veut faire croire qu'on envoya ces Canons à l'Empereur, & qu'avant la fin du Concile on voulut ſçavoir ſa réponſe ſur ces quatre articles qu'on luy propoſa; le premier, qu'il laiſſaſt faire librement les élections; le ſecond, que les élûs

Quod vidi, & audivi fideliter, & quantò breviùs potui pedeſtri ſermone deſcripſi. Heſſo Schol. t. 10. Conc. edit. Pariſ. Roger. Hoved. Ann. Angl.

Concil. Rhem. t. 10. Concil. edit. Pariſ.

fuſſent conſacrez par ceux qui avoient le pouvoir de les ordonner; le troiſiéme, qu'il ne donnaſt plus l'Inveſtiture des Eveſchez & des Abbayes par la Croſſe & par l'Anneau; & le quatriéme, qu'il renonçaſt meſme à celle qu'il donnoit des biens temporels de ces Egliſes: & il ajouſte que Henri accorda les trois premiers, mais qu'il ne voulut jamais conſentir au quatriéme, & que pour cela il fut excommunié. 1119.

Comment cela pourroit-il eſtre, puis que les Canons ne furent propoſez & examinez que dans la Séance du Mecredy, où l'on rejetta cét article, qui défend aux laïques de donner l'Inveſtiture des biens temporels des Egliſes, & que ce ne fut que le Jeudy à la derniére Séance que cette clauſe eſtant oſtée, les Canons furent approuvez, & qu'en meſme temps le Pape excommunia l'Empereur? De plus, ſi ce Prince euſt accordé ces articles, excepté le dernier, comment euſt-il pû eſtre legitimement excommunié? Ce n'euſt pas eſté pour vouloir donner l'Inveſtiture des Eveſchez par la Croſſe & par l'Anneau, puis qu'il y renonçoit, à ce que dit cét Annaliſte; ni auſſi parce qu'il la vouloit donner des Fiefs & des Régales des Egliſes, car le Roy qui eſtoit preſent à ce Concile, la donnoit, comme firent auſſi ſes Succeſſeurs, ſans qu'on y trouvaſt à redire. Il faut donc neceſſairement conclure que cét

Pet. de Marca de Concord. l. 8. c. 21. D. Bernard. ep. 164.

1119. Annaliſte s'eſt trompé, & que l'Empereur ne fut excommunié au Concile de Reims, que parce que, contre la promeſſe qu'il avoit faite, il vouloit encore donner les Inveſtitures des Eveſchez & des Abbayes par la Croſſe & par l'Anneau; ce que les Papes diſoient eſtre un ſigne du ſpirituel & de la Prélature, & à quoy nos Rois avoient renoncé. J'ay crû eſtre obligé de donner à mon Lecteur ce petit éclairciſſement, qui eſt tout-à-fait neceſſaire à mon Hiſtoire, & ſans lequel on ne ſe pourroit jamais tirer d'un terrible embarras: car autrement on ſeroit obligé de dire, ou que l'Empereur ne fut point excommunié dans ce Concile, ou que le Roy Loüis le Gros, qui y eſtoit preſent, euſt eſté enveloppé avec luy dans la meſme excommunication; & il eſt évident que ni l'un ni l'autre de ces deux points ne ſe peut raiſonnablement ſouſtenir. Et certes, ce que je viens de dire aprés l'Hiſtorien qui écrivoit en ce temps-là ce qu'il voyoir, & que l'on nous a donné depuis peu, paroiſt encore manifeſtement, par l'accord qui ſe fit enfin pour les Inveſtitures entre le Pape & l'Empereur, à cette occaſion que je vais dire.

Ex editione Sebaſti. Teg. Natil. t. 10. Concil. edit. Pariſ.

Ann. 1120. *Pandulph. Subdiac. Vvſperg.*

Comme le Pape, qui aprés avoir viſité une partie de la France, eſtoit allé en Italie, s'avançoit vers Rome, les Romains qui ne pouvoient plus ſouffrir la domination violente des ſchiſmatiques, en témoignerent tant de

joye, & s'apreſterent avec tant d'ardeur à le recevoir, que le miſerable Burdin Antipape, qui s'eſtoit rendu odieux à tout le monde, par ſa tyrannie, & par ſes infames débauches, eût peur qu'ils ne le livraſſent entre ſes mains, & ſe ſauva promptement à Sutri, Place forte, où il y avoit garniſon Impériale. Le Pape néanmoins, aprés avoir eſté receû dans Rome avec des tranſports de joye & des témoignages d'amour & de reſpect qui ne ſe peuvent exprimer, réſolut de l'avoir par force, afin d'éteindre entiérement le Schiſme, en s'aſſeûrant de la perſonne de celuy qui en eſtoit le chef. C'eſt pourquoy dés que ce ſage Pontife eût achevé de rétablir toutes choſes en bon ordre à Rome, il s'en alla dans la Champagne d'Italie, & dans la Pouïlle, où, à la faveur du Duc Guillaume, & des autres Princes Normans, il leva une bonne armée, avec laquelle eſtant retourné à Rome l'année ſuivante, il alla mettre le ſiége devant Sutri, d'où l'Antipape, durant ſon abſence, avoit fait continuellement des courſes, en deſolant, & ſaccageant toute la campagne juſqu'aux portes de Rome.

1120.

Petr. Diac. Chr. Caſſ. l. 4. c. 70.

Pandulph. Subd. Vit. Call.

Ann. 1121.

Mais il ne fut pas long-temps ſans porter la peine de tant de crimes qu'il avoit commis : car comme les Normans preſſoient vivement le ſiége, & qu'ils eſtoient tout preſts de donner l'aſſaut, réſolus, ſelon leur couſtume, de perir ou de vaincre, & d'emporter la Place, les Bourgeois

1121. qui eſtoient plus forts que la garniſon, ne voulant pas ſe mettre en danger de perir pour cét infame, ſonnerent la chamade, & ſauverent leur Ville, en le livrant pieds & poings liez aux Normans, qui le traiterent d'une étrange maniére. Car l'ayant reveſtu, au lieu de la Chape Pontificale, de deux peaux de Chévre toutes ſanglantes, ils le mirent ſur un Chameau, la teſte tournée vers la queuë, qu'ils luy firent tenir au lieu de bride, & le menerent en cét équipage par toute la Ville, l'accablant d'injures, & luy faiſant une infinité d'outrages. Enfin, le Pape l'ayant avec bien de la peine tiré de leurs mains, voulut que pour dernier ſupplice on luy laiſſaſt la vie, qu'on luy fit paſſer dans une priſon de Monaſtere, parmi les rigueurs & les auſtéritez d'une penitence forcée; & les Romains, pour témoigner la joye qu'ils eûrent de cette victoire, le firent peindre ſous les pieds du Pape, en un grand tableau, qui fut mis dans la Chambre Pontificale.

Suger. in Vit. Lud. Groſ. Act. Vatic.

Suger.

Voila ce qui eſt rapporté par Suger, que le Roy avoit envoyé un peu auparavant au Pape, & qui s'en retournant en France, apprit ſur le chemin, que ſon Abbé Adam eſtant mort, les Religieux de Saint Denis l'avoient élû en ſa place tout d'une voix : mais que le Roy fort irrité de ce qu'on avoit fait cette élection ſans avoir ſceû de luy auparavant quelle eſtoit ſur cela ſa volonté, avoit fait mettre en priſon les

Sed quia inconſulto Rege factum fuerat, meliores fratrum cùm obtuliſſent D.

Moines qui luy eſtoient venu demander ſon conſentement & la confirmation de l'élection qu'on avoit faite. Mais enfin le Roy s'appaiſa pour l'amour d'un ſi habile homme, dont il ſe ſervoit ſi utilement dans les affaires les plus importantes du Royaume; & ſe contentant d'avoir puni la faute que l'on avoit faite, il delivra les priſonniers, & voulut bien que Suger fuſt Abbé, & qu'en ſuite il fuſt conſacré à ſon retour. C'eſt ce que j'ay voulu remarquer, comme un témoignage invincible, qui fait voir qu'en ce temps-là, non-ſeulement il falloit que nos Rois conſentiſſent à l'élection d'un Eveſque & d'un Abbé avant qu'on le conſacraſt, mais auſſi qu'on ne la pouvoit faire ſans leur en avoir demandé la permiſſion, & ſceû d'eux quelle eſtoit leur volonté, c'eſt-à-dire en un mot, qu'on n'éliſoit que ceux qu'ils vouloient; ce qui eſtoit à peu prés autant que s'ils les euſſent nommez, comme ils avoient fait auparavant, & comme l'on a fait depuis: & néanmoins quoy-que Suger euſt d'abord envoyé donner avis à Calliſte de ce que le Roy avoit fait, nous ne voyons pas que ce Pape s'en ſoit formaliſé, parce qu'en effet tout le differend qui eſtoit alors entre luy & l'Empereur, n'eſtoit que ſur la cérémonie des Inveſtitures que ce Prince donnoit par la Croſſe & par l'Anneau, ce qu'il fut enfin contraint de ceder.

1121.

Regi electionem hr aſſenſum præberet, multis affectos convitiis Aurelianis caſtello incluſos, &c.

1121. *Pandulph. Subdiac.* Car le Pape, aprés ſa victoire, s'eſtant rendu maiſtre abſolu dans Rome, où il prit & fit raſer les forts & les tours que les Frangipanes & les autres partiſans de l'Empereur avoient fait baſtir en divers endroits de la Ville, pour la tenir en bride, envoya ſolliciter Adalbert Archeveſque de Mayence, qui eſtoit devenu grand ennemi de l'Empereur, de conclure auplûtoſt la ligue qu'il avoit entrepris de faire contre luy. C'eſt à quoy ce Prélat, qui avoit bien du credit, & beaucoup d'eſprit, réüſſit ſi bien, qu'il y engagea pluſieurs Eveſques & Princes de l'Empire, & ſur tout les Saxons, qui ſe déclarerent hautement contre les ſchiſmatiques: de ſorte qu'il s'en vint avec une puiſſante armée de ces Princes confederez, au-devant de celle de l'Empereur, qui, aprés avoir fait le degaſt aux environs de Mayence, au-deçà & au-delà du Rhin, eſtoit en réſolution d'attaquer cette grande Ville. Et déja les armées eſtoient en preſence, & à la veille d'une ſanglante bataille, lors que les plus ſages des deux camps, conſiderant que de quelque coſté que la victoire tournaſt, elle ne pouvoit manquer d'eſtre tres-funeſte à l'Empire, qui perdroit en cette bataille la meilleure & la plus grande partie de ſes forces, demanderent à conferer enſemble. Ils réſolurent en cette Conference d'aller tous enſemble trouver l'Empereur, & de le ſupplier tres-humblement de rendre la paix à l'Egliſe,

l'Egliſe, & en ſuite à l'Empire, en s'accordant avec le Pape, qui eſtant ſon proche paren, ne luy devoit point eſtre ſuſpect. 1122.

Ils le firent donc, & agirent ſi fortement & ſi heureuſement auprés de ce Prince, qu'ils obtinrent de luy, ſans peine, beaucoup plus encore que ce qu'ils en pouvoient raiſonnablement eſperer: car ſoit qu'il craigniſt que le Pape, qui s'eſtoit rendu ſi puiſſant, ne réüniſt toute l'Allemagne contre luy, ou que Dieu, qui tient les cœurs des Rois entre ſes mains, euſt tout-à-coup changé le ſien, il leur répondit ſur le champ, qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix qu'ils demandoient; & que pour leur montrer qu'il y procedoit de bonne foy, il les faiſoit eux-meſmes les arbitres de ce differend, & qu'il feroit abſolument tout ce qu'ils trouveroient eſtre neceſſaire pour arriver à cette fin qu'ils s'eſtoient propoſée. Sur quoy douze des principaux Seigneurs des deux armées s'eſtant aſſemblez pour en conferer, il fut arreſté qu'on tiendroit dans trois mois une Aſſemblée générale de tous les ordres de l'Empire. Elle ſe tint en effet à Virtzſbourg, le jour de la Feſte de Saint Michel; & aprés qu'on y eût fait quelques Réglemens pour le repos des peuples, on députa Brunon Eveſque de Spire, & Arnoul Abbé de Fulde vers le Pape, pour le prier de convoquer un Concile général à Rome, dans lequel on traitaſt de la réünion

Vrſperg. Anſel. Gemblac. in Chron.

1121. du Sacerdoce & de l'Empire, & où ce que les hommes n'avoient pû faire juſqu'alors, s'accompliſt enfin par le jugement infaillible du Saint Eſprit, auquel & l'Empereur & tous les membres de l'Empire eſtoient tout preſts de ſe ſoumettre. Les Ambaſſadeurs auſquels il fallut du temps pour ſe mettre en équipage, n'ayant pû arriver à Rome que l'année ſuivante, eû-

Ann. 1122. rent audience du Pape, qui de ſon coſté ne ſouhaitant rien tant que de pouvoir enfin terminer ce malheureux Schiſme des Inveſtitures, qui depuis plus de cinquante ans avoit cauſé une infinité de maux à l'Egliſe & à l'Empire, convoqua un Concile général pour le Careſ-

Ann. 1123. me de l'année d'aprés, à Rome, dans l'Egliſe de Latran.

Not. Gabr. Coſſart. in iſt. Concil. t. 10. Concil. edit. Par. Pandulph. Subdiac. Suger. in V. Lud. G.

Il s'y trouva plus de trois cens Eveſques de tous les Royaumes de l'Europe, & prés de ſept cens Abbez, entre leſquels eſtoient Suger Abbé de Saint Denis, & Ponce Abbé de Clugny, proche parent du Pape & de l'Empereur. Ce fut là qu'aprés qu'on eût fait vint-deux Canons pour le rétabliſſement de la diſcipline & pour les Croiſades, on traita de la grande affaire des Inveſtitures, & de la réconciliation de l'Empereur avec le Pape; & l'on jugea que pour faire une paix ſolide, il falloit que chacun cedaſt quelque choſe de ſon coſté. Ainſi aprés que l'on eût bien examiné toutes choſes, il fut ar-

Vſperg. reſté d'une part, *Que l'Empereur laiſſeroit libre les*

élections; Qu'il ne donneroit plus d'Inveſtiture par la Croſſe & par l'Anneau, & qu'il reſtituëroit tout ce qu'on detenoit encore des biens & des poſſeſſions du Saint Siége, & des autres Egliſes. Voila ce que promirent les Ambaſſadeurs de Henri, qui avoient plein pouvoir de conclure cette affaire aux conditions que le Concile trouveroit raiſonnables. D'autre part auſſi le Pape accorda ces articles à l'Empereur, *Que les élections des Eveſques & des Abbez du Royaume Teuthonique ou d'Allemagne, ſe feront deſormais en ſa preſence, ou en celle de ſes Commiſſaires, mais ſans ſimonie, & ſans violence; Que s'il arrive quelque diſcorde dans l'élection, il en jugera par le conſeil du Métropolitain & de ſes Suffragans; Que l'élû recevra de luy l'Inveſtiture des Fiefs & des Régales, non pas par la Croſſe, mais par le Sceptre ou par un Baſton; & qu'en ſuite il s'aquitera fidellement de tout ce qu'il doit à l'Empereur, en vertu de ces Régales; & pour les autres parties de l'Empire, c'eſt-à-dire, pour l'Italie, que l'élû ſera obligé, ſix mois aprés ſa conſecration, de recevoir pareillement par le Sceptre l'Inveſtiture de ſes Fiefs.* 1122.

Cela eſtant arreſté de la ſorte, les Ambaſſadeurs retournerent en Allemagne avec les Legats du Pape, qui furent Lambert Cardinal d'Oſtie, & deux autres Cardinaux; & aprés que l'on eût examiné huit jours durant tous ces articles, dans une grande Diéte qui ſe tint pour cét effet à Wormes, l'Empereur enfin

1123. les ratifia, quoy-que pluſieurs taſchaſſent de l'en détourner, & il le fit par un Acte authentique ſigné de luy & de pluſieurs Eveſques, Comtes, Marquis & Ducs de l'Empire, & réciproquement auſſi les Legats luy mirent entre les mains la promeſſe du Pape en bonne forme. Cela fait, on alla lire les articles de ce Traité en pleine campagne, en preſence d'une multitude infinie de perſonnes de toutes les conditions, accouruës de tous coſtez pour aſſiſter à un ſpectacle qu'on avoit ſi long-temps ſouhaité, dans l'ardent deſir que l'on avoit de revoir l'accord & la parfaite intelligence de l'Empire & du Sacerdoce. Puis le Cardinal d'Oſtie s'eſtant reveſtu de ſes habits Pontificaux, donna ſolennellement, de la part du Pape, l'abſolution à l'Empereur, & à tous ceux qui luy avoient adheré dans le Schiſme; & ayant célebré Pontificalement la Meſſe, le communia en ſigne d'une entiére réconciliation. Et quelque temps aprés les Legats s'en retournerent à Rome tres-ſatisfaits, accompagnez des Ambaſſadeurs de Henri, qui les chargea de tres-riches preſens pour le Pape, avec lequel il entretint toûjours depuis une grande correſpondance.

Ainſi finit le Schiſme des Inveſtitures par ce temperament, qui fut ſi ſagement trouvé dans le Concile de Latran, & dans lequel le Pape & l'Empereur, en relaſchant, par une pru-

dente & chreſtienne condeſcendance pour le 1123.
bien de la paix, quelque choſe chacun de ſon coſté, trouverent également leur avantage ; le Pape en rétabliſſant dans l'Egliſe la liberté des élections, particuliérement en Italie, & ſur tout à Rome, où les Empereurs depuis ce temps-là n'ont gueres entrepris de créer les Papes, comme ils avoient fait ſi long-temps, & où en ſuite les Souverains Pontifes commencerent inſenſiblement à devenir les maiſtres abſolus, & à jetter les fondemens de la puiſſance ſouveraine qu'ils y ont aujourd'huy comme dans tout le reſte de l'Eſtat Eccleſiaſtique. L'Empereur auſſi d'autre part y trouva ſon avantage, en ce qu'en abandonnant la cérémonie de la Croſſe & de l'Anneau qu'il avoit retenuë opiniaſtrément juſques alors, quoy-qu'elle fuſt condamnée par l'Egliſe, on luy laiſſoit au fond preſque tout l'effectif & le ſolide qu'il avoit auparavant. Car comme les élûs eſtant obligez de recevoir de l'Empereur l'Inveſtiture par le Sceptre, dépendoient auſſi-bien de luy que s'ils la recevoient par une Croſſe, & que d'ailleurs les élections ſe devoient faire en ſa preſence & de ſon conſentement : qui doute qu'il n'en fuſt le maiſtre, ainſi qu'il l'eſtoit avant cét accord ? Et par cette clauſe, qui veut que l'élû s'aquite de tout ce qu'il luy doit en ſuite de l'Inveſtiture des Régales qu'il a receûë, le Pape rétablit l'Empereur dans la

1123. poſſeſſion du droit qu'il a de recevoir des Eveſques l'hommage & le ſerment de fidelité, dont il faut maintenant que je parle, pour éclaircir en peu de mots ce point qui doit neceſſairement avoir place en cette Hiſtoire.

Il eſt certain que les Eveſques qui tiennent des fiefs ſont vaſſaux, & que tous, ſans exception, de quelque nature que ſoient les biens qu'ils poſſedent, ſont ſujets de leurs Souverains: c'eſt pourquoy, comme vaſſaux, ou comme ſujets, qui ſont dans une grande dignité, ils leur doivent ou l'hommage, ou le ſerment de fidelité, ce que l'Egliſe a toûjours reconnu: car elle veut que, ſelon l'ordre exprés de Jeſus-Chriſt, on rende à Céſar ce qui appartient à Céſar, & à Dieu ce qui luy eſt deû. Et

633. certes, il y a plus de mille ans que le quatriéme Concile de Tolede excommunia les Eveſques qui violeroient le ſerment de fidelité qu'ils avoient fait aux Rois des Viſigots, qui regnoient alors dans l'Eſpagne; & l'on voit clairement dans le dixiéme Concile qui fut célebré dans la meſme Ville, que l'on exigeoit en Eſpagne ce ſerment, non-ſeulement des Eveſques, mais auſſi de tous les Eccleſiaſtiques, & meſme des Moines. Et pour ce qui regarde la France, & les autres Royaumes, il ne faut que lire nos anciens Conciles, les Lettres & le Decret d'Ives de Chartres & celuy de Gratien, l'Abbé Suger, & les autres Au-

Conc. Tolet. 4. c. 75.

Conc. Tol. 10. c. 2.

Conc. 3. Turon. c. 1. an. 813.

Conc. Aquiſgr. an. 836. c. 12.

Iv. Decr. part. 12. c. 76.

Decr. Grat. c. 22. q. 5.

Suger. Vit. Lud. Groſ.

teurs contemporains, François, Allemans, & Anglois, pour trouver les formules du Serment de fidelité que faiſoient les Eveſques, & pour voir que s'ils manquoient de le garder, on leur oſtoit leurs Eveſchez, & que ceux qui avoient des fiefs en faiſoient hommage, en mettant, ſelon l'ancienne couſtume, leurs mains entre celles du Roy, & en luy promettant de le ſervir fidellement comme ſes hommes, ou par eux-meſmes, ou par d'autres, dans les choſes qui n'eſtoient pas de leur profeſſion, comme, par exemple, à la guerre. 1123.

Guill. Malmeſbur. l. 1. Geſt. Pont. Reg. Hoved. Ann. p. 1. ad an. 1099. Pet. de Marca l. 8. de Conc. c. 21. & Iuret. Not. ad Ivon. ep. 190.

Cependant Grégoire VII. qui le premier de tous les Papes voulut oſter aux Princes les Inveſtitures, en quelque maniére qu'ils les donnaſſent, défendit auſſi de leur rendre hommage, & de leur preſter le Serment de fidelité, qui en eſt la ſuite. Le Pape Urbain II. quoyque, pour le bien de la paix, il euſt déclaré qu'il ne condamnoit que les Inveſtitures qu'on donnoit par la Croſſe & par l'Anneau, à quoy nos Rois aquieſcerent, ne laiſſa pas néanmoins de renouveller ce Decret au Concile de Clermont, en défendant poſitivement aux Eveſques de faire hommage aux Princes, apportant pour raiſon de ſa défenſe, que c'eſt une choſe tout-à-fait indigne que des mains qui ont eſté conſacrées pour offrir le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt à Dieu ſon Pere, ſoient ſoumiſes à des mains qui ont eſté ſouvent ſouïllées par l'ef-

Decr. Greg. ap. Iur. ad ep. Iv. 190. ex Cod. Anſo.

Ne Epiſcopus, vel Sacerdos Regi, vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat. Conc. Clar. c. 17. Roger Hoved. Ann. Angl. ad ann. 1099.

1123. fuſion du ſang humain, & peut-eſtre encore par des rapines, & par d'autres crimes, ce que nous avons veû que le Pape Paſcal avoit allegué à la Conference de Chaalons. Auſſi ne manqua-t-il pas de faire la meſme défenſe en l'un de ſes Conciles. Mais ni la France, ni l'Angleterre n'y voulurent point déferer, eſtant perſuadées, comme l'eſtoit preſque tout le monde, que cette raiſon qu'on tire de la qualité des mains des Eveſques, & des mains des Princes, pour appuyer cette défenſe, eſtoit extrémement foible, & ne la pouvoit du tout ſouſtenir. Ainſi, comme Anſelme Archeveſque de Cantorberi refuſoit de faire hommage, ſur ce que le Pape luy avoit tres-expreſſément défendu par ſes lettres, Henri I. luy dît bruſquement, qu'il n'avoit que faire des Lettres du Pape, quand il s'agiſſoit des droits de ſa Couronne: & de plus, il luy déclara qu'il falloit qu'il luy fiſt hommage de ſes Régales, ou qu'il ſortiſt de ſon Royaume. Mais enfin Paſcal qui eſtoit fort moderé, & n'alloit pas à beaucoup prés ni ſi viſte, ni ſi avant que le Pape Grégoire VII. conſentit que le Roy receuſt l'hommage des Eveſques, pourveû qu'il ne les inveſtiſt point par la Croſſe & par l'Anneau, à quoy il s'accorda fort volontiers, à l'exemple des Rois de France.

Interdicentes ne quiſquam omninò Clericus hominium laico faciat. Concil. Later. ſub Paſcal. Epiſt. Anſelm. ad Paſcal. ap. Iuret. in Not. ad ep. Ivon. 190.

Willel. Malmeſb. de geſt. Pontif. l. 1.

Willel. Malmeſb. ibid.

Ivo ep. 190. Sed reclamante Curiâ ple-

La choſe ſe paſſa un peu plus doucement en ce Royaume, où comme Ives de Chartres, ſelon

lon les ordres qu'il en avoit de ce meſme Pape Paſcal, eût demandé au Roy, dans un Parlement qui ſe tint à Orleans, que Radulphe Archeveſque de Reims, chaſſé de ſon Siége par un Intrus, y fuſt rétabli de la maniére que le Pape le ſouhaitoit, toute l'Aſſemblée proteſta qu'il ne rentreroit jamais dans ſon Egliſe, qu'à condition qu'il feroit le ſerment de fidelité, & rendroit hommage au Roy, avec les cérémonies ordinaires, en mettant ſes mains entre celles du Roy, comme l'avoient fait avant luy tous les Archeveſques de Reims, & tous les autres Archeveſques & Eveſques de France, & meſme les plus religieux & les plus ſaints. Cela ſe fit, & l'Eveſque de Chartres qui eſtoit bien plus habile homme que l'Archeveſque de Cantorberi, qui perſiſta long-temps dans ſon refus, ne manqua pas, en rendant compte au Pape de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans cette affaire, de luy prouver par de bonnes raiſons, qu'il eſtoit à propos qu'il s'en tinſt là, & qu'il ſe relaſchaſt dans une choſe qui ne choquoit en rien du tout la loy de Dieu : à quoy ce bon Pape, qui eſtoit fort ſage, & aimoit la paix, aquieſça. 1123.

nariam pacem impetrare nequivimus, niſi prædictus Metropolitanus per manum & ſacramentum eam Regi fidelitatem faceret, quod prædeceſſoribus ſuis Regibus Francorum anteà fecerant omnes Remenſes Archiepiſcopi & cæteri Regni Francorum quamlibet religioſi & ſancti Epiſcopi.

Nos Rois néanmoins qui ont toûjours eſté les premiers à contenter les Papes en tout ce qui ne détruit pas les droits de leur Couronne, ayant déja cedé la cérémonie de la Croſſe & de l'Anneau, qui ne fait rien à l'eſſentiel de

Pet. de Marca de Concord. l. 8. c. 21.

1123. l'Inveſtiture, quitterent quelque temps aprés auſſi celle des mains jointes dans l'acte de l'hommage, à l'égard des Eveſques qui tenoient des fiefs; car pour les autres, on ſe contenta du ſerment de fidelité : & comme par les amortiſſemens, & par d'autres voyes legitimes, les premiers ont eſté depuis déchargez de certaines obligations & ſervitudes qui ſont attachées à leurs fiefs; de-là vient que l'on ſe contente aujourd'huy du ſerment de fidelité, que les uns & les autres ſont tenus de faire aprés leur conſecration, & avant que la Régale ſoit fermée. Mais pour nous arreſter préciſément au temps où nous ſommes maintenant dans cette Hiſtoire, il eſt certain par tout ce que je viens de dire, & qui ſont des faits inconteſtables, que le Pape Calliſte, par une clauſe générale inſerée dans ſa Conſtitution qui autoriſe les Inveſtitures par le Sceptre, ou par quelque autre ſigne different de la Croſſe & de l'Anneau, rétablit l'hommage des Eveſques que trois de ſes Prédéceſſeurs leur avoient défendu de rendre à leurs Souverains.

Et parce que ce qu'on appelle la Régale eſt une ſuite neceſſaire du droit d'Inveſtiture; car ſi les biens, les droits, les fiefs, & le patrimoine d'un Eveſché n'eſtoient mis ſous la main du Prince, durant le Siége vacant, comment pourroit-il en inveſtir le nouvel Eveſque? de-là vient que par cette Conſtitution du Pape Calliſte II.

Pen. de Marca de Concord. l. 8. c. 23.

les Empereurs joüirent paiſiblement de ce droit de Régale, comme faiſoient nos Rois, ainſi que le ſçavant Archeveſque de Paris feu M. de Marca, l'a doctement fait voir dans ſon excellent ouvrage de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire: de ſorte que les Inveſtitures, & leurs ſuites que Grégoire VII. vouloit abſolument oſter, & qui avoient eſté le ſujet de tant de querelles entre les Papes & les deux Henris, & l'occaſion de tant d'horribles deſordres qui ſe firent dans l'Egliſe & dans l'Empire, furent enfin autoriſées dans un Concile général, & par un acte ſolennel & tres-authentique d'un Pape, à la réſerve de la cérémonie de la Croſſe & de l'Anneau, laquelle, comme dit Ives de Chartres, Docteur ſi ſçavant & ſi Catholique, eſt de ſa nature tres-indifferente, & n'entre point du tout dans l'eſſentiel de l'Inveſtiture. Ainſi les Empereurs donnerent depuis ce temps-là l'Inveſtiture des Eveſchez par le ſceptre, comme ils la donnoient des Royaumes par l'épée, & des Provinces, c'eſt-à dire, des Marquiſats, des Comtez, & des Duchez, par un étendart. Aprés cela, qui pourra douter que l'Egliſe ne puiſſe changer ſes Réglemens & ſes Decrets en matiére de diſcipline & de conduite? que, comme dit Saint Auguſtin, les Conciles qui ont précedé ne doivent eſtre quelquefois corrigez en ces ſortes de choſes par ceux qui les ſuivent? & que ce que l'un aura

1123.

Ibid. c. 22.

Otto Friſing. l. 3. de Geſt. Frid. I. c. 6.

Priora poſterioribus emendari. L. 2. de Bapt. contr. Donatiſt. c. 3. & 4.

1123. défendu ne ſoit aprés fort raiſonnablement permis par l'autre, quand on juge qu'il eſt neceſſaire d'en uſer ainſi pour le bien de la paix, & pour le repos de toute la Chreſtienté?

Au reſte, le Pape Calliſte, aprés avoir heureuſement achevé ce grand ouvrage de la paix de l'Egliſe, comme s'eſtant aquité fidellement de la charge pour laquelle il ſemble que Dieu l'avoit élevé au Souverain Pontificat, le quita ſur la fin de l'année ſuivante, par une mort auſſi chreſtienne & auſſi ſainte que l'avoit eſté ſa vie. L'élection qui ſe fit peu de jours aprés de ſon ſucceſſeur, fut à la verité fort libre du coſté de l'Empereur, qui ne s'en meſla point, mais elle ne laiſſa pas pour cela d'eſtre extrémement tumultueuſe. Car comme les Cardinaux, le Clergé, & le Peuple ſe furent aſſemblez pour l'élection dans l'Egliſe de Latran, le Cardinal de Saint Coſme & de Saint Damien ayant propoſé d'abord le Cardinal Thibaud de Sainte Anaſtaſe, celuy-cy fut ſur le champ proclamé Pape, reveſtu de la Chape Pontificale, & appellé Celeſtin, comme ſi Dieu l'euſt ſoudainement envoyé du Ciel; & là-deſſus on ſe mit à chanter le *Te Deum*. Mais on n'en eſtoit pas encore à la moitié de ce Cantique, que les Frangipanes qui avoient réſolu auparavant de faire Pape Lambert Cardinal d'Oſtie, & qui avoient eſté ſurpris & déconcertez par cette proclamation ſi ſoudaine, ſe prirent auſſi de

Ann. 1124.

Pandulph. Subdiac. Ciacon. &c.

leur coſté, avec tous leurs partiſans qui eſtoient en grand nombre, à le proclamer Pape, l'appellant Honorius II. De ſorte qu'il ſe fit un tumulte effroyable par ces deux partis oppoſez, chacun voulant maintenir le Pape qu'il avoit fait, juſques à ce que le bon homme Celeſtin, qui avoit toûjours proteſté qu'il ne vouloit point eſtre Pape, ſe fut dépouïllé de ſa Chape de pourpre, en renonçant fort ſincerement au Pontificat; car alors tous, d'un commun conſentement, revinrent au Cardinal d'Oſtie. Mais celuy-cy qui ſe fit juſtice à luy-meſme, ne jugeant pas que ſon élection fuſt canonique, ſe démit volontairement douze jours aprés, & proteſta publiquement qu'il aimoit mieux eſtre comme auparavant vray Eveſque d'Oſtie, que faux Pontife & Eveſque de Rome: ce qui agréa tellement à tout le monde, tres-édifié de ſa modeſtie & de ſon humilité, qu'on l'élût de nouveau tres-librement, & qu'on luy fit reprendre ſon nom d'Honorius II. 1124.

L'Empereur qui en ſuite de la paix qu'il avoit faite avec l'Egliſe, ne trouva rien à redire en cette élection, ne ſurveſquit que cinq ou ſix mois à Calliſte, & mourut à Utrecht, aprés avoir pacifié les troubles d'Allemagne, où ſon humeur imperieuſe, avare & cruelle luy ſuſcitoit de temps en temps de nouveaux ennemis. Comme il mourut ſans enfans, il envoya un peu avant que d'expirer les ornemens *Ann.* 1125. *Vrſperg. Cuſpin.*

1125. Imperiaux dans le Chaſteau d'Hermeinſtein, ſous la garde de Frideric Duc de Suaube, & de Conrad Duc de Franconie ſes neveux, fils de ſa ſœur Agnés, que l'Empereur Henri IV. ſon pere avoit fait épouſer au vieux Frideric, auquel il donna le Duché de Suaube, aprés la mort du Duc Rodolphe qu'on avoit fait Empereur contre luy. Mais les Princes de l'Empire qui haïſſoient la memoire de Henri V. leur préfererent Lothaire Duc de Saxe, qui eſtoit univerſellement aimé pour ſes belles qualitez; ce qui fut cauſe d'une longue guerre entre luy & les deux freres neveux de Henri, qui eſtoient fort puiſſans: mais elle fut enfin terminée par l'adreſſe de Saint Bernard, qui avoit engagé Lothaire au ſecours du Pape Innocent II. ſucceſſeur d'Honorius, contre l'Antipape Anaclet.

Bern. Bonaval. in V. S. Bern.

Ann. 1130. Je ne feray pas l'Hiſtoire de ce fameux Schiſme, où l'Empire n'eût point de part. Je diray ſeulement, pour ne rien omettre de ce qui appartient à mon ſujet, que peu d'heures aprés l'élection canonique d'Innocent II. ſucceſſeur d'Honorius, le Cardinal Pierre-de-Leon fut proclamé Pape ſous le nom d'Anaclet, par les Cardinaux de ſa faction. Et comme ſa maiſon eſtoit tres-puiſſante dans Rome, & qu'il employoit pour ſe maintenir & la force & l'argent, il eût bientoſt dans ſon parti preſque toute la Ville. Une bonne partie de l'Italie le

Petr. Diac. l. 4. Bern. epiſt. Ciacon. Plat. &c.

reconnut auſſi, depuis que Roger Duc de la Pouïlle & de Calabre, auquel il donna le titre de Roy de Sicile, ſe fut hautement déclaré pour luy: de-ſorte qu'il fallut que le vray Pape allaſt chercher, à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, un aſile en France. Il y trouva Saint Bernard, qui agit pour luy avec tant d'efficace, & tant de ſuccés, par ſes prédications, par ſes lettres, & par ſes miracles, qu'il attira, & qu'il maintint dans ſon parti non-ſeulement toute la France, excepté l'Aquitaine, qui tint long-temps pour l'Antipape, mais auſſi tout le reſte de l'Europe, & ſur tout l'Empereur, dont le nom, la puiſſance & l'autorité pouvoient extrémement ſervir à réduire les Italiens & les Romains à leur devoir. Il conduiſit meſme le Pape à Liége, pour s'y aboucher avec l'Empereur, qui s'avança juſques-là pour le recevoir. Il n'y a ſorte d'honneur que ce Prince ne luy rendiſt, en luy promettant d'employer toutes les forces de l'Empire pour le rétablir dans ſon Siége: mais il l'embaraſſa bien fort par la priére qu'il luy fit en cette occaſion, de luy rendre les Inveſtitures par la Croſſe & par l'Anneau, que le Pape Calliſte avoit oſtées à ſon Prédéceſſeur.

1130. *Petr. Diac. l. 4. c. 99.* *Bern. Bonaval.* *Ann.* 1131.

Pierre Diacre dit qu'Innocent les luy accorda: mais ce Moine du Mont-Caſſin, qui, comme ſon Abbé, & tous les autres Moines de cette Abbaye, eſtoit alors pour l'Antipape, ou *Petr. Diac. loc. cit.*

1131. a voulu rendre par là Innocent odieux aux Italiens, ou du moins n'eſtoit pas ſi bien informé que Bernard Abbé de Bonneval, qui eſtoit ſur les lieux, & qui nous aſſeûre qu'encore que les Cardinaux euſſent grand' peur que Lothaire, en cas de refus, ne fiſt à Innocent ce que Henri avoit fait à Paſcal, le Pape proteſta toûjours qu'il ne les luy pouvoit donner: & il ajouſte que Saint Bernard, qui eſtoit preſent à cette Conference, ſceût ſi bien manier l'eſprit de Lothaire par ſes fortes & ſages remontrances, qu'il ſe rendit enfin à la raiſon, & ſe contenta de l'Inveſtiture par le Sceptre, comme Calliſte l'avoit accordée à Henri. En effet, cét Empe-

Ann. 1133. reur ne laiſſa pas de ſecourir Innocent, qu'il remena luy-meſme à Rome, où il fut couronné par ce Pontife dans l'Egliſe de Latran.

Vrſperg. Rob. de Mont.

Mais il ne fut pas ſi toſt retourné en Allemagne, que l'Antipape, qui tenoit le Vatican & le Chaſteau Saint Ange, faiſant d'une part tous ſes efforts pour chaſſer Innocent, & de

Ann. 1134. 1135. l'autre Roger Roy de Sicile s'avançant vers Rome avec une bonne armée qui s'eſtoit déja emparée de la pluſpart des Places de l'Egliſe, ce bon Pape fut contraint de ſe réfugier à Piſe. C'eſt pourquoy l'Empereur, dont

Ann. 1136. il imploroit le ſecours, revint une ſeconde fois en Italie, bien plus fort qu'il ne l'avoit eſté auparavant: auſſi fit-il alors tout ce que l'on pouvoit attendre d'un des plus grands Princes

Princes du monde. Car ayant diviſé ſon armée en deux, il en donna une partie à ſon gendre Henri Duc de Baviére, l'un des plus vaillans Capitaines de ſon temps, qui entra avec le Pape par la Champagne de Rome, dans celle d'Italie: & luy avec l'autre, prenant à gauche, ſe jetta par l'Abruzze dans la Pouïlle, prit tout ce qui oſa luy réſiſter ſur ſon paſſage, ſe rendit maiſtre de Bari, aprés un ſiége de quarante jours; puis s'eſtant rejoint aux troupes du Pape & du Duc Henri, contraignit tout le reſte de la Pouïlle à ſe rendre, ſubjuga preſque toute la Calabre, réduiſit Salerne, Capoüe, Benevent, en un mot toute la Champagne, reprit toutes les Places que Roger avoit enlevées à l'Egliſe, & remena le Pape en triomphe juſques dans Rome, où le miſerable Anaclet mourut de douleur de ſe voir abandonné preſque de tout le monde. Aprés tant de belles choſes ſi glorieuſement exécutées, comme cét Empereur s'en retournoit victorieux en Allemagne, & que nonobſtant une dangereuſe maladie dont il fut attaqué à Verone, il ne laiſſoit pas de pourſuivre ſon voyage, il mourut dans une méchante cabane ſur les Alpes, prés de Trente, laiſſant à la poſterité une tres-glorieuſe mémoire de ſon nom, pour avoir rétabli deux fois le Pape dans ſon Siége, & vaincu les Normans qui avoient eſté juſques alors invincibles dans l'Italie. Auſſi ces

1136. *Chron. Benev. Petr. Diac. l. 4. c. 106.*

Ann. 1137.

Ann. 1138.

Vrſperg. Otto Friſing. l. 7. Rob. de Mont.

Ann. 1139. vaillans hommes ne craignant plus rien aprés la mort d'un ſi redoutable ennemi, réparerent en peu de temps toutes leurs pertes, ſous la conduite de Roger, qui s'eſtant réconcilié avec le Pape Innocent, receût de luy la confirmation du titre de Roy de Sicile.

Otto Friſing. l. 7. c. 24.

Au reſte, la mort de Lothaire fut le commencement de la ruïne de l'Empire & des Empereurs en Italie: car l'élection de Conrad III. neveu de l'Empereur Henri V. laquelle ſe fit quatre mois aprés, contre les prétenſions de Henri le Superbe Duc de Baviére, gendre de l'Empereur défunt, ayant fait naiſtre une longue guerre civile en Allemagne, la pluſpart des Villes d'Italie qui avoient déja commencé auparavant à ſecoûër le joug, & que Lothaire avoit réduites, ſe révolterent tout ouvertement pour ſe mettre en liberté, & s'ériger en Républiques. Elles ſe firent meſme entre elles une cruelle guerre, pour s'agrandir, en opprimant la liberté de leurs voiſines, en meſme temps qu'elles travailloient à établir la leur: tant l'ambition eſt aveugle, injuſte & bizarre en ſes entrepriſes, de vouloir détruire dans les autres ce qu'elle taſche de ſe procurer. Et ce mal qui devint bientoſt contagieux, s'étendit juſqu'à Rome, où il fit un étrange deſordre, par la méchante & pernicieuſe doctrine d'un Eccleſiaſtique de Breſſe appellé Arnaud, grand Républicain, héretique, & chef de parti, fort connu

Ann. 1140.

Ann. 1141. 1142.

dans l'Hiſtoire, ſous le nom d'Arnaud de Breſſe, & dont Othon de Friſingue, qui le connoiſſoit tres-bien, nous a fait la peinture. *Cét Arnaud*, dit-il, *ne manquoit ni d'eſprit, ni d'adreſſe, ni d'éloquence & de politeſſe en ſa langue naturelle, quoy que dans la verité ce ne fuſt qu'une fauſſe éloquence, qui ne conſiſtoit que dans une grande abondance de mots, & un flus de belles paroles, qui n'avoient rien de fort & de ſolide: de ſorte qu'il n'y avoit guéres que ceux qui n'eſtoient pas trop fins & connoiſſeurs, qui s'y laiſſaſſent prendre. De plus, c'eſtoit un eſprit qui aimoit extrémement la nouveauté, & à ſe diſtinguer par une conduite extraordinaire, & par des pratiques & des opinions fort ſinguliéres; & c'eſt là juſtement tout ce qu'il faut pour faire un homme propre à fabriquer une nouvelle héréſie, & à former quelque dangereux Schiſme dans l'Egliſe. Ce qui contribuoit encore à cela, c'eſt qu'eſtant extrémement vain, il eſtoit néanmoins grand hypocrite, contrefaiſant admirablement l'homme ſage, & cachant ſous une belle apparence de piété, ou comme parle l'Evangile, ſous une peau de Brebis, la fureur d'un Loup, mordant & dechirant inhumainement tous ceux à qui il en vouloit, ſans pardonner ni à Eveſque, ni à Pape, & ſur tout ennemi irréconciliable des Religieux qu'il ne pouvoit ſouffrir.* 1142.

Armaldus iſte ex Italiâ, civitate Brixiæ oriundus, vir quidem naturæ non hebetis, plus tamen verborum profluvio quàm ſententiarum pondere copioſus. *Otto Friſing. de reb. geſt. Frid. l. 2. c. 20.*

Diſerto fallebat ſermone rudes. *Poet. Ligur. de geſt. Frid. l. 3.*

Singularitatis amator, novitatis cupidus, cujuſmodi hominum ingenia ad fabricandas hæreſes, ſchiſmatumque perturbationes ſunt prona. *Otto Friſing. de geſt. Frid. l. 2. c. 20.*

Gaudens populariboſ auris Aſſumptâ ſapientis fronte. *Poet. Ligur. de geſt. Frid. l. 3.*

Religioſum habitum quo amplius falle-

Or entre les erreurs que ce dangereux homme publia, meſme dans Rome, celle ſur quoy il appuya le plus, fut que les gens d'Egliſe, depuis les Moines juſques au Pape, ne ſe pou-

1142. voient ſauver, s'ils avoient autre choſe que les aumoſnes & oblations des Fidelles, & que tout le reſte devoit appartenir aux Princes & aux Républiques, pour en faire part ſeulement aux perſonnes laïques : ce qui, avec ſes autres héréſies, ayant eſté condamné cette meſme année dans le grand Concile de prés de mille Prélats, que le Pape célebra dans Saint Jean de Latran, Arnaud fut banni d'Italie, & contraint de ſe réfugier en Allemagne. Mais ſa méchante & ſéditieuſe doctrine ne laiſſa pas de faire à Rome tout l'effet qu'il prétendoit. Car les Romains faſchez de ce que le Pape eſtoit enfin devenu maiſtre abſolu dans Rome, ſe révolterent tout ouvertement, & ſouſtenant, ſelon les maximes d'Arnaud de Breſſe, qu'il ne pouvoit rien poſſeder, ils rétablirent leur Senat & leurs Tribuns, quoy que le Pape Innocent, qui n'avoit pas aſſez de force pour réprimer leur inſolence, puſt faire pour les en empeſcher. Ils écrivirent meſme à Conrad une lettre fort artificieuſe, pour l'engager à les ſouſtenir, en l'aſſeûrant que ce qu'ils avoient fait n'avoit eſté que pour le remettre en poſſeſſion de la Capitale de ſon Empire, & des autres Villes que les Papes avoient uſurpées ſur les Empereurs, & ſur tout Innocent, qui venoit meſme de ſe liguer avec Roger Roy de Sicile, ennemi de l'Empire, & auquel il avoit accordé les Inveſtitures par la Croſſe & par l'Anneau ;

re poſſet induit.

Sub typo religionis, & ut Evangelicis verbis utar, ſub oviná pelle lupum gerens : omnia lacerans, omnia rodens, nemini parcens, Clericorum & Epiſcoporum derogator, Monachorum perſecutor. *Otto Friſin. de reb. geſt. Frid. l. 2. c. 20.*

Monachorum acerrimus hoſtis, Pontifices ipſumque gravi corrodere linguâ Audebat Papam. *Poet. Ligur. l. 3*

Otto Friſing. de reb. geſt. Frid. l. 1. c. 27.

Ibid. c. 28.

ce qu'ils diſoient trés-fauſſement, pour le rendre encore plus odieux à l'Empereur, auquel il refuſoit la meſme grace. Mais Conrad qui eſtoit un Prince fort ſage & moderé, découvrit aiſément ce malicieux artifice: & comme il ne vouloit pas avoir le Pape pour ennemi, particuliérement durant la guerre qu'il avoit alors contre le Bavarois & quelques autres Princes ſes confederez, il ſe moqua de leur vanité, & receût au contraire parfaitement bien ceux que le Pape Innocent luy avoit envoyez en meſme temps, pour luy demander ſa protection contre les rebelles. 1142.

Cela néanmoins ne fut pas capable d'arreſter leur fureur: car comme ils ſe virent rebutez de l'Empereur, & que le Pape Innocent mourut ſur ces entrefaites, & cinq mois aprés luy, Celeſtin II. ſon ſucceſſeur, ils créérent un Patrice, en luy donnant l'autorité & la puiſſance ſouveraine dans Rome, de la meſme maniére que leurs anceſtres, conjointement avec le Pape, l'avoient donnée, avec le meſme titre à Charlemagne, & depuis à Othon le Grand. Ce nouveau Patrice fut Jourdan, fils de Pierre-de-Leon, & frere de l'Antipape Anaclet; & aprés qu'ils l'eûrent tous reconnu pour leur Chef, ils allerent trouver en corps le nouveau Pape Lucius II. & luy dirent avec une extréme inſolence, qu'abſolument il falloit qu'il cedaſt à leur Patrice, non-ſeulement la

Ann. 1143. *Otto Friſing. l. 7. c. 31. & 32.*

Ann. 1144. *Otto Friſing. Chr. l. 7. c. 32.*

1144. Ville de Rome, mais auſſi tout ce que ſes Prédéceſſeurs avoient jamais receû des Empereurs & des autres Princes, & que ſelon la Loy de Dieu, il ſe devoit contenter des oblations des Fidelles & des Décimes, à l'exemple des premiers Papes & des Eveſques de la primitive Egliſe. Enfin, ils affligerent tellement ce bon Pape, & firent tant d'horribles choſes contre l'honneur & l'autorité du Saint Siége, qu'il en mourut de douleur dans l'année.

Ann. 1145. *Otto Friſing. de reb. geſt. Frid. l. 2. c. 20.*

Eugene III. qui luy ſucceda, en fut auſſi d'abord tres-maltraité, ſur tout par le ſeditieux héréſiarque Arnaud de Breſſe. Car cét homme pernicieux eſtant revenu à Rome ſur la nouvelle qu'il receût des grands progrés que ſes diſciples qui s'y eſtoient rendus les maiſtres, y faiſoient, diſoit par tout hautement, que le temps eſtoit venu auquel les Romains ſecoûant l'indigne joug que le Pape, qui ne devoit ſe meſler que des affaires purement Eccleſiaſtiques, leur vouloit impoſer, feroient voir qu'ils eſtoient la digne poſterité de leurs glorieux Anceſtres, qui aprés avoir chaſſé leurs tyrans, eſtoient devenus les maiſtres du monde. Et comme on a veû de tout temps que les hérétiques ne pouvant ſouffrir de maiſtres, ſont grands ennemis de la Monarchie: ainſi ce nouveau dogmatiſte, qui attaquoit également en cette occaſion le Pape & l'Empereur, & meſme le nouveau Patrice, vouloit que les Romains,

Circa principia Pontificatus Eugenii, urbem ingreſſus, amplius eam in ſeditionem excitavit, proponens antiquorum Romanorum exempla, qui, &c. *Otto Friſing. de reb. geſt. Frid. l. 2. c. 20.*

ſous prétexte de liberté, ſe rétabliſſent dans l'eſtat de leur ancienne République ; & par ces inſolens diſcours, il anima tellement les rebelles contre Eugene, que ce Pontife fut contraint, pour échaper à leur fureur, de ſe ſauver de Rome, & de ſe retirer à Viterbe, tandis que ces furieux pilloient, ſaccageoient, renverſoient de fond en comble les maiſons & les Palais des perſonnes de qualité, & des Cardinaux qui avoient refuſé de faire le ſerment de fidelité à leur Patrice. Mais enfin Eugene, aprés s'eſtre ſervi des armes ſpirituelles de l'anatheme contre le faux Patrice Jourdan & les principaux miniſtres de ſa fureur, en employa d'autres qui firent bientoſt plus d'effet pour les ranger à leur devoir. Car ayant fait de bonnes troupes, qu'il joignit à celles des Tiburtins, ennemis des Romains, qu'ils avoient déja bien batus trois ou quatre ans auparavant, il les combatit avec tant de ſuccés, & les réduiſit à de ſi grandes extrémitez dans Rome, qu'ils furent contraints de luy demander humblement la paix, laquelle ils obtinrent à ces conditions : *Que le rebelle Jourdan ſeroit dépouïllé de la dignité de Patrice, qui ſeroit éteinte ; Qu'on rétabliroit dans Rome le Gouverneur que les Papes y avoient mis ; & que les Senateurs n'agiroient que ſelon les ordres, & ſous l'autorité du Pape.* Ainſi Eugene rentra comme en triomphe dans Rome, où, quoy-qu'Arnaud euſt eſté contraint d'en ſortir, il reſta néan-

1145.

Otto Friſing. Chron. l. 7. c. 31. & 32.

Ann. 1146. moins encore un ſi grand nombre d'Arnaudiſtes, qu'afin d'y pouvoir eſtre en ſeûreté, il fut obligé de quitter le Palais de Latran, & de paſſer au-deçà du Tibre, pour mettre ce fleuve entre luy & ces dangereux ennemis, auſquels, quelque ſoumiſſion qu'ils luy euſſent faite, il ne croyoit pas qu'il ſe puſt fier. Et cependant ce fut alors que ſe trouvant un peu plus libre, il acheva de faire, à la ſollicitation de Saint Bernard, cette fameuſe Croiſade, où l'Empereur Conrad témoigna beaucoup de zele, & eût le mauvais ſuccés, qu'on peut voir dans le ſecond Tome de mon Hiſtoire des Croiſades.

Otto Friſing. l. 7. Chron. c. 34.

Ann. 1147.

Ann. 1148.

1149. Le Pape Eugene conſola par ſes Lettres ce bon Prince à ſon retour; & comme aprés avoir combatu bien plus heureuſement contre quelques rebelles en Allemagne, qu'il n'avoit fait contre les Saraſins en Orient, il ſe préparoit à aller prendre la Couronne Imperiale à Rome, il mourut à Bamberg le quinziéme de Février de l'an mil cent cinquante-deux, en la treiziéme année de ſon Regne, laiſſant les ornemens Imperiaux à Frideric Duc de Suaube ſon neveu, qui fut ſon ſucceſſeur, & ſous lequel recommença la faſcheuſe querelle des Inveſtitures d'une maniére qui cauſa ces furieux deſordres qu'on verra dans le Livre ſuivant.

Otto Friſing. de reb. geſt. Frid. l. 1. c. 61.

Ann. 1152.

Otto Friſing.

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE CINQUIE'ME.

LEs Princes & les Eveſques de l'Empire, & meſme quelques Seigneurs Italiens, s'eſtant aſſemblez à Francfort dix-ſept jours aprés la mort de Conrad III. pour y proceder à l'élection d'un nouvel Empereur, on élût, d'un

Ann. 1152. *Otto Friſing. de reb. geſt. Frid. l. 2. c. 2.*

1152. commun conſentement, Frideric Duc de Suaube, non-ſeulement pour ſes rares perfections de corps & d'eſprit, qu'on peut voir dans le portrait fort fidelle que j'en ay fait au livre cinquiéme de mes Croiſades; mais auſſi pour une raiſon toute particuliére, qu'il eſt à propos que je déclare briévement icy, parce qu'elle peut donner beaucoup de lumiére pour l'intelligence de ce que j'ay à dire dans la ſuite de cét ouvrage. Il y avoit ſur les confins de l'Allemagne & de l'Italie vers le haut Rhin, deux Maiſons tres-illuſtres & tres-anciennes, l'une des Henris de Guibeling, & l'autre des Guelphes d'Aldorf, qui par une émulation de gloire, & une jalouſie d'ambition eſtoient preſque toûjours en querelle, & cauſoient aſſez ſouvent, par leur diſſenſion, bien du deſordre dans l'Empire. Les Empereurs Conrad le Salique, & les trois Henris eſtoient de la premiére; & la ſeconde a produit des Ducs de Baviére, fort connus ſous le nom de Guelphe, & meſme encore ſous celuy de Henri. Ce brave Frideric Baron d'Hohenſtauf, à qui l'Empereur Henri IV. aprés la défaite & la mort de Rodolphe ſon competiteur, donna ſa fille Agnés en mariage pour récompenſe de ſa fidelité inviolable à ſon ſervice, eſtoit de la maiſon de Guibeling, auſſi-bien que ſon Empereur; & il eût de cette Princeſſe deux fils, à ſçavoir Frideric Duc de Suau-

be, & Conrad Duc de Franconie, qui fut Em- 1152.
pereur.

Or il arriva que dans un bon intervalle, & comme dans une eſpece de tréve qui ſe fit entre ces deux maiſons, le jeune Duc Frideric épouſa la fille de Henri Duc de Baviére, qui eſtoit ſorti des Guelphes d'Aldorf; & ce fut de ce mariage que naſquit cét autre Duc Frideric dont je parle, neveu de l'Empereur Conrad, qui connoiſſant ce qu'il valoit, luy avoit donné en garde les ornemens Imperiaux, en le priant de donner à ſon fils, qu'il laiſſoit fort jeune, ſon Duché de Suaube, quand il ſeroit élû Empereur, comme il n'en doutoit pas. En effet, outre ſon mérite connu de tout le monde, & le jugement de Conrad, les Princes de l'Empire conſiderant qu'il réüniſſoit par ſa naiſſance le ſang de ces deux puiſſantes Maiſons des Guibelins & des Guelphes, ſi ennemies l'une de l'autre, crûrent que ſon élection feroit ceſſer l'inimitié mortelle qui eſtoit entre elles, & ſeroit en ſuite un moyen tres-efficace pour empeſcher que leurs querelles ne troublaſſent plus l'Allemagne. Et c'eſt là ſans doute la veritable origine des noms qu'on donna quelque temps aprés à ces deux grandes factions qui partagerent toute l'Italie entre les Papes & les Empereurs. Ceux qui tenoient pour l'Empereur eſtoient appellez Gibelins du nom de la Maiſon, d'où ſont ſortis les Empe-

1152. reurs Ducs de Suaube; & ceux qui ſuivoient le parti du Pape, prenoient au contraire le nom de Guelphes, qui eſtoit celuy des ennemis déclarez de cette Maiſon.

Ce fut donc principalement pour cette raiſon que les Princes élûrent Frideric Duc de Suaube, au préjudice meſme du fils de Conrad, ainſi que nous l'apprend le ſçavant & pieux Eveſque de Friſingue Othon, qui devoit eſtre mieux informé que perſonne de tout ce qui regarde Frideric qui eſtoit ſon neveu: car la Princeſſe Agnés, ſœur de l'Empereur Henri IV. & mere de Conrad III. & de Frideric de Suaube, pere de l'Empereur Frideric, fut mariée en ſecondes nopces avec Saint Leopold Marquis d'Auſtriche, dont elle eût entre autres fils Othon Eveſque de Friſingue en Baviére, qui fut ainſi frere uterin du pere de cét Empereur, avec lequel il eût toûjours une fort grande liaiſon. En effet, comme aprés avoir achevé les huit livres de ſes Chroniques, il voulut écrire l'Hiſtoire des cinq premiéres années de ce grand Prince, ce fut à luy-meſme qu'il s'adreſſa, pour le ſupplier tres-humblement de luy en fournir des memoires; ce qu'il fit, en luy en envoyant un abregé, où il fait paroiſtre tant de modeſtie & de bon ſens, joint à un certain air noble de ſincerité dont on ne ſe peut défier, qu'il eſt preſque impoſſible en liſant ce petit écrit, qu'on doute de la

Epiſt. Frider. Imper. ad Ottonem Friſin. t. 4. Hiſt. Germ.

verité de ce qu'il contient ; & ce caractere de modeſtie & de verité, joint à celuy d'un fort honneſte homme, & d'un homme de bien, ſe fait ſi bien ſentir dans l'Hiſtoire de ſon oncle Othon de Friſingue, qu'il me ſemble que je ne puis mieux faire que de ſuivre dans la mienne de ſi bons memoires, particuliérement quand ils s'accordent avec les Ecrivains de ce temps-là, avec les Lettres des Papes & des Princes, les Actes publics, & autres ſemblables piéces authentiques, deſquelles on peut facilement s'inſtruire, en diſtinguant le vray d'avec le faux, quand on s'eſt une fois défait de la préoccupation d'eſprit, & de la paſſion pour un parti, qui ſont les corruptrices de l'Hiſtoire. 1152.

Je diray donc, ſuivant ces memoires tres-aſſeûrez, que Frideric qui eſtoit alors dans la force, & meſme dans la fleur de ſon âge de vint-huit à vint-neuf ans, & dans une ſi haute réputation, que tout plia d'abord ſous luy dans l'Allemagne, ſe fit couronner à Aix-la-Chapelle, d'où il envoya ſes Ambaſſadeurs au Pape Eugene, pour luy rendre l'obéïſſance filiale que les Princes Chreſtiens doivent au Vicaire de Jeſus-Chriſt. Mais il arriva peu de temps aprés qu'ils ſe brouïllerent à l'occaſion de l'Archeveſché de Magdebourg, auquel le nouvel Empereur pourveût d'une maniére qui ne plût pas au Pape ; & voicy comment. L'Ar- *Otto Friſing. l. 2. c. 3. 4. 5. Vrſperg.*

1152. *Otto Friſing. l. 2. c. 6.* cheveſque eſtant mort, comme l'on voulut proceder à l'élection d'un nouveau Paſteur, il ſe forma, ce que l'on voit aſſez ſouvent dans les élections, deux partis contraires, qui aprés avoir long-temps combatu, ne pûrent jamais s'accorder, les uns voulant le Doyen du Chapitre, & les autres le Prevoſt. Sur quoy, comme on ſe fut adreſſé à l'Empereur qui eſtoit alors en Saxe, ce Prince voyant qu'aprés les avoir exhortez à la paix, il n'avoit pû les mettre d'accord, crût que ſelon le Traité de Henri V. avec le Pape Calliſte II. il pouvoit terminer ce differend, comme il fit, en perſuadant au Doyen, & à tous ceux de ſon parti, d'élire pour leur Archeveſque Guicman, jeune homme à la verité, mais qui eſtoit d'une illuſtre naiſſance, & de plus Eveſque de Zits, & auquel il ne manqua pas de donner en meſme temps l'Inveſtiture de cét Archeveſché.

Ibid. c. 8. Gerard Prevoſt de Magdebourg ſe voyant décheû de ſon eſperance par cette élection qu'il n'avoit pas préveûë, parce qu'il ne croyoit avoir affaire qu'au Doyen, ſur lequel il avoit toûjours eſperé de l'emporter, en alla porter luy-meſme ſes plaintes au Pape, auquel huit des principaux Archeveſques & Eveſques d'Allemagne, du nombre deſquels eſtoit Othon de Friſingue, écrivirent pour la défenſe & la juſtification de l'Empereur : mais Eugene qui prit la choſe d'une autre maniére qu'ils ne croyoient,

trouva fort mauvais, non pas qu'il euſt donné l'Inveſtiture, mais qu'il euſt fait élire un Eveſque, pour le transferer à un autre Siége, & récrivit à ces Eveſques, en termes extrémement forts, qu'ils avoient deû s'oppoſer à cette entrepriſe, qui eſtoit contre les ſaints Canons, *Parce que*, dit-il, *ces tranſlations, ſelon les Loix de l'Egliſe, ne ſe doivent faire que dans une preſſante neceſſité, ou du moins pour une tres-grande utilité, & que par un conſentement beaucoup plus général du Peuple & du Clergé qu'il ne le faut dans les autres élections;* & enſuite il leur ordonne de faire en ſorte auprés de l'Empereur, qu'il laiſſe faire librement une autre élection. Mais Frideric à qui l'on avoit dit qu'il s'eſtoit fait long-temps auparavant de ſemblables tranſlations, & qui s'eſtoit perſuadé que celle-cy s'eſtoit faite pour le plus grand bien de l'Egliſe de Magdebourg, ne laiſſa pas de maintenir ſon Archeveſque. Il fit plus: car le Pape ayant envoyé deux Cardinaux Commiſſaires, pour faire le procés à quelques Eveſques, comme aprés en avoir déja dépoſé deux par la permiſſion du Prince, ils vouloient proceder, ſelon l'ordre qu'ils en avoient, à la dépoſition du nouvel Archeveſque de Magdebourg, il leur défendit de paſſer outre, & leur commanda meſme de ſe retirer. Cela ſans doute euſt eſté capable d'aigrir encore davantage le Pape Eugene, s'il euſt eû le temps d'en eſtre informé au retour de ces

1152.

Ann. 1153. Dumque poſt hæc in Magdeburgenſem, & quoſdam alios ſententiam ferre cogitarent, à Principe inhibiti, & ad propria redire compulſi ſunt. *Ibid. c. 9.*

1153. Cardinaux : mais il mourut ſur ces entrefaites, avant leur arrivée, & environ deux mois avant Saint Bernard, qui avoit eſté autrefois ſon Abbé au Monaſtere de Clairvaux.

Ibid. c. 10. Cisterc.

On luy donna pour ſucceſſeur, dés le lendemain de ſa mort, le Cardinal Eveſque de Sabine, nommé Anaſtaſe IV. Ce nouveau Pontife, qui avoit grande envie de terminer le differend que le Pape Eugene avoit eû avec l'Empereur, luy envoya pour cét effet le Cardinal Gerard, qui le trouva à Vormes, où il paſſoit les Feſtes de Noël. Mais comme ce Legat voulut agir de hauteur, & entreprendre de certaines choſes contre les ordres & la volonté de Frideric ; ce Prince, qui tout civil & honneſte homme qu'il eſtoit, ne pouvoit rien du tout ſouffrir qui choquaſt tant ſoit peu les droits & la majeſté de l'Empire, luy fit reſſentir les effets de ſa colere, le traitant fort mal, & le chaſſant honteuſement de ſa preſence, avec ordre exprés de ſortir au-plûtoſt de l'Allemagne : ce qui toucha ſi vivement le pauvre Cardinal, qui ſe crût perdu d'honneur & de réputation, ſe voyant contraint de s'en retourner avec opprobre ſans avoir rien fait, qu'il en mourut de douleur en chemin. Frideric néanmoins, pour montrer que ce n'eſtoit pas au Saint Siége qu'il en vouloit, & qu'en maltraitant un Legat qui manque à ſon devoir, & perd le reſpect qu'il doit à l'Empereur, il veut rendre au Pape tout

Cùm quædam ibi ſecus illius nutum tractare vellet, indignationem ejus incurrens, infectis negotiis pro quibus venerat, mandatis ſævioribus ingloriè redire coactus, in viâ etiam vitâ deceſſit. *Ibidem.*

Ann. 1154.

ce

ce qui luy eſt deû, envoya l'Archeveſque de Magdebourg à Rome, pour rendre compte de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans ſon élection. Et il le fit ſi bien, en juſtifiant l'Empereur, qu'Anaſtaſe n'y trouva rien à dire : de-ſorte qu'aprés avoir confirmé ce qui s'eſtoit fait en cette occaſion, il donna meſme le *Pallium* à l'Archeveſque, comme Frideric l'en prioit ; ce qui fit croiſtre merveilleuſement la puiſſance & l'autorité de ce Prince, meſme dans les affaires Eccleſiaſtiques, c'eſt-à-dire, pour diſpoſer des grands Benefices dans ſes Eſtats. Ce fut-là preſque l'unique choſe d'importance qu'Anaſtaſe fit en ſon Pontificat : car il mourut la meſme année, le ſecond de Décembre ; & le jour ſuivant les Cardinaux luy donnerent, d'un commun conſentement, pour ſucceſſeur, Nicolas Cardinal Eveſque d'Albano, qui prit le nom d'Adrien IV. 1154.

Exhinc non ſolùm in ſæcularibus, ſed & in Eccleſiaſticis negotiis diſponendis auctoritas Principis plurimum crevit. *Ibidem.*

Il ſe trouvera peu de fortunes ſemblables à celle de ce grand Pontife, que la Providence Divine ſemble avoir pris ſoin de tirer de la pouſſiére, & de la derniére baſſeſſe d'une extréme pauvreté, pour le faire aſſeoir ſur le Trône de la ſupréme grandeur Eccleſiaſtique, & le mettre au rang des Princes de ſon Peuple, qui ſont les Souverains Pontifes. Il eſtoit Anglois de nation, appellé Nicolas Breskpeade, fils d'un Villageois nommé Robert, ſi pauvre & ſi miſerable, qu'aprés la mort de ſa femme,

Neubrigenſ. l. 2. c. 6. Ciacon.

1154. n'ayant pas de quoy vivre, il s'alla preſenter à l'Abbaye de Saint Alban, d'où ſon village dépendoit, & fit ſi bien qu'il y fut receû Moine, pour y ſervir dans les offices domeſtiques. Et comme ce bon frere Robert, craignant ſans doute d'eſtre trop à charge à ſon Monaſtere, ne vouloit point du tout ſouffrir que ſon fils Nicolas y paruſt, & qu'il l'en chaſſoit meſme à ſa maniére villageoiſe, avec des paroles fort rudes, & des menaces, quand il y venoit demander l'aumoſne: ce pauvre garçon fut contraint de paſſer la mer, pour venir chercher une meilleure fortune en France. Il ne la trouva d'abord que fort médiocre, & tout ce qu'il put faire, aprés avoir bien couru les Provinces, fut d'entrer enfin au ſervice des Chanoines Réguliers de la célebre Abbaye de Saint Roux à Valence en Dauphiné, où, comme il eſtoit fort bien fait, d'un tres-beau naturel, ayant le viſage toûjours gay, avec une grande modeſtie, & qu'il faiſoit paroiſtre avec cela bien de l'eſprit & de la vivacité dans toutes ſes actions & ſes maniéres, on luy donna en peu de temps l'habit de l'Ordre. Alors ayant moyen de cultiver ſon eſprit par l'étude, il fit tant de progrés dans les ſciences, & ſe rendit ſi habile homme en tout, & meſme dans le maniment des affaires temporelles, qu'on le fit Prieur, & qu'aprés la mort de l'Abbé on l'élût en ſa place pour gouverner non-ſeulement

ce Monaſtere, mais auſſi tout l'Ordre dont il eſt le Chef. 1154.

Il n'y fut pas toutefois long-temps en repos : car comme il eſtoit grand homme de bien, & qu'il voulut entreprendre de réformer ſes Religieux, qui menoient une vie tres-peu conforme à leur profeſſion, ils ſe liguerent contre luy, & ſe mirent à le perſecuter d'une étrange maniére, juſques-là meſme qu'ils le citerent devant le Tribunal du Pape, où ils croyoient qu'en luy imputant de faux crimes dont ils l'accuſoient, ils le pourroient accabler de leurs calomnies, & le faire dépoſſeder. Ce fut-là juſtement que Dieu, par un merveilleux ſecret de ſa Providence, luy fit naiſtre l'occaſion de s'élever plus haut par les meſmes voyes qu'on prenoit pour le faire tomber du lieu où ſon mérite l'avoit fait monter. Car le Pape Eugene qui avoit le diſcernement tres-fin, l'ayant oüi répondre avec autant de modeſtie & de netteté que de force à toutes les accuſations que ſes calomniateurs formoient contre luy, connut ſi bien non-ſeulement ſon innocence, mais auſſi ſa grande capacité, que ces Chanoines qu'il avoit renvoyez dans leur Monaſtere avec leur Abbé parfaitement juſtifié, eſtant revenus quelque temps aprés pour l'accuſer une ſeconde fois, *Allez*, leur dit-il, *vous ne méritez pas d'avoir un ſi excellent homme pour Abbé; je vous permets donc d'en élire*

1154. *un autre, & moy je le retiens pour le bien de l'Egliſe univerſelle, où les beaux & rares talens qu'il a reçûs de Dieu profiteront bien plus que dans une Abbaye auſſi déreglée que la voſtre, & remplie de Religieux ſi incorrigibles.* Et là-deſſus ayant renvoyé les Chanoines chargez de honte & de confuſion, il fit ce ſaint Abbé Nicolas Cardinal & Eveſque d'Albano, & l'envoya bientoſt aprés Legat en Dannemarc & en Norvége, où il convertit la pluſpart de ces peuples Septentrionaux; puis eſtant retourné de ſa Legation à Rome ſur la fin du Pontificat d'Anaſtaſe, il fut immediatement aprés ſa mort élû Pape tout d'une voix, eſtant ainſi monté peu à peu, par les ſeules voyes du mérite, de la vertu, & de l'honneur, du plus bas degré de la vie au plus haut où la fortune, la faveur, & l'induſtrie puiſſent porter un homme dans l'Eſtat Eccleſiaſtique.

Vet. Cod. Vatic. ap. Baron. Ciacon. in Adrian.

Cependant le commencement de ſon Pontificat fut extrémement troublé par les Arnaudiſtes, qui crûrent qu'ils avoient une fort belle occaſion, ſous un Pape étranger, de reprendre dans Rome l'autorité ſouveraine qu'ils avoient perduë ſous le Pape Eugene. Les plus puiſſans de cette dangereuſe Secte qui eſtoient du nombre des Senateurs, furent donc trouver Adrien, & eûrent l'inſolence de luy dire, qu'il falloit deſormais qu'il ſouffriſt que le Senat euſt le gouvernement abſolu de l'Eſtat, comme il l'a-

voit anciennement, & qu'ils le prioient de con- 1154.
ſentir de bonne grace à une choſe ſi juſte & ſi raiſonnable, laquelle enfin on eſtoit réſolu d'obtenir de gré ou de force. En effet, cõme ils virent que le nouveau Pape, qui pour ne ſe pas expoſer à la violence de ces brutaux, ſe tenoit au-deçà du Tibre, dans le Vatican, rejettoit bien loin leur demande, ils rappellerent Arnaud dans la Ville, où, par ſes furieuſes déclamations contre les Eveſques & les Cardinaux qu'il vouloit réduire à l'aumoſne, & contre la domination du Pape, laquelle il vouloit abolir, il ſouleva bientoſt toute la Ville, & principalement le petit peuple: deſorte que comme tout y eſtoit dans une effroyable confuſion, il ſe trouva parmi cette canaille quelques-uns de ces héretiques qui ſe jetterent ſur le Cardinal de Sainte Pudentiane, qui alloit trouver le Pape, & l'étendirent à coups d'épée demi mort ſur la place. Alors le Pape épouvanté d'un ſi exécrable attentat, & n'ayant point encore d'autres armes que les ſpirituelles, mit toute la Ville en interdit, & l'on n'y célebra point les Divins Offices juſqu'au Mecredy Saint.

Ann. 1155.

Comme on ne s'eſtoit jamais veû dans Rome en un eſtat ſi lugubre & ſi lamentable, privé des Sacremens & de tous les ſaints exercices de la Religion Chreſtienne, cela fit grande impreſſion ſur les eſprits de ceux qui avoient

1155. encore quelque ſentiment de piété. Ainſi, à la priére du Clergé, & meſme du Peuple revenu de ſon emportement, & qui ne pouvoit plus ſouffrir la honte de ſe voir ſans Meſſe & ſans ſermon, principalement dans un ſi ſaint temps, la plus ſaine partie du Senat s'alla jetter aux pieds du Pape, le ſuppliant tres-humblement de lever l'interdit, & luy jurant ſur les Saints Evangiles, qu'on chaſſeroit de Rome Arnaud & tous ſes plus dévoûëz partiſans, s'ils ne ſe ſoumettoient ſur le champ à Sa Sainteté : ce qu'ayant refuſé de faire, car ces gens-là ne vouloient point du tout de Pape, on les contraignit effectivement de ſe retirer, & en ſuite le Pape fit le lendemain à Saint Pierre l'Office du Jeudy Saint; puis s'eſtant laiſſé conduire comme en triomphe par le Peuple à Saint Jean de Latran, il y célebra la ſolennité de Paſques, & logea dans le Palais Pontifical de cette Egliſe, ſelon la couſtume de ſes Prédéceſſeurs. Il n'y demeura pourtant gueres; car comme il ne ſe pouvoit fier aux Arnaudiſtes, dont le parti eſtoit encore tres-puiſſant dans Rome, il ſe retira à Viterbe, pour y attendre l'arrivée de l'Empereur, duquel il eſperoit un puiſſant ſecours contre ces rebelles, aprés les belles choſes que ce Prince avoit déja faites en Italie.

Super ſancta quatuor Evangelia juraverunt, quòd prædictum Arnaldum hæreticum & alios ipſius ſectatores de tutâ urbe Româ & ejus finibus expellerent, niſi, &c.

Otto Friſing. l. 2. de reb. Frid. c. 11. & ſeq.

En effet, ayant achevé de faire ſes préparatifs pour ſon premier voyage d'Italie, il eſtoit

deſcendu l'année précedente au mois d'Octo- 1155.
bre, par la vallée de Trente, dans la plaine de Verone. De-là s'eſtant avancé dans la Lombardie, il y avoit réduit à ſon obéïſſance, à la réſerve de Milan, toutes les Villes qui vouloient ſecoûër le joug des Empereurs, pour ſe mettre en liberté, pris de vive force, ſaccagé & renverſé de fond en comble les plus opiniaſtres, comme Aſte & Tortone, pour donner de la terreur à toutes les autres. Et aprés tant de glorieux travaux, qui furent honorez d'un ſuperbe triomphe dans Pavie, où il fut prendre poſſeſſion de ſon Royaume d'Italie, il paſſa dans la Toſcane, & alla camper au mois de Juin dans la campagne de Viterbe, pour s'aboucher avec le Pape. Mais Adrien, à qui cette armée victorieuſe donnoit de l'ombrage, s'eſtoit retiré à Citta di Caſtello, d'où il envoya quelques Cardinaux vers l'Empereur, pour traiter avec luy des conditions de ſon Couronnement, & pour prendre ſes ſeûretez, que Frideric donna par écrit, telles qu'on les voulut, aſſeûrant au Pape & aux Cardinaux la vie, la liberté, les biens, & qu'on ne leur feroit aucun outrage, car ils avoient toûjours preſente en leur eſprit, la faſcheuſe aventure du Pape Paſcal; & ſur tout, il promit qu'il conſerveroit inviolablement au Pape tous ſes droits. Au reſte, un des principaux points des inſtructions de ces Cardinaux, eſtoit l'ordre

Ep. Frider. ad Otton. Friſin.

Cod. Vatic. ap. Baron.

1155. exprés qu'ils avoient de demander Arnaud de Breſſe, qui ayant eſté pris dans la Toſcane où il dogmatiſoit toûjours, en ſe moquant de tous les anathemes de l'Egliſe, avoit eſté mené au camp de l'Empereur, parce que ce ſage Prince vouloit connoiſtre par luy-meſme quel eſtoit cét homme qui faiſoit tant de bruit & tant de deſordre dans l'Italie; & comme il eût aiſément découvert que ce n'eſtoit qu'un méchant impoſteur, qui ſous prétexte de réformer le monde, & ſur tout l'Eſtat Eccleſiaſtique, tendoit manifeſtement à détruire toute puiſſance legitime, il ne fit aucune difficulté de le livrer au Pape, qui l'envoya pieds & poings liez à Pierre Préfet de Rome; & celuy-cy qui exerçoit ſa charge avec une grande integrité, & n'eſtoit point du tout de la cabale de cét héretique, ne manqua pas de luy faire bonne & briéve juſtice: car il le fit pendre ſur le champ comme rebelle & ſéditieux de notoriété publique, & ſon corps, comme celuy d'un héretique, fut bruſlé & réduit en cendres, qu'on jetta dans le Tibre, afin que les ſots & les enteſtez d'un homme qu'ils canoniſoient ſelon leur caprice, ne puſſent rien garder de cét impoſteur, pour s'en faire une relique comme d'un Martyr. Telle fut la fin de cét héreſiarque, qui doit apprendre, par un ſi funeſte exemple, à tous ceux qui troublent le monde comme luy par la nouveauté de leurs dogmes

Otto Friſing. l. 2. c. 20.

In Tuſciæ finibus captus, Principis examini reſervatus eſt, & ad ultimum ligno adactus, ac rogo, in pulverem redacto funere, ne à ſtolidâ plebe corpus ejus veneration haberetur, in Tiberim ſparſus.

Affixuſque cruci, flammâque cremante ſolutus
In cineres, Tiberine, tuas eſt ſparſus in undas,
Ne ſtolidæ plebis quem fecerat improbus error
Martyris oſſa novo cinereſque foveret honore.
Gunter. Ligur. lib. 3. Cod. Vatic. ap. Baron.

dogmes pernicieux, que s'ils font bien du mal aux autres, ils courent fortune de s'en faire encore beaucoup plus à eux-meſmes, en obligeant la juſtice humaine à prévenir en ce monde, par leur chaſtiment, la juſtice Divine, qui leur prépare en l'autre vie des ſupplices infiniment plus rigoureux, qu'ils ſubiront éternellement ſans mourir, s'ils ne deſarment ſa colere par une prompte & ſincere converſion. 1155.

Le Pape donc & l'Empereur eſtant ainſi parfaitement d'accord, l'entreveûë ſe fit auprés de Sutri, où comme d'abord Frideric eût refuſé de faire l'office d'Eſcuyer, & de prendre la bride de la mule du Pape, diſant qu'il n'eſtoit point obligé à cette céremonie, les Cardinaux eûrent ſi grand' peur qu'on ne les fiſt arreſter, qu'ils s'enfuïrent, & laiſſerent le Pape preſque tout ſeul. Mais ce généreux Prince montra bien qu'il n'agiſſoit en cela que de bonne foy: car ſi-toſt qu'on luy eût fait voir que c'eſtoit là une ancienne couſtume que ſes Prédéceſſeurs avoient obſervée, pour rendre honneur à Jeſus-Chriſt en la perſonne de ſon Vicaire en terre, il s'aquita de ce pieux devoir avec beaucoup de joye, aidant le Pape à monter, & le conduiſant quelques pas en preſence des Princes, & de toute l'armée qui applaudit à cette action de piété & de Religion, qui ne pouvoit tirer à conſequence pour le temporel, pour les droits, & pour la dignité d'un Prince

1155. Souverain. Aprés cela, comme le Pape eût fait à l'Empereur de grandes plaintes des Romains, qui bien qu'ils euſſent laiſſé pendre leur faux Prophete Arnaud de Breſſe, qui leur avoit inſpiré l'eſprit de rebellion, ne laiſſoient pas d'avoir encore dans l'ame le deſſein de ſe rendre Souverains: ils furent enſemble, ſe donnant toûjours réciproquement des marques d'une parfaite amitié, juſques auprés de Rome, du coſté du Palais de Latran, où Frideric prétendoit conduire le Pape. Mais il prit tout-à-coup d'autres meſures; car aprés avoir répondu en maiſtre à une inſolente harangue que luy firent les Députez du Senat & du Peuple, qui exigeoient de luy des choſes tout-à-fait indignes de la Majeſté de l'Empire, il repaſſa promptement le Tibre, & entra dans la Ville Leonine, où dés le lendemain il fut couronné dans la Baſilique de Saint Pierre: aprés quoy laiſſant le Pape dans le Palais du Vatican, il ſe retira dans ſon camp. Il fut toutefois bientoſt obligé d'en ſortir, pour accourir au ſecours du Pape, que les Romains deſeſperez de ce qu'on avoit fait cette grande cérémonie ſans leur participation, attaquoient furieuſement dans ſon Palais. Comme preſque toute la Ville en armes avoit paſſé le Tibre, partie ſur les ponts, & partie en bateaux pour faire cette attaque, le combat fut long & ſanglant; mais il fut enfin funeſte aux Romains, dont plus de mille

Otto Friſing. l. 2. c. 21. & ſeq.

furent étendus ſur la place, & pluſieurs autres ſubmergez dans le Tibre, comme ils repaſſoient avec précipitation ce fleuve, pour ſe ſauver des mains des Allemans, qui les pourſuivoient l'épée dans les reins. Ainſi l'Empereur ayant delivré le Pape, qui le pria d'épargner Rome, le conduiſit, à ſa priére, par le Mont Saint Silveſtre, à la Ville de Tibur, ou Tivoli, qu'il contraignit de ſe rendre, & qu'il luy remit de bonne foy entre les mains, comme eſtant du domaine du Saint Siége. Aprés quoy, comme les maladies cauſées par les grandes chaleurs des mois de Juin & de Juillet, diminuoient tous les jours ſon armée, il fut obligé de s'en retourner en Allemagne, avec la gloire d'avoir réduit en peu de temps la plus grande partie de l'Italie, qui commençoit à ſecoûër le joug, & d'avoir delivré le Pape de l'oppreſſion qu'il ſouffroit des rebelles & des héretiques. Cela pourtant n'empeſcha pas que cette belle amitié qui eſtoit entre eux, & qui uniſſoit alors ſi parfaitement le Sacerdoce avec l'Empire, ne ſe rompiſt bientoſt aprés par une faſcheuſe rencontre qui renouvella les anciennes querelles, & cauſa bien du trouble dans l'Egliſe: c'eſt ce qu'il faut maintenant raconter. 1155.

L'Eveſque de Londres retournant de Rome, où il eſtoit allé pour y viſiter les ſaints Lieux, avoit eſté pris ſur les terres de l'Empire par des gens inconnus, qui aprés l'avoir volé, le dete- *Ann.* 1156. *Otto à S. Blaſ. App. c. 8.*

1156. noient encore dans une miſerable captivité, pour l'obliger à racheter ſa liberté par une groſſe ſomme d'argent qu'ils prétendoient tirer de luy, outre ce qu'ils luy avoient pris. Et comme l'Empereur, je ne ſçay par quelle raiſon, car l'Hiſtoire ne nous en apprend rien, ne ſe fut pas trop empreſſé d'ordonner que l'on fiſt une exacte recherche des coupables, pour punir un ſi grand crime, le Pape qui prit cette affaire fort à cœur, luy envoya deux des principaux membres du Sacré College, Roland Cardinal de Saint Marc & Chancelier de la ſainte Egliſe Romaine, & Bernard Cardinal de Saint Clement, qui le trouverent à Beſançon, où il tenoit une grande Aſſemblée des Princes de l'Empire. D'abord, comme ces Legats aſſeûrerent qu'ils n'eſtoient venus que pour traiter avec ſa Majeſté Imperiale d'une choſe qui luy ſeroit fort agréable, ils furent parfaitement bien receûs. Ils eûrent enſuite audience, ſelon la couſtume, en preſence des Princes, où aprés que le Chancelier de l'Empire eût leû hautement & interpreté la Lettre du Pape à l'Empereur, il y eût bien du bruit & du tumulte dans toute l'Aſſemblée, qui témoignoit une extréme indignation, non-ſeulement parce qu'on trouvoit que cette Lettre eſtoit écrite d'un ſtile trop fort, & trop aigre, mais principalement à cauſe de certains termes, par leſquels il ſembloit que le Pape, en accuſant d'in-

Ann. 1157.

Sicut qui boni nuncii ſe bajulos aſſererent, benignè & honeſtè recepti ſunt. *Radev. l. 2. c. 8. Frid. Lit. Encyel. ibid.*

Magnâ Principes qui aderant indignatione commoti ſunt, quia tota literarum continentia non parum accedinis habere videbatur. Præcipuè tamen univerſos accenderat, quod, &c. *Radev. c. 10.*

gratitude l'Empereur, vouluſt dire que Frideric tenoit de luy l'Empire, en diſant que l'Egliſe Romaine luy avoit conferé la plenitude d'honneur & de dignité quand elle luy avoit donné la Couronne Imperiale. 1157.

Ce qui choquoit encore ces Princes, c'eſt que le Pape ſe ſervoit en cette Lettre du mot de *Beneficium*, qui ſignifie un Fief, comme pour exprimer par là que l'Empereur releve du Saint Siége. Cela meſme eſtoit tres-conforme à ce qu'ils aſſeuroient avoir veû & oûï dans Rome lors que l'Empereur y alla pour s'y faire couronner : car ils diſoient qu'on leur avoit ſouſtenu que les Rois Teutons ne tenoient le Royaume d'Italie, ni l'Empire, que du Pape, ce qu'on avoit meſme publié par des écrits que l'on avoit rendus publics; & ce qui eſt encore plus étrange, ils ajouſtoient, qu'on avoit mis dans le Palais Pontifical de Latran, un tableau tres-ſcandaleux, dans lequel on avoit repreſenté l'Empereur Lothaire II. en poſture de vaſſal aux pieds du Pape Innocent II. Et afin qu'on n'en puſt douter, on avoit mis au bas de cette peinture deux vers latins, qui ſignifient que cét Empereur, en recevant du Pape la Couronne Imperiale, devient ſon homme & ſon vaſſal: ce que Frideric, qui en fut extrémement ſcandaliſé, ayant appris, il avoit tiré parole de ce meſme Pape Adrien, qui écrivoit en cette occaſion d'un ſtile

Ad præfatæ interpretationis fidem auditores induxerat, quod à nonnullis Romanorum temerè affirmari noverant Imperium urbis & Regnum Italicum donatione Pontificum Reges noſtros hactenus poſſedisſe, idque non ſolùm dictis, ſed ſcriptis atque picturis repræſentare.

Ibid. c. 10. Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores. Pòſt homo fit Papæ, ſumit : quo dante coronam.

1157. tout conforme à ce tableau, qu'il le feroit oſter.

Tout cela joint enſemble fit croire à tous ces Princes Allemans, qu'il y avoit du deſſein dans cette Lettre, & que le Pape en écrivant de la ſorte, prétendoit faire entendre que l'Empire dépendoit de luy: ce qu'ils ne pouvoient nullement ſouffrir, non plus que Frideric, qui eſtoit le Prince du monde le plus jaloux de ſon autorité ſouveraine, & des droits de ſa Couronne, qu'il tenoit eſtre indépendante de tout autre que de Dieu ſeul. Mais ce qui fit qu'ils n'en douterent plus, & qu'on porta les choſes en ſuite aux derniéres extrémitez, fut le procedé bien hardi d'un de ces deux Cardinaux. Car comme il vit que le murmure croiſſoit toûjours de plus en plus dans l'Aſſemblée, au lieu de taſcher d'adoucir un peu les eſprits, par une benigne interpretation des paroles de cette Lettre, comme le Pape meſme le fit quelque temps aprés, il s'adreſſe aux Princes, & leur dit d'un air extrémement fier: *Et de qui donc voulez-vous que voſtre Empereur tienne l'Empire, ſi ce n'eſt du Pape?* A ces paroles le bruit recommence plus fort qu'auparavant; la patience échape à tous ces Princes, & entre autres le Comte Palatin Othon de Baviére, qui portoit l'épée Imperiale devant l'Empereur, ſe laiſſe tellement tranſporter à l'ardeur de ſon zele, pour l'honneur de l'Empire, que la ti-

A quo ergo habet, ſi à domino Papa non habet Imperium? *Radev. ibid.* Unus autem legatorum quaſi pro Apoſtolico loquens ſtolidiſſimè his ita reſpondit, &c. *Ott. à S. Blaſ. Append. c. 8.*

rant avec précipitation, & courant ſe jetter ſur ce Legat, il la luy alloit paſſer au-travers du corps, ſi l'Empereur qui ſe poſſedoit admirablement, meſme dans la colere où il eſtoit auſſi-bien que les autres, ne l'euſt arreſté avec bien de la peine. Mais au meſme temps il commande en maiſtre aux Legats de ſortir de l'Aſſemblée, & de ſe retirer dans leur logis, & le lendemain de grand matin il leur envoye faire commandement de s'en retourner à Rome ſur le champ, & par le chemin le plus court, ſans ſe détourner ni à droit ni à gauche pour traiter avec ſes ſujets, & ſur tout avec les Eveſques & les Abbez. Aprés quoy, il écrivit à toutes les Villes des Lettres circulaires, dans leſquelles, aprés avoir expoſé briévement ce qui s'eſtoit paſſé dans cette audience, il dit, *Que comme c'eſt de Dieu ſeul, par l'élection des Princes, qu'il tient le Royaume & l'Empire: quiconque oſe dire qu'il a receû du Pape la Couronne, comme un bienfait, ou un* Benefice *qui vient de luy, en a menti.*

1157.

Unus eorum, videlicet Otto Palatinus Comes de Bojoariâ. *Radev. ibid.* Quî gladium majeſtatis Imperatori adſtans tenebat, ipſo gladio evaginato, impetu in Cardinalem facto, vix ab Imperatore retentus eſt, quin exitio Cardinalem dederit. *Ott. à S. Blaſ. c. 8.*

Cumque per electionem Principum à ſolo Deo Regnum & Imperium noſtrum ſit... quicumque nos Imperialem coronam pro *beneficio* à Domino Papa ſuſcepiſſe dixerit, mendacii reus erit. *Radevic. ibid.*

Cependant les Legats eſtant arrivez à Rome, firent de grandes plaintes de l'Empereur; exagerant fort le mauvais traitement qu'ils en avoient receû, & faiſant tous leurs efforts pour porter le Pape à la vengeance d'un ſi grand affront, qu'ils diſoient luy avoir eſté fait en leur perſonne. Mais quand on eût aſſemblé ſur cela le Conſiſtoire, il ſe trouva que les eſprits

In hoc negotio ita inter ſe Clerus Roma-

1157. eſtoient fort partagez. Les uns eſtoient pour le Pape, & croyoient qu'il ſe devoit reſſentir de l'injure qu'on luy avoit faite, en traitant ſi mal ſes Legats; les autres au contraire, furent aſſez hardis pour ſouſtenir en preſence du Pape, que l'Empereur avoit eû raiſon d'en uſer comme il avoit fait, & que l'on ne devoit attribuer le mauvais ſuccés de cette Legation qu'à ces deux Cardinaux, qui, par leur méchante conduite, s'eſtoient attiré le mal dont ils ſe plaignoient. C'eſt pourquoy le Pape, pour contenter les uns & les autres, prit un milieu entre ces deux avis; & ſans vouloir porter les choſes aux extrémitez, par une marque trop éclatante de ſon reſſentiment, ni auſſi d'autre part abandonner les intereſts du Saint Siége, il ſe contenta d'écrire une Lettre circulaire à tous les Archeveſques & Eveſques d'Allemagne.

nus diviſus eſt, ut pars eorum partibus faveret Imperatoris, & eorum qui miſſi fuerant incuriam ſeu imprudentiam, cauſarentur, quædam verò pars votis ſui Pontificis adhæreret. *Ibid. c. 15.*

Ann. 1158.

Là premiérement il ſe plaint du procedé de l'Empereur, qui s'eſt ſi fort emporté contre luy, pour une cauſe auſſi legere que cette expreſſion dont il s'eſt ſervi dans ſa Lettre, *Nous vous avons conferé l'inſigne Benefice de la Couronne Imperiale.* Et puis il les exhorte à faire en ſorte par leurs avertiſſemens & leurs remontrances, qu'il rentre dans ſon devoir, & ſur tout, qu'il luy faſſe juſtice du mauvais traitement que le Comte Palatin & le Chancelier de l'Empire ont fait à ſes Legats. La réponſe que ces Prélats

Occaſione cujuſdam verbi, quod ipſarum literarum ſeriis continebat, inſigne videlicet coronæ *beneficium* tibi contulimus. *Ibidem.*

lats luy firent, eſt tout enſemble extrémement forte & reſpectueuſe: car le traitant toûjours avec beaucoup de reſpect & de vénération comme Chef de l'Egliſe univerſelle, ils luy diſent fort librement, *Que cette expreſſion dont il s'eſt ſervi dans ſa Lettre à l'Empereur, a troublé tout l'Empire, & que les Princes ne l'ont nullement pû ſouffrir; Que pour eux ils luy avoûënt franchement que comme on luy peut donner un tres-mauvais ſens, ils n'oſent ni ne peuvent la défendre, ni l'approuver, eſtant inoûï qu'aucun avant luy ait jamais oſé dire une pareille choſe; Qu'au reſte ils n'ont pas manqué, comme il le leur ordonne par ſa Lettre, d'avertir l'Empereur leur Maiſtre, & qu'il leur avoit fait une réponſe digne d'un Prince ſage & tres Catholique, en ces termes. Mon Empire doit eſtre gouverné ſelon les ſaintes loix des Empereurs, & les bonnes couſtumes de mes Prédéceſſeurs & de nos Peres: ni je ne veux, ni je ne puis jamais donner au-delà de ces bornes que l'Egliſe meſme, qui ne veut rien qui ne ſoit juſte & raiſonnable, nous a preſcrites, & je rejeteray toûjours tout ce qui ſera contraire à ces deux principes de ma conduite. Je ne manqueray pas de rendre en toutes les occaſions tout l'honneur & le reſpect que je dois au Pape, comme à mon Pere: mais pour ce qui regarde ma Couronne, qui eſt abſolument libre, & indépendante de toute autre puiſſance que de celle de Dieu, je ne la tiens que de ſa grace par la voye de l'élection. Je reconnois que dans cette élection l'Archeveſque de Mayence a droit de donner le premier ſa voix; Que* 1158.

Litt. Epiſcop. German. ad Hadr. ap. Radevic. l. 1. c. 16.

Ea tueri propter ſiniſtram ambiguitatis interpretationem, vel conſenſu aliquo approbare, nec audemus, nec poſſumus, eò quòd inſolita, & inaudita fuerunt uſque ad hæc tempora.

Ab eo reſponſum, Deo gratias accepimus, tale quale decebat Catholicum Principem, in hunc modum. Duo ſunt quibus noſtrum regi oportet Imperium, Leges ſanctæ Imperatorum, & uſus bonus prædeceſſorum, & patrum noſtrorum. Iſtos limites Eccleſiæ nec volumus præterire, nec poſſumus quidquid ab his diſcordat, non recipimus. Debitam patri noſtro reverentiam

1158. *tous les autres Princes de l'Empire la peuvent donner aprés luy, chacun dans ſon ordre, & ſelon ſon rang; Que l'Archeveſque de Cologne me doit donner la premiére Onction, qui eſt la Royale, & que c'eſt au Pape de me donner la derniére, qui eſt l'Imperiale, & de me couronner comme Empereur. C'eſt là tout le droit qui luy appartient; & s'il prétend quelque choſe de plus, ſa prétenſion eſt nulle, & tres-mal fondée.*

libenter exhibemus, liberam Imperii noſtri coronam divino tantùm beneficio aſcribimus. Electionis primam vocem Moguntino Archiepiſcopo, deinde quod ſupereſt, cæteris ſecundùm ordinem principibus recognoſcimus. Regalem unctionem Colonienſi, ſupremam verò, quæ Imperialis eſt, Summo Pontifici. Quicquid præter hæc eſt ex abundanti eſt, à malo eſt. *Ibidem.*

Voila préciſément ce que répondit Frideric ſur un point ſi délicat, & il parla de la ſorte, parce qu'il croyoit, auſſi-bien que les autres Princes d'Allemagne, & comme on l'a toûjours crû en France, que quand les Papes avoient couronné Charlemagne & le grand Othon, ils ne leur avoient rien du tout donné que l'Onction ſacrée; & que tout ce que ces deux grands Monarques poſſedoient alors dans la Monarchie Françoiſe & dans la Teutonique, qui eſtoient effectivement en leur temps ce qu'on appelloit l'Empire d'Occident, ils l'avoient ou de leurs Prédéceſſeurs, ou de leur épée. Et pour ce qui concerne la Ville de Rome dont ils eſtoient les Souverains, c'eſt que le Senat, le Peuple, & le Clergé Romain, conjointement avec le Pape, comme leur Eveſque & premier ciroyen de Rome, s'eſtoient donnez comme ſujets à ces grands Princes, afin qu'eſtant ſous la puiſſante domination de ces Empereurs, ils fuſſent delivrez, ainſi qu'ils le furent, des Tyrans qui les opprimoient. Et

c'eſt ſur cela meſme que Frideric fonda cette réponſe qu'il fit au point principal de la lettre du Pape: car elle contenoit quelques autres plaintes; & les Eveſques ajouſtent dans leur lettre, qu'aprés y avoir briévement répondu, il revint encore à ce point qui luy tenoit au cœur, & qu'il leur dit: *C'eſt une choſe bien étrange, que Dieu ait exalté l'Egliſe Romaine par l'Empire, & qu'aujourd'huy cette meſme Egliſe, ce que je ne crois pas qui vienne de Dieu, s'efforce de ruïner l'Empire. On a commencé par une peinture, de la peinture on a paſſé à un méchant écrit, & l'on prétend autoriſer maintenant cét écrit par la lettre d'un Pape adreſſée à l'Empereur: c'eſt ce que je ne ſouffriray jamais; je perdray plûtoſt ma Couronne que de ſouffrir qu'on la ravale ſi indignement en ma perſonne. Qu'on efface ces peintures, qu'on rétracte & que l'on condamne ces écrits, pour ne pas laiſſer à la poſterité ces marques de l'inimitié, qui autrement ſeroit éternelle entre le Sacerdoce & l'Empire.*

1158.

Deus per Imperium exaltavit Eccleſiam, Eccleſia (non per Deum ut credimus) nunc demolitur Imperium. A picturâ cœpit, ad ſcripturam pictura proceſſit. Scriptura in auctoritatem prodire conatur. Non patiemur, non ſuſtinebimus; coronam anteponemus, quàm Imperii coronam unà nobiſcum ſic deponi conſentiamus. Picturæ deleantur, ſcripturæ retractétur, ut inter Regnum & Sacerdotium æterna inimicitiarum monimenta non permaneant.

Enfin ces Eveſques, pour rendre au Pape un compte exact de toutes choſes, luy font ſçavoir que le Comte Palatin, duquel il ſe plaint, eſtoit déja parti, avec une partie des troupes, pour la guerre que l'Empereur vouloit faire aux Milanois; & quant au Chancelier Renaud, qu'il avoit une profonde vénération pour Sa Sainteté; mais qu'il croyoit que les Legats au lieu de ſe plaindre de ſa conduite, luy devoient de grands remercîmens, puis que ſans luy le

1158. peuple ayant ſceû ce qui s'eſtoit paſſé dans leur audience, les euſt mis en piéces. Aprés quoy ils concluënt, en ſuppliant tres-humblement Sa Sainteté de prendre en bonne part l'avis qu'ils luy donnent, & qu'ils eſtiment neceſſaire pour le bien de l'Egliſe & de l'Empire, à ſçavoir d'appaiſer l'Empereur, en adouciſſant par une ſeconde lettre ce qu'il y a de trop aigre & de trop choquant dans la premiére.

Ut magnanimitatem filii veſtri, ſicut bonus paſtor, leniatis, ſcriptis veſtris ſcripta priora ſuavitate mellitâ dulcorantibus.

Il n'y a rien qui faſſe mieux connoiſtre la généroſité d'un grand Prince, que quand ne pouvant eſtre jugé de perſonne, il veut bien ſe juger luy-meſme, & n'eſtant ſoumis à nul autre, il ſe ſoumet à la raiſon qu'il écoute, & dont il exécute les arreſts, quand meſme elle les prononce contre luy. Le Pape Adrien, ſuivant ce principe d'une veritable grandeur d'ame, voulut bien ſe faire juſtice, & fit enſuite une action que ceux meſme qui blaſment extrémement Frideric en cette rencontre, n'ont pû s'empeſcher de loüer. Il prit le parti que luy propoſoient ces ſages Eveſques, Henri Duc de Saxe & de Baviére, l'Eveſque de Bamberg, & quelques autres qu'on luy avoit députez, & qui luy conſeilloient la meſme choſe. Il corrigea ſa premiére lettre par une ſeconde qu'il fit preſenter à l'Empereur par deux autres Cardinaux Legats qu'il luy envoya, & qui le trouverent dans ſon camp prés d'Auſbourg, tout preſt d'entrer en Italie. Ils le ſa-

Baron. ad hunc ann. n. 6.

Epiſt. Hadrian. ad Frider. ap. Radev. l. 1. c. 22. Ott. à S. Blaſ. c. 9.

luerent d'abord d'une maniére tres-reſpectueuſe & tres-ſoumiſe, de la part du Pape & des Cardinaux, qu'ils appellent ſes Chapelains, le reconnoiſſant comme Seigneur & Maiſtre de la Ville de Rome, & de tout *l'Orbe Romain*, c'eſt-à-dire, de l'Empire. Puis ils preſenterent les lettres du Pape, que l'Empereur fit lire & interpreter par ſon Oncle Othon Eveſque de Friſingue, Prélat d'un mérite éminent, & qui avoit une douleur extréme de voir cette rupture qui eſtoit entre le Sacerdoce & l'Empire. 1158.

Reverenter ac demiſſo vultu, voce modeſtâ, tale ſuæ legationis aſſumunt principium. Præſul S. R. Eccleſ.... ſalutant etiam vos venerabiles fratres noſtri, Clerici autem veſtri, univerſi Cardinales tanquam Dominum & Imperatorem Urbis & Orbis. *Radev. ibid.*

Mais il fut bientoſt conſolé en liſant ce qui eſt contenu dans ces lettres, où le Pape, aprés s'eſtre plaint doucement de ce qu'on a mal interpreté ces paroles, les explique en cette maniére. *Quand*, dit-il, *je me ſuis ſervi de ce mot* Beneficium, *je ne l'ay pas pris dans la ſignification qu'on luy a donnée pour exprimer un fief, ou une poſſeſſion que l'on tient d'un autre Seigneur dont elle releve, mais ſeulement pour une choſe qui eſt bien faite ſelon ſon origine naturelle, qui ſe tire de ces deux mots,* bonum *&* factum, *qui ſignifient ce qui eſt bien fait,* bonum factum; *& Voſtre Majeſté voit bien qu'il n'y a perſonne qui ne juge que ce ne ſoit une choſe fort bien faite d'avoir mis la Couronne Imperiale ſur ſa teſte, comme j'ay fait. C'eſt pourquoy c'eſt mal à propos qu'on ſe ſcandaliſe de cét autre mot* contulimus, *nous vous avons conferé ou donné la Couronne Imperiale; car je n'ay entendu par là que ce que je viens de dire, à ſçavoir, nous vous avons*

Hoc enim nomen ex bono & facto eſt editum, & dicitur Beneficium apud nos non feudum, ſed bonum factum.: Et tua quidem magnificentia liquidò recognoſcit, ita benè & honorificè imperialis dignitatis inſigne tuo capiti Impoſuimus, ut bonum factum valeat ab omnibus judicari. Per hoc enim vocabulum *contulimus*, ni-

1158. *mis ſur la teſte la Couronne, en un mot, nous vous avons couronné au jour de voſtre Sacre.* Ces lettres eſtant leûës, Frideric en parut eſtre tres-ſatisfait, comme en effet il avoit bien ſujet de l'eſtre, puis que le Pape luy mettoit entre les mains le plus authentique de tous les Actes, par lequel il reconnoiſt en termes fort clairs, que l'Empereur ne releve de perſonne; que ſa Couronne eſt indépendante de tout autre que de Dieu, pour le temporel; que comme il ne tient pas de l'Archeveſque de Cologne le Royaume de Germanie, pour avoir eſté couronné la premiére fois à Aix-la-Chapelle par ce Prélat, ni de l'Archeveſque de Milan le Royaume d'Italie, pour avoir receû de ſes mains la Couronne de fer à Pavie, à Milan, ou à Modoéce; de meſme, il ne tient pas du Pape l'Empire, pour avoir eſté couronné de ſa main à Rome d'une Couronne d'or; & enfin, que quand l'Empereur va recevoir cette Couronne Imperiale à Rome, ce qu'il ne fait plus il y a long-temps, le Pape ne luy donne rien que l'Onction, & ne fait autre choſe que la cérémonie du Couronnement & du Sacre. Voila ce que raconte Radevic Chanoine de Friſingue, qui écrivoit en ce temps-là les choſes qu'il voyoit, & qui dit en fort honneſte homme, ce que je veux dire auſſi comme luy, afin qu'on ſçache quelle eſt préciſément l'obligation de laquelle je dois m'aquiter en écrivant l'Hiſ-

hil aliud intelleximus, niſi quod ſuperiùs dictum eſt, impoſuimus. *Radev. ibid. c. 23.*

toire. Il dit donc que ſe contentant d'honorer, comme il fait avec une profonde vénération, le Pape & l'Empereur, il ne veut juger de l'action ni de l'un ni de l'autre, mais rapporter ſeulement en fidelle Hiſtorien le fait ainſi qu'il eſt contenu dans les lettres qu'il produit du Pape meſme, de l'Empereur, & des Eveſques; qu'enſuite c'eſt au Lecteur de s'inſtruire luy-meſme, & de porter tel jugement qu'il luy plaira, ſur ce dont il s'agiſſoit alors en cette conteſtation, qui finit de la maniére que j'ay dit. Mais par malheur elle fut bientoſt aprés ſuivie d'une autre preſque auſſi faſcheuſe, qui naſquit encore de la vieille querelle des Inveſtitures, & qui eût des ſuites bien plus pernicieuſes à l'Egliſe. Voicy comment. 1158.

Lectorem non noſtris verbis niti volumus, ſed ponentes epiſtolas hinc inde directas ex eis colligat quam partem tueatur, nobis autem indulgentiam petimus, qui potius utramque perſonam, ſacerdotalem ſcilicet & regalem, reverentiâ debitâ veneramur, quam temerè de altera judicare præſumimus. *Radev. l. 2. c. 15.*

L'Empereur Frideric eſtoit alors au plus haut point de gloire & de puiſſance où pas un de ſes Prédéceſſeurs depuis Othon le Grand fuſt encore parvenu. Il venoit de contraindre par les armes Boleſlas Duc de Pologne, qui s'eſtoit révolté, d'implorer à ſes pieds ſa miſericorde, de luy faire hommage, & de payer le tribut qu'il devoit. Il avoit donné la Couronne Royale à Labeſlas, qu'il fit premier Roy de Boéme, & l'Inveſtiture au Roy de Dannemarc. Il avoit receû les aſſeûrances que le Roy de Hongrie luy fit donner de ſa fidelité, & les magnifiques preſens que luy fit le Roy d'Angleterre qui demandoit ſon amitié; enfin, toute *Radev. l. 2. c. 4. 5.* *Ibid. c. 13.* *Ibid. c. 22.* *Ibid. c. 7.*

1158. l'Allemagne eſtoit dans une parfaite ſoumiſſion, ſans qu'il y euſt dans toute la vaſte étenduë de ſes Provinces, le moindre mouvement contraire à ſes volontez, qui eſtoient receûës par tout avec un extréme reſpect, & promptement exécutées avec une exacte fidelité. De ſorte que dans cette diſpoſition de ſes ſujets, ayant fait ſans peine une floriſſante armée, il eſtoit deſcendu, accompagné de preſque tous les Princes de l'Empire, une ſeconde fois en Italie, où il avoit enfin contraint par un fameux ſiége les Milanois de ſe rendre à diſcretion, & de ſubir toutes les loix qu'il luy plût de leur impoſer.

Ibid. c. 25. & ſeq. Otto à S. Blaſ. c. 11.

Or aprés tant d'heureux ſuccés, il tint une aſſemblée générale, ſelon la couſtume, dans la campagne qui eſt entre Plaiſance & Crémone, où il fit faire une exacte recherche de tous les droits des Empereurs; & aprés avoir repris ceux que l'on avoit uſurpez ſur ſes Prédéceſſeurs, ou qu'eux-meſmes avoient laiſſé perdre par leur negligence, il attribua de nouveau, & confirma à chacun ce qui luy devoit appartenir, ſelon les titres qu'on en faiſoit voir, & en ſuite il voulut que tous ces feudataires nouvellement confirmez, tant Eccleſiaſtiques que laïques, & conſequemment les Eveſques & les Abbez, luy fiſſent hommage de ce qu'ils tenoient de l'Empire, & preſtaſſent le ſerment de fidelité. Cela donna bien du chagrin

Radev. l. 2. c. 1. & ſeq. Otto à S. Blaſ. c. 14.

grin au Pape, qui avoit déja l'eſprit fort irrité contre luy pour d'autres choſes qui luy tenoient du moins autant au cœur que celle-cy. C'eſt pourquoy il luy envoya Octavien Cardinal de Sainte Cécile, celuy des Saints Nerée & Achillée, & deux autres, pour ſe plaindre particuliérement de ces trois choſes : la premiére, qu'il envoyoit à Rome de ſes Officiers pour y agir en ſon nom contre les droits du Pape, auquel ſeul il appartenoit d'y établir des Magiſtrats, & qu'il exigeoit des terres de l'Egliſe, comme de celles des vaſſaux de l'Empire, du fourage & des vivres pour ſon armée: la ſeconde, qu'il ne gardoit pas l'accord qu'il avoit fait avec le Pape Eugene, & par lequel il s'eſtoit obligé à ne point traiter avec le Senat & le Peuple Romain que du conſentement du Pape: & la troiſiéme, qu'il recevoit l'hommage des Eveſques.

Ann. 1159.

Radev. l. 2. c. 30.

Fodrum.

Ibid. c. 30.

Frideric qui ſçavoit ſe poſſeder, répondit aſſez paiſiblement à ces trois points. Au premier, *Qu'eſtant par la grace de Dieu Empereur des Romains, il falloit bien qu'il fuſt maiſtre dans Rome; qu'autrement ce nom d'Empereur des Romains, qu'il avoit l'honneur de porter, ne ſeroit qu'une pure illuſion, & qu'un vain titre ſans réalité.* Au ſecond, *Qu'il n'y eſtoit plus obligé, puis que le Pape, contre leur traité, avoit fait ſans luy ſon accord avec Guillaume Roy de Sicile, qui eſtoit leur ennemi commun.* Au troiſiéme, *Qu'il ne demande pas que les Eveſ-*

Cùm divinâ ordinatione ego Romanus Imperator & dicar & ſim, ſpeciem tantùm dominantis effingo, & inane utique porto nomen ſine re, ſi Urbis Romæ de manu noſtrâ poteſtas fuerit excuſſa. *Radev. l. 2. c. 30.*

Epiſcoporum Italiæ ego

1159. *ques d'Italie luy faſſent hommage, pourveû qu'ils veulent bien ne point poſſeder de fiefs de l'Empire; Que s'ils prennent tant de plaiſir d'oüir le Pape, quand il leur dit, qu'avez-vous affaire de l'Empereur? qu'ils ne trouvent pas mauvais que l'Empereur auſſi leur diſe, qu'avez-vous affaire de poſſeſſions & de fiefs?* La réponſe qu'il fait au Pape dans la lettre qu'il luy écrit, eſt conceûë en termes un peu plus forts. Adrien l'avoit repris aſſez aigrement dans la ſienne, de ce qu'il vouloit que les Eveſques, qui ſont des Dieux ſur terre, & les enfans du Tres-haut, luy fiſſent hommage, & preſtaſſent le ſerment de fidelité, en tenant leurs mains ſacrées entre les ſiennes. Il répond à cela, *Pourquoy ne recevrois-je pas l'hommage & le ſerment de ceux qui ſont à la verité les enfans de Dieu par adoption, mais auſſi qui tiennent nos Régales & nos fiefs, veû principalement que Jeſus-Chriſt mon Maiſtre & le voſtre, qui n'ayant rien receû d'aucun Roy, mais au contraire ayant donné à tous les hommes tous les biens qu'ils ont, voulut bien payer pour ſoy-meſme & pour Saint Pierre le tribut qu'on devoit à l'Empereur, & vous ordonne ſur cela de ſuivre ſon exemple? Que ces Eveſques donc nous rendent nos fiefs & nos Régales; ou s'ils s'en accommodent, & qu'ils trouvent qu'il leur eſt utile de les garder, qu'ils rendent à Dieu ce qui eſt à Dieu, & à Ceſar ce qui appartient à Ceſar.*

Ce fut avec cette réponſe qu'il renvoya les Cardinaux accompagnez de ſes Ambaſſadeurs,

quidem non affecto hominium, ſi tamen & eos de noſtris regalibus nihil delectat hab re, qui ſi gratanter audierint a Romano Præſule, quid tibi & Regi? conſequenter quoque eos à Romano Imperatore non pigeat audire quid tibi & poſſeſſioni? *Ibid.*

Ab iis qui dii ſunt & filii Excelſi omnes, Epiſcopis videlicet hominium requiris, fidelitatem exigens, & manus eorum ſacratas tuis innectis. *Ep. Hadr ad Frid. in append. ad Radevic.*

Aut igitur Regalia noſtra nobis dimittant, aut ſi hæc utilia judicaverint, quæ Dei ſunt Deo, quæ Cæſaris Cæſari perſolvant. *Ep. Frid. ad Hadr. in app. ad Radevic.*

dont le Chef eſtoit le Comte Palatin, auſquels il donna ordre d'offrir au Pape de remettre ce differend au jugement des arbitres qu'on choiſiroit de part & d'autre : que s'il le refuſoit, il leur ordonne de traiter avec le Senat Romain, qui eſtoit toûjours mal avec le Pape, & ne vouloit point dépendre de luy. Ce procedé acheva d'irriter Adrien, & luy fit prendre enfin une derniére & dangereuſe réſolution, à laquelle pluſieurs le portoient, à ſçavoir d'excommunier l'Empereur. Mais la mort l'empeſcha de l'exécuter : car peu de jours aprés le retour de ſes Cardinaux, il mourut le premier de Septembre, à Anagnie, où il s'eſtoit retiré, pour ſe mettre à couvert des inſultes du Senat, dont il ſe défioit toûjours. Il tint le Saint Siége prés de cinq ans, durant leſquels il donna de rares exemples de toutes les vertus Chreſtiennes, & ſur tout d'un tres-grand détachement de la chair & du ſang, quoy-qu'à parler ſincérement, il le porta trop loin, & bien au-delà des bornes que la vertu, qui garde en toutes choſes un juſte milieu, nous preſcrit. Car bien loin qu'on le blaſme, comme l'on a fait quelques autres Papes, d'avoir eû trop de paſſion pour l'agrandiſſement de ſes neveux, & de ſes autres parens qui eſtoient fort pauvres, je trouve qu'on le loûë mal à propos de les avoir tellement abandonnez, qu'il ne leur voulut jamais donner un ſeul obole, juſques-

1159.

Ciacon.

Joan. Sariſber. & Bar. hoc ann. n. 23.

1159. là meſme qu'il ſe contenta de recommander ſa mere, qui eſtoit fort vieille, & dans une extréme pauvreté, à la charité & aux aumoſnes de l'Egliſe de Cantorbery, qui en prit ſi peu de ſoin aprés la mort de ce Pape, que la pauvre femme en penſa mourir de faim & de miſere. Cela ſans doute eſt ce qu'on appelle outrer la vertu, qui veut bien qu'on s'éloigne d'une extrémité, mais ſans donner dans l'autre, principalement quand elle eſt, comme celle-cy, contre la Loy de Dieu, laquelle ordonne aux enfans d'honorer leur pere & leur mere, & de les tirer, s'ils le peuvent, de la neceſſité quand ils y ſont. Mais une plus longue réfléxion ſur ce ſujet ſeroit fort inutile, car il n'y a pas lieu de craindre que ce mauvais exemple ſoit jamais ſuivi des autres Papes, qui auront toûjours l'ame trop grande pour aller juſques à cét excés de dureté à l'égard de leurs parens.

Cujus mater apud vos algore torquetur & inediâ. *Alexand. III. epiſt. 24. l. 1. ex Cod. Vat. ap. Baron.*

Cependant ſi la mort du Pape Adrien empeſcha d'une part qu'il ne ſe fiſt une nouvelle rupture entre le Sacerdoce & l'Empire, au ſujet de la ſuite des Inveſtitures, qui eſt l'hommage des Eveſques: de l'autre, elle fut occaſion d'un pernicieux Schiſme qui ſe forma de nouveau dans l'Egliſe, de la maniére que je vais briévement raconter, aprés avoir leû fort exactement les pieces des deux partis; deſquelles, encore qu'elles ſoient contraires les unes aux autres, il n'eſt pas malaiſé de tirer la ve-

rité, en découvrant, par le témoignage meſ- 1159.
me des adverſaires, qui eſtoit le vray Pape.
Il y avoit durant la vie d'Adrien deux par- *Cinon. in Hadrian. IV. & Alex. III.*
tis formez dans le Sacré College: l'un, qui eſ-
toit le plus nombreux & le plus fort, ayant
pour chef Roland Cardinal de Saint Marc &
Chancelier de la Sainte Egliſe, favoriſoit con-
tre l'Empereur tout ouvertement Guillaume,
ſurnommé le Mauvais, Roy de Sicile, & por-
ta le Pape à s'accorder avec ce Prince, pour
avoir un refuge aſſeûré auprés de luy, en cas
de rupture avec Frideric. L'autre parti dont le
chef eſtoit Octavien Cardinal de Sainte Cecile,
portoit les intereſts de l'Empereur contre le
Roy de Sicile, & avoit empeſché durant quel-
que temps que le Pape qui l'avoit excommu-
nié ne traitaſt avec luy.

Or Adrien un peu avant que de mourir,
craignant que ſi le Cardinal Octavien, qui eſ-
toit grand ami de l'Empereur, devenoit Pape,
il ne luy laiſſaſt faire tout ce qu'il voudroit,
contre les loix & la liberté de l'Egliſe, avoit
prié ceux du parti contraire de ne pas ſouffrir
qu'on l'éleuſt, ni pas un de ſes partiſans, &
de choiſir quelqu'un qui puſt s'oppoſer avec
fermeté aux injuſtes prétenſions de Frideric,
contre lequel, à cette meſme fin, ils avoient
déja ſollicité les Villes de Milan, de Breſſe, de
Plaiſance, & quelques autres. Sur cela ce Pape
mourut; & les Cardinaux ayant fait porter ſon

1159. corps à Rome, où il fut enterré dans la Baſilique de Saint Pierre, s'y aſſemblerent le cinquiéme de Septembre, au nombre de trente, pour proceder à l'élection d'un nouveau Pontife ; & aprés avoir conteſté durant quelque temps ſans ſe pouvoir accorder, enfin quatorze Cardinaux du premier parti, qui eſtoit le plus puiſſant, donnerent leur voix au Chancelier Roland leur chef, & neuf du ſecond élûrent le Cardinal Octavien. Alors cinq autres qui eſtoient demeurez neutres, ſe déclarerent pour le plus grand nombre ; & en meſme temps quatre de ceux d'Octavien voyant que le Chancelier alloit eſtre indubitablement Pape, ſe rangerent auſſi de ſon coſté ; de ſorte qu'il ſe trouva avec vint-trois Cardinaux qui l'avoient élû : ce qui eſtoit bien plus qu'il n'en falloit pour faire que ſon élection fuſt legitime & canonique, & Octavien demeura ſeulement avec cinq, qui ne voulurent pas l'abandonner.

Epiſt. 5. Cardinal. part. Victor. ap. Radev. l. 2. c. 52.

Ciacon.

Mais comme il eſtoit incomparablement plus hardi que Roland, qu'il eſtoit aſſeûré du Senat, d'une bonne partie du Clergé & des Chanoines de Saint Pierre, qui s'eſtant joints à ſes cinq Cardinaux, l'environnoient en le proclamant Pape, il ſe jette ſur Roland, luy arrache de vive force le manteau, ou le camail Pontifical que le premier Diacre s'efforçoit de luy ajuſter, ſe fit mettre avec précipitation par ſes

Epiſt. Canon. S. Petr. ap. Radev. c. 66.

Epiſt. Alex. ap. Radev. c. 51.

Mantum. *V. Gloſſ. D. du Cange. Immantare ibid.*

gens celuy qu'ils tenoient tout preſt par ſes ordres, & tous enſemble le prenant à ce moment meſme, ſans donner le loiſir aux autres de ſe reconnoiſtre dans ce tumulte, le font aſſeoir ſur la Chaire de Saint Pierre, & l'adorent comme vray Pape, ſous le nom qu'il prit de Victor IV. Cependant on ouvre les portes de la Baſilique, laquelle eſt auſſitoſt remplie de Senateurs, & de gens armez, qu'on tenoit tout preſts pour faire valoir cette élection, & d'un peuple infini, qui voyant ſur le Trône Octavien reveſtu des habits Pontificaux, & entendant un Diacre qui demandoit à haute voix, s'il ne conſentoit pas à l'élection de Victor IV. répondit trois fois avec de grands cris, *Vive le Pape Victor*, & en meſme temps on l'enleve en cérémonie, & on le mene accompagné du Clergé, du Senat, des Magiſtrats, des Capitaines des quartiers avec leurs banniéres, & ſuivi en foule de tout le peuple, au Palais de Latran. 1159.

Act. Alex. ap. Baron. Epiſt. Alex. ap. Radev. c. 51.

Act. Conc. Papi. ap. Rad. c. 67. Epiſt. Preſident. Concil. Epiſt. Epiſc. Bamberg. & alia ap. Radev. c. 70. & ſeq.

Durant ce tumulte les vint-trois Cardinaux qui s'eſtoient tenus à quartier avec le nouvel élû, appellé Alexandre III. & qui n'avoient eû garde de rien dire, de-peur que les gens apoſtez par Octavien, ayant les armes à la main, ne les maltraitaſſent, s'eſtant écoulez doucement de l'Egliſe, ſe retirerent dans le Chaſteau Saint Ange, dont le Gouverneur les favoriſoit. Mais le Senat qui tenoit pour Octavien, mit

Act. Vat. Alex. ap. Bar. Ciacon. Et Epiſt. citat. ap Radev. Act. Conc. Pap. ap. eund.

1159. le jour meſme des gardes aux portes pour empeſcher qu'ils n'en ſortiſſent: de ſorte qu'ils y furent retenus comme priſonniers huit ou neuf jours, juſqu'à ce que le peuple eſtant détrompé, on fut contraint, de peur d'une ſedition, de leur rendre la liberté. Alors ces Cardinaux accompagnez des Frangipanes, de quelques autres Seigneurs & Barons Romains, & d'une bonne partie du Clergé & du Peuple, criant par les ruës, *Vive le Pape Alexandre*, conduiſirent le nouveau Pontife à quatre ou cinq lieuës de Rome, en un lieu célebre appellé Nympha, auprés de l'ancienne Ville d'Aricia, où il fut ſolennellement conſacré le dix-huitiéme de Septembre, Octavien ne l'ayant pû eſtre que le premier Dimanche d'Octobre, parce que n'ayant qu'un ſeul Cardinal Eveſque de ſon coſté, il fallut attendre qu'il euſt trouvé deux autres Eveſques qui fiſſent cette fonction.

Voila dans l'exacte verité comme ſe firent ces deux élections, & la maniére dont ſe forma ce Schiſme, qui n'euſt jamais pû ſubſiſter, ſi Frideric qui ne pouvoit ſouffrir Roland, qu'il tenoit pour ſon ennemi, ſans qu'on puſt néanmoins raiſonnablement douter qu'il ne fuſt alors le vray Pape Alexandre III. ne ſe fuſt déclaré pour Victor. Mais comme ce Prince adroit & politique, & qui s'eſtoit aquis la réputation d'eſtre extrémement ſage & équitable, vouloit

vouloit du moins ſauver les appparences, & faire croire à tout le monde qu'il n'avoit agi en cela que par un principe de conſcience: il tint une Aſſemblée d'Eveſques & de Docteurs, où l'on conclut que puis qu'il y avoit deux Papes, dont l'un & l'autre prétendoit que ſon élection fuſt legitime, c'eſtoit à l'Egliſe, repreſentée dans un Concile général, à décider ce different, & à déterminer, aprés avoir examiné les raiſons que l'on produiſoit de part & d'autre, qui des deux eſtoit le vray Pape. Sur cela prétendant qu'en une pareille occaſion, c'eſtoit à luy comme Empereur, de convoquer ce Concile, il écrivit à tous les Rois, les priant d'envoyer les Eveſques de leur Royaume au Concile qui ſe devoit célebrer à Pavie, dans l'Octave des Rois, pour éteindre le Schiſme en ſa naiſſance: mais comme il aſſiégeoit alors la Ville de Creme, confederée des Milanois, laquelle il vouloit avoir à diſcrétion, & qui ne ſe tendit que le vint-ſixiéme de Janvier, il remit le Concile juſques à la Feſte de la Purification de Noſtre-Dame. 1159. *Epiſt. Frid. ap. Rad. c. 56.* *Ann.* 1160. *Radevic. l. 2. c. 6. 62. 64.*

Il s'y trouva cinquante tant Archeveſques qu'Eveſques, & une multitude incroyable d'Abbez & de Dignitez des Egliſes, mais preſque tous de l'Allemagne & de l'Italie, & pluſieurs Ambaſſadeurs & Députez des Princes & des Villes. L'Empereur, aprés avoir fait ſon entrée dans Pavie, avec une magnificence *Acta Concil. Pap. ap. eund. Concil. ab. Pap. t. 10. Concil. edit. Pariſ.*

1160. extraordinaire, pour rendre ſa victoire plus célebre par cette eſpece de triomphe, voulut aſſiſter accompagné des Princes de l'Empire, à l'ouverture du Concile, où comme il eſtoit naturellement éloquent, il fit une fort belle & courte harangue, dans laquelle il dît, *Qu'encore qu'en cette occaſion il ait pû legitimement comme Empereur convoquer ce Concile, où l'on devoit rendre la paix à l'Egliſe, en jugeant qui des deux concurrens eſtoit le vray Pape ; il reconnoiſſoit toutefois que comme laïque, il n'avoit nul caractere, pour avoir droit de porter ſon jugement ſur une affaire de cette nature qui eſt toute Eccleſiaſtique ; que cela n'appartenoit qu'aux Eveſques que Dieu a établis dans ſon Egliſe pour juger les Rois meſmes, & les Empereurs dans les choſes qui regardent le ſalut de leur ame, & qui ſont purement ſpirituelles. C'eſt pourquoy qu'il les prioit & les exhortoit de ſe repreſenter dans le jugement qu'ils devoient porter en cette cauſe, que c'eſt à Dieu ſeul, & non pas à leur Empereur, qu'ils ſeront obligez d'en rendre compte.*

Radev. a. 64.

Aprés cela il ſort de l'Aſſemblée, en luy laiſſant, au moins à ce qui parut, une pleine & entiére liberté de juger de cette grande affaire. Il avoit cité les deux Papes devant ce prétendu Concile. Alexandre, de qui l'élection ſurpaſſoit de tant de voix celle de Victor, n'avoit garde d'y comparoiſtre, puis qu'en effet il eſtoit le vray Pape, & qu'enſuite cette Aſſemblée n'ayant pû eſtre legitimement con-

Epiſt. Frid. ad Roland. ap. Radev. c. 51.

voquée ſans luy, n'eſtoit qu'un Conciliabule. 1160.
Pour Victor, comme il n'eſperoit qu'en la protection de l'Empereur, il ne manqua pas de s'y preſenter avec une grande ſoumiſſion, & d'y faire plaider ſa cauſe par un Avocat, qui dît tout ce qu'il put en ſa faveur. Aprés quoy l'on examina cette cauſe, durant ſept ou huit jours, ſans que l'on révoquaſt en doute qui des deux avoit eû le plus de ſuffrages: car on demeuroit d'accord que de vint-huit Cardinaux, vint-trois avoient élû Alexandre, & que de neuf qui eſtoient au commencement pour Victor, quatre l'avoient abandonné; de ſorte qu'il n'en avoit eû que cinq de ſon coſté.

Acta Concil. Pap. ap. Radev. c. 67.

Ciacon. Epiſt. 3. Cardin. part. Vict. ap. Radevic.

Tout ce donc qui réſulte pour Octavien de la dépoſition d'un tres-grand nombre de témoins qu'on peut voir dans les Actes de ce Conciliabule, ſe réduit à deux choſes; l'une, que Victor fut le premier reveſtu de la Chappe Pontificale, introniſé dans Saint Pierre, adoré, reconnu, & agréé du Clergé, du Senat, & du Peuple, ſans que le Cardinal Roland, ni ceux de ſon parti qui eſtoient preſens s'y oppoſaſſent, & qu'on chanta le *Te Deum* en action de graces pour ſon élection; l'autre, que les meſmes choſes ne ſe firent à l'égard d'Alexandre que douze jours aprés, hors de Rome, dans le lieu appellé Nympha, ou la Ciſterne de Neron. Mais qui ne voit que toutes ces choſes

Acta Concil. & epiſt. ap. Radev. loc. cit.

Immantatus.

1160. ne ſont que des céremonies, qui préſuppoſent la validité de l'élection qui fait un vray Pontife? Ainſi l'élection d'Octavien eſtant manifeſtement nulle, pour le peu de ſuffrages qu'il eût, toutes ces cérémonies, en quelque temps qu'elles ſe ſoient faites, ne luy pouvoient ſervir de rien. Au contraire, l'élection d'Alexandre ayant eſté tres-canonique, pour avoir eû, ſans violence & ſans ſimonie, preſque toutes les voix des Cardinaux: il eſt certain que ſoit qu'il euſt receû les marques de ſa dignité plus toſt ou plus tard, il eſtoit toûjours l'unique vray Pape; & néanmoins ſur ce que je viens de dire, joint à ce qu'il refuſa toûjours de comparoiſtre devant cette Aſſemblée, ce prétendu Concile caſſa l'élection d'Alexandre, & confirma celle de Victor, qui en ſuite receût de toute l'Aſſemblée, & puis de l'Empereur & des Princes, tous les honneurs que l'on a couſtume de rendre au Vicaire de Jeſus-Chriſt en terre.

Otto à S. Blaſ. Radev. c. 65. Act. Concil. ap. eumd.

Ainſi ce pernicieux Schiſme ſe forma non pas comme ſous les Henris, parce qu'on avoit fait un Pape ſans avoir demandé auparavant ſi l'Empereur le vouloit bien, car les Empereurs depuis les Henris avoient abandonné ce droit dont leurs Prédeceſſeurs avoient fort paiſiblement joüi durant pluſieurs ſiécles: mais parce qu'encore qu'on euſt choiſi un ſujet capable pour ſa ſcience & pour ſa vertu, de remplir

tres-dignement le Siége de Saint Pierre, c'eſtoit pourtant un homme que Frideric croyoit eſtre ſon ennemi, & qui avoit eſté fort maltraité dans ſa Légation d'Allemagne, lors que le Comte Palatin le voulut tuër, pour avoir dit en pleine Aſſemblée des Princes, que c'eſtoit du Pape que l'Empereur tenoit l'Empire. Tant il importe, quand il faut élever un homme à cette ſouveraine dignité, d'en choiſir un qui ne ſoit pas tout-à-fait deſagréable aux Puiſſances Souveraines, & aux Rois de la Chreſtienté, quoy-qu'ils faſſent tres-mal, lors que pour n'avoïr pas eû ſur cela toute la ſatisfaction qu'ils prétendoient, ils font naiſtre, ou fomentent un Schiſme, comme fit l'Empereur en cette rencontre, quoy-qu'il le fiſt d'une maniére aſſez fine & délicate, & tres-capable de tromper bien des gens. 1160.

Cela pourtant n'arriva pas comme il l'avoit crû : car quoy-qu'il fiſt durant ce malheureux Schiſme tout ce qu'il put par ſes Ambaſſades, & par ſes Lettres à tous les Princes de l'Europe, pour les faire entrer dans le parti de ſon Antipape : il ne put jamais rien gagner ; & les Rois de France, d'Angleterre, de Sicile, de Jéruſalem, de Hongrie, de Dannemarc, & de Norvege, aprés avoir connu la verité telle que je viens de l'expoſer, demeurerent toûjours fermes dans l'obéïſſance qu'ils rendirent au Pape Alexandre : de-ſorte qu'il n'y eût que l'Alle-

1160. magne & une partie de l'Italie, qui ſuivant l'exemple de l'Empereur, adhérerent à l'Antipape. Or comme la ſuite de ce malheureux Schiſme ne fait rien du tout au ſujet que je me ſuis propoſé de traiter en cét Ouvrage, je n'en diray en tres-peu de mots qu'autant qu'il en faut pour la liaiſon de toutes les parties de mon Hiſtoire.

Ann. 1161. *Otto à S. Blaſ. c. 15. & ſeq. Cinacon.* Alexandre, qui ne pouvoit trouver de ſeûreté dans Rome, ni agir librement en Italie, où les Schiſmatiques eſtoient trop puiſſans, ſe réſolut de prendre le chemin de ſes Prédeceſſeurs, & de ſe retirer en France, comme il fit, ſur les Galéres du Roy de Sicile; & là il tint un grand Concile à Tours, où les Actes du Conciliabule de Piſe furent caſſez, & l'Empereur & ſon Antipape excommuniez, tandis que celuy-cy fulminoit auſſi à Lodi contre Alexandre, en preſence de Frideric, qui aprés avoir heureuſement achevé la guerre contre les Milanois & leurs confederez, dont il prit toutes les villes, & Milan meſme, qu'il ruina, & renverſa de fond en comble, s'en alla triompher en Allemagne. Cependant Victor qu'il avoit laiſſé le plus fort en Italie, ne joûit pas long-temps des fruits d'une ſi puiſſante protection, car il mourut bienroſt aprés à Luques, ſans néanmoins que ſa mort fiſt ceſſer le Schiſme, parce que ſes Cardinaux s'eſtant aſſemblez avec tout ce q'uils purent amaſſer de Prélats

Ann. 1162.

Ann. 1163.

Ann. 1164.

de leur faction, ſubſtituerent en ſa place le Cardinal Gui de Creme, qui prit le nom de Paſcal III. 1164.

Frideric le fit reconnoiſtre dans la Diéte de Wirtſbourg, où il obligea les Princes & les Eveſques à luy promettre, avec ſerment, que quand meſme il viendroit à mourir, ils ſuivroient néanmoins toûjours le parti de Paſcal & de ſes ſucceſſeurs contre Alexandre, qu'ils tiendroient pour un Intrus & un Antipape. Aprés quoy, à la priére de Paſcal, contre qui les Romains s'eſtoient déclarez pour Alexandre qu'ils avoient rappellé à Rome, il paſſe encore une autre fois les Alpes, avec une armée plus puiſſante qu'auparavant, aſſiége & prend Ancone ſur les Grecs qui s'eſtoient liguez avec Alexandre, va joindre les troupes des Archeveſques de Mayence & de Cologne, aprés qu'ils eûrent défait devant Tuſculum une armée de trente mille Romains, attaque enſuite Rome, la prend, & y fait couronner l'Imperatrice par ſon Antipape, tandis que le Pape Alexandre, qui durant ce tumulte s'eſtoit retiré dans la Tour des Frangipanes, ſe ſauve en habit déguiſé à Benevent; & puis la peſte s'eſtant miſe dans l'armée des Allemans, où elle fit un furieux ravage, ce fut avec bien de la peine que l'Empereur regagna l'Allemagne, aprés une ſi funeſte victoire qui luy couſta bien cher.

Epiſt. Frid. in Cod. Vatic. ap. Baron.

Ann. 1165.

Ann. 1166.

Romuald. in Chron.

Ann. 1167.

Car la pluſpart des Villes d'Italie voyant ſon armée ruinée par la peſte, & voulant pro-

Ciacon. Sigon.

1167. fiter de l'occaſion qu'elles avoient de ſe remettre en liberté, firent une puiſſante ligue, rebaſtirent Milan, où les Milanois diſperſez en divers endroits s'eſtoient déja tous raſſemblez pour réparer les ruines de leur Ville, ce
Ann. qu'ils firent en tres-peu de temps; & pour ſe
1168. fortifier contre Frideric, tous ces peuples confederez baſtirent une nouvelle Ville, laquelle, pour luy faire encore plus de dépit, ils appellerent Alexandrie, en l'honneur du Pape Alexandre. Cela faſcha ſi fort ceux de Pavie & les Montferrins qui tenoient toûjours pour Frideric contre Alexandre, qu'ils l'appellerent par dériſion Alexandrie de la Paille, nom qu'elle retient encore aujourd'huy. Sur ces entrefaites
Ann. Paſcal mourut dans la Forteresſe de Saint Pierre,
1169. & ceux de ſa faction luy donnerent pour Succeſſeur un certain Abbé Hongrois nommé Jean, que l'Antipape Victor avoit fait Cardinal,
Ann. & qui s'appella Calliſte III. L'Empereur per-
1170. ſiſtant toûjours opiniaſtrément dans le Schiſme, le fit reconnoiſtre dans tous ſes Eſtats; & les Romains qui changeoient éternellement, ſelon que leurs paſſions les tournoient, le receûrent avec de grands témoignages de joye en haine de leurs ennemis les Citoyens de Tuſculum, qui s'eſtoient rendus au Pape Alexan-
Ann. dre. Mais ils changerent encore quelque temps
1174. aprés: car voyant que le Schiſme s'affoibliſſoit toûjours de plus en plus, ils ſe remirent ſous

ſous l'obéïſſance du vray Pontife, lequel enfin joüit d'un parfait repos aprés tant de traverſes, par la paix qui ſe fit peu de temps aprés entre luy & l'Empereur. 1174.

Ce Prince eſtoit deſcendu pour la cinquiéfois en Italie, avec de grandes forces, pour faire la guerre aux Villes liguées. Et comme il eût eſté d'abord contraint de lever le ſiége d'Alexandrie, qu'il avoit aſſiégée durant tout l'hyver, & que l'année d'aprés il eût perdu contre les Confederez la bataille, où luy-meſme qui combatoit toûjours tres-vaillamment, penſa perir, il crût enfin, ſelon les remontrances de ſes bons ſerviteurs, que Dieu qui avoit toûjours beni ſes armes juſques alors, l'avertiſſoit par cette adverſité de ne plus s'obſtiner, comme il faiſoit, à maintenir le Schiſme dans l'Egliſe, & réſolut de faire ſa paix avec Alexandre. Pour cét effet, il luy envoya les Archeveſques de Mayence & de Cologne, l'Eveſque de Vormes, & le premier Secretaire d'Eſtat, avec plein pouvoir de traiter de ſa réconciliation avec le Pape, lequel auſſi de ſon coſté ne deſirant rien tant que la paix de l'Egliſe, convint aiſément avec eux de ces conditions: *Que l'Empereur rendroit comme les autres Princes Chreſtiens obéïſſance au vray Pape Alexandre; Qu'il luy reſtituëroit toutes les terres qu'on trouveroit appartenir au Saint Siége entre ce qu'il avoit pris durant la guerre; Qu'il feroit treve pour quinze ans avec le*

Ann. 1175. *Vſperg. Robert. de Monte. Dodechin. Otto à S. Blaſ.*

Ann. 1176.

Alex. Epiſt. Act. Alex. Vatic. ap. Baron. Remuald. Archiep. Salernit. Chron. Roger. Hoved. Annal.

1176. *Roy de Sicile, & pour ſix avec les Villes Confédérées de Lombardie, afin qu'on puſt terminer à l'amiable durant ce temps-là tous leurs differends.* Tout eſtant accordé de la ſorte, & les ſeûretez priſes du coſté de l'Empereur comme on le demandoit, le Pape ſuivi de la pluſpart des Cardinaux s'embarqua ſur treize Galéres du jeune Guillaume Roy de Sicile, avec Romuald Archeveſque de Salerne & le Comte d'Andria ſes Ambaſſadeurs, & ſe rendit en neuf jours à Veniſe, où ſe devoit accomplir cette grande affaire. L'Empereur accompagné de tous les Princes & de tous les Eveſques qui eſtoient alors à ſa ſuite, partit auſſi de Ravenne, pour s'y rendre au jour aſſigné; & s'eſtant arreſté à Chiozgia, il y ratifia le Traité, puis s'avança juſqu'au Monaſtére de Saint Nicolas, où il renonça ſolennellement au Schiſme, en preſence des Cardinaux députez par le Pape, & receût en ſuite l'abſolution avec tous les Princes & Prélats qui l'accompagnoient.

Cela fait, il fit ſon entrée dans Veniſe avec une magnificence digne de cette Séréniſſime République, puis il fut conduit par le Doge Sebaſtien Zani accompagné du Senat à l'Egliſe de Saint Marc, ſur les degrez de laquelle ayant trouvé le Pape environné des Cardinaux & des Prélats de ſa Cour, toute la Place eſtant remplie d'une infinité de Peuple accouru à cét agréable ſpectacle, il ſe proſterna à ſes pieds,

les luy baiſa, & receût auſſi réciproquement de luy le baiſer de paix, en ſigne d'une parfaite réconciliation. Aprés quoy le Pape l'ayant à ſa droite & le Doge à ſa gauche, ils entrent dans l'Egliſe où l'on chanta le *Te Deum*; & le jour ſuivant Feſte de Saint Jacques, aprés que le Pape eût célebré Pontificalement la Meſſe dans Saint Marc, l'Empereur l'ayant conduit hors de l'Egliſe, luy aida, ſelon la couſtume, à monter à cheval, & le premier jour d'Aouſt il ſe rendit au Palais Patriarcal où le Pape eſtoit logé, & là il jura ſolennellement la Paix, comme firent auſſi les Ambaſſadeurs du Roy de Sicile & tous les Députez de Lombardie. Voila ce qui ſe fit en cette célebre action, ſuivant le rapport tres-fidelle & tres-exact qu'en ont fait ceux qui non-ſeulement ont écrit en ce temps-là, mais auſſi qui ont aſſiſté à cette cerémonie, & ſur tout Romuald Archeveſque de Salerne, qui eſtoit preſent, & avoit part à tout en qualité d'Ambaſſadeur de Guillaume Roy de Sicile. Ainſi ce qu'on a voulu dire qu'Alexandre, pour faire valoir en cette occaſion la Majeſté Pontificale, mit le pied ſur le cou de l'Empereur, en luy diſant, *Il eſt écrit, Tu marcheras ſur l'Aſpic & ſur le Baſilic, & tu fouleras aux pieds le Lion & le Dragon*, eſt une ridicule fable, qui n'a nul fondement dans l'hiſtoire: outre qu'elle eſt meſlée de tant de ſots contes, comme entre-autres que le Pape, de-peur de tom-

1176.

Andr. Dandul. Chron.

Anon. Author. Alex. III. Romuald. Salern. Chron.

l'étenduë de ſon Empire en un eſtat plus floriſſant encore qu'il n'avoit jamais eſté, ayant pacifié toute l'Allemagne, receû l'hommage & les ſoumiſſions des Milanois, & des autres Villes de Lombardie dans la Diéte de Conſtance, fait alliance avec tous les Rois de l'Europe, & accompli à Milan meſme le mariage de Henri ſon fils aiſné, avec la Princeſſe Conſtance, héritiére des Rois Normans en Italie, ce qui mit dans ſa Maiſon les Royaumes de Naples & de Sicile. De-ſorte que comblé de gloire & de toutes ſortes de bénédictions du Ciel, il joûït dans une profonde & délicieuſe paix, durant prés de douze ans, du fruit de celle qu'il avoit renduë à l'Egliſe, juſqu'à ce que las d'un ſi long repos, il prit la croix pour aller à la conqueſte de la Terre Sainte, & finit glorieuſement ſa vie au ſervice de Dieu à la guerre contre les Infidelles, aprés y avoir fait ces grandes & héroïques actions que j'ay décrites fort au long au premier Tome de mon Hiſtoire des Croiſades, où l'on pourra voir ſon Eloge & ſon Portrait. Et ſi l'on en veut avoir un qui ſoit encore plus exact & plus reſſemblant que celuy que j'en ay fait, on le trouvera, comme je l'ay mis icy en marge, dans Radevic, qui le voyoit & l'étudioit tout à loiſir tel qu'il eſtoit à l'âge de quarante ans, en l'année mil cent ſoixante, pour le bien faire connoiſtre à la poſterité, en nous repreſentant avec une merveilleuſe

1181. *Ann.* 1183. *Otto à S. Blaſ. c. 27.* *Ann.* 1185. *Idem c. 28.* *Ann.* 1186. *Ann.* 1188. *Idem c. 31.* *Ann.* 1190.

Forma corporis decenter exacta, ſtatura longiſſimis brevior, proceriorem inter mediocribus, flava cæſaries paululum à vertice frontis criſpata, aures vix ſuperjacentibus crinibus operiuntur, ton-

1190. exactitude juſques aux moindres traits du viſage de ce grand Prince, que l'on peut dire avoir eſté l'un des trois Héros de l'Empire dont le premier eſt Charlemagne, le ſecond eſt Othon le Grand, & le troiſiéme ce Frideric ſurnommé Barberouſſe.

Il eût pour ſucceſſeur ſon fils aiſné Henri VI. qu'il avoit déja fait couronner à Aix-la-Chapelle, du conſentement des Princes, & qui receût du Pape Celeſtin III. la Couronne Imperiale à Rome, comme il alloit avec une puiſſante armée recueïllir la ſucceſſion des Royaumes de Naples & de Sicile, qui eſtoit échûë à l'Imperatrice Conſtance ſa femme, aprés la mort du jeune Guillaume Roy de Sicile. Il eſt vray que cét Empereur conſerva tout ce que ſon pere luy avoit laiſſé dans l'Empire; qu'il y ajouſta ces deux beaux Royaumes dont il ſe mit en poſſeſſion par les armes, contre ceux du parti de Tancrede qui les luy diſputa quelque temps; & qu'il ſe rendit ſi formidable aux Grecs, que l'Empereur Alexis Ange fut contraint, pour obtenir de luy la Paix, de luy payer tribut: mais aprés tout, il faut avoûër qu'il deshonora ce qu'il avoit de bonnes qualitez par ſa perfidie & par ſa cruauté, laquelle il fit paroiſtre principalement en faiſant perir ſous de faux prétextes tout ce qui reſtoit de la race de ces braves Princes Normans, qui avoient autrefois ſi glorieuſement conquis cette belle partie de

fore pro reverentiâ Imperii pilos capitis & genarum aſſidua ſuccilione curtante; orbes oculorum acuti & perſpicaces; naſus venuſtus, barba ſubrufa, labra ſubtilia, nec dilatatioris angulis ampliata, totaque facies læta & hilaris. Dentium ſeries ordinata niveum colorem repræſentant. Gutturis & colli non obeſi ſed parumper ſucculenti lacteæ cutis, & quæ juvenili rubore ſuffundatur. Eumque illi crebro colorem, ſed verecundia facit: humeri pauliſper prominentes, crura ſuris ſulta turgentibus honorabilia & benè maſcula. Inceſſus firmus & conſtans. Vox clara, totaque corporis habitudo virilis. *Radevic. l. 2. c. 75. Nicet. Chon.*

l'Italie, qu'il tenoit d'eux par l'Imperatrice leur héritiére. Auſſi dit-on que cette Princeſſe, pour s'en venger en puniſſant un grand crime par un autre encore plus grand, luy donna le poiſon dont il mourut à Meſſine en la trente-deuxiéme année de ſon âge & la ſeptiéme de ſon Regne. *Ann.* 1197. *Vſperg.*

Comme ſon fils le jeune Frideric, qu'il avoit déja declaré ſon ſucceſſeur, du conſentement des Princes, n'avoit encore que trois à quatre ans, & qu'on vouloit un Empereur qui puſt agir, il ſe fit dans l'Empire un furieux Schiſme. Car les uns élûrent Philippe Duc de Suaube, auquel le défunt Empereur ſon frere avoit laiſſé en mourant les ornemens Imperiaux, & les autres luy oppoſerent Othon Duc de Saxe, fils de Henri le Jeune Duc de Saxe & de Baviére, & de Mathilde ſœur de Richard Cœur-de-Lion, Roy d'Angleterre. Cela cauſa dans l'Allemagne une guerre civile de prés de dix ans, pendant leſquels le Pape Innocent III. qui n'aimoit point la poſterité de Frideric Barberouſſe, s'eſtant déclaré pour Othon, ne manqua pas de profiter en fort habile homme d'une ſi belle occaſion, de recouvrer, comme il fit, par les armes ſpirituelles, & par les temporelles, la Romagne, la Marche d'Ancone, le Duché de Spolete, & le Patrimoine de la Comteſſe Mathilde, que des Ducs & des Comtes tenoient en fief des Empereurs, qu'ils re- *Vſperg.. Vinc. Bellov. l. 26. c. 39. Sigon. Cuſpin.* *Ann.* 1198. *Ann.* 1199. *Ciacon.* *Sigon. l. 11. Ciacon.* *Ann.* 1200.

1200. connoiſſoient pour leurs Souverains. Et com-
Sigon. me il receût auſſi à Rome l'hommage du Pré-
fet & du Senat, qui ne prétendit plus y eſtre le maiſtre, comme il faiſoit auparavant, on peut dire que c'eſt luy qui a commencé d'établir plus ſolidement que tous les autres la Souveraineté des Papes dans leur temporel, que les Empereurs précedens avoient occupé, ou du moins qu'ils vouloient toûjours qui relevaſt de leur Couronne.

Ann. 1202. 1203. 1204.

Mais enfin les Princes Allemans eſtant las de cette longue guerre, en laquelle Pilippe eût preſque toûjours de l'avantage ſur Othon, & voyant d'ailleurs que leur Empire s'affoibliſſoit tous les jours par cette funeſte diviſion, firent la paix entre les deux concurrens, à condition que Philippe qui avoit appaiſé le Pape
Cuſpin. Innocent, en luy promettant le Duché de Toſcane pour le Prince Richard ſon frere, ſeroit ſeul Empereur, & qu'Othon auquel Philippe donneroit ſa fille en mariage, luy ſuccederoit à l'Empire; ce qui arriva bien plûtoſt que le pauvre Philippe ne croyoit: car peu de temps aprés il fut traiſtreuſement aſſaſſiné par Othon Comte Palatin, en vengeance de ce que cét Empereur luy ayant promis une de ſes filles, la luy avoit depuis refuſée, pour une méchante action que ce Comte avoit faite, & pour laquelle il avoit eſté noté d'infamie dans une Diéte.

Ann. 1208.

Ainſi

Ainſi Othon de Saxe ayant ſuccedé à l'Empire ſelon l'accord qu'il avoit fait avec Philippe, du conſentement des Princes, fut prendre, ſelon la couſtume, la Couronne Imperiale à Rome, en promettant au Pape tout ce qu'on voulut, & ſur tout qu'il conſerveroit inviolablement les droits du Saint Siége, & qu'il n'entreprendroit jamais rien ni ſur les Eſtats de l'Egliſe, ni ſur ceux du jeune Roy Frideric, qui eſtoit ſous la tutelle & la protection du Pape. Il avoit meſme promis aux Eveſques quand il fut élû Empereur, qu'il aboliroit la couſtume que ſes Prédéceſſeurs avoient gardée juſques alors, de ſe ſaiſir en vertu du droit de Régale, non-ſeulement des terres & des fiefs, mais auſſi de tous les biens mobiles des Eveſques & des Abbez mourans, pour en diſpoſer comme il leur plairoit, & il les avoit aſſeûrez que deſormais on les laiſſeroit à leurs ſucceſſeurs, comme eux-meſmes l'avoient écrit au Pape, en luy rendant compte de ſon élection. Mais aprés ſon Couronnement il ne ſe ſouvint plus de ſes promeſſes, & fit tout le contraire. En effet, ſous prétexte qu'il avoit auſſi juré de conſerver tous les droits de l'Empire, il les fit examiner par des Juriſconſultes qui eſtoient à luy, & auſquels il fit dire que le Pape & le jeune Frideric en avoient uſurpé pluſieurs durant le Schiſme de l'Empire: & là-deſſus, quoy qu'Innocent puſt

1208.

Ann. 1209.

Epiſt. Princ. ad Inn. ep. Bar. an. 996. Pet. de Marc. l. 2. c. 28.

Sigon. append.

1209. faire par ſes remontrances & par ſes menaces pour l'arreſter, il ſe jetta ſur les terres de l'Egliſe, s'empara du Patrimoine de Saint Pierre, & paſſa juſques dans la Champagne d'Italie, où il prit quelques Places ſur le jeune Roy Frideric.

Ann. 1210. C'eſt pourquoy le Pape Innocent l'excommunia, & fit tant auprés des Princes d'Allemagne, appuyé principalement de la faveur & du credit de Philippe Auguſte, qui n'aimoit point Othon neveu du Roy d'Angleterre ſon ennemi, que la pluſpart d'entre eux, & ſur tout le Roy de Boheme, les Ducs d'Autriche & de Baviére, le Lantgrave de Turinge, & les Archeveſques de Mayence, de Treves, & de

Ann. 1211. Cologne, dépoſerent Othon, qu'ils haïſſoient déja d'ailleurs pour ſa perfidie & pour ſon orgueïl inſupportable, & élûrent en ſa place Frideric II. Ce jeune Prince paſſa promptement en Allemagne, & s'alla faire couronner

Ann. 1212. à Aix-la-Chapelle, tandis qu'Othon qui avoit auſſi repaſſé les Alpes, aprés avoir abandonné ſa malheureuſe entrepriſe de Naples, faiſoit de vains efforts pour ruiner le parti des Princes liguez contre luy. Il crût pourtant qu'il en viendroit à bout, s'il pouvoit abbatre, ou du moins affoiblir la puiſſance du Roy Philippe Auguſte, ſon plus redoutable ennemi, & protecteur déclaré de Frideric, avec lequel il venoit de faire alliance contre luy. Mais ce qu'il

penſoit eſtre le moyen le plus propre & le plus efficace pour ſe rétablir, fut la derniére cauſe de ſa ruïne : car ayant perdu ſon honneur, ſon crédit, & tout ce qu'il avoit de forces, en perdant avec les Anglois & les Flamans ſes alliez la fameuſe bataille de Bovines contre Philippe Auguſte, qui luy défit entiérement toute ſa grande armée de prés de deux cens mille hommes, il eût bien de la peine à ſe ſauver preſque tout ſeul en Allemagne; & comme il ſe vit en ſuite abandonné de tout le monde, il s'alla cacher enfin dans un coin de la Saxe, où il mourut de douleur, peu de temps aprés, en laiſſant Frideric II. unique & paiſible poſſeſſeur de l'Empire. 1212. *Ann.* 1214. *Ann.* 1216.

Cét Empereur eût de grands démeſlez avec les Papes, dont il fut ſouvent excommunié: mais comme on en peut voir l'Hiſtoire fort au long dans le ſecond Tome des Croiſades, à l'occaſion deſquelles il eût ces grandes & faſcheuſes querelles qui cauſerent de ſi grands troubles dans l'Egliſe & dans l'Italie, je ne diray dans cét ouvrage que deux choſes qui ſont eſſentielles à mon ſujet. La premiére eſt, qu'aprés avoir eſté couronné à Aix-la-Chapelle, il fit à Egra une Conſtitution ou Bulle d'or, par laquelle il reſtituë toutes les Provinces & toutes les terres du Saint Siége que ſes Prédéceſſeurs avoient occupées; & pour plus grande ſeûreté, il les donne de nouveau aux Papes en 1213. *Conſtit. Frid. II. ap. Baron. ad ann. 1197. n. 71. 77. 78.*

1216. toute Souveraineté, à la réſerve que quand il ira prendre la Couronne à Rome, ou que les Papes l'y appelleront à leur ſecours, elles ſeront tenuës comme tous les autres fiefs dépendans de l'Empire, de luy fournir leur part de
Fodrum. vivres & de fourage pour la ſubſiſtance de ſon armée. De plus, il ordonne que la liberté des élections ſoit par tout inviolablement gardée, & en retenant toûjours le droit de donner aux Eveſques & aux Abbez l'inveſtiture par le Sceptre, & de recevoir d'eux l'hommage & le ſerment de fidelité, il abolit la mauvaiſe couſtume, dit-il, que les Empereurs avoient priſe de diſpoſer à leur volonté du revenu & des fruits des Abbayes & des Eveſchez durant leur vacance, comprenant manifeſtement dans ces fruits la collation des Benefices qui en dépendent. Car il ajouſte, qu'il veut laiſſer aux Eccleſiaſtiques l'entiére diſpoſition des Benefices, afin que faiſant un juſte partage de ce que chacun doit avoir, on rende à Céſar ce qui luy appartient, & à Dieu ce qui eſt à Dieu.

Cela fait voir clairement que les Empereurs jouïſſoient de ce droit qui eſt attaché à la Régale, & que Frideric II. appelle un abus en cette Conſtitution qu'il fit au commencement de ſon Regne, ſous le Pape Innocent III. ſon Tuteur & ſon Protecteur, & qu'il renouvella
Ann. 1220. ſept ans aprés quand il fut couronné à Rome par le Pape Honorius III. Cependant il eſt

tres-certain que les Rois de France & ceux d'Angleterre en jouïſſoient en ce temps-là, ſans que les Papes y trouvaſſent à redire, comme il paroiſt par un Reſcript d'Alexandre III. à Henri II. Roy d'Angleterre, & par le Teſtament de Philippe Auguſte, où il recommande à la Reine & à l'Archeveſque de Reims, auſquels il laiſſa le ſoin des affaires quand il fut à la Terre Sainte, de ne donner les Benefices, dont la collation leur appartiendroit durant la Régale, qu'à des perſonnes de ſçavoir & de probité. Saint Louïs meſme, tout grand Saint qu'il eſtoit, s'eſtant plaint de ce que Clement IV. avoit diſpoſé d'un Canonicat de Reims, pendant que le Siége vaquoit, il fallut que ce Pape révoquaſt la proviſion qu'il en avoit donnée, & qu'il laiſſaſt à ce ſaint Roy la pleine jouïſſance de ſes droits, qu'il eût toûjours grand ſoin de conſerver inviolables, ſans ſouffrir qu'aucune puiſſance ſur terre entrepriſt d'y toucher. 1220.

Ap. Ant. Auguſt. & Pet. de Marca de Concor. l. 8. c. 22.

Tit. 6. Libert. Eccl. Gallic. Nangius. Pet. de Marc. l. 8. c. 22.

La ſeconde choſe que j'ay à dire touchant l'Empereur Frideric II. eſt que comme entre les autres grandes qualitez qu'il avoit, & que l'on peut voir dans le portrait que j'en ay fait ailleurs, il eſtoit grand homme de guerre; il reprit la pluſpart des Villes qui s'eſtoient ſouſtraites de l'obéïſſance des Empereurs. Il eſt vray que dans les querelles qu'il eût avec les Papes Gregoire IX. & Innocent IV. *Ann.* 1228.

1228. toute l'Italie ſe partagea entre le Saint Siége & l'Empire, & que ce fut alors que ſe formerent ces deux fameux partis des Guelphes & des Gibelins, qui firent par tout des deſordres effroyables, ceux-cy tenant pour l'Empereur, & ceux-là pour les Papes: mais aprés tout, il eſt certain que de ſon temps les Gibelins furent les plus forts, & qu'encore que ces deux Papes euſſent fait tous leurs efforts pour oſter l'Empire à Frideric, & pour armer toute l'Europe contre luy, il ſe maintint toûjours avec beaucoup de force & de vigueur, & réduiſit ſouvent ſes ennemis à de grandes extrémitez. Sur tout, il eût grand ſoin d'entretenir toûjours parfaitement l'alliance & la paix qu'il avoit avec la France, aux bons offices de laquelle il devoit l'Empire: & la France auſſi réciproquement ſous le Roy Saint Louïs garda religieuſement cette alliance, ſans vouloir prendre parti dans cette querelle, quelque effort que l'on fiſt pour l'obliger à ſe déclarer contre luy.

Ann. 1239. *Math. Par. ad hunc ann.* Et de fait, comme Grégoire IX. l'eût excommunié, & dépoſé de l'Empire, pour s'eſtre emparé de la Sardaigne, que le Pape prétendoit luy appartenir, & que Frideric ſouſtenoit eſtre de l'Empire, il envoya en France ſes Legats, qui eûrent ordre d'offrir de ſa part l'Empire au Roy pour ſon frere Robert Comte d'Artois. Mais on leur répondit en pleine

Aſſemblée des Princes & des Grands du Royaume par ordre du ſaint Roy, *Qu'on s'étonnoit fort que le Pape euſt entrepris de dépoſer un auſſi grand Prince que l'Empereur; Que quand meſme il ſeroit convaincu des crimes dont on l'accuſoit, ce qui n'eſtoit pas, & qu'enſuite on le pourroit dépoſer, ce ne ſeroit point du tout au Pape que ce pouvoir appartiendroit; Que pour les François, ils n'ont garde de faire la guerre à un Prince qui leur a eſté toûjours fidelle allié, & tres-bon voiſin, & qu'ils croyent eſtre fort bon Catholique; Que néanmoins, afin de contenter le Pape, on envoyera des Ambaſſadeurs à Frideric, pour ſçavoir de luy, s'il eſt vray, comme ſes ennemis le publient, qu'il ait renoncé à la Foy Chreſtienne: car ſi cela eſtoit*; ajouſta-t-on, *il n'y auroit plus d'alliance ni de paix avec luy, les François eſtant réſolus de pourſuivre juſqu'à la mort tous ceux qui ſe ſeront déclarez contre Dieu, fuſt-ce l'Empereur, ou meſme le Pape.* 1239.

Sur cela les Legats furent renvoyez à Rome, & l'on envoya des Ambaſſadeurs à Frideric pour apprendre de luy ce qui en eſtoit: mais comme il les eût aſſeûrez, les larmes aux yeux, de l'integrité de ſa Foy, en prenant Dieu à témoin de ſon innocence, & luy demandant la vengeance d'une ſi horrible calomnie par laquelle on vouloit l'opprimer, *A Dieu ne plaiſe*, luy dirent les Ambaſſadeurs François, *que nous attaquions de gayeté de cœur, & ſans raiſon, un Prince Chreſtien & noſtre allié: car pour l'ambition,*

Coram ipſo & toto Baronagio Franciæ. Ad quod inito conſilio circumſpecta prudentia Francorum reſpondit, quo ſpiritu vel auſu temerario Papa tantum Principem... non convictum, nec confeſſum de objectis ſibi criminibus exhæreditavit, & ex apice Imperiali præcipitavit? Qui ſi meritis exigentibus caſſandus eſſet, non niſi per generale Concilium caſſandus judicaretur. Nobis adhuc inſons, imò bonus fuit vicinus; nec quid ſiniſtri vidimus de eo in fidelitate ſæculari & fide Catholicâ. Et ſi nihil niſi ſanum invenerint, cur infeſtandus eſt? Sin autem & ipſum, imo etiam ipſum Papam, ſi malè de Deo ſenſerit, vel quemlibet mortalium uſ-

1239. *& pour l'envie de poſſeder voſtre Empire que l'on nous offre, ce n'eſt pas de quoy nous ſommes tentez. Voſtre Majeſté doit ſçavoir que le Roy noſtre Maiſtre, qui tient de ſes glorieux Anceſtres le premier Royaume de la Chreſtienté, par droit de naiſſance & de ſucceſſion, eſt plus grand que tout Empereur de qui la fortune dépend de la volonté des hommes par l'élection libre qu'ils en font, pour le mettre ſur le Trône: & pour ce qui regarde Monſeigneur Robert Comte d'Artois, il n'a que faire de l'Empire, ayant l'honneur d'eſtre frere d'un ſi grand Roy.* Frideric qui avoit l'ame grande, fut ravi de cette généroſité Françoiſe, & reſpectant la verité qui s'eſtoit exprimée ſi noblement par la bouche de ces Ambaſſadeurs, il leur donna toutes les marques qu'il pût de ſa bienveillance & de ſon amitié; & aprés les avoir chargez de rendre au ſaint Roy mille graces d'un procedé ſi généreux & ſi obligeant, il les congedia, fort ſatisfaits des honneurs & des beaux preſens qu'ils avoient receûs de cét Empereur.

que ad internecionem perſequemur. Nolit Deus ut unquam aſcendat in cor noſtrum, ut aliquem Chriſtianum ſine manifeſta cauſa, impugnemus. Nec nos pulſat ambitio. Credimus enim Dominum noſtrum Regem Galliæ, quem lineaRegii ſanguinis provexit ad Sceptra Francorum regenda, excellentiorem eſſe aliquo Imperatore, quem ſola electio provehit voluntaria: ſufficit Domino Comiti Roberto fratrem eſſe tanti Regis. Sit his dictis cum gratiâ & electione Imperiali receſſerunt. Totus in gratiarum actiones aſſurgo.

Voila ce que raconte le célebre Mathieu Paris, Hiſtorien Anglois de ce temps-là, qui aſſeûrément n'eſtoit pas gagé pour loüer les François, & qui nous fait ſi bien connoiſtre en cét endroit que la grandeur d'ame & la ſupréme généroſité s'accordoient admirablement dans Saint Louïs avec l'humilité Chreſtienne; & que ce grand Roy, qui avoit tant de vénération pour les Papes, ne vouloit point du tout

tout ſouffrir qu'ils paſſaſſent au-delà du ſpiri- 1239.
tuel, pour étendre leur pouvoir ſur le tempo-
rel des Princes ; comme auſſi réciproquement
il ſe contenoit toûjours dans les bornes du
temporel, ſans jamais rien entreprendre ſur le
ſpirituel, qu'il laiſſoit tout entier aux puiſſan-
ces Eccleſiaſtiques, afin de conſerver par ce
moyen, qu'il jugeoit abſolument neceſſaire,
le parfait accord qui doit eſtre entre le Sacer-
doce & la Royauté. Ainſi l'Empereur Frideric
qui entretint une bonne correſpondance avec
le Roy Saint Louïs, auquel meſme il fournit
des vivres en abondance pour ſon premier
voyage de la Terre Sainte, ſe maintint toûjours
avec beaucoup de force dans l'une & dans l'au-
tre fortune; & ce ne fut que par la diviſion
qu'on fit naiſtre entre les Princes, & princi-
palement par l'interrégne de vint-deux ans
qu'il y eût aprés ſa mort, que l'Empire recom-
mença plus que jamais à tomber dans la déca-
dence.

En effet, auſſitoſt que le Pape Innocent IV. *Ann.*
eût prononcé au Concile de Lyon la Senten- 1245.
ce d'excommunication & de dépoſition de
l'Empire contre Frideric, ce Pontife agit ſi
fortement auprés des Princes d'Allemagne,
qu'encore que l'on euſt déja élû Roy des Ro-
mains Conrad fils de l'Empereur, les Arche-
veſques de Mayence, de Cologne, & de Tre-
ves s'eſtant aſſemblez à Wirtzbourg avec les

Ann. 1246. Eveſques de Straſbourg, de Mets, & de Spire, & quelques autres Princes, ils éleverent ſur le Trône, contre Frideric, Henri Lantgrave de Thuringe & de Heſſe, frere du Lantgrave Louïs, mari de Sainte Elizabeth, lequel mourut de maladie, s'eſtant embarqué avec l'Empereur pour le voyage de la Paleſtine. Ce nouveau Prince eût au commencement de l'avantage ſur Conrad, qu'il défit auprés de Francfort; mais la fortune ſe laſſa bientoſt de le favoriſer: car ayant mis le ſiége devant Wormes, aprés ſa victoire, il fut contraint par l'armée de Conrad de le lever, & en le levant, il receût un grand coup de fléche, dont il mourut en peu de jours. Aprés ſa mort, les Electeurs que le Pape Innocent avoit abſolument gagnez, élûrent en ſa place Guillaume Comte de Hollande, jeune Prince d'environ vint ans, riche, liberal, & vaillant, & qui eſtant appuyé de la pluſpart des Princes, eût peu de peine à s'établir en Allemagne, pendant l'abſence de l'Empereur Frideric occupé dans les guerres d'Italie, & qui mourut quelque temps aprés dans la Pouïlle, par le parricide, à ce qu'on dit, de Mainfroy ſon fils naturel, qui le voyant ſurmonter peu à peu par la force de ſa complexion celle du poiſon qu'il luy avoit donné, & dont il eſtoit tombé dangereuſement malade, l'étoufa dans ſon lit en la trente-deuxiéme année de ſon Regne, & la cinquante-

Suffrid. Monach. Pad. Cuſpinian.

Ann. 1247.

Suffrid. Monach. Pad. Cuſpin.

Monach. Pad. J. Villan. l. 6. c. 42.

Ann. 1250.

Blond. Decad. 2. l. 7. Anton. tit. 19. c. 6. §. 4.

ſeptiéme de ſon âge; Prince, de qui les belles qualitez qui le rendirent beaucoup plus ſemblable à Frideric Barberouſſe ſon ayeul qu'à Henri VI. ſon pere, furent obſcurcies par pluſieurs autres tres-mauvaiſes, & ſur tout par ſa lubricité, par ſon deſir inſatiable de vengeance, & par ſa cruauté, qui luy firent commettre de grands crimes, que Dieu néanmoins, à ce qu'on peut croire, luy fit la grace d'effacer dans ſa derniére maladie, par la grande douleur qu'il en conceût, & qu'il accompagna des effets & des fruits d'une vraye penitence Chreſtienne. 1250.

Aprés ſa mort, ſon fils Conrad, qui prit le titre d'Empereur, malgré l'anathéme dont il fut frappé par le Pape Innocent, qui ſouſtenoit le parti de Guillaume de Hollande, abandonna l'Allemagne, & paſſant promptement en Italie avec toutes les forces qu'il pût ramaſſer, ſe rendit maiſtre de ſes deux Royaumes héréditaires de Naples & de Sicile, dont le Pape avoit entrepris de le dépouïller. Il ne les tint pas néanmoins long-temps, parce qu'il périt miſerablement par le crime de Mainfroy, qui ajouſtant un ſecond parricide au premier, le fit empoiſonner, pour s'emparer de ſes Royaumes, comme il fit, durant la minorité du jeune Conrad ou Conradin, dont il n'eſt pas neceſſaire que je raconte icy la déplorable fortune, que j'ay repreſentée ailleurs, & *Tom. 2. des Croiſades.*

Ann. 1251. 1252. 1253.

Blond. Dec. 2. l. 8. Antonin. tit. 20. c. 1. Naucler. Villan. l. 6. Cuſpinian.

Ann. 1254.

Ann. 1256. *Suffrid. Trithem. Cuſpin.*

qui n'eſt pas de cette Hiſtoire. Ainſi le Hollandois demeura ſeul paiſible poſſeſſeur de l'Empire, qu'il perdit peu de temps aprés avec la vie, dans la Friſe, où aprés l'avoir reconquiſe ſur ſes propres ſujets rebelles, il fut malheureuſement tué par des aſſaſſins de ce païs-là, qui l'attendoient dans un paſſage qu'il alloit reconnoiſtre, peu accompagné, pour y conduire ſon armée.

Ann. 1257. *Io. Villan. l. 6. c. 75. Cuſpin.*

Alors les Electeurs s'eſtant partagez en deux factions, il ſe fit un nouveau Schiſme dans l'Empire: les uns élûrent Richard frere de Henri III. Roy d'Angleterre, & les autres Alphonſe X. Roy de Caſtille. Richard eſtant appellé par les Archeveſques de Mayence & de Cologne, & par le Comte Palatin qui l'avoient élû, ſe rendit promptement en Allemagne, où aprés avoir fait des dépenſes exceſſives pour gagner les Princes & les Villes qui luy eſtoient contraires, quand il n'eût plus rien à donner, on ſe moqua de luy, & ſe voyant mépriſé & abandonné de ceux-là meſmes qui l'avoient couronné comme un Roy de théatre, il fut enfin contraint de ſe retirer en Angleterre, où il ne fut pas plus heureux qu'en Allemagne: car il fut pris au ſiége de Londres, en ſervant le Roy ſon frere, qui aſſiégeoit cette grande Ville, & peu aprés tué d'un coup de fléche en aſſiégeant une autre Place. Pour Alphonſe, ſurnommé l'Aſtrologue, Roy de Caſtille, il ne

Ann. 1263. *Trithem. Cuſpin.*

ſortit point d'Eſpagne, & ne voulut, ou ne pût jamais aller prendre poſſeſſion ni de l'Allemagne, ni de l'Italie. Auſſi n'eût-il qu'un titre imaginaire de Roy des Romains, ſans aucune autorité ; & cependant comme l'Empire n'avoit point de Chef, tout y eſtoit dans un tres-grand deſordre, par les guerres civiles qui y faiſoient par tout d'horribles ravages, particuliérement en Italie, où une partie des grandes Villes ſe mettoient en liberté, & les autres eſtoient opprimées, ſoit par les plus puiſſantes, qui vouloient agrandir leur nouvelle République, ſoit par des particuliers qui s'en eſtant rendus les maiſtres, en firent de petits Eſtats, qu'ils laiſſerent à leur poſterité. C'eſt pourquoy les Princes voyant que tout alloit en décadence dans l'Empire durant un ſi long intervalle, s'accorderent enfin preſque tous, aprés de longues conteſtations, à élire un nouvel Empereur, qui fut le fameux Rodolphe Comte d'Haſbourg. 1263. *Sigon. Continu.* *Ann.* 1273.

Ce Comte qui eſtoit d'une fort médiocre fortune, & d'une tres-haute naiſſance, tiroit ſon origine de la tres-illuſtre Maiſon d'Alſace, laquelle, aprés l'Auguſte Maiſon de France, tient ſans contredit aujourd'huy le premier rang entre toutes celles des Princes de l'Europe. Et comme une grande riviére, aprés avoir roulé majeſtueuſement ſes eaux par les vallons & par les campagnes, ſe diviſe quel- *Argentin. Suffrid. I. Villan. Colm Chron. Cuſtin.* *L'origine des Maiſons d'Alſace, de Lorraine, &c. du P. Vignier.*

1273. quefois en pluſieurs bras, qui forment de belles & grandes iſles : ainſi cette illuſtre Maiſon, aprés s'eſtre étenduë par l'eſpace de prés de deux cens ans en ſix générations depuis Archinoalde ou Archambaud, couſin germain du Roy Dagobert par ſa mere Gerberge, & Maire du Palais ſous Clovis II. juſques à Hugues Comte de Ferrette, ſe ſepare en deux grandes branches, dont l'une fait la Maiſon de Lorraine, & l'autre celle d'Haſbourg. La premiére vient d'Eberard Comte d'Alſace, fils aiſné de Hugues Comte de Ferrette, & ayeul de Gerard d'Alſace Duc de Lorraine, duquel ſont deſcendus de maſle en maſle, les Princes de Lorraine qui ſont aujourd'huy. La ſeconde ſort de Gontran le Riche, Comte d'Altembourg, qui fut le troiſiéme fils de ce meſme Hugues, & duquel dans la neuviéme génération eſt deſcendu l'Empereur Rodolphe Comte d'Haſbourg, qui donna le Duché d'Autriche à ſon fils Albert ; & celuy-cy en ayant pris ſon ſurnom au lieu de celuy d'Haſbourg, l'a laiſſé à tous les Princes de cette Maiſon, feconde en Couronnes, laquelle plus heureuſe encore par ſes alliances que par elle-meſme, a produit dans la ſuite des temps ſix Rois d'Eſpagne, depuis Philippe I. juſqu'à Charles II. & treize Empereurs, dans l'eſpace de quatre cens ans, depuis Rodolphe I. qui fut mis ſur le Trône de l'Empire en l'année mil deux cens ſoixante & treize,

jusqu'à Leopold Ignace qui regne aujourd'huy doucement par la paix que le Roy Louïs le Grand, aprés tant de glorieux avantages qu'il a remportez par tout sur ses ennemis, a eû la bonté de luy octroyer pour le bien de l'Empire, qui la souhaitoit ardemment, & qui l'a receûë avec joye telle que l'on a voulu la luy donner en cette année mil six cens soixante & dix-neuf. Ainsi on a pû voir dans les deux fortunes bien differentes de ces deux Maisons de Lorraine & d'Autriche qui sont sorties d'une mesme tige, ce que l'Ecriture Sainte a dit des deux freres Esaü & Jacob, à sçavoir que le dernier l'emporteroit de beaucoup pardessus le premier, & que l'aisné serviroit le cadet, sans rien gagner, ce qui est arrivé de nos jours. 1273.

Au reste, ce nouvel Empereur Rodolphe estoit un Prince tel qu'il le falloit pour rétablir l'Empire dans son premier estat, si le periode fatal de cette grande Monarchie estant venu, eust pû permettre à la fortune & à la vertu de changer ce qui en estoit arresté dans les destinées. Il estoit alors à l'âge d'environ cinquante-cinq ans, de haute stature, & d'une taille proportionnée à cette hauteur, ayant les épaules larges & quarrées, la complexion tres-robuste, la teste peu grosse, les cheveux clairs, le tour & les traits de visage extrémement beaux, les yeux vifs & perçans, le nez fort

Cùm corpus haberet procerum & faciem regiam, specie decorâ, quæ Regem deceat, formâ quadratâ, capite haud magno, crinibus raris, naso aquilino... qui justo major, &c. *Cuspin. in Rodulph.*

1273. long & aquilin, la mine haute, & en toutes ſes maniéres un certain air de grandeur & de majeſté digne de l'Empire, & qui le faiſoit reſpecter de toute la Cour, quand meſme il n'y eſtoit encore qu'en un rang aſſez médiocre. Pour de l'eſprit, il en avoit autant que l'on en peut avoir, non-ſeulement du ſolide, mais auſſi de l'agréable, comme il paroiſt par mille choſes qu'il a plaiſamment dites, & dont Albert de Straſbourg Annaliſte de ce temps-là a fait un recueïl. Ce qui rehauſſoit encore infiniment toutes ces belles qualitez du corps & de l'eſprit, ſont les vertus morales, politiques, civiles & militaires qu'il poſſedoit en un ſouverain degré de perfection. Et comme ſi la fortune devenuë conſtante pour luy ſeul euſt fait gloire de s'attacher inſeparablement à ſa vertu, il réüſſit en toutes les entrepriſes qu'il fit, pour réduire ſous ſon obéïſſance en Allemagne ceux qui durant le Schiſme de l'Empire en avoient uſurpé les droits & les fiefs. Il prit toutes les Villes qu'il attaqua, & remporta toûjours une glorieuſe victoire en quatorze batailles rangées qu'il fut obligé de donner contre les rebelles, & ſur tout contre le fier Ottocare Roy de Boheme, qui avoit uſurpé une grande partie de l'Allemagne, & entre autres belles Provinces l'Autriche, qui aprés la mort de ce Roy devint la principale partie de l'hérédité de la Maiſon d'Haſbourg, appellée depuis

Cuſpin.

puis ce temps-là beaucoup plus noblement 1273.
Maiſon d'Autriche.

Enfin, ce qui couronna ſon mérite & ſa fortune, fut cette inſigne piété chreſtienne, dont il donna tant de marques durant toute ſa vie, & à laquelle il eſt certain qu'il eſtoit redevable de l'Empire. Car n'eſtant encore que ſimple Comte d'Haſbourg, petit Chaſteau ſitué ſur la Montagne, entre Baſle & Zurich, comme il alloit un jour, ſuivi d'un ſeul homme à cheval comme luy, viſiter une célebre Récluſe qui eſtoit en haute réputation de ſainteté, il rencontra dans un chemin tres-difficile un Curé de Village qui portoit le tres-Saint Sacrement à un malade dans une pauvre cabane fort éloignée de ſa Paroiſſe. Alors touché d'un vif ſentiment de Religion meſlé d'une extréme douleur de voir celuy qui portoit ſon Maiſtre en ſi pauvre eſtat, il ſe jette avec précipitation à bas de ſon cheval, le donne à ce Curé pour s'en ſervir toûjours en une pareille occaſion, & celuy de ſon ſerviteur au Clerc du Curé, puis accompagne & reconduit à pied le Saint Sacrement juſqu'à la Paroiſſe, aprés quoy il fait ſa viſite à la Récluſe; & celle-cy luy ayant dit d'abord ce que Dieu luy avoit révelé de la belle action qu'il venoit de faire, l'aſſeûra de ſa part qu'il recevroit de ſa divine liberalité, dés ce monde, un honneur qui ſeroit bien au-delà du centuple de celuy

Serari. Rer. Mogunt. l. 5. in Gerard. 1.

1273. qu'il luy avoit rendu par une marque ſi éclatante de ſa dévotion & de ſon religieux reſpect envers ſon Dieu caché ſous les eſpeces de l'adorable Sacrement. Cela fut acompli vint-deux ans aprés, lors que ne ſongeant à rien moins, tandis qu'il eſtoit devant Baſle, qu'une des deux factions qui partageoient les habitans de cette Ville aſſiégeoit ſur l'autre, l'Archeveſque de Mayence agit ſi efficacement pour luy à Francfort à ſon inſceû, qu'il le fit élire Empereur. Grand exemple, qui doit apprendre aux Princes de cette Maiſon, que comme les choſes ne ſe conſervent que par les meſmes principes qui leur ont donné l'eſtre: auſſi la grandeur à laquelle il a plû à Dieu de les élever en ce monde, en récompenſe de la piété de l'Empereur Rodolphe leur Chef, ne durera que tandis qu'ils auront un vray zele pour la Religion ; & que s'ils le perdent par une fauſſe politique, pour ne ſonger qu'à leur agrandiſſement temporel & à leur intereſt, en abandonnant celuy de Jeſus-Chriſt, ils periront.

Voila donc quel fut l'Empereur Rodolphe, qui parmi tant de rares qualitez, comme il n'y a rien de parfait en ce monde, eût auſſi ſon défaut, qui fut l'avarice; & ce defaut fut cauſe que l'Empire qu'il avoit rétabli dans l'Allemagne, s'affoiblit fort en Italie. Car non-ſeulement il n'y voulut jamais aller pour prendre

Cuſpin.

la Couronne Imperiale à Rome, ce qui n'a pas empeſché qu'il ne fuſt veritablement Empereur ; mais il vendit auſſi pour de groſſes ſommes leur liberté aux Boulonnois, aux Florentins, aux Luquois, & à pluſieurs autres peuples, en ſe réſervant l'hommage & le titre de Souverain. Il crût que pour éviter les guerres que les Empereurs eſtoient obligez de faire continuellement en Italie, en épuiſant d'hommes & d'argent toute l'Allemagne, il doit ſuffire à l'Empereur qu'on releve de luy, comme on fait encore aujourd'huy dans une partie de l'Italie & dans l'Allemagne, où les Villes Imperiales ſont devenuës libres, & les Princes Eccleſiaſtiques & Séculiers ſe ſont rendus les maiſtres dans leurs Eſtats particuliers, & dans leurs fiefs, ſous l'hommage & dans la dépendance de l'Empire, dont l'Empereur eſt le Chef, & meſme le Souverain, mais d'une maniére qui eſt beaucoup plus Ariſtocratique que Monarchique. Enfin, aprés avoir gouverné dix-huit ans l'Empire, en uſant de cette politique qu'il croyoit fort bonne, & qu'il trouvoit du moins extrémement favorable à ſes intereſts particuliers, il mourut âgé de ſoixante & treize ans. 1273. *Ann.* 1291.

Six mois aprés ſa mort, Adolphe Comte de Naſſau fut élû par l'adreſſe de Gerard Archeveſque de Mayence ſon couſin : car ayant dit à chaque Electeur en particulier, que la pluſpart *Ann.* 1292. *Siffrid. Trithem.*

1292. *Antonin. I. Villan. Cuſpin.*

des ſuffrages alloient indubitablement à un certain Prince qu'il luy nommoit, & qui eſtoit ennemi de cét Electeur, ils eûrent tous tant d'apprehenſion que l'on n'éluſt leur ennemi, que chacun le fit le dépoſitaire, ou plûtoſt le maiſtre de ſon ſuffrage, en luy donnant pouvoir d'élire tel Prince qu'il voudroit, pourveû que ce ne fuſt pas celuy qu'il diſoit qu'on vouloit élire. Ainſi le jour de l'élection eſtant venu, il déclara que le Comte Adolphe eſtoit Empereur; mais cét élû fit tant de choſes indignes de la Majeſté de l'Empire, en le deshonorant par ſes brutales débauches, & par toutes ſortes de vices dont il ſe ſouïlloit, & ſe rendit ſi odieux & ſi inſupportable à la pluſpart des Princes, & à ſon couſin meſme qui l'avoit élevé ſur le Trône: qu'ils réſolurent de luy oſter l'Empire, & élûrent en ſa place celuy-là meſme qu'ils euſſent élû auparavant, ſi l'Archeveſque de Mayence ne les euſt pas trompez, à ſçavoir Albert Duc d'Autriche, & fils de l'Empereur Rodolphe.

Comme Adolphe eſtoit brave, & qu'il avoit encore quelques Princes dans ſon parti, avec une bonne armée, il fallut que le nouvel élû conquiſt à la pointe de ſon épée cét Empire qu'on venoit de luy déferer. C'eſt ce qu'il fit, avec beaucoup de gloire, à la bataille de Haſenphuël, prés de Spire, où aprés avoir fait durant ſix heures que dura ce ſanglant combat, tous les devoirs

Ann. 1298.

de grand Capitaine & de vaillant ſoldat, il remporta une pleine victoire ſur ſon ennemi, qu'il tua de ſa propre main ſur la place, l'ayant trouvé & combatu à la teſte d'un eſcadron, dans le plus fort de la meſlée. Ce fut au reſte un Prince, qui poſſeda parfaitement toutes les vertus de ſon pere, auſquelles il ajouſta la liberalité & la magnificence que Rodolphe n'eût pas. Mais aprés avoir dompté les rebelles, toûjours vaincus en douze batailles qu'il leur donna, pacifié toute l'Allemagne, & fait regner durant ſon Regne de dix ans les Loix & la Juſtice dont il eſtoit grand & ſevére obſervateur, il fut malheureuſement aſſaſſiné prés de Rinſfeld, par ſon propre neveu le Duc Jean d'Autriche, qu'il retenoit auprés de ſoy, pour arreſter le cours de ſes débauches, qui luy faiſoient diſſiper tout ſon patrimoine. 1298. *Ann.* 1308.

Il eût pour ſucceſſeur Henri VII. le premier Empereur de l'illuſtre Maiſon de Luxembourg, auquel ſon frere Baudoüin Archeveſque de Treves trouva moyen de procurer les ſuffrages des Electeurs. D'abord il établit puiſſamment ſa maiſon, qui n'avoit pas alors de fort grands biens, par le mariage qu'il fit du Prince Jean de Luxembourg ſon fils avec Elizabeth fille & unique héritiére de Venceſlas l'ancien, Roy de Boheme, ce qui aquit ce beau Royaume à ſa poſterité. Aprés quoy, comme il vit que tout eſtoit paiſible en Allemagne, *Cuſpin. Vecer. vit. Henr. V.*

1308. où l'on eſtoit fort ſatisfait de ſon gouvernement & de ſa conduite également douce & efficace, il entreprit de rétablir les droits & les affaires de l'Empire en Italie, où tout eſtoit alors plus que jamais dans un effroyable deſordre. Comme il y avoit prés de ſoixante ans que les Empereurs n'avoient paſſé les Alpes, la pluſpart des Villes ne voulant plus eſtre ſoumiſes à l'Empire, ou eſtoient opprimées par de petits Tyrans qui s'en eſtoient rendus les maiſtres, ou opprimoient les autres qu'elles avoient aſſujeties par force pour accroiſtre leur domination, ou ſe deſoloient elles-meſmes par les cruelles & ſanglantes diſcordes des Guelphes & des Gibelins, qui ſans ſe plus gueres ſoucier ni des intereſts du Pape, ni de ceux de l'Empire qu'ils faiſoient profeſſion de ſouſtenir, ne ſongeoient qu'à ſe rendre les plus puiſſans dans leurs Villes, pour en chaſſer leurs ennemis : de ſorte que l'on ne voyoit par tout que des bannis de l'une & de l'autre faction, qui n'attendoient que les occaſions de ſe venger, & d'accabler ſous les ruïnes meſmes de leur patrie, s'ils ne le pouvoient autrement, ceux qui les en avoient chaſſez.

Ce qui augmentoit encore le deſordre & les troubles, eſtoit l'abſence du Pape Clement V. lequel avoit tranſporté le Saint Siége en France depuis cinq ou ſix ans. Cela fut cauſe de la deſolation non-ſeulement de Rome

horriblement dechirée par les deux factions des Guelphes & des Gibelins, mais auſſi de l'Eſtat Eccleſiaſtique, où la pluſpart des Villes furent envahies par des uſurpateurs, qui ne ſe ſoucioient gueres des foudres qu'on leur lançoit inutilement du Palais d'Avignon, s'ils n'eſtoient ou accompagnez, ou ſuivis d'autres armes dont les coups leur eſtoient bien plus redoutables. C'eſt pourquoy le Pape Clement qui avoit d'abord approuvé l'élection de Henri de Luxembourg, pourveû qu'il allaſt prendre dans deux ans la Couronne Imperiale à Rome, de la main de celuy qu'il députeroit pour la luy donner, le preſſoit fort d'accomplir ſa promeſſe: car il s'eſtoit perſuadé que c'eſtoit là le moyen le plus efficace de pacifier les troubles de l'Italie, & de contraindre les uſurpateurs des biens de l'Egliſe, de rendre ce qu'ils avoient pris de ſon patrimoine. 1308.

D'autre part les bannis de la faction Gibeline, qui avoient à leur teſte Mathieu Viſconti, que Gui de la Tour, Chef du parti Guelphe avoit chaſſé de Milan, ſollicitoient continuellement l'Empereur de deſcendre en Italie, l'aſſeûrant que les Villes opprimées par les Guelphes, n'attendoient que ſa venuë pour ſecoûër le joug de ces Tyrans ennemis déclarez de l'Empire, & ſe remettre ſous l'obéïſſance des Empereurs. Ainſi ce Prince, qui d'ailleurs eſtoit auſſi brave que ſage, & qui ai-

1308. moit la gloire, eſpera qu'il auroit l'honneur d'avoir rétabli l'autorité de l'Empire dans l'Italie où elle eſtoit preſque entiérement ruïnée. Aprés avoir donc aſſemblé toutes ſes forces aux environs de Luxembourg, & laiſſé Jean Roy de Boheme ſon fils Vicaire de l'Empire en Allemagne, il s'en alla, ſuivi de preſque tous les Princes, avec une tres-belle armée, paſſer les Alpes, par les terres du Comte de Savoye ſon beaufrere, & arriva heureuſement en Italie, où il eût d'abord tout le bon ſuccés qu'il pouvoit ſouhaiter. Car toutes les Villes du Piémont, & la pluſpart de celles de la Lombardie luy ouvrirent leurs portes, ſoit par crainte, ſoit par amour, ſoit par le deſir qu'elles avoient de ſe delivrer de ceux qui opprimoient leur liberté : il fut receû meſme dans Milan avec de grandes acclamations du peuple, il y fut couronné de la Couronne de fer, dans l'Egliſe de Saint Ambroiſe, le jour des Rois, & y rétablit les Viſconti, aprés en avoir chaſſé les Turrians ou de la Tour, qui faillirent à le ſurprendre par une dangereuſe conſpiration qu'ils avoient faite contre luy. Il prit en ſuite preſque toutes les Villes qui refuſoient encore de luy obéïr, y mit des Lieutenans, ou des Vicaires de l'Empire, pour les tenir dans le devoir, & en tira de groſſes ſommes pour faire de nouvelles troupes, ſon armée eſtant fort diminuée par les ſiéges qu'il avoit faits, & par la maladie contagieuſe.

Ann. 1310.

Ann. 1311.

J. Villan. l. 9. c. 7. & ſeq. Aret. hiſt. Flor. 2. 5. Antonin. t. 21. Blond. Platin. in Clem. V. Argentinen. Naucl. gen. 44 Cor. p. 2. Vecec. vit. Cuſpin. Sigon.

tagieuſe. Enfin, ayant paſſé l'hiver à Genes, & le printemps à Piſe, ſans avoir encore oſé attaquer Florence, ni les autres Villes, comme Luques & Boulogne liguées contre luy ſous la protection de Robert Roy de Naples, il marcha droit à Rome, pour y recevoir la Couronne d'or par le miniſtere des Cardinaux que le Pape avoit nommez pour faire en ſon nom cette auguſte cérémonie. 1311. *Ann.* 1312.

Il n'y avoit rien de plus déplorable que la face de cette grande Ville horriblement défigurée par la cruelle guerre que ſe faiſoient dans l'enceinte de ſes murailles les Guelphes & les Gibelins. Ceux-cy avoient à leur teſte les Colonnes pour l'Empereur, ceux-là les Urſins contre luy ; & les uns & les autres faiſoient tous les jours les derniers efforts, par de ſanglans combats, pour chaſſer de Rome leurs ennemis. Mais enfin, Henri eſtant arrivé avec le gros de ſon armée, aprés la défaite des troupes qui oſerent luy diſputer le paſſage du Tibre à Ponté Molé, les Guelphes furent contraints de ſe retirer au-delà des Ponts, dans la Ville Leonine, où ils occupoient le Vatican bien fortifié, & le Chaſteau Saint Ange. C'eſt pourquoy l'Empereur, aprés avoir inutilement attaqué ces poſtes, qui furent vigoureuſement défendus par les Urſins, voyant qu'il ne pouvoit eſtre couronné dans l'Egliſe de Saint Pierre ſelon la couſtume, ſe réſolut, du conſen-

1312. tement du Pape Clement, de recevoir la Couronne & l'Onction ſacrée dans la Baſilique de Latran, par les mains de trois Cardinaux repreſentans le Pape; ce qui ſe fit avec beaucoup d'éclat & de majeſté, le jour meſme de la Feſte des Saints Apoſtres Saint Pierre & Saint Paul. Aprés quoy, comme il eût repaſſé dans la Toſcane, pour y faire la guerre aux Florentins qu'il bloqua durant tout l'hiver, il ſe fit malheureuſement une nouvelle rupture entre le Sacerdoce & l'Empire, laquelle eût quelque temps aprés des ſuites encore plus faſcheuſes que celles que nous avons veûës dans ces grands démeſlez qu'eûrent les Papes avec les Henris & les Friderics; & cette querelle naſquit à cette occaſion que je vais dire.

Il eſt certain que l'Empereur & Robert Roy de Naples & Comte de Provence avoient de grands ſujets d'eſtre mécontens l'un de l'autre. Car d'une part, non-ſeulement Henri, qui prétendoit que la Provence devoit eſtre de l'Empire, avoit refuſé de faire alliance avec ce Roy qui luy avoit demandé la Princeſſe Imperiale pour ſon fils le Duc de Calabre; mais de plus il la fit avec Frideric Roy de Trinacrie, ou de l'Iſle de Sicile, ennemi de Robert. D'autre part, ce Prince fort irrité de cét affront, s'eſtoit déclaré protecteur des Guelphes contre l'Empereur, ce qui avoit obligé pluſieurs Villes de Lombardie à ſe révolter de nouveau contre

l'Empire, & à ſe joindre aux Florentins, que Robert ſouſtenoit tout ouvertement contre l'Empereur ; outre qu'il avoit envoyé ſix cens chevaux à Rome pour y fortifier les Urſins contre les Colonnes, qui tenoient le parti de Henri, & eſtoient auſſi ſouſtenus des troupes Imperiales, que le Prince Louïs de Savoye frere du Comte Amedée leur avoit amenées. Ainſi les eſprits de ces Princes eſtant extrémement aigris l'un contre l'autre, il y avoit grande apparence que leur inimitié alloit éclater par les armes, lors que le Pape Clement, deſirant ſur toutes choſes la paix de l'Italie, donna charge à quelques Cardinaux qui eſtoient encore à Rome, de negotier une bonne paix entre l'Empereur & le Roy de Naples. Or dans les lettres qu'il écrivit ſur ce ſujet à ces Cardinaux, & qu'ils preſenterent à l'Empereur, qui eſtoit alors à Piſe, il ſe ſervoit de ces termes, qui aſſeûrément paroiſſent un peu forts, à ſçavoir, *Que l'Empereur & le Roy Robert eſtant obligez de luy obéïr, par le ſerment de fidelité qu'ils luy avoient fait, & par les bienfaits qu'ils en avoient receûs, devoient auſſi témoigner plus d'ardeur que tous les autres à ſervir l'Egliſe.* A ces mots, qui marquoient aſſez clairement que le Pape prétendoit que l'Empire relevaſt de luy, comme le Royaume de Naples, Henri s'emporta d'une étrange maniére, & ſe reſſouvenant de ce que Frideric Barberouſſe avoit fait à l'égard du

1312.

Clement. de jurejur.

1312. Pape Adrien IV. en une pareille occaſion, il fit venir promptement des Notaires, devant leſquels il proteſta, par un Acte authentique, que ni luy, ni ſes Prédéceſſeurs n'avoient jamais fait ſerment de fidelité à perſonne.

Il eſt vray, qu'il fit deux ſermens avant que d'eſtre couronné; l'un, par les Ambaſſadeurs qu'il avoit envoyez au Pape à Avignon pour luy demander la Couronne Imperiale, & qu'on luy fit faire encore en perſonne, quand il fut la recevoir à Rome; l'autre, dans la cérémonie de ſon Couronnement, ſelon la formule qui eſt preſcrite dans le Pontifical Romain. Par le premier, les Ambaſſadeurs promettent & jurent de la part de l'Empereur, ſur les Saints Evangiles, ſur la Croix, & ſur les Reliques des Saints, *Qu'il ne ſouffrira jamais qu'on attente ſur la vie ou ſur l'honneur du Pape; Qu'il ne fera aucune Ordonnance dans Rome ſans ſon conſentement; Qu'il fera rendre à l'Egliſe toutes les terres qu'il ſçaura luy appartenir; Qu'il exaltera la Sainte Egliſe, & défendra ſes droits autant qu'il pourra par luy-meſme & par ſes Lieutenans & ſes Officiers; & qu'au jour de ſon Couronnement il jurera les meſmes choſes, & fera de plus l'autre ſerment accouſtumé en pareille cérémonie.* Par ce ſecond ſerment qu'il fit en effet, il promit, & jura, ſuivant la formule du Pontifical, *Qu'il ſeroit le protecteur, l'avoüé, & le défenſeur du Pape & de la Sainte Egliſe Romaine, & qu'il la conſerveroit toûjours, autant qu'il pourroit, dans ſon*

Inſtrument. Sacram. præſt. per Procurat. ap. Raynald. ann. 1309. n. 12.

Clement. de jurejur.

patrimoine, ſes poſſeſſions, ſes droits, & ſes honneurs. 1312.

Or l'Empereur ſouſtenoit que bien loin que ce fuſt-là un ſerment de fidelité, tel que les vaſſaux le font à leur Souverain, c'en eſtoit un tout ſemblable à celuy que les Souverains font au jour de leur Sacre, de proteger & de défendre leurs ſujets, & de conſerver leurs droits & leurs privileges; & que ſi dans la procuration de ſes Ambaſſadeurs, il leur avoit donné pouvoir de promettre, avec jurement de ſa part, la fidelité qui eſt deûë au Pape & à la ſainte Egliſe Romaine, & de faire tout autre ſerment qu'il faudroit, cela ſe devoit entendre de la maniére qu'ils l'avoient fait, & de la fidelité avec laquelle il eſtoit réſolu de garder inviolablement ce qu'il promettoit. Mais le Pape au contraire prétendoit que ce fût-là un ſerment de fidelité, tel qu'un vaſſal le doit faire au Seigneur duquel il releve; qu'avant que de l'avoir fait, en recevant la Couronne des mains du Pape, celuy qu'on avoit élû ne fuſt point Empereur, & n'euſt aucun droit d'en faire les fonctions; & que durant l'interregne ce fuſt au Pape de diſpoſer abſolument des affaires de l'Empire, du moins dans l'Italie. Et il eſt ſi vray que le Pape prétendoit tout cela, qu'il en fit une Conſtitution, qui fut miſe quelque temps aprés ſa mort parmi les Clementines, dans le corps du Droit. C'eſt

Epiſt. Henr. ad Clem. V. ap. Raynald. ann. 1309. n. 19.

1312. peut-eſtre auſſi pour cela que le Cardinal Baronius, à l'endroit où il dit, ſelon les Actes du Pape Adrien IV. que l'Empereur Frideric I. fit ſur la Croix & ſur les ſaints Evangiles un ſerment par lequel il promit de n'oſter ni la vie, ni les biens, ni l'honneur à ce Pape, & de conſerver à l'Egliſe tous ſes droits, a mis à la marge ces paroles en gros caracteres, *A Friderico præſtitum juramentum fidelitatis Papæ. Le ſerment de fidelité fait au Pape par l'Empereur Frideric.* Cela pourtant, à parler fort ſincerement, ne reſſemble pas trop à ce qu'on appelle preſter le ſerment de fidelité.

Juravit vitam & membra non auferre... nec honorem, nec bona, nec auferre permittere. *Ad ann. 1155. n. 7.*

Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que cette prétenſion de Clement, ainſi qu'elle eſt exprimée dans ſes lettres, fut cauſe que l'Empereur rompit ouvertement avec ce Pape, & que laiſſant là pour un temps les Florentins, il ſe réſolut de faire la guerre à Robert Roy de Naples. Pour cét effet, comme il prétendoit que ſon Royaume fuſt un fief de l'Empire, il le cita juridiquement à Piſe devant ſon Tribunal; & ſur le refus qu'il fit de s'y preſenter, il le mit au ban de l'Empire, & le priva de ſon Royaume, qu'il donna à Frideric Roy de Sicile. Aprés quoy, comme il eût receû toutes les troupes qu'il avoit fait lever durant l'hiver & le printemps en Allemagne, & le grand ſecours que les Gibelins luy amenerent de toute l'Italie, il partit de Piſe le

Ann. 1313.

Villan. l. 6. c. 56.

neuviéme d'Aouſt de l'année mil trois cens treize, & marcha droit vers Rome, avec une floriſſante armée de terre, qui eſtoit ſouſtenuë d'une fort belle flote de ſoixante & dix galeres Génoiſes, outre les vaiſſeaux des Piſans. Le meſme jour Frideric Roy de Trinacrie eſtant ſorti du Port de Meſſine avec cinquante galeres bien armées, alla deſcendre, ſans aucune réſiſtance, en Calabre; & aprés avoir pris Rhegio, & les autres Places de cette coſte, il cingla vers Gaïéte, où la flote de l'Empereur le devoit joindre; de ſorte que, ſelon toutes les apparences, la perte de Robert, qui n'avoit pas de quoy réſiſter à deux ſi puiſſans ennemis qui l'attaquoient en meſme temps par terre & par mer, eſtoit inévitable, ſi la mort de Henri, laquelle ſurvint ſur ces entrefaites, n'euſt rompu tout-à-coup une entrepriſe ſi bien concertée. 1313.

Fazel. 2. Dec. 9.

Je ſçay que pluſieurs ont écrit que ce brave Prince eſtoit mort d'une Hoſtie empoiſonnée que luy donna, en le communiant le jour de l'Aſſomption de la Sainte Vierge, un certain Pere Bernard Jacobin, que les Florentins avoient corrompu pour faire cét horrible parricide, d'une maniére ſi abominable: mais comme les Auteurs de ce temps-là aſſeûrent tous qu'il mourut à Bonconvento, d'une fiévre ardente cauſée par une apoſtume qui luy vint à la cuiſſe; on doit croire que ce n'eſt là qu'u-

I. Villan. c. 51. Contin. Ptolem. Lucen. Albertin. Muſſat. Patavin. Onuphr.

1313. ne calomnie, qui fut publiée par les ennemis des Florentins, pour attirer ſur eux la haine publique, par le grand amour qu'on portoit à l'Empereur. Et certes, il ſe trouvera peu de Princes dont la mort ait eſté pleurée avec des larmes auſſi veritables que celles qui furent répanduës par ſes ſujets, qui l'aimoient avec une incroyable paſſion pour ſes éminentes vertus chreſtiennes, jointes à la prudence d'un grand politique, à l'autorité d'un maiſtre abſolu, à la douceur d'un pere, & à la valeur d'un conquerant, qu'ils regardoient comme celuy qui devoit rétablir la gloire de l'Empire, particuliérement en Italie. Mais il fallut enfin que cét Empire ſubiſt la loy de ſa deſtinée, qui le fit aller toûjours de plus en plus en décadence, par cette faſcheuſe querelle que Clement V. renouvella, & qui eſtant pourſuivie par ſon ſucceſſeur avec plus d'ardeur que jamais, fit naiſtre dans l'Egliſe & dans l'Empire ces furieux deſordres que nous allons voir dans le dernier Livre de cette Hiſtoire.

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÈS CHARLEMAGNE.

LIVRE SIXIE'ME.

LA mort de l'Empereur Henri VII. fut bientoſt ſuivie de celle du Pape Clement V. qui mourut le vintiéme d'Avril de l'année ſuivante ; & de l'une & de l'autre de ces deux morts naſquirent deux Schiſmes tres-pernicieux dans *Ann.* 1314.

1314. l'Egliſe & dans l'Empire. Le premier fut entre les Cardinaux qui entrerent au commencement du mois de May au Conclave qu'on avoit préparé dans le Palais Epiſcopal de Carpentras. De vint-deux qu'ils eſtoient alors en France, il y en avoit la moitié de Gaſcons, parce que Clement, qui l'eſtoit luy-meſme, avoit eû grand ſoin durant ſon Pontificat de neuf ans, de remplir le Sacré College de Cardinaux de ſon païs. L'autre moitié eſtoit compoſée d'Italiens & de François, qui s'unirent tous pour exclure les Gaſcons, dont ils ne vouloient point du tout ; & ceux-cy ſe voyant beaucoup plus forts que chacune de ces deux nations, avoient auſſi réſolu de ne concourir jamais à l'élection d'un ſujet qui ne fuſt pas Gaſcon. Ainſi chacun demeurant toûjours ferme dans ſa premiére réſolution, ſans qu'aucun d'eux ſe vouluſt jamais détacher de ſon parti pour donner ſa voix en faveur de l'autre, on fut là trois mois ſans rien faire. Alors quelques-uns d'entre les Gaſcons qui s'ennuyoient d'eſtre ſi long-temps renfermez avec de grandes incommoditez, parce qu'on gardoit exactement en ce temps-là l'ordre qui veut qu'on retranche les vivres aux Cardinaux tandis qu'ils ſont dans le Conclave, pour les obliger à faire bientoſt leur élection, s'aviſerent d'un terrible moyen pour en ſortir ſans rien conclure.

Bernard. Guid. Amalric. Auger. Memorial. Hiſtor. Onuphrius. Papyr. Maſſo. Ciacon.

Car on aſſeûre qu'ils y mirent le feu, qui termina dans un moment leurs longues conteſtations, & les contraignit de ſe jetter bien viſte hors du Palais, pour n'eſtre pas enveloppez dans cét embraſement, qui s'eſtant répandu au dehors, bruſla une partie de la Ville. Et quoyqu'avant que de ſortir de Carpentras, ils euſſent arreſté entre eux qu'ils ſe raſſembleroient dans un certain temps en un autre lieu, le chagrin qu'ils avoient les uns contre les autres fit que par une étrange bizarrerie ils s'accorderent tous à n'en vouloir rien faire, ſous divers prétextes qu'ils alleguoient, & principalement ſur ce qu'ils ne pouvoient, ou plûtoſt qu'ils ne vouloient pas convenir du lieu où ils feroient leur aſſemblée, chacun prenant plaiſir à faire naiſtre des difficultez ſur celuy que l'on propoſoit. Ainſi, quoy que puſt faire le Roy Louïs Hutin, pour les obliger à ſe raſſembler, afin de donner au-plûtoſt un Chef à l'Egliſe; ils s'obſtinerent durant plus de deux ans, au grand ſcandale de tout le monde, à conteſter inutilement ſur le lieu de l'Aſſemblée, & ſe ſeroient encore opiniaſtrez plus long-temps, ſi Philippes Comte de Poitiers, frere du Roy, n'euſt trouvé fort adroitement le moyen de les rejoindre malgré qu'ils en euſſent. 1314.

I. Villan. Bernard. Guid. Contin. Polon. Nang. in Chron.

Ce Prince donc eſtant venu à Lyon par ordre du Roy ſon frere, ſous prétexte de quelque affaire de grande importance pour le bien

1314. du Royaume, écrivit ſéparément à tous les Cardinaux qui eſtoient en divers lieux de la Gaſcogne & du Languedoc, les priant, chacun en particulier, de ſe rendre en un certain jour à Lyon, pour y communiquer avec luy de quelque choſe qui luy importoit, & qui eſtoit du ſervice du Roy, luy promettant au reſte qu'il auroit toute liberté dans Lyon, & qu'il en pourroit ſortir quand il luy plairoit, aprés qu'on l'auroit inſtruit de l'affaire dont il s'agiſſoit, & qu'il auroit promis d'y ſervir fidellement Sa Majeſté. Il n'y en eût pas un qui ne ſe tinſt fort obligé de l'honneur que luy faiſoit un ſi grand Prince: de ſorte que ſans rien ſçavoir l'un de l'autre, ils ne manquerent pas de ſe rendre à Lyon au jour nommé, qui eſtoit le vint-huitiéme de Juin, veille de la Feſte des Apoſtres Saint Pierre & Saint Paul. Alors Philippes ne manqua pas auſſi de ſon coſté de les enfermer tous, quelque réſiſtance qu'ils fiſſent, dans le Couvent des Jacobins, où il leur avoit fait préparer fort ſecretement le Conclave, leur diſant au reſte que la parole qu'on leur avoit donnée qu'ils ſeroient libres pour ſe retirer quand il leur plairoit, leur ſeroit inviolablement gardée, bien entendu, quand ils auroient achevé l'affaire importante pour laquelle on les avoit tous appellez, qui eſtoit de faire un Pape; ce qu'on eſperoit qu'ils feroient bientoſt, parce qu'on vouloit bien

qu'ils ſceuſſent qu'ils ne ſortiroient point de là, & qu'on leur y feroit obſerver un jeuſne fort rigoureux, juſques à ce qu'on euſt un Pape. Ainſi les Cardinaux, ſans y penſer, ſe trouverent dans le Conclave où ils furent étroitement gardez par le Comte de Foreſts, que Philippe, qui ſur la nouvelle qu'il receût de la mort du Roy ſon frere, eſtoit retourné promptement à Paris, avoit mis en ſa place, pour avoir ſoin de faire achever au-plûtoſt cette grande affaire. 1314.

Elle traiſna néanmoins encore quarante jours, ces Cardinaux ne s'eſtant pas mieux accordez à Lyon qu'ils n'avoient fait à Carpentras. Mais enfin, le Cardinal Neapoleon des Urſins ſe contentant d'avoir jeuſné une ſeconde quarantaine dans une meſme année, trouva le moyen de ſortir d'affaire. Pour cét effet, comme il eût tiré parole du Cardinal d'Oſſa Eveſque de Porto, que ſi on le faiſoit Pape, il rétabliroit le Saint Siége à Rome, il fut trouver tous ſes Confreres de l'un & de l'autre parti, & leur dît que puis qu'ils ne pouvoient s'accorder autrement, il falloit qu'ils fiſſent un compromis, par lequel ils s'obligeaſſent à reconnoiſtre pour Pape celuy qui ſeroit nommé par le Cardinal de Porto, qui eſtant de Cahors, n'eſtoit ni Gaſcon, ni Italien, ni meſme François à proprement parler, puis qu'il eſtoit, à l'égard de Paris, d'une Province de de-

1314. là la riviére de Loire; qu'ainſi, outre qu'il eſtoit fort homme d'honneur, & d'un tres-grand mérite, il ne devoit eſtre ſuſpect à pas une des trois nations dont le Sacré College eſtoit compoſé.

Cette propoſition fut receûë & approuvée également des deux partis; car les Gaſcons ſe perſuaderent que la Province de Querci eſtant ſi voiſine de la Gaſcogne, qu'elle pouvoit paſſer pour en eſtre une partie, le Cardinal d'Oſſa ne manqueroit pas de nommer un de leur corps; & ceux de l'autre faction crurent auſſi que comme il n'eſtoit pas du nombre des Gaſcons naturels, il en auroit autant d'averſion qu'ils en avoient, & qu'en ſuite il choiſiroit quelqu'un de leur parti. Mais aprés que le compromis fut ſigné, il trompa bien l'eſperance des uns & des autres, & meſme celle de Neapoleon des Urſins: car, ſuivant le conſeil que ce Cardinal luy avoit donné, & qu'il embraſſa fort volontiers, il ſe nomma luy-meſme, & fut ainſi reconnu généralement de tous pour

Ann. vray Pape le ſeptiéme jour d'Aouſt de l'année
1316. mil trois cens ſeize, ayant pris le nom de Jean XXII. Et aprés ſon Couronnement, qui ſe fit le jour de la Nativité de Noſtre-Dame, les troubles d'Italie luy fournirent un aſſez beau prétexte pour ne pas garder la promeſſe qu'il avoit faite au Cardinal des Urſins, de remener la Cour à Rome & pour aller de nouveau re-

nir le Saint Siége à Avignon, où il ſe rendit au commencement d'Octobre. 1316.

Ce Pape eſtoit alors âgé d'environ ſoixante & dix ans, tres-petit de corps, mais de grand eſprit, & d'un cœur encore plus grand, qui l'élevoit infiniment pardeſſus ſa fortune & ſa naiſſance, qui eſtoit tres-baſſe ; car il eſtoit fils d'un pauvre Savetier de Cahors, & n'ayant pas de quoy ſuivre ſon génie dans une ſi miſerable condition, il trouva moyen d'entrer au ſervice de Pierre Ferrier Archeveſque d'Arles, & Chancelier de Charles le Boiteux Roy de Naples, & Comte de Provence. Cét Archeveſque qui connut d'abord la beauté de ſon eſprit & de ſon naturel, l'entretint aux études, où il fit de ſi grands progrés en toutes ſortes de ſciences, qu'on le fit Eveſque de Fréjus, & aprés la mort de l'Archeveſque ſon patron, le Roy Robert fils de Charles le jugea digne de ſucceder à ce Prélat en la charge de Chancelier. Il s'en aquita ſi bien, que ce Prince luy procura le Chapeau, que Clement V. luy donna, aprés l'avoir transferé de l'Eveſché de Fréjus à celuy d'Avignon, qu'il quitta quelque temps aprés pour celuy de Porto, qui luy ſervit de degré pour monter ſur le Trône Pontifical de la maniére que j'ay dit. Ainſi finit ce ſcandaleux Schiſme des Cardinaux, lequel peu de mois aprés ſa naiſſance fut ſuivi de celuy de l'Empire, qui dura beaucoup plus long-

1316. temps, & qui fut l'occaſion d'un nouveau Schiſme dans l'Egliſe, par cette grande & fameuſe querelle qu'il fit naiſtre entre le Pape Jean XXII. & le célebre Empereur Louïs de Baviére.

Or parce que c'eſt icy l'endroit le plus délicat de tout mon ouvrage, & le plus difficile à bien éclaircir, à cauſe des differentes paſſions de ceux qui ont travaillé ſur ce ſujet, & qui l'ont obſcurci en le traitant avec beaucoup d'aigreur & de préoccupation d'eſprit en faveur du parti pour lequel ils ont écrit: j'ay pris grand ſoin de m'informer fort exactement de la verité, pour laquelle ſeule je fais profeſſion d'écrire, ſans avoir ni d'amour que pour elle, ni de haine que pour le menſonge; & comme je crois l'avoir découverte, en examinant tres-ſoigneuſement les actes & les piéces authentiques de l'un & de l'autre parti, j'eſpere que je la diray avec tant de ſincerité & de ſolidité, ſans offenſer, ni auſſi flater laſchement perſonne, & que je la feray paroiſtre enſuite dans un jour ſi pur & ſi clair, qu'on la reconnoiſtra ſans peine.

Il y avoit déja plus d'un an que l'Empire eſtoit vaquant par le déceds de l'Empereur Henri de Luxembourg, lors que les Electeurs s'eſtant diviſez au ſujet de l'élection, luy donnerent deux ſucceſſeurs, qui furent deux Princes couſins germains, à ſçavoir Louïs Duc de Baviére,

viére, & le Duc Frideric d'Autriche ; ce qui ſe 1316.
fit de la maniére que je vais raconter. L'Archeveſque de Mayence ayant aſſigné, du conſentement de tous les autres Electeurs, le dix- 1314.
neuviéme d'Octobre, pour proceder à l'élection d'un nouvel Empereur à Francfort ſur le Mein, ſelon la couſtume, cinq Electeurs, à ſçavoir les Archeveſques de Mayence & de Treves, Jean Roy de Boheme, Valdemar Marquis de Brandebourg, & Jean Duc de Saxe, ſe rendirent au Fauxbourg de cette Ville-là, d'où ils envoyerent citer pour le lendemain leurs deux autres Collegues, Henri de Virnebourg Archeveſque de Cologne, & Rodolphe Comte Palatin, qui eſtoient prés de-là. Et comme ils refuſerent de ſe joindre aux autres, ceux-cy qui avoient plus de voix qu'il n'en falloit pour faire un Empereur, s'accorderent tous à élire Louïs Duc de Baviére, frere du Comte Palatin ; aprés quoy l'ayant fait proclamer & reconnoiſtre ſolennellement dans l'Egliſe de Saint Berthelemi à Francfort, ſuivant l'ancienne couſtume, ils le conduiſirent à Aix-la-Chapelle, où il fut couronné par l'Archeveſque de Mayence, & mis avec les cérémonies ordinaires ſur le Trône de Charlemagne. En meſme temps l'Archeveſque de Cologne, & le Comte Palatin Rodolphe, auſquels ſe joignirent deux autres Princes, qu'eux-meſmes n'avoient pas voulu reconnoiſtre pour Electeurs

1316. dans les lettres convocatoires pour l'élection, ne laiſſerent pas de paſſer outre, & d'élire Frideric d'Autriche, qui eſtoit grand ami & allié de l'Archeveſque, & auquel le Palatin, qui voulut tenir ſa parole, au préjudice meſme de ſon frere, avoit promis ſa voix; puis l'ayant mené à Bonne, Ville appartenante à l'Archeveſque de Cologne, il y fut couronné par ce Prélat.

Voila préciſément comme les choſes ſe paſſerent en cette double élection, ſelon le témoignage irreprochable que nous en avons dans les lettres que les cinq Electeurs, qui avoient élû Louïs de Baviére, en écrivirent durant le Siége vacant à celuy qu'on éliroit Pape, pour le prier, non pas de confirmer l'élection, mais de ſacrer & de couronner en temps & lieu celuy qu'ils avoient legitimement élû. Ces lettres, dont le double qui fut donné à Louïs de Baviére, ſe gardent encore aujourd'huy dans les Archives des Dues de Baviére, ſont datées du vint-troiſiéme d'Octobre mil trois cens quatorze, & ſcellées des Sceaux de ces cinq Electeurs: & l'on en peut voir la copie collationnée à l'original, & atteſtée par l'Eveſque d'Auſbourg, & par des Notaires Apoſtoliques & Imperiaux, dans le Livre que Jean George Herwart, Chancelier de Baviére, imprima l'an mil ſix cens dix-huit, contre les fauſſetez & calomnies de Bzovius, par ordre exprés du ſage

Voto unanimi ſupplicamus, ut ipſum Electum noſtrum in Regem Romanorum paternis ulnis amplectentes, munus inunctionis & conſecrationis conferendo, de ſacroſanctis manibus veſtris Sacri Imperii diadema dignemini loco & tempore favorabiliter impertiri. *Ap. Herwart. t. 1. c. 2.*

Duc Maximilien, Général de la Ligue Catholique, celuy-là meſme qui gagna la famcuſe bataille de Prague, & ſervit ſi utilement l'Egliſe contre les Proteſtans rebelles. De plus, elles ſont confirmées par le témoignage des Magiſtrats de Francfort, écrivant à ceux d'Aix-la-Chapelle, pour leur rendre compte de l'élection de Louïs, cinq jours aprés qu'elle fut faite, & par celuy que ſix Electeurs, à ſçavoir les trois Archeveſques, avec le Marquis de Brandebourg, le Comte Palatin, & le Duc de Saxe en rendirent au Pape Benoiſt XII. l'aſſeûrant que Louïs avoit eſté legitimement élû par la plus grande partie des Electeurs. 1316.

A majore parte Principum Electorum fuit ritè & rationabiliter electus in Regem Romanorum, in Imperatorem poſtea conſecrandus. *Ibidem.*

C'eſt ce que confirment auſſi les Auteurs de ce temps-là, comme Jean Villani, Rebdorfius, & ſur tout l'Auteur anonyme qui a écrit l'Hiſtoire de Baudoûïn de Luxembourg Archeveſque de Treves, & que M. Baluze, à qui le public eſt obligé de tant de rares piéces dont il l'enrichit tous les jours, nous a donné depuis peu, l'ayant tiré d'un vieux Manuſcrit de la Bibliotheque du Roy. Ainſi aprés des Actes auſſi authentiques que le ſont ces lettres des Electeurs, qui atteſtent eux-meſmes ce qu'ils ont fait, on doit tenir pour faux tout ce qu'il y a de contraire à cela dans les Hiſtoriens & les Chroniqueurs, qui racontent diverſement les circonſtances de ces deux élections. Car à l'égard du point eſſentiel ils con-

Lib. 9. c. 66.

Miſcellaneor. lib. 1.

Vide Hontheim. loc. cit.

1316. viennent preſque tous, que Louïs de Baviére fut élû par le plus grand nombre des Electeurs: c'eſt ce qu'il a fallu d'abord bien établir, parce que c'eſt par cela meſme que mon Lecteur pourra juger de tout ce qui va ſuivre en cette Hiſtoire.

Au reſte, ſi le Trône de l'Empire euſt pû contenir enſemble deux Empereurs, ces deux braves Princes eſtoient tres-capables de le remplir. Frideric Duc d'Autriche, fils aiſné de l'Empereur Albert I. & d'Eliſabeth Ducheſſe de Carintie, & Comteſſe du Tirol, eſtoit un des hommes de ſon temps le mieux fait, d'une taille tres-avantageuſe, de bonne mine, d'un port extrémement majeſtueux, avec tous les traits du viſage ſi agréables & ſi délicats dans la fleur de ſon âge, où il eſtoit encore alors, qu'il en aquit le ſurnom de Beau, qui luy eſt toûjours demeuré: Prince au reſte, qui dans un ſi beau corps avoit l'ame encore plus belle, comme il le fit paroiſtre par toutes les vertus Royales qui le rendoient digne d'une fortune plus conſtante que celle qui l'abandonna.

Cuſpinian. in Frider. & Ludov. Bav.

Louïs de la tres-illuſtre maiſon des Ducs de Baviére, qui, comme les Comtes Palatins tirent leur origine d'Othon premier Comte de Schiren, deſcendu d'un des Princes de la premiére maiſon d'Autriche, eſtoit fils de Louïs le Severe Comte Palatin & Duc de Baviére, qui épouſa en troiſiémes nopces Matilde fille

de l'Empereur Rodolphe, & ſœur de l'Empereur Albert pere de Frideric, de laquelle il eût l'Electeur Rodolphe, Comte Palatin, & le Duc Louïs de Baviére, duquel eſt deſcendu de Pere en fils, dans l'onziéme génération, Maximilien II. qui eſt aujourd'huy Electeur & Duc de Baviére, jeune Prince dont l'eſprit, le mérite extraordinaire, & les belles inclinations font eſperer qu'il ſurpaſſera meſme le fameux Maximilien ſon ayeul, dont il porte le nom, quand il aura pris le gouvernemens de l'Eſtat à ſa majorité où il doit entrer dans quelques mois. Il a depuis peu ſuccedé au feu Duc Ferdinand Premier ſon pere, que la mort qu'on n'attendoit pas vient de ravir à ſes Sujets qu'il gouvernoit heureuſement dans une pleine paix, durant les troubles de la guerre, ſous la protection du Roy, qu'il a méritée par la fidélité inviolable avec laquelle il a toûjours entretenu l'alliance qu'il avoit faite avec la France. Or cét Empereur, qui avoit alors environ trente ans, eſtoit un Prince qui en belles qualitez de l'ame & de l'eſprit ne cedoit point à ſon couſin & ſon concurrent Frideric, au témoignage meſme des Auteurs qui ne luy ſont pas le plus favorables, eſtant certain qu'outre qu'il eſtoit tres bien fait de ſa perſonne, il fut extrémement brave & vaillant, intrépide dans les plus grands perils, prudent, adroit, vigilant, pourvoyant à tout, ſans ja- 1316.

M. Wiquefort. de l'élection & des Elect.

1316. mais s'embaraſſer de rien, ferme, conſtant, inébranlable en ce qu'il avoit entrepris, toûjours égal dans l'une & dans l'autre fortune, ſans jamais ſe hauſſer ni s'abbaiſſer, d'un eſprit tres-fort, & tout enſemble, ce qui eſt aſſez rare, tres-doux, civil, affable, careſſant, officieux, clement, & tres-facile à pardonner, aimant ſes Sujets, & en eſtant réciproquement fort aimé, & enfin digne d'eſtre mis au rang des Heros de l'Empire, ſi le dépit de ſe voir un peu trop pouſſé ne luy euſt fait auſſi pouſſer ſon reſſentiment & ſa vengeance au-delà des bornes que la raiſon, la piété, & le ſoin qu'il devoit avoir de l'unité de l'Egliſe luy preſcrivoient. Mais c'eſt que le dépit eſt une dangereuſe paſſion, dont les plus grands hommes ont bien de la peine à ſe défendre, & à laquelle ils ſont d'autant plus ſujets que les autres, qu'eſtant plus dignes d'eſtre reſpectez pour leur mérite & pour leur qualité, il leur eſt plus inſupportable d'eſtre maltraitez, ſur tout quand ils ſont fortement perſuadez que l'on entreprend ſur leurs droits, & qu'on les veut mettre au deſſous de la place & du rang qu'ils croyent leur appartenir.

Rebdorf. Argentin. Cuſpin. Muti.

Cependant toute l'Allemagne fut bientoſt diviſée en deux redoutables partis, par cette double élection, les uns s'armant pour Louïs de Baviére, & les autres pour Frideric d'Autriche. Et comme ces Princes eſtoient tous deux braves, & que leurs Maiſons eſtoient tres-puiſ-

ſantes, il s'alluma une ſanglante guerre entre 1316.
eux, qui dura plus de huit ans, & dans laquelle, outre quantité de combats, de ſiéges & de priſes de Villes, on donna deux grandes batailles, pour terminer, s'il ſe pouvoit tout d'un coup, ce grand differend, & décider par la perte de l'un des deux, à qui l'Empire devoit demeurer. La premiére bataille ſe donna ſur les rives du Necre, auprés d'Eſlinghen, que Frideric d'Autriche aſſiégeoit, & que Louïs de Baviére avoit entrepris de ſecourir, de peur que s'il laiſſoit prendre, faute de ſecours, une Ville qui s'eſtoit défenduë avec toute la vigueur imaginable, toutes les autres de ſon parti craignant d'en eſtre abandonnées dans une pareille occaſion, ne ſe rendiſſent au victorieux. Mais Frideric eſtant allé au-devant de ſon ennemi, qui marchoit en bataille droit à luy, pour forcer un de ſes quartiers, les deux armées, qui avoient les deux Empereurs à leur teſte, s'entrechoquerent en raſe campagne, avec tant de courage & d'opiniaſtreté, qu'il n'y eût que la ſeule obſcurité de la nuit qui les pût ſéparer aprés un horrible carnage qu'on fit de part & d'autre; le champ de bataille eſtant demeuré tout couvert de morts, & abandonné des deux partis, qui ſe retirerent, ſans que ni l'un ni l'autre puſt s'attribuer la victoire. La perte pourtant fut un peu plus grande du coſté de Louïs; mais auſſi Frideric fort affoibli, aprés une ſi 1315.

1316. ſanglante bataille, & attiré ailleurs par les armes de ſon ennemi, qui, pour faire diverſion, alla ravager les Provinces qui luy obéïſſoient, fut contraint de lever le ſiége; & c'eſtoit-là tout ce que Louïs de Baviére prétendoit.

I. Villan. l. 6. c. 174. Henr. Rebdorf. Albert. Argentin. Cuſpin. in Fridric. & Ludov. Naucler. gener. 45. Onuphr. &c.

La ſeconde bataille, qui termina cette grande guerre, ne fut donnée que ſept ans aprés la premiére, dans la campagne de Muldorf, Ville de la Baſſe Baviére ſur l'Ins, où Frideric, aprés avoir fait un furieux ravage dans tout ce Duché, eſtoit campé avec le Prince Henri ſon frere, qui luy avoit ramené d'Italie, depuis peu, les troupes qui eſtoient allé, par ſes ordres, au ſecours du Pape & des Guelphes, ainſi que nous le dirons en ſon lieu. Louïs, qui ſe voyoit fortifié des grands ſecours que Jean Roy de Boheme, & Baudoüin de Luxembourg Archeveſque de Tréves luy avoient amenez, & qui craignoit que Leopold Duc d'Autriche, autre frere de Frideric, ne ſe joigniſt à luy avec l'armée qu'il commandoit ſur le haut Rhin, s'alla poſter entre les deux, à deſſein de combatre l'un ou l'autre ſéparément, avant leur jonction. Son armée eſtoit d'environ trente mille fantaſſins, & de deux à trois mille chevaux, avec force Nobleſſe volontaire. Celle de Frideric eſtoit bien plus forte en cavalerie, mais auſſi beaucoup moindre en infanterie; & néanmoins comme il vit que Louïs avoit paſſé une petite riviére, qui ſéparoit les deux armées, & qu'il

1322.

ſembloit

ſembloit luy inſulter, en luy preſentant la ba- 1316.
taille, l'impatience le prit, & il réſolut de le combatre contre l'avis de preſque tous les Officiers qui luy conſeilloient de differer, ou pour ſe joindre à Leopold, ou s'il ne le pouvoit, pour prendre l'ennemi entre les deux armées, ce qui rendroit ſa perte indubitable. Mais comme il ſe fioit en ſa cavalerie, qu'il crût eſtre invincible, & qui eſtoit encore augmentée d'un nouveau renfort qu'il avoit receû de quatre mille Hongrois, tous gens bien faits, & aguerris, & qui eſtoient extrémement animez contre les Bavarois leurs anciens ennemis, il ne douta point qu'il ne deuſt remporter la victoire, & tailler en piéces cette infanterie qu'il crût devoir eſtre bientoſt abandonnée de la cavalerie qui ne pourroit tenir contre la ſienne.

Il ſortit donc de ſon Camp le vint-huitiéme de Septembre, veille de Saint Michel, dés la premiére pointe du jour, & fit trois grands corps de cavalerie, qu'il rangea ſur trois lignes, mettant le peu qu'il avoit d'infanterie au milieu, entre les eſcadrons, afin d'en pouvoir eſtre ſouſtenuë de tous coſtez; & s'eſtant mis à la teſte du corps qu'il commandoit en perſonne, avec de magnifiques armes, qui ne laiſſoient pas d'éclater ſous une caſaque toute chargée d'aigles en broderie, le caſque en teſte, ayant une couronne ſur le timbre : comme il eſtoit de

1316. fort belle taille, de haute ſtature, & monté ſur un grand cheval de bataille ſuperbement caparaſſonné des armes d'Autriche & de l'Empire, il paroiſſoit de toute la teſte pardeſſus tous ceux qui l'environnoient, & ſe faiſoit ainſi connoiſtre comme Empereur à ſon armée pour l'animer, & à celle des ennemis pour leur donner de la terreur. Il n'en fut pas ainſi de Louïs de Baviére ſon Rival, qui en cette journée qu'il avoit ſi fort ſouhaitée, ne combatit que ſous de ſimples armes, & ſans aucune marque de ſa dignité, ſoit qu'en un jour de bataille il ne vouluſt point d'autre éclat que celuy du fer, qui devoit décider de ſa fortune; ſoit qu'il ne jugeaſt pas à propos de ſe mettre en bute aux traits de ceux qu'il croyoit s'eſtre dévoüez pour luy donner la mort, fuſt-ce meſme en la recevant; ou peut-eſtre auſſi qu'eſtant réſolu de perir ce jour-là, s'il ne demeuroit victorieux, il ne vouluſt pas que ſes ennemis le puſſent reconnoiſtre aprés ſa mort: quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il ne parut en cette bataille, comme Empereur, que par les belles choſes qu'il y fit, & par les bons ordres qu'il y donna.

Ipſe ne agnoſceretur victus mori non dubitans ſi vinceretur, veſtes non regias, ſed militares induit. Cuſpin. in Frider.

Car il rangea tous ſes bataillons ſur un fort grand front, qui avoit pourtant aſſez de hauteur, afin d'enveloper l'ennemi, & de le prendre en flanc à droit & à gauche au ſignal qu'il en donneroit. Il mit la plus grande partie de

ce qu'il avoit de cavalerie dans les intervalles des bataillons, pour en eſtre mieux ſouſtenuë contre celle de l'ennemi incomparablement plus forte que la ſienne, & n'en jetta que fort peu ſur les aiſles pour couvrir ſon infanterie, parce que le front de ſa bataille eſtant beaucoup plus étendu que celuy des ennemis, il ne craignoit pas d'eſtre pris en flanc. Le Roy de Boheme qui conduiſoit l'avantgarde, eût la pointe droite où il combatit, tout joyeux du bon préſage qu'il tira de ce que ce jour-là on célebroit en Boheme la Feſte du bienheureux Roy Saint Wenceſlas Patron de ſon Royaume. Sifride Sveperman de Nuremberg, vieux Capitaine, & Lieutenant général de Louïs, fut à la gauche, avec l'arriéregarde qu'il commandoit. Louïs ſe mit au milieu dans le corps de bataille, auprés de la grande Aigle Imperiale, qu'il entreprit de défendre avec une troupe choiſie de volontaires qui l'environnoient, tous fort réſolus comme luy de vaincre ce jour-là, ou de mourir. Puis ayant donné le corps de réſerve à Frideric Burgrave de Nuremberg, comme il luy eût expliqué ſes intentions, & ce qu'il devoit exécuter au temps qu'il luy marqua, il luy fit prendre un aſſez long circuit, pour s'aller mettre à couvert d'une hauteur qui n'eſtoit pas loin du champ de bataille. Ainſi les deux armées eſtant rangées & en preſence, avec une grande réſolution de bien faire, & une

1316.

Continu. Steron.

Chron. M. S. Nuremberg. ap. Hermant.

1316. égale eſperance de vaincre, s'avancent fiérement l'une contre l'autre, & en viennent aux mains.

On a veû rarement une bataille en raſe campagne durer ſi long-temps. On combatit douze heures entiéres, depuis le lever du Soleil juſqu'à ſon coucher, ſans que la victoire, qui ſembloit voler, ſi je l'oſe dire, tantoſt d'un coſté & tantoſt de l'autre, comme incertaine du parti qu'elle devoit prendre, & balançant entre les deux qu'elle tenoit toûjours en haleine par cette incertitude, ſe déclaraſt ouvertement ni pour l'un ni pour l'autre. Tout combatit, tout ſe meſla, tout fut vaincu, & vainquit réciproquement en cette ſanglante journée, où les deux Empereurs ſur tout ſe ſignalerent, mais en deux differentes maniéres, Frideric agiſſant bien plus en ſoldat qu'en Capitaine, & Louïs beaucoup plus encore en Capitaine qu'en ſoldat. En effet, Frideric ayant enfin rompu la cavalerie Bavaroiſe, aprés avoir tué de ſa main plus de cinquante hommes, ne ſongeoit qu'à pourſuivre les fuyards, croyant déja tenir la victoire, ſans ſonger à ce qu'il laiſſoit derriére luy. Mais Louïs qui regardoit tout, & donnoit ordre à tout en meſme temps, ayant fait avancer, par un demi tour à droit d'un coſté, & à gauche de l'autre, ſes gros bataillons contre luy, pour le couper, & en ſuite l'enveloper à ſon retour de la pourſuite de ceux qui fuyoient,

l'arreſta tout court, & luy fit tourner teſte, 1316.
& cependant il rallia ſa cavalerie : mais comme il vit que les chevaux n'en pouvant plus, elle eſtoit inutile, il luy fit mettre pied à terre, & à l'exemple des anciens Romains, qui s'eſtoient ſouvent ſervi de ce ſtratagéme dans les batailles, il en forma de nouveaux bataillons, qui vinrent prendre Frideric en queuë, tandis que les autres l'attaquoient de front & par les flancs.

Mais ce qui acheva de le ruïner, fut que comme l'on combatoit encore dans l'incertitude de la victoire, on vit paroiſtre tout-à-coup ſur les hauteurs voiſines une nouvelle armée, qui au ſon des trompettes & des tambours, ſe haſtoit de deſcendre dans la plaine. Alors les Auſtrichiens qui virent briller les armes d'Autriche ſur le grand étendart de ces troupes, firent un grand cry de joye, ne doutant point que ce ne fuſt l'armée de Leopold, qui eſtoit venu ſi à propos à leur ſecours, pour les faire achever de vaincre. Mais ils furent étrangement ſurpris, lors que ces prétendus Leopoldins, eſtant à la portée du trait & de la fléche, firent leur décharge ſur eux, & leur donnant à dos, les enfoncerent à grands coups d'épée & de lance. En effet, c'eſtoit le Burgrave de Nuremberg, qui ſuivant les ordres de Louïs de Baviére, ayant levé ce faux étendart pour ſurprendre les ennemis, avoit pris ſon

1316. temps pour ſe jetter ſur les Auſtrichiens, qui combatoient ſous le commandement du Duc Henri frere de Frideric, tandis que ce Prince avoit affaire à ceux qui taſchoient de l'enveloper à ſon retour de la pourſuite des fuyards.

Poſt laborem enim feſſi milites hunc exercitum Leopoldi credebant, reſpirantes paululum, vexillo decepti adulterino. Obruti igitur inſperatò auſtrales occluduntur veluti ſepto Cuſpin. ibid.

On n'eût pas trop de peine à vaincre des gens, qui outre qu'ils eſtoient déja las d'avoir combatu preſque tout le jour, avoient perdu le courage avec l'eſperance, ſe voyant ſi rudement attaquez par des ennemis tout frais, & par ceux-là meſmes qu'ils croyoient eſtre venus à leur ſecours: de ſorte qu'eſtant comme pris entre deux armées, & combatus de tous coſtez, ils furent preſque tous taillez en piéces ou faits priſonniers, entre leſquels ſe trouva le Duc Henri, qui fut pris avec le grand étendart, par les gens du Roy de Boheme. Aprés cette exécution, le Burgrave ayant pénetré juſqu'à l'endroit où Frideric ſe défendoit encore, ce ne fut plus un combat, mais une tuërie; peu ſe ſauverent par la fuïte, tout le reſte perit ou fut pris. Frideric meſme abandonné de tous les ſiens, eſtant tombé de ſon cheval qui fut tué ſous luy, fit appeller le Burgrave, qu'il apprit par un cavalier eſtre là, & ſe rendit à luy ſur la parole qu'il receût d'avoir la vie ſauve. Et certes, on la luy garda fort exactement; car ayant eſté preſenté à Louïs de Baviére, ce Prince victorieux le receût aſſez civilement, en luy diſant, *Mon couſin, c'eſt avec grand' joye*

que nous vous voyons : mais il le retint long- 1316.
temps priſonnier. Le Duc Leopold ſon frere qui apprit cette grande défaite comme il s'approchoit déja pour ſe joindre à luy, fit tous les efforts imaginables pour obtenir ſa liberté, par les armes qu'il employa fort inutilement pour cét effet, & par ſes priéres auprés du Pape & du Roy de France Charles le Bel, auquel le Roy Jean de Boheme accorda celle du Prince Henri qui mourut peu de temps aprés.

On dit meſme que le Duc Leopold ſe ſervit pour cela de la voye abominable des enchantemens, & qu'ayant évoqué un Diable en forme humaine, ce Démon luy promit qu'il tireroit ſon frere de priſon, pourveû que ce Prince le vouluſt croire : mais que Frideric auquel il ſe preſenta durant la nuit dans le Chaſteau de Trauſnit prés de Ratiſbone, où l'on gardoit ce priſonnier, l'aſſeûrant qu'il l'en feroit ſortir à l'heure meſme s'il le vouloit ſuivre, ne s'y voulut jamais fier. Quoy qu'il en ſoit, Louïs de Baviére qui vouloit s'aſſeûrer de ſon rival, puis qu'il n'avoit fait la guerre que pour s'en défaire par les voyes d'honneur, ou pour l'avoir en ſon pouvoir, ne luy rendit ſa liberté qu'au bout de trois ans, aprés avoir fait un traité, par lequel Frideric, auquel il laiſſa par honneur un vain titre de Roy des Romains, s'obligea par ſerment, à ne ſonger jamais plus à l'Empire, ni à demander la Cou-

Trithem. in Chron. Albert. Argentin. Cuſpinian.

1316. ronne au Pape, ce qu'il garda inviolablement, quoy-qu'on la luy offriſt, & qu'il fuſt fortement ſollicité plus d'une fois de l'aller prendre ou à Rome, ou à Avignon. Tant ce généreux Prince fut religieux obſervateur de ſa parole, contre laquelle il ne voulut jamais rien entreprendre. Il veſcut toûjours fort paiſiblement avec le titre de Roy qu'il retint juſques
1330. à ſa mort, qui avint en Autriche cinq ans aprés ſa delivrance. Ainſi Louïs demeura ſeul en poſſeſſion de l'Empire, mais avec une guerre beaucoup plus funeſte qu'il eût en meſme temps avec le Pape, pour les raiſons que je vais dire, en reprenant la choſe de plus haut.

Tandis que ces deux rivaux diſputoient de la Couronne, le Pape Jean XXII. qui fut élû deux ans aprés le commencement de ce Schiſme de l'Empire, comme je l'ay dit, quoy-qu'il penchaſt beaucoup plus du coſté de Frideric pour plus d'une raiſon, ne ſe voulut néanmoins d'abord déclarer ni pour l'un ni pour l'autre. Il les entretint tous deux de bonnes paroles, & de fort belles eſperances, croyant comme il eſtoit auſſi adroit que hardi & entreprenant, que durant leur diviſion il pourroit plus facilement étendre ſa puiſſance dans l'Empire, & ſinguliérement en Italie, en ruinant le parti des Gibelins. Voicy comme il s'y prit.

D'abord

D'abord il publia les Clementines, entre leſquelles eſt cette Conſtitution, par laquelle le Pape Clement V. déclare que l'Empire dépend de l'Egliſe Romaine, & que les Empereurs en recevant la Couronne, doivent preſter le ſerment de fidelité au Pape. Et la meſme année, par la premiére Conſtitution qu'il fit, il caſſa tous les Vicaires ou Lieutenans de l'Empire, que l'Empereur Henri VII. avôit établis dans les Villes, comme Canis Scaliger à Verone, Bonacoſſe à Mantoûë, Mathieu Viſconti à Milan, & quelques autres Gibelins ailleurs; déclarant au reſte, que quand l'Empire eſtoit vacant, comme il vouloit qu'il le fuſt alors, le gouvernement en appartenoit uniquement au Pape, à qui, en la perſonne de Saint Pierre, Dieu meſme, dit-il, a donné tout le droit qu'on peut avoir, auſſi-bien ſur l'Empire de la terre que ſur celuy du Ciel défendant en ſuite à toutes ſortes de perſonnes, de quelque condition qu'elles ſoient, meſme Royale & Patriarcale, de prendre la qualité de Vicaire, ou de quelque autre charge & dignité de l'Empire, ſans la permiſſion du Pape, ſur peine d'excommunication pour les perſonnes, & d'interdit pour leurs Eſtats & pour leurs terres. Et en meſme temps, à l'exemple de ſon Prédeceſſeur, il créa le Roy Robert Vicaire de l'Empire en Italie.

Ann. 1317.

Clement. de jurejur.

Extravag. com. cap. Si fratrum.

Cui in perſonâ B. Petri terreni ſimul & cæleſtis Imperii jura Deus ipſe commiſit. *L. 1. ep. Cur. 76. ap. Raynald.*

De plus, pour montrer qu'il eſtoit le Sou-

1317. verain Seigneur, & l'arbitre de l'Empire, il ne manqua pas de citer les deux élûs devant ſon Tribunal, pour y produire les raiſons par leſquelles ils prérendoient prouver la validité de leur élection, afin que les ayant oûïes, il prononçaſt ſur cette grande affaire, & déclaraſt par ſon Arreſt auquel des deux l'Empire appartenoit. Enfin, comme il vit que les Gibelins retenoient toûjours leurs Vicariats de l'Empire dans les Villes qu'ils occupoient, & refuſoient ouvertement d'obéïr à ſes ordres, il ſe joignit aux Guelphes, qui eſtoient leurs ennemis mortels, & taſchoient par toutes ſortes de moyens de les exterminer, comme auſſi réciproquement les Gibelins ne ſongeoient qu'à les perdre, pour étendre leur domination dans l'Italie.

Ion. ep. 237. an. 1.

Car il ne faut pas que l'on s'imagine que ces deux factions, dont l'une eſtoit pour les Papes, & l'autre pour les Empereurs, ſe fiſſent la guerre pour la Religion. Les uns & les autres faiſoient profeſſion d'eſtre Catholiques; ce n'eſtoient que la haine & l'ambition qui les armoient les uns contre les autres, pour s'entre-détruire, & pour établir leur puiſſance dans les Provinces dont ils auroient chaſſé leurs ennemis. Il y avoit ſeulement cette difference entre eux, que les Gibelins reconnoiſſoient les Empereurs pour leurs Souverains, & tenoient de l'Empire ce qu'ils occupoient: au contraire,

les Guelphes s'eſtant détachez de l'Empire, qu'ils ne vouloient pas reconnoiſtre, ſe tenoient toûjours du coſté des Papes contre les Empereurs. Le Pape donc voyant que les Gibelins qui retenoient toûjours leurs Vicariats, ne luy vouloient pas obéïr, ſe joignit aux Guelphes contre eux, & employa, pour les ruïner, le glaive ſpirituel & le temporel; le ſpirituel, en excommuniant ſolennellement Mathieu Viſconti le plus puiſſant des Gibelins, & tous ceux qui luy adheroient; & le temporel, envoyant Legat en Italie le Cardinal Bertrand de Poiget ſon neveu, pour leur faire la guerre, avec quelques troupes qu'il devoit joindre à celles de Robert Roy de Naples, des Florentins, des Boulonnois, & des autres Villes tenuës par les Guelphes.

1317. *Ann.* 1318. *Ann.* 1319.

Il agit meſme ſi efficacement auprés du Roy Philippe le Long, qu'il envoya Philippe de Valois ſon couſin en Lombardie, avec quinze cens chevaux choiſis parmi la Nobleſſe Françoiſe: mais ce Prince, qui s'eſtoit un peu trop avancé, ſans vouloir attendre les troupes des confederez, ayant trouvé les Viſconti campez auprés de Mortare avec une fort bonne armée, où il y avoit trois mille chevaux, trouva bon, pour ne pas s'expoſer à tout perdre, de ſe laiſſer gagner à leur feinte ſoumiſſion, & aux belles proteſtations qu'ils luy firent d'eſtre tout à la France, & s'en retourna ſans avoir

I. Villan. l. 9. c. 108. *Ann.* 1320.

1320. rien fait que d'abbatre par cette honteuſe retraite le courage aux Guelphes, & de relever l'eſperance des Gibelins, qui ſe rendirent en ſuite les plus forts. Car voyant qu'on les attaquoit ſi vivement, ils firent auſſi une puiſſante ligue entre eux; & outre Friderie Roy de Sicile, qui les ſecourut de toutes ſes forces, & que le Pape excommunia pour cela, ils eûrent encore de leur coſté l'Empereur Louïs de Baviére, qui prit hautement leur protection, en prenant tout le contrepied de ſon rival.

Vill. l. 9. c. 133. Antonin. tit. 22. c. 4.

En effet, comme il vit que ſi les Gibelins eſtoient une fois opprimez, c'eſtoit fait de l'Empire en Italie, & qu'il ne vouloit pas que l'on puſt dire en Allemagne, que pour ſon intereſt particulier il abandonnoit celuy de l'Empire: quelque beſoin qu'il euſt de toutes ſes forces contre ſon concurrent, qui luy faiſoit fortement la guerre, il ne laiſſa pas néanmoins d'envoyer aux Gibelins de grands ſecours, avec leſquels ils eûrent de grands avantages ſur les Guelphes. Il arriva meſme que pluſieurs Villes de l'Eſtat Eccleſiaſtique ſe ſervirent de cette occaſion pour ſe révolter contre le Pape, comme entre autres Ferrare, qui aprés s'eſtre delivrée de la garniſon que le Roy Robert y tenoit pour le ſervice de l'Egliſe, rappella les Marquis d'Eſte, qui en avoient eſté chaſſez, & qui s'en rendirent les maiſtres.

Mais au contraire Frideric, d'Autriche, à qui le Pape faiſoit toûjours eſperer qu'il confirmeroit ſon élection, & luy donneroit bientoſt la Couronne Imperiale, ſe déclara hautement Protecteur des Guelphes, auſquels meſme, à l'inſtante priére du Pape, il envoya le Prince Henri ſon frere avec deux mille cavaliers croiſez comme luy, parce que le Pape avoit publié une Croiſade contre les Gibelins, avec une Indulgence pareille à celle qu'on gagnoit en prenant la Croix contre les Infidelles. Mais Mathieu Viſconti, l'un des plus fins & adroits politiques de ſon temps, fit repreſenter à Frideric, qu'en travaillant à opprimer les Gibelins vaſſaux de l'Empire, il agiſſoit contre luy-meſme, qui prétendoit eſtre Empereur, & ſe rendoit odieux & ſuſpect aux Allemans qui verroient bien qu'il trahiſſoit les veritables intereſts de l'Empire. Et il fit tant par ces remontrances, que ce Prince craignant en effet d'en eſtre abandonné, rappella ſon frere, qui d'ailleurs s'eſtant laiſſé corrompre par les riches preſens que Mathieu luy fit, feignit d'eſtre fort mécontent de ce qu'on refuſoit de luy remettre la Ville de Breſſe entre les mains: ſur quoy laiſſant-là les Guelphes confederez, il s'en retourna rejoindre ſon frere en Baviére, où quatre mois aprés ſon arrivée ils furent pris tous deux à la bataille de Muldorfe, que Louïs de Baviére gagna de la maniére que nous l'avons veû.

1320.

Ann. 1321.

Villan. l. 9. c. 149. Cor. par. 3.

Ann. 1322.

Ann. 1323. Cette victoire enfla fort le courage à Louïs de Baviére, qui ſe voyant delivré de ſon concurrent, & ſeul Empereur, envoya promptement un nouveau ſecours aux Gibelins, avec lequel ils firent lever le ſiége que le Legat du Pape & les Guelphes conféderez avoient mis devant Milan aprés la mort de Mathieu Viſconti, qui eſtoit décedé depuis peu dans une extréme vieilleſſe, aprés avoir un peu auparavant recité à haute voix dans l'Egliſe de Milan, le Symbole des Apoſtres, & proteſté en preſence de tout le peuple, que c'eſtoit-là ſa créance en laquelle il vouloit mourir, & qu'il eſtoit tres-innocent du crime d'héreſie que le Pape luy ſuppoſoit, & pour lequel il l'avoit excommunié. Cette derniére action de Louïs fit que le Pape prit enfin la réſolution d'éclater contre luy, comme il fit, en publiant le huitiéme d'Octobre, cette meſme année, un Monitoire, dans lequel il expoſe premiérement les crimes qu'il luy reproche: à ſçavoir, que ſon élection eſtant douteuſe, & ayant eſté faite dans la diviſion des Princes; toutefois avant que d'en avoir receû la confirmation du Saint Siége, auquel il appartient d'examiner, d'approuver, ou de rejetter l'élection d'un Empereur, il n'avoit pas laiſſé de prendre cette qualité, & de ſe meſler du gouvernement de l'Empire, tant en Allemagne qu'en Italie, ce que le Pape ſeul a droit de faire, quand l'Empire eſt vacant. De plus, qu'il

Villan. l. 9. Corius.

Villan. Antonin.

Monitor. ap. Herwart. t. 1. p. 194. & ſeq.

s'eſt déclaré protecteur des Viſconti, condamnez comme héretiques, & des autres Rebelles de l'Egliſe, & qu'il a fait beaucoup d'autres choſes qui tendent manifeſtement à la ruine du bien public. En ſuite il luy enjoint par autorité Apoſtolique, & ſur peine d'excommunication, qu'il aura encouruë s'il n'obéït, de retirer dans trois mois le ſecours qu'il a donné aux Rebelles & aux Héretiques, & de s'abſtenir du gouvernement, qu'il ne pourra plus reprendre que le Saint Siége n'ait examiné & approuvé juridiquement ſon élection & ſa perſonne. Il défend enfin à toute ſorte de perſonnes Eccleſiaſtiques ou Séculiéres, de quelque qualité qu'elles ſoient, ſur peine de privation de Benéfices pour les gens d'Egliſe, d'excommunication & d'interdit pour les Laïques, de luy obéïr, ou de luy preſter aide & faveur en ce qui regarde l'Empire. Et ce Monitoire fut envoyé à tous les Archeveſques & Eveſques d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Eſpagne, & de Hongrie, pour eſtre publié par tout. 1323.

Louïs, qui ſçavoit auſſi-bien que Henri VII. ſon Prédéceſſeur, ce que le Pape Adrien IV. avoit reconnu de bonne foy par un Acte authentique, écrivant à l'Empereur Frideric Barberouſſe; à ſçavoir, qu'il n'avoit & ne prétendoit avoir aucun droit de ſuperiorité ſur les Empereurs, pour le temporel, ne s'étonna pas

1323. beaucoup de ce Monitoire. Il voulut néanmoins encore garder des meſures, afin de mettre, s'il pouvoit, tout le droit de ſon coſté. Pour cét effet il envoya des Ambaſſadeurs au Pape, qui eûrent charge de luy faire entendre en plein Conſiſtoire, qu'ayant ouï dire qu'il avoit procedé contre luy, & publié un certain Monitoire qui choquoit tout ouvertement les droits de l'Empire, il avoit eû peine à le croire, & qu'il s'en vouloit informer de luy-meſme: que ſi cela eſtoit, comme on le publioit par tout, il ſupplioit tres-humblement ſa Sainteté de prolonger le terme qu'elle avoit preſcrit, afin que l'on euſt du temps pour la ſatisfaire ſur ce qu'elle avoit expoſé contre luy d'une maniére ſi peu ordinaire. Mais comme le Pape perſiſtant toûjours dans ſa premiére réſolution, eût avoûé toutes ſes procedures & ſon Monitoire, il proteſta hautement qu'on paſſeroit outre, ſi Louïs de Baviére, dans deux autres mois qu'on luy donnoit pour tout delay, n'exécutoit tout ce qu'on luy preſcrivoit dans le Monitoire.

Ce Prince, qui attendoit un tout autre ſuccés de cette Ambaſſade, laquelle il croyoit eſtre tres-reſpectueuſe, crût alors qu'il ne devoit plus rien ménager avec le Pape, & là-deſſus il ſe réſolut de le prévenir, comme il fit. Car ayant aſſemblé les Princes, & les Eveſques, avec pluſieurs Docteurs, à Nuremberg, il y fit, ſuivant

vant leur avis, le dix-huitiéme de Décembre, 1323.
une ſolennelle proteſtation devant Notaire, entre les mains de l'Eveſque de Ratiſbonne, dans laquelle, aprés avoir proteſté qu'il vouloit vivre & mourir en la Foy Catholique, comme Protecteur de l'Egliſe Romaine, dont il défendroit toûjours les droits contre tous ſes ennemis, il répond à tous les Points du Monitoire. Au premier, *Qu'à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, en vertu de ſon élection, qu'on ne peut douter qui ne ſoit legitime, ayant eſté faite ſelon les loix, & la couſtume, par le plus grand nombre des Electeurs, il a pû & a deû gouverner l'Empire, comme il fait encore, & fera toûjours, Dieu aidant, ſans qu'il ſoit neceſſaire que le Pape examine & approuve cette élection, qui ne dépend, aprés Dieu, que des Electeurs.* Au ſecond, *Qu'il a protegé les Viſconti, & les autres Gibelins, comme ſes fidelles vaſſaux & ſujets, contre les Guelphes ennemis de l'Empire, & rebelles aux Empereurs, & contre tous ceux qui entreprennent de les ſecourir.* Au troiſiéme, *Qu'il ne ſçait pas ſi les Viſconti, ou quelques autres Gibelins ſont héretiques : mais que puis qu'on l'accuſe tres-injuſtement d'eſtre fauteur des héretiques, parce qu'il protege ceux qui font la guerre aux ennemis déclarez de l'Empire ; & puis qu'eſtant le Chef & le Prince de ce ſaint Empire, il eſt obligé, par le ſerment qu'il a fait à ſon ſacre, de conſerver l'Egliſe dans la pureté de la Foy, & d'arracher la zizanie des pernicieuſes doctrines que l'ennemi des fidelles y ſeme ; il eſt*

1323. *preſt de prouver, non ſeulement devant le Sacré College des Cardinaux, mais auſſi devant le Concile général, que c'eſt luy-meſme Pape Jean vint-deuxiéme qui ſouſtient des héreſies; & qu'entre autres erreurs qu'il favoriſe, & qu'il appuye, par ſa doctrine & par ſes actions, il veut manifeſtement abolir, contre l'autorité toute évidente de l'Ecriture Sainte, la ſouveraine puiſſance des Princes ſéculiers, laquelle eſt ordonnée de Dieu meſme, qui veut que tout le monde y ſoit ſoumis.* Et en ſuite, *il appelle de ſon Monitoire, & de toutes les procedures manifeſtement injuſtes, au Saint Siége Apoſtolique, & à l'Egliſe repreſentée par un Concile Général qu'il deſire qui ſoit au-plûtoſt convoqué dans la Ville qu'on jugera la plus propre de toutes, afin qu'il s'y trouve en perſonne, & qu'il y propoſe, & y faſſe examiner tous ces articles pour le bien de l'Egliſe & de l'Empire.*

Voila le contenu de cette fameuſe proteſtation, que l'on peut voir toute entiére & en bonne forme dans le premier tome du Chancelier Heuvart. Sur cela le Pape, ſans trop s'émouvoir, prolonge le terme de ſon Monitoire encore de trois autres mois, dans leſquels il enjoint à Louïs de ſe preſenter, ou en perſonne, ou par procureur, devant ſon Tribunal, à Avignon, pour y répondre ſur les crimes dont on l'accuſe. Et voyant que ce Prince eſtoit toûjours ferme & inébranlable dans la réſolution qu'il avoit priſe de ſe maintenir contre tous, dans la poſſeſſion de l'Empire, qu'il diſoit auſſi

Tom. 1. p. 251. & ſeq.

Regeſt. Ioan. an. 8.

bien que Frideric Barberouſſe, ne tenir que de Dieu ſeul par l'élection des Princes, & indépendemment du Pape; enfin l'onziéme de Juillet il prononça contre luy la Sentence, par laquelle il le déclare contumace, excommunié, & déchеû de tout le droit qu'il pourroit avoir à l'Empire, l'adjournant au premier d'Octobre, pour comparoiſtre devant luy, afin d'entendre prononcer ſon Arreſt ſur ſes autres crimes, & défendant à tout le monde de le reconnoiſtre pour Empereur. Et preſque en meſme temps il condamna, & excommunia les principaux Gibelins, comme les Viſconti de Milan, les Scaligers de Veronne, les Marquis d'Eſte de Ferrare, Paſſerin Bonacoſſe de Mantoûë, Caſtrucei Caſtrucani de Luques, Hugues Eveſque d'Arrezzo, & pluſieurs autres ſemblables à qui le Cardinal Legat & les Inquiſiteurs avoient fait le procés par ſes ordres. 1323. *Ibid.* *Villan. Corius, & alii.*

Mais comme dans les grandes maladies un reméde chymique & trop violent, bien loin de guerir le mal, le rend aſſez ſouvent beaucoup plus grand, & meſme incurable : auſſi ces terribles ſentences portées contre des gens, qui outre qu'ils avoient les armes à la main & le pouvoir de ſe venger, croyoient encore avoir la juſtice de leur coſté, furent l'occaſion qui fit naiſtre de plus grands troubles que jamais, & qui aboutirent enfin à l'un des plus pernicieux & plus ſcandaleux ſchiſmes qu'on euſt en-

1323. core veûs dans l'Egliſe. Car d'une part Louïs furieuſement irrité de ſe voir traité de la ſorte avec tant de hauteur, & ſi peu d'égard à ce qu'il croyoit eſtre deû à ſa perſonne & à ſa dignité, réſolut de porter les choſes à l'extrémité, & oubliant ce qu'il ſe devoit à luy-meſme, qui avoit paſſé juſqu'alors pour un Prince tres-moderé, il publia contre le Pape un Manifeſte, dans lequel, au lieu de ſe contenir dans les bornes d'une défenſe qu'il prétendoit eſtre fort juſte, il ſe répand en une infinité d'injures tres-atroces, en le voulant faire paſſer pour un deſtructeur de l'Empire, un violateur des Canons & des Loix, un ennemi déclaré de la doctrine Evangelique touchant la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, un profanateur du Sacrement de Penitence, & enfin pour un héretique obſtiné & incorrigible. En ſuite il appella de nouveau de cette Sentence au Concile Général; & la meſme année Jandunus de Peruſe & Marſilius de Padoûë publierent pour ſa défenſe deux traitez, l'un de la puiſſance Eccleſiaſtique, & l'autre de la juriſdiction de l'Empereur & de celle du Pape, ſous le titre de Défenſeur de la Paix. Mais comme en voulant ſouſtenir les droits de l'Empire & la puiſſance des Empereurs, ils ne demeurerent pas préciſément dans les termes du temporel, & qu'ils attaquerent la puiſſance ſpirituelle du Souverain Pontife, la voulant ſoumettre à l'Impe-

Rebdorf. I. Vill. l. 9. Avent.

Senten. Excomm. I. P. ap. Bzov. Pratcol. Alvar. Pelag. de Planct. Eccl. c. 6. Alb. Pigh. l. 5. de Hierar.

riale, ce qui les fit donner dans pluſieurs erreurs tres-pernicieuſes, c'eſt pour cela qu'ils s'attirerent la cenſure & les foudres de l'Egliſe, qui les condamna juſtement, en ce qui choque dans leurs livres la doctrine de la Foy & les bonnes mœurs. Car pour ce qui regarde les faits purement hiſtoriques qu'ils contiennent, & les droits des Couronnes Souveraines qui ne dépendent que de Dieu, c'eſt à quoy l'Egliſe ne touche pas. 1323.

D'autre coſté les Gibelins qui ſe croyoient auſſi bons Catholiques que les Guelphes, auſquels ils ne faiſoient la guerre, ni auſſi au Pape, à ce qu'ils diſoient, que comme vaſſaux de l'Empire, pour maintenir les droits de l'Empereur, ſe voyant ſi vivement pouſſez, renouvellerent leur ligue, & agirent de concert avec tant de conduite & de bonheur, qu'ils remporterent par tout de grands avantages ſur leurs ennemis : car les Viſconti défirent en bataille rangée, devant Modoéce, l'armée du Pape jointe à celle de Robert Roy de Naples, commandée par Raymond de Cardonne, & aux Guelphes confederez, ſous Henri Comte de Flandre, qui furent tous deux faits priſonniers. Caſtracani de Luques & Paſſerin de Mantoûë gagnerent auſſi deux grandes batailles, l'une ſur les Florentins, & l'autre ſur les Boulonnois ; de ſorte que la puiſſance des Guelphes, par ces trois grands malheurs qui

Villan. l. 9. Cori. par. 3.

Villan. l. 9.

Ann. 1325.

1325. leur arriverent coup ſur coup, en fut tellement affoiblie, qu'ils n'oſoient plus paroiſtre en ce temps-là devant les Gibelins, qui tenoient par tout la campagne.

Ce qu'il y eût encore de plus faſcheux pour le Pape, fut que les Romains ennuyez de ſe voir ſi long-temps abandonnez par les Papes, qui avoient transferé le Saint Siége à Avignon, chaſſerent de Rome preſque tous ceux qui leur eſtoient encore favorables; & aprés avoir nommé pour les gouverner cinquante deux hommes, dont le chef fut Scïarra Colonna, envoyerent ſommer le Pape de retourner promptement à ſon Siége établi par Saint Pierre à Rome, & proteſterent qu'autrement ils ſeroient obligez de pourvoir à leurs affaires par quelque autre voye. Et parce qu'ils ne furent pas ſatisfaits de la réponſe qu'on leur fit, ils ſe joignirent aux Gibelins, & députerent tous enſemble vers l'Empereur, pour le ſupplier treshumblement de venir au-plûtoſt en Italie, afin d'y recevoir, ſelon la couſtume, les deux Couronnes, & d'achever d'y réduire à leur devoir les ennemis de l'Empire. Louïs avoit déja eſté plus d'une fois ſollicité de la meſme choſe par les Gibelins; & d'autant qu'il ne vouloit pas s'éloigner de l'Allemagne, tandis qu'il y auroit encore de puiſſans ennemis à combatre, il s'eſtoit contenté de leur envoyer du ſecours de temps en temps, avec promeſſe de le ſuivre

Ann. 1326. *Villan. l. 10. c. 20. Chron. MS. Vat. ap. Spond. Naud. gen. 45.*

au-plûtoſt, pour les ſecourir luy-meſme en perſonne, & ſe mettre à leur teſte. Mais comme il avoit fait alors ſon traité avec Frideric, qui ne prétendoit plus rien à l'Empire; que le Duc Leopold qu'il craignoit le plus, & qui eſtoit ſon ennemi irréconciliable, eſtoit mort cette meſme année, & que tout enfin luy eſtoit parfaitement ſoumis en Allemagne : il ſe réſolut de les ſatisfaire, en ſe ſatisfaiſant luy-meſme, dans l'extréme envie qu'il avoit de ſe venger du Pape. C'eſt pourquoy, auſſitoſt qu'il eût aſſemblé ſes troupes, il partit au commencement de l'année ſuivante, & ſe rendit au mois de Février à Trente, où les deputez de tous les chefs des Gibelins & les Ambaſſadeurs de Frideric Roy de Sicile l'attendoient. Ce fut auſſi là meſme que s'aſſemblerent pour le ſuivre tous les mécontens du Pape, & ſur tout un grand & formidable parti de Cordeliers, tant de ceux qui ſous prétexte de réforme avoient fait un ſchiſme dans l'Ordre, que des autres meſme qui ſe croyoient auſſi-bien que ceux-cy eſtre attaquez, & fort maltraitez dans le point le plus eſſentiel de leur Religion, par trois fameuſes Conſtitutions de ce Pontife. Or parce que c'eſt icy l'un des points les plus importans de mon Hiſtoire pour la juſtification d'un Pape, & dont peu de gens ſont bien informez, il faut taſcher de l'éclaircir en cét endroit, en reprenant la choſe dans ſon origine.

1326.

Ann. 1327. *Villan. l. 10.*

1327. Il y avoit déja douze ou treize ans que le
1294. Pape Nicolas III. avoit fait cette célebre De-
Sext. l. 5. c. Exiit. cretale *Exiit qui ſeminat*, par laquelle, en interpretant ce qui ſe trouve d'ambigu dans la Régle de Saint François, il la laiſſe dans toute ſa
Wadingh. t. 2. hoc ann. force, lors que certains faux zelez de l'Ordre, ſous prétexte de vouloir vivre dans une plus étroite obſervance de la Régle, ſans gloſe & ſans interpretation, & dans toute l'étenduë de ſa rigueur, entreprirent de faire un corps à part, en ſe ſeparant de celuy duquel ils avoient fait profeſſion d'eſtre les membres. Pour cét effet, ils s'adreſſent au bon Pape Saint Pierre Céleſtin, qui ne reſpiroit que la ſolitude & la penitence; & ayant obtenu de luy la permiſſion de faire une Congrégation particuliére, ſous le nom d'Hermites du Pape Céleſtin, pour y garder leur Régle à la lettre, ils ſe vont établir dans une petite Iſle de la Grece, pour ſe mettre à couvert des pourſuites du Général des Cordeliers, qui ne vouloit pas ſouffrir ce ſchiſme dans l'Ordre. En effet, aprés que le Pape Céleſtin ſe fut dépoſé du Pontificat, tout ce grand Ordre auquel cette diviſion portoit grand préjudice, agit tres-efficacement auprés du Pape Boniface VIII. pour la faire ceſſer. Car on luy rémontra ſi bien l'importance de cette affaire, non-ſeulement pour le bien de l'Ordre, mais auſſi pour ſon intereſt particulier, en luy diſant que ces prétendus réformez

réformez le tenoient pour un intrus, parce qu'ils croyoient nulle l'abdication de Céleſtin leur protecteur: qu'il caſſa la permiſſion & les privileges qu'ils en avoient obtenus, & leur fit faire commandement, ſur peine d'excommunication, de ſe venir remettre ſous l'obéïſſance de leur Général. 1327.

Aprés bien des remiſes & des excuſes, que ces nouveaux réformateurs allegüerent inutilement pour juſtifier leur révolte & leur Schiſme, il fallut enfin ſe ſoumettre, & obéïr. Mais la diſgrace, & en ſuite la mort de Boniface eſtant arrivées ſur ces entrefaites, comme ils abordoient à un Port de la Pouïlle, il ſe fit entre eux une nouvelle diviſion. Les uns ennuyez peut-eſtre de leur exceſſive auſterité, s'allerent rendre au Général, qui les receût tres-bien, & les rétablit dans l'Ordre: mais les autres ſe croyant libres comme auparavant, s'établirent en de petits hermitages, partie dans le Royaume de Naples, & partie dans la Marche d'Ancone, & dans la Toſcane, où pluſieurs Cordeliers des Provinces d'Italie, attirez par le grand bruit que cette nouvelle réforme faiſoit par tout, ſortirent de leurs Couvents, ſans congé des Superieurs; & ſe faiſant ainſi, ſans y prendre garde, de vrais apoſtats, par une fauſſe dévotion, s'allerent joindre à ces Hermites, de ſorte que leur Congregation devint bientoſt aſſez nombreuſe. Ils ne joüïrent pas là toute- 1302. *Wadingh. ad hunc ann.*

1327. fois long-temps de la paix qu'ils y croyoient trouver ; & ſe voyant vivement pourſuivis, non-ſeulement par les Superieurs de l'Ordre, mais auſſi par les Inquiſiteurs, qui les traitoient
1307. comme des apoſtats, & des gens ſuſpects d'hé-
Wadingh. t. 3. réſie, ils prirent la fuïte, & ſe ſauverent les uns en Sicile, & les autres en Provence, & au bas Languedoc, où ils avoient déja un grand nombre de ſectateurs. Et certes, on a ſouvent veû en France, & meſme de nos jours, que l'on y court aiſément à la nouveauté, ſur tout en matiére de doctrine & de dévotion, particuliérement quand ſous le beau prétexte de vouloir combatre le relaſchement, au-lieu de corriger les defauts des particuliers, ou ceux d'une Communauté, quand il s'y en eſt gliſſé quelques-uns, on entreprend de former un parti, ou plûtoſt une ſecte dans la Religion générale, ou dans les particuliéres, c'eſt-à-dire, dans les Ordres Religieux, & d'y faire un nouvel établiſſement, ſous le nom ſpécieux de réforme ; & l'experience à fait voir que la deſtinée des plus rigoureuſes & des plus auſteres eſt d'eſtre fort à la mode dans leur commencement, & de ne durer gueres, ſelon la nature de toutes les choſes qu'on entreprend avec trop d'ardeur & de violence.

Ainſi, comme ces Réformez trouverent de puiſſans protecteurs, & qu'ils eûrent une grande ſuite dans ces païs chauds, où l'on agit pour

l'ordinaire avec plus de ferveur, & meſme bien ſouvent avec plus d'impetuoſité & de précipitation qu'ailleurs, ils eûrent aſſez facilement le moyen de s'y établir; & ce fut alors que l'Ordre de Saint François fut diviſé en deux partis formez, dont l'un prit le nom de *Spirituels* & de *Freres de l'étroite Obſervance*, & l'autre eût celuy de *Conventuels* & de *Freres de la Communauté*. Les premiers meſme, pour ſe diſtinguer tout-à-fait des autres, & faire voir à tout le monde qu'ils vivoient de toute autre maniére, prirent peu de temps aprés un habit fort different du leur, n'ayant qu'une ſeule tunique de vilain drap, tres-courte, fort étroite & juſte au corps, avec un petit capuchon, qui à peine leur couvroit la teſte, ce qui, comme parle le Pape dans ſa Conſtitution, les rendoit ridicules. Mais tout cela ne fit qu'irriter davantage les Conventuels, qui eſtoient ſans comparaiſon les plus forts, & avoient tout le droit de leur coſté, contre des gens, qui bien loin d'eſtre autoriſez des Papes, agiſſoient directement contre leurs Conſtitutions & leur commandement exprés. Enſuite ils les pouſſerent avec tant de vigueur par les voyes de la juſtice, qu'enfin le Roy de Naples Charles le Boiteux, Comte de Provence, qui les protegeoit, fut obligé de ſupplier le Pape Clement V. de les vouloir entendre favorablement dans leur juſtification, pour leur faire juſtice.

1327.

Quoſdam habitus cum parvis capuciis curtos, ſtrictos inuſitatos & ſquallidos, irriſionis amicos, &c. *Ioan. XXII. Extrav. Glorioſam Eccleſiam.*

1310. *Wadingh. t. 3. ad hunc ann.*

1327. C'eſt ce que fit ce Pontife au Concile de Vienne, où aprés qu'il eût fait examiner durant deux ans, par pluſieurs Cardinaux, & par des Docteurs de differens Ordres, tout ce que les uns & les autres avoient à dire, ou pour accuſer leurs parties, ou pour ſe défendre eux-meſmes, il fit enfin dans la troiſiéme Seſſion, cette célebre Clementine, *Exivi de Paradiſo*, par laquelle, en expoſant ce que preſcrit la Régle, & l'interpretant conformément à la Decretale de Nicolas III. il déclare que la maniére de vivre des Conventuels, qui font profeſſion de ſuivre cette Decretale, ſuffit pour s'aquiter de tous les devoirs d'un parfait Religieux de Saint François. Il ordonne enſuite à ceux de l'étroite Obſervance de rentrer dans la Communauté, & en quittant toutes les marques qu'ils avoient priſes pour ſe diſtinguer des autres, y vivre ſous l'obéiſſance des Superieurs.

Cap. Exivi de Parad. in Clement.

1312. *Wadingh. t. 3. hic ann.*

Il fallut bien qu'on obéïſt à un Decret de cette force, autoriſé dans un Concile Général. Pluſieurs s'y ſoumirent de bonne grace: il y en eût d'autres qui ne le firent qu'aprés qu'ils eûrent pris la fuite comme des apoſtats, & qu'on les eût contraints de revenir à force de cenſures & d'excommunications qui furent fulminées contre eux. Mais aprés la mort du Pape Clement, ces faux ſpirituels qui donnoient tout ouvertement dans l'illuſion, prenant l'occaſion qu'ils jugeoient leur eſtre tres-

favorable durant la longue vacance du Saint Siége & du Généralat de l'Ordre, ſe ſéparerent de nouveau avec plus de ſcandale que jamais. Car environ ſix-vints de ces dangereux illuminez d'entre ceux de Provence & du Languedoc s'eſtant fait accompagner de leurs amis & de leurs dévots bien armez, s'emparerent par force des Couvents de Beziers & de Narbonne, d'où ils chaſſerent les Conventuels, & reprirent en meſme temps leurs tuniques courtes & étroites avec leurs petits frocs. Pluſieurs autres animez par cét exemple, firent bientoſt la meſme choſe ailleurs, & ſe joignirent à ceux-cy, diſant tous enſemble, pour gagner le peuple, qu'ils eſtoient les diſciples du Frere Pierre Jean Olivi, premier Auteur de leur réforme, qui eſtoit d'auprés de Beziers, & au tombeau duquel, que l'on réveroit à Narbonne comme celuy d'un Saint, on croyoit bonnement en ce Païs-là qu'il ſe faiſoit de beaux miracles. Cependant ce prétendu Saint, qui en effet fut la principale cauſe de ces troubles par ſes maximes fauſſement ſéveres, n'eſtoit qu'un dévot hardi, préſomptueux, & dangereuſement viſionnaire, dont la doctrine fut condamnée au Concile de Vienne, & le fut encore depuis comme héretique, témeraire, & inſenſée, en ſoixante articles tirez de ſes Commentaires ſur l'Apocalypſe, qu'il applique en partie à Saint François & à ſa Regle, en diſant ſur cela cent

1312. 1314. 1315. *Wadingh. t. 5.*

1327. choſes extravagantes, & pleines d'erreurs, ainſi qu'on le peut voir dans la Cenſure qu'en firent les Théologiens députez par le Pape, pour examiner ce dangereux livre, & laquelle M. Baluze nous a donnée depuis peu dans le premier livre de ſa belle Collection des rares piéces qui n'avoient pas encore veû le jour.

Baluſ. t. 1. Miſcellan.

Mais ce nouveau ſchiſme que firent ces opiniaſtres révoltez ne fut pas long-temps toleré. Car le Pape Jean XXII. ayant enfin ſuccedé à Clement V. agit dés la premiére année de ſon Pontificat contre eux avec beaucoup de force & de vigueur, à la pourſuite de Michel de Ceſene, qui venoit d'eſtre élû Général des Cordeliers. En effet, comme ce Pape ſceût qu'ils avoient refuſé d'obéïr au commandement qu'il leur avoit fait par ſon Commiſſaire, de ſe ſoumettre à la Conſtitution du Pape Clement, il les cita devant ſon Tribunal à Avignon, où ils comparurent au nombre d'environ ſoixante & dix, qui ne voulurent pas loger chez les Conventuels, & aimerent mieux paſſer toute la nuit à découvert devant la porte du Palais. Le lendemain ils eûrent audience du Pape, qui écouta avec beaucoup de patience tout ce qu'ils luy voulurent remontrer. Mais comme il vit que tout ce qu'ils oppoſoient aux Conventuels, ſe réduiſoit à leurs tuniques longues & larges, & aux caves & aux greniers où ils gardoient le bled & le vin qu'ils avoient re-

1317. *Wading.*

ceû par aumoſne, il n'en fit nul eſtat, & leur ordonna de retourner à la Communauté, & de ſe ſoumettre en cela au jugement de leurs Superieurs; ainſi que la Clementine l'ordonne. Sur quoy il fit ſa Conſtitution *Quorundam exigit*, où, en confirmant les Decretales de Nicolas III. & de Clement V. il fait encore de nouvelles déclarations ſur la Regle, & laiſſe aux Superieurs le pouvoir & la liberté de déterminer quelle doit eſtre, ſelon la diverſité des lieux & des temps, la meſure & la forme des habits, & en quelles occaſions l'on peut garder pour l'avenir les aumoſnes que l'on aura receûës, ordonnant à tous les Religieux de ſe conformer à leur jugement, & de leur obéïr. Et il ajouſte, qu'il n'y a point de Religion ſans cela, & que des trois vertus, auſquelles on s'oblige par les trois vœux de la profeſſion Religieuſe, l'obéïſſance eſt ſans contredit la plus grande, parce que, dit-il, par la pauvreté l'on ſe met au deſſus des biens qui ſont hors de nous; par la chaſteté, l'on aſſujetit le corps; mais par l'obéïſſance on domine ſur l'eſprit & ſur la propre volonté, qui eſt la partie de nous-meſmes la plus noble & la plus excellente. 1327.

Cap. Quorundam. Extrav. de Verb. ſignific.

Religio namque perimitur ſi à meritoriâ ſubditi obedientiâ ſubtrahantur. Magna quidem paupertas, ſed major integritas, harumque obedientia maxima ſi cuſtodiatur illæſa; nam prima rebus, ſecunda carni, tertia verò menti dominatur & animo, &c. C. Quorundam.

De ceux qui avoient comparu devant le Pape, la pluſpart enfin obéïrent, & rentrerent dans l'Ordre. Mais vint-cinq demeurant obſtinez, furent mis à l'Inquiſition pour les erreurs avec leſquelles ils prétendoient défendre leur

1327. révolte. Tous les autres craignant qu'on ne leur fiſt un pareil traitement, s'enfuïrent en Sicile, où s'eſtant joints à ceux des leurs qui s'y eſtoient établis depuis quelque temps, ils firent, en dépit du Pape, un nouveau Général, & ſouſtinrent opiniaſtrément les meſmes héreſies pour leſquelles on avoit arreſté leurs Compagnons.

1328. *Wading. n. 3.*

C'eſt icy ſans doute un terrible exemple, qui doit ouvrir les yeux aux Superieurs des Communautez Religieuſes, pour leur faire voir combien il eſt dangereux de ſouffrir qu'il s'y forme ſous main certaines aſſociations ſecretes & clandeſtines de quelques particuliers, qui, ſous le ſpecieux prétexte de vouloir eſtre plus ſpirituels que les autres, y font une eſpece de retranchement, ou plûtoſt de ligue, qui tend de ſa nature au ſchiſme. Ces ſpirituels de l'Ordre de Saint François, qui s'eſtant ſéparez du commun, s'élevoient juſqu'au Ciel par leurs grands mots d'étroite Obſervance & de ſpiritualité, ſe précipiterent eux-meſmes aveuglément dans les abyſmes de l'erreur & de l'héreſie, parce que ces dévots d'illuſion, comme parle le Pape dans ſa Decretale, commencent toûjours par la vanité qui les enfle, & qui les éleve dans leurs ridicules imaginations pardeſſus ceux qu'ils regardent de haut en bas, en ſe diſant à eux-meſmes, *Je ne ſuis pas comme les autres;* cette vanité fait naiſtre le trouble, la diſcorde, les

Aſcendunt uſque ad cælos, & deſcendunt uſque ad abyſſos. Pſ. 105.

Ut primò quidem infelix animus per ſuperbiam intumeſcat, & exinde de contentione in cõtentionem, de contentione in ſchiſma,

les conteſtations & les diſputes, dans leſquelles ils veulent qu'on en paſſe par leur ſentiment, qu'ils préferent à celuy de tout le reſte de la terre: de-là ils tombent dans le ſchiſme, & du ſchiſme dans l'héreſie, & en ſuite ils donnent dans le blaſphéme. 1327. de ſchiſmate in hæreſim, de hæreſi in blaſphemias infelici gradatione, imò præcipiti ruinâ deſcendat. *Extrav. Quorumdam.*

Voila ce qui ſe vit dans ces pitoyables illuminez, qui ſe ſéparerent de ceux qui gardoient la Regle de Saint François, ſelon l'interprétation des Papes. Ils firent à l'égard de cette Regle, ce que font aujourd'huy les Proteſtans à l'égard de la Sainte Ecriture. Car ils vouloient qu'on l'entendiſt ſelon leur ſens, & non pas ſelon celuy que l'Egliſe y donnoit. *Ils ſouſtenoient que leur Regle eſtoit une meſme choſe avec l'Evangile; qu'en ſuite l'Egliſe ne pouvoit diſpenſer de ce qu'elle ordonne; & que ceux qui luy obéïſſent en cela, péchent mortellement auſſi-bien que le Pape, dans les déclarations qu'il avoit faites touchant les habits, les greniers, & les caves, qu'il permettoit aux Cordeliers. Ils diſoient encore qu'il y avoit deux Egliſes, l'une riche & charnelle, où le Pape & les Eveſques dominoient; l'autre pauvre, mais ſpirituelle, & toute pure, qui ne conſiſtoit qu'en ceux qui eſtoient de l'étroite Obſervance, ou qui les protegeoient; & que les Superieurs, les Eveſques, & les Papes meſmes n'avoient aucune juriſdiction ni autorité, s'ils n'eſtoient de leur ſentiment.* Ils ajouſtoient à tout cela quelques autres ſemblables erreurs & réveries, qui ſont exprimées dans la Decretale du

1327. Pape. Enfin la choſe alla ſi avant, que de ces vint-cinq qu'on avoit mis à l'Inquiſition, il y en eût quatre qui furent bruſlez à Marſeille, parce qu'ils ne voulurent jamais ſe rétracter, diſant toûjours qu'ils ne pouvoient obéïr en conſcience à la Conſtitution que le Pape avoit faite, ſans autorité, & que ce qu'il avoit déclaré touchant les caves, les greniers, & leurs habits eſtant contre la Regle, eſtoit conſequemment contre l'Evangile & contre la Foy.

Inquiſit. Sent. contra combuſt. in Maſſil. ap. Baluſ. l. 1. Miſcell. ex Cod. M. S. Biblioth. Colbertin.

A la verité c'eſtoient de grands fous, de s'eſtre tellement enteſtez de leur petit capuchon, qu'ils ſe laiſſerent bruſler plûtoſt que d'en vouloir prendre un plus grand, comme ſi la perfection de l'Evangile conſiſtoit en ces ſortes de choſes, qui ſont de leur nature tres-indifferentes: mais il y eût des gens qui crûrent en ce temps-là, comme il y en a ſans doute encore aujourd'huy qui croyent la meſme choſe, à ſçavoir, qu'encore que ce ſot enteſtement donnaſt juſqu'à l'héreſie; on ſe pouvoit néanmoins perſuader que ces pauvres abuſez n'y donnoient que par folie, & en ſuite ſe contenter de les traiter, & de les enfermer comme des fous. Quoy qu'il en ſoit, ces opiniaſtres & dangereux dévots voyant qu'on les traitoit ſi rudement en Provence, & que le Roy de Sicile, à la ſollicitation du Pape, ne les vouloit plus ſouffrir en ſon Royaume, ſe cacherent, & ſe ſauverent comme ils pûrent, en cou-

rant vagabonds par les Provinces, juſqu'à ce qu'ils s'allerent mettre ſous la protection de l'Empereur, à l'occaſion d'un nouveau differend qui naſquit quelque temps aprés entre le Pape & les Conventuels, & qui fit beaucoup plus de mal que le premier. Voicy comment. 1327.

Les Inquiſiteurs de la Foy eſtoient choiſis indifferemment des deux Ordres de Saint Dominique & de Saint François. Un Cordelier l'eſtoit alors en Provence, & un Jacobin dans le Languedoc. Celuy-cy, qui conjointement avec l'Archeveſque de Narbonne, faiſoit le procés à un homme qu'on accuſoit d'avoir dogmatiſé & enſeigné les erreurs des Beguards, produiſit dans une Aſſemblée de Docteurs une grande liſte des propoſitions de cét homme, qu'il prétendoit eſtre toutes contre la Foy, entre leſquelles eſtoit celle-cy, *Que Jeſus-Chriſt & ſes Apoſtres qui avoient enſeigné & ſuivi la voye la plus étroite de la haute perfection Chreſtienne, n'avoient rien poſſedé dont ils euſſent la propriété & le domaine, ni en particulier, ni en commun.* Le Lecteur en Théologie du Couvent des Cordeliers de Narbonne, nommé le Pere Talon, qui eſtoit un fort habile homme, quand ce fut à luy de parler, dît que pour les autres propoſitions qu'on leur avoit preſentées, il croyoit, comme ceux qui avoient opiné avant luy, qu'elles eſtoient héretiques; mais que pour celle-cy qu'on vouloit auſſi condamner, il la maintenoit tres- 1322. *Wading. hoc ann.* Berengarius Taloni.

1327. ſaine & tres-orthodoxe, ſelon la Conſtitution du Pape Nicolas III. où elle ſe trouvoit en termes exprés. Sur quoy l'Inquiſiteur, qui vouloit abſolument qu'elle fuſt héretique, l'ayant voulu faire dédire, il en appella au Pape, devant lequel cette queſtion fut agitée par les Jacobins & par les Cordeliers, qui prirent parti chacun pour l'intereſt non ſeulement de ſon Confrere, mais auſſi de tout l'Ordre. Car les Cordeliers prétendoient avoir cét excellent degré de pauvreté pardeſſus tous les autres, à cauſe du parfait dénuëment de toute ſorte de domaine dont ils faiſoient profeſſion, ne ſe retenant que le ſimple uſage des choſes neceſſaires; & les Jacobins, comme tous les autres Religieux, poſſedoient en commun ce qui appartenoit à l'Ordre: & comme on s'échaufa extrémement de part & d'autre, chacun employant pour l'attaque & pour la défenſe toutes les ſubtilitez de la Dialectique, en laquelle les uns & les autres eſtoient grands Maiſtres, on ne pût jamais rien conclure, & le Pape ſe contenta pour lors d'aſſoupir ce grand differend par quelque legere diſtinction, dont on ſe ſervit pour accorder quelque choſe aux uns & aux autres, ordonnant qu'on n'en parlaſt plus.

1328. *Wading. hoc ann.* Mais l'année ſuivante, ſoit qu'il fuſt ſollicité par les Jacobins, ou qu'il agiſt en cela de ſon propre mouvement, car c'eſtoit un Pape qui aimoit fort à décider: il envoya par écrit

à tous les Prélats & à tous les Docteurs en Theologie qui eſtoient à la Cour, cette propoſition pour l'examiner, à ſçavoir, *Si ce n'eſtoit pas une héréſie de ſouſtenir avec opiniaſtreté que Jeſus-Chriſt & ſes Apoſtres n'avoient rien eû qui leur appartint par droit de propriété & de domaine, ni en commun, ni en particulier.* Cependant il ſçavoit que le Pape Nicolas dit en termes formels dans ſa Decretale, que cette abdication de toute ſorte de propriété & de domaine pour l'amour de Dieu, eſt ſainte & méritoire; que Jeſus-Chriſt nous montrant le chemin de la perfection, l'a enſeignée par ſa doctrine, & confirmée par ſon exemple; & que les premiers fondateurs de l'Egliſe militante l'ayant puiſée de cette ſource, pour mener une vie parfaite, l'avoient communiquée aux Religieux de Saint François. Il ſçavoit de-plus, que le meſme Pape défend ſur peine d'excommunication à tous Docteurs, & à toute autre ſorte de perſonnes de ſe meſler de gloſer ſes paroles qui ſont tres-claires, ni de leur donner une autre explication, que préciſément celle que donne la Grammaire, en faiſant la conſtruction des mots. C'eſt pourquoy, pour laiſſer à ces Docteurs & à ces Prélats la liberté de chercher ſans ſcrupule le moyen d'interpreter ces paroles en un autre ſens que celuy qu'elles ſemblent avoir naturellement, Jean XXII. ſuſpendit cette défenſe, juſques à ce qu'il en euſt autrement ordonné. 1327.

1327. Or comme ſur ces entrefaites les Cordeliers tinrent leur Chapitre Général à Peruſe, & qu'ils virent fort bien que tout ce procedé tendoit à condamner leur doctrine & leur profeſſion, ils publierent, à la ſollicitation de leurs amis, deux écrits authentiques, par leſquels ils déclarent à toute la terre, qu'adherant à la Decretale de Nicolas III. confirmée par la Clementine *Exivi de Paradiſo*, & meſme par la derniére Conſtitution de Jean XXII. ils tiennent tous, ſans aucune diverſité de ſentiment, que ce n'eſt pas une erreur, mais au contraire, que c'eſt une verité Catholique, de dire que Jeſus-Chriſt & ſes Apoſtres n'ont rien eû de propre, ni en particulier, ni en commun, & que quand ils ont eû quelque choſe en réſerve, ils ne l'avoient pas comme maiſtres & poſſeſſeurs, mais ſeulement comme adminiſtrateurs & diſtributeurs pour les pauvres, & que pour eux ils n'en avoient que le ſimple uſage de fait, ſans avoir aucun droit de propriété à la choſe qu'ils gardoient; ce qu'ils s'efforcerent de prouver dans ces écrits par pluſieurs raiſons & autoritez. Et pour agir encore plus fortement, ils obligerent par un Decret tous les habiles gens de l'Ordre à établir, à défendre, & à ſouſtenir hautement par tout cette doctrine; ce que les Profeſſeurs & les Prédicateurs ne manquerent pas de faire dans les Ecoles, & dans les Chaires, avec tout l'éclat qui leur fut poſſible.

Une action ſi forte, & d'une ſi grande hau- 1327.
teur, irrita extrémement contre les Cordeliers le Pape, qui les avoit beaucoup conſiderez & favoriſez juſqu'alors. Et pour diſpoſer les affaires à ce qu'il avoit réſolu de décider contre eux, il renonça d'abord à toutes les choſes deſquelles ils diſoient n'avoir que le ſimple uſage de fait, & non pas de droit, & dont le domaine & la propriété appartenoit au Saint Siége, ſelon la déclaration que pluſieurs Papes en avoient faite. Mais il n'avançoit pas beaucoup par là, parce qu'en ce cas les Cordeliers pouvoient toûjours dire, que ces choſes appartiendroient à ceux dont ils les auroient receûës par aumoſne, pour n'en avoir que le ſimple uſage, & qui auroient droit de les reprendre quand il leur plairoit, avant qu'elles fuſſent conſumées. Il fit donc le huitiéme de Décembre de cette année ſa Conſtitution *Ad conditorem Canonum*, par laquelle il déclare que quand le Pape Nicolas dit dans ſa Decretale, que les Freres Mineurs n'ont que le ſimple uſage de tout ce qu'on leur donne par aumoſne, & point du tout le domaine ou la propriété qui appartient au Saint Siége, cela ne ſe peut entendre des choſes qui ſe conſument par l'uſage, parce que, dit-il, comme il le prétend prouver par un diſcours philoſophique, le domaine en ces ſortes de choſes ne peut eſtre ſéparé de l'uſage; ainſi l'on doit dire qu'il

In Extravag. comm. de verb. ſignif.

1327. appartient à ces Religieux de Saint François, pour le moins en commun, & qu'il n'eſt nullement à l'Egliſe: c'eſt pourquoy il leur défend d'avoir deſormais des Syndics, ou des Procureurs qui reçoivent & conſervent au nom du Saint Siége les choſes qu'on leur donne, ce que pourtant les Papes ſes Prédéceſſeurs leur avoient permis par Bulles expreſſes.

Martin. IV. in Bulla Exultantes in Domino.

A la verité, l'on ne peut nier que le Pape Jean XXII. n'ait parlé en cette occaſion comme Docteur particulier, & d'une choſe qui n'appartient point du tout à la Foy. Car outre que la Régle de Saint François, & les Papes qui l'interpretent, diſent tres-clairement, que les Religieux n'ont que l'uſage de tout ce qu'on leur donne, de quelque nature qu'il ſoit, & dont la propriété appartient au Saint Siége; il y a un tres-grand nombre de Docteurs, meſme parmi les Jacobins, & des plus célebres, qui ſouſtiennent & prouvent tres-bien que le domaine ſe peut ſéparer de l'uſage dans les choſes qui ſe conſument & ſe détruiſent en meſme temps que l'on s'en ſert, parce que, diſent-ils, pour eſtre maiſtre abſolu d'une choſe, ce n'eſt pas aſſez qu'on la conſume, & qu'on la détruiſe lors qu'il eſt permis de s'en ſervir, mais il faut encore en pouvoir diſpoſer à ſa volonté, la pouvoir vendre, donner, échanger; ce que le Religieux ne peut faire de l'habit qu'il uſe en le portant, & du pain qu'il détruit

Greger. IX. Innoc. IV. Alex. IV. Martin. IV. Benifac. VIII. &c. Soto. Bannef. Ledeſm. Bellar. l. 4. de R. Pont. c. 14. Leſſi. de Iuſt. & jur. l. 2. c. 3. Molin. de Iuſt. t. 1. tract. 2. diſp. 6 n. 6. Barboſ. t. 2. Collect. in Comm. ad hanc Extrav. Ioan.

détruit en le mangeant ; & l'on ne dira pas que ceux qui ſont invitez à un grand repas ſoient maiſtres abſolus des viandes qu'on leur ſert, elles appartiennent à celuy qui les traite, & qui les prie d'en manger, & de faire bonne chere, mais ils n'ont pas droit pour cela de les enlever de deſſus la table, & de les envoyer au marché pour les vendre. Ainſi cette opinion de Jean XXII. qui eſt encore aujourd'huy réfutée par de bons Docteurs, ne préjudicie point à la parfaite pauvreté des Religieux de Saint François, qui ſe ſont dépouïllez pour l'amour de Dieu de toute ſorte de domaine. Auſſi comme ce Pape agit en cette occaſion d'une maniére peu conforme aux Bulles de ſes Prédeceſſeurs, en une choſe néanmoins qui n'eſt nullement des appartenances de la Foy, en quoy perſonne n'a jamais douté que le Pape ne ſe puiſſe tromper comme un autre homme : de-là vient que ceux qui luy ont ſuccedé, ont remis les Religieux de Saint François dans la poſſeſſion où ils eſtoient auparavant de n'avoir rien du tout de propre, ni en particulier, ni en commun, & ont rétabli leurs Syndics, pour recevoir & pour conſerver au nom de l'Egliſe Romaine ce qu'on leur donne par aumoſne, & dont le Pape leur permet l'uſage. 1327.

Mart. V. in Bull. Amabilis. Eugen. IV. in Decret. Proviſionis. Alex. VI. & alii. Wadingh.

Voila ce que Jean XXII. fit d'abord contre les Cordeliers : mais l'année d'aprés il paſſa bien plus outre, à l'occaſion de deux choſes de 1323.

Wadingh. hoc ann. & ſeq.

& en ſubtilité ne cedoit point au fameux Jean Scot, dont il avoit eſté diſciple. Celuy-cy, qui s'eſtoit trouvé au Chapitre général de Peruſe, liſoit alors dans l'Univerſité de Boulogne, & preſchant un jour devant un tres-grand auditoire, il ne ſe contenta pas de dire ce que le Chapitre avoit déclaré, à ſçavoir que ce n'eſtoit pas une erreur d'aſſeûrer que Jeſus-Chriſt enſeignant la voye de la perfection, & les Apoſtres la ſuivant, n'avoient rien eû de propre ni en particulier ni en commun; mais il ajouſta que c'eſtoit une héréſie de dire le contraire. Le Pape, aprés avoir eſté bien informé de cette action, le cita pour rendre compte, non pas de ſa doctrine, mais de ce qu'avant le jugement du Saint Siége, qui faiſoit examiner cette propoſition, il l'avoit oſé décider de la maniére qu'il luy avoit plû. Il obéït, & s'alla preſenter au Pape, qui le receût fort bien: mais en ſuite il luy ordonna de demeurer paiſiblement à Avignon, & luy défendit tres-étroitement de plus parler de la propoſition dont il s'agiſſoit, que ſelon la déciſion qu'on en avoit faite. Car tandis qu'on citoit Okam pour comparoiſtre à Avignon, le Pape, aprés avoir fait examiner aſſez long-temps la propoſition qu'il avoit donnée par écrit touchant la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, fit enfin la Conſtitution *Cùm inter nonnullos*, dans laquelle il déclare que c'eſt une hé- 1327.

Int. Extrav. Commun. de verb. ſignific.

1327. réſie de ſouſtenir avec opiniaſtreté que Jeſus-Chriſt & ſes Apoſtres n'ont rien eû, non pas meſme en commun, dont ils fuſſent abſolument les maiſtres, & dont ils puſſent diſpoſer à leur volonté, puis que le contraire paroiſt clairement en plus d'un endroit du Nouveau Teſtament. On eſt encore aujourd'huy bien en peine dans les Ecoles de trouver le moyen d'accorder ces deux Papes Nicolas & Jean, qui ſemblent faire deux déciſions toutes contraires dans leurs Decretales. Mais il n'eſt pas, ce me ſemble, trop difficile de ſortir de cét embarras; car il eſt certain que Jean XXII. qui ne vouloit pas qu'on puſt diſtinguer le domaine du ſimple uſage dans les choſes que l'on conſume lors que l'on s'en ſert, vouloit auſſi que Jeſus-Chriſt & les Apoſtres euſſent toûjours eû, du moins en commun, le domaine & la propriété de ces ſortes de choſes, ce qui eſt manifeſtement contraire à la Conſtitution de Nicolas III. qui croit que cette propriété peut eſtre ſéparée de l'uſage. Mais comme ce n'eſt là qu'une queſtion de Philoſophie, qui n'appartient nullement à la Foy, & ſur laquelle on peut prendre tel parti qu'on veut: il a eſté permis à ces deux Papes de dire ce qu'il leur a plû ſur ce ſujet, & à l'un des deux de ſe tromper en cela comme pourroit faire un autre homme. Il n'en eſt pas ainſi du point principal duquel il s'agit en ces Decretales, & qui

ſe tire de la Sainte Ecriture, en quoy les deux Papes s'accordent. En effet, Nicolas qui dit que Jeſus-Chriſt enſeignant en un temps par ſa doctrine & par ſon exemple la voye de la plus haute perfection, n'a rien eû dont la propriété luy appartint, ajouſte plus bas, que comme eſtant Legiſlateur commun, il eſt auſſi débiteur aux moins parfaits : il a voulu dans un autre temps avoir quelque choſe en réſerve qui fuſt à luy, afin de montrer aux riches, par ſon exemple, comme on doit uſer des biens qu'on poſſede, car il en faiſoit des aumoſnes, aprés en avoir pris ce qui luy eſtoit neceſſaire & à ſes diſciples pour leur entretien. Ainſi, comme Jean, dans ſa Conſtitution, veut que Jeſus-Chriſt ait eû quelque choſe dont il puſt diſpoſer en maiſtre & en vray poſſeſſeur, ſans dire que ce fuſt en tout temps, le Pape Nicolas le veut auſſi dans ſa Decretale. Voila comme on les peut tres-facilement accorder. 1327.

Bellar. l. 4. de Sum. Pont. c. 14. Molin. de Inſt. & Jur. t. 1. tr. 2. diſp. 6.

Mais le Général Michel de Ceſene, & le Docteur Guillaume Okan, avec ceux de leur parti, interpretant mal la Conſtitution du Pape Nicolas, ne s'accorderent point du tout avec Jean XXII. & ſouſtinrent hardiment contre luy, & avant & aprés ſa Decretale, que ni Jeſus-Chriſt, ni les Apoſtres n'avoient rien poſſedé en propre, n'ayant eû que le ſimple uſage de fait pour eux, & l'adminiſtration pour les pauvres, de ce qu'ils gardoient des aumoſ-

1327. nes qu'on leur avoit faites. Et c'eſt ſur cela meſme que l'Empereur, dans le Manifeſte qu'il publia contre le Pape, l'accuſa d'héreſie, en ce que, contre la déciſion de ſes Prédeceſſeurs, il détruiſoit dans ſes deux Conſtitutions la parfaite pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres. C'eſt pourquoy ce Pape en fit une troiſiéme,

1324. qui commence, *Quod quorumdam mentes*, dans

Int. Extrav. tit. de ver. ſign. laquelle, aprés avoir taſché de fortifier la pre-

Ad Conditorem Canon. miére, par une longue ſuite de raiſons Philoſophiques, contre la diſtinction de l'uſage & du domaine dans les choſes qui ſe conſument par l'uſage, il déclare que celuy qui contredit

Cùm inter nonnullos de vive voix, ou par écrit, à ce qu'il a défini dans la ſeconde touchant la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, eſt héretique.

Wading. Ann. Min. Cela pourtant n'empeſcha pas que Michel de Ceſene, homme de grande autorité & fort ſçavant, comme célebre Docteur de Paris, ne parlaſt aſſez librement dans toutes les occaſions contre ces Decretales, qu'il diſoit toûjours ne ſe pouvoir nullement ſouſtenir, parce qu'elles eſtoient contraires aux Déciſions des autres Papes. On fut meſme averti qu'il avoit de ſecretes négociations avec les Gibelins, qu'il leur donnoit ſous main de bons avis, & qu'il traitoit par leur moyen avec l'Empereur, pour ſe mettre ſous ſa protection, & pour agir de concert avec luy contre Jean XXII. leur commun ennemi. C'eſt pourquoy ce Pape, quoy-

qu'il n'euſt pas encore de preuve bien certaine de ce crime, ne laiſſa pas de luy ordonner, par un Bref, de ſe rendre dans un mois auprés de ſa perſonne, pour des affaires importantes au bien de ſon Ordre. Comme il eſtoit alors malade à Tivoli, il differa de quelques mois ce voyage, qu'il fit enfin, & ſe rendit au mois de Décembre de cette année mil trois cens vint-ſept à Avignon, d'où le Pape, qui l'avoit d'abord aſſez bien receû, luy défendit tres-expreſſément de ſortir auſſi-bien qu'à Guillaume Okam & au pauvre Pere Bona-gratia, qu'il avoit renvoyé dans ſon Couvent, aprés la rude & longue penitence qu'on l'avoit contraint de faire dans ſon cachot. Voila l'eſtat où ſe trouvoient alors ceux d'entre les Cordeliers qui eſtoient fort mécontens du Pape, tant prétendus réformez que Conventuels, leſquels ayant tous également le meſme intereſt pour la défenſe de leur pauvreté, qu'ils croyoient eſtre le fondement de leur Ordre, ſe joignirent auſſi tous enſemble avec l'Empereur, qu'ils ſçavoient eſtre l'ennemi déclaré du Pape, & qui faiſoit en meſme temps tout ce qu'il vouloit en Italie.

1327.

1327. *Wading. hoc. ann. Marc Vliſpp. p. 2. l. 8. c. 13.*

En effet, ce Prince, aprés avoir tenu l'Aſſemblée des principaux Chefs des Gibelins à Trente, où il propoſa pluſieurs chefs d'accuſation contre le Pape, qu'il appelloit par dériſion le Preſtre Jean, entra, avec toutes ſes forces, au

1327. Printems, dans la Lombardie, ſe fit couronner
I. Vill. Cor. Boſſ. hiſt. Mediol. à Milan Roy d'Italie, ſelon la couſtume, avec la Couronne de fer, paſſa l'Apennin, & ſe rendit maiſtre, durant le reſte de l'année, de la pluſpart des Villes de la Toſcane & de l'Eſtat Eccleſiaſtique, tandis que le Pape l'excommunioit de nouveau à Avignon; puis eſtant enfin parti de Viterbe le cinquiéme de Janvier de l'année ſuivante, il fit trois jours aprés ſolennellement ſon entrée dans Rome, où il fut receû avec toute ſorte d'honneur & de magnificence; & le dix-ſeptiéme du meſme mois, qui eſtoit le Dimanche, il fut conduit, avec toute la pompe imaginable, depuis Sainte Marie Major juſqu'à la Baſilique de Saint Pierre, où il fut ſacré avec l'Imperatrice par deux Eveſques, & couronné par quatre Barons Romains, dont le premier eſtoit Sciarra Colonna, choiſis pour cét effet par les cinquante-deux Elûs, qui repreſentoient le peuple Romain, auquel ils prétendoient que le droit de couronner l'Empereur appartenoit en l'abſence du Pape; car ils vouloient qu'il ne fiſt cette fonction que comme premier Citoyen Romain, au nom du Senat, du Peuple, & du Clergé, qui avoient député ces quatre Barons pour la faire. Il n'y eût pourtant que Sciarra Colonna, le premier des quatre, & Préfet de Rome, qui mit la Couronne Imperiale ſur la teſte de l'Empereur, lequel, en récompenſe, ajouſta la Couronne d'or par-

Ann. 1328.

Albert. Argentin. Naucler. gen. 45. Prætenderant enim Urbici hoc eis competere, Papâ etiam nolente, præſertim cùm Senatores priùs Papam requiſiverunt ut ad urbem ſe transferret.

pardeſſus la Colonne que cette Maiſon tres- 1328.
illuſtre porte dans ſes Armes.

En meſme temps, pour agir en Souverain dans Rome, il créa Senateur & Gonfalonier de Rome & de l'Empire le fameux Caſtruci Caſ- *Vill. l. 10.*
tracani, qui l'avoit ſervi le plus importamment de tous à réduire les Villes d'Italie à ſon obéïſſance, & qui mourut bientoſt aprés en la quarante-ſeptiéme année de ſon âge, dans le cours de ſa plus floriſſante proſperité. En ſuite, afin de gagner l'affection des Romains, Louïs fit publier trois belles Conſtitutions Imperiales pour la conſervation de la Foy Catholique dans ſa pureté, pour faire rendre aux Eccleſiaſtiques l'honneur & le reſpect qui leur eſt deû, & pour la défenſe des veuves & des orphelins; & il s'appliqua durant plus de trois mois à rendre la juſtice, & à regler les affaires de Rome. Mais enfin l'extréme indignation qu'il avoit conceûë contre le Pape luy fit porter au-delà de toutes les bornes la vengeance qu'il en voulut tirer, en faiſant ce malheureux Schiſme, dont il eût aprés tout loiſir de ſe repentir, quand la raiſon & la conſcience eûrent repris dans ſon ame la place que la paſſion y avoit ſi injuſtement occupée.

A la verité l'on ne peut nier que ce Prince n'ait eû grande raiſon de ſe croire legitimement élû Empereur, puis qu'il l'avoit eſté ſans contredit, par le plus grand nombre des Ele-

1328. éteurs; ce qui ſuffit, ſelon les loix de l'Empire, pour rendre une élection legitime. Il eſtoit alors reconnu généralement dans toute l'Allemagne, ſans qu'il s'y trouvaſt plus perſonne, ni qui luy diſputaſt l'Empire, comme Frideric d'Autriche avoit fait, ni qui refuſaſt de luy obéïr. Il venoit encore tout fraiſchement de demander au Pape, comme il avoit fait pluſieurs fois par ſes Ambaſſadeurs & par ſes lettres, qu'acquieſçant à ſon élection, à l'exemple de tous les Ordres de l'Empire, il le couronnaſt ſelon la couſtume. Et le Pape, bien loin de luy accorder ce qu'il demandoit, n'avoit jamais répondu autre choſe, ni par ſes Legats, ni par ſes Brefs, ſinon qu'on luy ordonnoit de ſe dépoſer, de ne ſe plus meſler du gouvernement de l'Empire, & d'attendre en homme privé la Sentence qu'il plairoit au Pape, aprés avoir examiné ſon élection, de prononcer, ou pour ou contre luy. Il eſt certain que Louïs de Baviére, qui eſtoit un Prince d'une humeur douce, civile, & bienfaiſante, mais qui avoit auſſi l'ame tres-grande, & qui aimoit la gloire, & ſur tout qui eſtoit fort jaloux de ſon autorité, n'eſtoit nullement diſpoſé à recevoir un commandement ſi rude, qu'il croyoit qu'aucune puiſſance ſur la terre n'avoit droit de luy faire; & voyant que ſur ſon refus le Pape toûjours inflexible à ſon égard, l'excommunioit ſans ceſſe, & l'avoit dépoſé, il fit enfin ce qu'aſ-

ſeûrément il ne devoit pas, & ce qu'il n'euſt pas 1328.
fait, ſi l'extréme rigueur avec laquelle on le traitoit, ne l'euſt enfin porté à une ſi faſcheuſe extrémité.

Il ſe pouvoit contenter de ſuivre le ſentiment de ſes Eveſques & de ſes Docteurs, qui l'aſſeûroient que l'excommunication du Pape, en cette rencontre, eſtoit nulle; de continuër en ſuite toûjours à ſe porter pour Empereur; de faire la guerre aux Guelphes partiſans du Pape, qui ſe déclaroient ſes ennemis; de ſe rendre meſme maiſtre de Rome, & de s'y faire couronner, ſans qu'il fuſt beſoin, pour ſe ſatisfaire, de s'en prendre à l'Egliſe, en la dechirant par un Schiſme. Mais comme il vit que les Romains, mécontens de ce que le Pape ne vouloit pas quitter Avignon pour Rome, avoient chaſſé de leur Ville les plus puiſſans d'entre les Guelphes, & ſur tout les Urſins, & qu'ils le ſupplioient tres-inſtamment de leur donner un autre Pape qui réſidaſt dans ſon Egliſe; la colére, le dépit, & le deſir de vengeance, fortifiez d'une ſi belle occaſion, l'emporterent dans ſon eſprit ſur ſon devoir, & il ſe réſolut enfin de rendre la pareille au Pape, & de le traiter de la meſme maniére qu'il en avoit eſté traité, ne conſiderant pas que ſi le Pape n'avoit pas eû droit de le dépoſer, il ne l'avoit pas luy-meſme auſſi de dépoſer le Pape, & qu'il ne faut jamais tirer raiſon d'une injuſ-

Rebdorf. p. 420. 424. Naucler. gen. 45.

1328. tice par une autre auſſi grande que celle que l'on veut punir.

Cela fait voir d'une part que les Papes ne doivent pas pouſſer ſi vivement les Souverains, ſur tout dans les choſes où il s'agit du temporel, & des droits de leur Couronne ; & de l'autre auſſi que les Souverains ne doivent pas porter leur reſſentiment au-delà des bornes que la Religion preſcrit, ni ſe venger d'un Pape, au dépens du ſpirituel & de l'Égliſe. Mais ce n'eſt pas à moy de donner des inſtructions aux Papes, & aux Princes ; c'eſt aſſez que je diſe ce que fit Louïs de Baviére en cette occaſion, non pas comme le racontent ces Annaliſtes toûjours paſſionnez & exceſſifs, ſoit en loüant, ſoit en blaſmant, qui ne font que des invectives toutes pleines d'injures & de fauſſetez contre luy, mais en ſincere & veritable Hiſtorien, ſans paſſion, & comme les Auteurs de ce temps-là qui ont écrit le plus ſimplement & ſans préoccupation, nous l'ont appris. Voicy donc ce qu'il fit.

V. Herwart. contr. Bzov.

Il crût qu'il devoit imiter Othon le Grand, qui dépoſa le Pape Jean XII. en le faiſant déclarer intrus au Pontificat par un Concile. Pour cét effet, afin de diſpoſer les choſes à ce qu'il avoir réſolu, il publia luy-meſme, le quatorziéme d'Avril, ſéant ſur ſon Trône dans le Portique de Saint Pierre, ſa nouvelle Loy, par laquelle il ordonnoit à tous les Juges de punir

Nicol. Minorit. MS. Vatican. ap. Raynald. hoc ann.

de mort les hérétiques, quand ils ſeroient déclarez tels, & ſans meſme qu'il y euſt de parties qui les pourſuiviſt; puis le dix-huitiéme du meſme mois, il tint une grande Aſſemblée de Prélats dans la Place de Saint Pierre, où ſe trouverent des Docteurs, des Religieux de divers Ordres, & des Eccleſiaſtiques tous du parti de l'Empereur, car ceux qui eſtoient pour le Pape, ou avoient eſté chaſſez par les Gibelins, ou s'eſtoient retirez d'eux-meſmes. Toute la Nobleſſe Gibeline y fut auſſi avec le Senat & les Magiſtrats, les cinquante-deux Chefs du Gouvernement, & une infinité de Peuple qui rempliſſoit toute la Place; & luy environné des Princes & des Officiers de l'Empire paroiſſoit ſur un Trône hautement élevé ſur les degrez de la Baſilique, la Couronne en teſte, le Sceptre en main, & reveſtu de ſon grand Manteau de cérémonie & de ſa Tunique Imperiale de drap d'or. 1318.

Villel. l. 10. Cod. Nic. Minor. MS. Vatic. ap. Raynald.

Voila quel fut ce Concile de l'Empereur, où aprés qu'un puiſſant Auguſtin Déchauſſé nommé Frere Nicolas de Fabriano, qui avoit la voix extrémement forte, eût demandé par trois fois, en criant de toute ſa force, s'il y avoit quelqu'un dans cette grande Compagnie qui vouluſt ſe preſenter pour défendre Jacques de Cahors, ſoy-diſant Pape Jean XXII. comme perſonne ne comparut pour luy, l'Abbé de Fulde, homme docte & fort éloquent, fit une

Ciacon.

1328. longue harangue, dans laquelle, aprés avoir fait l'éloge de l'Empereur, il s'étendit fort ſur les crimes dont il dît que Jean XXII. uſurpateur du Saint Siége eſtoit coupable, de notoriété publique, comme d'avoir abandonné ſon Egliſe & le Saint Siége établi par Saint Pierre à Rome; tiré des ſommes immenſes de toutes les Egliſes, ſous prétexte de la guerre Sainte contre les Sarafins, qu'il n'avoit employées que contre les Chreſtiens fidelles ſujets de l'Empire, qu'il perſecutoit à outrance; uſurpé contre toute ſorte de droit le pouvoir de conferer les Benefices, qu'il diſtribuoit pour de l'argent à des perſonnes tres-indignes; & fait pluſieurs autres excés par ſon humeur violente & tyrannique, qu'il exagera fort au long. Aprés quoy il appuya principalement ſur l'héréſie, où il dit que Jacques de Cahors, comme Docteur particulier, eſtoit tombé, ſur tout en ces deux chefs; l'un, que contre la doctrine expreſſe de Jeſus-Chriſt, qui veut que l'on rende à Céſar ce qui appartient à Céſar, il avoit entrepris de détruire la puiſſance Impériale, & de la confondre en ſa perſonne avec la ſpirituelle; l'autre, que contre la parole de Dieu, & les déciſions formelles de l'Egliſe, il détruiſoit la parfaite pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, dans ſes trois Decretales, où cét Abbé prétendit montrer ſept ou huit erreurs.

Cod. MS. Nic. Minor. ap. Raynald.

Cela fait, comme perſonne dans ce préten-

du Concile ne s'oppoſoit à ce que diſoit l'Abbé de Fulde, & qu'ainſi l'on conſentoit à tout, il leût hautement la Sentence de l'Empereur, laquelle portoit, *Qu'ayant eſté inſtamment ſupplié par les Syndics du Clergé, du Senat, & du Peuple Romain, d'agir en vertu du pouvoir qu'il en avoit comme Empereur, & de proceder contre Jacques de Cahors, deſerteur de l'Egliſe, de laquelle il ſe diſoit encore Eveſque, il déclaroit que ledit Jacques de Cahors eſtant notoirement hérétique, eſtoit dés-là meſme décheû du Pontificat, & qu'enſuite il l'en privoit, & de toute autre ſorte de Benefice & dignité Eccleſiaſtique & ſéculiére, caſſant au reſte toutes les Sentences qu'il a fulminées, & tous les procés qu'il a faits depuis le temps qu'il eſt tombé dans ces héréſies, & défendant à tous les ſujets de l'Empire, ſur peine d'eſtre privez de tous leurs Eſtats & de tous leurs biens, de le reconnoiſtre pour Pape, & de luy obéïr.* 1328.

Voila comme cét Empereur rendit la pareille au Pape, en ſatisfaiſant ſa paſſion contre la Loy de Dieu. Car outre que les Conſtitutions de Jean XXII. ne contiennent point d'héréſie, comme je l'ay montré, & qu'il ne prétendoit pas détruire la puiſſance des Souverains, mais ſeulement que c'eſtoit à luy de juger de la validité de ſon élection, ce qui n'eſt pas une héréſie, quoy-que ce ſoit une fauſſeté, ſelon les Allemans, qui veulent encore aujourd'huy que leur élection ſoit indépendante du

1328. Pape; outre tout cela, dis-je, ce n'eſtoit pas à luy de juger ſi le Pape eſtoit tombé dans l'héréſie, mais au Concile général, auquel il avoit appellé luy-meſme de la Sentence de ce Pape contre luy. Auſſi ſe trouva-t-il un jeune homme de la Maiſon des Colonnes, qui ne pouvant ſouffrir cette entrepriſe, fut aſſez hardi pour afficher la Sentence du Pape en plein midy, à la porte de l'Egliſe de Saint Marcel, aprés quoy s'eſtant ſauvé de viſteſſe ſur un bon cheval qu'il tenoit tout preſt, il ne pût eſtre atteint par ceux que l'Empereur fit courir auſſitoſt aprés luy.

Jo. Villan. l. 10. c. 7.

Mais Louïs, ſans ſe ſoucier beaucoup de cette inſulte d'un particulier, fit dés le lendemain vint-troiſiéme d'Avril une nouvelle Ordonnance, par laquelle, en ſoumettant le Pape comme ſon ſujet aux Loix Imperiales, il veut que deſormais il réſide comme les autres Eveſques dans ſon Egliſe; qu'il ne s'en puiſſe abſenter plus de trois mois, ni s'en éloigner de plus de deux journées, ſans le conſentement exprés du Clergé & du Peuple Romain; que s'il contrevient à cette Ordonnance, & qu'aprés avoir eſté averti trois fois de retourner à Rome, il le refuſe, on déclare que dés-là meſme il n'eſt plus Pape, & que comme s'il eſtoit mort, on peut proceder à l'élection d'un autre Pontife: enfin, pour achever de porter les choſes à la derniére extrémité,

Ex Cod. MS. Bibl. Vallic. ap. Raynald.

Ex MS. Nicol. Minor. ap. Raynald.

trémité, cinq jours aprés en ſuite de la loy qu'il avoit faite le quatorziéme d'Avril, il prononça l'Arreſt de mort contre Jacques de Cahors comme contre un hérétique déclaré, & criminel de leze-Majeſté, pour avoir choqué les droits de l'Empereur, & nommé des Vicaires de l'Empire en Italie. 1328.

Aprés cela, comme il avoit promis au peuple qu'il donneroit bientoſt un autre Pape, car il prétendoit le pouvoir faire à l'exemple des Othons & des Henris, il ſe réſolut enfin de nommer celuy que les Romains luy demanderent inſtamment, non-ſeulement pour faire voir qu'il laiſſoit l'élection libre au Peuple & au Clergé de la meſme maniére qu'elle ſe faiſoit dans les premiers ſiécles, mais auſſi principalement, parce qu'il crût par là faire plus de dépit au Pape, qu'il croyoit eſtre grand ennemi des Cordeliers; car celuy qu'on luy demandoit eſtoit un Cordelier Conventuel d'Ara-Celi, appellé Frere Pierre de Corbaria, petite Bourgade du Dioceſe de Rieti. Je ſçay que quelques Ecrivains, meſme de ſon Ordre, en parlent avec grand mépris, comme d'un méchant hypocrite, qui ſous prétexte de piété & de direction, eſtoit éternellement avec des femmes, & gardoit mal ſon vœu de chaſteté. Mais aſſeûrément c'eſt ou l'ignorance ou la paſſion qui les fait parler de la ſorte, contre le témoignage manifeſte de tres-graves Au-

Rebdorf. & Nauder. loc. cit. Wadingh. hoc ann.

Alvar. Pelag. de Planctu Eccl. l. 1. c. 37. Bzov. Raynald. Spond.

Chr. Aul. Reg. c. 20. Oderic. de Foro, u.

1328. teurs. Et certes, ils témoignent tous que c'eſtoit un homme de qualité, qu'on appelloit Pierre Raynalducci, ayant meſme l'honneur d'eſtre allié & parent des Colonnes, & qui aprés avoir eſté marié cinq ans, & ſéparé de ſa femme par Sentence de ſon Eveſque, qui avoit déclaré nul ſon mariage, eſtoit entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, où il avoit veſcu quarante ans en grande opinion de ſainteté, pour les beaux exemples qu'il donnoit de toutes ſortes de vertus religieuſes, & ſur tout d'une merveilleuſe abſtinence, d'une pauvreté tout-à-fait Evangelique, & d'une parfaite obéïſſance. Outre qu'il eſtoit ſçavant homme, grand Prédicateur, & Penitencier Apoſtolique, qui avoit fait de grandes converſions, & avec cela fort habile & intelligent dans le manîment des affaires.

Chron. MS. ap. Wadingh. Io. Vill. l. 10. c. 78. Platin. Naucler. Onuphr. Ciacon. Trithem. Wadingh. hoc ann. Magnus Prædicator & Apoſtolicus Pœnitentiarius in Urbe, mitæ abſtinentiæ, paupertatis Evangelicæ & religioſæ obedientiæ, qui multos in viam ſalutis reduxit. *Odori. de Forojul.* Antehac vir bonus ſanctæque vitæ habitus. *I. Villan.* Doctus & ad res gerendas aptiſſimus. *Platin.* Optimæ vitæ & morum habitus nobili loco natus, diu in Ordine Minorum cum ſanctitatis opinione vixit, vir doctus & ad res gerendas aptus. *Ciacon. in Ioan. XXII.*

Voila comme en parlent des Ecrivains de grande autorité, & qui n'avoient nul intereſt à le loüer. Car pour ce qu'on dit que la femme qu'il avoit autrefois épouſée, & qui eſtoit encore en vie quand il fut fait Antipape, intenta alors procés contre luy devant l'Eveſque de Riéti, qui déclara que l'on n'avoit pû diſſoudre ſon mariage, & le condamna à retourner avec elle, puis qu'elle le réclamoit comme ſon legitime époux, c'eſt une comédie qu'on fit joüer pour luy faire inſulte. Nos Annaliſtes pouvoient s'abſtenir de raconter ſerieuſe-

ment une pareille choſe pour la luy repro- 1328.
cher, & Jean XXII. d'envoyer cette Senten- *Bzov. Raynald. Spond. Ex Regeſt. Vatic. ap. Wadingh.*
ce à tous les Princes de la Chreſtienté pour le tourner en ridicule. En effet, qui ne voit qu'une vieille ſexagenaire, laquelle n'a rien dit & n'a rien fait pour ravoir ſon prétendu mari durant tout l'eſpace de quarante ans qu'il eſtoit Cordelier, Preſtre, & Penitencier Apoſtolique, & qui s'aviſe de le redemander en Juſtice auſſitoſt qu'il eſt proclamé Pape, à l'âge de ſoixante & dix ans, doit avoir eſté ſubornée pour joüer cette farce, & que cét Eveſque qui caſſa la Sentence de ſon Prédeceſſeur, ne le fit alors que pour ſe moquer de cét Antipape. Il y a ſans doute aſſez d'autres choſes à luy reprocher, ſans qu'il faille y meſler ces ſortes de petits contes, qui ſont indignes de la majeſté de l'Hiſtoire.

Car enfin n'eſt-ce pas une choſe pitoyable, qu'un homme de ſon âge, ſi mortifié, ſi auſtere, en une ſi haute réputation de ſainteté, & ſi ſçavant, aprés quarante ans de Religion, ſe laiſſe tellement ébloüir par le faux éclat d'une Papauté ſi mal fondée, qu'auſſitoſt que l'Empereur eût conſenti au deſir du Peuple, qui demandoit ce Cordelier pour Pape, il y donne les mains ſans réſiſtance, & ſe précipite aveuglément dans l'abiſme d'un horrible ſchiſme, reconnu pour tel de tout le reſte de la Chreſtienté, & devienne Antipape? Que l'on ſe fie

1328. aprés cela à tous ces éclatans dehors de mortification, de réforme, & de piété; ſi l'humilité manque, qui doit eſtre le fondement de toutes les vertus, tout ce grand & bel édifice de prétenduë perfection chreſtienne va par terre au premier ſouffle de la vanité & de l'ambition, quand elle trouve une occaſion qui luy donne lieu de ſe ſatisfaire. Auſſi voit-on que ce dévot ambitieux l'ayant trouvée, ne manqua pas de s'y abandonner de tout ſon cœur.

Et de fait, le jour de l'Aſcenſion, douziéme de May, il ſe laiſſa conduire à l'Empereur, qui s'eſtant aſſis, reveſtu de ſes ornemens Imperiaux, ſur ſon Trône élevé ſous le portique de Saint Pierre, & l'ayant fait aſſeoir à ſa gauche dans un ſiége beaucoup plus bas, fit demander par trois fois au peuple, qui rempliſſoit toute la place, s'il ne vouloit pas pour Eveſque & pour Pape Frere Pierre de Corbaria. Aprés que l'on eût toûjours répondu avec de grandes acclamations qu'on le vouloit, on prit Acte de cette réponſe, comme d'une élection fort Canonique; il en fit former le Decret, qu'on leût à haute voix, tandis qu'il ſe tenoit debout ſur la derniére marche de ſon Trône, & en meſme temps il inveſtit du Pontificat ce Cordelier, en luy mettant un Anneau dans le doigt, & la chappe de pourpre ſur les épaules, en le faiſant aſſeoir à ſa droite dans le Trône pontifical, & le ſalüant

Nic. Minor. MS. ap Raynald. Io. Villan. Spond. & alii.

& le réverant ſous le nom de Nicolas V. Cela fait, il le prit par la main, & le conduiſit dans la Baſilique de Saint Pierre, où aprés que cét Antipape eût célebré la Meſſe, il donna la Benediction Pontificale à toute l'Aſſemblée, & alla loger au Palais du Vatican. Car l'Empereur, qui l'avoit occupé juſqu'alors, ſe retira à Tivoli, tandis qu'on préparoit la pompe de ſon nouveau couronnement; parce que n'ayant eſté couronné que par les mains de Sciarra Colonna, il le voulut eſtre de celle de ſon Pape, comme il le fut le jour de la Pentecoſte, auquel Nicolas l'eſtant allé prendre au Palais de Latran, le conduiſit dans la pompe d'une ſuperbe cavalcade à Saint Pierre, où il luy mit, avec les céremonies ordinaires, la Couronne Imperiale ſur la teſte, & receût auſſi réciproquement de luy la Tiare, ou comme diſent quelques-uns, le Pontifical de pourpre bordé d'hermine, comme ſi l'Empereur l'euſt voulu de nouveau inveſtir de la Papauté. 1328.

C'eſt ainſi que le Schiſme ſe forma dans Rome, tandis que ceux d'entre les Cordeliers qui eſtoient demeurez dans leur devoir, faiſoient, avec beaucoup de zele, tout ce qu'ils pouvoient pour l'empeſcher. Mais il s'eſtoit déja fait dans leur Ordre un ſecond Schiſme qui rendit inutiles tous leurs efforts. Une partie des Conventuels tenant pour leur Général Michel de Ceſene & pour le Decret du

1328. Chapitre de Peruſe, contraire aux Decretales de Jean XXII. ſe déclara pour l'Empereur & pour le nouveau Pape; l'autre partie beaucoup plus grande ne voulut pas s'engager dans le Schiſme, & s'aſſembla par l'ordre du Provincial de Rome à Anagnie, où l'on fit un Decret, par lequel il fut ordonné à Pierre de Corbaria de ſe dépoſer du Pontificat qu'il avoit ſchiſmatiquement uſurpé. A quoy n'ayant eû garde d'obéïr, luy qui ſe tenoit pour vray Pape, & en ſuite pour Superieur de tous les Cordeliers, il fut excommunié comme apoſtat & ſchiſmatique par les Peres de ce Chapitre, & condamné à une priſon perpetuelle, où il ſeroit mis dans les fers auſſitoſt qu'on ſe pourroit ſaiſir de ſa perſonne. Et cependant, luy, qu'on ne tenoit pas, & qui agiſſoit de toute ſa force en Souverain Pontife, les excommunioit auſſi & tous ceux qui reconnoiſtroient pour Pape Jacques de Cahors. Il créa meſme des Eveſques & des Cardinaux; il envoya des Legats aux Princes, & des Gouverneurs dans les Places de l'Eſtat Eccleſiaſtique, & fit enfin toutes les fonctions Pontificales dans le Vatican, juſqu'à ce que le changement qui arriva dans les affaires de l'Empereur, l'obligea de ſortir de Rome avec luy.

Wading. ad hunc ann.

Ex Regeſt. Nicol. Antip. ap. Raynald.

Ce Prince, qui avoit beſoin d'argent, avoit extrémement irrité les Romains par les exactions qu'il avoit eſté contraint de faire ſur

X Villan. l. 10. Blond. & alii.

eux, & par la priſe de quelques Places aux environs de Rome qu'il avoit données au pillage pour contenter ſes troupes; & voyant qu'aprés avoir renouvellé le Decret de Henri VII. qui avoit mis le Roy Robert & les Florentins au ban de l'Empire, le ſecours d'hommes & d'argent que luy avoient promis les Gibelins & Frideric Roy de Sicile tardoit trop à venir, il réſolut de s'en retourner en Toſcane, pour y joindre les troupes de Caſtracani, & en ſuite aſſiéger Florence. Il partit donc de Rome le quatriéme d'Aouſt, emmenant avec ſoy ſon Antipape, chargé comme luy de mille imprécations & maledictions du peuple, qui paſſant tout-à-coup d'une extrémité à l'autre, de Gibelin qu'il s'eſtoit fait un peu auparavant ſe fit de nouveau Guelphe, rappella le Cardinal des Urſins Legat, & tous les autres Guelphes qu'on avoit chaſſez de la Ville, & ſe remit ſous l'obéïſſance du Pape. Et comme ſur ces entrefaites l'Empereur eût appris la mort de Caſtracani, il quitta l'entrepriſe de Florence pour aller promptement à Piſe, afin d'y donner ordre aux affaires de cét Eſtat & de celuy de Luques, qui avoient eſté ſous la domination de ce célebre Capitaine. 1328.

Ce fut là qu'il trouva le Général des Cordeliers Michel de Ceſene & Guillaume Okam, qui l'y attendoient, s'eſtant ſauvez depuis peu d'Avignon en cette maniére. Le Pape qui *Wading. ad hunc ann.*

1328. avoit bien du chagrin de ce que l'Empereur avoit eſté receû dans Rome; & qui ſoupçonnoit toûjours Michel de Ceſene d'entretenir une ſecrete intelligence avec ce Prince, l'avoit fort maltraité le dixiéme d'Avril, en preſence de quelques Cardinaux & des principaux Peres de ſon Ordre, l'appellant opiniaſtre, témeraire, inſenſé, fauteur de Louïs de Baviére & des héretiques, ſerpent venimeux que l'Egliſe nourriſſoit dans ſon ſein, & qui eſtoit encore obſtiné à ſouſtenir le dogme condamné de la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, qu'il avoit eû l'audace de faire définir dans ſon Chapitre de Peruſe, pour empoiſonner les fidelles de ſon héreſie; & ſur cela il luy avoit défendu de nouveau de ſortir d'Avignon ſous quelque prétexte que ce puſt eſtre, ſur peine d'excommunication, & de privation de ſa charge de Général. Michel, qui tout homme de bien & grand obſervateur de la Regle de Saint François qu'il eſtoit d'ailleurs, ne laiſſoit pas d'eſtre naturellement d'une humeur fiére, hautaine & intrépide, & qui eſtoit perſuadé qu'il y alloit en cette occaſion, non ſeulement de ſon honneur, mais auſſi de celuy de ce grand Ordre dont il eſtoit Chef, ne ſe pût contenir à une ſi vive attaque dans les bornes d'une patience Religieuſe, & du reſpect qu'il devoit au Souverain Pontife, quand meſme il euſt eû tort de le traiter avec outrage; & luy répondant

ſur

ſur le champ avec beaucoup de hardieſſe & de 1328.
fierté, il dît que pour ſa perſonne il aſſeûroit Sa Sainteté que tous ces beaux titres dont elle venoit de l'honorer ne luy convenoient point du tout; & pour ce qui concerne la déciſion du Chapitre de Peruſe, qu'elle eſtoit tres-orthodoxe, eſtant conforme à la Sainte Ecriture & aux Decrets des Papes ſes Prédeceſſeurs, & ſur tout de Nicolas III. qui avoit défini en termes tres-clairs, que l'abdication de toute ſorte de domaine, de laquelle les Freres Mineurs font profeſſion, en ne ſe réſervant que le ſimple uſage de fait, & nullement celuy de droit, eſt ſainte & loûable, enſeignée par Jeſus-Chriſt & par ſes Apoſtres, & confirmée par leurs exemples.

Une réponſe ſi hardie piqua extrémement le Pape: mais ayant réſolu d'agir contre luy par les formes, il ſe contenta pour lors de le chaſſer de ſa preſence, & de nommer des Commiſſaires pour examiner cette réponſe, afin de le pouvoir condamner en ſuite comme héretique. Sur quoy l'on écrivit de part & d'autre, & Guillaume Okam, qui avoit auſſi défenſe de ſortir d'Avignon, fit alors, pour ſouſtenir ſon Général, un petit traité qu'il inſera depuis dans ſon Dialogue. Cependant Michel de Ceſene, qui vit bien que ſes Commiſſaires ne luy ſeroient nullement favorables, & qui eſtoit fort réſolu de ne ſe pas dédire, comme le Pape le

1328. vouloit abſolument, fit une ſeconde démarche bien plus hardie que la premiére. Car il leur preſenta un Acte ſigné de ſa main, par lequel, aprés avoir proteſté qu'il n'avoit rien dit qui ne fuſt tres-conforme à l'Evangile, il appelle au Concile Général premiérement de la Sentence, par laquelle le Pape luy a défendu de ſortir d'Avignon; ſecondement, des trois Decretales du meſme Pape; & en troiſiéme lieu, de tout ce que ſes Commiſſaires pourront faire contre luy & contre ſon Ordre. On croyoit que le Pape éclateroit à ce coup: il ne le fit pas néanmoins encore; il empeſcha ſeulement Michel de Ceſene d'aller au Chapitre Général qui ſe devoit tenir à Boulogne, & voulut que le Cardinal d'Oſtie ſon Legat en Lombardie y préſidaſt en qualité de Commiſſaire Apoſtolique.

Robert Roy de Naples, & la Reine Sancia ſa femme, qui aimoient extrémement Michel de Ceſene, eûrent peur que le Legat ne le fiſt dépoſer dans ce Chapitre. C'eſt pourquoy ils y envoyerent un Gentilhomme, qui ſous prétexte de porter à ces Peres une bonne aumoſne pour leur ſubſiſtence durant le Chapitre, agit fortement auprés d'eux, afin d'empeſcher qu'on n'y fiſt rien au préjudice de leur Général. Cette puiſſante recommandation jointe à la ſatisfaction que Michel avoit donnée à tout le monde dans ſon gouvernement, fut ſi

Marc. Vliſſip. l. 5. c. 4. Wading.

efficace, qu'encore que le Legat euſt fait adroi- 1328.
tement tout ce qu'il pût pour faire élire un autre Général, on fit un Decret par lequel il fut confirmé dans ſa Charge, parce, diſoit-on, que l'on ne voyoit aucune raiſon qui puſt obliger le Chapitre à le dépoſer; & de plus on luy laiſſa le choix du lieu où ſe tiendroit l'année ſuivante le Chapitre Général, le priant néanmoins que ce fuſt à Paris pour ſatisfaire la Reine de France Jeanne d'Evreux, qui eſtoit dévote de l'Ordre, & avoit témoigné le ſouhaiter. Mais avant que les Députez qui portoient ce Decret à Avignon y fuſſent arrivez, Michel qui craignoit toûjours d'eſtre arreſté, & avoit négotié fort ſecretement avec l'Empereur, ayant ſceû qu'une Galere qu'on luy envoyoit de Piſe l'attendoit auprés d'Aigues-Mortes, s'évada la nuit du vint-cinquiéme de May, avec Guillaume Okam & Bona-gratia de Bergame, & monta ſur cette Galere. Le Cardinal de Porto, qui courut aprés luy par ordre du Pape, fit tout ce qu'il pût pour le ramener: mais ſans avoir jamais voulu deſcendre de la Galere qui eſtoit encore à la rade, il fit réponſe par écrit qu'il ne vouloit point retourner à ſon perſécuteur, de toutes les Sentences duquel il appelloit au Concile Général, aprés quoy il fut attendre l'Empereur à Piſe.

Cette retraite, & le Decret du Chapitre de Boulogne, qui fut apporté preſque en meſme

1328. temps à Avignon, acheverent tellement d'irriter le Pape, qu'il caſſa le Decret, déclara excommuniez Michel & ſes complices, & le dépoſa de ſa Charge, donnant l'adminiſtration de l'Ordre au Cardinal Bertrand de la Tour Cordelier, & commandant à tous les Religieux de luy obéïr, en attendant qu'on euſt élû un autre Général. Ce fut alors que l'on vit clairement en quelle eſtime & en quelle haute réputation ce Général des Cordeliers eſtoit dans toute l'Europe. Les Rois de France, d'Angleterre, d'Arragon, de Naples, de Majorque, les Archeveſques & les Eveſques, & les perſonnes de la plus haute qualité de ces Royaumes, écrivirent en ſa faveur au Pape, le ſuppliant très-inſtamment de vouloir rétablir un homme dont l'habileté, la doctrine, & la vertu eſtoient généralement reconnuës de tout le monde. Mais ces lettres ne purent arriver aſſez toſt pour remédier à un mal qui s'eſtoit déja rendu tout-à-fait incurable, par la derniére démarche que l'illuſion, & peut-eſtre auſſi le dépit de ſe voir ſi maltraité, firent faire à Michel, pour le précipiter miſerablement dans le Schiſme. Car ayant appris à Piſe la Sentence qu'on avoit portée contre luy à Avignon, il en appella le dix-huitiéme de Juillet au Concile, & envoya l'Acte de ſon appel ſigné d'un Notaire Apoſtolique à Jean XXII. qu'il ne vouloit plus reconnoiſtre pour Pape. En effet, Louïs

Wading. hoc ann.

de Baviére eſtant quelque temps aprés arrivé à Piſe, Michel luy conſeilla de publier de nouveau la Sentence qu'il avoit prononcée à Rome contre Jacques de Cahors : ce que cét Empereur fit dans une grande Aſſemblée qu'il tint pour cét effet le treiziéme de Décembre, avec toute la pompe & la ſolennité poſſible, en faiſant encore proclamer Pape ſon Nicolas V. qui eſtant arrivé par mer de Corneto, au commencement de Janvier, fit ſon entrée à Piſe, où il fut receû avec tous les honneurs qu'on rend au Vicaire de Jeſus-Chriſt en terre. Ce fut en cette meſme Aſſemblée que Guillaume Okam s'adreſſant à l'Empereur, luy dît, à ce que l'on aſſeûre, *Seigneur, défendez-nous de l'Antipape Jacques de Cahors avec voſtre épée, & nous ſçaurons bien vous défendre contre luy avec noſtre plume.*

1328.

Ioan. Vill. l. 10. c. 115.

Ann. 1329.

I. Vill. l. 10. c. 116.

Trithem. in Chr Hiſaurg. & de Scrip. Eccl. ſ.

C'eſt ce que ces Cordeliers entreprirent, & qu'ils taſcherent de faire d'abord par des libelles qu'ils ſemerent par tout, & par des écrits qu'ils afficherent aux portes des Egliſes de Piſe, contre les trois Conſtitutions de Jean XXII. qu'ils traitoient toûjours d'hérétique. Ils envoyerent meſme de leurs émiſſaires dans pluſieurs Villes, & ſur tout à Paris, où l'on fut ſurpris de voir un matin ces ſcandaleux écrits affichez aux portes de l'Egliſe de Noſtre-Dame, & à celles des Cordeliers & des Jacobins. Et ces gens furent aſſez adroits pour faire rendre à l'Eveſque de Paris, & au Syndic de l'Univer-

Epiſt. Ioan. XXII. ann. ſeq. ap. Bzov.

Continuat. Nang.

1329. ſité, des Lettres de l'Antipape Nicolas, & du Général Michel de Ceſene : mais on les envoya toutes fermées au Pape, pour luy témoigner le reſpect qu'on luy portoit en France, où l'on avoit grande horreur de ce Schiſme.

Antonin. tit. 24. 9. § 45.

On dit auſſi que le Pape ayant ſceû cette derniére action de Michel, qui ſembloit eſtre ſouſtenu de tous les Cordeliers, par le Decret qu'on avoit fait au Chapitre général de Boulogne, pour le maintenir, en fut tellement irrité, qu'il eût quelque envie d'éteindre tout l'Ordre de Saint François, comme Clement V. ſon Prédeceſſeur avoit aboli celuy des Templiers au Concile de Vienne. Mais aprés avoir fait une ſérieuſe réflexion ſur cette affaire, il trouva que cette penſée ne luy eſtoit pas inſpirée par le Saint Eſprit : car outre que cét Ordre, particuliérement en ce temps-là, eſtoit rempli d'un tres-grand nombre de ſujets qui floriſſoient pardeſſus tous les autres en doctrine & en ſainteté, entre leſquels il y avoit des Cardinaux, & pluſieurs Eveſques & Inquiſiteurs de la Foy dans tous les Royaumes de la Chreſtienté : il ſe trouva que, comme il l'avoûë luy-meſme dans un Bref qu'il envoya quelque temps aprés à la Reine de France, il n'y eût que quelques particuliers qui s'engagerent dans le Schiſme, & que tout l'Ordre ſe déclara contre eux dans le Chapitre général qui ſe tint à Paris aux Feſtes de la Pentecoſte.

Ordo prædictus generáliter ubique, exceptis paucis perſonis vilibus, &c. *Ep. Ioan. ad Ioannam Regin. Franciæ ap. Wading.*

Le Cardinal Bertrand de la Tour Vicaire de l'Ordre y préſida; & aprés qu'on y eût déclaré d'un conſentement général Michel de Cezene, ſchiſmatique, excommunié, & tres-juſtement dépoſé du Généralat par l'unique vray Pape Jean XXII. on élût pour nouveau Général le Pere Gerard d'Eudes de la Province d'Aquitaine, Docteur de Paris, & fort aimé du Pape; aprés quoy l'on termina cette faſcheuſe controverſe de la pauvreté de Jeſus-Chriſt, en accordant les Conſtitutions de Jean avec la Decretale du Pape Nicolas, de la maniére que nous l'avons fait, & déclarant que le Decret du Chapitre de Peruſe ſe devoit entendre ſelon le ſens de cette Decretale. 1329.

On fit plus, car en meſme temps l'Eveſque de Paris, reveſtu de ſes habits Pontificaux, publia ſolennellement dans le Parvis de Noſtre-Dame toutes les Sentences portées contre l'Antipape & contre Michel de Cezene & ſes complices, les déclarant excommuniez, héretiques, & ſchiſmatiques, & faiſant bruſler les écrits qu'ils avoient fait afficher dans Paris, ce que le Provincial des Cordeliers qui eſtoit preſent à cette action, approuva au nom du Chapitre Général. Ainſi le pauvre Michel abandonné de tout ſon Ordre, fut contraint, avec ce peu qui demeurerent obſtinez comme luy dans le Schiſme, de ſuivre l'Empereur, qui s'en retourna ſur la fin de cette année en Al- *Continuat. Nang.*

1329. lemagne, aprés avoir recommandé à ceux de Piſe ſon prétendu Pape, dont il ne ſe ſoucioit plus gueres, & duquel il faut maintenant que je diſe en peu de mots quelle fut la fortune & la fin.

Ce bon homme, ſoit qu'il connuſt que Louïs de Baviére, aprés s'eſtre ſervi de luy, pour ſatisfaire ſa vengeance, le laiſſoit là; ſoit qu'il viſt bien que la pluſpart des Italiens, peu ſatisfaits de l'Empereur, qui avoit tiré d'eux tout l'argent qu'il avoit pû, juſqu'à vendre les Villes & les Eſtats à ceux qui luy en donnoient le plus, l'alloient abandonner, & qu'en ſuite ils ne voudroient plus de ſon idole de Pape, & retourneroient ſous l'obéïſſance de Jean XXII. ſoit enfin, que comme il avoit eſté toute ſa vie homme de bien, à l'ambition prés, il euſt enfin ouvert les yeux, pour voir le déplorable eſtat où elle l'avoit réduit: il eſt certain qu'il réſolut d'en ſortir le plûtoſt, & tout enſemble le plus ſeûrement qu'il pourroit. A cét effet, il s'alla jetter entre les bras du Comte Boniface fort généreux Seigneur, & le plus riche homme de Piſe, qui le prit en ſa protection, & le voulant mettre à couvert des inſultes de ceux qui le cherchoient pour faire leur Cour au Pape; en le remettant entre ſes mains, il le cacha dans une de ſes maiſons de campagne, qu'il avoit ſur le bord de la mer, dans l'Eſtat de Luques. Ce fut de là que ce Cordelier écri-

vit

vit au Pape une fort belle Lettre toute remplie des marques d'un vray repentir; dans laquelle, aprés avoir humblement confeſſé ſon crime, & ne s'intitulant plus que Frere Pierre de Corbaria, digne de toute ſorte de ſupplices, il le conjure au nom du Pere des miſericordes, dont il tient la place en terre, de le recevoir à penitence, s'offrant à renoncer à ſa prétenduë dignité, & à ſes erreurs, & au Schiſme, en telle forme, & en tel lieu qu'il luy plaira. *Ann.* 1330. *Epiſt. F. Petri de Corbar. ad Ioan. P. apud Wading.*

Le Pape ravi de le voir en une ſi belle diſpoſition, luy promit, par un Bref, toute ſorte de bon accueïl, & accorda au Comte Boniface protecteur de Pierre, les conditions qu'il avoit demandées pour luy; à ſçavoir, outre l'aſſeûrance de la vie, qu'il ne ſeroit ſujet qu'au Pape, qui luy donneroit de quoy ſubſiſter, & paſſer honorablement le reſte de ſes jours. Ainſi, aprés avoir fait publiquement ſon abjuration à Piſe le vint-huitiéme de Juillet, entre les mains de l'Archeveſque, ſelon la formule preſcrite par le Pape, il monta avec une ſuite honorable ſur deux galéres des Piſans, & s'eſtant mis volontairement entre les mains des Officiers du Pape à Nice en Provence, où il aborda le huitiéme d'Aouſt, il y fit la meſme abjuration, qu'il renouvella en toutes les Villes ſur ſon paſſage juſqu'à Avignon. Il y arriva le vint-cinquiéme du meſme mois, & le *Wading. hoc ann.*

1330. jour ſuivant eſtant introduit dans le Conſiſtoire public, il s'alla jetter la corde au cou aux pieds du Pape, & abjura pour la derniére fois ſon Schiſme & ſes erreurs, avec de ſi grands témoignages d'un eſprit contrit & humilié, & en termes ſi forts & ſi pathetiques, qu'il tira les larmes des yeux de toute l'aſſiſtance, & principalement du Pape, qui ſe levant de ſon Trône, le releva de terre, l'embraſſa tendrement, & le receût en paſteur & en pere, comme ſa pauvre brebis égarée, & comme ſon enfant prodigue, qui revenoit à la maiſon paternelle, où il fut magnifiquement receû. Mais de-peur que s'il retournoit en Italie il ne devinſt par la malice d'autruy l'occaſion de quelque nouveau trouble, il le retint dans ſon Palais en une honneſte priſon, en luy aſſignant un fort bel appartement. Il voulut qu'il y fuſt ſervi comme luy-meſme par ſes Officiers, & luy fit donner des livres avec leſquels il s'entretint dans une douce ſolitude, juſqu'à
1333. ce que trois ans aprés il y mourut tres-ſaintement, & il fut enterré, par ordre du Pape, avec pompe, mais en habit de Cordelier, dans l'Egliſe du Couvent de ſes confreres d'Avignon.

Voila quelle fut la fin & du Schiſme & de l'Antipape, comme le ſçavant & judicieux Cordelier Wadingus l'a fait voir clairement dans les Annales de ſon Ordre, par plus de qua-

rante piéces tres-authentiques qu'il a tirées du Vatican, & qui convainquent manifeſtement de fauſſeté ce que quelques anciens Auteurs mal informez, & pluſieurs modernes, aprés ceux-cy; ont écrit au contraire, touchant la prétenduë trahiſon qu'ils veulent qu'on ait faite à Pierre de Corbaria, pour le livrer, malgré qu'il en euſt, à Jean XXII. Ce Pape ne luy ſurveſquit pas long-temps, car il mourut ſur la fin de l'année ſuivante, durant le cours d'une autre faſcheuſe conteſtation que l'on a voulu tourner à ſon deſavantage, & qu'il termina néanmoins tres-ſagement, un peu avant que de mourir. Voicy comme la choſe ſe paſſa. 1330. *Platin. Onuphrius. Ciacon. & alii.* 1334.

Il y avoit environ deux ans qu'il croyoit avoir trouvé dans quelques-uns des plus anciens Peres, à la lecture deſquels il s'appliquoit fort, que les ames des Fidelles décedez dans l'eſtat de grace, quand meſme elles auroient eſté parfaitement purifiées de toutes leurs taches, ne jouïroient de la claire viſion de Dieu qu'aprés la réſurrection. Cela luy plût ſi fort, & il prit ſi grand ſoin d'appuyer cette opinion, & de la confirmer par les paſſages de ces Peres, qui ſemblent la favoriſer, qu'on ne douta point du tout que ce ne fuſt-là ſon ſentiment. Et certes, on eût grand ſujet de n'en pas douter, quand on ſceût qu'il avoit envoyé à Pierre de Roger Archeveſque de Roüen, & au Pere Gautier de Dijon Cordelier, Confeſ- *Ann.* 1331. *Villan. l. 10. Onuphr. Ciacon. Wadingh.* *In Regeſt. Ioan. ap. Wad.*

1331. ſeur de la Reyne de France Jeanne d'Evreux, une longue liſte de ces autoritez, avec ordre exprés de les expliquer à cette Princeſſe, comme s'il euſt entrepris de luy inſpirer ce meſme ſentiment. Cela fit grand bruit dans le monde, & principalement à la Cour du Pape, où la plus grande partie du Sacré College, & la pluſpart des Docteurs ne pouvoient ſouffrir cette nouveauté qu'ils croyoient eſtre contre l'Evangile, quoy-que l'Egliſe n'euſt rien déterminé ſur ce point-là que l'on n'avoit pas encore mis en queſtion. C'eſt pourquoy, pour remédier à cette eſpece de ſcandale, il aſſembla tous les Cardinaux, les Prélats, & les Docteurs qui ſe trouvoient alors à Avignon, & leur proteſta qu'il ne s'eſtoit encore déterminé à pas une des deux opinions ſur cette matiére, & que tout ce qu'il en avoit dit juſqu'alors n'eſtoit que par voye de recherche & d'examen, pour s'éclaircir de la verité, ajouſtant qu'il trouvoit à propos que pour la trouver on en fiſt une plus exacte recherche, & qu'il leur ordonnoit tres-expreſſément à tous en général, & à chacun en particulier, de luy apporter par écrit tout ce qu'ils auroient trouvé de plus fort pour ou contre les deux opinions contraires ſur cette queſtion, *Si les ames des Bienheureux verront Dieu clairement avant la Réſurrection.*

1. Villan. l. 10. c. ult. Wading. ad ann. 1331.

Il ne pût néanmoins ſi bien cacher ſes ſecrets ſentimens, qu'il ne fiſt manifeſtement

paroiſtre qu'il penchoit fort du coſté de la négative. Car quand quelqu'un la confirmoit par quelque autorité, ou par quelque raiſon qui luy ſembloit forte, il luy faiſoit mille careſſes, ce qu'il ne faiſoit pas aux autres qui appuyoient beaucoup plus ſur l'affirmative. C'eſt ce qui peut-eſtre fut cauſe que Gerard d'Eudes Général des Cordeliers, qui eſtoit de Cahors, & l'un de ſes grands confidens, ſe trouvant alors à Paris, entreprit d'y preſcher cette doctrine qui plaiſoit ſi fort à ce Pape, auquel il crût que cette action ne déplairoit pas. Cela ſcandaliſa extrémement toute la Ville, & particuliérement les Docteurs de la Faculté de Théologie, qui eſtoit en une ſinguliére eſtime & venération dans toute l'Europe. Sur quoy Philippe de Valois, qui, ſelon la bonne politique des Princes ſages, ne vouloit point ſouffrir de nouveauté en Doctrine dans ſon Royaume, de peur qu'elle ne troublaſt l'Eſtat en troublant la Religion, comme il arrive d'ordinaire, fit aſſembler tous les Docteurs pour examiner cette nouvelle propoſition.

1331. *Ann.* 1332.

On le fit fort exactement; & aprés qu'on eût déliberé ſur un point de cette importance durant pluſieurs jours, ces ſages & ſçavans Docteurs la cenſurerent enfin, par leur Decret du ſecond de Janvier de l'année mil trois cens trente-trois, aprés avoir dit néanmoins que le Pape ne l'avoit pas avancée pour la ſouſtenir, beau-

Ann. 1333.

1333. coup moins pour la définir, mais ſeulement
Ap. Spond. hoc ann. pour l'examiner. Sur cela le Roy, qui préferoit le ſentiment d'une ſi ſçavante Faculté à celuy du Pape comme Docteur particulier, qui proteſtoit meſme ne vouloir rien dire affirmativement ſur ce ſujet, obligea le Général des Cordeliers, ſur peine d'eſtre traité comme un hérétique, à ſe rétracter publiquement, & à proteſter en chaire, que ce qu'il avoit dit n'avoit eſté que par forme de diſpute, & non pas pour aſſeûrer une choſe que luy-meſme ne croyoit pas, comme n'eſtant nullement conforme à la créance de l'Egliſe. En ſuite ce Prince ſi zelé pour la Relegion, en écrivit au Pape, & le priant de ne plus parler d'une opinion qui eſtoit condamnée de tous les Docteurs, il luy remontre dans ſa lettre tres-ſagement, & avec beaucoup de reſpect, qu'il n'eſt pas bienſéant à un Pape d'avancer, non pas meſme comme Docteur particulier, & par voye de diſpute, des propoſitions ſuſpectes, puis que c'eſt à luy de juger de ces ſortes de queſtions, quand elles ſont propoſées par les autres. Il l'avertit meſme charitablement qu'il doit prendre garde, pour ſon honneur, qu'il court un bruit que c'eſt luy qui a envoyé à Paris ce Général, pour y preſcher cette dangereuſe doctrine : à quoy le Pape répondit par ſon Bref, en proteſtant devant Dieu qu'il n'y avoit jamais penſé.

Ex Regeſt. ap. Wading. hoc ann.

Ex Regeſt. Ioan apud Wading.

Enfin ces remontrances furent ſi efficaces, 1333.
que le Pape ne paſſa pas plus outre en cette affaire; & meſme, pour laiſſer à la poſterité un témoignage irréprochable de ſon ſentiment & de la pureté de ſa créance, il fit, eſtant preſt de mourir, l'année ſuivante, ſa derniére Conſtitution du troiſiéme de Décembre, par laquelle il déclare qu'afin qu'on ne prenne pas d'une maniére contraire à ſon intention ce qu'il a dit ou écrit ſur cette queſtion de la viſion beatifique, il déclare que les ames ſéparées de leurs corps, eſtant parfaitement purifiées, ſont dans le Ciel, où elles voyent Dieu clairement & face à face, comme parle Saint Paul; & que tout ce qu'il a jamais dit, preſché, ou écrit, tant ſur cela que ſur toute autre choſe, il le ſoumet entiérement à la déciſion de l'Egliſe & des Papes ſes Succeſſeurs.

Ann. 1334. *Ap. Villan. l. 11. c. 9. & Wadingh. in vet. Cod.*

Voila quel fut le ſentiment tres-orthodoxe de ce Pape, qui pouvant avoir eû en ſon particulier des opinions contraires à celles des autres Docteurs Catholiques, dans les choſes qui n'eſtoient pas encore décidées par l'Egliſe, (car cette queſtion ne le fut que par ſon Succeſſeur Benoiſt XII.) les ſoumit à ſon jugement définitif. Ainſi quand meſme il auroit toûjours fortement ſouſtenu juſqu'à la mort cette opinion, qui n'eſtoit pas encore condamnée, on ne pourroit pas dire pour cela qu'il fuſt héretique, comme quelques Proteſtans nous l'ont

Vid. Alph. à Caſt. l. 3. contr. hæreſ. verb. Beatitudo.

1334. voulu reprocher fort mal à propos: beaucoup moins devroient-ils ſouffrir l'effroyable impoſture de Calvin, le premier ſéducteur de leurs Anceſtres, qui n'ayant oſé dire que ce Pape fuſt tombé dans l'héreſie, pour avoir eſté dans ce ſentiment, duquel il eſt luy-meſme, n'a pas eû honte d'avancer hardiment ſans heſiter, & ſans la moindre apparence d'aucune preuve, ce qui n'eſt jamais tombé dans l'eſprit de perſonne que de luy ſeul, à ſçavoir, que Jean XXII. a tenu que les ames eſtoient mortelles, & qu'elles mouroient effectivement avec leurs corps, pour reſſuſciter avec eux au jour du jugement. Quelle créance aprés cela peut-on donner à un homme qui écrit de ſang froid, & ſans crainte des jugemens de la poſterité, une fauſſeté ſi viſible, & qui toute ſeule eſt capable de deshonorer un Ecrivain, & le rendre ſuſpect meſme dans les choſes où il luy échape de dire quelquefois la verité?

Calvin. Inſtit. l. 4. c. 7. §. 28.
Bellar l. 4. de Pontif. Rom. c. 14.

Ce fut donc aprés une ſi ſolennelle déclaration de ſa créance que le Pape Jean XXII. âgé d'environ quatre-vints-dix ans, mourut le quatriéme de Décembre à Avignon, où il tint le Saint Siége dix-huit ans avec beaucoup de courage & peu de repos, à cauſe des grands démeſlez qu'il eût avec un Empereur qu'il vouloit s'aſſujetir, & qui n'épargna rien pour ſe maintenir dans l'indépendance, laquelle il crût auſſi-bien que l'Empereur Frideric Barberouſſe

& ſes

& ſes autres Prédeceſſeurs, eſtre aquiſe à l'Em- 1334.
pire depuis Charlemagne par un droit inviola-
ble, & qui ne vient que de Dieu ſeul.

Pour Michel de Ceſene & Guillaume Okam, qui furent ſes grands adverſaires, ils ſe retirerent à Munich avec peu d'autres Cordeliers tres-zelez, qui les ſuivirent. Ils y menerent une vie tres-auſtere dans l'exacte obſervance de leur pauvreté, pour laquelle, & pour celle de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, comme ils l'entendoient, ils continuérent opniaſtrément de combatre contre le Pape, qui les excommunia ſouvent. En effet, comme Jean XXII. eût publié contre Michel un fort long écrit, qui commence *Quia vir reprobus*, il y répondit à Munich par un autre encore plus long; il écrivit meſme une grande lettre adreſſée à tous les Religieux de ſon Ordre, dans laquelle il s'efforce de montrer que le Pape a erré dans ſes trois Conſtitutions, & dans l'écrit qu'il a publié contre luy, & une autre au Général Gerard d'Eudes, pour luy prouver que ſon élection eſt nulle, & qu'il n'y a que luy ſeul Michel de Ceſene qui ſoit vray Général. On en voit encore pluſieurs à la fin du livre d'Okam, intitulé l'*Ouvrage de quatre-vints-dix jours*, imprimé chez Aſcenſius à Lyon en l'année mil quatre cens quatre-vints quatorze. Enfin il perſiſta toûjours dans ſon aveugle opiniaſtreté, juſqu'à ce que neuf ans aprés, comme il eſtoit ſur le point de mourir,

Marc. Vlyſipp. l. 2. c. 14. Wading.

Wadingh. ad ann. 1328. an. 1330.

7. Kal. April.

14. Ian. 1330.

1334. Dieu, qui par ſa miſericorde infinie eût pitié de l'illuſion & de l'égarement d'un homme d'ailleurs ſi ſage & ſi vertueux, luy ouvrit les yeux de l'ame, pour reconnoiſtre le déplorable eſtat où ſon faux zele pour la pauvreté de ſon Ordre l'avoit réduit, & luy toucha ſi fortement le cœur, qu'il témoigna un veritable repentir de ſa faute, ce qui fut cauſe de la converſion de tous les autres. Car voyant celle de leur Maiſtre qu'ils avoient ſuivi dans l'erreur, ils le voulurent ſuivre dans ſa penitence, comme ils firent les uns plûtoſt, & les autres un peu plus tard, aprés la mort de Louïs de Baviére.

Wading. ex Chron. M. S. ad ann. 1343. Raynald. eod. ann.

Les plus ſignalez furent le Pere François d'Aſcoli, qui publia meſme un fort beau traité de ſa penitence, & le célebre Guillaume Okam, qui termina ſa vie par une tres-belle action, laquelle aſſeûrément doit effacer la mémoire de toutes celles qu'on luy peut juſtement reprocher pour avoir ſouſtenu le Schiſme. Auſſitoſt qu'il ſe vit libre aprés la mort de l'Empereur dont il défendoit la cauſe, & qui croyoit pouvoir en conſcience s'arreſter à ſes réſolutions comme à celles d'un des plus ſçavans & des plus renommez Docteurs de ſon ſiécle, il ne voulut plus rien ménager pour ſoy-meſme, comme il avoit fait juſqu'alors pour Louïs de Baviére, afin que ce Prince puſt ſe réconcilier avec honneur. Il envoya donc au Chapi-

tre Général qui ſe tenoit alors à Verone le Sceau de l'Ordre qu'il avoit toûjours retenu depuis la mort de Michel de Ceſene. Il demanda humblement pardon de ſa faute à ſon Général & aux Peres aſſemblez, les ſuppliant d'interceder auprés de Sa Sainteté pour luy & pour ſes compagnons qui eſtoient encore à Munich, afin qu'il luy pluſt les abſoudre de toutes les cenſures qu'ils avoient encouruës. Le Chapitre ne manqua pas de faire cét office auprés du Pape qui eſtoit Clement VI. & ce grand Pontife ravi de la converſion & du retour d'un ſi grand homme, donna par un Bref tout pouvoir au Pere Général de les abſoudre, aprés avoit fait l'abjuration du Schiſme ſelon la Formule qu'il envoya. Et comme ſi Okam n'euſt attendu que ce paſſeport pour paſſer ſeûrement de ce monde en l'autre, il mourut peu de temps aprés cette heureuſe réconciliation dans la paix de l'Egliſe, & comme on le peut préſumer dans la grace de Dieu, qu'il obtint par ſa penitence. 1334.

Ex Regeſt. Clement. VI. ann. 8. ap. Wading.

Trithem. de ſcript. Ciacon. in Ioan. XXII. Nicol. Sander. de viſib. Monar. l. 7. Matur. in not. ad Antonin. tit. 21. c. 5. §. 2. Gualter. Chron. ſæcul. 14.

Je ſçais que Bzovius Dominicain, le perſécuteur implacable des Manes de ce grand Docteur, a dechiré d'une étrange maniére ſa memoire, en le traitant d'héreſiarque, de corrupteur de la Philoſophie & de la Théologie, & l'accuſant d'avoir eſté l'auteur de tout le mal que Louïs de Baviére a fait à l'Egliſe & au Pape : mais je ſçais bien auſſi que Wadingue tres-

1334. ſçavant Cordelier, qui le réfute fort ſolidement en tout ce qu'il a dit mal à propos contre les Cordeliers, qu'il n'épargne jamais dans l'occaſion, a fait contre luy l'Apologie d'Okam dans ſes Annales des Freres Mineurs. Là il avoûë d'abord que ce Docteur fit tres-mal d'adherer au Schiſme, & d'écrire, comme il a fait inſolemment en pluſieurs libelles, contre Jean XXII. qu'il n'appelle que Jacques de Cahors, le croyant décheû du Pontificat comme héretique, pour avoir fait trois Conſtitutions qu'il s'imaginoit eſtre contraires en matiére de Foy, à la Decretale de Nicolas III. ce qui eſt tres-faux. Mais aprés cela répondant à ces trois chefs dont l'Annaliſte Jacobin accuſe ce grand homme, il fait voir ce qui eſt tres-vray, que Louïs de Baviére avoit déclaré la guerre au Pape, & formé le Schiſme avant qu'il euſt veû ni connu Guillaume Okam. Secondement, que ſa Philoſophie & ſa Théologie ont toûjours eſté receûës dans l'Ecole ſans aucune cenſure, & que de fort ſçavans hommes les ont & loûées & ſuivies avec beaucoup de réputation. Enfin qu'on ne trouvera jamais aucune propoſition héretique dans tous ſes livres, quoyqu'il y en ait de fort témeraires & audacieuſes, pour leſquelles on a condamné quelques-uns de ſes écrits, & qu'on ne peut dire qu'il ſoit héretique, pour avoir ſouſtenu la ſuperiorité du Concile Général pardeſſus le Pape, & l'in-

dépendance de l'Empire & des Empereurs, ni pour avoir écrit que Jean XXII. comme Docteur particulier, a erré, en ce qu'il a dit contre la Conſtitution de Nicolas III. que Jeſus-Chriſt & les Apoſtres avoient toûjours eû le domaine des choſes qui ſe conſument par l'uſage. De ſorte qu'il y a de bons Auteurs qui n'ont point fait de difficulté d'aſſeûrer que ce n'eſt que contre ce Pape, comme Docteur particulier, qu'il a écrit, & non pas contre l'autorité de l'Egliſe Romaine & du Pape, laquelle il reconnoiſt dans la préface de ſon Livre du Saint Sacrement de l'Autel. Voila ce que le docte Pere Wadingus a dit pour la défenſe de Guillaume Okam, qui, quoy qu'il en ſoit, a eû le bonheur d'avoir receû avant ſa mort ſon abſolution du Pape. 1334.

Sander. loc. cit. Petr. Matur. loc. cit.

Il n'en fut pas de meſme de l'Empereur Louïs de Baviére, dont il faut maintenant que je raconte en peu de mots quelle a eſté la fin. Il eſt certain que ce Prince, peu de temps aprés ſon retour en Allemagne, où il eſtoit en pleine paix, aimé & obéï de ſes ſujets, qui le reconnoiſſoient ſans contredit pour leur Empereur, rentra dans luy-meſme, & que touché d'un veritable ſentiment de Religion, puis qu'en l'eſtat où eſtoient ſes affaires il ne pouvoit agir par crainte, il ſe réſolut de ſe réconcilier avec le Pape, voyant fort bien, comme il l'avoûoit meſme de bonne foy, qu'il n'avoit

1334. fait un Antipape, que pour ſe venger de Jean XXII. dont il croyoit avoir eſté trop vivement pouſſé. Pour cét effet, il s'adreſſa juſques à trois fois à ce Pape par des entremetteurs, par des lettres fort ſoumiſes, & par ſes Ambaſſadeurs, en luy demandant humblement, comme au veritable Vicaire de Jeſus-Chriſt en terre, ſon abſolution, avec promeſſe de le ſatisfaire en tout ce qu'il ordonneroit, pourvû qu'on ne fiſt rien contre l'honneur & les droits de l'Empire. Mais ce Pape qui s'eſtoit fixé dans la réſolution de le dégrader, rejetta bien loin toutes ſes demandes, & répondit toûjours à tous ceux qui s'entremettoient pour luy, qu'ils ne ſçavoient ce qu'ils demandoient.

Herwart. p. 2. ann. 1330. 1331. 1333. & 1334. Ex litter. & Procurator. Ludov.

Aprés ſa mort Louïs crût que Benoiſt XII. homme de ſainte vie, & d'un eſprit beaucoup plus doux que ſon Prédeceſſeur, luy feroit miſericorde, à l'exemple de Jeſus-Chriſt, dont il tenoit la place, & qui recevoit toûjours les pecheurs avec une extréme bonté. Il eût meſme une raiſon particuliére, & tres-forte de l'eſperer, parce qu'on luy avoit mandé d'Avignon que le nouveau Pape & les Cardinaux épouvantez de certaines demandes exceſſives que faiſoit le Roy Philippe de Valois, avoient réſolu de ſe bien remettre avec l'Empereur. Il luy envoya donc des Ambaſſadeurs avec des lettres tres-reſpectueuſes, contenant les conditions

Ann. 1335.

Albert. Argent. Chron. p. 125.

ſous leſquelles les Cardinaux & le Pape meſme avoient fait entendre à ſes gens qu'il devoit demander l'abſolution. Et certes, il s'oblige à tant de choſes dans ces Lettres, pour ſatisfaire le Pape & l'Egliſe, qu'en les liſant comme elles ſont rapportées tout au long en dix-huit feuïllets par le Chancelier Heuvart, & en abregé dans les Annales de M. de Sponde, on ſe perſuade aiſément que l'affaire eſt concluë, & qu'on ne peut rien exiger davantage pour luy donner ſon abſolution. Auſſi le Pape en fut ſi ſatisfait, qu'aprés s'eſtre étendu en plein Conſiſtoire ſur les loûanges de ce Prince, il promit ſolennellement de luy octroyer la grace qu'il luy demandoit; de ſorte qu'on ne doutoit point qu'il ne deuſt donner dés le lendemain cette abſolution. Mais il en fut empeſché par les remontrances des Ambaſſadeurs des Rois de France, de Naples, & de Boheme, qui n'aimoient pas Louïs de Baviére, & avoient déja formé le deſſein de faire tranſporter l'Empire à Charles fils du Roy de Boheme.

Ann. 1336.

Albert. Argent. ibid.

Ce Roy s'eſtoit tout ouvertement déclaré ennemi de Louïs, qui l'avoit fort maltraité, parce qu'il croyoit en avoir eſté trahi dans la guerre qu'il luy avoit permis de faire en Italie, où bien loin de rétablir les affaires de l'Empire, ainſi qu'il l'avoit promis, il s'eſtoit entendu avec le Legat du Pape Jean XXII. qu'il vouloit gagner, pour l'obliger à faire éli-

Mussi Chron.

1336. re ſon fils Empereur. Enſuite, pour ſe maintenir il avoit fait une fort étroite alliance avec le Roy Philippe de Valois, & avoit fait entrer dans ſon parti contre Louïs, Charles Roy de Hongrie, neveu de Robert Roy de Naples, & Caſimir Roy de Pologne ; de ſorte qu'ayant fait entendre aux Cardinaux que la perte de Louïs eſtoit inévitable, ceux-cy dont la pluſpart eſtoient François qui dépendoient du Roy, & qui craignoient que s'ils ne ſe conformoient à ſes volontez, on ne ſaiſiſt les grands biens qu'ils avoient en France, remontrerent au Pape qu'il n'y avoit nulle apparence de deſobliger cinq Rois fidelles au Saint Siége, pour ſatisfaire un prétendu Empereur tant de fois excommunié, & notoirement hérétique. Ils dirent enfin tant de choſes à Benoiſt pour l'intimider, que ce bon Pontife qui eſtoit d'un naturel doux & craintif, n'oſa paſſer outre, & renvoya les Ambaſſadeurs de Louïs, ſans avoir fait ce qu'il avoit envie de faire. Cela néanmoins ne réüſſit pas de la maniére que ces Cardinaux ſe l'eſtoient imaginé ; car d'une part Louïs qui eſtoit extrémement brave, & heureux en guerre, batit les troupes de Boheme, de Hongrie, & de Pologne, qui s'eſtoient jettées dans la haute Baviére ; & de l'autre irrité du mauvais office que le Roy Philippe luy avoit rendu, il ſe ligua contre luy avec Edoûard Roy d'Angleterre, qu'il fit Vicaire de l'Empire

Albert. Argent. p. 126. 127.

Ann. 1337.

Argent. Rebdorf. Vill. l. 11. Maſſon. Meyer. Pigna. Herwart. ad hunc ann.

pire dans les Païs-Bas; ce qui fut cauſe que la pluſpart des Princes de ces quartiers-là ſe déclarerent pour l'Anglois dans cette guerre qui fut ſi funeſte à la France. 1337.

Cependant l'Empereur ne ſe rebuta pas encore pour ce refus auquel il ne s'attendoit point du tout: car les Eveſques de la Province de Mayence, & quelques autres avec eux, s'eſtant aſſemblez à Spire, où Louïs voulut bien ſe trouver, comme ils l'en avoient ſupplié, il leur promit ſolennellement par écrit, que pour obtenir du Pape ſon abſolution, il feroit de grand cœur tout ce qu'eux-meſmes jugeroient ſelon Dieu qu'il devoit faire, ſon honneur ſauf. Sur quoy ces Prélats députerent vers le Pape, l'Eveſque de Coire & un des Comtes de Naſſau, avec des lettres, par leſquelles ils le ſupplient tres-humblement, pour le bien ſpirituel de toute l'Allemagne, de le vouloir réconcilier à l'Egliſe, à cette condition qu'il avoit acceptée de bonne foy, en ſe ſoumettant avec tant de généroſité au jugement des ſeuls Princes Eccleſiaſtiques. Mais la meſme crainte qui avoit obligé Benoiſt à refuſer cette grace la premiére fois qu'on la luy avoit demandée, produiſit encore le meſme effet malgré toutes ſes bonnes inclinations: de ſorte qu'il ne pût s'empeſcher de témoigner avec de grandes marques de douleur, à ces deputez, l'extréme regret qu'il avoit de ne pou-

Argentin. p. 127.

Alb. Argent. p. 127.

1337. voir leur accorder ce qu'ils demandoient avec tant de juſtice, ainſi que luy-meſme s'en eſtoit expliqué en plein Conſiſtoire. Car répondant à ces meſmes Cardinaux, qui pour empeſcher qu'on ne receuſt à penitence Louïs de Baviére, exageroient tout ce qu'il avoit fait contre le Pape, il ne feignit pas de l'excuſer, en diſant qu'on l'avoit trop pouſſé, & qu'en le traitant de la ſorte on l'avoit contraint de faire ce qu'il voudroit n'avoir pas fait.

Cumque dicerent eum multa contra Eccleſiam feciſſe, Papa dixit, imò nos fecimus contra eum: ipſe enim cum baculo veniſſet ad pedes præde-ceſſoris noſtri ſi voluiſſet, ſed ipſe noluit eum recipere, & quicquid fecit, provocatus fecit. Albert. Argent. p. 126.

Si ces démarches que Louïs de Baviére fit pour obtenir ſon abſolution, luy furent inutiles à l'égard du Pape, elles luy ſervirent extrémement auprés des Princes d'Allemagne: car s'eſtant perſuadez que l'on attaquoit en ſa perſonne les droits de l'Empire, ils agirent en cette rencontre avec une incroyable ardeur pour luy & pour leur commune défenſe. En effet, les Electeurs & les autres Princes Eccleſiaſtiques & ſéculiers s'eſtant aſſemblez à Rentz ſur le Rhin, un peu au deſſus de Coblents, firent un acte authentique, par lequel ils déclarent, *Que l'Empire eſt abſolument indépendant du Pape, & que celuy qui eſt élû par le plus grand nombre des Electeurs, ainſi que l'a eſté l'Empereur Louïs de Baviére, poſſede toute la plenitude de la puiſſance Imperiale en vertu de ſon élection, & peut en ſuite gouverner l'Empire de plein droit, ſelon l'ancienne couſtume, ſans qu'il ait beſoin pour cela du conſentement, de l'approbation, ou de la confirmation*

Rebdorf. Chron.

Epiſt. Elect. ad Bened. P. ap. eund. & Bzov. & Herwart.

Confed. Princ. ap. Herwart. Albert. Argent. p. 129.

du Pape. Et aprés avoir tous juré qu'ils employeroient toutes leurs forces pour conſerver ces droits inviolables de l'Empire, ils en donnerent avis au Pape par leurs lettres, dans leſquelles, en y inſerant cette déclaration, ils le prient de caſſer toutes les Sentences portées par ſon Prédeceſſeur contre l'Empereur Louïs, puis qu'il eſt évident qu'elles ſont au préjudice de cette indépendance de l'Empire, proteſtant que s'il ne le fait, ils ſeront contraints de ſe pourvoir contre elles par une autre voye. 1337.

C'eſt ce que l'on fit effectivement peu de jours aprés. Car comme on n'eût point ſur cela de réponſe favorable, l'Empereur aſſembla le huitiéme d'Aouſt les meſmes Princes dans une Diéte générale à Francfort, où, du conſentement de tous, il fit cette célebre Conſtitution, *Licèt jura utriuſque teſtamenti*, par laquelle il définit ce que ces Princes avoient déclaré, & en fait une Loy pour établir à perpetuité cette indépendance abſoluë de l'Empire & de l'Empereur, qui par ſa ſeule élection, dit-il, eſt en effet Roy des Romains & Empereur, ſans qu'il ait beſoin pour cela du conſentement ni de l'approbation du Pape; défendant au reſte à tous ſes ſujets, ſur peine d'eſtre déclarez criminels de leze-Majeſté, de jamais rien dire au contraire, ni de conſentir, ou obéïr à ceux qui oſeront faire quelque entrepriſe contre cette Loy. Il fit plus, car en

Rebdorf. p. 436.

Ap. Hieron. Balb. in lib. de Coronat. ad Car. 5. Hewart. t. 2.

1337. meſme temps il publia ſon Manifeſte, dans lequel il entreprend de prouver par les loix civiles & canoniques, par l'autorité des Peres & des Docteurs, & par pluſieurs raiſons, cette indépendance de l'Empereur, & que le Pape n'a nulle autorité ſur luy, ni ſur les autres Princes pour le temporel; que toutes les procedures, les citations & les Sentences de Jean XXII. contre luy & contre ſes fidelles ſujets, ſont nulles de toute nullité, & qu'avant meſme la publication de ces Sentences, il en a pû appeller, ainſi qu'il a fait, au Concile général, qui en cette cauſe, où il s'agit du droit Divin, & de ce qui appartient à la Foy, eſt ſans contredit pardeſſus le Pape. Aprés quoy il déclare encore que toutes ces Sentences ſont de nulle autorité, défend ſur de tres-griéves peines à tous ſes ſujets d'y déferer, & ordonne à tous les Eccleſiaſtiques de célebrer comme auparavant les Offices Divins, ſans ſe ſoucier de l'interdit. Cela fit au commencement quelque deſordre en Allemagne: mais enfin la pluſpart obéïrent; & ceux d'entre les Eccleſiaſtiques & les Religieux qui voulurent garder l'interdit, ayant eſté chaſſez de leurs Egliſes, les autres ſe ſoumirent, & furent bien-aiſes qu'on les contraigniſt d'obéïr.

Mut. Chron. l. 24. Aventin.

Ann. 1339.

Ann. 1340. 1341.

Louïs ne laiſſa pas pourtant de faire encore de nouveaux efforts pour ſe réconcilier avec le Pape; & comme par l'entremiſe de l'Impe-

rattrice ſa femme, niéce du Roy Philippe de Valois, il fit la paix avec la France, il voulut que ce fuſt à condition que comme il révoqueroit de ſa part le Vicariat de l'Empire qu'il avoit donné au Roy d'Angleterre, auſſi le Roy Philippe agiroit fortement de ſon coſté auprés du Pape pour cette réconciliation tant ſouhaitée. Et certes ce Prince ne manqua pas de faire cét office par ſes Ambaſſadeurs auprés du Pape; mais on crût dans le monde que ſuivant toûjours ſon premier deſſein, il n'avoit nulle envie que la choſe réüſſiſt, & qu'il fit dire au Pape fort ſecretement & ſerieuſement, qu'il ſe gardaſt bien d'en rien faire. En effet, ce Pontife, qu'on ſçavoit bien d'ailleurs avoir toûjours ardemment ſouhaité cette réconciliation, & qui craignoit pourtant toûjours d'irriter Philippe, duquel, auſſi-bien que ſes Cardinaux, il dépendoit fort, répondit aux Ambaſſadeurs, comme en colere, qu'il n'eſtoit pas juſte qu'il tinſt Louïs de Baviére tantoſt pour héretique, & tantoſt pour Catholique, comme il plairoit au Roy leur Maiſtre: de ſorte que l'affaire tirant en longueur aprés cette réponſe, il parut aux plus éclairez que l'Empereur en cette occaſion eſtoit joûé par une aſſez plaiſante comédie, où le Roy faiſoit ſemblant de vouloir ce qu'il ne vouloit point du tout, & le Pape tout au contraire, de ne vouloir pas ce qu'il deſiroit de tout ſon cœur. Ainſi rien ne ſe fit; & ce- 1341.

Naucler. Albert. Argent. p. 228.

1341. pendant, comme Louïs, qui ne ſongeoit alors qu'à obtenir ſon abſolution, n'envoyoit plus de troupes en Italie, de peur d'irriter le Pape encore davantage, les affaires de l'Empire y alloient tous les jours de plus en plus en décadence, & la puiſſance & l'autorité du Pape pour le temporel, s'y affermiſſoit toûjours davantage.

Blond. 2. dec. l. 10.

Ann. 1342. Mais enfin ce Pape mourut, & le Cardinal Pierre de Roger Archeveſque de Roûën luy ſucceda ſous le nom de Clement VI. Ce nouveau Pontife, qui eſtant Cardinal avoit toûjours eſté grand ſerviteur du Roy, & fort contraire à l'Empereur, & qui d'ailleurs agiſſoit bien plus fortement que le ſaint homme Benoiſt ſon Prédeceſſeur, entreprit d'abord ce pauvre Prince d'une étrange maniére. Car il envoya ſes Legats en Italie pour ſoulever les Princes & les Villes contre luy, fit publier par tout de nouveau toutes les Sentences dont Jean XXII. l'avoit foudroyé, l'excommunia luy-meſme fort ſolennellement, le déclara privé de toutes ſortes de dignitez, & répondit à ſes Ambaſſadeurs & à ceux du Roy qui agiſſoient auſſi, ou qui faiſoient ſemblant d'agir auprés de luy, pour obtenir l'abſolution de l'Empereur, qu'il falloit avant toutes choſes qu'il ſe dépouïllaſt de l'Empire, & qu'il luy laiſſaſt le ſoin de ſa fortune, pour en diſpoſer aprés comme il luy plairoit.

Naucler. gener. 45. ad hunc ann. Albert. Argent. p. 133. 134.

Platin. in Clem. Regeſt. Clem.

Ann. 1343.

Albert. Argent. Chron. p. 133. Naucler. gener. 45.

Il fit plus. Les Ambaſſadeurs de Louïs, qui eſ- 1343.
toient Humbert Dauphin de Viennois ſon on- *Rebdorf. Chro. Will. l. 12.*
cle, le Chancelier Ulric, & les Prevoſts des Egli-
ſes d'Auſbourg & de Bamberg, ayant eû ordre
exprés d'accepter en ſon nom toutes les condi-
tions que le Pape exigeroit de luy, pour avoir
l'abſolution qu'il demandoit, on leur en pro-
poſa par écrit de ſi rudes, & ſi peu ſupporta-
bles, qu'on crût que ni luy, ni le Roy Philip-
pe, qui s'entendoient parfaitement pour venir
à leurs fins, ne vouloient point du tout que
cette affaire ſe concluſt. Car on vouloit pre-
miérement que Louïs confeſſaſt toutes les er- *Albert. Argent. p. 133. §. 4.*
reurs & les héreſies deſquelles il eſtoit accuſé;
ſecondement, qu'il renonçaſt à l'Empire, & ne
puſt jamais remonter ſur le Trône, que par la
volonté du Pape, de la grace duquel il tien-
droit l'Empire; en troiſiéme lieu, qu'il ſe re-
miſt luy-meſme en perſonne, avec ſes enfans,
tous ſes biens & tous ſes Eſtats entre les mains
du Pape; & enfin qu'il cedaſt certaines Villes
à l'Egliſe, & qu'il fiſt beaucoup d'autres cho-
ſes qu'on luy preſcrivoit, & qui choquoient
manifeſtement les droits de l'Empire. Les Am-
baſſadeurs, ſelon l'ordre précis qu'ils en avoient,
ſignerent ces articles, & les rapporterent à
l'Empereur. Ce Prince qui ſe crût trompé par
le Roy Philippe, proteſta néanmoins, que pour
ce qui regarde ſa perſonne, il eſtoit tout preſt
de les accepter; mais que comme l'Empire eſ-

Ann. 1344. toit intereſſé dans pluſieurs de ces articles, il ne pouvoit les ratifier ſans l'avis & le conſentement des Princes, auſquels & à toutes les Villes Imperiales il les envoya.

Ce qu'il avoit préveû ne manqua pas d'arriver. On en conceût par tout une extréme indignation : en ſuite tous ces Princes & tous les députez des Villes s'eſtant aſſemblez à Francfort, où il les avoit convoquez pour le mois de Septembre, on luy déclara de la part de tous les membres de l'Empire, ſelon la réſolution qu'ils en avoient déja priſe entre eux peu auparavant à Cologne, que ni luy, ni eux ne devoient, ni ne pouvoient accepter ces articles inſupportables, ſans violer le ſerment qu'ils avoient fait de conſerver inviolablement les droits de l'Empire. De plus, qu'ils vouloient députer au Pape & aux Cardinaux, pour les avertir ſerieuſement de ne plus penſer à des articles ſi peu raiſonnables, & qu'au cas qu'ils refuſaſſent de s'en départir, qu'on s'aſſembleroit de nouveau pour trouver les voyes efficaces de s'oppoſer à de pareilles entrepriſes. Tout cela ſe fit de la ſorte ; & le Pape ayant ſceû des députez qu'ils n'avoient aucun ordre de traiter avec luy, mais ſeulement de luy faire ſçavoir ce qu'on avoit réſolu dans leur Aſſemblée, il crût que Louïs s'eſtoit moqué de luy, en faiſant ſigner par ſes Ambaſſadeurs des articles qu'il faiſoit rejeter & caſſer dans une Diéte ;

te; & Louïs auſſi réciproquement crût que le Pape & le Roy le joûoient, en luy propoſant des conditions qu'ils ſçavoient bien que l'on n'accepteroit jamais. Ainſi Clement plus irrité qu'auparavant, lança les foudres de l'Egliſe contre Louïs & tous ſes adherans, & s'appliqua plus fortement avec les Rois de France & de Boheme à ſuivre le deſſein qu'ils avoient conceû depuis long-temps de faire élire Empereur le Prince Charles de Luxembourg, Marquis de Moravie, fils de Jean Roy de Boheme. Voicy comme il y proceda. Aprés avoir encore rejetté la tres-humble priére que Louïs, par une nouvelle Ambaſſade, luy fit pour la derniére fois, d'adoucir les articles qu'il avoit propoſez, il fulmina de nouveau contre luy, le jour du Jeudi Saint de l'année ſuivante mil trois cens quarante-ſix, & écrivit aux Electeurs, leur enjoignant de proceder inceſſamment à l'élection d'un nouveau ſujet pour eſtre Empereur, qu'autrement ce ſeroit à luy de pourvoir à l'Empire. Il ne fut pas trop difficile de trouver autant d'Electeurs qu'il en falloit pour faire tomber cette élection ſur ce Prince Charles, qui eſtoit alors à la Cour du Pape avec le Roy de Boheme ſon pere, & qui outre la puiſſante recommandation du Roy Philippe de Valois, qui agiſſoit pour luy auprés du Pape, promit par écrit à Sa Sainteté tout ce qu'elle voulut, pourveû qu'il obtinſt l'Empire par ſon moyen. On

1344.

Ann. 1345.

Rebdorf. p. 434. §. ult.

Ann. 1346.

Argent. p. 134.

Maſſon. in Clem. VI. Steindel. Chro. M. S. apud Hewart.

1346. eſtoit aſſeûré du Roy de Boheme ſon pere, & de Baudouïn de Luxembourg Archeveſque de Tréves ſon grand oncle; & parce que l'Archeveſque de Mayence Henri de Virnebourg eſtoit tout à l'Empereur, le Pape qui l'avoit déja excommunié plus d'une fois pour cette cauſe, le dépoſa, & fit en ſa place Archeveſque le jeune Comte Gerlac de Naſſau Chanoine de Mayence, qui ne manqua pas de luy promettre ſon ſuffrage. Valderan de Juliers Archeveſveſque de Cologne vendit ſa voix pour huit mille marcs d'argent qu'il receût, & Rodolphe Duc de Saxe, qui eſtoit plus riche que luy, fit meilleur marché de la ſienne, s'eſtant contenté de deux mille marcs. Ainſi ces Electeurs s'eſtant rendus au mois de Juillet à Rents prés de Coblents dans le Dioceſe de Tréves, y élûrent, tout d'une voix, Charles Marquis de Moravie, Roy des Romains, pour eſtre fait Empereur par le Pape; & l'Archeveſque de Cologne n'ayant pû le couronner ni à Aix-la-Chapelle, ni à Cologne, qui ne voulurent point reconnoiſtre ce nouvel élû, fut obligé de faire la céremonie du Couronnement dans ſa Ville de Bonne.

Alb. Argent. Rebdorf. loc. cit. I. Villan. l. 12.

Argent. Cuſpin. in Carol. IV.

Argent. Rebdorf. Villan. & alii.

Argent. Villan.

C'eſt ainſi qu'on donna à l'Empereur Louïs de Baviére un Rival, qui ne luy fut pas toutefois bien formidable: car comme Charles, qui d'ailleurs avoit de la vertu, de la ſageſſe, & de l'habileté dans les ſciences, n'eſtoit pas

en réputation d'avoir beaucoup de cœur, ni l'ame fort grande; & qu'au contraire Louïs, qui avoit de grandes perfections, eſtoit univerſellement aimé & eſtimé de ſes ſujets, preſque tous les Princes & toutes les Villes Impériales demeurerent fermes dans ſon parti; & s'eſtant aſſemblez à Spire, où il fut receû avec de grands témoignages d'amour & de reſpect, ils déclarerent nulle cette élection de Charles, comme eſtant faite contre toutes les loix de l'Empire, au préjudice d'un Empereur vivant legitimement élû par le plus grand nombre, & qui eſtoit en poſſeſſion de l'Empire qu'il avoit tres-bien gouverné depuis plus de trente ans. Sur quoy ils luy promirent tous une inviolable fidélité qu'ils luy garderent en effet; de ſorte que le nouvel élû, qu'ils appelloient par dériſion l'*Empereur des Preſtres*, n'oſoit preſque paroiſtre en Allemagne. De plus, il fut ſi malheureux, qu'environ un mois aprés ſon élection, il perdit ſon pere Jean Roy de Boheme à la malheureuſe bataille de Crecy, de laquelle luy-meſme eût bien de la peine à ſe ſauver, en fuyant à toute bride; & quelque temps aprés il fut entiérement défait par le Marquis Louïs de Brandebourg fils de l'Empereur, dans le Tirol, d'où aprés s'en eſtre emparé, s'il l'euſt pû, il avoit deſſein de paſſer en Italie. Ainſi Louïs de Baviére toûjours heureux regna fort paiſiblement juſques à ſa mort, qui ſurvint

Argentin. Rebdorf. Muti.

Naſſon. in Clem. Trithem. Chron.

I. Villan. l. 12. c. 54. Cor. hiſt. Mediol. p. 221.

Ann. 1346.

Ann. 1347.

1347. l'année ſuivante par cét accident que je vais dire.

Aprés avoir magnifiquement régalé la Ducheſſe d'Autriche, qui venant de la haute Alſace paſſoit par la Baviére pour s'en retourner à Vienne : comme il eût beû dans une coupe que cette Princeſſe luy preſenta ſur ſon départ en luy diſant adieu, il ſentit tout-à-coup un grand mal de cœur, ce qui l'obligea de ſe retirer dans ſa chambre, & de prendre un remède dont il ſe ſervoit quelquefois pour ſe delivrer promptement de ce qu'il avoit pris, ſur tout quand il croyoit avoir ſujet de craindre qu'il n'y euſt du poiſon dans ce qu'on luy avoit donné, ce qui luy eſtoit arrivé déja plus d'une fois. Cela n'ayant pas réüſſi, il voulut aller à la chaſſe pour diſſiper ſon mal par ce violent exercice qu'il aimoit aſſez, & en meſme temps on luy vint dire qu'on avoit découvert un Ours d'une grandeur prodigieuſe dans la foreſt prochaine. Sur cela il monte à cheval, & comme il eſtoit ardent & extrémement hardi, il pique, & court à toute bride, l'épée à la main, aprés l'Ours, qui ſe mit à fuïr auſſitoſt qu'on l'eût découvert; & à l'inſtant meſme Louïs tombe évanoûï, & demeure étendu tout de ſon long ſans connoiſſance & ſans mouvement, comme frapé ſoudainement d'apoplexie. On accourt auſſitoſt à luy avec précipitation; & ſoit que le bruit, le tumulte, & les hauts cris qu'on

Albert. Argent. p. 141. Rebdorf. Naucler. gener. 45. Trithem. Chron. Krantz. Cuſpinian. Paul. Landi. Vit. Arenbek. M. S. ab, Hewart. Krantz.

Vit. Arenbek. M. S.

Krantz.

Anonym. M. S. apud Hewart. Cuſpini.

peut s'imaginer que l'on fit en cette occaſion, ou que l'agitation de ſon corps dans les efforts que l'on faiſoit avec beaucoup d'empreſſement pour le relever, euſſent rappellé pour quelques momens les eſprits diſſipez, & accablez par la violence du mal, il eſt certain qu'il revint à ſoy, & que levant les yeux au Ciel, il demanda par une courte, mais tres-fervente priére, pardon de ſes pechez à Dieu, par les mérites infinis de Jeſus-Chriſt, & par l'interceſſion de la Sainte Vierge; & en donnant par ces derniéres paroles, & puis par ſes geſtes tous les ſignes d'une vraye penitence chreſtienne, il expira un moment aprés entre les bras de ſes gens. 1347.

Cuſpinian. Vit. Arenbek. M. S. M. S. Bibli. Ingolſ. ap. Hewart. Paul. Lang. Chr. Krantz. Steindel. ap. Hewart.

On crût alors, & le bruit en courut dans le monde, que Jeanne Ducheſſe d'Autriche l'avoit empoiſonné, pour ſe venger de ce qu'il avoit emporté l'Empire ſur le Duc Frideric ſon competiteur: mais comme cela n'a jamais eſté bien verifié, il vaut mieux croire que ce fut d'une apoplexie qu'il mourut l'onziéme d'Octobre de l'an mil trois cens quarante-ſept, en la ſoixante-troiſiéme année de ſon âge, & la trente-troiſiéme de ſon Regne. Prince qui doit aſſeûrément avoir ſa place parmi les plus grands Empereurs, car c'eſt-là le titre que luy donnent preſque tous les Hiſtoriens François, Italiens, Allemans, Eſpagnols, Anglois, & meſme le docte Pere Wadingus, dont les An-

Naucler. Cuſpinia. Mutius.

1347. nales ont eſté ſi fort approuvées à Rome, & qui ne fait pas comme ces autres Annaliſtes, qui affectent de n'appeller ce Prince que le Bavarois, & qui attribuënt les trente-trois années de ſon Regne à l'Empire vacant, comme ſi durant tout ce temps-là il n'y euſt point eû d'Empereur. Tout le monde le tient encore aujourd'huy pour tel, & meſme pour un des plus illuſtres, à qui l'on ne peut gueres reprocher que le malheur qu'il a eû de s'eſtre engagé dans un Schiſme, ce qui n'eſtoit nullement neceſſaire pour maintenir, comme il a toûjours fait, les droits de ſon Empire, & ſon indépendance abſoluë, à l'égard du temporel, contre tous ceux qui l'attaquoient. Mais outre qu'il ſe condamna luy-meſme en renonçant au Schiſme, & qu'il donna des ſignes d'un vray repentir de tous ſes pechez en mourant, on ne peut nier qu'il n'ait fait avant cela tout ce qu'on pouvoit ſouhaiter de luy pour obtenir ſon abſolution. On ſçait auſſi qu'elle luy fut toûjours refuſée pour certaines conſiderations, leſquelles, comme l'en aſſeûroient ſes Theologiens & ſes Canoniſtes, n'empeſchoient point qu'il ne deuſt eſtre en repos & en ſeûreté de conſcience, aprés avoir fait de ſon coſté tout ce qu'il avoit pû, au jugement de ceux auſquels il ſe pouvoit fier pour la conduite de ſa conſcience, & ce qui eſt encore tres-fort, aprés l'avoir fait, ſelon l'avis & le Decret de tous les Eſtats de l'Em-

Bzovius. Raynald.

pire. Or quand meſme les excommunications fulminées contre luy euſſent eſté tres-juſtes, ce que ſes Docteurs nioient fortement, il eſt certain que pluſieurs tres-graves * Auteurs, & meſme des Saints, ſouſtiennent que quand on a fait de bonne foy ce que l'on a pû pour en eſtre abſous, elles ne lient plus le penitent, qui a donné des marques de ſon repentir, & ne peuvent pas empeſcher qu'il ne reçoive le fruit de tous les ſuffrages de l'Egliſe comme les autres Fidelles. Auſſi luy fit-on quatre jours aprés ſa mort de magnifiques funerailles à Munich; & ce ne ſera ſans doute qu'avec une extréme temerité qu'on entreprendra de juger peu favorablement de ſon ſalut, & de le condamner encore aprés ſa mort. Voila ce que j'ay crû devoir écrire pour le ſeul intereſt de la verité en faveur de l'Empereur Louïs de Baviére quatriéme du nom, contre des Annaliſtes, qui certainement l'ont trop maltraité. Comme on ſçait aſſez que je n'ay nul attachement auprés de pas un des Princes de la Seréniſſime Maiſon de Baviére, & que je n'ay meſme jamais eû, & qu'apparemment je n'auray jamais nulle connoiſſance d'aucun de ces Princes: on ne me pourra raiſonnablement ſoupçonner d'avoir écrit cette partie de mon Hiſtoire, ou par eſperance, ou par flaterie, comme je l'ay auſſi écrite ſans crainte de ceux qui aſſeûrément, quelque chagrin qu'ils en

1347.

Joan. XXII. proceſſus, ut ſcribit F. Hermannus, qui tunc temporis vixit invalidi reputabantur, quia dicuntur examinati à Doctoribus utriuſque juris qui judicabant eos penitus non valere.

Naucl. ann. 1323.

* *Antonin. p. 3. tit. 24. Ricard. in 4. d. 18. art. 7. qu. 2. Steph. de Avila de Conſ. p. 2. c. 6. diſt. 4. dub. 2. Suarez t. 3. in 3. p. d. 9. ſ. 3.*

1347. puiſſent avoir, n'auront pas raiſon de le trouver mauvais.

Au reſte, il parut bien encore aprés ſa mort qu'il eſtoit fort aimé de ſes ſujets, & que ſa mémoire leur eſtoit extrémement chere : car comme le Pape, qui vouloit réünir toute l'Allemagne ſous l'obéïſſance de Charles IV. eût commis l'Archeveſque de Prague & l'Eveſque de Bamberg pour abſoudre des cenſures tous ceux qui avoient adheré à Louïs de Baviére; la pluſpart des Villes & des peuples refuſerent cette abſolution qu'on leur vouloit donner à deux conditions ; l'une, qu'ils promettroient avec ſerment de tenir pour héretiques ceux qui croiroient que l'Empereur peut dépoſer un Pape ; l'autre, qu'ils ne reconnoiſtroient jamais pour Empereur que celuy dont l'élection auroit eſté confirmée par le Pape. Ils répondirent à la premiére, qu'ils ne croiroient, ni ne confeſſeroient jamais que le feu Empereur Louïs de Baviére, contre lequel ils crûrent que l'on propoſoit cette condition, fuſt tombé dans aucune héreſie ; à la ſeconde, qu'ils tiendroient toûjours pour Empereur celuy qui ſeroit élû par le plus grand nombre des Electeurs, ſans que le Pape priſt aucune part en cette élection : que ſi Sa Sainteté les vouloit néanmoins abſoudre de leurs pechez, ils recevroient volontiers cette grace. Ainſi ces deux Prélats qui vouloient tout pacifier, ſe contenterent,

Argentin. p. 142. Mut. l. 25.

terent, ſans plus parler de jurement, ni de conditions, de lever l'interdit qu'on ne gardoit gueres, & de leur donner l'abſolution générale de toutes les cenſures qu'ils pourroient avoir encouruës. 1347.

Ils ne vinrent pas néanmoins à bout pour cela de ce que le Pape prétendoit, à ſçavoir de faire recevoir par tout Charles pour Empereur. Car Henri Archeveſque de Mayence, que le Pape avoit dépoſé, & qui ſe tenoit toûjours en poſſeſſion de ſon Archeveſché, ſans que le jeune Gerlac de Naſſau oſaſt paroiſtre devant luy, ni entrer dans Mayence; Rodolphe Comte Palatin du Rhin, Eric Duc de Saxe, & Louïs Marquis de Brandebourg, fils du feu Empereur, accompagnez de pluſieurs autres Princes s'eſtant aſſemblez à Loëſtein vis-à-vis de Rents, au mois de Janvier de l'année ſuivante, comme faiſant la plus grande partie du College Electoral, élûrent d'abord Edoûard Roy d'Angleterre, qui bien qu'il euſt grande envie d'accepter l'Empire, trouva néanmoins, par l'avis de ſon Conſeil, qu'il valloit mieux s'en excuſer, à cauſe de la guerre qu'il avoit alors avec les François. C'eſt pourquoy ces quatre Electeurs s'eſtant aſſemblez de nouveau à Kans en Baviére, au commencement de Juin, élûrent en ſa place Frideric Marquis de Miſnie, gendre du défunt Empereur: mais comme il eſtoit jeune, & néanmoins fort gouteux, & *Argentin.* *Ann.* 1348. *Argent. p. 145. Trithem. in utroq. Chron. Naucler. ad hunc ann. Muti. Cuſpini. in Car. 4.*

1348. ce qui eſt encore bien pis, de fort petit cœur, il ſe laiſſa honteuſement gagner aux dix mille marcs d'argent que Charles luy fit compter pour renoncer à cét honneur qu'on luy faiſoit.

Ces Electeurs ne laiſſerent pas pourtant de pourſuivre toûjours avec ardeur leur premier deſſein contre Charles. Pour cét effet, ils jetterent les yeux ſur Gunther Comte de Schafwarzenbourg en Thuringe, qui avoit aſſeûrément toutes les qualitez dignes de l'Empire. C'eſtoit un puiſſant homme, âgé de quarante-cinq ans, également ſage & vaillant, adroit, grand Capitaine, qui avoit eſté l'un des principaux inſtrumens de toutes les victoires que Louïs de Baviére avoit remportées ſur ſes ennemis, poſſedant de grandes richeſſes qu'il avoit gagnées à la guerre, & ſur tout grand homme de bien, & de bonne foy, comme il le fit bien paroiſtre en cette rencontre. Car aprés avoir d'abord refuſé cét honneur qu'on luy offroit, il ne ſe rendit enfin aux inſtantes priéres qu'on luy fit de le recevoir, qu'à condition que l'élection ſe feroit librement, ſelon la couſtume, à Francfort; qu'aucun Electeur ne recevroit rien pour vendre ſon ſuffrage, comme on avoit fait en l'élection de Charles de Luxembourg, qui avoit acheté ceux de l'Archeveſque de Cologne & du Duc de Saxe; qu'avant toutes choſes on déclareroit dans une Diéte que l'Empire eſtoit vacant, & que ces

Argent. p. 150. Cuſpin. in Gunther. Mut.

quatre Princes qui ſe preſentoient pour faire l'élection de ſa perſonne, eſtoient veritablement Electeurs, parce qu'il y avoit quelque conteſtation ſur cela. On le ſatisfit pleinement ſur tous ces points. On tint une Aſſemblée générale à Francfort, où l'élection de Charles fut déclarée nulle, non-ſeulement parce qu'elle s'eſtoit faite au préjudice du legitime Empereur Louïs de Baviére, mais auſſi parce que des cinq qui avoient élû Charles, il y en avoit deux qui n'avoient nul droit à l'élection, à ſçavoir Gerlac de Naſſau, qui n'eſtoit point reconnu Archeveſque de Mayence, & Rodolphe de Saxe, qui avoit uſurpé le droit d'élire qui appartenoit au Duc Eric ſon neveu, fils de ſon frere aiſné. Ainſi en meſme temps il fut conclu que Henri de Virnebourg Archeveſque de Mayence, & Eric Duc de Saxe, eſtant joints au Comte Palatin, & au Marquis de Brandebourg, qui eſtoient Electeurs ſans contredit: ces quatre Princes qui ſe trouvoient preſens à la Diéte, & qui ſurpaſſoient en nombre les trois autres, que le Comte Palatin faiſant ſa charge avoit convoquez ſelon la couſtume, pouvoient faire l'élection legitime d'un Empereur. 1348.

Cela eſtant arreſté de la ſorte d'un commun conſentement de toute l'Aſſemblée, le Comte de Schafwarzenbourg fut élû Empereur par ces quatre Electeurs le jour de la Purification

Ann. de Noſtre-Dame. Aprés quoy ce nouveau
1349. Prince, qui avoit une fort bonne armée, ayant inutilement attendu, en raſe campagne, durant plus de ſix ſemaines, Charles ſon competiteur, qui n'oſa paroiſtre pour le combatre, & luy diſputer l'Empire l'épée à la main, il fit ſon entrée à Francfort, où il fut reconnu & proclamé ſolennellement Empereur. Mais enfin ce que la force ouverte ne pût faire pour aſſeûrer l'Empire à Charles contre un ſi redoutable rival, l'adreſſe, la trahiſon, & le poiſon le firent. Car d'une part cét Empereur Charles ſceût ſi bien ménager les deux Princes de Baviére, en promettant d'épouſer la Princeſſe Palatine, fille unique du Comte Rodolphe, & en cedant la Carinthie & le Tirol au Marquis Louïs, qu'il les tourna de ſon coſté. D'autre part le Comte nouvellement élû eſtant tombé malade à Francfort, fut malheûreuſement empoiſonné par un breuvage que luy donna un fameux Medecin de Francfort, qui en fit pourtant par ſon ordre l'eſſay fort franchement ſans héſiter, aprés quoy le Prince ne fit nulle difficulté de le prendre tout entier; mais un moment aprés le Medecin changeant de couleur, & chancelant, tomba par terre, & mourut dans trois jours. Pour le Prince, les remédes qu'on luy fit faire ſur le champ, & ſa forte complexion le ſauverent d'une mort ſi précipitée; mais il en demeura languiſſant, &

comme perclus, & inhabile à toutes ſortes 1349.
de fonctions militaires. Cela fit ſoupçonner à bien des gens que Charles avoit ſuborné le valet de ce Medecin, qu'on crût avoir mis du poiſon dans ce breuvage à l'inſceû de ſon maiſtre: ce n'eſt là toutefois qu'un de ces ſimples ſoupçons ſur leſquels on ne peut appuyer.

Quoy qu'il en ſoit, comme Charles de Luxembourg, qui tenoit alors l'Aſſemblée des Princes de ſon parti à Spire, proteſtoit qu'il ſeroit ravi qu'on trouvaſt quelque voye de l'accorder avec ſon rival, pour rendre la paix à l'Empire; Louïs de Baviére Marquis de Brandebourg, qui s'y eſtoit rendu comme entremetteur, & qui s'entendoit pourtant avec Charles, alla trouver Gunther à Francfort; & il ſceût ſi bien tourner ſon eſprit, que ce pauvre Prince, qui luy devoit en partie l'Empire, ne doutant point qu'il ne luy deuſt eſtre tres-favorable, ne fuſt-ce que pour avoir la gloire de conſerver ſon ouvrage, ne feignit point de le prendre pour arbitre, & de luy remettre tous ſes intereſts entre les mains. Cependant il fut bien ſurpris, lors que peu de jours aprés on luy vint ſignifier le jugement que Louïs, comme arbitre choiſi des deux partis, avoit rendu, pour terminer ce differend, à ſçavoir que Gunther cederoit à Charles tout le droit qu'il pouvoit avoir à l'Empire, & qu'en récompenſe on luy donneroit vint-deux mille

1349. marcs d'argent, & deux Villes dans la Thuringe, pour en joüir ſa vie durant.

S'il n'euſt eſté malade & languiſſant, comme il l'eſtoit, il eſt certain qu'il euſt plûtoſt peri que de ſe réſoudre à un parti ſi deſavantageux. Mais ſe voyant réduit en un ſi déplorable eſtat, & abandonné de ceux meſmes qui l'avoient élû Empereur, il fut contraint de l'accepter; ce que toutefois il ne fit qu'en déteſtant hautement l'infidelité & la laſcheté de ces Princes. Ce qu'il y eût encore de plus pitoyable, c'eſt qu'il n'eût pas meſme le temps, ni le moyen de joüir de ce peu qu'on luy avoit donné pour le prix d'un Empire qu'il quittoit; car il mourut un mois aprés à Francfort, où Charles, qui ſe trouvoit avoir alors une grande tendreſſe pour ſon Competiteur qu'il voyoit mort, & qu'il n'avoit oſé voir de prés durant ſa vie, voulut aſſiſter en perſonne aux magnifiques obſéques que ceux de Francfort, qui avoient la mémoire du défunt en ſinguliére venération, luy firent dans leur belle Egliſe de Saint Berthelemy, où ils luy dreſſerent un monument digne de leur zele & d'un Empereur.

Ainſi mourut le brave Comte de Schafwarzenbourg, qui n'eût le plaiſir de ſe voir élevé ſur le Trône de l'Empire, par l'obligeant empreſſement, & par l'ardente affection que quatre Princes ſes amis luy témoignerent en une ſi belle occaſion, que pour avoir le déplaiſir

d'eſtre contraint preſque auſſitoſt aprés de le quitter, par la trahiſon qu'ils luy firent. Cela nous doit convaincre de la verité de ce qu'a dit un grand Roy, qui tout homme de bien qu'il eſtoit, ne laiſſa pas pourtant, emporté par une paſſion à laquelle peu de Princes réſiſtent, de tromper miſerablement le pauvre Urie; à ſçavoir, que ce n'eſt point du tout dans les Princes de la terre, qui ne ſe ſoucient gueres des autres hommes, mais que c'eſt dans Dieu ſeul, qui eſt le vray Pere de tous les hommes, dont il eſt auſſi le Maiſtre & le Prince, qu'on doit mettre ſa confiance. 1349.

Aprés tout, cette mort remit enfin la paix dans l'Allemagne, parce que les deux Princes Bavarois, Rodolphe Comte Palatin, & Louïs Marquis de Brandebourg, ayant réüni tous les autres Electeurs, Charles IV. fut enfin reconnu de tous, comme par une nouvelle élection, ſeul Empereur, & couronné en ſuite de nouveau par l'Archeveſque de Cologne, avec l'Imperatrice Anne, fille du Comte Palatin, ſa nouvelle épouſe, laquelle on peut dire avoir eſté le nœud de cette importante réünion. Mais comme ce Prince, qui n'avoit pas trop de cœur, ni l'ame fort grande, agiſſoit beaucoup plus en Marchand qu'en Empereur, & par adreſſe & ſubtilité, que de hauteur, & par les voyes d'honneur, comme doit faire un grand Monarque: il ne pût s'élever ainſi juſqu'au Trône

Ann. 1350. qu'en s'abbaiſſant luy-meſme, & ſe mettant bien au deſſous de ce que furent ſes Prédeceſſeurs. Car pour ſe faire reconnoiſtre, & ce qui eſt encore bien plus bas, pour avoir de l'argent, il affranchit les Villes Imperiales, en leur vendant l'augmentation de leurs Privileges, & rendit les Princes plus grands, plus abſolus, & plus indépendans qu'ils n'avoient eſté ſous les autres Empereurs, qui eſtoient bien plus maiſtres que leurs Succeſſeurs ne l'ont eſté depuis, & qu'ils ne le ſont encore aujourd'huy.

Cuſpin. in Carol.

Ann. 1354. C'eſt ce qu'il fit auſſi en Italie quand il alla prendre la Couronne Imperiale à Rome; & le fameux Petrarque, qui l'y avoit invité par ſes lettres, ſe plaignit aprés dans ſon livre de la vie ſolitaire, de ce qu'il avoit fait cette action d'une maniére ſi baſſe & ſi honteuſe, qu'elle acheva d'abbatre entiérement dans Rome, & dans toute l'Italie la Majeſté de l'Empire & de l'Empereur. Et de fait, entre les autres conditions tres-rudes auſquelles le Pape Innocent VI. voulut qu'il ſe ſoumiſt, on l'obligea de promettre avec ſerment, qu'il n'entreroit dans Rome que le jour qu'il y ſeroit couronné par le Cardinal d'Oſtie, & qu'il en ſortiroit le meſme jour: ce qu'il fit, comme pour faire entendre à tout le monde qu'en recevant de cette ſorte la Couronne Imperiale, il venoit de proteſter par effet, qu'il n'eſtoit plus ce qu'avoient eſté ſes Prédeceſſeurs, & qu'il n'avoit

Petrarc. de vit. ſolit. l. 2. ſect. 4. c. 3.

Ann. 1355.

voit que le ſeul nom d'Empereur des Romains. 1355.
Auſſi cette action le rendit-elle ſi mépriſable aux Italiens, qu'on luy fit mille affronts par tout ſur ſon retour, juſques-là qu'à Piſe on le penſa bruſler dans ſon logis, & qu'il eût bien de la peine à ſe ſauver de cette Ville-là, aprés y avoir laiſſé pluſieurs des ſiens maſſacrez par la populace; que la pluſpart des Villes luy fermerent les portes; & qu'il fut contraint d'attendre deux heures à celles de Crémone la réponſe du Magiſtrat, qui voulut bien enfin luy faire la grace de le laiſſer entrer dans la Ville comme un ſimple étranger, ſans ſuite & ſans armes, & d'y demeurer ſeulement un jour. *Villan. Corr. & alii.*

Ainſi l'on ne vit jamais mieux qu'alors la décadence de l'Empire & des Empereurs; & ce vain titre d'Empereur des Romains, qu'il alla chercher ſi loin ſans qu'il en fuſt beſoin, luy couſta la perte de ſon honneur, & de la pluſpart de ſes gens, car il n'en ramena que tres-peu en Allemagne, où il réüſſit mieux qu'en Italie. En effet, comme il eût le bonheur d'y joüir d'une aſſez grande paix durant tout le temps de ſon regne, il s'appliqua fortement, ſelon ſon génie, à y rétablir l'ordre, en faiſant ſa fameuſe Bulle d'or pour le réglement des Electeurs & de l'élection des Empereurs, & en mettant l'Empire, pour le gouvernement politique, à peu prés en l'eſtat où il eſt encore *Ann.* 1356.

1356. aujourd'huy, & qu'on peut voir en pluſieurs livres tres-communs, qui traitent des Eſtats de l'Empire. C'eſt pourquoy comme ſous Venceſlas, Rupert, & Sigiſmond, & ſous les onze derniers Empereurs de la Maiſon d'Autriche, qui ſont tous ſuccedé par élection l'un à l'autre, ſans aucune interruption, juſqu'à Leopold Ignace qui regne aujourd'huy, il n'y a point eû en cela de changement, ſi ce n'eſt qu'il y a maintenant huit Electeurs : je crois avoir achevé mon Hiſtoire de la Décadence de l'Empire, & des Differends des Empereurs avec les Papes, au ſujet des Inveſtitures & de l'Indépendance, qui ſont enfin fort heureuſement terminez. Car pour ce qui regarde la Collation des Eveſchez & des Abbayes, elle a eſté reglée par le Concordat Germanique. Et pour l'indépendance, elle eſt en ſeûreté de part & d'autre. En effet, ni les Empereurs n'entreprennent plus ſur les Papes, ni les Papes auſſi réciproquement ſur les Empereurs. Ainſi tout eſt en paix, & le Sacerdoce & l'Empire ſont maintenant par tout dans une tres-parfaite intelligence. Dieu les y maintienne.

FIN.

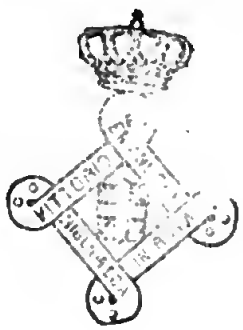

TABLE
DES MATIERES
ET DES CHOSES PLUS REMARQUABLES contenuës dans les ſix Livres de l'Hiſtoire de la décadence de l'Empire.

A

ADALBERON Archeveſque de Reims, *page* 88
Adalberon, ou Aſcelin, Eveſque de Laon, tres-fidelle au Roy Hugues Capet, 90. *& ſuiv.*
Adalgaire Preſtre trahit le Roy Hugues Caper, 91. 95
Adélaïs fille de Raoul Roy de Bourgogne, & veuve de Lothaire Roy d'Italie, 32
Eſt priſe dans Pavie par le jeune Bérenger, 33
S'échape de ſa priſon, *ibid.*
A recours au grand Othon, qui l'épouſe, 33. 36
Adelaïs femme de Hugues Capet, 88
Adelbert Chancelier de l'Empereur Henri V. 337. *& ſuiv.*
Eſt fait Archeveſque de Mayence, & ſe révolte contre ſon maiſtre, 374
Unit les Princes Allemans contre l'Empereur, 408
Adolphe de Naſſau élû Empereur, 507
Eſt dépoſé, & tué en bataille, 507. 508
Adrien IV. Pape. L'Hiſtoire admirable de ſa fortune, 441. *& ſuiv.*
Eſt perſécuté par les Arnaudiſtes, 444. *& ſuiv.*
Met Rome en interdit, & fait enfin chaſſer les Arnaudiſtes, 445. 446
Comment il reconnut par un acte tres-authentique l'indépendance des Empereurs, 451. *& ſuiv.*
Il ne veut pas que les Eveſques faſſent hommage aux Empereurs, 464. *& ſuiv.*
Sa mort, & ſa dureté envers ſes parens, 467. 468
Agnes Imperatrice, mere de Henri IV. 166
Conſent au Schiſme de Cadaloüs, 181
Sa penitence, & ſon admirable ſainteté, 185

TABLE

Albert Marquis de Toſcane, 27
Albert Marquis d'Ivrée, 28
Albert fils du jeune Bérenger, 32
Se ligue avec Jean XII. contre l'Empereur, 42
Sa défaite, 63
Albert d'Autriche Empereur, 508
Tuë en bataille ſon competiteur, 509
Son éloge, & ſa mort, *ibid.*
Alberic fils de Marozia ſe rend maiſtre de Rome, 30. 31
Alberic Comte de Tuſcanelle fait Papes ſes deux freres, 144
Fait élire par force ſon fils Theophylacte, enfant d'environ douze ans, 144. 145
Alexandre II. Pape, 180
A recours au Duc Godefroy, qui le protege, & l'établit à Rome, 182. *& ſuiv.*
Ce qu'il fit au Concile de Latran au ſujet de l'Eveſque de Florence accuſé de ſimonie; & l'épreuve du feu qu'on fit contre luy, 190. *& ſuiv.*
Convoque le Concile de Mantoûë, où il eſt reconnu de tous pour vray Pape, 202. 203
Sa mort, & ſon éloge, 207
Alexandre III. Pape. L'Hiſtoire de ſon élection, 469. *& ſuiv.*
La validité de cette élection, 475. 476
Il ſe retire en France, 478
L'Hiſtoire de la paix qu'il fit à Veniſe avec l'Empereur Frideric I. 481. *& ſuiv.*
Sa mort, 484
Alphonſe Roy de Caſtille élû Empereur durant le Schiſme de l'Empire, 500
L'Ambition ravale ceux qu'elle ſemble élever, 17
Anaſtaſe IV. Pape, 440
S'accommode avec Frideric, 441
Sa mort, *ibid.*
Saint Annon Archeveſque de Cologne fait changer la Cour en faveur du Pape Alexandre II. 183. *& ſuiv.*
Son Ambaſſade de Rome, & ſa conference avec le Pape Alexandre II. 200. 201
Demande le Concile de Mantoûë pour terminer le Schiſme, 201. 202
Saint Anſelme Archeveſque de Cantorberi, & ſon démeſlé avec le Roy d'Angleterre au ſujet des Inveſtitures, 304. *& ſuiv.*
Refuſe de faire hommage, & enfin le fait, 416
Ardoüin Marquis d'Ivrée ſe fait proclamer Roy d'Italie, 132
Eſt défait par l'Empereur Saint Henri, 133
Sa ſeconde défaite, 135
Se fait Moine, 137
Arnaud de Breſſe héreſiarque, 426
Son portrait, 427
Ses erreurs, *ibid. &* 428
Eſt condamné dans le Concile de Latran ſous Inno-

cent II. & banni d'Italie, *ibid.*
Retourne à Rome, & y veut rétablir la République, 430. 431
Souleve le peuple contre le Pape, 445
Eſt livré au Préfet de Rome, qui le fait pendre, 448
Les Arnaudiſtes ſe révoltent contre le Pape, & rétabliſſent leurs Tribuns, 428
Taſchent en vain de gagner l'Empereur Conrad, *ibid.* & 429
Créent dans Rome un Patrice, *ibid.*
Leur inſolence envers le Pape Lucius, 430
Leur fureur contre le Pape Eugene III. 431
Sont domtez, & réduits enfin par ce Pape, *ibid.*
Leur ſédition contre le Pape Adrien IV. qui les fait chaſſer, 447. 448
Arnoul Roy de Germanie, & ſon Hiſtoire, 25. *& ſuiv.*
Arnoul, fils naturel du Roy Lothaire, 79
Eſt fait Archeveſque de Reims, 91
Trahit le Roy Hugues Capet, 91. *& ſuiv.*
Eſt condamné, & dépoſé au Concile de Reims, 94. *& ſuiv.*
Eſt rétabli dans un autre Concile de Reims, & demeure cependant priſonnier, 101
Arnoul Archeveſque de Ravenne frere de Saint Henri Empereur, & ſes exploits, 136

B

BAtaille de Buſentelle en Calabre, 78. 79
Baraille de l'Eleſtre, 287. 289
Bataille d'Eſleinghen, 535. 536
Bataille de Muldorf, 536. *& ſuiv.*
Beatrix Ducheſſe de Toſcane épouſe Godefroy le Hardi Duc de Lorraine, 161
Eſt arreſtée par l'Empereur Henri III. ſon frere, 162. 163
Protege Grégoire VII. contre l'Empereur, 244
Benon Cardinal ſchiſmatique, grand impoſteur, 221. 222
Benoiſt V. Pape dépoſé par Leon VIII. 54. 55
Benoiſt VI. Pape étranglé par deux ſcelerats, 73
Benoiſt VII. Pape, 74. 82. 83
Benoiſt VIII. Pape, 134
Preſente un globe d'or à Saint Henri, & le couronne Empereur, 135. 136
Benoiſt IX. Pape, intrus à l'âge de douze ans, 144. 145
Eſt protegé par Conrad le Salique, 146
Eſt chaſſé par les Romains, 147
Y rentre, vend ſon Pontificat, & puis le reprend, *ibid. & ſuiv.*

Benoiſt XII. Pape a grande envie de donner l'abſolution à Louïs de Baviére, & comment il en eſt empeſché, 622. *& ſuiv.* 625. 626. 629

Le vieux Bérenger tyran d'Italie, & ſon hiſtoire, 23. *& ſuiv.*

Bérenger le jeune uſurpateur du Royaume d'Italie, 32
Aſſiége, & prend Pavie, 33
Se rend à Othon, qui le rétablit, 37
Sa nouvelle révolte, & ſa fin, 38. *& ſuiv.*

Bérenger Archidacre d'Angers héretique relaps, 171. 172

Saint Bernard, ce qu'il fit pour le Pape Innocent II. contre l'Antipape, 423. *& ſuiv.*

Bertrand de Poiget neveu de Jean XXII. eſt envoyé Legat en Italie contre les Gibelins, 547
Leve le ſiége de Milan, 550

Boniface VII. Antipape fait étrangler Benoiſt VI. 73
Chaſſé de Rome, il s'enfuit à Conſtantinople avec le treſor de l'Egliſe de Saint Pierre, 74
Revient à Rome, où il fait mourir le Pape Jean XIV. 83
Sa mort funeſte, *ibid.*

Brunus Eveſque de Segni, accuſe témerairement d'héreſie le Pape Paſcal au ſujet des Inveſtitures, 362. 363. 378. 379

C

Cadaloüs eſt fait Antipape au Conciliabule de Baſle, 180
Fait la guerre à Rome, & avec quel ſuccés, 181. *& ſuiv.*
Retourne devant Rome, & en eſt chaſſé, 198. 199
Eſt condamné & dépoſé au Concile de Mantoüe, 202. 203

Calliſte II. Pape, ſon extraction, 393
Célebre le Concile de Reims & ce qu'il y fait contre l'Empereur & les Inveſtitures, 395. *& ſuiv.*
Prend Sutri & l'Antipape, avec le ſecours des Normans, 405. *& ſuiv.*
Termine le differend des Inveſtitures, 410. *& ſuiv.*
Sa mort, 420

Calliſte III. Antipape, 480

Carloman fils de Louïs le Germanique ſe rend Maiſtre de l'Italie, 19

Caſtrucci Caſtracani Seigneur de Luques Gibelin, excommunié par Jean XXII. 555
Gagne la bataille contre les Florentins, 557
Eſt fait grand Gonfalonier de l'Egliſe par l'Empereur Louïs de Baviére, 585
Sa mort, *ibid.*

Cencius Gouverneur du Chaſteau Saint Ange reçoit Cadaloüs, & le trahit, 198. 199

Se ſaiſit avec une extréme fureur de Pape Grégoire VII. qu'il eſt contraint de relaſcher, 235. 236
Charlemagne, & ſes conqueſtes en abregé, 8. 9
Eſt proclamé Empereur, 10
Fonde les Eveſchez & les Abbayes d'Allemagne, 211
Charles le Chauve Roy de France, & ſon partage, 13
Son ambition pour ſupplanter ſon frere, 15. 16
Reçoit du Pape Jean VIII. la Couronne Imperiale, *ibid.*
Son malheureux ſuccés en Italie, & ſa mort, 17. 18
Charles le Gros Empereur, & ſa fin déplorable, 20. 21
Charles le ſimple, 22
Charles Duc de la Baſſe Lorraine rejetté par les François, 75. 76. 89
Fait la guerre au Roy Hugues, *ibid.*
Charles IV. comment élû Empereur contre Louïs de Baviére, 633. 634
Son malheureux commencement, 635
Comment il fut enfin reconnu ſeul Empereur, 645. *& ſuiv.*
Il acheve d'affoiblir l'Empire, 648
Son honteux voyage en Italie, 649
Il regne paiſiblement en Allemagne, où il fait la Bulle d'or, 649. 650
Cincius Préfet de Rome, & ſa révolte, 72
Fait étrangler le Pape Benoiſt VI. 73
Cincius Frangipane, & l'horrible violence qu'il fait au Pape Gelaſe II. 385. 386
Clement II. Pape, 151. *& ſuiv.*
Clement V. prétend que l'Empire dépende du Saint Siége, 515. *& ſuiv.*
Clement VI. Pape traite Louïs de Baviére avec une extréme rigueur, 630. *& ſuiv.*
Ce qu'il fait pour faire tranſporter l'Empire à Charles de Luxembourg, 633. 634
Clovis, & ſes conqueſtes en abrégé, 6
A eſté le premier qui a enrichi les Egliſes, 210
Concile de Rome ſous le grand Othon, 43. *& ſuiv.*
Concile de Rome ſous Jean XII. 52
Concile de Latran ſous Leon VIII. 54
Concile I. de Reims, 93. *& ſuiv.*
Concile de Monzon, 99
Concile II. de Reims, 100. 101
Concile de Sutri où Gregoire VI. ſe dépoſe, 150. 151
Concile de Sutri ſous Nicolas II. 168
Concile de Rome ſous Nicolas XI. 171. *& ſuiv.*
Concile de Rome ſous Alexandre II. 88. *& ſuiv.*
Concile de Mantoüe. 202. 203
Conciliabule de Wormes, 239. *& ſuiv.*
Conciles de Rome ſous Gré-

goire VII. 241. 242. 276. 284
Conciliabule de Pavie ſous Henri IV. 242
Conciliabule de Brixen contre Grégoire VII. 284. 285
Concile de Plaiſance, 301
Concile de Clermont. 302
Concile da Guaſtale, 332. 333
Concile de Troye, 342
Concile de Latran ſous Paſcal II. 370. *& ſuiv.*
Concile de Vienne, 372
Concile de Reims ſous Calliſte II. 395. *& ſuiv.*
Concile de Latran ſous Calliſte II. 410. *& ſuiv.*
Conciliabule de Pavie ſous Frideric I. 473. *& ſuiv.*
Concile de Latran ſous Alexandre III. 484
Conferenee de Chaalons entre le Pape Paſcal & les Ambaſſadeurs de Henri V. 337. *& ſuiv.*
Conon Cardinal de Paleſtrine excommunie l'Empereur en pluſieurs petits Conciles, 372. 373
Conrad Duc de Franconie, Roy de Germanie, 34
Fait élire Henri fils d'Othon ſon bienfaicteur, *ibid.*
Conrad le Salique élû Empereur, 139. 140
Son Couronnement à Rome, 142
Ses Exploits contre les Friſons, *ibid.*
Et contre Eudes Comte de Champagne, 143
Conrad fils de l'Empereur Henri IV. eſt fait Duc de la Baſſe Lorraine, 248
Se révolte contre ſon pere, & en eſt puni par une mort précipitée, 299. 300
Conrad Abbé d'Uſperge défendu contre le Cardinal Baronius, 312. 313
Conrad Archeveſque de Salzbourg. Son héroïque généroſité, 353
Conrad III. Empereur, 426
Rejette la demande des Arnaudiſtes, 429
Sa mort, 432
Conrad IV. Roy des Romains, puis Empereur, 497
Ce qu'il fit en Italie, & ſa mort, 499. 500
Cordeliers. Le Schiſme que firent dans l'Ordre quelques prétendus ſpirituels & de l'étroite Obſervance, leur illuſion, leurs erreurs, 560. *& ſuiv.*
Hiſtoire du grand démeſlé qu'eûrent les Cordeliers Conventuels avec le Pape Jean XXII. au ſujet de leur Pauvreté, 571. *& ſuiv.*
Tout l'Ordre des Cordeliers ſe déclare contre ceux d'entre eux qui adherent au Schiſme, 606. 607
Creſcentius Tyran de Rome, 84. 92. 98
Son hiſtoire, & ſa fin tragique, 124. *& ſuiv.*

D

DAIMBERT Archeveſque de Sens, 364

Damaſe II. Pape, 154
Diéteric, Cardinal Legat en Hongrie, 374. 375
Diſſertation hiſtorique ſur les Decrets d'Adrien I. & de Leon VIII. en faveur de Charlemagne & d'Othon I. 56. *& ſuiv.* 117
Diſſertation hiſtorique ſur les Electeurs de l'Empire, 104. *& ſuiv.*
Diſſertation hiſtorique ſur les Inveſtitures, 212. *& ſuiv.* 277. *& ſuiv.* 364. *& ſuiv.*
Diſſertation hiſtorique ſur les Bulles du Pape Nicolas III. & de Jean XXII. touchant la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, 572. *& ſuiv.*
Diſſertation hiſtorique ſur l'hommage & le ſerment de fidelité des Eveſques, 414. *& ſuiv.* 464. *& ſuiv.*

E

Election des Papes autrefois ſoumiſe aux Empereurs, 56. 60. 61
Election des Eveſques faite par les Rois & par les Empereurs, 212. 213. 279. 280
Election des Empereurs depuis quand, & comment elle ſe fit, 104. *& ſuiv.*
Electeurs de l'Empire. L'inſtitution de leur College, quand, & par qui, 108. *& ſuiv.*
Epreuve par le feu condamnée, 121
Celle qui ſe fit par Pierre Aldobrandin, dit *Igneus*, contre l'Eveſque de Florence, 191. *& ſuiv.*
Saint Eſtienne Roy de Hongrie, 128
Eſtienne X. Pape, ſon origine, & l'hiſtoire de ſa vie, 158. *& ſuiv.*
Eugene III. Pape, 430
Chaſſé de Rome par les Arnaudiſtes, 431
Dompte ces rebelles par les armes, *ibid.* & 432
Se broüille avec Frideric I. & meurt, 438. *& ſuiv.*
Eudes Comte de Champagne défait & tué par l'Empereur Conrad le Salique, 143
Excommunications devenuës trop communes, 373

F

Fidelité de ſujets envers leur Prince eſt d'une obligation indiſpenſable, 288
Les François, leur origine, & leurs conqueſtes juſqu'à Charlemagne, 4. *& ſuiv.*
Frideric II. Duc de Lorraine, 159
Frideric, frere de Godefroy le Hardi, Duc de Lorraine, 160. 161
Eſt fait Cardinal, *ibid.*
Et Abbé du Mont-Caſſin, 165
Eſt élû Pape ſous le nom d'Eſtienne X. 164
Veut transferer l'Empire à ſon frere, 165

Sa mort, 166
Frideric I. Empereur, ſon élection, 435. *& ſuiv.*
Son démeſlé avec le Pape Eugene, 437. *& ſuiv.*
Son premier voyage en Italie, 447. *& ſuiv.*
Il livre Arnaud de Breſſe au Pape, 448
Son entreveûë avec le Pape, 449
Il delivre le Pape de l'oppreſſion des rebelles & des héretiques, 450. 451
L'Hiſtoire de ſon démeſlé avec le Pape Adrien pour maintenir l'indépendance des Empereurs, 451. *& ſuiv.*
La gloire de cét Empereur, & ſon ſecond voyage en Italie, 463. 464
Son nouveau démeſlé avec le Pape Adrien au ſujet de l'hommage des Eveſques, 464. *& ſuiv.*
Il ſe déclare pour l'Antipape Victor contre le Pape Alexandre III. 472. *& ſuiv.*
Ses victoires, & la ruïne de Milan, 478
Son troiſiéme voyage en Italie, où il prend Rome, & y fait couronner l'Imperatrice par l'Antipape Paſcal III. 479
L'Hiſtoire de la paix qu'il fit avec le Pape Alexandre III. à Veniſe, 481. *& ſuiv.*
Son bonheur, ſa mort, & ſon portrait, 485
Frideric II. 487
Eſt élû Empereur, 490
Ses exploits pour maintenir l'Empire en Italie, 493
Son alliance avec la France, 494. 497
Sa réponſe aux Ambaſſadeurs de Saint Louïs, 495
Eſt excommunié, & dépoſé au Concile de Lyon, 497
Sa mort, *ibid.*
Frideric Roy de Sicile ligué avec l'Empereur Henri VII. contre Robert Roy de Naples, 518. *& ſuiv.*
Se ligue avec les Gibelins, 548
Frideric d'Autriche élû Empereur contre Louïs de Baviére, 529. 530
Son portrait, 532
Donne la bataille prés d'Eſlinghen, & en leve le ſiége, 535. 536
Perd la bataille de Muldorf, où il demeure priſonnier, 537. *& ſuiv.*
Refuſe de ſuivre un Démon qui s'offroit à le delivrer, 643
Son traité avec Louïs de Baviére, & ſa delivrance, 543. 544
Frideric Burgrave de Nuremberg à la bataille de Muldorf pour Louïs de Baviére, 539. *& ſuiv.*
Frideric Marquis de Miſnie refuſe l'Empire par laſcheté, 641. 642

G

GELASE II. Pape, 385
Eſt perſecuté de l'Empereur Henri V. & ſe réfugie en France, où il meurt, 387. & ſuiv.
Exemple d'une héroïque Généroſité, 34
Geoffroy de Vandome écrit contre les Inveſtitures, 278
Sa doctrine ſur ce ſujet, 367. 368. 369
Gerard Eveſque d'Angouleſme, Legat d'Aquitaine, 372
Gerard Archevêque de Mayence, ſon adreſſe pour faire élire Empereur ſon couſin, 507. 508
Gerard d'Eudes Général des Cordeliers, obligé de rétracter ce qu'il avoit preſché touchant l'opinion de Jean XXII. ſur la viſion beatifique, 613. 614
Gerbert Archevêque de Reims, ſa naiſſance, & ſon éloge, & ſon hiſtoire, 86. & ſuiv.
Il écrit contre le Pape Jean XV. 95
Eſt dépoſé au deuxiéme Concile de Reims, 101
Il quitte la France, & ſe retire vers l'Empereur Othon III. ibid.
Il eſt fait Archeveſque de Ravenne, 110
Son exaltation au Souverain Pontificat, ſous le nom de Silveſtre II. 126
Sa défenſe, & ſon éloge, 127
Il rétablit Arnoul dans l'Archeveſchéde Reims, ibid.
Ses belles actions, 128
Sa mort, & ſa défenſe, 131
Godefroy le Hardi Duc de Lorraine, & ſon origine, 160. 161
Fait la guerre à l'Empereur Henri III. 160. & ſuiv.
Epouſe la Marquiſe Beatrix Ducheſſe de Toſcane, 161
Conduit & établit à Rome Nicolas II. 168
Fait tenir le Concile de Mantoüe contre l'Antipape Cadaloüs, 201. & ſuiv.
Réduit les Normans d'Italie à leur devoir, 203
Sa mort, & ſon éloge, 204
Godefroy le Boſſu Duc de Lorraine & de Toſcane, & mari de la Comteſſe Mathilde, 205
Se déclare pour l'Empereur contre le Pape, 244
Sa mort, ſon éloge, & ſon portrait. 245. & ſuiv.
Godefroy de Bouillon tuë l'élû Empereur Rodolphe à la bataille de l'Eleſtre, 287
Gothelon Duc des deux Lorraines, 160. 161
Grégoire V. Pape, ſa naiſſance, & ſon mérite, 104
N'a point inſtitué le College Electoral, 108. & ſuiv.
Sa mort, 126
Grégoire Antipape, 134
Grégoire VI. Pape, & ſon éloge, 148. 149
Il ſe dépoſe au Concile de Sutri, 150. 151

Sa mort, 153
Grégoire VII. Pape, ſon élection, ſon éloge, & ſon portrait, 222. *& ſuiv.*
Demande le conſentement de l'Empereur avant qu'il ſoit introniſé, 228
Il excommunie tous ceux qui recevroient d'un Laïque l'Inveſtiture d'un Benefice, 232
Il excommunie pluſieurs Princes, 234. *& ſuiv.*
Eſt enlevé par Cencius, puis delivré, 235. 236
Il cite devant ſon Tribunal l'Empereur Henri IV. 237
Il l'excommunie, & le dépoſe, 241. 242
Il dirige la Comteſſe Mathilde, & eſt calomnié à cette occaſion par les Schiſmatiques, 248. *& ſuiv.*
S'accommode avec les Normans qu'il avoit excommuniez, 258
Forme un grand parti en Allemagne contre l'Empereur, 253. *& ſuiv.*
Prétend pouvoir dépoſer les Rois, ce qui eſt réfuté par Waltram Eveſque de Naumbourg, 253. 254
L'étrange penitence qu'il fit faire à l'Empereur pour luy donner ſon abſolution, 261. *& ſuiv.*
Excommunie de nouveau l'Empereur, le dépoſe, & confirme l'élection de Rodolphe, 284
Sa retraite à Salerne, & ſa mort, 295. 296
Guelphe Duc de Baviére, & ſon portrait, 337. 338
Les Guelphes & les Gibelins, leur origine, 434. *& ſuiv.*
Les deſordres qu'ils font en Italie, 494. 511. 513
Ne combatent point pour la Religion, mais pour leur intereſt, 546. 547. 557
Les Gibelins batent les Guelphes, 557
Gunrher Comte de Schafwarzenbourg, élû Empereur contre Charles de Luxembourg, 642. *& ſuiv.*
Son portrait, & ſon éloge, *ibid.*
Eſt empoiſonné, 644
Eſt abandonné par ceux-là meſmes qui l'avoient élevé à l'Empire, 645. 646. 647
Sa mort, *ibid.*
Gui Duc de Spolete Tyran d'Italie, & ſon hiſtoire, 23. *& ſuiv.*
Gui Marquis d'Hetrurie, 30
Gui Archeveſque de Vienne & Legat, excommunie l'Empereur dans ſon Concile, 372. 373
Eſt élû Pape Calliſte II. 393
Guibert de Parme Chancelier de l'Empereur Henri IV. 177.
Eſt l'Auteur du Schiſme de Cadaloüs contre le Pape Alexandre II. *ibid. & ſuiv.*
Eſt chaſſé de la Cour, 184
Eſt fait Archeveſque de Ravenne, 235
Conjure contre le Pape, 336

Eſt fait Antipape au Conciliabule de Brixen, 287
Sa mort, 308
Guicman Archeveſque de Magdebourg, 438
Guillaume Eveſque d'Utrecht, premier Miniſtre de l'Empereur Henri IV. 240
Sa mort funeſte, 254
Guillaume Eveſque d'Exceſter, Ambaſſadeur du Roy d'Angleterre à Rome, 305. 306
Guillaume Duc de la Pouïlle reçoit l'Inveſtiture du Pape Gelaſe II. 388
Guillaume de Champeaux Eveſque de Chaalons, négotie de la part du Pape avec l'Empereur, 394
Guillaume Comte de Hollande élû Empereur contre Frideric II. ſon regne & ſa mort, 498. *& ſuiv.*
Guillaume Okam Cordelier, ſe déclare contre la Doctrine de Jean XXII. 558. 559
Se ſauve d'Avignon où le Pape l'avoit fait arreſter, 603
Se rend auprés de l'Empereur Louïs de Baviére, & ce qu'il fit contre Jean XXII. 605. *& ſuiv.*
Il ſe retire à Munich, 617
Sa penitence avant ſa mort, 618
Sa défenſe contre Bzovius Jacobin, 619. 620

H

HENRI Loiſeleur Roy de Germanie, 35
Saint Henri Empereur, 132
Ses exploits en ſon premier voyage d'Italie, 133
Son ſecond voyage, & ſon heureux ſuccés, 135
Eſt couronné à Rome, 135. 136
Défait les Grecs dans la Poüille & dans la Calabre, 137
Sa conference avec le Roy Robert ſur la Meuſe prés de Mouzon, 138. 139
Sa mort, *ibid.*
Il donne l'Inveſtiture de l'Eveſché de Paderbone par un gand, 368. 369
Henri III. Empereur, & ſon éloge, 146
Fait dépoſer Grégoire VI. & élire Clement II. 150. 151
Donne l'Inveſtiture aux Princes Normans, 152
Sa mort, 158
Henri IV. Empereur, *ibid.*
Fait élire l'Antipape Cadaloüs au Conciliabule de Baſle, 178. *& ſuiv.*
Eſt gouverné & changé en faveur du Pape Alexandre par Saint Annon Archeveſque de Cologne, 184. *& ſuiv.*
Sa vie licentieuſe, 206
Il confirme l'élection de Grégoire VII. 231
Ses bonnes qualitez, 238
Il rompt tout ouvertement avec Grégoire VII. & pourquoy, 237. *& ſuiv.*
Eſt excommunié & dépoſé par Grégoire, 241. 242

La penitence forcée qu'il fit pour eſtre abſous, 257. *& ſuiv.*
Rompt de nouveau avec le Pape, 271. *& ſuiv.*
Fait élire Guibert de Parme Antipape, 287
Se rend Maiſtre de Rome, & s'y fait couronner Empereur, 292
Il y eſt préſervé d'un grand danger en ſuite d'une grande trahiſon, 293
L'hiſtoire de la trahiſon que luy fit ſon fils en Allemagne, ſa mort, ſon éloge, & ſon portrait, 311. *& ſuiv.*
Henri V. ſe révolte contre ſon pere, 311. *& ſuiv.*
Eſt proclamé Roy par ſes partiſans, 315
Renonce au Schiſme de ſon pere, & rend obéiſſance au Pape Paſcal, *ibid.*
La trahiſon laſche qu'il fit à ſon pere, 319. *& ſuiv.*
Il eſt proclamé Empereur, & contronné pat les Legats du Pape, 325
Entre en Italie où il eſt couronné à Milan, 344
Traite adroitement avec le Pape qu'il detient priſonnier, 347. *& ſuiv.*
Il délivre le Pape en vertu d'un nouveau traité, & eſt couronné dans Saint Pierre, 356. *& ſuiv.*
Reçoit le privilege des Inveſtitures, 360
Fait un ſecond voyage en Italie, & ſe fait couronner à Rome, 376. *& ſuiv.*
Chaſſe le Pape Gelaſe II & fait Maurice Burdin Antipape, 389. *& ſuiv.*
Eſt excommunié au Concile de Reims, 401
Fait ſa paix avec l'Egliſe au Concile de Rome, & à la Diéte de Wormes, 410. *& ſuiv.*.
Henri VI. Empereur, l'abregé de ſon regne, 486 487
Henri Lantgrave de Heſſe élû Empereur contre Frideric II. Eſt tué devant Wormes, 498
Henri VII. Empereur, 509
Son voyage & ſes exploits en Italie, 512. *& ſuiv.*
Eſt couronné dans l'Egliſe de Larran, 514
Rompt avec le Pape au ſujet de l'indépendance, 514. *& ſuiv.*
Fait la guerre à Robert Roy de Naples, 518
Sa mort, & ſon éloge, 519. 520
Henri frere de Frideric d'Autriche, 536
Eſt fait priſonnier à la bataille de Muldorf, 542
Henri I. Roy d'Angleterre, ſon démeſlé avec Saint Anſelme & le Pape Paſcal pour les Inveſtitures, 304. *& ſuiv.*
Henri de Limbourg Duc de la Baſſe Lorraine, ſucceſſeur de Godefroy de Bouïllon, 323
Secourt l'Empereur Henri IV. contre ſon fils Henri V. 324

Il défait les troupes de ce Prince, 326
Saint Heribert Archeveſque de Cologne, 130
Herman Prince Lotrain diſpute l'Empire à Henri IV. & perit malheureuſement, 289
Hildebrand Moine de Clugni, & diſciple de Grégoire VI. 153
Il fut ſon maiſtre en Allemagne, puis retourne à Clugni dont il eſt fait Prieur, *ibid.*
Perſuade à Leon IX. d'aller en Pelerin à Rome pour y eſtre élû canoniquement, *ibid.*
Eſt envoyé Legat en Allemagne, 166
Fait élire le Pape Nicolas II. 167. 168
Fait élire le Pape Alexandre II. 175. *& ſuiv.*
Défend les Moines de Saint Jean Gualbert, qui accuſoient ſéditieuſement leur Eveſque, 189
Eſt élû Pape, 222. *Voyez* Grégoire VII.
L'Hommage deû par les Eveſques, 414. *& ſuiv.* 464. *& ſuiv.*
Honorius II. Pape. 421
Hugues Roy d'Arles, & ſes aventures en Italie, 28. *& ſuiv.*
Hugues Capet élû Roy par les François, 76. 89
L'Hiſtoire de la guerre qu'il eût contre Charles Duc de Lotraine, 90. *& ſuiv.*
Procede contre Arnoul, & le fait condamner, 92. *& ſuiv.*
Prend le Duc Charles dans Laon, 93
Hugues le Blanc, Cardinal ſchiſmatique, 236
Accuſe le Pape au Conciliabule de Wormes, 239
Hugues d'Alatre Cardinal, ſa piété envers le Pape Gelaſe II. 388

I

JEAN VIII. Pape donne l'Empire à Charles le Chauve, 16. 17
Jean X. Pape aſſaſſiné par ordre de Marozia, 30
Jean XII. Pape, & ſon hiſtoire tragique, 41. *& ſuiv.*
Sa fin déplorable, 52
Jean XIII. Pape, 62
Célebre un Concile à Ravenne, 65
Jean XIV. pris par l'Antipape Boniface, qui le fait mourir de faim, 82. 83
Jean XV. Pape, 84
L'hiſtoire de ſon procedé contre Gerbert, 92. *& ſuiv.*
Jean XVII. Pape, 131
Jean XVIII. Pape, 133
Jean XIX. Pape, 141
Couronne l'Empereur Conrad le Salique, 142
Jean Antipape, 147. 148
Jean Mincius Antipape, 166
Se dépoſe, & fait penitence, 168

Jean XXII. comment élû Pape, 525. 526
Sa fortune, & ſon éloge, 527
Il prétend que l'Empire dépende de luy, 545
Il cite les deux élûs devant ſon Tribunal, 546
Il ſe joint aux Guelphes contre les Gibelins, *ibid.*
Il excommunie les Gibelins, 547
Il publie ſon Monitoire contre l'Empereur, 550. 551
Il l'excommunie, & le dépoſe de l'Empire, 555
Il condamne les faux réformez d'entre les Cordeliers, 566. *& ſuiv.*
L'Hiſtoire de ſon grand different avec les Cordeliers au ſujet de la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, 573. *& ſuiv.*
Sa mort, & ce qu'il fit touchant la doctrine qu'on doit tenir pour la viſion beatifique avant le jour du jugement, 611. *& ſuiv.*
Jean Philagathus Antipape, & ſa fin tragique, 123. *& ſuiv.*
Jean Archeveſque de Lyon contraire aux Inveſtitures, 364
Jean Cardinal Caïetan défend le Pape Paſcal, 378. 379
Eſt élû Pape Gelaſe II. 384. 385
Jean Roy de Boheme à la bataille de Muldorf pour Louïs de Baviére, 536. *& ſuiv.*
Ses intrigues pour faire élire ſon fils Empereur contre Louïs de Baviére. 623. 624
Fut tué à la bataille de Crecy, 635
Jean Olivi Cordelier de la prétenduë réforme, & ſes illuſions, 565 *& ſuiv.*
L'Indépendance des Empereurs ſolennellement reconnuë par le Pape Adrien IV. 451. *& ſuiv.*
Eſt ſouſtenuë par l'Empereur Henri VII. contre Clement V. 515. *& ſuiv.*
Et par l'Empereur Louïs de Baviére contre le Pape Jean XXII. 551. *& ſuiv.*
Elle eſt établie par les Princes de l'Empire dans la Diéte de Renrs auprés de Coblents, 626. 627
Et par une Conſtitution Imperiale de Louïs de Baviére à la Diére de Francfort, 627. 628
Innocent II. Pape, 422
Se réfugie en France durant le Schiſme de Pierre de Leon, 423. *& ſuiv.*
Innocent III. Pape recouvre les terres de l'Egliſe durant le Schiſme de l'Empire, 487
Excommunie, & fait dépoſer Othon IV. 490
Innocent IV. Pape, ce qu'il fit contre Frideric II. 497. *& ſuiv.*
Les Inveſtitures des grands Benefices, & leur origine, 212. *& ſuiv.*
Comment elles ſe donnoient, 215
Condamnées par Grégoire VII.

VII. 232. 276
Les raiſons pour & contre les Inveſtitures, 277. *& ſuiv.*
Par les Inveſtitures on ne donne rien du ſpirituel, mais ſeulement le temporel, 280. 281
Inveſtitures accordées à Henri V. par le Pape Paſcal II. 357. 358
Diſpute célebre ſi les Inveſtitures par la croſſe & par l'anneau emportent une héreſie, 364. *& ſuiv.*
Ces Inveſtitures ſont condamnées au Concile de Reims ſous Calliſte II. 401. *& ſuiv.*
Le different des Inveſtitures eſt terminé au Concile de Rome par le changement de la céremonie, 410. *& ſuiv.*
Jourdan érabli dans Rome Patrice par les Arnaudiſtes, 429
Eſt vaincu, & dépouïllé de ſon Patriciat par le Pape Eugene III. 431
Ives de Chartres reçoit l'Inveſtiture du Roy Philippe I. 214
Sa Doctrine touchant les Inveſtitures, 278. *& ſuiv.*
Il défend le Pape Paſcal contre ceux qui le blaſmoient d'avoir accordé les Inveſtitures, 364. *& ſuiv.*
Le plan de ſa Doctrine ſur cette queſtion; ſçavoir ſi les Inveſtitures par la croſſe & par l'anneau emportent une héreſie, 365. *& ſuiv.*
Sa Doctrine touchant l'hommage des Eveſques, 417. *& ſ.*

L

LAMBERT uſurpateur de l'Italie, & ſon aventure, 25. 26
Landulphus Archeveſque de Milan, 103
Leopold Marquis d'Autriche abandonne l'Empereur Henri IV. 318
Leopold d'Autriche frere de Frideric, élû Empereur contre Loüis de Baviére, 536
Travaille en vain, meſme par les enchantemens pour la delivrance de ſon frere, 543
Leon VIII. Pape créé par Orhon I. 45
Dépoſé dans un Concile convoqué par Jean XII. 52
Eſt rétabli par Orhon, 54
Fait dépoſer Benoiſt V. dans un Concile, 54. 55
Son Decret en faveur d'Othon I. 56. *& ſuiv.*
Leon IX. Pape créé par l'Empereur, va à Rome en homme privé, & y eſt élû canoniquement, 155. *& ſuiv.*
Leon Abbé de Saint Boniface Legat du Pape Jean XV. en France, & ce qu'il y fit, 98. *& ſuiv.*
Liémar Archeveſque de Brémen, confident de l'Empereur Henri IV. 236
Lothaire Empereur, & ſon partage qui fit l'Empire d'Occident, 12. 13
Démembre l'Empire par le partage qu'il fit entre ſes enfans, 14

Lothaire Roy de Lorraine, *ibid.*
Lothaire Roy d'Italie, 31. 32
Lothaire II. Empereur, 422
Sa conference à Liége avec le Pape Innocent II. 423. 424
Il le temene à Rome, où il eſt couronné par ce Pape, 424
Louïs le Debonnaire premiére cauſe de la décadence de l'Empire, 11. 12
Louïs le Germanique, & ſon partage, 13
Louïs II. Empereur, ſes belles actions, & ſes victoires, 14. 15
Louïs le Begue ne fût point Empereur, 19. 20
Louïs Roy de Provence, & ſa diſgrace, 26. 27
Louïs Roy de Germanie, fils d'Arnoul, 33
Louïs le Gros, ſa piété envers ſon pere, 334
Aſſiſte au Concile de Reims, 396
Son portrait, *ibid.*
Saint Louïs Roy de France maintient la Régale, 493
Refuſe la Couronne de l'Empire pour ſon frere, 494. 495
Sa force à maintenir ſes droits & ceux des autres Souverains, 495. 496. 497
Louïs de Baviére élû Empereur, 529
Preuves authentiques de la validité de ſon élection, 530. 531. 532
Sa généalogie, ſon portrait, & ſon éloge, 532. *& ſuiv.*
Fait lever le ſiége d'Eſſinghen par une bataille, 535. 536
Gagne la bataille de Muldorf, où il fait priſonnier Frideric d'Autriche ſon concurrent, 536. *& ſuiv.*
Envoye de grands ſecours aux Gibelins, 548. *& ſuiv.*
Il ſouſtient l'indépendance de l'Empire, 551. *& ſuiv.*
Sa réponſe au Monitoire du Pape, qu'il accuſe d'héreſie, 553. 554
Son manifeſte contre ce Pape, 556. 557
Entre en Italie avec ſon armée victorieuſe, 559
Se fait couronner à Milan & à Rome, 584
Il y régle toutes choſes en Souverain, 585
Il fait dépoſer Jean XXII. & élire en ſa place Frere Pierre de Corbaria, ſous le nom de Nicolas V. 588. *& ſ.*
Les ordonnances qu'il fit à Rome contre les Papes, 592. 593
Les efforts qu'il fit pour obtenir ſon abſolution, 621. *& ſuiv.* 628. *& ſuiv.*
Il ſe ligue avec le Roy d'Angleterre contre le Roy Philippe de Valois, qui empeſchoit qu'on ne luy donnaſt ſon abſolution, 624. *& ſ.*
Il fait une conſtitution pour établir l'indépendance de l'Empire, 627
Il fait la paix avec la France, à condition que le Roy Philippe de Valois s'employera pour luy faire obtenir ſon abſolution, 629
Eſt de nouveau excommu-

nié, & dépoſé par Clement VI. 630. 633
Eſt maintenu par ſes ſujets, qui rejettent ſon concurrent, 635
L'hiſtoire de ſa mort, 636. 637
Ce qu'on peut dire en ſa faveur, 637. 638. 639
Ce que firent les Allemans, aprés ſa mort, pour marquer l'amour qu'ils luy portoient, 640
Louïs de Baviére, Marquis de Brandebourg, fils de l'Empereur Louïs de Baviére, défait Charles de Luxembourg, 635
Lucius II. Pape. 430
Luitprand Eveſque de Cremone, & ſon Ambaſſade à Conſtantinople, 65. 66

M

MAISON d'Autriche, ſon origine, 501. 502
Maiſon de Lorraine, ſon origine, *ibid.*
Maiſon de Baviére, ſon origine, 532. 533
Marie d'Aragon Imperatrice, & ſa funeſte hiſtoire, 120. *& ſ.*
Marozia, fameuſe débauchée, tyranniſe Rome, ſes inceſtes, & ſa cruauté, 29. *& ſuiv.*
La Comteſſe Mathilde, Ducheſſe de Toſcane, 164
Epouſe Godefroy le Boſſu, Duc de Lorraine, 205
Eſt conduite & dirigée par Grégoire VII. 244
Eſt calomniée par les Schiſmatiques à cette occaſion, 249
Fait donation de ſes biens à l'Egliſe Romaine. 273. 274
Se remarie avec le jeune Guelphe Duc de Baviére, & pourquoy, 298
Sa mort, & ſon éloge, 375. 376
Mathieu Viſconti, Seigneur de Milan, 545
Eſt excommunié par Jean XXII. 547
Son adreſſe pour renvoyer en Allemagne Henri frere de Frideric d'Autriche, 549
Sa mort, 550
Maurice Burdin Archeveſque de Braga, ſon hiſtoire, & ſon portrait, 382. *& ſuiv.*
Couronne à Rome l'Empereur Henri V. 383
Eſt fait Antipape Grégoire VIII. 389
Sa fin tragique, 405. 406
Meinvercus inveſti de l'Eveſché de Paderbone par un gand, 368. 369
Michel de Ceſene Général des Cordeliers ſe déclare contre la doctrine de Jean XXII. 581. 582
Eſt cité par le Pape à Avignon, 583
Se ſauve d'Avignon, & ſe rend auprés de Louïs de Baviére, qu'il anime contre le Pape, 603. *& ſuiv.*
La pluſpart des Princes écrivent en ſa faveur, 604
Il ſe retire à Munich, & y écrit contre le Pape, 617

Sa penitence avant ſa mort, 618
La Monarchie Françoiſe, & ſa vaſte étenduë ſous Charlemagne, 8. 9. 10
Son démembrement ſous Charles le Simple, 22

N

NICEPHORE Phocas Empereur Grec, ſa perfidie, ſa punition, & ſa mort tragique, 66. *& ſuiv.*
Nicolas II. Pape tient un Concile à Suiri, 168
Les Normans s'établiſſent en Italie, & ſe joignent à Saint Henri contre les Grecs, 137
Reçoivent l'inveſtiture de Henri III. 152
Envahiſſent les terres de l'Egliſe, 170
Traitent avec le Pape Nicolas II. & ſe font feudataires du Saint Siége, 173
Secourent le Pape contre l'Empereur, 388. *& ſuiv.* 405. *& ſuiv.*

O

OBERT Eveſque de Liége reçoit l'Empereur Henri IV. & le ſecourt contre ſon fils Henri V. 324
Obéïſſance, la vertu la plus eſſentielle à l'état Religieux, 567
Othon Duc de Saxe refuſe la Couronne de Germanie, 33. 34
Othon le Grand, Roy de Germanie, 35
Delivre la Reyne Adélaïs, & s'empare de la Lombardie, *ibid. & ſuiv.*
Son ſecond voyage en Italie, où il eſt proclamé Empereur à Rome, 38. 39
Dépoſe Jean XII. & fait élire Leon VIII. 44. *& ſ.*
Défait les Romains révoltez, 48. 49
Se met en poſſeſſion de tous les avantages dont les Empereurs Grecs & les François avoient joüi, 59. *& ſ.*
Punit tres-ſéverement les révoltez de Rome, 63. 64
Fait couronner ſon Fils, 65
Punit la perfidie de Nicephore Phocas, 67. 68
Sa mort tres-chreſtienne, 70. *& ſuiv.*
Othon II. couronné Empereur, 65
Sa victoire ſur l'armée des Grecs, 68
Son mariage avec la Princeſſe Théophanie, 69
La cruauté qu'il exerce dans Rome, 76. 77
Sa défaite par l'armée des Grecs, 78. *& ſuiv.*
Sa mort, 81
Othon III. proclamé Empereur, 81. 82
Eſt couronné à Milan & à Rome, 103
Fait Pape Brunon ſon parent, 104
Fait décapiter un Comte innocent, & ce qui en avint, 120. *& ſuiv.*
Punit les ſéditieux de Rome, 129
Sa mort, & ſon éloge, 130

Othon de Frisingue, & son éloge, 253
Sa grande sincerité, 328
Sa naissance, 436
Son histoire tres-exacte, 437
Othon de Baviére, Comte Palarin. Son zele pour l'indépendance de l'Empire, 454. 455
Othon IV. Empereur, 487. *& suiv.*
Reçoit à Rome la Couronne Imperiale, 489
Il fait la guerre au Pape, *ib.*
Est excommunié, & dépossé de l'Empire, 490
Sa défaite à la bataille de Bovines, & sa mort, 491

P

PAscal II. Pape, 304
Son démessé avec Henri Roy d'Angleterre, *ibid. & s.*
Son démessé avec l'Empereur Henri IV. 309. *& suiv.*
Fait déterrer le corps de l'Antipape Guibert de Parme, 323
Renouvelle les Decrets de ses Prédécesseurs contre les Investitures, 332. 333
Son voyage en France, 333. 335. *& suiv.*
Ce qu'il fit à la Conference de Chaalons, 337. *& suiv.*
Son traité avec l'Empereur, 346. *& suiv.*
Sa prison, 352. *& suiv.*
Sa delivrance en vertu d'un nouveau traité, par lequel il donne le Privilege des Investitures, 356. *& suiv.*
Est accusé faussement d'héresie à cette occasion, & bien défendu, 362. *& suiv.* 378. 379
Il condamne son Privilege des Investitures en plein Concile, 377
Sa mort, 384
Pascal III. Antipape, 479
Pepin le Bref, & ses conquestes en abregé, 8
Philippe de Suaube Empereur, 487
Sa mort, 488
Philippe Auguste défait Othon IV. à la bataille de Bovines, 491
Maintient la Régale, 493
Philippes Comte de Poitiers oblige adroitement les Cardinaux à terminer leur Schisme de deux ans, 523. *& suiv.*
Philippe de Valois. Roy de France. Son zele pour maintenir la saine doctrine dans son Royaume, 613. 614
Ce qu'il fait pour empescher qu'on ne donne l'absolution à Louïs de Baviére, 624. *& suiv.* 629
Pierre de Damien réfuté sur ce qu'il a écrit de la mort du grand Othon, 71. 72
Est fait Cardinal & Evesque d'Ostie, 167
Chassé de Rome par les Schismatiques, *ibid.*
Ecrit pour la validité de l'élection du Pape Alexandre II. 184
Envoyé à Florence pour y appaiser un grand tumulte,

excité par des Moines indiſcrets, 187
Agit fortement contre eux au Concile de Latran, 189
Sa legation vers l'Empereur Henri IV. 206
Pierre de Corbaria Cordelier. Son hiſtoire, & comment il fut fait Antipape, 593. & ſ.
L'hiſtoire de ſa penitence, 608. & ſuiv.
Sa mort, 610
Pierre de Pavie Eveſque de Florence, & l'étrange perſécution que luy firent les Moines de Saint Jean Gualbert, 186. & ſuiv.
Pierre Aldobrandin dit *Igneus*, Religieux de Saint Jean Gualbert, & l'admirable épreuve qu'il fit par le fen contre l'Eveſque de Florence accuſé de ſimonie, 191. & ſ.
Pierre de Leon Antipape, 422
Sa mort, 425
Ponce Abbé de Clugni reçoit le Pape Gelaſe II. 392
Dépuré vers l'Empereur Henri V. 392. 394
Portrait de Gerbert Archeveſque de Reims, & puis Pape, 86
Portrait de Grégoire VII. 224. 225
Portrait de Henri IV. 333. 334
Portrait de Guelphe Duc de Baviére, 337. 338
Portrait de Maurice Burdin Antipape, 382
Portrait du Roy Louïs le Gros, 396. 397
Portrait de l'Empereur Frideric I. 485. 486
Portrait de l'Empereur Rodolphe I. 503. 504
Portrait de Frideric d'Auſtriche élû Empereur contre Louïs de Baviére, 532
Portrait de l'Empereur Louïs de Baviére, 533. 534
Portrait de Gunter Comte de Schafwarzenbourg élû Empereur, 642
Ptolomée Comte de Tuſcanelle, gendre de l'Empereur Henri V. 381. 387

R

RAoul Roy de Bourgogne, & ſon aventure, 28. & ſuiv.
Raoul dernier Roy de Bourgogne, 142
Laiſſe ſon Royaume à Henri, fils de l'Empereur Conrad le Salique, 143
La Régale, & ſon origine, 218. 219
Eſt autoriſée par la Conſtitution de Calliſte II. 418
Eſt en uſage dans l'Empire, en France, & en Angleterre, 492. 493
Remontrance de Hildebrand à Leon IX. 155
Remontrance des Eveſques d'Allemagne à l'Empereur Henri IV. touchant l'exaltation de Hildebrand, 229
Remontrance de Hildebrand au Comte Eberard envoyé de l'Empereur, 230. 231
Remontrance des Princes Al-

lemans confederez à l'Empereur Henri IV. 258
Remontrance de l'Empereur Henri V. dans l'Assemblée générale de Northuse, 316
Remontrance de l'Archevesque de Tréves à la conference de Chaalons, 339
Remontrance de l'Evesque de Plaisance à cette mesme conference, 340
Remontrance des Cardinaux captifs au Pape Pascal II. 356
Remontrance de Frideric I. au Conciliabule de Pavie, 474
Richard d'Angleterre élû Empereur dans le Schisme de l'Empire, 500
Robert Roy de France, son éducation, & son éloge, 88. *& suiv.*
Robert Guischard Duc de la Pouïlle, de Calabre, & de Sicile, se rend feudataire du Saint Siége, 173. 174
Le service qu'il rend au Pape, 175
Est excommunié par Grégoire VII. 234
Est réconcilié avec ce Pape qui luy donne l'Investiture de tout ce qu'il possedoit, 286
Il delivre le Pape, qu'il tire de Rome, & le mene à Salerne, 291. 292
Robert Roy de Naples, Chef des Guelphes, 514
Est attaqué par l'Empereur Henri VII. 518. *& suiv.*
Rodolphe Duc de Suaube est élû Empereur contre Henri IV. à la Diéte de Forcheim, 275
Perd la bataille & la vie, 287
Le regret qu'il témoigne de sa rebellion, 288
Rodolphe Comte d'Hasbourg élû Empereur, 501
Son portrait, & son éloge, 503. 504
Sa piété à laquelle il deût l'Empire, 504. 505
Sa mort, 507
Roger Roy de Sicile est pour l'Antipape Pierre de Leon, 423. 424
Sa réconciliation avec le Pape, 426
Romuald Archevesque de Salerne, Ambassadeur du Roy de Sicile pour la paix qui se fit à Venise contre Frideric I. & le Pape Alexandre III. 482. 483

S

SEguinus Archevesque de Sens préside au premier Concile de Reims, 24
Sergius IV. Pape, 134
Serment de fidelité deû par les Evesques, 414. *& suiv.*
Schisme de Leon VIII. & de Jean XII. 45. 52. 54. 55
Schisme de Boniface VII. 73. 83
Schisme de Jean Philagathus, 123. *& suiv.*
Schisme de Grégoire Antipape, 134
Schisme de Benoist IX. de Silvestre & de Jean, 147. 148
Schisme de Jean Mincius, 166
Schisme de Cadaloüs 180. *& s.*

Schiſme de Guibert de Parme, 287. *& ſuiv.*
Schiſme de Maurice Burdin, 389. *& ſuiv.*
Schiſme de Pierre de Leon, 422. *& ſuiv.*
Schiſme d'Octavien ou de Victor IV. 469. *& ſuiv.*
Schiſme entre les Cardinaux pour l'élection d'un Pape dure plus de deux ans, & comment terminé, 501. *& ſ.*
Schiſme de Pierre de Corbania, que l'Empereur Louïs de Baviére fit élire ſous le nom de Nicolas V. contre le Pape Jean XXII. 593. *& ſuiv.*
Schiſme dans l'Empire entre Philippe de Suabe & Othon de Saxe, 487. 488
Schiſme entre Conrad & Guillaume de Hollande, 499
Schiſme entre Richard d'Angleterre & Alphonſe Roy de Caſtille, 500
Schiſme entre Louïs de Baviére & Frideric d'Autriche, 528. *& ſuiv.*
Schiſme entre l'Empereur Louïs de Baviére & Charles de Luxembourg, 633. *& ſuiv.*
Sifride Severſman Lieutenant général de Louïs de Baviére à la bataille de Muldorf, 539
Silveſtre II. Pape, *voyez* Gerbert,
Silveſtre III. Antipape, & ſon hiſtoire, 147
Simonie ſouſtenuë dans l'onziéme ſiécle, & meſme dans le cinquiéme, 215. *& ſuiv.*
S'attacche auſſi-bien aux élections qu'aux Inveſtitures, 279
L'Abbé Suger à la Conference de Chaalons, 337. *& ſuiv.*
Reçoit le Pape Gelaſe II. de la part du Roy, 392
Eſt fait Abbé de Saint Denis, 406. 407

T

Theophanie, fille de l'Empereur Romain Argyrus, épouſe du jeune Othon, 69
Theophylacte élû Pape par force à l'âge de douze ans, 144. 145. *Voyez* Benoiſt IX.

V

Victor II. Pape, 157. 158
Victor III. Pape, 297. 298
Victot IV. Antipape, 469. *& ſ.*
Villa femme du jeune Bérenger Roy d'Italie, ſe fait Religieuſe, 50
Urbain II. Pape, 298
Rétablit l'ordre à Rome aprés en avoir chaſſé l'Antipape Guibert, 301
Célebre le Concile de Plaiſance, *ibid.*
Et celuy de Clermont, 302
Modifie le Decret de Grégoire contre les Inveſtitures, 302. 303
Sa mort, 304
Waltram Eveſque de Naumbourg écrit pour l'Empereur Henri IV. 254.
Et pour les Inveſtitures, 278. *& ſuiv.*

FIN.